



Chiffres Clés

STATISTIQUES
DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION

2022

Ministère de la Culture

Département des études,
de la prospective,
des statistiques
et de la documentation (DEPS)



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Chiffres clés
STATISTIQUES DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION

2022

Chiffres clés, statistiques de la culture et de la communication

La collection « Chiffres clés » est publiée par le Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS) du ministère de la Culture depuis 1991. Elle offre chaque année un panorama chiffré de la diversité des filières et des activités culturelles.

Cette publication de référence dans le champ de la culture est réalisée avec l'indispensable collaboration de l'ensemble des directions ministérielles et des établissements publics placés sous leur tutelle, des services d'autres départements ministériels, de l'Insee et de nombreux organismes et syndicats professionnels. Le calendrier législatif et réglementaire a été établi avec l'aide précieuse de la mission de la politique documentaire du ministère de la Culture.

L'édition est conçue en complémentarité avec le site ministériel www.culture.gouv.fr/Etudes-et-statistiques où sont mises à disposition régulièrement des données chiffrées et des analyses sur la culture et la communication.

Pour en savoir plus :

www.culture.gouv.fr → Thématiques → Études et statistiques → Statistiques culturelles → Données statistiques

Directrice de la publication : Amandine Schreiber
Rédactrices : Barbara Bauchat et Laure Turner
Coordination éditoriale : Barbara Bauchat et Inès Cartier

Ont contribué à la rédaction de cet ouvrage :
Barbara Bauchat, John Baude, Nathalie Berthomier, Ludovic Bourlès, Catherine Bunel, Jean-Cédric Delvainquière, Kévin Diter, Philippe Lombardo, Amandine Louguet, Julien M'Barki, Wided Merchaoui, Edwige Millery, Stéphanie Molinero, Yann Nicolas, Sylvie Octobre, Sébastien Picard, Nicolas Pietrzyk, Jasmina Stevanovic, Claire Thoumelin, Laure Turner, Jérémie Vandembunder, Tiphaine Vilbert, Lucile Zizi.

Réalisation : Transfaire, 04250 Turriers

© Ministère de la Culture, DEPS, Paris, 2022
Secrétariat général
Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation

ISBN 978-2-11-141021-3

En application de la loi du 11 mars 1957 (art. 41) et du Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992, complétés par la loi du 3 janvier 1995, toute reproduction partielle ou totale à usage collectif de la présente publication est strictement interdite sans autorisation expresse de l'éditeur.

Chiffres STATISTIQUES DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Clés

2022

Ministère de la Culture

Département des études,
de la prospective,
des statistiques
et de la documentation (DEPS)



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Avant-propos	7
Économie du champ culturel	
Secteurs culturels marchands et crise sanitaire en 2021	10
Poids économique direct de la culture en 2020	16
Financement de la culture	20
Consommation culturelle des ménages	36
Entreprises culturelles	44
Commerce extérieur	52
Formations, emplois et revenus	
Emploi culturel	60
Les artistes-auteurs en 2018	72
Droits d’auteur et droits voisins	78
Revenus d’activité et niveaux de vie des professionnels de la culture	86
Enseignement supérieur artistique et culturel et insertion professionnelle ..	94
Égalité entre femmes et hommes	100
Géographie des activités culturelles	
Approche géographique de l’offre culturelle	108
Tourisme et culture	118
Festivals	130
Pratiques, usages et consommations	
Pratiques culturelles	140
Pratiques culturelles dans les territoires ultramarins	148
Diffusion des pratiques en amateur au sein de la population	152
Langues et usages des langues en France	156
Les enfants et les écrans numériques durant les six premières années de leur vie	160

Patrimoines

Archéologie	166
Architecture	170
Archives	176
Musées	182
Monuments historiques et sites patrimoniaux	190

Création artistique et diffusion

Arts visuels	200
Danse	210
Musique	218
Théâtre et arts associés	222
Pluridisciplinaire	228

Médias et industries culturelles

Cinéma	234
Internet	244
Jeu vidéo	250
Livre et lecture publique	258
Musique enregistrée	268
Presse écrite	274
Radio	284
Télévision	290
Vidéo	298

Annexes

Calendrier législatif et réglementaire 2021	306
Sources et définitions	315
Index des cartes, tableaux et graphiques	333

Comme chaque année, la nouvelle édition des *Chiffres clés de la culture et de la communication* présente les repères chiffrés essentiels à la connaissance de l'ensemble du champ de la culture en France. Cette édition 2022, établie à partir des données définitives pour l'année 2020 et de celles qui ont pu être collectées pour 2021, confirme à la fois la richesse du champ culturel et l'appétence des Français pour la culture, et montre l'ampleur avec laquelle la crise liée à l'épidémie de Covid-19 a marqué chacun de ses secteurs.

Établie en collaboration avec plusieurs services ministériels et établissements publics, elle apporte les repères utiles à la connaissance des principales caractéristiques des secteurs culturels.

La publication propose un ensemble de fiches de synthèses organisées en sept chapitres : économie du champ culturel ; formations, emplois et revenus ; géographie des activités culturelles ; pratiques, usages et consommations ; patrimoines ; création artistique et diffusion ; médias et industries culturelles.

Cet ouvrage contribue, par une connaissance améliorée, à une définition plus précise des enjeux des politiques publiques.

Il est conçu pour le support numérique. L'ensemble des fiches et données sont mises en ligne sur le site du ministère de la Culture : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques>.

Économie du champ culturel

Secteurs culturels marchands et crise sanitaire en 2021 ..	10
Poids économique direct de la culture en 2020	16
Financement de la culture	20
Consommation culturelle des ménages	36
Entreprises culturelles	44
Commerce extérieur	52

Secteurs culturels marchands et crise sanitaire en 2021

En 2021, la crise sanitaire due à la Covid-19, conduisant à confiner une nouvelle fois la population ou à limiter ses accès aux lieux de culture, continue d'avoir un impact majeur sur une partie des secteurs culturels marchands. Une première mesure de l'évolution de l'activité économique de ces secteurs repose sur l'évolution de leur chiffre d'affaires brut hors taxes au cours de l'année 2021, par rapport à l'année 2019 d'avant-crise et à l'année 2020 de début de crise. Le champ marchand de la culture comprend les secteurs des médias et des industries culturelles, ceux de la création et de la diffusion ainsi que l'architecture et la gestion patrimoniale¹. Les chiffres ci-dessous ne tiennent pas compte de la partie non marchande de la production des secteurs culturels, particulièrement importante pour le patrimoine au sens strict, l'enseignement artistique et culturel et le spectacle vivant.

En 2021, le chiffre d'affaires du champ marchand de la culture est inférieur de 4,1 milliards d'euros à son niveau de 2019 d'avant-crise

Au cours de l'année 2021, les recettes de l'ensemble des activités culturelles marchandes baissent de 4,1 milliards d'euros par rapport à l'année 2019 d'avant-crise, soit une baisse de 5 % (tableau 1). Sur l'ensemble de l'année 2021, la projection cinématographique et le spectacle vivant sont les deux secteurs économiques les plus touchés par la crise. Le spectacle vivant enregistre en 2021 un chiffre d'affaires inférieur de 36 % à sa valeur de 2019 et celui de la projection de films cinématographiques une chute de 52 %. Ces deux secteurs, comme celui de la gestion patrimoniale, pâtissent de la fermeture des lieux culturels et des restrictions de fréquentation liées aux protocoles sanitaires. De janvier à août 2021, les recettes mensuelles du champ marchand de la culture restent inférieures à leur valeur correspondante d'avant-crise (graphique 1). La tendance est ensuite au dépassement à partir de septembre, avec un quatrième trimestre 2021 supérieur de 4,5 % à sa valeur de 2019.

Par rapport à 2020, le chiffre d'affaires du champ marchand de la culture progresse en 2021 de près de 7 milliards d'euros, soit une augmentation de 9 %. À l'exception de l'édition de jeux vidéo (- 8 %), qui avait progressé de 21 % entre 2019 et 2020, tous les secteurs progressent sur un an. Les principaux contributeurs à ce gain annuel sont les activités audiovisuelles et cinématographiques² (+ 7 %), l'édition et le commerce de détail de livres (+ 17 %), les arts visuels (+ 18 %) et les activités des agences de publicité (+ 9 %). Seuls les mois de janvier et février 2021 enregistrent des recettes mensuelles du champ marchand de la culture inférieures à leur valeur correspondante de 2020.

Parmi les industries culturelles, la projection cinématographique subit une très forte baisse en 2021

Au cours de l'année 2021, les recettes des médias et des industries culturelles sont inférieures de 2,1 milliards d'euros à leur valeur de l'année 2019 d'avant-crise, soit une baisse de 3 %. Pour cet ensemble d'activités, le secteur le plus touché est la projection de films cinématographiques, avec une perte de plus de la moitié de son chiffre d'affaires en 2021 par rapport à 2019. La fréquentation

1. La nomenclature d'activités économiques retenue dans ce chapitre diffère de celle des chapitres « Poids économique direct de la culture » et « Entreprises culturelles ». Pour plus d'explications, voir les références de l'encadré « Pour en savoir plus ».

2. Hors projection cinématographique, radio et jeu vidéo.

des salles exprimée en nombre d'entrées payantes chute en effet de 55 % entre 2019 et 2021, les recettes perçues aux guichets des salles régressant de manière équivalente³. La baisse du nombre d'entrées est moins forte pour les films en exploitation de nationalité française (- 48 %) que pour ceux de nationalité étrangère (- 59 %). Avec la réouverture des salles de cinéma, les recettes mensuelles de la projection cinématographique progressent en tendance de mai à décembre 2021, mais sans jamais dépasser leur valeur correspondante de 2019 (graphique 2).

En 2021, l'audiovisuel-cinéma et la radio retrouvent leur niveau de recettes de 2019, enregistrant une évolution « en V » avec une baisse de 7 % sur un an en 2020 suivie d'un retour en 2021 à la situation d'avant-crise. En 2021, les secteurs de la presse et de la publicité connaissent aussi une hausse de leur chiffre d'affaires sur un an, mais sans retrouver leur niveau d'activité d'avant-crise de 2019. Enfin, les recettes des secteurs du livre, de la musique enregistrée et du jeu vidéo dépassent en 2021 de 10 % ou plus leur valeur d'avant-crise. Après une année 2020 exceptionnelle (+ 21 % par rapport à 2019), due vraisemblablement à l'intensification de la pratique vidéoludique domestique et la sortie de nouvelles consoles de jeux en novembre 2020, le chiffre d'affaires de l'édition de jeux vidéo excède en 2021 de 12 % sa valeur de 2019. Pendant les deux tiers de l'année 2021, les recettes mensuelles enregistrées par ce secteur dépassent leur valeur correspondante d'avant-crise, avec un quatrième trimestre supérieur de 41 % à sa valeur de 2019 (graphique 3).

En 2021 comme en 2020, le spectacle vivant pâtit des fermetures de lieux de spectacle

Au cours de l'année 2021, les recettes des secteurs de la création et de la diffusion baissent de 1,8 milliard d'euros par rapport à 2019 (- 13 %). Cette perte de chiffre d'affaires est due principalement à celle d'un peu plus de 2 milliards (soit - 36 %) que connaît le spectacle vivant marchand, une perte qui n'est pas compensée par la hausse de 460 millions (soit + 6 %) du secteur des arts visuels entre l'année d'avant-crise et 2021.

En 2021 comme en 2020, le spectacle vivant enregistre, après la projection cinématographique, la deuxième baisse d'activité marchande la plus importante parmi les secteurs culturels, avec une perte de plus du tiers de son chiffre d'affaires par rapport à 2019 (confinements, fermeture de lieux de spectacle, instauration du passe sanitaire puis vaccinal). Les recettes mensuelles du spectacle vivant en 2021 sont invariablement inférieures à leur valeur d'avant-crise (graphique 4). Elles connaissent toutefois une tendance à la hausse, à partir d'avril et jusqu'à décembre 2021, qui se traduit par un amoindrissement des pertes trimestrielles par rapport à 2019 : - 51 % au deuxième trimestre, - 29 % au troisième trimestre et - 9 % au quatrième trimestre.

Le secteur marchand de la gestion patrimoniale connaît une situation équivalente à celle du spectacle vivant marchand

Au cours de l'année 2021, les recettes des secteurs de l'architecture et de la gestion patrimoniale diminuent de 171 millions d'euros par rapport à 2019, soit un recul de 3 %. Si les activités de conception de bâtiments et de plans, d'architecture paysagère, d'activité de conseil et d'agences d'urbanisme enregistrent une baisse de 8 % en 2020 sur un an qui précède un retour à la situation d'avant-crise en 2021, la gestion patrimoniale connaît une forte chute de ses recettes (- 34 % par rapport à 2019). Ce dernier secteur marchand comprend la gestion des bibliothèques, des archives et des musées ainsi que la gestion et la préservation des sites et bâtiments historiques. Cette baisse de 34 % fait suite à la baisse de 44 % entre 2020 et 2019 du chiffre d'affaires de la gestion patrimoniale. Cette dernière connaît ainsi une situation équivalente à celle du spectacle vivant entre 2019 et 2021, touchée elle aussi directement par les conséquences de trois confinements consécutifs et de périodes de fermeture de lieux accueillant du public.

3. Centre national du cinéma et de l'image animée, *Fréquentation et films dans les salles de cinéma*, mise à jour 22 juin 2022.

Pour en savoir plus

- Département des études, de la prospective et des statistiques, *Analyse de l'impact de la crise du Covid-19 sur les secteurs culturels, synthèse et résultats sectoriels*, Paris, Ministère de la Culture, juillet 2020
- Ludovic BOURLÈS et Yann NICOLAS, *Analyse conjoncturelle du chiffre d'affaires de la culture au 4^e trimestre 2020*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Note de conjoncture », 2021-2, mars 2021
- Ludovic BOURLÈS et Yann NICOLAS, *Analyse conjoncturelle du chiffre d'affaires de la culture au 4^e trimestre 2021*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Note de conjoncture », 2022-2, avril 2022
- Nicolas PIETRZYK, *Le Poids économique direct de la culture en 2020*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2022-1, mai 2022
- Ludovic BOURLÈS et Yann NICOLAS, *Analyse conjoncturelle du chiffre d'affaires de la culture au 1^{er} trimestre 2022*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Note de conjoncture », 2022-3, juillet 2022

Tableau 1 – Évolution annuelle des chiffres d'affaires des secteurs culturels marchands, 2019-2021

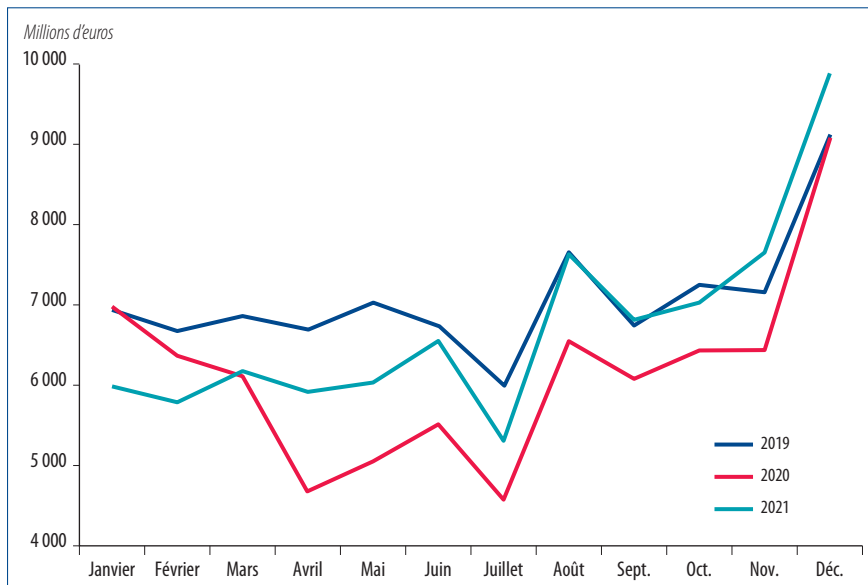
En millions d'euros et %

	2019	2020	2021	Variations annuelles (%)		
				2020/2019	2021/2020	2021/2019
Médias et industries culturelles	63 369	56 604	61 302	- 11	8	- 3
Projection cinématographique	1 777	625	847	- 65	35	- 52
Publicité	15 174	12 715	13 842	- 16	9	- 9
Presse	11 459	9 954	10 361	- 13	4	- 10
Audiovisuel et cinéma*	21 172	19 646	21 117	- 7	7	0
Radio	1 250	1 168	1 246	- 7	7	0
Livre	8 382	7 888	9 195	- 6	17	10
Musique enregistrée	1 807	1 760	2 068	- 3	17	14
Jeu vidéo	2 348	2 847	2 627	21	- 8	12
Création et diffusion	14 675	11 166	12 834	- 24	15	- 13
Spectacle vivant	5 687	3 257	3 624	- 43	11	- 36
Arts visuels	8 120	7 280	8 580	- 10	18	6
Enseignement artistique et culturel	868	629**	630**	- 28	0	- 27
Architecture et gestion patrimoniale	6 835	6 085	6 664	- 11	10	- 3
Architecture	6 351	5 816	6 344	- 8	9	0
Gestion patrimoniale***	484	269	320	- 44	19	- 34
Total champ culturel	84 879	73 854	80 801	- 13	9	- 5

* Hors projection cinématographique, radio et jeu vidéo.
 ** Préviation.
 *** Hors activités de guide-conférencier, de restauration du patrimoine et d'opérations archéologiques.

Source : chiffres d'affaires (CA) Esane, indices de CA, Insee/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 1 – Chiffre d'affaires de l'ensemble du champ culturel, 2019-2021



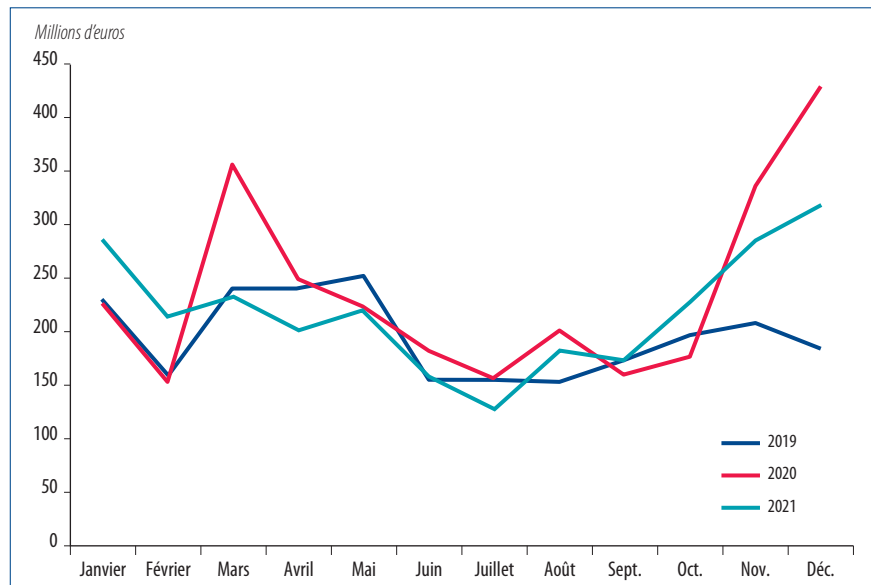
Source : chiffres d'affaires (CA) Esane, indices de CA, Insee/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 2 – Chiffre d'affaires du secteur de la projection cinématographique, 2019-2021



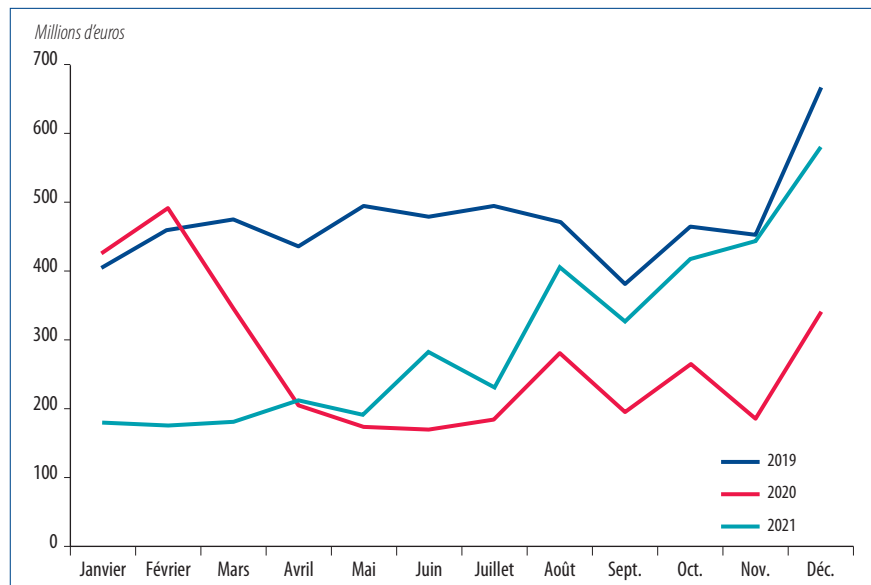
Source : chiffres d'affaires (CA) Esane, indices de CA, Insee/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 3 – Chiffre d'affaires du secteur du jeu vidéo, 2019-2021



Source : chiffres d'affaires (CA) Esane, indices de CA, Insee/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 4 – Chiffre d'affaires du secteur du spectacle vivant marchand, 2019-2021



Source : chiffres d'affaires (CA) Esane, indices de CA, Insee/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Poids économique direct de la culture en 2020

Une valeur ajoutée de la culture de 46,1 milliards d'euros en 2020

En 2020, l'ensemble des branches du champ statistique¹ de la culture – l'audiovisuel, le spectacle vivant, le livre et la presse, les agences de publicité, l'architecture, les arts visuels, le patrimoine et l'enseignement artistique et culturel – réalisent une production totale de 86,7 milliards d'euros et génèrent une valeur ajoutée de 46,1 milliards d'euros (voir tableau 1).

Mesuré comme la part de la valeur ajoutée des branches culturelles dans le produit intérieur brut, le poids économique direct de la culture s'établit en 2020 à 2,2 %, soit un niveau légèrement inférieur au palier des sept années précédentes (2,3 % de 2013 à 2019), lui-même inférieur au pic de 2,6 % atteint en 2003.

L'audiovisuel reste en 2020 la première branche culturelle au regard de la valeur ajoutée créée (12,5 milliards d'euros, soit 27 % du total du champ), devant le spectacle vivant (6,74 milliards d'euros, 15 %) et le livre et la presse (6,66 milliards d'euros, 14 %) (tableau 1).

En 2020, la valeur ajoutée culturelle baisse de 7 % en valeur et de 15 % en volume sous l'effet de la crise sanitaire

Durant l'année 2020, la culture a été particulièrement touchée par la crise sanitaire. La légère diminution du poids économique de la culture en 2020 s'explique par une chute du PIB culturel en valeur (- 7,1 %) relativement plus marquée que celle de l'économie (- 5,3 %), alors que la valeur ajoutée culturelle en euros courants progressait quasiment au même rythme que l'économie depuis 2013 (graphique 1).

Le recul du PIB culturel en valeur a été amorti par l'importance du secteur public et subventionné et les conventions d'estimation de la valeur ajoutée produite par ces secteurs non marchands. En 2020, la valeur ajoutée des branches culturelles en volume chute davantage qu'en valeur. Elle recule également davantage que le PIB de l'ensemble de l'économie en volume : elle diminue de 15,1 % entre 2019 et 2020, contre 8,0 % pour l'ensemble de l'économie.

Le spectacle vivant, le patrimoine et les arts visuels sont les branches les plus touchées par la crise sanitaire en 2020

Les branches culturelles subissent à des degrés divers une récession en 2020 sous l'effet de la crise sanitaire. Le spectacle vivant perd plus d'un tiers de valeur ajoutée exprimée en volume (- 37 %), le patrimoine et les arts visuels plus d'un cinquième (respectivement - 24 % et - 21 %). Le livre et la presse (- 9 %), l'architecture (- 9 %) et l'audiovisuel (- 8 %) connaissent une baisse de la valeur ajoutée plus proche de celle de l'économie française, de même que la publicité et l'enseignement artistique et culturel (- 7 %).

1. Le champ statistique de la culture, harmonisé au niveau européen, est défini au niveau national par 34 codes de la nomenclature d'activité française qui permettent de mesurer l'activité économique des différentes branches culturelles.

Les différents secteurs de l'audiovisuel subissent les conséquences de la crise sanitaire de façon hétérogène

En 2020, la branche audiovisuelle connaît un recul de 8 % en volume, soit un recul identique à celui de l'économie dans son ensemble. Cependant, les différents secteurs composant la branche audiovisuelle connaissent des évolutions hétérogènes. En 2020, certains secteurs sont en croissance : l'édition de jeux électroniques (+ 21 %), l'édition et distribution de vidéos (+ 7 %), et l'édition de chaînes thématiques (+ 17 %), alors que d'autres connaissent une récession marquée, en particulier la projection de films cinématographiques (- 66 %), la distribution de films cinématographiques (- 24 %) et la production de films institutionnels et publicitaires (- 22 %). En effet, le cinéma est particulièrement touché. Cette chute s'explique notamment par la fermeture totale des salles pendant 162 jours en 2020, la suspension des tournages du 17 mars au 11 mai 2020 et les incertitudes de la reprise. Le secteur de la musique enregistrée décline de façon modérée au regard de la crise (- 6 %), notamment grâce à l'écoute en flux financée par abonnement et par la publicité².

Au cours de ces vingt dernières années, le recul du livre et de la presse dans la valeur ajoutée culturelle et le poids croissant de l'audiovisuel constituent les transformations les plus notables du secteur culturel. La part du livre et de la presse diminue en effet de près de 10 points entre 2000 et 2020, le poids de ces deux branches passant de 24 %, soit un niveau équivalent à celui de l'audiovisuel en 2000, à 14 % en valeur. Le recul de la presse sur le long terme s'explique notamment par la baisse des recettes publicitaires induite par le déclin du support physique au profit de la presse en ligne et une moindre audience (voir fiche « Presse écrite »).

Le spectacle vivant est à la deuxième place parmi les branches culturelles en 2020 en termes de valeur ajoutée et enregistre dans le même temps la deuxième plus forte baisse de valeur ajoutée en volume en 2020 (- 37 %) derrière la projection de films cinématographiques, à la suite des mesures de confinement et des fermetures de salles.

La part en euros courants du patrimoine dans la valeur ajoutée culturelle progresse continuellement en vingt ans ; elle est quasiment multipliée par deux pour atteindre 11 % en 2020. En volume, la valeur ajoutée du patrimoine recule de 24 % en 2020.

Le poids des arts visuels est passé de 8,9 % en 2000 à 7,1 % en 2010, pour atteindre de nouveau 8,9 % en 2020. Cette branche a en effet connu une croissance annuelle de près de 6 % en moyenne entre 2014 et 2019 du fait d'un fort dynamisme de l'activité de design. En 2020, le poids des arts visuels augmente de 0,1 point dans la valeur ajoutée en valeur, cette branche étant relativement moins touchée que les autres. La baisse de la valeur ajoutée est cependant nettement marquée en volume (- 21 %) (tableau 1).

Le poids des agences de publicité a reculé de 3,9 points entre 2000 et 2020. Ceux de l'architecture et de l'enseignement supérieur ont augmenté respectivement de 2 points et de 0,3 point.

La production non marchande, qui représente près d'un cinquième de la production de la culture, a moins reculé en 2020 que la production marchande

En 2020, la production totale des branches culturelles baisse de 10,5 % en valeur par rapport à 2019 (96,8 milliards d'euros³), soit un recul de 3,2 points de plus que l'économie (- 7,3 %).

La production des branches culturelles se partage entre la production marchande et la production non marchande. La production marchande, de 70,5 milliards d'euros, soit 81 % du total, provient de la vente de biens et services culturels par les entreprises culturelles à un prix économiquement significatif, c'est-à-dire couvrant plus de 50 % des coûts de production. En

2. Rapport Snep, *La Production musicale française en 2020. Décryptage d'une année pas comme les autres*, 16 mars 2021.

3. Les données de production issues de la comptabilité nationale sont révisées à la marge chaque année et peuvent différer légèrement des publications passées sur le poids économique de la culture.

2020, elle diminue en valeur de 11,5 %, soit 2,5 points de plus que l'économie (– 9,0 %). La production non marchande culturelle, de 16,2 milliards d'euros, correspond à des biens et des services culturels proposés aux ménages à un prix représentant moins de 50 % des coûts de production, car bénéficiant de l'apport de subventions. Elle est mesurée par convention par la somme des coûts des facteurs des établissements publics et associations concernés. Le patrimoine et l'enseignement artistique et culturel ont une production quasi exclusivement non marchande (respectivement 95 % et 87 % en 2020) et le spectacle vivant est majoritairement non marchand (64 %). Ainsi, la part de la production non marchande culturelle (19 %) est-elle supérieure de 4 points à celle de l'économie. La production non marchande culturelle a relativement peu baissé en 2020 en comparaison avec la production marchande du fait de la relative stabilité des coûts des facteurs de production, notamment des rémunérations des personnels du secteur public et subventionné : la production non marchande a reculé en valeur entre 2019 et 2020 de 5,5 %, soit 6 points de moins que la production marchande.

Pour en savoir plus

- Valérie DEROIN, *Conceptualisation statistique du champ de la culture*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture méthodes », 2011-3, décembre 2011.
- « La culture : quel poids dans le PIB ? », *Cahiers français*, n° 382, août 2014.
- *Chiffres clés 2020, statistiques de la culture et de la communication*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS (<https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-d-ouvrages/Chiffres-cles-statistiques-de-la-culture-et-de-la-communication-2012-2020/Chiffres-cles-2020>)
- Nicolas PIETRZYK, *Le Poids économique direct de la culture en 2020*, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2022-1, mai 2022

Tableau 1 – Poids des branches culturelles dans l'économie en 2020

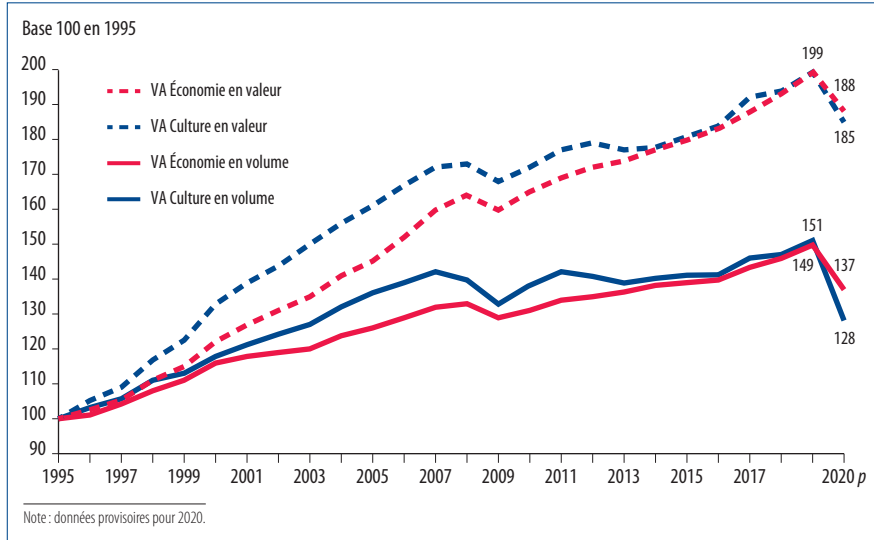
En milliards d'euros courants et %

	Production totale (marchande et non marchande)		Valeur ajoutée (VA)		Évolution de la VA en volume entre 2019 et 2020 (%)
	Valeur (milliards d'euros)	Poids (%)	Valeur (milliards d'euros)	Poids (%)	
Répartition par domaine culturel					
Audiovisuel	28,6	33,0	12,5	27,0	– 8
<i>dont projection cinématographique</i>	0,6	0,7	0,2	0,4	– 66
<i>dont jeux vidéo</i>	3,2	3,6	1,6	3,5	21
<i>dont radio</i>	1,3	1,5	0,7	1,5	– 1
Spectacle vivant	9,7	11,2	6,7	14,6	– 37
Livre, presse	14,4	16,6	6,7	14,4	– 9
Publicité	10,9	12,6	5,2	11,2	– 7
Patrimoine	7,3	8,5	5,1	11,1	– 24
Arts visuels	7,7	8,8	4,1	8,9	– 21
<i>dont design</i>	3,4	3,9	1,5	3,2	– 27
Architecture	5,4	6,2	3,6	7,8	– 9
Enseignement artistique et culturel	2,7	3,1	2,3	4,9	– 7
Total Culture	86,7	100,0	46,1	100,0	– 15

Note : données provisoires pour 2020.

Source : Insee, comptes nationaux – base 2014/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 1 – Évolution comparée de la valeur ajoutée en valeur et en valeur des branches culturelles et de l'ensemble des branches de l'économie, 1995-2020



Source : Insee, comptes nationaux – base 2014/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 2 – Répartition de la production des branches culturelles en 2020

En milliards d'euros courants et %

	Production marchande		Production non marchande		Production totale
	Valeur (milliards d'euros)	Poids (%)	Valeur (milliards d'euros)	Poids (%)	Valeur (milliards d'euros)
Répartition par domaine culturel					
Audiovisuel	28,6	100	0,0	0	28,6
<i>dont projection cinématographique</i>	0,6	100	0,0	0	0,6
<i>dont jeux vidéo</i>	3,2	100	0,0	0	3,2
<i>dont radio</i>	1,3	100	0,0	0	1,3
Livre, presse	14,4	100	0,0	0	14,4
Publicité	10,9	100	0,0	0	10,9
Spectacle vivant	3,5	36	6,2	64	9,7
Arts visuels	7,0	91	0,7	9	7,7
<i>dont design</i>	3,4	100	0,0	0	3,4
Patrimoine	0,4	5	6,9	95	7,3
Architecture	5,4	100	0,0	0	5,4
Enseignement artistique et culturel	0,4	13	2,4	87	2,7
Total Culture	70,5	81	16,2	19	86,7
Total Économie	3 210,3		491,3		3 701,6

Note : données provisoires. La production totale s'entend hors production pour emploi propre.

Source : Insee, comptes nationaux – base 2014/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Financement de la culture

Le financement de la culture s'appréhende globalement à partir des flux financiers émanant des différents types d'acteurs économiques, publics ou privés, au bénéfice de l'ensemble des secteurs d'activités culturelles. Il est réalisé par les acteurs privés (ménages et entreprises) et par les collectivités publiques (État et collectivités territoriales), soit par des dépenses directes (achats, subventions...), soit au moyen de dispositifs spécifiques, essentiellement fiscaux (redevances, taxes, déductions, exonérations...) ou par le biais d'achats de prestations connexes, par exemple publicitaires, ou encore par le mécénat.

Le budget du ministère de la Culture pour 2022 : 4,1 milliards d'euros, en hausse de 9 % (+ 330 millions d'euros)

La loi de finances initiale pour 2022 a porté le budget du ministère de la Culture à hauteur de 4,1 milliards d'euros, montant supérieur de 330 millions d'euros à celui de 2021 (tableau 1). Alors que la progression annuelle du budget ministériel était entre 2017 et 2019 de + 1,7 % par an, elle accélère à + 4 % en 2021 puis + 9 % en 2022, mais avec une inflation estimée à 6,5 % cette même année. L'année 2020 est à part, marquée par la mise en œuvre des mesures de soutien rapide aux acteurs culturels dans le contexte de la crise sanitaire : les crédits exécutés en 2020 sont de 22 % plus élevés qu'en 2019 (contre + 17 % pour l'ensemble de l'économie). Faisant suite à ces mesures d'urgence, le plan de relance de l'économie française décidé à l'été 2020 explique en partie la croissance du budget ministériel en 2021 et 2022. La part des crédits du budget général de l'État affectés au ministère de la Culture demeure à 0,8 %, une part stable sur les six dernières années.

Les grands programmes d'intervention du ministère se fondent sur la particularité des biens et services culturels, qui rend nécessaire un financement public pour la mise à disposition de la culture pour tous, le soutien à la création et à la diffusion des œuvres et productions, la constitution et la préservation du patrimoine national. La part des crédits du ministère accordés au programme Transmission des savoirs et démocratisation de la culture (programme 361, anciennement inclus dans le 224) s'établit à 18 % en 2022 (contre 15 % en 2021). La part du programme Patrimoines a légèrement reculé : 25 % contre 27 % en 2021 ; elle est stable pour les programmes Création artistique (22 %) et Médias et industries culturelles (16 %). Le programme d'appui Soutien aux politiques du ministère de la Culture (19 %), comprend les crédits d'administration générale du ministère, dont les rémunérations des agents.

En 2022, la forte progression des crédits du programme 361 Transmission des savoirs et démocratisation de la culture (+ 30 %, soit + 170 M€) fait suite à l'augmentation des moyens dévolus au Pass Culture (+ 140 M€). Les crédits votés en loi de finances initiale de la mission médias, livres et industries culturelles ont également augmenté beaucoup plus qu'en 2021 : de près de + 12 % (contre + 3 % en 2021), du fait de la progression des crédits du programme Presse et médias (+ 22 %, soit + 63 M€). Cette hausse correspond à la création d'une nouvelle aide à la presse, dans le cadre de la réforme globale du transport de la presse, visant à inciter les éditeurs à privilégier le portage des exemplaires à l'abonné tôt dans la journée plutôt que le postage, afin de contrer la décroissance de la presse imprimée.

L'une des caractéristiques du financement de la culture en France réside dans les subventions publiques sur budget du ministère de la Culture accordées à près de 80 établissements,

en grande partie nationaux, qui assurent une mission d'intérêt général en lien avec la politique culturelle nationale et les programmes d'intervention du ministère (tableau 3). Ils regroupent près de vingt musées, monuments et domaines nationaux, une dizaine d'établissements du spectacle vivant (opéras et théâtres nationaux), une vingtaine d'écoles nationales supérieures d'art et de conservatoires nationaux (musique, danse, théâtre), plus de vingt écoles nationales d'architecture ainsi que plusieurs opérateurs nationaux particuliers (tels que l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture ou le Centre national des arts plastiques) et établissements spécifiques (Institut national de l'audiovisuel, Cité de la céramique, Bibliothèque publique d'information ou Grande Halle de la Villette). En 2022, 35 % du budget du ministère leur est consacré (contre 37 % en 2021), soit 1,4 milliard d'euros. Près de la moitié de ces subventions est concentrée dans six établissements : Bibliothèque nationale de France, Opéra national de Paris, Universcience, Institut national de recherches archéologiques préventives, Musée du Louvre et Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou.

5,2 milliards d'euros de dépenses culturelles dans les autres ministères en 2022

En 2022, le montant des dépenses à caractère culturel des autres ministères est estimé à 5,2 milliards d'euros, dont 56 % pour le ministère de l'Éducation nationale (près de 2,9 milliards d'euros, voir tableau 2). Ces dépenses ont connu, comme pour l'ensemble des crédits publics, une progression récente directement consécutive aux mesures d'urgence puis au plan de relance engagés contre la crise sanitaire. Plus d'un milliard d'euros supplémentaire a été ainsi budgété en 2021, ramené à 414 millions d'euros en 2022, ce qui représentait près de 20 % du total des dépenses culturelles des autres ministères en 2021, et 8 % en 2022.

Pour le ministère de l'Éducation nationale, les dépenses culturelles renvoient principalement aux rémunérations des professeurs d'art dans l'enseignement primaire et secondaire, public et privé (8,5 % du temps de classe est par exemple consacré aux pratiques et disciplines artistiques en élémentaire, du CP au CM2), ainsi qu'à celles des délégués académiques à l'action culturelle et des agents de la mission des archives, soit au total 2,7 milliards d'euros. À cela s'ajoutent près de 160 millions d'euros pour le soutien aux activités périscolaires (plan « mercredi »), pour des associations de jeunesse et d'éducation populaire favorisant l'accès aux pratiques artistiques, culturelles et scientifiques dans les territoires fragilisés urbains ou ruraux, pour des fonds en faveur de la jeunesse et de la vie associative (Fonds d'expérimentation pour la jeunesse et Fonds pour le développement de la vie associative), et enfin pour le déploiement du Pass Culture.

Pour le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), les dépenses culturelles en 2022, d'un montant de près de 600 millions d'euros, recouvrent en particulier le financement de plus de 140 bibliothèques universitaires et des politiques documentaires (pour un total de plus de 460 M€). Ce ministère exerce en outre la tutelle ou la cotutelle des musées scientifiques nationaux (à l'instar du Musée des arts et métiers ou de l'Office de coopération et d'information muséales (OCIM)) ainsi que le contrôle scientifique et technique des muséums d'histoire naturelle en région. Il soutient enfin les acteurs nationaux et les manifestations d'envergure nationale dans le domaine de la culture scientifique, technique et industrielle.

Conduites sous la houlette du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, les politiques de coopération culturelle, linguistique, universitaire et scientifique concourent à la politique culturelle extérieure de la France et au service culturel d'enseignement public à l'étranger (545 établissements scolaires français homologués dans 138 pays, sous l'égide de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger qui bénéficie de 416 millions d'euros de subventions pour charges de service public en 2022). En lien avec le ministère de la Culture, la promotion et l'accompagnement à l'étranger de la culture française et le développement des échanges culturels ainsi que des industries culturelles et créatives françaises à l'étranger s'appuient sur le réseau culturel français composé de l'Institut français, des 440 alliances françaises conventionnées (sur un total de 834 alliances françaises dans le monde) réparties dans 131 pays, des attachés spécialisés des ambassades et de structures dédiées à des secteurs culturels (Bureau

export de la musique française, Unifrance pour le cinéma, TV France international pour les programmes audiovisuels, Bureau international de l'édition française ou Game dans le domaine du jeu vidéo). En matière audiovisuelle, le ministère soutient également Canal France international (CFI), l'opérateur chargé de l'aide au développement en faveur des médias du Sud (Afrique subsaharienne, Maghreb et Levant) et de la francophonie : en 2020 comme en 2019, près d'une quarantaine de projets ont été mis en œuvre.

Les autres dépenses culturelles des ministères ont en grande partie trait au financement de musées (musées de la marine, de l'armée, de l'air et de l'espace, et du Service de santé pour le ministère des Armées ; Muséum national d'histoire naturelle et Musée des arts et métiers, pour le MESRI, par exemple) et aux actions conduites dans le cadre des conventions ou protocoles signés avec le ministère de la Culture (agriculture, cohésion des territoires, justice...).

Les crédits de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques, du ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, sont restés stables (88 M€ en 2022, comme en 2020 et 2021). À destination des collectivités territoriales, ces crédits financent les projets d'investissement (construction/restructuration) ou d'équipement (informatique/numérique, mobilier) les plus significatifs. L'instruction des dossiers est conduite par les services déconcentrés du ministère de la Culture, en lien avec les préfetures.

Relevant jusqu'à cette année du budget du ministère de l'Économie et des Finances, la dotation versée à la Poste au titre de la compensation de la mission de service public de transport postal de la presse fait l'objet d'un transfert vers le programme 180 Presse et médias sous l'égide du ministère de la Culture, au titre de la nouvelle aide à l'exemplaire porté et posté, pour un montant de 62,30 millions d'euros. Ne sont plus inscrits au budget du ministère de l'économie que 16 millions d'euros.

En 2020, 8,7 milliards d'euros de dépenses culturelles de la part des collectivités territoriales

En 2020, les dépenses culturelles des collectivités territoriales de France métropolitaine et d'outre-mer (communes de plus de 3 500 habitants, groupements de communes à fiscalité propre comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, départements et régions) s'élèvent à 8,7 milliards d'euros (graphique 1), soit en moyenne 129 euros par habitant. Près de 80 % de ce montant total de dépenses culturelles est engagé par le bloc communal (communes et intercommunalités), les départements et les régions représentant respectivement 12 % et 9 %.

Avec la crise sanitaire, les dépenses des collectivités locales pour la culture ont reculé. Les dépenses culturelles des départements ont connu la baisse la plus forte : - 18 % en 2020. Celles engagées par les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ont moins baissé : respectivement, - 8 % et - 11 %. Inversement, les dépenses culturelles des régions ont progressé de + 5 % (graphique 2).

Pour l'ensemble des collectivités territoriales, plus de la moitié des dépenses (51 %) sont consacrées à l'expression artistique et aux activités culturelles (spectacle vivant, arts visuels, enseignement artistique principalement), et 38 % à la conservation et à la diffusion du patrimoine (musées, archives, bibliothèques, etc.) (tableau 4).

Dépenses fiscales, crédits d'impôts et taux réduits de TVA contribuent à soutenir la culture

Les dépenses fiscales désignent des dispositions législatives et réglementaires dont la mise en œuvre entraîne un allègement de la charge fiscale des contribuables concernés et donc une perte de recettes pour l'État. C'était le cas jusqu'en 2021 à hauteur de 630 millions au titre de l'exonération de la redevance audiovisuelle dont bénéficiaient les ménages les plus modestes. En 2022, la suppression de la redevance audiovisuelle entraîne une baisse du montant total des

dépenses fiscales de l'État en matière de culture et de communication qui passe à 1,9 milliard d'euros (contre 2,3 milliards d'euros en 2021, voir tableau 5).

Désormais les dépenses fiscales se répartissent comme suit : 49 % concernent le programme Création, 18 % pour le cinéma et l'audiovisuel, 1 % pour le programme Livre et industries culturelles, 23 % le programme Presse et médias et 9 % le programme Patrimoines (au titre des déductions des charges foncières ou de l'imputation des déficits fonciers des propriétaires de monuments historiques ou d'immeubles situés dans les secteurs sauvegardés, quartiers anciens ou zones de protection du patrimoine – ZPPAUP, en particulier).

Les dépenses fiscales du programme Création comprennent celles relatives au taux de TVA intermédiaire de 10 % (contre 20 % pour le taux normal) applicable aux foires, salons, expositions autorisés, jeux et manèges forains et visite de parcs à décors animés (200 M€ en 2023), et celles relatives au taux réduit, de 5,5 %, applicable aux théâtres, cirques, concerts, spectacles de variété, sur les droits d'entrée dans les salles de cinéma et les parcs zoologiques (315 M€ en 2023). Les montants de ces deux mesures s'élèvent à, respectivement, 220 millions d'euros et 380 millions d'euros en 2021. À ces mesures s'ajoute le taux particulier de 2,1 % applicable aux droits d'entrées des 140 premières représentations de certains spectacles (53 M€ pour 2023).

La presse bénéficie également du taux de TVA particulier de 2,1 % sur les ventes de périodiques en France métropolitaine, soit une dépense fiscale estimée à 160 millions d'euros pour 2023. Le taux réduit de 5,5 % sur les livres n'est pas comptabilisé comme une dépense fiscale. Il en va de même pour le taux intermédiaire de 10 % sur les œuvres d'art, objets de collection ou antiquités, sur les cessions de droits patrimoniaux des œuvres de l'esprit, de cinématographie et sur les livres. Par contre, la dépense liée au taux intermédiaire de 10 % applicable aux abonnements souscrits pour recevoir des services de télévision a été intégrée au programme Presse et médias pour un montant maintenu à 390 millions d'euros.

Les crédits d'impôt pour la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles sont chiffrés à 302 millions d'euros en 2021 et à 322 millions d'euros en 2022 ; pour 2023, ils sont estimés à 520 millions d'euros en raison d'une forte progression anticipée du crédit d'impôt international qui concerne les films d'initiative étrangère dont tout ou partie de la fabrication a lieu en France. Comme ces crédits d'impôts, les allègements fiscaux pour les souscriptions au capital de sociétés de financement d'œuvres dans ces secteurs (près de 30 M€ en 2022, comme en 2021, 35 M€ pour 2023), sont rattachés au programme Livre et industries culturelles de la mission Médias et à la ligne de compte du Centre national de la cinématographie et de l'image animée (CNC).

Les recettes des taxes fiscales affectées au bénéfice des secteurs du cinéma et de l'audiovisuel ont été impactées par la crise sanitaire et la redevance audiovisuelle a été supprimée en 2022

Au titre des concours financiers de l'État à la culture, plusieurs taxes fiscales affectées¹ sont également comptabilisées (tableau 6). Il s'agit, par exemple, de la taxe prélevée sur chaque billet d'entrée au cinéma (10 % du prix du billet sauf en Outre-mer : 5 %) ou de la taxe sur les services de télévision (5 % sur les recettes des chaînes de télévision et une part variable, de 0,5 % à 7 %, sur les abonnements aux services de télévision, y compris dans le cadre d'offre d'accès à Internet), dont les produits sont directement reversés au Centre national de la cinématographie et de l'image animée (CNC). Le montant collecté de la taxe sur les billets de cinéma a chuté entre 2019 et 2020, en raison de la crise sanitaire (de 154 M€ à 60 M€ en 2020, et 56 M€ en 2021). La prévision pour 2022 a été établie à 148 millions d'euros, et à 138 millions d'euros pour 2023, tablant sur un retour à une fréquentation d'avant la crise, qui reste cependant, au troisième trimestre de 2022, inférieure à celle de 2019. Les taxes sur les services de télévision

1. Les taxes affectées désignent les impositions de toutes natures affectées à des tiers autres que les collectivités territoriales et les organismes de sécurité sociale, au profit de politiques publiques particulières.

n'ont pas subi le même aléa : pour 2022, leurs recettes sont estimées à 455 millions d'euros (contre 457 M€ en 2021 et 2020) ; en 2023 elles pourraient atteindre 466 millions d'euros.

La redevance audiovisuelle, acquittée jusqu'en 2022 par les détenteurs d'appareil de réception télévisuelle (3,7 milliards d'euros perçus en 2021 et 2022) était affectée au financement de l'audiovisuel public. Depuis sa suppression en 2022, les crédits destinés à l'audiovisuel public sont désormais financés par une part de la TVA (3,8 milliards estimés pour 2023).

Consommation des ménages, financement participatif, mécénat d'entreprises, recettes publicitaires : le financement privé de la culture

En tant qu'acteurs économiques privés, les ménages consacrent une part de leurs dépenses de consommation à la culture. Il s'agit du premier flux financier au bénéfice des secteurs d'activités culturelles : en 2021, les ménages ont ainsi dépensé 16 milliards d'euros en biens et services culturels, et 24 milliards d'euros en biens et services connexes (téléviseurs, matériel informatique, consoles de jeux, télécommunications, etc.)². D'après la dernière enquête de l'Insee « Budget de famille », en 2017, les ménages résidant en France consacraient en moyenne 3,8 % de leur budget annuel à l'achat de biens et services culturels³.

Les ménages et les entreprises peuvent soutenir directement des organisations du domaine des arts, de la culture et des médias. Toutes causes confondues, dont la culture, le mécénat est pratiqué par 9 % des entreprises en 2018, pour un budget compris entre 3 et 3,6 milliards d'euros. Ménages et entreprises peuvent aussi contribuer aux ressources de fondations et de fonds de dotation qui apportent un soutien aux organisations culturelles, ou directement à celles des associations culturelles⁴.

Le financement privé de projets culturels s'opère aussi par l'intermédiaire des plateformes numériques de financement participatif (*crowdfunding* en anglais) qui relie en ligne des porteurs de projet culturel à des financeurs, prêteurs et investisseurs potentiellement nombreux. En 2021, 112,7 millions d'euros bénéficient ainsi au secteur culturel (+ 55 % par rapport à 2020, année de crise économique-sanitaire), très majoritairement par l'intermédiaire de plateformes de dons avec ou sans récompense ou contrepartie. Sur ces 112,7 millions d'euros, 54 % relèvent des arts plastiques et du spectacle vivant, 20 % de l'audiovisuel et de la musique, 18 % de l'édition et du journalisme et 8 % du patrimoine.

Dédiée à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine français, la Fondation du patrimoine a perçu en 2020 près de 60 millions d'euros de ressources privées issues de dons de particuliers et d'entreprises, de parrainages, de legs et donations, de cotisations ainsi que des produits des jeux Mission patrimoine de la Française des jeux. Cela représente une baisse d'un peu plus de 50 % de ses ressources privées par rapport à 2019. Cette baisse s'explique avant tout par la collecte exceptionnelle organisée en 2019 à la suite de l'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris. Par rapport à 2018, ces mêmes ressources privées progressent en 2020 de près de 40 % en euros courants. En 2020, les ressources de la Fondation du patrimoine lui ont permis de soutenir 2 712 projets et d'octroyer 1 546 labels à des travaux de restauration d'édifices patrimoniaux privés non protégés, label qui permet aux propriétaires de bénéficier d'un dégrèvement d'impôt pour les travaux menés.

2. Voir la fiche « Consommation culturelle des ménages » dans cet ouvrage.

3. Ludovic BOURLÈS, Yann NICOLAS, « Les ménages consacrent en moyenne 4 % de leur budget annuel à l'achat de biens et services culturels », *France, portrait social. Édition 2022*, coll. « Insee Références », 2022.

4. En 2013, la France comptait 1,3 million d'associations actives dont une sur cinq est culturelle (spectacle vivant, arts visuels et écrits, animation socioculturelle, patrimoine, enseignement artistique et culturel). Les associations culturelles bénéficient de 7,1 milliards d'euros de ressources financières, soit 6 % du total des ressources associatives. En 2013, plus de 52 % des ressources financières de ces associations sont d'origine privée, avec 3,7 milliards d'euros issus de recettes d'activité privée, de cotisations des adhérents, de dons de particuliers, de mécénat d'entreprises et de financements en provenance de fondations. 39 % des ressources financières des associations culturelles sont des subventions, contre seulement 19 % pour l'ensemble des associations.

En 2021, tous les grands médias voient leurs recettes publicitaires progresser sur un an

Les recettes tirées des investissements publicitaires des annonceurs dans différents médias (télévision, presse, radio, cinéma et Internet) contribuent au financement de ces derniers. En 2021, leurs recettes publicitaires s'élèvent à 13,8 milliards d'euros, dont 56 % pour Internet, 26 % pour la télévision, 13 % pour la presse, 5 % pour la radio et moins de 1 % pour le cinéma. Pour la deuxième année consécutive, les recettes d'Internet représentent plus du double de celles de la télévision. Les recettes totales sont en hausse de 18 % par rapport à 2020 (graphique 3). Cette progression d'un peu plus de 2 milliards d'euros fait suite à la baisse de 7 % sur un an enregistrée en 2020 dans le contexte de la crise économico-sanitaire. Elle est partagée par tous les grands médias. En particulier, les recettes d'Internet croissent de 22 % et contribuent à hauteur des deux tiers à la hausse des recettes publicitaires des grands médias. En 2021, le cinéma enregistre une forte hausse de ses recettes publicitaires (+ 65 %), après l'effondrement de celles-ci en 2020 (- 75 %), conséquence directe de la fermeture des salles de cinéma.

Sur la décennie 2011-2021, les investissements publicitaires au profit des quatre médias traditionnels (télévision, presse, radio et cinéma) baissent en tendance, avec une réduction de 30 % du total de leurs recettes en dix ans. Depuis 2007, la presse (quotidiens, hebdomadaires, magazines, presse spécialisée et gratuits) est touchée par la désaffection des annonceurs. Entre 2011 et 2021, elle perd 53 % de ses recettes publicitaires. À l'inverse, les recettes d'Internet sont multipliées par 2,6 sur la même période. La radio et la télévision perdent respectivement 18 % et 9 % de leurs recettes publicitaires, tandis que celles du cinéma baissent essentiellement dans le sillage de crises qui touchent la fréquentation des salles, en particulier leurs fermetures en 2020 et 2021.

Pour en savoir plus

- Admical, *Le Mécénat d'entreprise en France. Baromètre Admical*, octobre 2018
- François MOREAU et Yann NICOLAS, *Financement participatif : une voie d'avenir pour la culture ?*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS/Presses de Sciences Po, coll. « Questions de culture », novembre 2018
- « Financer la culture », *Cahiers français*, n° 409, mars-avril 2019
- Fondation du patrimoine, *Rapport d'activité 2020, 2021*
- *Projet de loi de finances 2022*, ministère de l'Économie :
<https://www.budget.gouv.fr/documentation/documents-budgetaires/exercice-2022/projet-de-loi-de-finances/budget-general/culture> ;
<https://www.budget.gouv.fr/documentation/documents-budgetaires/exercice-2022/projet-de-loi-de-finances/budget-general/medias-livre-et-industries-culturelles>
- *Effort financier de l'État dans le domaine de la culture et de la communication* :
<https://www.budget.gouv.fr/documentation/file-download/14245>
- *Rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales, 2022* :
<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/rapports-observatoire-des-finances-et-gestion-publique-locales-ofgl>
- *Baromètre du crowdfunding en France 2021*, Mazars/Financement participatif France, février 2022
- *Le Marché publicitaire 2021 et prévisions. Le rebond se confirme*, France Pub/Irep/Kantar Media, 2022
- « La Culture, un bien public mondial », *Courrier de l'Unesco*, n° 3, juillet-septembre 2022
- Ludovic BOURLES et Yann NICOLAS, « Les ménages consacrent en moyenne 4 % de leur budget annuel à l'achat de biens et services culturels », *France, portrait social. Édition 2022*, coll. « Insee Références », 2022
- *Projet de loi de finances 2023*, ministère de l'Économie :
<https://www.budget.gouv.fr/documentation/file-download/16443>

Tableau 1 – Budget du ministère de la Culture, 2017-2022

En millions d'euros et %

	2017	2018	2019	2020		2021	2022
	Crédits exécutés			Loi de finances initiale (LFI)	Crédits exécutés	Loi de finances initiale (LFI)	
Mission Culture	2 849	2 913	2 949	2 961	3 163	3 201	3 461
Programme 175 Patrimoines	878	898	949	972	1 109	1 012	1 023
Programme 131 Création	784	796	779	825	900	861	915
Programme 361 Transmission des savoirs et démocratisation de la culture (ex-224)*					0	577	748
Programme 224 Soutien aux politiques du ministère de la Culture (ex-224)**	1 187	1 219	1 221	1 164	1 155	752	775
<i>Dont : dépenses de personnel (« Titre 2 ») :</i>							
<i>9 548 ETP*** en 2022 (contre 9 578 en 2021)</i>	697	709	707	661	650	665	683
Mission Recherche et enseignement supérieur****	113	111	109	110	108	-	-
Programme 186 Recherche culturelle et culture scientifique****	113	111	109	110	108	-	-
Mission Médias, livres et industries culturelles	549	547	577	587	1 146	604	675
Programme 180 Presse et médias	275	280	282	280	411 ^(a)	287	351
Programme 334 Livre et industries culturelles	274	268	295	306	735 ^(b,c)	317	324
Total	3 511	3 571	3 635	3 658	4 418	3 805	4 136
Total budget général de l'État (montant brut, hors fonds de concours)	435 211	450 941	456 715	478 535	532 781	514 270	522 515
<i>hors Plan d'urgence face à la crise sanitaire et Plan de relance</i>						486 400	509 509
Part du ministère de la Culture dans le budget général de l'État uniquement (%)	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,7	0,8
<i>hors Plan d'urgence face à la crise sanitaire et Plan de relance (%)</i>						0,8	0,8
Évolution annuelle du budget du ministère de la Culture (total) (%)		1,7	1,8	0,6	20,8	4,0	8,7
Taux d'inflation générale (%)		1,9	1,1	0,5	0,5	1,6	6,5

N.B. : crédits de paiement.

Note : crédits exécutés et lois de finances initiales et projet de loi.

* Le programme 361 Transmission des savoirs et démocratisation de la culture regroupe à partir de 2021 l'ensemble des crédits liés à l'action culturelle, au soutien à la langue française et aux langues de France ainsi qu'aux politiques d'enseignement supérieur et de recherche.

**Le programme 224 nouvellement intitulé Soutien aux politiques culturelles depuis la loi de finances 2021 est dédié aux fonctions supports et à l'action culturelle internationale du ministère de la Culture.

*** Équivalents temps plein.

**** Ce programme a disparu en 2021.

(a) Le programme 180 a bénéficié d'un abondement de sa dotation par la loi de finances rectificative du 30 juillet 2020 et les crédits exécutés pour la gestion 2020 (411,40 M€ en CP) sont en augmentation de 47 % par rapport aux crédits votés de la LFI 2020 (280,40 M€ en CP).

(b) Le CSM a bénéficié de moyens exceptionnels à hauteur de 152 M€, attribués à l'occasion des différentes lois de finances rectificatives votées en 2020.

(c) Le soutien aux entreprises culturelles s'est également traduit, durant la crise sanitaire de 2020, par un renforcement des moyens d'intervention de l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles (IFCIC) à hauteur de 85 M€, grâce à des crédits obtenus en loi de finances rectificatives du 30 juillet 2020, mobilisés pour la consolidation des fonds d'intervention de l'établissement en matière de prêts bancaires aux acteurs des industries culturelles.

Source : Ministère de l'Économie/DEPS, Ministère de la Culture, 2021

Tableau 2 – Crédits du budget général et budgets annexes des autres ministères, affectés à la culture et à la communication, 2017-2022

En millions d'euros et %

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	Crédits exécutés				Loi de finances initiale (LFI)	Projet de loi de finances (PLF)
Éducation nationale et Jeunesse (et Sports pour 2020, 2021 et 2022)	2 571	2 592	2 646	2 842	2 825	2 876
Sports (dont Sports pour 2020 et suiv.)	3	4	3	3	3	3
Europe et Affaires étrangères	716	756	728	806	774	857
Enseignement supérieur, Recherche et Innovation	582	598	603	618	590	597
Armées	62	102	97	120	89	102
Cohésion des territoires, relation avec les collectivités territoriales ¹	18	19	109	134	127	125
Économie et Finances	124	115	108	110	101	90
Agriculture et Alimentation	34	34	34	35	35	40
Transition écologique et solidaire	5	12	16	9	10	10
Intérieur	87	6	6	5	6	4
Action et Comptes publics (inclus au sein du ministère de l'Économie et des finances en 2021)	9	8	10			
Justice	6	8	9	17	29	46
Outre-mer	13	2	3	4	3	2
Services du Premier ministre	3	3	2	1	3	4
Mission relance					1 030	414
Aviation civile (budget annexe)	0,3	0,2	0,4	0,4	0,4	0,4
Total (hors min. de la Culture)	4 234	4 259	4 349	4 700	5 623	5 167
<i>Pour mémoire : ministère de la Culture</i>	<i>3 511</i>	<i>3 571</i>	<i>3 633</i>	<i>4 418</i>	<i>3 805</i>	<i>4 136</i>
Ensemble des ministères (y compris min. de la Culture)	7 745	7 831	7 968	9 117	9 428	9 303
Part dans le budget de l'État (hors plan de relance) (%)	1,8	1,7	1,7	1,7	1,9	1,8
Part dans le budget de l'État (y compris plan de relance) (%)					1,8	1,8

N.B. : crédits de paiement.
* Y compris à partir de 2019 les concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements qui ne relèvent plus du ministère de l'Intérieur.
(a) Création de la Mission éducation artistique et culturelle le 1^{er} octobre 2020 ; de plus, en 2020, 16 472 heures supplémentaires ont été déployées en académies auprès d'enseignants pour leur permettre de conduire des actions spécifiques en ÉAC telle que le prix Goncourt des lycéens.

Source : Ministère de l'économie, 2021/DEPS, Ministère de la Culture, 2021

Tableau 3 – Financements des établissements publics culturels (« opérateurs ») : subventions pour charge de service public et dotations en fonds propres inscrites au projet de loi de finances pour 2022*

En millions d'euros et %

Programmes** et établissements	Loi de finances initiale (LFI)			
	2020	2021	2022	%
Programme 175 – Patrimoines (y compris crédits des programmes 150 Formations supérieures et recherche universitaire : 23,8 M€, 214 Soutien de la politique de l'Éducation nationale : 2,4 M€ et 113 Paysages, eau et biodiversité : 1,5 M€, LFI 2022)	557,7	573,4	577,2	40
<i>Dont</i> Institut national de recherches archéologiques préventives ^(a)	81,6	86,6	88,1	
Musée du Louvre	85,6	85,8	86,7	
CNAC – GP – Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou	78,2	81,6	81,7	
CNM – Centre des monuments nationaux ^(b)	69,4	67,0	63,0	
Établissement public du musée et du domaine national de Versailles	46,2	50,3	53,8	
Établissement public du musée du quai Branly (y compris crédits du programme 150 : 23,80 M€ LFI 2022)	46,4	46,7	46,7	
RNM-GP – Établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées (y compris crédits du programme 176 Police nationale : 2,15 M€ en LFI 2022) ^(c)	31,7	35,8	35,8	
Musée d'Orsay et Musée de l'Orangerie	33,7	33,9	34,2	
MUCEM – Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (Marseille)	19,1	19,0	19,0	
CAPA – Cité de l'architecture et du patrimoine	18,3	18,3	18,3	
Musée des arts décoratifs	16,3	16,3	16,3	
Établissement public du château de Fontainebleau	13,7	13,7	13,7	
EPPD – Établissement public du palais de la porte Dorée (y compris crédits du programme 214 : 2,4 M€ LFI 2022)	7,7	8,7	8,7	
Musée Guimet	4,9	4,9	4,9	
Musée Picasso	3,9	3,9	3,9	
Musée Henner-Moreau	0,8	0,8	0,8	
Établissement public du Mont-Saint-Michel (programme 113 Paysages, eau et biodiversité) ^(d)			1,5	
Établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris ^(e)				
Programme 131 – Création (y compris programmes 175 et 361, 0,8 M€ et 0,04 M€, Académie de France, PLF 2022)	281,3	291,8	293,9	21
<i>Dont</i> Opéra national de Paris	98,8	102,8	103,2	
Cité de la musique – Philharmonie de Paris	44,2	44,2	44,5	
Comédie-Française	25,7	25,7	25,8	
Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette	24,5	24,5	25,0	
Théâtre national de la danse – Chaillot	14,3	14,3	14,4	
Théâtre national de l'Odéon	13,0	13,0	13,0	
Opéra-comique	12,5	12,5	12,7	
Théâtre national de la Colline	10,2	10,4	10,4	
Théâtre national de Strasbourg	10,1	10,3	10,3	
Centre national des arts plastiques	10,2	10,2	10,4	
Centre national de la danse	9,4	9,4	9,5	
EPCCSL – Établissement public Cité de la céramique – Sèvres et Limoges	4,5	4,5	4,6	
Ensemble intercontemporain (association)	4,0	4,0	4,0	
AFR – Académie de France à Rome (dont 0,855 M€ au titre du programme 175 et 0,04 M€ à celui du programme 361)		6,1	6,2	
Mobilier national : établissement public créé en décembre 2021				

Programmes** et établissements

Loi de finances initiale (LFI)

	2020	2021	2022	%
Programme 361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture (y compris programme 192 Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle : 1,963 M€, LFI 2022) 0,8 M€ et 0,04 M€, Académie de France, PLF 2022)	250,7	248,4	254,2	18
<i>Dont</i> Universcience	99,6	101,6	102,1	
Écoles nationales supérieures d'architecture (20 établissements)	51,0	51,7	52,9	
Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris	26,6	27,1	27,1	
Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon	14,1	14,1	14,2	
Écoles nationales supérieures d'art en région (7 établissements) ^(f)	12,3	12,3	13,5	
ENSD – École nationale supérieure des arts décoratifs	11,7	11,7	11,9	
ENSBAD – École nationale supérieure des beaux-arts	8,5	8,5	9,2	
INP – Institut national du patrimoine	6,2	6,2	7,4	
AFR – Académie de France à Rome	6,1			
ENSCI – École nationale supérieure de création industrielle ^(g)	5,6	6,3	6,3	
CNSAD – Conservatoire national supérieur d'art dramatique	3,9	3,9	3,9	
CNAC – Centre national des arts du cirque (association)	3,3	3,3	3,3	
École du Louvre	1,8	1,8	1,8	
ENSMIS – École nationale supérieure des métiers de l'image et du son (Fémis) ^(h)				
Programme 334 – Livre et industries culturelles	252,5	267,8	294,0	21
<i>Dont</i> BnF – Bibliothèque nationale de France	210,1	216,9	224,0	
CNL – Centre national du livre	24,7	24,7	27,4	
CNM – Centre national de la musique	8,0	15,8	26,8	
BPI – Bibliothèque publique d'information	9,7	10,4	15,8	
CNC – Centre national du cinéma et de l'image animée ⁽ⁱ⁾				
Cinémathèque française (association) ^(j)				
Programme 224 – Soutien aux politiques du ministère de la Culture				1
Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture ^(k)	12,2	12,2	12,2	
Total	1 354,3	1 393,7	1 430,9	100

Note : les montants ne correspondent pas aux budgets totaux des établissements, qui disposent d'autres recettes que celles en provenance du ministère de la Culture ou des autres ministères.

* Les montants correspondent aux subventions pour charge de service public et dotations en fonds propres inscrites au budget de l'État ; une partie des agents ouvrant au sein de ces établissements sont également rémunérés sur le (ou les) budget(s) du (ou des) ministère(s) et non sur ceux de ces établissements : ces crédits ne sont pas intégrés aux montants indiqués.

** Les établissements peuvent bénéficier de crédits relevant de plusieurs programmes. Les établissements sont ici uniquement rattachés au programme « principal » (en termes de montants de crédits).

(a) L'Inrap conduit les fouilles archéologiques préventives prescrites par les services archéologiques de l'État sur l'ensemble du territoire, en partage avec les services archéologiques des collectivités territoriales ou les structures distinctes, privées ou publiques ; il assure l'exploitation scientifique et la diffusion des résultats des fouilles et concourt à l'enseignement, la diffusion culturelle et la valorisation de l'archéologie.

(b) Le CNM entretient, conserve et restaure 76 monuments confiés par l'État et 6 monuments lui appartenant (en tant qu'établissement public administratif) ainsi que leurs collections dont il a la garde ; il assure également leur mise en valeur pour en promouvoir la connaissance, la présentation publique et la fréquentation.

(c) La RMN-GP, outre la gestion du Grand Palais, assure l'accueil du public et perçoit les droits d'entrée dans les musées nationaux, gère l'exploitation de leurs espaces commerciaux, organise les expositions et événements autour des collections des musées, nationaux en particulier, édite et diffuse les ouvrages et les produits dérivés, liés aux collections nationales en particulier, enrichit ces dernières par l'acquisition de biens culturels pour le compte de l'État, produit, conserve, valorise et diffuse les reproductions photographiques de ces collections.

(d) En 2022, l'État contribuera au financement de l'enc du Mont-Saint-Michel à hauteur de 3,17 M€ dont 1,50 M€ provenant du ministère de la Transition écologique et solidaire et 1,67 M€ provenant du ministère de la Culture via une subvention versée directement par le Centre des monuments nationaux (CMN) à l'établissement. Le financement de l'établissement est complété par une contribution des collectivités territoriales fixée à hauteur de 0,49 M€ au total. En 2021, la contribution de l'État a été arrêtée de la façon suivante : 1,50 M€ du ministère de la Transition écologique et solidaire au titre de l'exploitation du barrage et des aménagements hydrauliques et 2,47 M€ au titre du ministère de la Culture (dont 1,67 M€ via le CNM et 0,80 M€ versés directement à titre exceptionnel afin de couvrir des travaux de gros entretien, non inscrit en LFI). Le financement de l'établissement est complété par une contribution des collectivités territoriales pour un montant de 0,30 M€ au titre de 2021.

(e) Établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris : les recettes de l'établissement sont notamment constituées de subventions de l'État issues du produit des fonds de concours provenant de la souscription nationale ainsi que de ressources propres provenant principalement de conventions de mécénat conclues en propre par l'établissement. À fin 2021, l'établissement s'est vu verser 120,90 M€ au titre des fonds de concours provenant de la souscription nationale.

(f) Les écoles nationales supérieures d'art en région regroupent sept établissements d'enseignement supérieur dans le champ des arts visuels : l'École nationale supérieure de la photographie d'Arles, les Écoles nationales supérieures d'art de Bourges, de Dijon, de Limoges-Aubusson, de Paris-Cergy, l'École nationale supérieure d'art et de design de Nancy et la Villa Arson à Nice.

(g) Y compris crédit du programme 192 Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle : 1,96 M€, PLF 2022.

(h) L'ENSMIS, École nationale supérieure des métiers de l'image et du son, ne perçoit pas de subvention pour charges de service public. Ses subventions de fonctionnement et d'investissement sont versées par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC).

(i) Le CNC est à la fois l'administration centrale de l'État en charge de la politique du cinéma, et un établissement public placé sous la tutelle des ministres chargés de la culture et du budget.

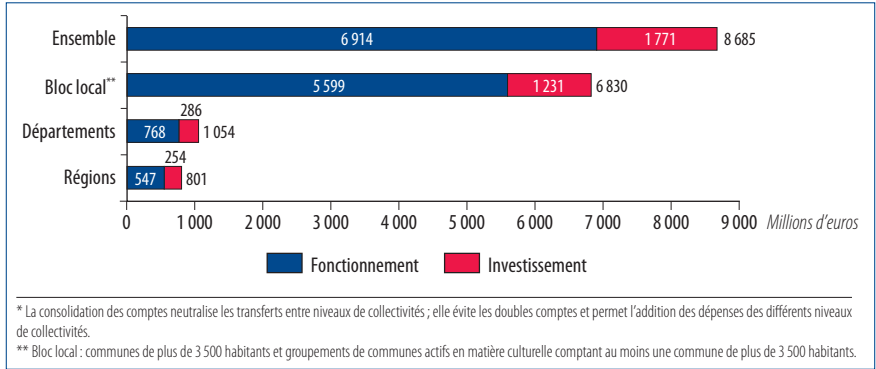
Le CNC attribue des aides exclusivement financées par des taxes affectées.

(j) La Cinémathèque française ne perçoit pas de subvention pour charges de service public ni de dotation en fonds propres versées directement par l'État. Ses subventions de fonctionnement et d'investissement sont versées par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC).

(k) L'OPNIC est chargé de la maîtrise d'ouvrage et du pilotage des grands projets immobiliers de l'État dans les domaines culturels et patrimoniaux. Ses missions peuvent également être conduites, éventuellement à titre onéreux, pour le compte de collectivités territoriales ou d'autres personnes publiques ainsi qu'à l'étranger.

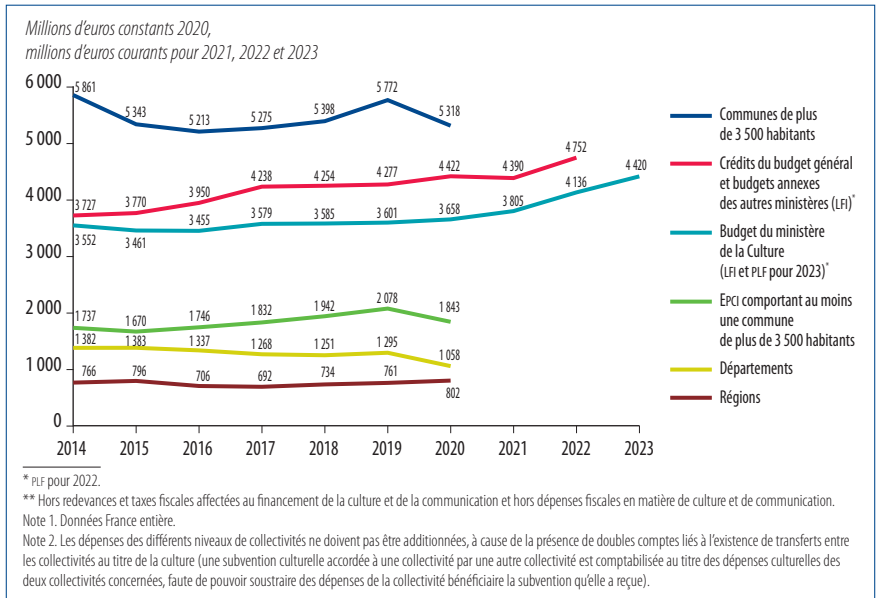
Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance/DEPS, Ministère de la Culture, 2021

Graphique 1 – Dépenses culturelles consolidées* des collectivités territoriales en 2020



Source : DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 2 – Évolution des dépenses culturelles publiques, 2014-2023



Source : DGFiP, Ministère de l'Action et des Comptes publics/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 4 – Répartition sectorielle des dépenses des collectivités territoriales en 2020

En % du total des dépenses culturelles

	Communes	Inter-communalités	Départements	Régions	Ensemble des collectivités
Conservation et diffusion des patrimoines	38	35	58	22	38
Bibliothèques et médiathèques	19	22	14	n.d.	n.d.
Musées	11	10	10	n.d.	n.d.
Archives	1	1	16	n.d.	n.d.
Entretien du patrimoine culturel	7	2	18	n.d.	n.d.
Expression artistique et activités culturelles	48	52	42	78	51
Expression lyrique et chorégraphique	16	23	n.d.	n.d.	n.d.
Théâtres	6	4	n.d.	n.d.	n.d.
Cinéma et autres salles de spectacles	5	5	n.d.	n.d.	n.d.
Arts plastiques et autres activités artistiques	2	1	n.d.	n.d.	n.d.
Action culturelle	19	19	n.d.	n.d.	n.d.
Autres	14	12	0	0	11
Total	100	100	100	100	100

Note de lecture : 38 % des dépenses culturelles des communes sont consacrées à la conservation et à la diffusion du patrimoine, 48 % à l'expression artistique et activités culturelles.
n.d. : données non disponibles (les nomenclatures comptables des départements et des régions sont moins détaillées que celles du bloc communal).
Champ : France métropolitaine et DOM.

Source : DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 5 – Dépenses fiscales en matière de culture et de communication, 2019-2023

En millions d'euros et %

	2019	2020	2021	2022	2023	
	Exécution			Prévision	Prévision	
	(millions d'euros)			(millions d'euros)	(millions d'euros)	(%)
Avances à l'audiovisuel public (France Télévisions essentiellement)	626	621	631	0	0	0
Patrimoines	152	182	169	168	206	10
Création***	925	535	717	920	645	32
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	0	-	-	-	
Presse et médias****	485****	489	511	439	619	30
Livre et industries culturelles	11	11	17	17	14	1
Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC)*	305	343	310	347	558	27
Total domaine de la culture et de la communication	2 504	2 181	2 355	1 891	2 042	100

N.B. : Le périmètre des dépenses fiscales du ministère de la Culture a fait l'objet de récents ajustements dont l'intégration complète a été réalisée dans les documents budgétaires pour l'année 2021.

* Les quatre mesures fiscales rattachées au programme Transmission et démocratisation de la mission culture ont d'abord été rattachées au programme Livre et Industries culturelles de la mission Médias : ces mesures concernent en effet les crédits d'impôt pour la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles (au total 300 M€ en 2020, pour les mesures n° 320121, 320129 et 320140), à quoi s'ajoutent les réductions d'impôt pour les souscriptions au capital de sociétés de financement d'œuvres dans ces secteurs (30 M€ en 2020). Ces crédits ont ensuite été isolés dans une ligne cnc.

** Les dépenses fiscales en faveur du patrimoine ont fait l'objet de nouveaux chiffreages pour les mesures n° 130302 (imputation du déficit foncier sur le revenu global pour les immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques ou labellisés Fondation du patrimoine : + 20 M€) et n° 150403 (exonération de taxe sur la vente aux Musées de France, aux archives et bibliothèques de l'Etat ou des collectivités territoriales [ou autre personne publique], d'antiquités, d'objets d'art ou de collection ou de bijoux : + 5 M€).

*** L'évolution notable du chiffreage des dépenses fiscales rattachées au programme Création s'explique par la prise en compte des mesures 730230 et 730231 : taux de 10 % applicable aux foires, salons, expositions autorisés, jeux et manèges forains et visite de parcs à décors animés et taux de 5,5 % applicable aux théâtres, cirques, concerts, spectacles de variété, sur les droits d'entrée dans les salles de cinéma et des parcs zoologiques. Les montants estimés des dépenses fiscales liées à ces deux mesures s'élèvent à, respectivement, 285 M€ et 490 M€ en 2021. Ces chiffreages ont été rétrospectivement estimés pour 2020 et 2019.

**** Le chiffreage de la mesure n° 730233 : taux de 10 % applicable aux abonnements souscrits pour recevoir des services de télévision, a nouvellement été intégré pour un montant estimé de 320 millions d'euros, rattachés au programme Presse et médias.

Source : Ministère de l'Économie/DEPS, Ministère de la Culture, 2021

Tableau 6 – Redevances et taxes fiscales affectées au financement de la culture et de la communication, 2019-2023

En millions d'euros

	2019	2020	2021	2022	2023
	Crédits exécutés		Loi de finances initiale (LFI)	Projet de loi de finances (PLF)	
Comptes de concours financiers					
Avances à l'audiovisuel public^(a)	3 860	3 789	3 719	3 701	3 816
France Télévisions	2 543	2 482	2 421	2 407	2 431
Radio France	605	600	591	589	623
Arte France	283	281	279	279	303
France Médias Monde	262	261	260	260	285
Institut national de l'audiovisuel	89	88	90	90	94
TV5 Monde	78	78	78	78	80
Recettes fiscales affectées à des personnes morales autres que l'État	729	598	618	721	751
Bénéficiaires					
Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC)	690	584	605	703	720
Taxe sur les services de télévision	492	457	457	455	466
Taxe sur les entrées en salle de cinéma (TSA)	154	60	56	148	138
Taxes sur l'édition vidéo (physique) et la vidéo à la demande (diffusion en ligne de contenus audiovisuels) [*]	34	72	82	90	107
Cotisation des entreprises cinématographiques	9	9	9	9	9
Taxes et prélèvements spéciaux au titre des films pornographiques ou d'incitation à la violence	0	0	0	0	0
Centre national du livre (CNL)^{**}	0[*]	0			
Taxe sur les appareils de reproduction ou d'impression ^{**}	0 [*]	0			
Taxe sur l'édition des ouvrages de librairie ^{**}	0 [*]	0			
Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV)^{***}	0^{**}	0^{**}			
Taxe sur les spectacles de variétés ^{***}	0 ^{**}	0 ^{**}			
Centre national de la musique (CNM)^{****}	32	11^(b,c)	11	11	26
Taxe sur les spectacles de variétés ^{***}	32	11	11	11	26
Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP)	7	3	3	7	6
Taxe sur les spectacles au profit de l'ASTP	7	3	3	7	6

N.B. : crédits de paiement.

* Le taux de la taxe sur la diffusion en vidéo physique et en ligne de contenus audiovisuels (tsv) fixé à 2 % depuis la création de la taxe en 1993 a été porté à 5,15 % en 2020. Cette réforme accroît mécaniquement le produit de la taxe.

** Dans le cadre de la démarche gouvernementale de suppression des taxes à faible rendement, ces taxes ont été supprimées au 1^{er} janvier 2019. À cette même date, les ressources du CNL ont fait l'objet d'une budgétisation sur le programme 334 Livre et industries culturelles et sont versées par le biais d'une subvention pour charges de service public.

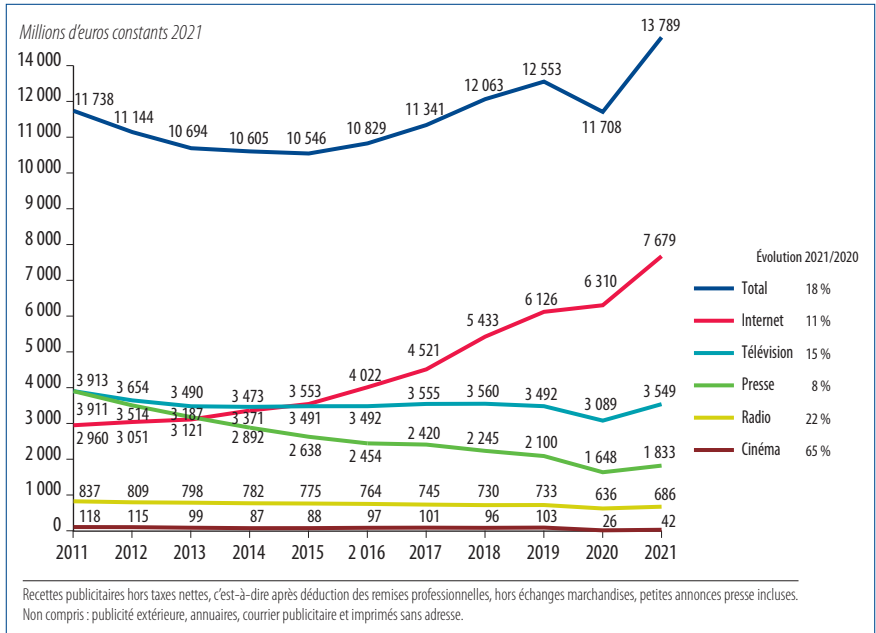
*** Le CNV est remplacé, au 1^{er} janvier 2020, par le Centre national de la musique (CNM).

(a) La redevance audiovisuelle a été supprimée en 2022, le compte de concours financiers est désormais alimenté par une fraction du produit de la TVA.

(b) Le CNM s'est substitué au Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV), et bénéficie à ce titre du produit de la taxe sur les spectacles de variétés prévue à l'article 76 de la loi de finances rectificative pour 2003 (n° 2003-1312 du 30 décembre 2003) perçue au titre des spectacles de variétés, précédemment collectée par le CNV. En raison de la crise sanitaire et de la fermeture des lieux de spectacles en mars 2020, le Parlement a voté l'exonération du paiement de la taxe sur l'année 2020 à compter du 17 mars 2020. Cette exonération a été prolongée en 2021 jusqu'au 30 juin. Les ressources provenant de la perception de la taxe fiscale, en constante progression jusqu'en 2019, ont subi un coup d'arrêt en 2020 en raison de la crise sanitaire et de l'interruption d'activité dans les lieux de spectacle qu'elle a occasionnée. Alors que ces recettes avaient approché 36 M€ en 2019, elles sont tombées à 11 M€ en 2020, et restent à un niveau très limité en 2021 en raison d'une reprise d'activité très ralentie. Le montant exact pour 2022 n'est pas encore déterminé et la prévision pour 2023 redevient plus optimiste.

Source : Ministère de l'Économie/DEPS, Ministère de la Culture, 2021

Graphique 3 – Recettes publicitaires des grands médias, 2011-2021



Source : Irep/Observatoire de l'e-pub du sri/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Consommation culturelle des ménages

Les statistiques des comptes nationaux de l'Insee permettent d'estimer la consommation culturelle des ménages, c'est-à-dire celle qui inclut tous les biens et services acquis par les ménages résidents pour la satisfaction de leurs besoins liés à la culture. Mesurée en valeur (euros courants) ou en volume (euros constants), l'estimation couvre ici les biens et services culturels au sens strict acquis ou utilisés par les ménages (livre et presse, audiovisuel et cinéma, vidéos et enregistrements sonores, spectacles, musées, etc.) ainsi que les biens et services connexes à la culture (dépenses de matériel tels que micro-ordinateurs ou téléviseurs, dépenses en bouquets de programmes audiovisuels par câble, voie hertzienne et satellite, etc.). Décrire pour une période donnée l'évolution en volume de la consommation d'un ensemble de produits signifie que cette évolution a été corrigée de celle des prix de ces produits, de manière à estimer l'évolution des quantités consommées à prix constants.

En 2020 et 2021, la consommation de biens et services connexes à la culture progresse par rapport à 2019, à l'inverse de la consommation de biens et services culturels

Le budget culturel et connexe à la culture des ménages atteint un pic en 2004, représentant 4,8 % du total des dépenses de consommation finale en valeur (graphique 1). Après cette date, les parts culturelle et connexe baissent en tendance jusqu'à l'année 2019, pour atteindre 3,3 %, puis 3,2 % en 2021. En 2021, les ménages ont ainsi dépensé 16 milliards en biens et services culturels, et 24 milliards en biens et services connexes. En 2019, les biens et services culturels représentaient 45 % de la consommation culturelle des ménages contre 55 % pour les biens et services connexes à la culture (graphique 2), une répartition stable depuis 20 ans.

Touchées par trois confinements, des périodes de couvre-feu et de fermeture de lieux culturels accueillant du public et l'instauration d'un passe sanitaire puis vaccinal, les années exceptionnelles 2020 et 2021 sont marquées par un double mouvement par rapport à 2019 : si la consommation des ménages en biens et services culturels baisse en valeur de 20 % en 2020 puis de 13 % en 2021, la consommation en biens et services connexes à la culture progresse de 6 % puis de 8 % (tableau 1). Ces évolutions semblent directement liées aux effets produits par la crise. Dans le détail, en 2020 comme en 2021, la baisse de la consommation de biens et services culturels est tirée principalement par celle des dépenses pour les activités créatives, artistiques et de spectacle, pour la projection de films cinématographiques et pour les revues et périodiques. Parallèlement, en 2020 comme en 2021, l'augmentation de la consommation de biens et services connexes est due avant tout à celle des dépenses en équipement informatique, en téléviseurs et en bouquets de programmes audiovisuels. En substance, en 2020 et 2021, les ménages réduisent leur consommation de sorties culturelles et accroissent leur consommation de biens et de services favorisant, en plus du télétravail à domicile, les pratiques culturelles domestiques.

En 2021, les ménages consacrent 33 % de leur budget culturel à la presse, contre 50 % au cours des années 1980

Alors qu'entre 1980 et 2002, les ménages consacraient une part relativement stable de leurs dépenses à l'acquisition de biens et services culturels au sens strict, en moyenne égale

à 2,3 % de leurs dépenses totales de consommation finale (graphique 1), cette part a ensuite continuellement diminué entre 2003 et 2019, pour s'établir à 1,5 %. En 2020 et 2021, la baisse s'est poursuivie, jusqu'à une part de 1,3 %, conjointement à la diminution de la consommation en valeur en biens et services culturels précisée précédemment.

Si les dépenses de journaux, magazines, revues et autres périodiques comptent pour la moitié des dépenses de biens et services culturels des ménages au cours des années 1980, elles n'en occupent plus qu'un tiers depuis la fin des années 2010. Les achats de presse par les ménages se réduisent en volume de près de 49 % en euros constants entre 2010 et 2020 (tableau 2). Ce recul, lié à la révolution numérique et aussi vraisemblablement à la crise (- 14 % entre 2019 et 2020, plus forte baisse annuelle sur la décennie), fait suite à une évolution moins marquée mais de même nature entre 2000 et 2010 (- 22 %).

En 2021, les ménages consacrent 22 % de leur budget culturel aux activités créatives, artistiques et de spectacle, contre 27 % en 2019 et 9 % en 1980

La part des ressources consacrées par les ménages aux activités créatives, artistiques et de spectacle progresse entre 1980 et 2019, passant de 8 % de la consommation finale en biens et services culturels à 27 % en 2019. Cette proportion baisse de plusieurs points de pourcentage en 2020 et 2021, dans le contexte de la crise, à 21 % et 22 %, respectivement. Parallèlement, le poids des dépenses d'enregistrements sonores physiques (vinyles, cassettes audio, CD, etc.) croît jusqu'à un pic de 14 % en 1997 avant de décroître ensuite de manière continue, représentant 2 % du poste « Biens et services culturels » en 2021. De son côté, la part des dépenses d'enregistrements sonores en ligne (téléchargements, diffusion en flux [streaming], etc.) décolle à partir du début des années 2010 pour atteindre 2,1 % en 2019 avant la crise, puis 3,1 % en 2020 et 3,5 % en 2021. Les dépenses d'enregistrements sonores en ligne sont ainsi multipliées par 5,2 entre 2010 et 2020, tirées par le fort développement de la consommation musicale en flux par abonnement.

En 2021, la consommation des ménages en films cinématographiques projetés en salle, en plein air ou en ciné-club chute de 55 % par rapport à l'année 2019 d'avant-crise

Entre 2010 et 2020, la consommation des ménages de vidéos physiques (hors vidéos musicales) chute de 69 % en volume (tableau 2). Cette chute est liée au développement des offres de vidéos à la demande et en flux par abonnement (*streaming*), conjugué vraisemblablement au maintien d'un volume de piratages individuels en flux ou en téléchargement¹. La consommation de vidéos physiques baisse en outre de 23 % en 2020 sur un an et encore de 17 % en 2021. En 2021, si la consommation musicale en ligne et celle de livres progressent en valeur par rapport à l'année 2019 d'avant-crise (+ 46 % et + 9 %, respectivement; tableau 1)², les postes de dépenses suivants sont parmi les postes les plus affectés : « Projection de films cinématographiques » (- 55 % entre 2019 et 2021), « Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles » (- 31 %) et « Activités créatives, artistiques et de spectacle » (- 29 %).

La crise sanitaire favorise la croissance des postes les plus importants de dépenses de biens et services connexes à la culture

La part de la consommation finale des ménages en biens et services connexes à la culture – qui comprennent le matériel, les biens et services liés au matériel et les télécommunications – augmente entre 1980 et 2007, et dépasse même celle de la consommation culturelle au sens strict des ménages à partir de l'année 1999 (graphique 1). La hausse est particulièrement

1. Voir les deux études de la Hadopi citées dans l'encadré « Pour en savoir plus ».

2. Le poste de dépenses « Programmation et diffusion » est quasi stable.

marquée de 1995 à 2000. Ainsi, le total des dépenses connexes, qui représente 1,5 % du budget des ménages en 1980, atteint un pic à 2,7 % en 2007. La part des dépenses connexes décroît ensuite assez régulièrement pour ne pas dépasser 1,8 % en 2019 en euros courants. Cette tendance résulte en premier lieu de la baisse relative du prix des téléviseurs qui permet une diminution du budget consacré à ce poste de dépenses. La tendance est due aussi à une réduction des budgets consacrés aux ordinateurs (- 21 % entre 2010 et 2019), aux appareils d'enregistrement et de reproduction de l'image et accessoires (- 79 % entre 2010 et 2019), aux appareils photographiques (- 62 % entre 2010 et 2019) et aux caméscopes (- 65 % entre 2010 et 2019) parmi les biens et services connexes à la culture et à la très forte baisse des achats de supports magnétiques et optiques (- 81 % entre 2010 et 2019) dans la télécommunication (tableau 2).

L'évolution durant l'année 2020 marque une rupture, avec des achats en matériels en général en hausse (+ 7 % en 2020 sur un an en euros courants, tableau 1). Les confinements successifs incitent certainement des ménages à s'équiper ou à renouveler ces matériels utiles au divertissement et au travail à domicile. À l'inverse, les achats d'instruments de musique chutent en 2020 de 27 % en volume, après cinq années de hausse (tableau 2), le renouvellement du matériel ayant dû marquer le pas du fait de fermetures des lieux de ventes physiques. C'est le poste qui recule le plus au sein des biens et services connexes à la culture. En 2020, l'ensemble des biens et services connexes croît au total de 9 % en volume, la plus forte hausse depuis 2015.

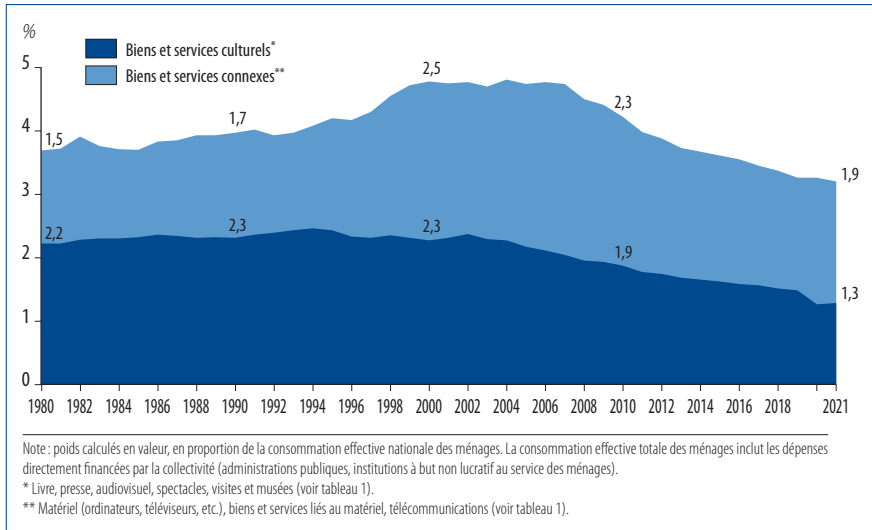
En 2021, la consommation de matériel se fixe à un niveau encore jamais atteint, avec une hausse de 16 % en volume par rapport à 2019. Cette nouvelle augmentation est portée en particulier par les achats de téléphones mobiles et de téléviseurs (respectivement + 19 % et + 21 % en volume par rapport à 2019) dont les poids respectifs en font des locomotives de croissance. Après une progression notable en 2020, la consommation d'ordinateurs et de matériel connexe se tasse légèrement en 2021 (- 2 % en volume) mais reste à un niveau élevé (+ 17 % par rapport à 2019). La plus forte hausse porte sur les consoles et les jeux vidéo (+ 26 % par rapport à 2019 et + 14 % par rapport à 2020 en volume). Elle intervient après une précédente augmentation de 11 % en 2020 par rapport à 2019. Ce double mouvement de hausse se retrouve pour les appareils audio mais avec une moindre ampleur : + 3 % en 2021 après + 8 % en 2020. Les achats de matériel optique et photographique progressent légèrement par rapport à 2020 (+ 2 %) mais sont tout de même en recul par rapport à la situation d'avant crise (- 19 %).

La consommation de biens et services liés au matériel se situe, elle aussi, à un niveau jamais atteint en volume. La progression sur un an est de 1 % en 2021, après + 4 % en 2020. En particulier, la programmation, la configuration d'ordinateurs personnels et autres activités connexes progressent de 11 % en 2021, après avoir augmenté de 1 % malgré le contexte de crise sanitaire. Après une nette hausse des achats de services télématiques, jeux électroniques et logiciels en 2020 (+ 16 %), ceux-ci se contractent en 2021 (- 5 %). Les réparations de produits électroniques se redressent un peu en 2021 (+ 11 %) mais ne retrouvent pas leur niveau d'avant-crise (- 7 % par rapport à 2019). Le mouvement est différent pour les achats de supports magnétiques et optiques qui poursuivent leur décroissance régulière depuis le milieu des années 2000.

Pour en savoir plus

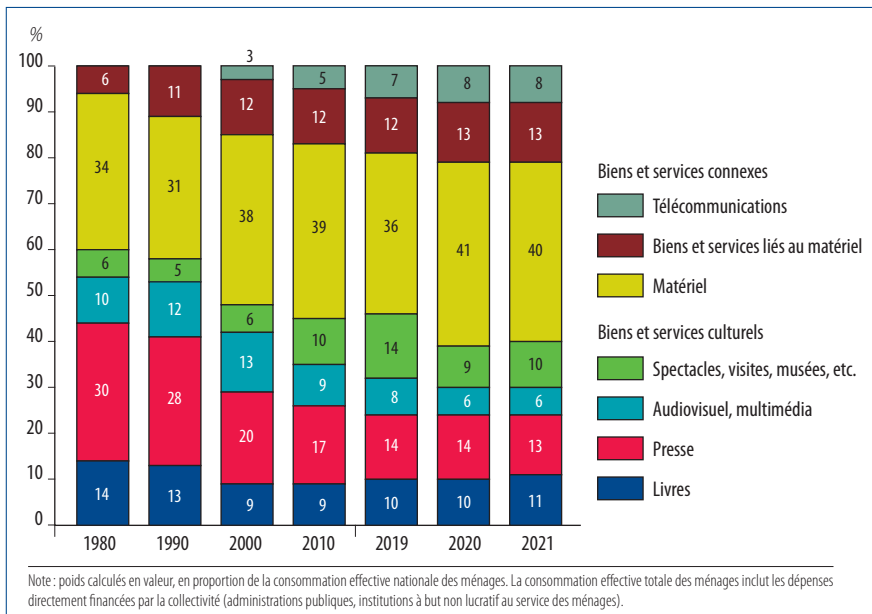
- www.insee.fr > Thèmes > Comptes nationaux > Revenu, pouvoir d'achat et consommation des ménages
- Bruno MARESCA, Romain PICARD et Thomas PILORIN, *Dépenses culture-médias des ménages en France au milieu des années 2000 : une transformation structurelle*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2011-3, septembre 2011
- Hadopi, *Étude de l'impact économique de la consommation illicite en ligne de contenus audiovisuels et de retransmissions d'événements sportifs*, décembre 2020
- Hadopi, *Baromètre de la consommation de biens culturels dématérialisés*, novembre 2021

Graphique 1 – Poids des biens et services culturels ou connexes à la culture dans la dépense totale des ménages, 1980-2021



Source : Insee, comptes nationaux, base 2014/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 2 – Répartition de la consommation des biens et services culturels ou connexes à la culture par postes de dépenses entre 1980 et 2021



Source : Insee, comptes nationaux annuels, base 2014/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 1 – Consommation des ménages en biens et services culturels ou connexes à la culture en valeur, 1980-2021

	1980	1990	2000	2010
Biens et services culturels				
Livre, presse	3 927	9 303	10 533	11 510
Livres	1 223	2 910	3 128	4 004
Journaux	949	2 268	2 667	2 724
Revues et périodiques	1 756	4 125	4 739	4 782
Audiovisuel, multimédia	901	2 770	4 604	4 061
DVD, Blu-ray	2	222	826	1 276
Projection de films cinématographiques	299	405	619	912
Édition d'enregistrements sonores (CD)	440	1 608	2 210	781
Édition d'enregistrements sonores en ligne	0	0	1	99
Programmation et diffusion (redevance audiovisuelle)	160	534	949	992
Spectacles, visites, musées, etc.	520	1 033	2 315	4 346
Activités créatives, artistiques et de spectacle	457	904	2 072	3 931
Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles	64	129	243	415
Total	5 348	13 106	17 453	19 917
<i>Poids dans la consommation effective totale des ménages (en %)</i>	<i>2,22</i>	<i>2,31</i>	<i>2,27</i>	<i>1,87</i>
Biens et services connexes				
Matériel	3 003	6 931	14 109	17 360
Ordinateurs et périphériques, composants et cartes électroniques	128	852	5 488	6 304
Téléphones mobiles	6	90	2 000	1 634
Téléviseurs	1 107	1 630	1 839	4 241
Récepteurs radio, autoradios et appareils d'enregistrement et de reproduction du son	982	1 686	1 941	1 232
Appareils d'enregistrement et de reproduction de l'image et accessoires	114	936	823	943
Consoles de jeux et jeux vidéo	0	167	385	997
Caméscopes	17	637	364	216
Télécommandes et antennes de réception	35	53	34	287
Instruments de musique	108	186	210	197
Matériel optique et photographique	504	694	1 025	1 308
Biens et services liés au matériel	535	2 480	4 232	5 404
Supports magnétiques et optiques	151	955	692	834
Services télématiques, jeux électroniques et logiciels	63	505	1 899	2 330
Réparation de produits électroniques grand public	224	725	739	952
Entretien et réparation de machines de bureau et de matériel informatique	85	202	299	306
Services d'information (hébergement de sites Web personnels)	12	28	37	58
Programmation, conseil et autres activités informatiques (installation et configuration d'ordinateurs personnels)	0	64	566	924
Télécommunications	0	12	982	2 243
Distribution de bouquets de programmes de radio et de télévision	0	12	982	2 243
Total	3 538	9 423	19 323	25 007
<i>Poids dans la consommation effective totale des ménages (en %)</i>	<i>1,47</i>	<i>1,66</i>	<i>2,51</i>	<i>2,35</i>
Consommation effective totale des ménages	240 433	566 911	769 393	1 064 884

Note : la consommation effective totale des ménages inclut les dépenses directement financées par la collectivité (administrations publiques, institutions à but non lucratif au service des ménages), sous la forme notamment de transferts sociaux en nature vers les ménages.

En millions d'euros et %

	2017	2018	2019	2020	2021	2020/2010	2020/2019	2021/2019
	10 276	10 033	9 824	9 022	9 582	-22	-8	-2
	3 941	3 874	3 924	3 795	4 269	-5	-3	9
	2 393	2 298	2 259	2 055	2 087	-25	-9	-8
	3 942	3 861	3 640	3 172	3 225	-34	-13	-11
	3 221	3 117	3 182	2 353	2 608	-42	-26	-18
	502	420	381	277	230	-78	-27	-40
	962	931	1 008	301	452	-67	-70	-55
	487	415	373	299	322	-62	-20	-14
	257	320	386	463	562	366	20	46
	1 013	1 032	1 034	1 013	1 042	2	-2	1
	5 053	5 298	5 574	3 529	3 954	-19	-37	-29
	4 528	4 734	4 970	3 183	3 537	-19	-36	-29
	525	564	604	346	417	-17	-43	-31
	18 551	18 448	18 580	14 904	16 144	-25	-20	-13
	1,56	1,51	1,48	1,26	1,28	-33	-15	-14
	15 205	14 969	14 653	15 747	16 107	-9	7	10
	5 278	4 976	4 997	5 919	5 714	-6	18	14
	4 303	4 379	4 442	4 396	4 745	169	-1	7
	1 908	2 008	1 875	2 158	2 196	-49	15	17
	1 447	1 497	1 533	1 614	1 652	31	5	8
	258	226	195	184	177	-81	-6	-9
	923	912	703	768	871	-23	9	24
	113	89	75	58	55	-73	-23	-27
	99	80	75	65	60	-77	-13	-20
	243	250	258	194	232	-2	-25	-10
	633	552	499	391	405	-70	-22	-19
	4 853	5 194	5 046	4 973	5 084	-8	-1	1
	250	234	157	119	90	-86	-24	-43
	1 843	1 969	1 934	2 045	1 930	-12	6	0
	1 064	1 158	981	835	923	-12	-15	-6
	355	365	370	342	351	12	-8	-5
	79	84	93	99	108	71	6	16
	1 262	1 385	1 510	1 532	1 681	66	1	11
	2 422	2 566	2 709	2 965	3 043	32	9	12
	2 422	2 566	2 709	2 965	3 043	32	9	12
	22 480	22 729	22 407	23 685	24 234	-5	6	8
	1,89	1,86	1,78	2,00	1,92	-15	12	7
	1 192 085	1 224 539	1 256 724	1 182 612	1 264 792	11	-6	1

Source : Insee, comptes nationaux annuels, base 2014/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 2 – Consommation des ménages en biens et services culturels ou connexes à la culture en volume, 1980-2021

	1980	1990	2000	2010
Biens et services culturels				
Livre, presse	13 411	15 058	14 190	12 407
Livres	3 817	4 317	3 698	4 242
Journaux	3 756	4 288	3 994	3 061
Revues et périodiques	5 838	6 453	6 498	5 105
Audiovisuel, multimédia	2 063	3 153	4 227	4 030
DVD, Blu-ray	1	121	403	1 145
Projection de films cinématographiques	1 034	658	820	960
Édition d'enregistrements sonores (CD)	615	1 450	1 729	733
Édition d'enregistrements sonores en ligne	0	0	0	83
Programmation et diffusion (redevance audiovisuelle)	412	924	1 274	1 109
Spectacles, visites, musées, etc.	1 658	1 950	3 202	4 780
Activités créatives, artistiques et de spectacle	1 461	1 727	2 872	4 319
Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles	197	222	330	461
Total	17 132	20 161	21 619	21 217
<i>Poids dans la consommation effective totale des ménages (en %)</i>	<i>2,81</i>	<i>2,59</i>	<i>2,33</i>	<i>1,92</i>
Biens et services connexes				
Matériel	648	1 011	2 579	11 440
Ordinateurs et périphériques, composants et cartes électroniques	1	21	780	4 563
Téléphones mobiles	0	2	104	801
Téléviseurs	80	126	234	2 384
Récepteurs radio, autoradios et appareils d'enregistrement et de reproduction du son	193	388	728	1 007
Appareils d'enregistrement et de reproduction de l'image et accessoires	7	67	134	612
Consoles de jeux et jeux vidéo	0	52	179	886
Caméscopes	1	26	39	116
Télécommandes et antennes de réception	3	6	6	186
Instruments de musique	293	246	220	202
Matériel optique et photographique	70	77	155	684
Biens et services liés au matériel	1 173	2 252	3 629	5 103
Supports magnétiques et optiques	86	665	670	869
Services télématiques, jeux électroniques et logiciels	22	110	899	1 937
Réparation de produits électroniques grand public	804	1 118	896	932
Entretien et réparation de machines de bureau et de matériel informatique	228	294	391	330
Services d'information (hébergement de sites Web personnels)	33	43	48	61
Programmation, conseil et autres activités informatiques (installation et configuration d'ordinateurs personnels)	0	23	725	974
Télécommunications	0	21	1 358	2 399
Distribution de bouquets de programmes de radio et de télévision	0	21	1 358	2 399
Total	1 821	3 284	7 566	18 942
<i>Poids dans la consommation effective totale des ménages (en %)</i>	<i>0,30</i>	<i>0,42</i>	<i>0,81</i>	<i>1,71</i>
Consommation effective totale des ménages	609 392	777 535	929 352	1 107 822

Note : la consommation effective totale des ménages inclut les dépenses directement financées par la collectivité (administrations publiques, institutions à but non lucratif au service des ménages), sous la forme notamment de transferts sociaux en nature vers les ménages.

En millions d'euros constants 2014 et %

	2017	2018	2019	2020	2021	2020/2010	2020/2019	2021/2019
	9 574	9 091	8 675	7 859	8 221	- 37	- 9	- 5
	3 907	3 821	3 827	3 675	4 099	- 13	- 4	7
	2 083	1 894	1 791	1 590	1 547	- 48	- 11	- 14
	3 584	3 376	3 057	2 594	2 575	- 49	- 15	- 16
	3 286	3 216	3 285	2 521	2 694	- 37	- 23	- 18
	569	495	467	358	299	- 69	- 23	- 36
	909	878	936	277	408	- 71	- 70	- 56
	543	488	452	368	372	- 50	- 19	- 18
	254	300	362	435	525	423	20	45
	1 011	1 054	1 068	1 084	1 091	- 2	2	2
	4 887	5 009	5 109	3 160	3 583	- 34	- 38	- 30
	4 380	4 472	4 541	2 842	3 204	- 34	- 37	- 29
	507	537	568	319	379	- 31	- 44	- 33
	17 746	17 316	17 069	13 541	14 498	- 36	- 21	- 15
	1,51	1,46	1,41	1,20	1,22	- 37	- 15	- 13
	18 538	19 267	20 315	22 571	23 575	97	11	16
	6 054	5 953	6 287	7 524	7 366	65	20	17
	6 264	6 914	7 863	8 387	9 343	947	7	19
	2 251	2 467	2 428	2 934	2 944	23	21	21
	1 472	1 583	1 692	1 820	1 869	81	8	10
	289	257	221	213	206	- 65	- 4	- 7
	983	972	762	844	961	- 5	11	26
	134	113	92	85	82	- 27	- 7	- 10
	111	91	85	76	70	- 59	- 11	- 18
	235	243	251	185	222	- 8	- 27	- 12
	745	673	633	503	511	- 26	- 21	- 19
	5 229	5 705	5 757	6 007	6 050	18	4	5
	286	278	194	154	119	- 82	- 21	- 39
	2 276	2 576	2 765	3 207	3 032	66	16	10
	1 008	1 077	906	762	843	- 18	- 16	- 7
	328	332	334	306	313	- 7	- 9	- 6
	80	85	93	98	108	61	5	16
	1 251	1 357	1 465	1 480	1 635	52	1	12
	2 381	2 457	2 491	2 632	2 551	10	6	2
	2 381	2 457	2 491	2 632	2 551	10	6	2
	26 148	27 429	28 563	31 210	32 176	65	9	13
	2,22	2,31	2,36	2,77	2,71	62	17	15
	1 176 760	1 188 701	1 209 961	1 128 448	1 187 558	2	- 7	- 2

Source : Insee, comptes nationaux annuels, base 2014/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Entreprises culturelles

Près de 150 000 entreprises interviennent dans les secteurs culturels marchands en 2019. Elles représentent 6,4 % de l'ensemble des entreprises, et leurs salariés comptent pour 3,1 % des salariés en équivalent temps plein (ETP)¹. Leur chiffre d'affaires s'élève à 102 milliards d'euros, soit 2,6 % du chiffre d'affaires des secteurs marchands², tandis que leur valeur ajoutée³ représente 3,4 % de la valeur ajoutée des secteurs marchands (tableau 1).

Un secteur morcelé, avec de très grandes entreprises

La part des entreprises de plus de 250 salariés est plus faible dans les secteurs culturels marchands que dans l'ensemble de l'économie, mais ces entreprises réalisent un important chiffre d'affaires : représentant 0,1 % des entreprises culturelles, elles produisent un peu plus de la moitié du chiffre d'affaires du champ marchand de la culture (54 %). Dans l'ensemble de l'économie, les entreprises de plus de 250 salariés représentent 0,2 % des entreprises et produisent près de 58 % du chiffre d'affaires. À l'inverse, plus des deux tiers des entreprises culturelles (69 %) ne comptent aucun salarié, une proportion bien plus élevée que dans l'ensemble de l'économie (53 %). Ces entreprises réalisent 6 % du chiffre d'affaires culture (graphique 1), un résultat légèrement supérieur à celui de la moyenne nationale (4 %).

Les très petites entreprises de 1 à 9 salariés sont en moyenne nettement moins présentes dans les secteurs culturels marchands que dans l'économie française : elles y représentent en effet seulement 28 % des entreprises, contre 41 % dans l'ensemble des secteurs marchands.

Des résultats économiques différents selon les domaines

Si les plus forts contributeurs à la valeur ajoutée produite par le secteur marchand de la culture sont l'audiovisuel et le multimédia (37 %), ainsi que le livre et la presse (26 %), les résultats économiques des secteurs culturels diffèrent selon les indicateurs mesurés (graphique 2). L'audiovisuel et le multimédia disposent d'un taux de marge⁴ plus élevé que la moyenne (graphique 3). Ces activités capitalistiques affectent une part importante de la valeur ajoutée au financement du capital. Les activités du livre ou de la presse et les agences de publicité en particulier, dont la valeur ajoutée contribue pour 39 % à la valeur ajoutée culturelle marchande, utilisent quant à elles moins de capital

1. L'emploi peut se mesurer en nombre de personnes ayant travaillé, même pendant une durée limitée, comme c'est le cas dans la fiche « Emploi culturel » de cet ouvrage. Cette mesure a pour inconvénient de comptabiliser de manière identique des emplois dont le nombre d'heures travaillées peut se révéler très différent. Les emplois en équivalent temps plein, concept retenu ici, corrigent ce biais. Les emplois à temps partiel sont convertis en une fraction d'emplois à plein temps. Le nombre total d'heures travaillées dans l'activité considérée est divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans des emplois à plein temps sur le territoire économique. Ce concept est utile pour les calculs de productivité et les comparaisons sectorielles (données d'entreprises).

2. Hors auto-entrepreneurs.

3. La valeur ajoutée est mesurée ici par le prisme des secteurs d'activité et ne comptabilise pas les activités non marchandes, dans lesquelles les biens et services culturels sont proposés aux ménages à un prix économiquement non significatif, car bénéficiant de l'apport de dépenses publiques. C'est pourquoi elle diffère de l'analyse comptable (voir fiche « Poids économique direct de la culture »).

4. Le taux de marge est le rapport de l'excédent brut d'exploitation (EBE) à la valeur ajoutée (VA).

dans leur processus de production ; c'est une des raisons pour lesquelles leur taux de marge est relativement moins élevé que la moyenne (18 % et 11 % respectivement).

De leur côté, les entreprises de l'enseignement culturel et des arts visuels, dont la part dans la valeur ajoutée n'excède pas 6 %, ont un taux de marge élevé (respectivement 37 % et 43 %). Cela est lié à la taille moyenne de ces entreprises, en particulier à la présence plus forte d'entrepreneurs individuels dans ces domaines d'activité. En effet, le taux de marge d'une entreprise individuelle peut atteindre 100 % si l'entrepreneur individuel décide de ne s'octroyer aucun salaire.

Le taux de valeur ajoutée⁵ des secteurs culturels est significativement supérieur à celui des secteurs marchands. Il est particulièrement élevé dans les secteurs de la production audiovisuelle, dont nombre d'entreprises font relativement peu appel à la sous-traitance. Inversement, le taux de valeur ajoutée est plus faible dans les activités de commerce et de distribution, car ces activités consomment plus de produits intermédiaires.

La musique et le jeu vidéo rayonnent à travers le monde

Le taux d'exportation des activités culturelles est inférieur de quatre points à celui de l'ensemble des secteurs marchands car de nombreux secteurs, tels que l'enseignement culturel, le patrimoine ou bien le spectacle vivant, exercent leurs activités sur le territoire national.

Toutefois, plusieurs secteurs se singularisent, tels les métiers d'art, les jeux vidéo ou la musique. Ainsi, le chiffre d'affaires de la fabrication d'instruments de musique est majoritairement réalisé à l'international (69 %) mais il s'agit d'une activité de niche, le chiffre d'affaires de ces entreprises étant relativement faible (240 M€). Les éditeurs de jeux vidéo, dont le chiffre d'affaires représente en revanche 8 % de l'audiovisuel et du multimédia, en exportent 60 %.

La filière musicale réalise également une part importante de son chiffre d'affaires à l'exportation (32 % pour la reproduction d'enregistrements et 34 %, en nette augmentation, pour l'enregistrement sonore et l'édition musicale), ce qui confirme le succès de la *french touch* sur la scène internationale.

Les industries culturelles françaises, au cœur de l'activité européenne

Dans l'Union européenne à 27, la valeur ajoutée des industries culturelles représente 2,1 % de la valeur ajoutée des secteurs marchands (graphique 4). Les industries culturelles françaises, tirées par les activités de programmation et de diffusion audiovisuelle, sont à la deuxième place européenne après l'Allemagne (graphique 5). Elles étaient auparavant devancées également par le Royaume-Uni qui n'est plus compté dans ce palmarès depuis le Brexit. Près de la moitié de la valeur ajoutée des industries culturelles européennes est produite par deux pays : l'Allemagne (29 %) et la France (20 %) (graphique 5). La position de l'Allemagne est spécifique sur marché européen du livre et de la presse avec la production de près d'un tiers de la valeur ajoutée marchande de cet ensemble. Sur ce secteur, la France est en deuxième position avec 16 % de la valeur ajoutée européenne.

Les meilleures performances françaises se situent dans l'audiovisuel et le multimédia. La part de la France dans la valeur ajoutée européenne de ces secteurs est de 27 %, supérieure à son poids (20 %) dans la valeur ajoutée des industries culturelles européennes et à celui dans l'économie de l'Union à 27 (15 %).

5. Le taux de valeur ajoutée (statistique d'entreprises) est le rapport de la valeur ajoutée (VA) au chiffre d'affaires (CA).

Tableau 1 – Caractéristiques économiques des secteurs culturels marchands en 2019

Domaine culturel	Libellé du secteur d'activité	Code NAF 2008	Nombre d'entreprises marchandes	Effectif salarie ETP
Patrimoine	Gestion des bibliothèques et des archives	91.01Z	32	224
	Gestion des musées	91.02Z	173	704
	Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires	91.03Z	278	2 950
			483	3 878
Livre et presse			28 157	120 123
	Imprimerie de journaux	18.11Z	21	551
	Autre imprimerie (labeur)	18.12Z	3 789	30 414
	Activités de prépresse	18.13Z	4 106	8 405
	Édition de livres	58.11Z	2 746	18 154
	Édition de journaux	58.13Z	699	19 694
	Édition de revues et périodiques	58.14Z	2 496	19 245
	Agences de presse	63.91Z	1 014	2 080
	Commerce de détail de livres en magasin spécialisé	47.61Z	2 749	10 642
	Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé	47.62Z	6 912	8 759
	74.30Z	3 625	2 179	
Métiers d'art			2 359	12 110
	Reliure et activités connexes	18.14Z	294	1 449
	Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie	32.12Z	1 649	9 078
	Fabrication d'instruments de musique	32.20Z	416	1 583
Arts visuels			45 447	147 226
	Création artistique relevant des arts plastiques	90.03A	1 8625	819
	Autre création artistique	90.03B	9 698	851
	Activités photographiques	74.20Z	6 012	4 916
	Activités spécialisées de design	74.10Z	11 112	8 140
Activités d'architecture		71.11Z	24 389	33 197
Spectacle vivant			11 574	28 820
	Arts du spectacle vivant	90.01Z	8 240	14 494
	Activités de soutien au spectacle vivant ¹	90.02Z	3 007	10 507
	Gestion de salles de spectacles	90.04Z	327	3 819
Audiovisuel/multimédia			19 883	111 922
	Production de films et de programmes pour la télévision	59.11A	4 656	17 920
	Production de films institutionnels et publicitaires	59.11B	3 955	6 683
	Production de films pour le cinéma	59.11C	3 701	9 765
	Postproduction de films cinématographiques, de vidéos et de programmes de télévision	59.12Z	1 173	7 327
	Distribution de films cinématographiques	59.13A	250	1 313
	Édition et distribution de vidéos	59.13B	195	334
	Projection de films cinématographiques	59.14Z	620	9 616
	Édition de jeux électroniques	58.21Z	360	4 911
	Reproduction d'enregistrements	18.20Z	115	590
	Enregistrement sonore et édition musicale	59.20Z	4 190	2 854
	Édition et diffusion de programmes radio	60.10Z	291	7 867
	Édition de chaînes généralistes	60.20A	24	40 683
	Édition de chaînes thématiques	60.20B	81	1 831
	Commerce de détail d'enregistrements musicaux et de vidéos en magasin spécialisé	47.63Z	212	198
Location de vidéocassettes et disques vidéo	77.22Z	60	30	
Activités des agences de publicité		73.11Z	12 978	64 096
Enseignement culturel		85.52Z	2 335	1 229
Total secteurs culturels marchands			147 605	390 101
Tous secteurs marchands (hors agriculture, services financiers et d'assurance)			2 306 640	12 435 659
Part des secteurs culturels marchands dans l'ensemble des secteurs marchands (%)			6,4	3,1

Note : s.o. : sans objet.

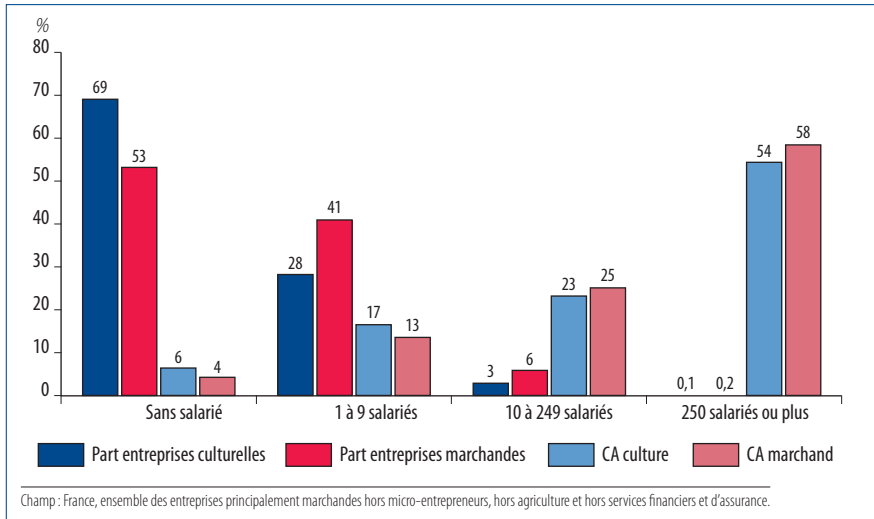
1. Y compris organismes de gestion collective.

Champ : France, ensemble des entreprises principalement marchandes hors micro-entrepreneurs, hors agriculture et hors services financiers et d'assurance.

Chiffre d'affaires (millions d'euros hors taxes)	Subventions d'exploitation (millions d'euros hors taxes)	Masse salariale (millions d'euros hors taxes)	Valeur ajoutée (secteur marchand) (millions d'euros hors taxes)	Taux de marge (EBE/VACF) (%)	Taux de valeur ajoutée (VA/CA) (%)	Part du chiffre d'affaires à l'export (%)
405	20	150	186	23	46	2
25	0	8	10	14	42	1
62	0	25	23	-10	38	8
319	20	117	152	28	48	0
30 540	119	8 056	10 143	18	33	10
133	3	56	46	-21	35	1
6 256	7	1 758	2 130	14	34	9
1 401	2	522	651	17	46	5
8 549	18	1 610	2 000	16	23	17
4 125	47	1 336	1 496	9	36	5
4 647	24	1 482	1 972	23	42	9
627	10	337	371	9	59	35
2 409	5	403	538	22	22	1
1 903	4	391	663	39	35	1
491	0	161	275	39	56	20
2 727	1	828	1 082	20	40	47
156	0	73	79	3	51	6
2 331	1	666	879	21	38	48
240	0	88	125	26	52	69
4 977	7	1 187	2 167	43	44	10
962	0	89	497	81	52	2
589	2	108	342	66	58	6
999	1	304	367	14	37	11
2 427	4	685	961	27	40	14
6 697	5	2 904	3 905	23	58	3
5 424	444	1 836	1 987	21	37	7
2 846	249	982	1 039	20	37	7
2 261	21	667	905	26	40	7
317	173	187	42	8	13	1
37 944	532	8 801	14 285	37	38	21
2 818	118	1 231	2 069	43	73	14
1 545	14	532	677	21	44	10
1 138	48	545	920	43	81	19
1 141	3	587	650	6	57	22
1 218	13	129	237	46	19	13
185	3	30	41	28	22	10
2 330	62	483	794	39	34	3
2 997	1	433	875	49	29	60
97	0	26	27	0	28	32
951	18	215	336	38	35	34
1 510	5	570	705	14	47	2
20 874	185	3 788	6 800	40	33	19
1 096	62	223	142	-17	13	55
40	0	7	9	23	23	4
5	0	1	2	12	32	5
13 406	5	4 276	4 987	11	37	13
168	20	56	75	37	45	1
102 289	1 154	28 094	38 817	26	38	15
3 960 845	16 925	773 683	1 125 293	27	28	19
2,6	6,8	3,6	3,4	s.o.	s.o.	s.o.

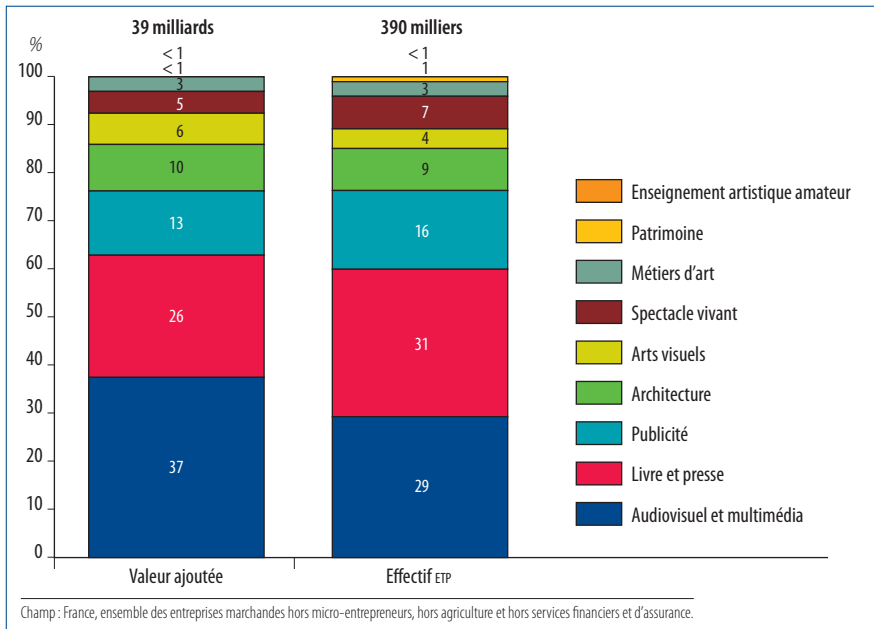
Source : Insee, Esane 2019/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 1 – Répartition du nombre d’entreprises et du chiffre d’affaires par taille d’entreprise en 2019



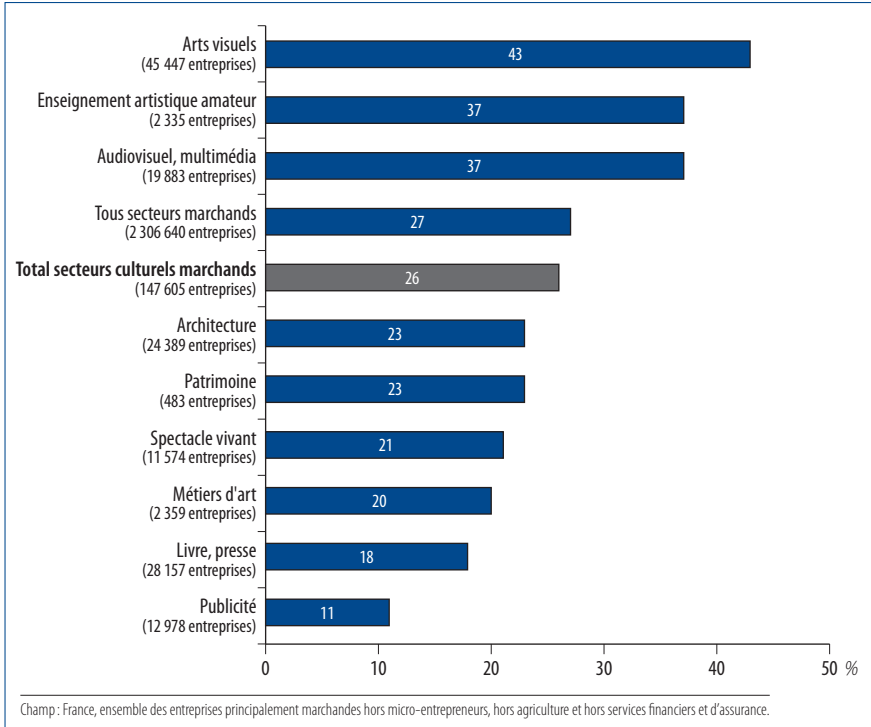
Source : Insee, Esane 2019/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 2 – Répartition de la valeur ajoutée et des effectifs des secteurs culturels marchands en 2019



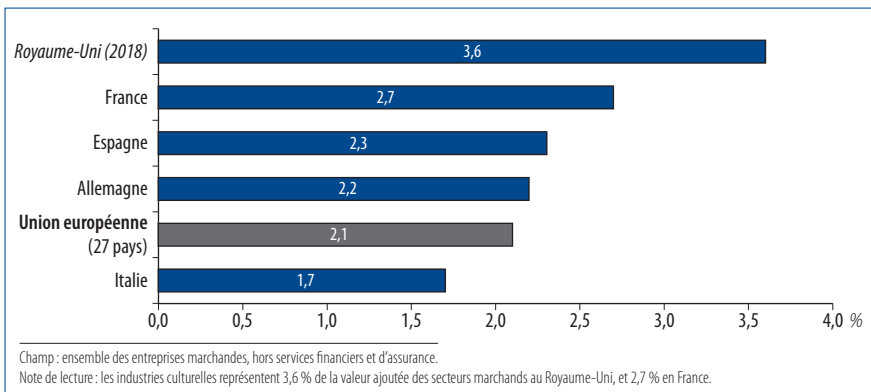
Source : Insee, Esane 2019/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 3 – Taux de marge des entreprises culturelles marchandes en 2019



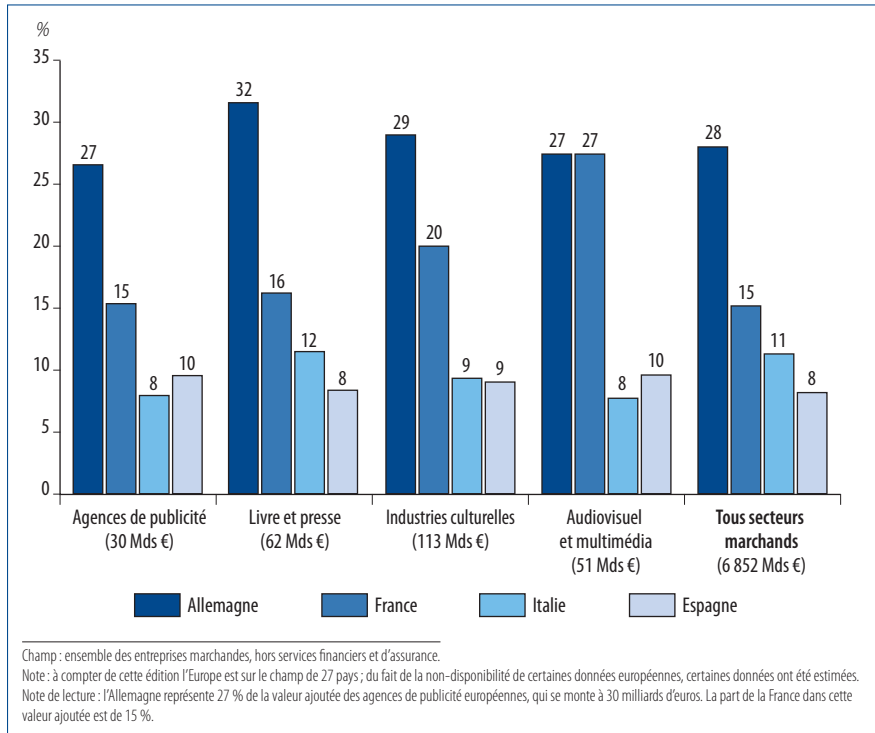
Source : Insee, Esane 2019/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 4 – Part de la valeur ajoutée des industries culturelles dans le secteur marchand en Europe en 2019



Source : Eurostat/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 5 – Part des pays dans la valeur ajoutée européenne des domaines culturels en 2019



Source : Eurostat/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Commerce extérieur

Les statistiques de la Direction générale des douanes et droits indirects permettent d'estimer l'importance des mouvements internationaux de biens culturels. L'estimation repose sur la mesure des flux déclarés en douane des exportations et importations définitives (non temporaires) en valeur (euros) de plusieurs catégories d'objets : les objets d'art, de collection et anciens, les ouvrages, brochures et autres imprimés (livres), les phonogrammes et vidéogrammes (phono-vidéogrammes), les journaux et publications périodiques imprimés (presse), les instruments de musique et les partitions musicales. D'autres sources permettent d'enrichir la mesure du commerce extérieur culturel.

En 2021, exportations et importations d'objets d'art, de collection et anciens progressent de plus de 60 %

Les objets d'art, de collection et anciens (tableaux, dessins et collages, statues et sculptures, gravures, estampes et lithographies originales, objets de collection, antiquités de plus de cent ans d'âge) constituent le premier poste d'échanges de biens culturels. Au sein de cette catégorie, en 2021, tableaux, dessins et collages forment la catégorie principale d'objets qui ont quitté le territoire national à destination de l'étranger (53 % du total des sorties) comme celle d'objets d'origine étrangère entrés sur le territoire national (52 % du total des entrées). La valeur totale des sorties des objets d'art, de collection et anciens s'élève à 1,53 milliard d'euros, soit une hausse de 62 % par rapport à 2020 (tableau 1). Une telle progression annuelle n'a pas été observée au cours des trois dernières décennies, et marque une reprise après le recul de 2020¹. Les entrées sur le territoire s'établissent à 1,14 milliard d'euros. Elles progressent de 65 % par rapport à 2020, après une hausse de 12 % en 2020. Là aussi, une telle hausse annuelle n'a pas été observée au cours des trois dernières décennies. En 2021, la hausse simultanée des exportations et des importations se traduit par une progression de 52 % du surplus commercial.

La hausse sur un an des exportations d'objets d'art, de collection et anciens en 2021 s'explique avant tout par une augmentation de 96 % des sorties vers la Suisse, une multiplication par 3,9 des sorties vers le Royaume-Uni² et une hausse de 35 % des sorties vers les États-Unis. L'augmentation très forte des exportations à destination du Royaume-Uni concerne toutes les catégories d'objets. Les exportations de tableaux, dessins et collages progressent ainsi de 245 % et contribuent à hauteur de 43 % à la croissance des sorties vers le Royaume-Uni. Cette dernière s'explique principalement, dans le contexte du Brexit, par les différences en matière d'obligations de déclaration en douane entre 2020 et 2021 pour les entreprises et les

1. Cette baisse observée en 2020 a lieu dans le contexte de la crise économique-sanitaire due à la pandémie de Covid-19. Il est difficile de savoir dans quelle mesure celle-ci a pu influencer sur cette diminution, sachant que des baisses semblables ont été observées quelques années auparavant : en 2014 (- 31 % par rapport à 2013) et en 2017 (- 27 % par rapport à 2016).

2. Avec le Brexit, le Royaume-Uni quitte au 1^{er} février 2020 l'Union européenne. Par rétropolation, il est intégré statistiquement aux pays et territoires tiers de la zone extracommunautaire pour toute l'année 2020 et pour les années suivantes.

particuliers³. De même, la progression en 2021 de 65 % des importations d'objets d'art, de collection et anciens repose principalement sur l'envol (multiplication par 18) des entrées d'origine anglaise (contribution à hauteur de 55 %)⁴ et sur une hausse de 12 % et 6 %, respectivement, des importations d'origine américaine et suisse. De nouveau, le cas atypique des mouvements depuis le Royaume-Uni s'explique avant tout par les différences de régime de déclaration en douane entre les deux années d'observation.

Sur la période 2011-2021, les mouvements d'objets d'art, de collection et anciens vers l'étranger sont caractérisés par des oscillations, avec une tendance linéaire à la baisse et une valeur annuelle moyenne de 1,42 milliard d'euros (graphique 1). Les entrées d'objets en France connaissent une tendance à la hausse, doublant entre 2011 et 2021, et une moyenne annuelle de 725 millions d'euros.

Hors Union européenne, États-Unis et Royaume-Uni sont les deux premiers partenaires de la France en 2021 pour les importations d'objets d'art, de collection et anciens

Comme chaque année, les sorties d'objets d'art, de collection et anciens vers les pays et territoires tiers hors Union européenne se concentrent sur deux pays : les États-Unis et la Suisse, rejoints désormais par le Royaume-Uni. En 2021, États-Unis et Suisse cumulent 59 % des sorties du territoire national (respectivement 36 % et 23 %). La même année, le Royaume-Uni est le deuxième pays tiers partenaire de la France à l'import (23 % des entrées), après les États-Unis (36 %) et avant la Suisse (12 %).

Pour les cinq dernières années (2017-2021), les États-Unis et la Suisse sont les deux premiers pays de destination. Ils cumulent en moyenne 64 % des exportations en valeur depuis la France, niveau orienté à la baisse sur la période. Hong Kong est le troisième partenaire, avec une part moyenne de 14 % des exportations entre 2017 et 2020. Il perd toutefois en 2021 sa troisième place au profit du Royaume-Uni (16 %). Symétriquement, entre 2017 et 2020, les deux premiers pays d'origine pour les entrées d'objets d'art, de collection et anciens sur le territoire national sont les États-Unis et la Suisse, avec une part cumulée moyenne de 79 %. En 2021, la Suisse passe en troisième position au profit du Royaume-Uni, qui devient le deuxième pays tiers partenaire avec un quart des entrées sur le territoire national.

Une concentration des échanges intracommunautaires sur un petit nombre d'États membres de l'Union européenne

En 2021, 7 % du total des exportations d'objets d'art, de collection et anciens vers l'étranger sont à destination d'un pays de l'Union européenne. La proportion est de 6 % pour les importations d'origine d'un pays de l'Union européenne. Sur les cinq dernières années (2017-2021), ces parts sont en moyenne respectivement de 9 % et 10 %.

En 2021, le total des exportations vers l'Union européenne s'élève à 100,8 millions d'euros, en hausse de 72 % sur un an. La Belgique est la première destination des exportations intracommunautaires, pour une valeur déclarée de 31,5 millions d'euros (31 % du total), en hausse de 93 % par rapport à 2020. Les trois États membres de destination suivants sont l'Allemagne

3. En extracommunautaire, qu'il s'agisse d'une entreprise ou d'un particulier qui déclare en douane, tout mouvement de sortie ou d'entrée doit être déclaré dès le premier euro. Les conditions sont moins contraignantes en intracommunautaire selon la nature du mouvement et celle du déclarant. Pour un pays de destination ou d'origine donné et un volume de mouvements donné, les conditions du régime extracommunautaires impliquent mécaniquement une valeur totale déclarée plus élevée que celle en régime intracommunautaire.

4. Le classement des partenaires de destination ou d'origine de la France (pays et territoires tiers, États membres de l'Union européenne) ne tient pas compte des lignes « Pays NDA ou indéterminés » et des lignes « France (marchandises en retour) » renseignées dans les statistiques douanières.

(15 % du total), l'Italie (13 %) et les Pays-Bas (9 %). Près de 70 % des sorties d'objets d'art, de collection et anciens concernent ainsi seulement quatre des vingt-six États membres échangeant avec la France. En 2021, les entrées d'origine communautaire sur le territoire national s'élèvent à 62,7 millions d'euros (+ 70 % par rapport à 2020), soit un surplus commercial de 38,1 millions d'euros. Elles proviennent principalement de l'Italie (46 % du volume total d'échanges) et de l'Allemagne (24 %). Viennent ensuite l'Espagne (10 %) et la Belgique (8 %). Plus de 87 % des importations en 2021 concernent ainsi seulement quatre États membres.

Le chinois, première langue de traduction du français

Après les objets d'art, les livres constituent toujours en 2021 le deuxième poste d'échanges de biens culturels. Sur un an, leurs exportations et importations enregistrent un rebond de, respectivement, plus de 30 % et plus de 20 % (tableau 1, graphique 1), après une baisse en 2020 pour les deux types de mouvements. Les échanges européens de produits culturels (livres mais aussi presse, phono-vidéogrammes et partitions musicales), mesurés en valeur, peuvent comprendre les flux de productions françaises réalisées à l'étranger et de productions étrangères en France, dont l'estimation est délicate.

En 2021, les sorties de livres vers l'étranger s'élèvent à près de 750 millions d'euros contre plus de 820 millions d'euros pour les entrées sur le territoire national. Le solde commercial reste négatif à l'instar des deux dernières décennies, à l'exception de l'année 2015. En 2021, 72 % du total des importations d'ouvrages, de brochures et d'autres imprimés proviennent de l'Union européenne contre 57 % des exportations. Plus de 69 % des importations intracommunautaires de livres proviennent d'Italie, d'Espagne et d'Allemagne ; elles peuvent concerner des impressions réalisées par des éditeurs français dans ces pays puis acheminées en France et taxées de droits de douane. En matière de livres, la francophonie est un vecteur important puisque 42 % des exportations intracommunautaires sont à destination de la Belgique.

En 2021, les droits de traduction du français vers une langue étrangère de 16 892 titres ont été cédés : 14 515 pour des contrats de cession (86 %) et 2 377 pour des contrats de coédition (14 %). À périmètre constant⁵, le nombre de cessions de droits croît de 21 % par rapport à 2020. Les coéditions concernent quasi exclusivement les livres illustrés. À périmètre constant, le nombre de coéditions progresse de 16 % par rapport à 2020. Ces évolutions illustrent une hausse de l'activité des maisons d'édition françaises à l'international. Hors coéditions, 30 % des titres cédés concernent les bandes dessinées et 29 % les ouvrages pour la jeunesse. Les titres de fiction représentent 14 % des cessions. Comme en 2020, bande dessinée, jeunesse et fiction rassemblent plus de 72 % des droits cédés. En 2021, les principales langues de traduction du français sont le chinois, l'italien et l'espagnol (graphique 2).

En 2021, six livres sur dix traduits en français sont de langue anglaise. Les acquisitions de droits de traduction vers le français concernent des livres écrits en japonais à hauteur de 19 %, avec 64 % des bandes dessinées traduites qui sont de langue originale nippone (contre 30 % de langue originale anglaise). Les cinq langues les plus traduites, avec l'allemand, l'italien et l'espagnol, représentent 90 % des titres traduits. En 2021, comme pour les cinq années précédentes, les trois segments éditoriaux les plus traduits sont les romans (31 % des 12 360 titres traduits), la bande dessinée (27 %) et la littérature jeunesse (11 %).

5. Ne concerne que les éditeurs qui ont répondu l'année t et l'année t - 1 au questionnaire du Syndicat national de l'édition.

Presse française et étrangère : la plupart des échanges sont réalisés au sein de l'Union européenne

Comme en 2020, le commerce extérieur de journaux et de publications périodiques imprimées connaît en 2021 un surplus commercial, de 33,3 millions d'euros (tableau 1). En 2021, plus de 85 % des importations proviennent de l'Union européenne contre 68 % des exportations. Près de 78 % des importations intracommunautaires proviennent des trois pays limitrophes que sont l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie. Plus de la moitié des exportations intracommunautaires sont à destination de la Belgique, signe, comme pour le livre, que la francophonie est un vecteur d'échanges commerciaux⁶. Si, au cours de la période 2011-2021, la presse est en moyenne en léger excédent commercial, les importations chutent de 63 % en euros constants entre les deux dates tandis que les exportations diminuent de 58 %. Cette double chute est corrélée sur la même période à l'évolution de la consommation des ménages en journaux, revues et périodiques et à celle des recettes publicitaires de la presse. En millions d'euros constants, la première baisse est de 48 % entre 2011 et 2021⁷, la seconde de 53 %⁸. La crise structurelle que connaît la presse depuis au moins deux décennies repose sur un double mouvement, directement lié à la révolution dite numérique, de baisse du nombre de lecteurs payants et de forte réduction des recettes publicitaires des annonceurs et des recettes tirées des petites annonces.

En 2021, les recettes des films français à l'étranger baissent sur un an de 12 % contre 63 % en 2020

En 2021⁹, le nombre de films français sortis à l'étranger baisse de 9 % par rapport à l'année précédente (graphique 3). Cette diminution succède à une baisse de 5 % sur un an en 2019 et une chute de 41 % sur un an en 2020, à la suite des nombreuses fermetures de salles de cinéma partout dans le monde en réponse à la pandémie de Covid-19. Ces trois baisses consécutives font suite à une tendance à la hausse du nombre de sorties (inédités ou ressorties) depuis plus d'une décennie. Parallèlement, en 2021, les recettes en salles à l'étranger s'élèvent à moins de 92 millions d'euros, en diminution de 12 % sur un an, après une chute de 63 % sur un an en 2020.

En 2021, sur les 6 184 longs métrages en exploitation en salles en France hors ciné-clubs, cinémathèques ou festivals (+ 8 % par rapport à 2020), 56 % sont de nationalité étrangère¹⁰. Ceux-ci réalisent 59 % des 93,7 millions d'entrées payantes pour les longs métrages (+ 47 % par rapport à 2020 mais 62 % entre 2011 et 2021), soit 55,7 millions d'entrées réalisées par des films étrangers. Parmi les entrées pour des films étrangers, 72 % correspondent à des films américains et 18 % à des films provenant de Grande-Bretagne, alors que 37 % des films étrangers projetés en 2021 sont américains, 9 % proviennent de Grande-Bretagne et 54 % sont d'une autre nationalité étrangère. Avec 56 % de films étrangers parmi les longs métrages proposés en exploitation, l'année 2021 ne s'écarte guère de la décennie 2011-2021 caractérisée par une part moyenne égale à 58 %.

Enfin, concernant les films en vidéo physique (DVD et Blu-ray), le chiffre d'affaires s'élève à 148,7 millions d'euros en 2021, dont 23 % de films français et 60 % de films américains. Sur la période 2011-2021, ces ventes perdent plus des quatre cinquièmes de leur valeur, passant de 843,5 à 148,7 millions d'euros constants. Cette chute est liée au développement des offres de vidéo à la demande et en flux par abonnement (streaming), conjugué vraisemblablement au

6. En extracommunautaire, la Suisse cumule 51 % des exportations de journaux et périodiques en 2021. Vient ensuite le Canada, avec 20 % des exportations.

7. Source : Insee, « Les comptes de la Nation en 2021. Consommation des ménages en 2021 », juin 2022.

8. Source : Irep/Observatoire de l'e-pub du SRI, Recettes publicitaires des régies.

9. Données arrêtées en mai 2022.

10. Pour le Centre national du cinéma et de l'image animée, les films français incluent les films de production 100 % française et pour les coproductions, les films majoritairement français et les films minoritairement français.

maintien d'un volume important de piratages individuels en flux (streaming illégal), en téléchargement, par les réseaux sociaux numériques, etc.¹¹. Entre 2011 et 2021, 79 % des ventes se portent en moyenne sur des films étrangers et 20 % du chiffre d'affaires tiré des ventes de films étrangers correspondent à des films non américains.

Pour en savoir plus

- François ROUET, *Les Flux d'échanges internationaux de biens et services culturels : déterminants et enjeux*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2007-2, septembre 2007
- François ROUET, *Les Échanges culturels de la France*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2007-4, septembre 2007
- Bora EANG et Yann NICOLAS, « Mouvements internationaux », *Juris art etc.*, n° 23, avril 2015, p. 22
- *Synthèse du rapport statistique du SNE. Les Chiffres de l'édition. 2020-2021. France et international*, Paris, Syndicat national de l'édition, juillet 2021
- *Baromètre de la consommation de biens culturels dématérialisés – Édition 2021*, Paris, Hadopi, novembre 2021
- *Bilan 2020. Les films français à l'international*, Paris, UniFrance, novembre 2021
- *Bilan 2021*, Paris, Centre national du cinéma et de l'image animée, mai 2022
- *Les Chiffres de l'édition. 2021-2022. Synthèse du rapport statistique du SNE. France et international*, Paris, Syndicat national de l'édition, juin 2022

Tableau 1 – Échanges extérieurs de produits culturels en 2021

En millions d'euros courants et %

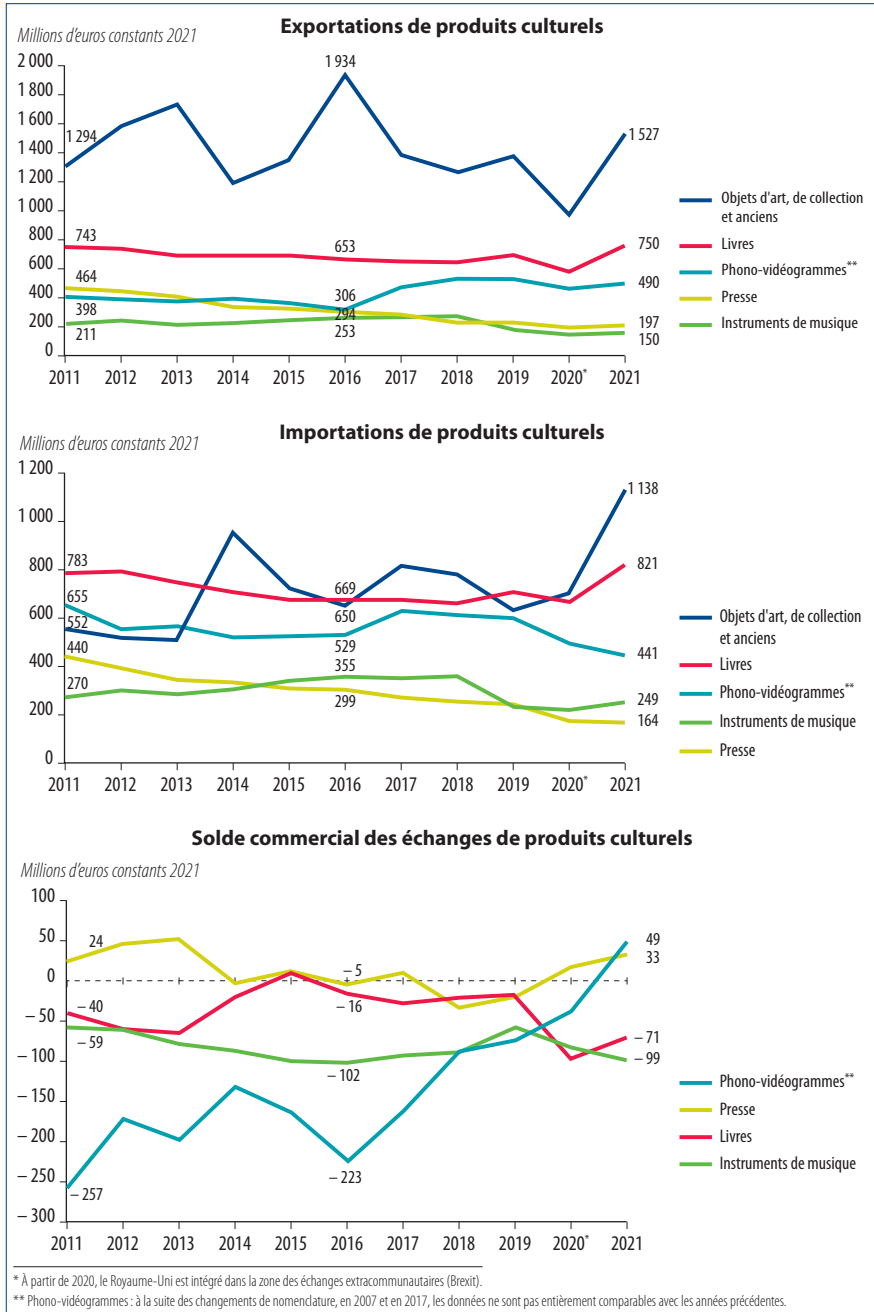
	Exportations 2021*	Évolution 2021/2020 (%)	Importations 2021*	Évolution 2021/2020 (%)	Taux de couverture 2021	Solde commercial 2020* 2021	
Objets d'art, de collection et anciens	1 527,1	62	1 137,9	65	1,34	256,1	389,2
Livres	749,6	35	821,1	26	0,91	- 94,6	- 71,5
Phono-vidéogrammes	489,7	10	441,0	- 9	1,11	- 37,8	48,6
Presse	196,9	8	163,6	- 2	1,20	15,3	33,3
Instruments de musique	149,9	13	249,1	17	0,60	- 79,9	- 99,2
Partitions musicales	2,1	49	6,8	16	0,31	- 4,5	- 4,71

Le taux de couverture du commerce extérieur est le rapport entre la valeur des exportations (FAB) et celle des importations (CAF).
Le solde commercial est la différence entre la valeur des exportations et celle des importations.
* À partir de 2020, le Royaume-Uni est intégré dans la zone des échanges extracommunautaires (Brexit).

Source : Douanes/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

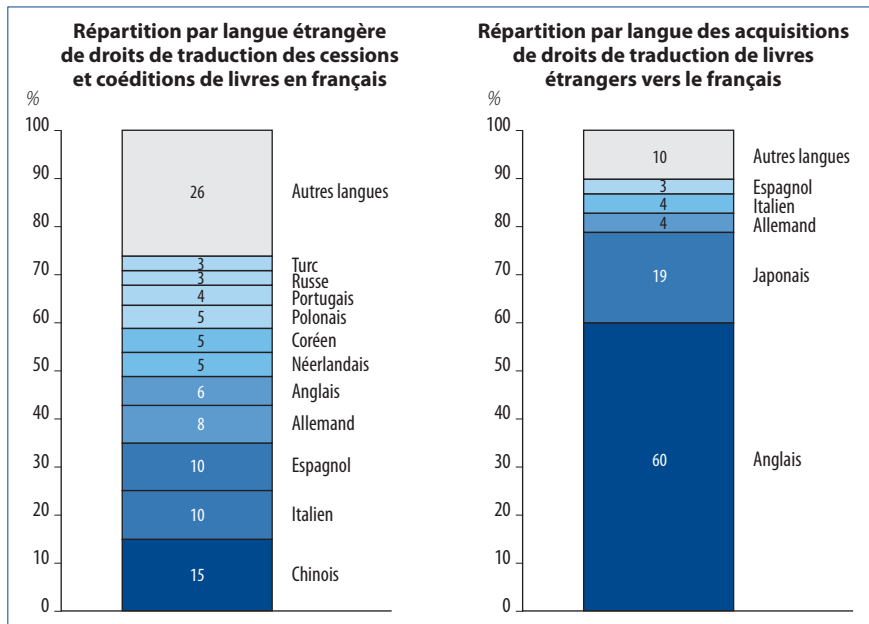
11. D'après la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet (Hadopi), entre 2011 et 2021, la part des internautes de 15 ans et plus « consommateurs illicites » de biens culturels dématérialisés passe de 20 % à 27 %.

Graphique 1 – Échanges de biens culturels, 2011-2021



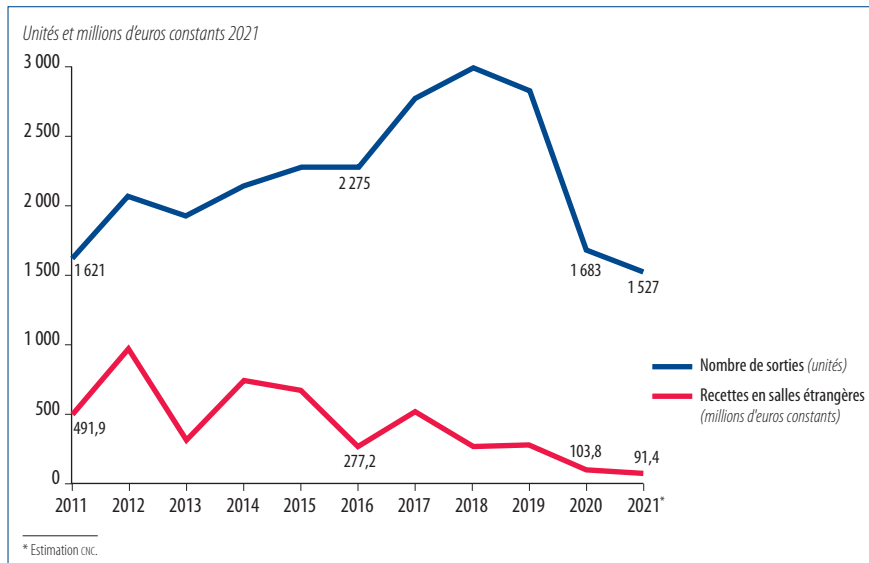
Source : Douanes/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 2 – Cessions, coéditions et acquisitions de droits de traduction en 2021



Source : SNE/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 3 – Diffusion des films français dans le monde, 2011-2021



Source : UniFrance/CNC/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Formations, emplois et revenus

Emploi culturel	60
Les artistes-auteurs en 2018	72
Droits d'auteur et droits voisins	78
Revenus d'activité et niveaux de vie des professionnels de la culture	86
Enseignement supérieur artistique et culturel et insertion professionnelle	94
Égalité entre femmes et hommes	100

Emploi culturel

Plusieurs sources statistiques peuvent être mobilisées pour mesurer et décrire l'emploi (voir en annexe, « Sources et définitions »). L'enquête Emploi en continu conduite par l'Insee auprès des ménages, depuis 2003 pour la métropole et 2014 pour la France hors Mayotte, est la seule source statistique fournissant une mesure des concepts d'activité (emploi, chômage et inactivité) la plus comparable possible entre tous les pays en Europe et dans le monde. En outre, elle a l'avantage de fournir des informations détaillées sur les caractéristiques des personnes (âge, sexe, niveau de diplôme, etc.) et les caractéristiques de l'emploi (type de contrat de travail, temps de travail, catégorie socioprofessionnelle, etc.). Cette fiche se fonde sur cette source pour présenter un dénombrement des emplois culturels ainsi que les caractéristiques des personnes occupant ces emplois.

Deux à trois personnes sur cent occupent un emploi culturel

La mesure de l'emploi culturel peut être abordée soit sur le champ des professions culturelles (artiste plasticien, chanteur, régisseur, journaliste, écrivain, architecte, etc.), soit sur celui des secteurs culturels (patrimoine, édition de livres, cinéma, etc.), quelle que soit la nature des emplois occupés au sein des secteurs. En 2019, 656 200 personnes exercent en France une profession culturelle au titre de leur emploi principal (tableau 1), soit 2,4 % de l'emploi total, et 730 800 personnes travaillent dans le secteur culturel, soit 2,7 % de l'emploi total (tableau 2).

Les deux approches se recoupent partiellement (graphique 1). Ainsi, 384 000 personnes exercent au titre de leur emploi principal une profession culturelle dans un secteur culturel (par exemple, artiste dramatique dans un théâtre), 272 200 personnes exercent une profession culturelle dans un secteur non culturel (par exemple, designer dans l'industrie automobile) et 346 800 personnes exercent une profession non culturelle dans un secteur culturel (par exemple, secrétaire dans une agence d'architecture).

Des professionnels fortement diplômés et d'origine sociale élevée

Les actifs des professions culturelles se caractérisent par un niveau de qualification particulièrement élevé : 52 % sont titulaires d'un diplôme de niveau bac + 3 (ou plus) contre 27 % seulement de l'ensemble des actifs en emploi en 2019 (tableau 1). Parmi eux, les femmes sont plus diplômées que les hommes : en 2019, la part des femmes titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur de niveau bac + 3 (ou plus) est supérieure à celle des hommes (60 % contre 45 %).

Les professionnels de la culture sont majoritairement issus de pères cadres ou de professions intellectuelles supérieures (médecin, avocat, ingénieur, cadre d'entreprise, personnel de catégorie A de la fonction publique, etc.) ou intermédiaires (technicien, contremaître, instituteur, infirmier, personnel de catégorie B de la fonction publique, etc.). Cette caractéristique est beaucoup plus marquée dans les professions culturelles que dans l'ensemble de la population active (respectivement 53 % et 30 %), notamment chez les architectes (61 %), les auteurs littéraires (68 %), les journalistes et rédacteurs en chef (63 %), et les artistes de la musique et du chant (62 %).

Une part de femmes plus faible que dans l'ensemble de la population active

Depuis les années 1960, la croissance du taux d'activité féminine constitue l'une des transformations majeures du monde du travail. Cette progression ininterrompue et de grande ampleur conduit aujourd'hui à une quasi-parité des actifs en 2019 en France : 48 % des actifs en emploi sont des femmes. Ce phénomène s'observe également au sein des professions culturelles : la part des femmes y a progressé de façon régulière depuis quinze ans, mais elle reste inférieure à la moyenne nationale en 2019 (45 %). Des professions demeurent moins féminisées : les photographes (38 %), certaines professions de l'audiovisuel et du spectacle (34 %), les auteurs littéraires (31 %) ou les architectes libéraux (31 %). Inversement, quelques professions culturelles sont largement féminisées : les archivistes et conservateurs de la fonction publique (81 %), les traducteurs et interprètes (75 %) et les professeurs d'art hors établissements scolaires (61 %).

Des professions culturelles principalement présentes en Île-de-France

Les professions culturelles sont surreprésentées en région francilienne. En 2019, 40 % des professionnels de la culture résident en Île-de-France (tableau 1), soit une part deux fois plus élevée que celle observée dans l'ensemble de la population active (20 %). Certaines professions sont particulièrement concernées par cette surreprésentation : les métiers de l'audiovisuel et du spectacle, les auteurs littéraires, les journalistes et cadres de l'édition. Pour autant, la part des professionnels de la culture résidant en Île-de-France décline progressivement depuis les années 1990 : en 1991, la moitié des actifs occupant une profession culturelle résidaient en Île-de-France, soit 10 points de plus qu'aujourd'hui.

Les professionnels des arts visuels forment plus du tiers de l'emploi culturel

Premier groupe d'actifs des métiers culturels, les professionnels des arts visuels et des métiers d'art représentent un tiers des effectifs avec 216 100 actifs et ont vu leur population augmenter de 42 % en quinze ans (graphique 2). L'essor de ce groupe est avant tout porté par la forte augmentation, depuis la fin des années 1990, des concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration. Designers, décorateurs d'intérieur, stylistes, graphistes, autant de professions dont l'expansion a été portée par l'essor du secteur du design et par la diversification de l'offre de formation spécialisée.

Les métiers de l'audiovisuel et du spectacle représentent le deuxième groupe professionnel en matière d'effectifs, avec 202 300 actifs en 2019, répartis entre cadres artistiques, de programmation et de production (scénographe, directeur de théâtre, producteur...), artistes (acteur, chanteur, danseur...) et techniciens (techniciens de plateau, machinistes...). Ces effectifs ont progressé de 54 % en quinze ans.

Par ailleurs, 94 200 individus exercent un métier littéraire, en tant que journalistes, cadres de l'édition, auteurs ou traducteurs. Récemment, un regain des effectifs de ces professions a été observé puisque l'emploi y a augmenté de 20 % en 2018, et s'est maintenu en 2019.

La plus forte progression des effectifs concerne les architectes : 64 400 actifs exercent le métier d'architecte en 2019, soit 71 % de plus qu'il y a quinze ans. À l'opposé, les métiers de l'archivage, de la conservation et de la documentation, avec 22 700 actifs en 2019, présentent des effectifs en baisse (- 18 % en quinze ans) mais avec une stabilisation à l'œuvre depuis 2017.

Enfin, 56 500 personnes sont, à titre principal, professeurs d'art dans un établissement spécialisé (école des beaux-arts, conservatoires, écoles d'arts plastiques, écoles de musique, associations culturelles et de loisirs, cours particuliers, etc., hors établissements d'enseignement général secondaire ou supérieur). Leur nombre a progressé de 30 % en quinze ans et particulièrement depuis 2016 (+ 13 %).

Non-salariat et contrats courts sont fréquents

Dans la culture, l'emploi indépendant a de longue date un poids très fort, tout comme le salariat sous contrat court ou à temps partiel. En 2019, la part des personnes non salariées est ainsi beaucoup plus élevée – plus du triple – que dans le reste des professions (39 % contre 12 %) (tableau 1). Cette forme d'emploi tend à s'étendre depuis le début des années 1990, notamment dans les arts visuels où elle est prépondérante et le design. Parmi cette population, se comptent également les artistes-auteurs (plasticiens, écrivains, compositeurs, etc.) qui perçoivent des droits d'auteur au titre de leur création artistique, et dont les effectifs ont crû dans le sillage de l'augmentation des graphistes.

Pour les salariés, la part des contrats à durée limitée (CDD, vacations, emplois aidés...) est passée de 19 % à 29 % au cours de la période 1999-2019, contre 11 % à 15 % dans l'ensemble des professions salariées. Cette évolution touche particulièrement les professions culturelles puisque la part de contrats à durée limitée y est deux fois plus élevée : elle concerne, en 2019, 29 % des actifs et plus des deux tiers des artistes du spectacle. Ces derniers peuvent exercer sous le régime de l'intermittence qui vise à correspondre à la nature de leur activité lorsqu'elle est caractérisée par la succession de contrats courts (voir encadré « Les intermittents du spectacle »).

Les intermittents du spectacle

Le terme « intermittent » désigne un régime d'indemnisation destiné à ceux dont l'activité professionnelle ne peut pas être régulière, de sorte qu'est mise en place une compensation financière pour les périodes où l'employé ne travaille pas. Créé en 1936, ce régime permet d'engager une personne en contrat à durée déterminée dit « d'usage » (CDDU), un contrat de travail qui peut ne durer que quelques jours et être renouvelé sans limite, à la différence d'un CDD. Entre deux contrats, le salarié bénéficie des revenus de l'assurance chômage s'il a pu réunir le nombre minimal d'heures de travail sur douze mois lui permettant d'y avoir droit.

En 2020, l'emploi des intermittents du spectacle concerne 242 000 personnes, salariées auprès de 66 000 employeurs. Ce recensement comprend tous les artistes du spectacle, les techniciens et les ouvriers des secteurs du cinéma, de l'audiovisuel, de la radio, de la diffusion et du spectacle, qui ont travaillé au moins une heure au cours de l'année pour un ou plusieurs employeurs relevant du champ d'application des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage qui définit les conditions d'accès au régime. Parmi eux, le nombre d'allocataires indemnisés au moins une journée par l'assurance chômage est de 130 300.

Avec la crise sanitaire, le nombre de salariés intermittents baisse de 12,5 % en 2020, avec une baisse deux fois plus forte pour les emplois artistiques (- 15,4 %) que pour les emplois techniques (- 8,1 %). Cette évolution met fin à la croissance des effectifs observée entre 2015 et 2019.

Les employeurs des secteurs culturels (cinéma, audiovisuel, spectacle vivant) représentent 42 % des employeurs mais créent plus de 90 % de l'activité totale en termes d'heures travaillées et de masse salariale.

Le travail à temps partiel concerne un quart des salariés des professions culturelles

L'emploi salarié à temps partiel est plus répandu parmi les salariés des professions culturelles (24 %) que dans l'ensemble du salariat (18 %) et reste une caractéristique qui concerne davantage les femmes, qu'elles exercent une profession culturelle ou non. En 2019, 28 % des femmes salariées exerçant une profession culturelle sont concernées par le temps partiel dans leur emploi principal, contre 23 % de leurs homologues masculins. L'importance du temps partiel

masculin est spécifique aux professions culturelles : dans l'ensemble du salariat, en 2019, 8 % des hommes travaillent à temps partiel et 29 % des femmes. Depuis le début des années 2000, la part d'hommes à temps partiel progresse de façon continue alors que celle des femmes a faiblement diminué.

Interrogés sur la raison principale de cet exercice du travail à temps partiel, les salariés des professions culturelles répondent le plus souvent qu'ils n'ont pas la possibilité de travailler davantage dans leur emploi : 44 % des femmes et 48 % des hommes citent ce motif au premier rang, soit légèrement plus qu'en population générale (39 % pour les femmes et 45 % pour les hommes). Les femmes invoquent ensuite davantage que les hommes des raisons d'ordre familial, comme s'occuper d'enfants ou de personnes âgées, qu'elles exercent une profession culturelle ou non.

Le secteur des arts visuels concentre davantage de métiers culturels

L'approche par secteur économique revêt un intérêt complémentaire à celui de l'approche par les professions. En effet, elle permet de donner des chiffres d'emploi qui peuvent être mis en regard de l'activité économique des secteurs.

Selon cette approche (tableau 2), le secteur du livre et de la presse demeure le principal secteur employeur (18 % de l'emploi), devant l'audiovisuel/multimédia (16 %), les arts visuels (15 %) et le spectacle vivant (15 %). Le secteur du livre et de la presse rassemble de nombreux métiers : 57 % des actifs y exercent une profession autre que culturelle. À l'inverse, le secteur des arts visuels est plus spécialisé : quatre professionnels sur cinq exercent un métier culturel. Les secteurs de l'audiovisuel/multimédia, de l'enseignement culturel et du spectacle vivant sont aussi très majoritairement composés de professionnels de la culture (graphique 4).

Indépendants mais aussi salariés

Le cumul d'une activité non salariée avec un emploi salarié s'est globalement développé dans les secteurs culturels. Si, en 2007, la part de non-salariés pluriactifs dans le secteur culturel était proche de celle de l'ensemble des secteurs, elle a plus que doublé dans le secteur culturel en l'espace de neuf ans : elle est de 26 % en 2016 et lui est désormais supérieure de 10 points (tableau 3). Ainsi dénombre-t-on 45 600 non-salariés pluriactifs parmi les 175 500 non-salariés des secteurs culturels en 2016. Dans les secteurs de l'architecture et de la publicité, ce cumul salariat/non-salariat demeure toutefois semblable à celui de l'ensemble des secteurs. Le secteur de l'enseignement artistique amateur se démarque des autres : presque un non-salarié sur deux y cumule ces deux formes d'emploi fin 2016.

Pour en savoir plus

- Marie GUYON et Frédérique PATUREAU, *Vingt ans d'évolution de l'emploi dans les professions culturelles*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2014-6, octobre 2014
- Marie GUYON, Frédérique PATUREAU et Gwendoline VOLAT, *La lente féminisation des professions culturelles*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2016-2, novembre 2016
- Laurent BISAULT et Tristan PICARD, « La culture, une activité capitale », *Insee première*, n° 1644, avril 2017
- Léa THOLOZAN, « Le nombre de non-salariés dans les activités culturelles a presque doublé entre 2007 et 2016 », *Insee Références – Emploi et revenus des indépendants*, avril 2020
- Insee, *Les Statistiques sur l'emploi. Quelle source choisir pour quel usage ?*, juillet 2021
- Pôle emploi, *L'Emploi intermittent dans le spectacle au cours de l'année 2020*, coll. « Statistiques, études et évaluations », janvier 2022

Tableau 1 – Caractéristiques de l'emploi dans les professions culturelles en 2019

	Code pcs ¹	Effectifs ²
Professions des arts visuels et des métiers d'art		216 100
<i>Professions des arts visuels</i>		186 600
Artistes plasticiens	354A	41 500
Concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration	465A	121 800
Photographes	465C	23 300
<i>Métiers d'art</i>		29 500
Artisans d'art	214E	15 300
Ouvriers d'art	637B	14 200
Professions de l'audiovisuel et du spectacle		202 300
<i>Artistes des spectacles</i>		68 800
Artistes de la musique et du chant	354B	32 000
Artistes dramatiques	354C	24 300
Artistes de la danse, du cirque et des spectacles divers	354D	12 500
<i>Cadres artistiques, de programmation et de production</i>		83 400
Indépendants gestionnaires de spectacles ou de services récréatifs	227A	13 900
Directeurs, responsables de programmation et de production de l'audiovisuel et du spectacle	353B	27 300
Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et du spectacle	353C	42 200
<i>Techniciens</i>		50 100
Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels	465B	42 300
Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et de l'audiovisuel	637C	7 700
Professions littéraires		94 200
<i>Journalistes et cadres de l'édition</i>		63 800
Journalistes et rédacteurs en chef	352A	55 000
Directeurs de journaux, administrateurs de presse, directeurs d'édition (littéraire, musicale, audiovisuelle, multimédia)	353A	8 700
<i>Auteurs littéraires</i>		9 300
Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes	352B	9 300
<i>Traducteurs</i>		21 100
Traducteurs et interprètes	464B	21 100
Cadres et techniciens de l'archivage, de la conservation et de la documentation		22 700
Bibliothécaires, archivistes, conservateurs de la fonction publique	351A	14 100
Cadres de la documentation, de l'archivage (hors fonction publique)	372F	3 700
Sous-bibliothécaires, cadres intermédiaires du patrimoine	425A	4 800
Architectes		64 400
Architectes libéraux	312F	33 800
Architectes salariés	382B	30 600
Professeurs d'art (hors établissements scolaires)	354G	56 500
Ensemble des professions culturelles		656 200
Ensemble de la population active en emploi		27 050 000

1. Les professions sont codées selon la nomenclature des professions et catégories sociales (pcs) 2003.

2. Les effectifs arrondis à la centaine des regroupements de professions culturelles par domaine ne correspondent pas systématiquement à la somme des effectifs arrondis à la centaine des professions détaillées qui les composent.

3. Pères cadres, c'est-à-dire appartenant aux catégories socioprofessionnelles « cadres et professions intellectuelles supérieures » (médecin, avocat, ingénieur, cadre d'entreprise, personnel de catégorie A de la fonction publique, etc.) ou aux « professions intermédiaires » (technicien, contremaître, instituteur, infirmier, personnel de catégorie B de la fonction publique, etc.).

n.s. : non significatif.

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus.

Caractéristiques sociodémographiques (%)					Caractéristiques de l'emploi (%)		
Femmes	Moins de 40 ans	Bac + 3 ou plus	Origine sociale élevée ³	Résidents en Île-de-France	Non-salariés	Parmi les salariés :	
						CDI et autres formes de contrats temporaires	Travail à temps partiel
48	47	40	50	35	58	17	10
49	49	44	53	36	59	17	11
41	34	49	56	39	80	2	6
53	53	43	51	35	48	19	11
38	51	35	55	36	81	27	18
44	35	14	34	25	52	17	8
46	27	20	41	16	100	//	//
42	44	8	26	35	0	17	8
34	50	38	51	44	25	50	27
38	44	36	58	39	22	70	47
26	45	41	62	36	25	60	49
46	43	36	55	52	18	91	47
n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
32	52	46	47	52	37	35	13
43	46	23	29	26	100	//	//
40	48	58	49	52	19	20	12
24	56	45	51	61	29	46	14
31	53	28	47	39	7	43	20
29	52	31	49	39	8	44	21
45	62	14	38	35	0	n.s.	n.s.
53	37	75	61	53	32	14	24
48	38	73	62	57	12	13	21
49	38	74	63	58	13	14	23
46	39	63	53	55	3	3	10
31	44	73	68	59	84	n.s.	n.s.
31	44	73	68	59	84	n.s.	n.s.
75	30	83	54	36	72	13	48
75	30	83	54	36	72	13	48
74	31	77	46	35	0	7	13
81	34	89	52	24	0	9	11
n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
38	48	90	61	41	52	16	11
31	28	84	55	31	100	//	//
45	70	98	68	52	0	16	11
61	33	51	52	28	26	30	61
45	45	52	53	40	39	29	24
48	43	27	30	20	12	15	18

Source : Insee, enquêtes Emploi 2018 à 2020/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 2 – Caractéristiques de l'emploi dans les secteurs culturels en 2019

	Code NAF ¹	Effectifs ²
Patrimoine		57 900
Gestion des bibliothèques et des archives	9101Z	23 000
Gestion des musées	9102Z	15 400
Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires	9103Z	19 500
Livre et presse		132 300
Édition de livres	5811Z	18 800
Édition de journaux	5813Z	25 900
Édition de revues et périodiques	5814Z	26 200
Agences de presse	6391Z	4 600
Traduction	7430Z	18 600
Commerce de détail de livres en magasin spécialisé	4761Z	14 500
Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé	4762Z	23 700
Architecture – Activités d'architecture	7111Z	86 200
Arts visuels		110 900
Création artistique relevant des arts plastiques	9003A	42 300
Autre création artistique	9003B	20 100
Activités photographiques	7420Z	17 800
Activités spécialisées de design	7410Z	30 700
Spectacle vivant		107 000
Arts du spectacle vivant	9001Z	73 500
Activités de soutien au spectacle vivant	9002Z	21 100
Gestion de salles de spectacles	9004Z	12 300
Audiovisuel/multimédia		116 400
Production de films et de programmes pour la télévision	5911A	27 400
Production de films institutionnels et publicitaires	5911B	11 300
Production de films pour le cinéma	5911C	7 400
Postproduction de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	5912Z	12 700
Distribution de films cinématographiques	5913A	n.s.
Édition et distribution vidéo	5913B	n.s.
Projection de films cinématographiques	5914Z	9 400
Édition de jeux électroniques	5821Z	3 600
Enregistrement sonore et édition musicale	5920Z	4 900
Édition et diffusion de programmes radio	6010Z	10 600
Édition de chaînes généralistes	6020A	18 100
Édition de chaînes thématiques	6020B	7 100
Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé	4763Z	n.s.
Location de cassettes et disques vidéo	7722Z	n.s.
Publicité – Activités des agences de publicité	7311Z	82 900
Enseignement culturel – Enseignement artistique amateur	8552Z	37 200
Ensemble des secteurs culturels		730 800
Ensemble de la population active en emploi		27 050 000

1. L'emploi est présenté dans ce tableau selon l'activité économique de l'établissement dans lequel travaillent les personnes. Ces secteurs sont codés selon la nomenclature d'activités française (NAF) 2008.

2. Les effectifs arrondis à la centaine des regroupements de secteurs par domaine ne correspondent pas systématiquement à la somme des effectifs arrondis à la centaine des secteurs qui les composent.

3. Pères cadres, c'est-à-dire appartenant aux catégories socioprofessionnelles « cadres et professions intellectuelles supérieures » (médecin, avocat, ingénieur, cadre d'entreprise, personnel de catégorie A de la fonction publique, etc.) ou aux « professions intermédiaires » (technicien, contremaître, instituteur, infirmier, personnel de catégorie B de la fonction publique, etc.).

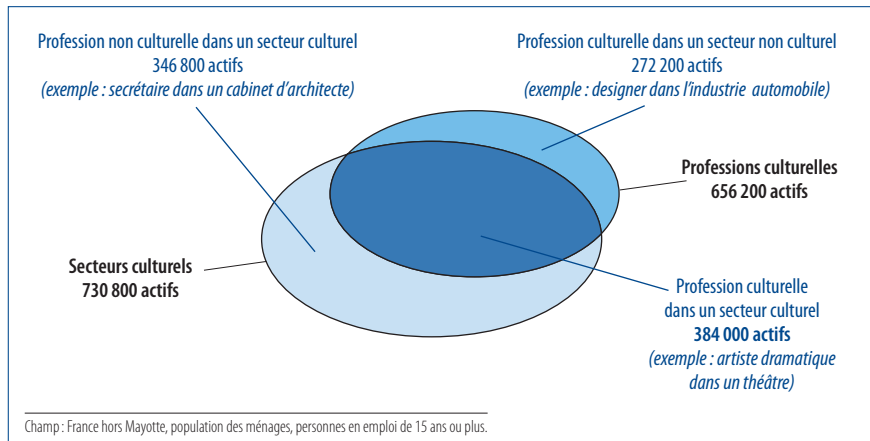
n.s. : non significatif.

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus.

Caractéristiques sociodémographiques (%)					Caractéristiques de l'emploi (%)		
Femmes	Moins de 40 ans	Bac + 3 ou plus	Origine sociale élevée ³	Résidents en Île-de-France	Non-salariés	Parmi les salariés :	
						CDI et autres formes de contrats temporaires	Travail à temps partiel
64	36	45	43	37	1	16	18
74	31	41	43	30	2	14	23
68	46	56	51	58	2	15	17
48	35	39	38	29	0	19	13
59	39	51	48	41	26	13	22
54	51	67	70	63	13	11	14
44	32	51	54	31	4	12	26
65	41	50	52	70	11	9	22
n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
77	32	83	49	38	82	8	20
63	45	48	47	20	15	14	33
62	40	16	20	13	34	19	17
44	48	76	55	38	41	16	14
45	42	47	53	37	84	23	22
47	36	49	58	42	90	21	21
47	35	50	54	36	83	46	28
34	51	32	50	30	81	9	12
48	51	52	47	35	78	21	24
47	46	39	54	33	19	50	40
50	42	42	54	35	23	58	45
29	55	26	53	34	14	39	24
60	53	49	56	22	1	32	40
40	51	52	56	64	18	32	18
46	59	51	53	69	29	45	17
n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
23	64	51	n.s.	83	21	n.s.	n.s.
n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
50	57	35	35	25	5	13	46
n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
53	23	53	n.s.	65	n.s.	n.s.	n.s.
n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
52	49	43	38	42	14	13	31
54	36	54	49	25	33	27	54
50	44	51	50	41	31	25	26
48	43	27	30	20	12	15	18

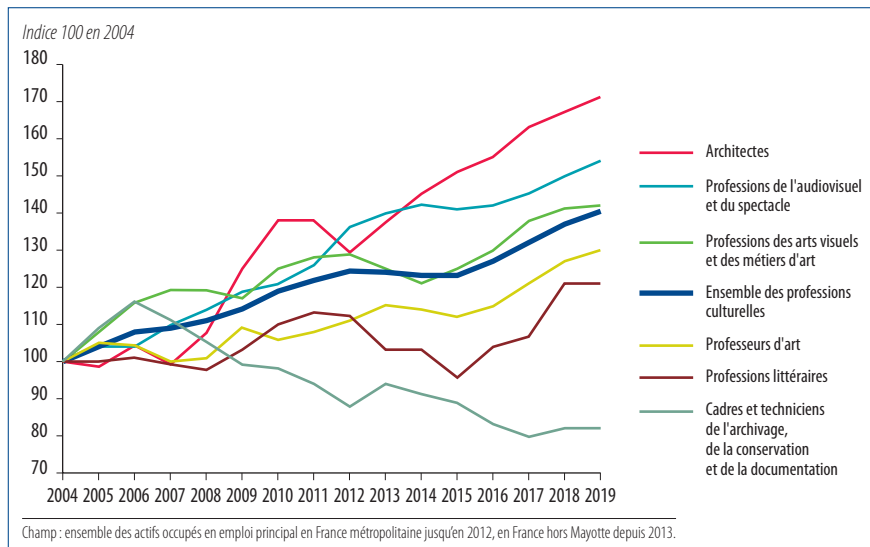
Source : Insee, enquêtes Emploi 2018 à 2020/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 1 – L’emploi culturel : professions culturelles et secteurs culturels en 2019



Source : Insee, enquêtes Emploi 2018 à 2020/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 2 – Évolution des effectifs en emploi des professions culturelles, 2004-2019



Source : Insee, enquêtes Emploi 2018 à 2020/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

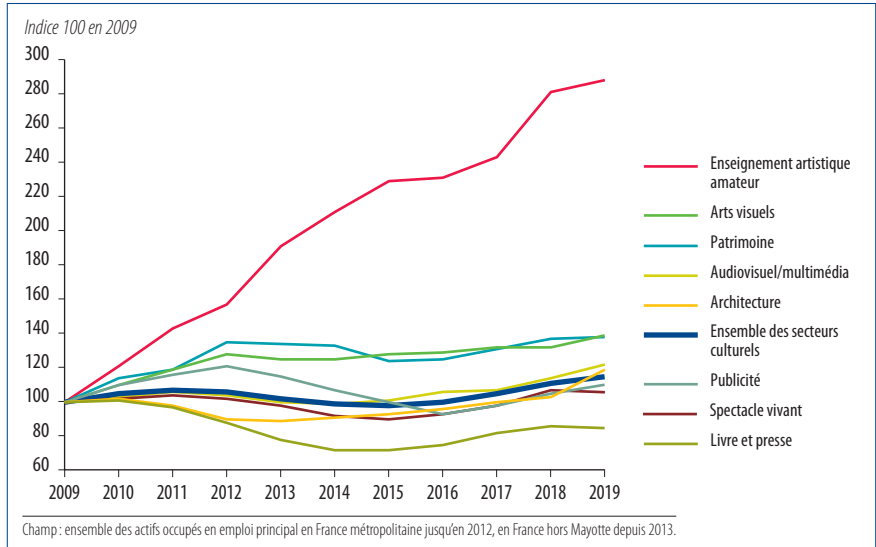
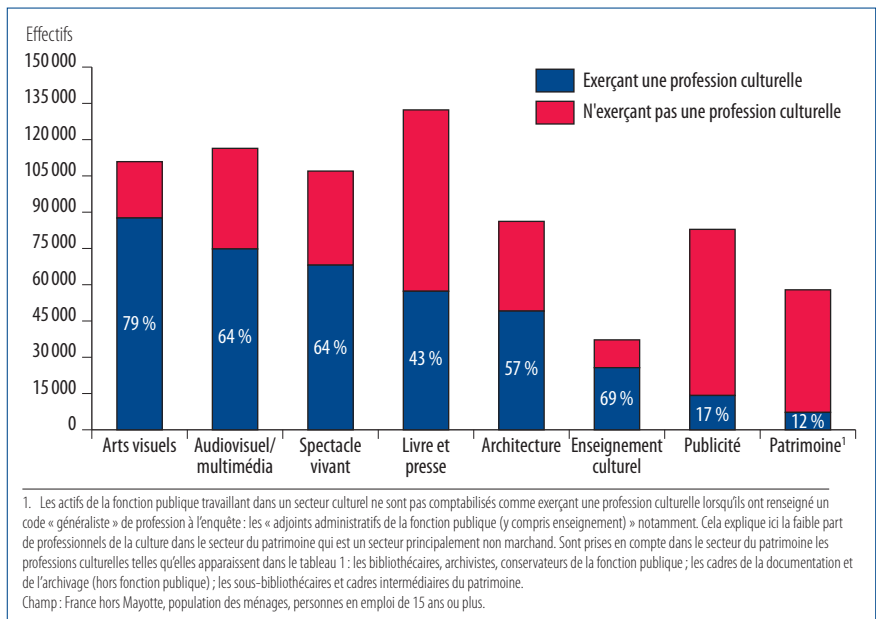
Graphique 3 – Évolution des effectifs en emploi dans les secteurs culturels, 2009-2019

Graphique 4 – Part d'actifs dans les secteurs culturels exerçant une profession culturelle en 2019


Tableau 3 – Part de non-salariés pluriactifs dans les secteurs culturels en 2007 et 2016

En unités et %

	Effectifs de non-salariés		dont part de pluriactifs (en %)	
	2007	2016	2007	2016
Architecture	25 400	31 100	7	14
Arts visuels	17 700	57 500	17	28
Audiovisuel/multimédia	5 800	13 800	18	24
Enseignement artistique amateur	3 600	18 900	26	44
Livre et presse	24 400	30 200	10	21
Patrimoine*	300	500	18	21
Publicité	8 200	11 700	11	17
Spectacle vivant	6 800	11 700	20	35
Ensemble des secteurs culturels	92 300	175 500	12	26
Ensemble des secteurs (hors agriculture)	1 995 600	2 745 200	10	16

* Sont prises en compte dans le secteur du patrimoine les professions culturelles telles qu'elles apparaissent dans le tableau 1 : les bibliothécaires, archivistes, conservateurs de la fonction publique ; les cadres de la documentation et de l'archivage (hors fonction publique) ; les sous-bibliothécaires et cadres intermédiaires du patrimoine.
Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée dans les secteurs culturels au 31 décembre.

Source : Bases non-salariés, Insee/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Les artistes-auteurs en 2018

En 2018, plus de 43 000 personnes sont affiliées à l'Association pour la gestion de la sécurité sociale des auteurs (Agressa) et à la Maison des artistes (MDA), les deux associations chargées de gérer, pour le compte du régime général de Sécurité sociale, la protection sociale des artistes-auteurs (voir encadré). Sous ce régime sont regroupées toutes les professions donnant lieu à une rémunération en droits d'auteur ou à une rémunération liée à la vente d'œuvres. Ainsi, sous le régime « artistes-auteurs » se retrouvent les professionnels des arts graphiques et plastiques (peintres, graphistes, sculpteurs, dessinateurs...), les professionnels du livre (écrivains, traducteurs, illustrateurs), les photographes, ou encore les auteurs d'œuvres audiovisuelles ou de compositions musicales. Ces différents groupes professionnels constituent donc un ensemble extrêmement hétérogène, tant par les métiers exercés, la nature des revenus perçus que par les modes de production dans lesquels s'inscrivent leurs créations artistiques (vente de biens uniques, industries culturelles...).

Une population plutôt masculine, d'âge intermédiaire et francilienne

En 2018, parmi les artistes-auteurs affiliés, les professions dont les effectifs sont les plus importants sont les graphistes (13 700), les peintres (6 000) et les photographes (4 300) (tableau 1). Ces trois catégories regroupent à elles seules plus de la moitié des affiliés de l'Agressa et de la MDA.

Les hommes sont surreprésentés parmi les artistes-auteurs affiliés (57 % contre 52 % au sein de la population française active). Les professions les plus masculines sont les auteurs de compositions musicales et chorégraphes (89 % d'entre eux sont des hommes), les photographes (75 %), les dessinateurs (64 %) et les sculpteurs (62 %). À l'inverse, certaines professions sont très féminisées, notamment les dessinateurs textiles (91 % de femmes) et dans une moindre mesure, les traducteurs (68 %).

La population des artistes-auteurs est plus âgée que l'ensemble de la population active. L'âge moyen des artistes-auteurs est en effet de 46 ans contre 42 ans en moyenne parmi l'ensemble des actifs. Les moins de 25 ans y sont sous-représentés (1 % contre 8 % de la population active) et les plus de 65 ans, à l'inverse, surreprésentés (5 % contre 1 % de la population

Pour en savoir plus

- Gwendoline VOLAT, *Les Auteurs du livre affiliés à l'Agressa*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2016-2, juillet 2016
- Marie GOUYON, Frédérique PATUREAU et Gwendoline VOLAT, *La Lente Féminisation des professions culturelles*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2016-2, novembre 2016
- Frédérique PATUREAU et Jérémy SINIGAGLIA, *Artistes plasticiens : de l'école au marché*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Questions de culture », octobre 2020
- Léa THOLOZAN et Claire THOUMELIN, *Les Artistes-Auteurs en 2018*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2022-2, février 2022

active). La population la plus âgée est celle des sculpteurs (53 ans en moyenne), la plus jeune, celle des graphistes (41 ans).

En 2018, plus de la moitié des artistes-auteurs affiliés habitent en Île-de-France. Cette concentration francilienne est particulièrement marquée chez les auteurs d'œuvres audiovisuelles (70 % d'entre eux résident en Île-de-France). À l'inverse, les illustrateurs de l'édition et les sculpteurs sont beaucoup mieux répartis sur l'ensemble du territoire (respectivement 29 % et 32 % d'entre eux sont franciliens), tout en étant plus présents en Île-de-France que la moyenne des actifs (20 % de Franciliens).

Des revenus artistiques moyens très contrastés selon la profession

En 2018, le revenu artistique¹ annuel moyen des artistes-auteurs est de 29 800 euros, mais cette moyenne varie très fortement d'une profession à l'autre (tableau 2). Les auteurs de compositions musicales, les auteurs d'œuvres audiovisuelles, les auteurs de logiciels et du multimédia interactif et les écrivains sont les professions déclarant les revenus artistiques moyens les plus élevés (plus de 45 000 euros en moyenne), tandis qu'à l'inverse, les plasticiens, les dessinateurs et les métiers d'art de création ont des revenus moyens particulièrement faibles (moins de 20 000 euros en moyenne).

De plus, au sein d'une même profession, les variations de revenu artistique d'un individu à l'autre sont particulièrement importantes, une minorité d'auteurs concentrant une part importante des revenus totaux de la profession. L'étude du revenu artistique moyen ne rend donc compte que très imparfaitement de la distribution des revenus artistiques des artistes-auteurs. Celle du revenu médian la complète : ainsi, en 2018, la moitié des artistes-auteurs déclarent un revenu artistique inférieur à 15 800 euros. Comparé à l'ensemble de la population active, ce revenu artistique médian est inférieur de 15 % à celui des salariés (18 600 euros en 2017) et de 46 % à celui des non-salariés (29 500 euros en 2017).

Une très forte concentration du revenu artistique

L'étude de la concentration des revenus artistiques met en évidence de fortes inégalités économiques. En effet, la moitié la plus faiblement rémunérée des artistes-auteurs se partage 14 % seulement de l'ensemble des revenus d'auteurs, tandis qu'à l'opposé, les 10 % d'auteurs les mieux dotés se partagent près de la moitié (48 %) de l'ensemble des revenus artistiques (graphique 1). Plus précisément, 1 % des artistes-auteurs (soit environ 400 personnes) touchent des revenus artistiques supérieurs à 225 000 euros en 2018, se partageant ainsi un cinquième de l'ensemble des revenus artistiques de la population affiliée. Ce sont principalement des auteurs d'œuvres audiovisuelles (105 individus), des compositeurs et chorégraphes (74 individus), des écrivains (69 individus) et des peintres (45 individus).

Les différences de revenus artistiques entre les hommes et les femmes sont très marquées, quelle que soit la discipline

Les hommes ont des revenus artistiques supérieurs à ceux des femmes dans toutes les professions sans exception : en moyenne, un homme artiste-auteur touche 35 000 euros de revenu artistique et une femme 22 000 euros en 2018, soit un revenu 1,6 fois plus élevé pour les hommes (tableau 3). Si toutes les professions d'auteur sont concernées, celles qui enregistrent les écarts les plus importants sont toutefois celles où les effectifs féminins sont en minorité (auteurs de compositions musicales et chorégraphes, auteurs du multimédia interactif et de logiciels).

1. La source exploitée couvre les revenus tirés des seules activités artistiques des artistes-auteurs (vente d'œuvre, droits d'auteur, etc.). Elle ne prend donc pas en compte leurs éventuels autres revenus.

Sources et définitions

Le régime de protection sociale des artistes-auteurs¹

Toute vente, diffusion ou exploitation commerciale par un diffuseur d'une œuvre originale donne lieu au versement d'une rémunération à son auteur. Jusqu'en 2018, ces revenus d'auteur faisaient l'objet de contributions (CSG et CRDS) et de cotisations sociales (maladie, retraite) auprès de deux associations agréées conjointement par le ministère chargé de la Sécurité sociale et le ministère de la Culture :

- la Maison des artistes pour les œuvres d'art graphiques et plastiques ;
- l'Association pour la gestion de la sécurité sociale des auteurs (Agressa) pour les activités de création littéraire, dramatique, musicale, audiovisuelle et photographique.

Le régime de protection sociale des artistes-auteurs trouve son origine en 1964, date à laquelle les artistes peintres, sculpteurs et graveurs ont été rattachés au régime général de Sécurité sociale, à l'initiative du ministre André Malraux. Il a été ensuite progressivement étendu à d'autres catégories d'auteurs (écrivains, illustrateurs, photographes, graphistes, etc.). Les artistes-auteurs n'étant pas salariés, c'est un seuil de revenu artistique (900 fois la valeur du Smic horaire, soit un peu moins de 9 000 euros pour l'année 2018) qui détermine l'affiliation au régime, c'est-à-dire l'accès aux prestations sociales (indemnités maladie, maternité, paternité, adoption, etc.). Lorsque ce seuil n'est pas atteint, l'affiliation ou son maintien peuvent être prononcés, à titre dérogatoire, par la commission professionnelle de la Maison des artistes ou de l'Agressa, qui juge de l'engagement professionnel de l'artiste-auteur.

Si l'artiste-auteur n'est pas affilié au régime (parce qu'il n'a pas de revenus artistiques suffisants ou parce qu'il bénéficie déjà d'une couverture sociale du fait d'une autre activité professionnelle), il est dit assujetti.

Le régime des artistes-auteurs a été profondément réformé en 2019 : transfert de la gestion du recouvrement des cotisations à l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acoss), disparition de la distinction entre affiliés et assujettis, surcotisation volontaire à l'initiative des personnes, etc.

Sources

Les données présentées ici sont tirées d'une exploitation statistique réalisée par le Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS) des données administratives de l'Agressa et de la Maison des artistes pour l'année 2018.

Les données sur la population générale mobilisées à titre de comparaison sont tirées de : Enquête Emploi 2018, Insee ; Recensement 2017, Insee ; panel tous salariés 2017, Insee ; base non salariée 2017, Insee. Pour plus d'informations, voir la fiche « Emploi culturel ».

1. Les informations ci-dessous sont pertinentes pour la période concernée par cette étude (2018).

Tableau 1 – Caractéristiques démographiques des affiliés à l'Agessa et à la MDA en 2018

En unités, % et années

	Effectifs	Part	Âges		Lieu de résidence	Sexe
			Âge moyen	Part de moins de 40 ans (%)	Part de résidents en Île-de-France (%)	Part de femmes (%)
Ensemble des affiliés à l'Agessa et à la MDA	43 200	100	46	33	51	43
Graphistes	13 700	32	41	47	54	46
Peintres	5 900	14	52	16	39	45
Photographes	4 300	10	47	26	58	25
Auteurs d'œuvres audiovisuelles	3 900	9	46	30	70	44
Écrivains et auteurs d'œuvres dramatiques	2 600	6	52	14	51	50
Illustrateurs hors édition	2 500	6	43	43	47	44
Auteurs de réalisations de plasticiens	2 200	5	44	41	51	50
Sculpteurs	1 900	4	53	13	32	38
Illustrateurs de l'édition	1 700	4	46	30	29	39
Auteurs de compositions musicales et chorégraphes	1 200	3	49	25	62	11
Traducteurs	1 100	3	49	25	51	68
Dessinateurs	800	2	45	36	50	36
Auteurs du multimédia interactif, auteurs de logiciels	600	1	43	40	48	19
Dessinateurs textile	500	1	45	34	60	91
Métiers d'art de création	300	1	49	26	37	61

Champ : France, ensemble des artistes-auteurs affiliés à la Maison des artistes ou à l'Agessa en 2018.
 Note de lecture : en 2018, 13 700 personnes sont affiliées en tant que graphistes, soit 32 % des artistes-auteurs affiliés. Ils ont en moyenne 41 ans, 51 % d'entre eux vivent en Île-de-France et 43 % sont des femmes.

Source : Agessa, Maison des artistes, traitements DEPS., Ministère de la Culture, 2022

Tableau 2 – Revenus moyens et médians des affiliés à l’Agressa et à la MDA en 2018

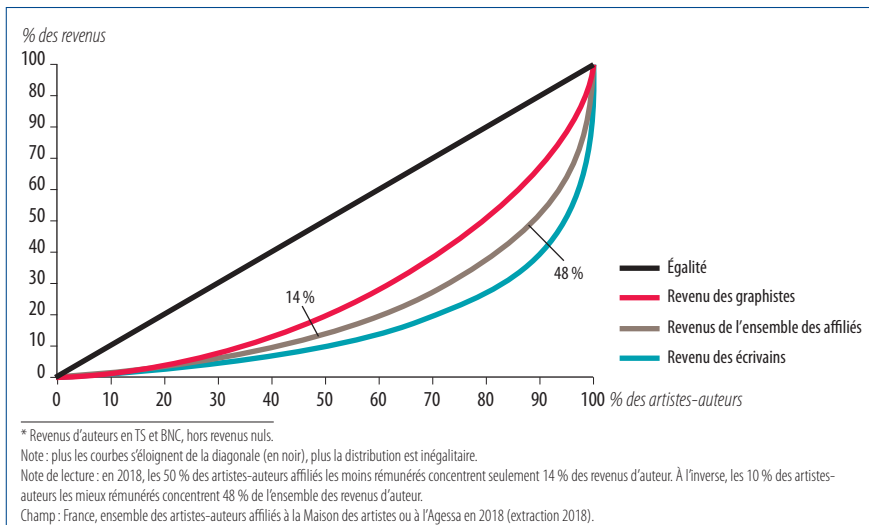
En % et euros

	Part de revenus nuls (%)	Revenu moyen*	Revenu médian*
Ensemble des affiliés à l’Agressa et à la MDA	4	29 800	15 800
Graphistes	3	25 200	18 700
Peintres	6	21 000	9 900
Photographes	7	28 700	16 500
Auteurs d’œuvres audiovisuelles	2	51 100	25 900
Écrivains et auteurs d’œuvres dramatiques	2	44 900	17 500
Illustrateurs hors édition	4	23 200	14 300
Auteurs de réalisations de plasticiens	7	17 200	10 000
Sculpteurs	7	26 000	10 600
Illustrateurs de l’édition	2	31 400	15 300
Auteurs de compositions musicales et chorégraphes	3	75 400	25 600
Traducteurs	2	23 000	17 500
Dessinateurs	4	19 300	11 300
Auteurs du multimédia interactif, auteurs de logiciels	7	46 000	23 100
Dessinateurs textile	5	22 100	15 300
Métiers d’art de création	6	14 300	9 600

* Revenus d’auteurs en TS et BNC, hors revenus nuls.
 Champ : France, ensemble des artistes-auteurs affiliés à la Maison des artistes ou à l’Agressa en 2018.

Source : Agressa, Maison des artistes, traitements DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 1 – Concentration des revenus des artistes-auteurs affiliés à l’Agressa et à la MDA en 2018



Source : Agressa, Maison des artistes, traitements/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 3 – Revenus moyens et médians en fonction du sexe des affiliés à l'Agessa et à la MDA en 2018

En euros

	Femmes		Hommes	
	Revenu moyen*	Revenu médian*	Revenu moyen*	Revenu médian*
Ensemble des affiliés à l'Agessa et à la MDA	22 200	13 700	35 400	17 600
Graphistes	21 600	16 700	28 200	20 500
Peintres	12 700	8 700	27 600	11 300
Photographes	22 400	13 700	30 900	17 700
Auteurs d'œuvres audiovisuelles	40 400	23 100	59 700	28 100
Écrivains et auteurs d'œuvres dramatiques	33 300	16 400	56 700	19 200
Illustrateurs hors édition	18 700	11 900	26 900	17 100
Auteurs de réalisations de plasticiens	13 400	8 900	20 900	11 200
Sculpteurs	17 300	8 900	31 100	11 900
Illustrateurs de l'édition	20 600	13 100	38 500	17 100
Auteurs de compositions musicales et chorégraphes	37 400	17 400	80 300	27 100
Traducteurs	21 100	17 100	27 000	19 700
Dessinateurs	17 900	9 300	20 100	12 300
Auteurs du multimédia interactif, auteurs de logiciels	26 400	16 500	50 500	24 000
Dessinateurs textile	21 900	15 000	23 700	17 700
Métiers d'art de création	13 800	9 000	15 300	10 500

* Revenus d'auteurs en TS et BNC, hors revenus nuls.
 Champ : France, ensemble des artistes-auteurs affiliés à la Maison des artistes ou à l'Agessa en 2018.

Source : Agessa, Maison des artistes, traitements DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Droits d'auteur et droits voisins

Le droit de la propriété littéraire et artistique, qui figure dans la première partie du Code de la propriété intellectuelle, protège les œuvres de l'esprit (droits d'auteur), soit principalement les œuvres littéraires, musicales et chorégraphiques, des arts visuels, du cinéma et de l'image animée, les logiciels, les créations de la mode¹ ; il protège aussi les interprétations artistiques et la production contribuant à la création (droits voisins). L'autre partie du Code de la propriété intellectuelle décrit la propriété industrielle, qui sert à protéger les marques, les brevets, les dessins et modèles.

Des droits protégeant la création

Les droits accordés aux auteurs se décomposent en deux séries de prérogatives aux régimes juridiques distincts : les droits patrimoniaux, qui permettent à l'auteur d'autoriser les différents modes d'utilisation de son œuvre et de percevoir en contrepartie une rémunération ; les droits moraux, dont la finalité est de protéger la personnalité de l'auteur exprimée au travers son œuvre.

Les droits voisins sont conçus pour certains auxiliaires de la création littéraire et artistique : les artistes-interprètes ; les producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes définis comme les personnes physiques ou morales, qui ont l'initiative et la responsabilité de la première fixation d'une séquence respectivement de sons et d'image ; les entreprises de communication audiovisuelle. Les bénéficiaires jouissent d'un droit exclusif qui leur confère la possibilité d'autoriser ou d'interdire l'utilisation et l'exploitation de leur prestation et d'en percevoir une rémunération. Par exemple, la loi soumet à l'autorisation des entreprises de communication audiovisuelle la reproduction des programmes ainsi que leur mise à disposition du public par vente, location ou échange, leur télédiffusion et leur communication dans un lieu accessible au public moyennant un droit d'entrée.

1. Selon l'article L. 112-2 du Code de la propriété intellectuelle, sont considérés notamment comme œuvres de l'esprit : les livres, brochures et autres écrits littéraires, artistiques et scientifiques ; les conférences, allocutions, sermons, plaidoiries et autres œuvres de même nature ; les œuvres dramatiques ou dramatico-musicales ; les œuvres chorégraphiques, les numéros et tours de cirque, les pantomimes, dont la mise en œuvre est fixée par écrit ou autrement ; les compositions musicales avec ou sans paroles ; les œuvres cinématographiques et autres œuvres consistant dans des séquences animées d'images, sonorisées ou non, dénommées ensemble œuvres audiovisuelles ; les œuvres de dessin, de peinture, d'architecture, de sculpture, de gravure, de lithographie ; les œuvres graphiques et typographiques ; les œuvres photographiques et celles réalisées à l'aide de techniques analogues à la photographie ; les œuvres des arts appliqués ; les illustrations, les cartes géographiques ; les plans, croquis et ouvrages plastiques relatifs à la géographie, à la topographie, à l'architecture et aux sciences ; les logiciels, y compris le matériel de conception préparatoire ; les créations des industries saisonnières de l'habillement et de la parure. [...] Les auteurs de traductions, d'adaptations, transformations ou arrangements des œuvres de l'esprit jouissent de la protection instituée par le présent code sans préjudice des droits de l'auteur de l'œuvre originale. Il en est de même des auteurs d'anthologies ou de recueils d'œuvres ou de données diverses, tels que les bases de données, qui, par le choix ou la disposition des matières, constituent des créations intellectuelles. On entend par base de données un recueil d'œuvres, de données ou d'autres éléments indépendants, disposés de manière systématique ou méthodique, et individuellement accessibles par des moyens électroniques ou par tout autre moyen.

Une gestion principalement collective des droits

Les droits d'auteur et voisins peuvent être gérés de façon individuelle ou collective. La gestion individuelle des droits peut concerner l'autorisation de l'exécution d'une œuvre sur scène, la copie d'un manuscrit pour des exemplaires papier ou encore la reproduction de l'original d'un album musical, d'un film ou d'une série sur disque optique (CD, DVD, Blu-ray). La gestion individuelle prédomine dans l'édition de livre, mais devient très coûteuse lorsque les œuvres sont diffusées à la télévision, à la radio, sur Internet, dans les lieux publics, au cinéma ou lorsqu'elles sont prêtées ou photocopiées. L'impossibilité pratique dans laquelle se trouvent les titulaires de droits de gérer individuellement ces activités rend alors nécessaire une gestion collective, par l'intermédiaire des organismes de gestion collective (ogc).

Entre 1999 et 2019, le montant des rémunérations perçues par les ogc progresse de 66 %, passant de 1,16 milliard d'euros à 1,93 milliard en euros constants (graphique 1)². En moyenne sur la période, 83 % de ces sommes correspondent à des droits d'auteur et 17 % à des droits voisins. Le taux de croissance annuel moyen des droits voisins est de près de 4 %, contre un peu plus de 2 % pour les droits d'auteur. Ces progressions sont dues en partie à l'évolution réglementaire touchant les lieux sonorisés, à la numérisation croissante des œuvres ainsi qu'à l'amplification des possibilités de les copier, de les diffuser et de les stocker numériquement. Une part importante des sommes collectées provient en effet désormais de la copie des œuvres.

En vingt ans, les collectes de rémunération pour copie privée ont plus que doublé

Le Code de la propriété intellectuelle prévoit que toute reproduction d'une œuvre de l'esprit, œuvre musicale, audiovisuelle, littéraire ou des arts visuels, est subordonnée à l'autorisation préalable de l'auteur et/ou des titulaires de droits voisins. Ce droit est toutefois assorti d'un certain nombre d'exceptions dont celle dite de copie privée qui accorde à l'acquéreur légitime d'une œuvre la faculté de la copier sur un support d'enregistrement pour son usage personnel. Le développement des technologies, notamment numériques, et la multiplication des possibilités de copie qu'il a permises ont conduit à adapter le cadre légal pour accorder une rémunération aux auteurs et aux titulaires de droits voisins. Il existe deux types de droits à rémunération : la rémunération pour copie privée (perceptions prélevées sur les supports de copie) et la rémunération équitable (pour la diffusion d'enregistrements sonores à la télévision, à la radio et dans divers établissements accueillant du public).

Instaurée en 1985, la rémunération pour copie privée concerne principalement les œuvres audiovisuelles et sonores, secondairement l'écrit et les images fixes, depuis 2003 (graphique 2). Elle est fixée pour chaque support, en fonction de la durée ou de la capacité d'enregistrement qu'il permet et de son usage. En trente-trois ans, un peu plus de 6 milliards d'euros constants ont été collectés à ce titre. La redevance pour copie privée voit son assiette s'élargir significativement depuis le début des années 2000 avec l'inclusion progressive de nouveaux dispositifs de stockage numérique, en particulier pour les enregistrements sonores (disques optiques enregistrables ou réinscriptibles, CD et DVD vierges, baladeurs numériques, disques durs externes, clés USB, cartes mémoire, smartphones, tablettes tactiles, etc.). Les collectes de rémunération pour copie privée sont ainsi multipliées par 2,4 en euros constants entre 2000 et 2019, pour un total de 260 millions d'euros en 2019. Entre 2009 et 2019, les perceptions pour l'écrit et les images fixes sont de leur côté multipliées par plus de 4, s'élevant à 42 millions d'euros en 2019. En 2019, les téléphones mobiles multimédias représentent 71 % du volume de facturations pour copie privée adressées aux vendeurs de supports assujettis,

2. Chaque année, un quart des droits à rémunération pour copie privée et le total des sommes irrégulièrement distribuées de perceptions issues de la gestion collective obligatoire sont consacrés à des aides à la création, à la diffusion du spectacle vivant et à la formation des artistes ainsi qu'au développement de l'éducation artistique et culturelle.

contre 12 % pour les tablettes tactiles multimédias et 6 % pour les clés USB. En 2019, les perceptions pour les enregistrements sonores représentent 55 % des flux financiers de la rémunération pour copie privée (143 millions d'euros), l'audiovisuel 29 % (75 millions d'euros), les images fixes 8 % (21 millions d'euros) et l'écrit 8 %.

Les rémunérations perçues en 2020 par l'ensemble des organismes de gestion collective baissent de 9 % sur un an

La Cour des comptes recensait en janvier 2022 vingt-trois OGC. Ils collectent près de 1,8 milliard d'euros de droits d'auteur en 2020, soit une baisse de 8 % par rapport à 2019 (graphique 1). Les deux premiers OGC en termes de droits perçus sont la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem ; principalement dans le secteur musical) et la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD ; secteurs de l'audiovisuel, du spectacle vivant et de l'écrit). La Sacem perçoit 69 % de l'ensemble des droits d'auteur au sens strict gérés collectivement, et la SACD 15 %. Selon ces deux organismes, la baisse en 2020 des droits perçus est associée aux effets produits par la crise sanitaire due à la Covid-19. Malgré cette crise, les droits perçus par la Société des auteurs des arts visuels et de l'image fixe (Saif) en 2020 progressent de 57 % sur un an, en raison d'une collecte exceptionnelle de rémunération de copie privée numérique.

La Sacem et la SACD comptent 256 800 membres en 2021

La Sacem compte 196 700 membres en 2021 (14 180 de plus qu'en 2020), de 174 nationalités différentes. Il s'agit d'auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, d'auteurs-réalisateurs, d'auteurs de doublage et de sous-titrage, de poètes et d'humoristes. Un peu plus du tiers des droits collectés provient de la diffusion de leurs œuvres en ligne (*streaming* musical et audiovisuel, vidéo à la demande, etc.). Cette part numérique n'a fait que croître au cours des dix dernières années, sous l'évolution récente des modes d'accès aux œuvres. La collecte provient à hauteur de 28 % des droits perçus liés à la diffusion télévisée ou radiophonique, et 16 % des droits dits généraux collectés par le réseau régional de la Sacem (concerts, spectacles, musique d'ambiance, discothèques, cinémas, etc.). En 2020, en raison de la crise sanitaire, et malgré une hausse de 25 % des droits numériques, le total des revenus collectés par la Sacem diminue de 12 % sur un an. Cette baisse est due avant tout à la diminution de près de moitié des droits généraux perçus, en raison de la fermeture des lieux culturels accueillant du public. En 2021, la collecte progresse de 5 % sur un an, tirée cette fois par une nouvelle croissance des collectes numériques (+ 21 %). Toutefois, l'ensemble des droits collectés par la Sacem en 2021 reste inférieur de 8 % à sa valeur de 2019 d'avant-crise (tableau 1).

En 2021, la SACD compte 60 100 membres dont 2 650 nouveaux auteurs. Près de 60 % de ces nouveaux adhérents sont des hommes. En 2021, 156 475 œuvres nouvelles sont déclarées au répertoire de la SACD, dont 96 % au titre de l'audiovisuel, du cinéma et du Web, contre 149 402 en 2020 (tableau 2). Cette hausse de 5 % sur un an est due à la progression de 5 % du nombre de nouveautés au titre de l'audiovisuel, du cinéma et du Web et à celle, de 8 %, du nombre d'œuvres nouvelles au titre du spectacle vivant. Un an auparavant, en 2020, dans le cadre de la crise sanitaire, le volume d'œuvres nouvelles de spectacle vivant chutait de 20 % par rapport à 2019.

Près de 322 millions d'euros collectés au titre des droits voisins en 2020

Les droits voisins perçus en 2020 s'élèvent à près de 322 millions d'euros, en baisse de 4 % par rapport à l'année précédente (tableau 3). Plus de la moitié sont perçus par les sociétés de producteurs audiovisuels et phonographiques, le reste par les sociétés d'artistes-interprètes. En 2020, la Société civile des producteurs de programmes en France (SPPF) affiche une perte de 25 % de ses perceptions par rapport à 2019. Celle-ci est tirée avant tout par une diminution

de 44 % des droits perçus au titre de la copie privée sonore (sans lien avec la crise sanitaire) et, dans une moindre mesure, par une réduction de 58 % des perceptions dans le cadre du droit dit d'autoriser des producteurs de phonogrammes et de vidéos musicales (clips)³ (due principalement à des fonds bloqués par la SPPF) ainsi qu'une baisse de 8 % des droits perçus au titre de la rémunération équitable. À l'inverse, la Société des artistes interprètes (SAI) connaît en 2020 une forte hausse des droits qu'elle a perçus par rapport à 2019 (+ 72 %).

Près de 560 millions d'euros de droits d'auteur versés par les éditeurs de livres en 2021

Dans le secteur de l'édition de livres, la gestion des droits d'auteur se fait majoritairement de façon individuelle. En 2021, 557 millions d'euros de droits sont versés par les éditeurs aux auteurs, soit 13 % de plus qu'en 2020 (graphique 3). Ces droits représentent 11 % du chiffre d'affaires (prix public hors taxes) des éditeurs. En dix ans (2011-2021), le montant des droits versés progresse de 16 %.

La Société française des intérêts des auteurs de l'écrit (Sofia) est agréée par les pouvoirs publics pour la gestion collective du droit de prêt en bibliothèque, la perception de la rémunération pour copie privée numérique du texte et des images des livres ainsi que la gestion des droits numériques des livres indisponibles⁴. En 2020, la Sofia perçoit près de 17,3 millions d'euros de droits de prêt en bibliothèque, financés par l'État, sur la base des usagers inscrits en bibliothèque, ainsi que par les fournisseurs de livres aux bibliothèques et centres de documentation. La Sofia perçoit par ailleurs la même année près de 21,6 millions d'euros de redevances au titre de la copie privée numérique pour ce qui est du texte et des images des livres.

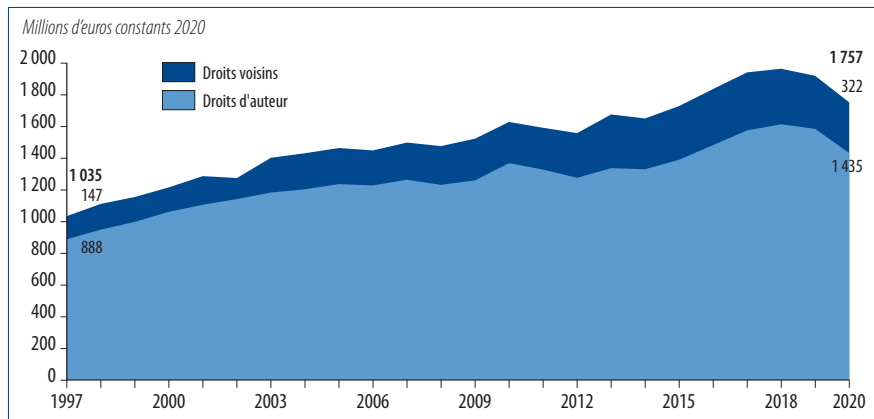
Enfin, le Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) gère collectivement, pour le compte des auteurs et des éditeurs, les droits de copies papier et numériques du livre et de la presse ainsi que les redevances revenant aux éditeurs de presse au titre de l'enregistrement de copies privées d'articles de presse sur divers supports numériques (disques durs externes, clés USB, tablettes, etc.). En 2020, 57,3 millions d'euros sont perçus par le CFC pour les copies papier, les copies numériques professionnelles ou pédagogiques et la copie privée de la presse. Plus des trois quarts des sommes perçues pour la reprographie papier proviennent des pratiques de photocopie dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. Les perceptions pour les copies numériques professionnelles ont pour origine les entreprises à hauteur de 56 %, les administrations publiques à hauteur de 27 % et les prestataires de veille média ou audiovisuelle/Web à hauteur de 18 %.

3. Pour ces producteurs, il s'agit du droit d'autoriser (ou pas) pour les modes d'exploitation des œuvres suivants: reproduction totale ou partielle, hors exceptions; communication au public par câble, satellite ou réseau téléphonique; mise à la disposition du public par vente, échange ou location; mise à disposition du public par des services d'écoutes à distance et à la demande, avec ou sans fil.

4. Un livre indisponible est un livre publié en France avant le 1^{er} janvier 2001, qui ne fait plus l'objet d'une diffusion commerciale par un éditeur, ni d'une publication sous forme imprimée ou numérique.

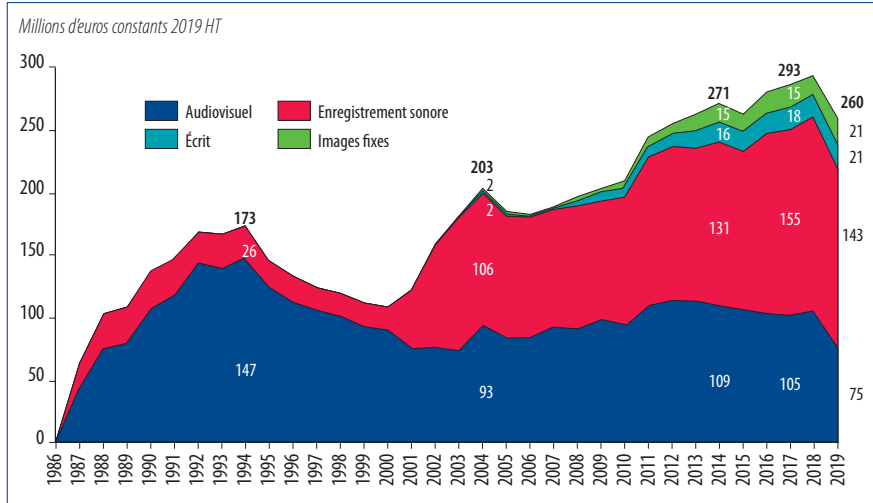
Pour en savoir plus

- *Économies des droits d'auteur*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2007-4, 2007-5, 2007-6, 2007-7 et 2007-8, 2007
- Marie GUYON et Frédérique PATUREAU, « Les métiers artistiques : des conditions d'emploi spécifiques, des disparités de revenus marquées », dans Magali BEFFY et Hélène GUEDJ (sous la dir. de), *France, portrait social. Édition 2013*, Paris, Insee, 2013
- Marie GUYON, *Revenus d'activité et niveaux de vie des professionnels de la culture*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2015-1, juillet 2015
- Gwendoline VOLAT, *Auteurs affiliés à l'Agessa : dégradations des perspectives de revenus au fil des générations*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2016-2, mars 2016
- Léa THOLOZAN et Claire THOUMELIN, *Les Artistes-auteurs en 2018*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2022-2, février 2022
- Commission permanente de contrôle des organismes de gestion collective des droits d'auteur et des droits voisins, *Rapport annuel 2022*, Cour des comptes, juin 2022

Graphique 1 – Rémunérations perçues par les organismes de gestion collective des droits d'auteur et droits voisins, 1997-2020

Source : Organismes de gestion collective/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 2 – Flux de rémunération pour copie privée, 1986-2019



Source : Commission pour la rémunération de la copie privée ; collectes retraitées des éléments exceptionnels, DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 1 – Origines des droits perçus par la Sacem, 2015-2021

En millions d'euros constants 2021

	2015	2016*	2017*	2018	2019	2020	2021	Évolution 2020/2021 (%)
Total	924,3	1 014,5	1 024,5	1 103,4	1 143,0	1 004,8	1 056,4	5
Télévision, radio	349,6	350,8	337,8	323,8	327,5	309,5	296,9	- 4
Supports sonores et audiovisuels	139,7	181,7	186,5	174,2	151,5	132,8	151,5	14
dont copie privée	83,6	88,9	101,2	101,9	87,4	81,7	95,4	17
Droits généraux	304,6	311,8	323,0	330,2	341,1	178,6	169,6	- 5
Étranger	88,0	87,3	88,6	91,1	86,9	87,9	80,5	- 8
Internet	42,3	82,9	88,5	184,0	236,0	296,0	357,9	21

* Les résultats 2017 ont été impactés par un changement contractuel qui s'est traduit par une augmentation des collectes. Les résultats de 2016 ont été recalculés sur la base de ce changement contractuel entre la Sacem et la SDRM.

Source : Sacem/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 2 – Nouvelles œuvres déclarées au répertoire de la SACD, 2013-2021

En unités

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre total d'œuvres nouvelles	30 605	37 695	30 001	34 106	44 369	82 729	151 277	149 402	156 475
Œuvres audiovisuelles	24 171	31 981	24 118	27 851	36 824	75 515	144 419	143 920	150 573
Œuvres du spectacle vivant	6 434	5 714	5 883	6 255	7 545	7 214	6 858	5 482	5 902

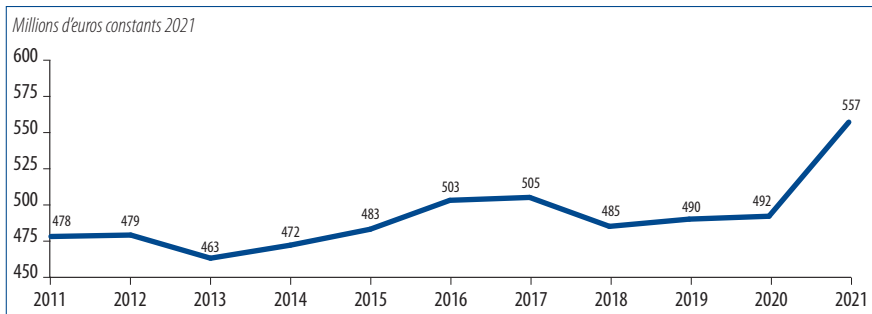
Source : SACD/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 3 – Rémunérations perçues par les organismes de gestion des droits d'auteur et des droits voisins gérés collectivement, 2019-2020

En milliers d'euros constants 2020 et %

Organismes de gestion	Champs	Montants perçus (milliers d'euros constants 2020)		
		2019	2020	Évolution 2019/2020 (%)
Droits d'auteur		1 588 675	1 435 380	- 10
Sacem	musique, humour, etc.	1 124 569	988 500	- 12
SACD	audiovisuel, spectacle vivant, écrit	229 697	209 800	- 9
Scam	audiovisuel, écrit, arts numériques, journalisme, etc.	78 575	79 800	2
CFC	copie numérique et photocopie livre et presse	57 344	56 590	- 1
ADAGP	arts visuels	42 021	45 160	7
Sofia	prêt bibliothèque et copie privée pour le livre	39 890	37 600	- 6
Scelf	droits d'adaptation audiovisuelle des œuvres littéraires	5 526	4 900	- 11
SEAM	musique imprimée	6 129	6 530	7
SAIF	arts visuels et image fixe	3 115	4 900	57
Saje	jeux de télévision	1 809	1 600	- 12
Droits voisins		336 454	321 601	- 4
Sociétés d'artistes interprètes				
Adami	comédiens, danseurs, artistes interprètes	81 037	78 710	- 3
Spedidam	danseurs, choristes, chanteurs et musiciens	56 694	55 671	- 2
SAI	artistes interprètes	3 014	5 190	72
Sociétés de producteurs phonographiques				
SCPP	producteurs indépendants et sociétés internationales (Sony Music France, Universal et Warner)	88 904	79 150	- 11
SPPF	producteurs indépendants	34 053	25 400	- 25
Sociétés de producteurs audiovisuels				
Procrépe	producteurs cinéma et télévision	33 962	42 000	24
Angoa	retransmission simultanée câble, satellite, etc.	37 881	34 300	- 9
ARP	réalisateurs producteurs cinéma	909	1 180	30

Source : Organismes de gestion des droits d'auteurs et droits voisins/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 3 – Évolution des montants des droits d'auteur versés par les éditeurs de livres, 2011-2021

Source : Syndicat national de l'édition/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Revenus d'activité et niveaux de vie des professionnels de la culture

Artistes plasticiens, photographes et graphistes, artistes, cadres et techniciens des spectacles, journalistes et cadres de l'édition, auteurs littéraires et traducteurs, architectes, professeurs d'art ou encore artisans et ouvriers d'art, en 2019, 2,4 % des actifs en emploi exercent une profession culturelle, dont ils tirent des revenus d'activité (voir fiche « Emploi culturel »). La nature et le montant varient fortement d'une profession à l'autre. L'étude de leurs revenus moyens sur la période 2005-2012, publiée en 2015 et actualisée ici sur la période 2014-2019 (voir encadré) éclaire la diversité des situations des professionnels de la culture.

L'enquête Revenus fiscaux et sociaux de l'Insee (ERFS)

Les statistiques présentées ici s'appuient sur l'enquête Revenus fiscaux et sociaux de l'Insee, disponible chaque année depuis 2005 et fondée sur un échantillon représentatif des ménages en France métropolitaine, issu de l'enquête Emploi, mais aussi sur leurs déclarations fiscales et sur les prestations qu'ils ont perçues de la part de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) ou de la Mutualité sociale agricole (MSA). Les revenus déclarés à l'administration fiscale comprennent les revenus directs d'activité indépendante ou salariée, les retraites et pensions, les indemnités de chômage, les revenus du patrimoine. La présente étude repose sur la fusion de six enquêtes consécutives, de 2014 à 2019, afin de disposer d'effectifs suffisamment importants et de garantir la robustesse et la fiabilité des résultats sur le champ restreint que constituent les professions culturelles. On raisonne ainsi en moyenne annuelle sur six années. Les revenus relatifs à chaque année d'enquête ont été déflatés et ramenés à la devise de la dernière année : les revenus présentés sont donc en euros constants de 2019.

Des revenus directs d'activité globalement équivalents à ceux de l'ensemble des actifs

Au cours de la période 2014-2019, le salaire annuel moyen perçu par un actif des professions culturelles s'élève à 19 500 €¹, inférieur de 15 % à celui de l'ensemble des actifs en emploi (23 000 €) (graphique 1).

Les trois quarts des actifs des professions culturelles sont salariés et un quart déclare des revenus d'indépendants, dont les montants sont plus faibles que pour l'ensemble des indépendants (14 700 € annuels contre 26 000 €). Le cumul des salaires et revenus non salariés (revenus directs d'activité) est beaucoup plus répandu parmi les professions culturelles (10 %) que parmi l'ensemble des actifs (2 %).

Au total, le revenu direct d'activité s'établit à 23 400 € en moyenne, 7 % inférieur à celui de l'ensemble des actifs en emploi (25 100 €). Au sein des professions culturelles, les écarts sont

1. Tous les montants annuels de revenus sont exprimés en euros constants de 2019, dernière année de la période observée.

toutefois importants : un cadre artistique, de programmation et de production des spectacles perçoit en moyenne des revenus directs d'activité annuels de 35 200 €, un architecte 33 800 €, un journaliste ou cadre de l'édition 30 800 €, tandis qu'un ouvrier ou artisan d'art ne perçoit que 16 000 € et un professeur d'art 16 900 € (graphique 2).

Un quart des professionnels de la culture perçoivent des revenus de remplacement

Chômage, retraite, les revenus de remplacement liés à l'activité concernent un quart des professionnels de la culture, pour un montant annuel de 11 900 € en moyenne au cours de la période 2014-2019. Le cumul des revenus directs d'activité et des revenus de remplacement concerne 23 % des professionnels de la culture contre 12 % de l'ensemble des actifs en emploi. Ce cumul est particulièrement courant dans les métiers du spectacle du fait du dispositif de l'intermittence² : c'est le cas de 65 % des artistes, 44 % des techniciens et 26 % des cadres artistiques de la programmation et de la production.

Des revenus totaux d'activité très dispersés dans les professions culturelles

Revenus directement liés à l'activité et revenus de remplacement cumulés, les revenus moyens totaux d'activité au cours de la période 2014-2019 divergent nettement selon les professions culturelles : de 19 200 € pour les ouvriers et artisans d'art à 39 700 € pour les cadres artistiques, de programmation et de production. Au sein même de chaque profession, les revenus sont également très dispersés : chez les auteurs littéraires et traducteurs en particulier, les 10 % les moins rémunérés déclarent 2 500 € maximum de revenus totaux annuels d'activité quand les 10 % les plus rémunérés en déclarent au minimum 78 900 €. La dispersion des revenus est également très forte chez les professionnels des arts visuels et des métiers d'art ainsi que chez les professeurs d'art ; elle est plus modérée chez les architectes, les journalistes, les cadres de l'édition et dans les professions du spectacle (tableau 1).

Dans les professions culturelles, les femmes perçoivent des revenus totaux d'activité inférieurs de 20 % à ceux des hommes

Toutes professions confondues, les femmes tirent en moyenne des revenus inférieurs aux hommes de près de 26 % au cours de la période 2014-2019. Dans les professions culturelles, l'écart est un peu moindre, puisque les revenus d'activité des femmes (24 300 € annuels en moyenne) sont inférieurs de 20 % à ceux des hommes, un écart plus élevé chez les auteurs littéraires et traducteurs (34 %) et chez les architectes (32 %) (tableau 2).

Les revenus d'activité du conjoint ou d'autres membres du ménage : un renfort important pour les professions culturelles les moins rémunératrices

Pour plus des deux tiers des professionnels de la culture, les revenus totaux d'activité sont complétés par ceux d'autres membres du ménage (le plus souvent le conjoint) en moyenne plus élevés (+ 15 % au cours de la période 2014-2019). Cet écart est particulièrement fort dans les ménages des professeurs d'art (revenus des autres membres du ménage supérieurs de 43 %), des professionnels des arts visuels et métiers d'art (+ 30 %) et des auteurs littéraires et traducteurs (+ 24 %), pour lesquels le revenu du conjoint est un soutien, parfois indispensable, à la poursuite de l'activité artistique (tableau 3).

Une fois pris en compte les revenus d'activité de l'ensemble du ménage, les ménages des professionnels de la culture ont des revenus d'activité légèrement supérieurs (+ 5 %) à ceux de l'ensemble des ménages d'actifs en emploi.

2. Sabina ISSEHNANE et Wided MERCHAOUI, *Trajectoires des intermittents du spectacle indemnisés*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2020-4, novembre 2020.

Un niveau de vie moyen supérieur à celui de l'ensemble des actifs

En ajoutant les revenus complémentaires du ménage non liés à l'activité professionnelle de ses membres (prestations sociales, revenus fonciers et financiers), on détermine le revenu disponible du ménage. À partir de son revenu disponible, on obtient le niveau de vie du ménage en prenant en compte le nombre et l'âge des individus qui le composent : toutes les personnes de ce ménage disposent alors du même niveau de vie. Au cours de la période 2014-2019, les professionnels de la culture ont en moyenne un niveau de vie annuel de 29 400 €, supérieur de 8 % à celui de l'ensemble des actifs en emploi, toutes professions exercées (graphique 3).

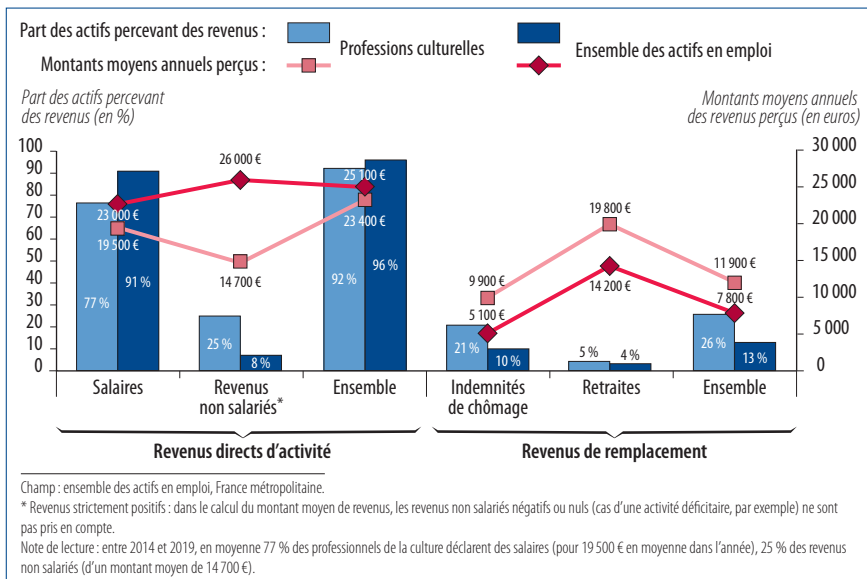
Les femmes qui exercent une profession culturelle ont un niveau de vie comparable à celui des hommes

La prise en compte des revenus complémentaires du ménage, et notamment les revenus du conjoint, gomme l'écart observé pour les revenus d'activité. Au cours de la période 2014-2019, le niveau de vie des femmes exerçant une profession culturelle est ainsi supérieur de 7 % à celui des hommes en exerçant une, alors que pour l'ensemble des actifs le niveau de vie des femmes est inférieur de 3 % à celui des hommes (tableau 4). Cet écart s'explique par le fait que les professionnelles de la culture sont plus souvent en couple avec un conjoint cadre intermédiaire ou supérieur.

Pour en savoir plus

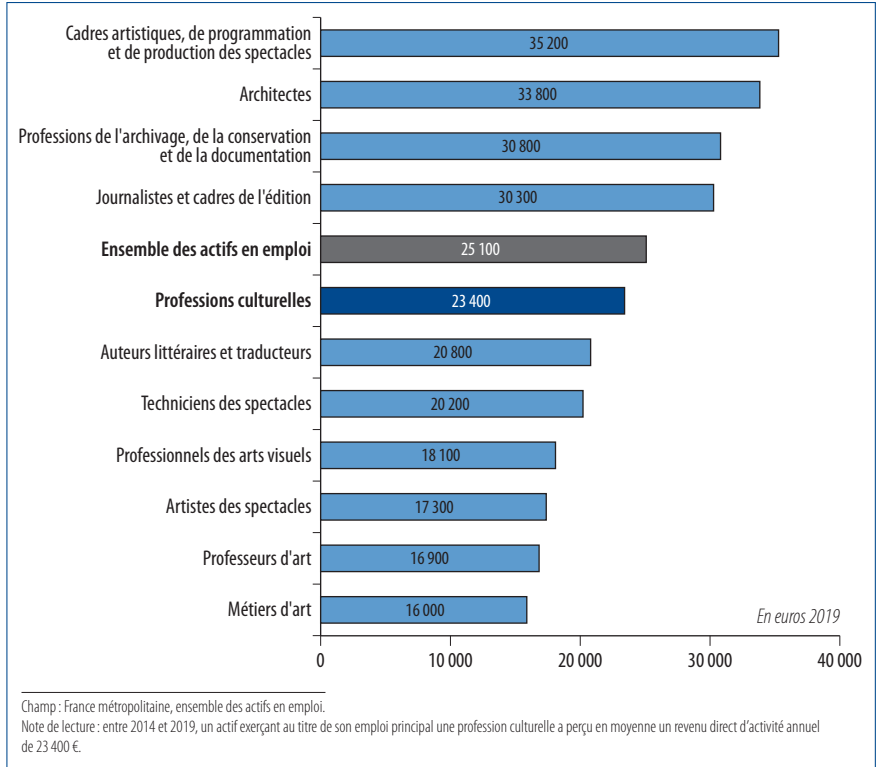
- Marie GOUYON, *Revenus d'activité et niveaux de vie des professionnels de la culture*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2015-1, juillet 2015

Graphique 1 – Part des actifs en emploi percevant différentes catégories de revenus et montants moyens de ces revenus perçus, 2014-2019



Source : Enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2014 à 2019, Insee/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 2 – Revenus directs d'activité selon la profession culturelle exercée, 2014-2019



Source : Enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2014 à 2019, Insee/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 1 – Dispersion des revenus totaux annuels d'activité selon la profession culturelle exercée, 2014-2019

En euros 2019

	Moyenne	Premier décile (D1)	Dernier décile (D9)	Rapport interdécile (D9/D1)
Professions culturelles	27 700	5 300	49 700	9,4
Professions des arts visuels et des métiers d'art	20 700	3 200	38 800	12,1
Professionnels des arts visuels	20 900	3 200	39 100	12,2
Métiers d'art	19 200	2 100	36 500	17,4
Professions du spectacle	31 600	8 400	52 600	6,3
Artistes des spectacles	27 400	6 500	43 000	6,6
Cadres artistiques, de programmation et de production des spectacles	39 700	9 800	63 300	6,5
Techniciens des spectacles	25 200	8 300	42 300	5,1
Professions littéraires	31 800	6 300	63 800	10,1
Journalistes et cadres de l'édition	33 900	10 000	59 400	5,9
Auteurs littéraires et traducteurs	28 200	2 500	78 900	31,6
Architectes	36 900	9 500	66 600	7,0
Professions de l'archivage, de la conservation et de la documentation	31 900	17 700	46 100	2,6
Professeurs d'art	19 400	3 600	36 900	10,3
Ensemble des actifs en emploi	26 900	9 300	45 100	4,8

Champ : France métropolitaine, ensemble des actifs en emploi.
 Note de lecture : entre 2014 et 2019, un actif exerçant au titre de son emploi principal une profession culturelle a perçu en moyenne un revenu d'activité total annuel de 27 700 €. Un actif sur dix a perçu moins de 5 300 €, un sur dix plus de 49 700 €, soit un rapport interdécile de 9,4.

Source : Enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2014 à 2019, Insee/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 2 – Revenus totaux annuels d'activité des femmes et des hommes selon la profession culturelle exercée, 2014-2019

En euros 2019 et %

	Femmes	Hommes	Écart femmes/hommes (%)
Professions culturelles	24 300	30 400	- 20
Professions des arts visuels et des métiers d'art	18 600	22 500	- 17
Professionnels des arts visuels	19 000	22 600	- 16
Métiers d'art	16 300	21 700	- 25
Professions du spectacle	28 100	33 400	- 16
Artistes des spectacles	24 000	29 400	- 18
Cadres artistiques, de programmation et de production des spectacles	35 200	41 900	- 16
Techniciens des spectacles	23 000	26 000	- 12
Professions littéraires	28 400	35 300	- 20
Journalistes et cadres de l'édition	32 000	35 600	- 10
Auteurs littéraires et traducteurs	23 000	34 700	- 34
Architectes	28 300	41 600	- 32
Professions de l'archivage, de la conservation et de la documentation	30 900	33 900	- 9
Professeurs d'art	19 800	18 800	5
Ensemble des actifs en emploi	22 700	30 800	- 26

Champ : France métropolitaine, ensemble des actifs en emploi.
 Note de lecture : entre 2014 et 2019, les femmes exerçant une profession culturelle ont perçu en moyenne des revenus totaux d'activité annuels de 24 300 euros, soit 20 % de moins que les hommes exerçant ces professions (30 400 euros).

Source : Enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2014 à 2019, Insee/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

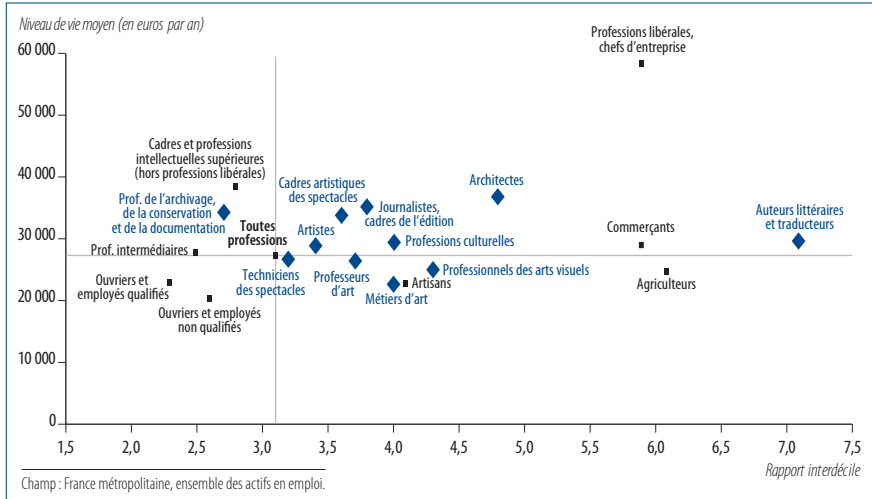
Tableau 3 – Revenus totaux annuels d'activité des professionnels de la culture et de l'autre (ou des autres) membre(s) du ménage

En euros 2019 et %

	Professionnels de la culture	Autre(s) membre(s) du ménage d'appartenance	Écart (%)
Professions culturelles	26 400	30 400	- 13
Professions des arts visuels et des métiers d'art	19 100	27 300	- 30
Professionnels des arts visuels	19 200	27 900	- 31
Métiers d'art	18 200	23 300	- 22
Professions du spectacle	30 700	29 700	3
Artistes des spectacles	26 700	27 900	- 4
Cadres artistiques, de programmation et de production des spectacles	38 300	32 200	19
Techniciens des spectacles	24 500	27 700	- 12
Professions littéraires	30 000	32 200	- 7
Journalistes et cadres de l'édition	32 200	30 900	4
Auteurs littéraires et traducteurs	26 300	34 500	- 24
Architectes	35 600	34 400	3
Professions de l'archivage, de la conservation et de la documentation	31 600	39 300	- 20
Professeurs d'art	18 900	33 000	- 43
Ensemble des actifs en emploi	26 100	26 000	0

Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages composés d'au moins deux actifs en emploi.
 Note de lecture : entre 2014 et 2019, les actifs exerçant une profession culturelle et vivant dans un ménage d'au moins deux actifs en emploi ont perçu en moyenne des revenus totaux d'activité inférieurs de 13 % aux revenus totaux d'activité de l'autre (ou des autres) membre(s) du ménage.

Source : Enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2014 à 2019, Insee/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 3 – Dispersion du niveau de vie annuel selon la catégorie socioprofessionnelle et la profession culturelle exercée, 2014-2019

Source : Enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2014 à 2019, Insee/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 4 – Niveau de vie des femmes et des hommes selon la profession culturelle exercée, 2014-2019

En euros 2019 et %

	Femmes	Hommes	Écart femmes/hommes (%)
Professions culturelles	30 500	28 600	7
Professions des arts visuels et des métiers d'art	25 300	24 100	5
Professionnels des arts visuels	25 500	24 500	4
Métiers d'art	24 000	22 000	9
Professions du spectacle	31 500	29 800	6
Artistes des spectacles	28 800	29 100	-1
Cadres artistiques, de programmation et de production des spectacles	36 400	32 700	11
Techniciens des spectacles	27 500	26 400	4
Professions littéraires	35 700	30 800	16
Journalistes et cadres de l'édition	40 000	30 900	29
Auteurs littéraires et traducteurs	29 100	30 600	-5
Architectes	36 900	36 800	0
Professions de l'archivage, de la conservation et de la documentation	35 300	32 300	9
Professeurs d'art	29 300	22 900	28
Ensemble des actifs en emploi	26 900	27 700	-3

Champ : France métropolitaine, ensemble des actifs en emploi.

Note de lecture : entre 2014 et 2019, les femmes exerçant une profession culturelle ont un niveau de vie annuel moyen de 30 500 euros, soit 7 % de plus que les hommes en exerçant une (28 600 euros).

Source : Enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2014 à 2019, Insee/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Enseignement supérieur artistique et culturel et insertion professionnelle

Une grande diversité de formations supérieures

Les filières de l'enseignement supérieur destinées à former aux métiers de l'art et de la culture sont nombreuses : arts plastiques, arts appliqués, danse, théâtre, musique, cinéma, architecture, patrimoine... Les formations à ces métiers relèvent en partie d'établissements placés sous la tutelle ou le suivi du ministère de la Culture : les écoles de l'enseignement supérieur Culture (esc). D'autres disciplines comme l'archéologie, la médiation et l'administration culturelle ou encore les métiers du livre sont majoritairement enseignées à l'université. Des établissements relevant du ministère chargé de l'Éducation nationale proposent également des formations techniques diplômantes. Enfin, les établissements de l'enseignement supérieur privé dispensent des formations dans des domaines très variés.

Note méthodologique

Les données produites et présentées pour l'année 2020-2021 sont issues du dispositif d'enquête Sise (Système d'information sur le suivi de l'étudiant) mis en place par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et porté par le ministère de la Culture pour les écoles spécialisées dans un ou plusieurs domaines culturels et artistiques. L'objectif de cette enquête est de recenser la totalité des inscriptions effectuées dans les formations dispensées dans les écoles du périmètre Sise-Culture : les écoles publiques de l'enseignement supérieur Culture (esc) ainsi que les autres écoles supérieures spécialisées dans un ou plusieurs domaines artistiques et culturels et qui ne relèvent pas de l'esc. L'enquête Sise-Culture ne recense pas les inscriptions des cursus artistiques et culturels dispensés dans des lieux de formation non spécialisés dans un ou plusieurs domaines artistiques et culturels (universités, grandes écoles, autres écoles publiques et privées).

L'enseignement supérieur Culture : 99 écoles pour 36 900 étudiants

Au cours de l'année universitaire 2020-2021, les 99 écoles supérieures relevant du ministère de la Culture rassemblent 36 900 étudiants, soit un effectif relativement stable par rapport à 2019-2020 (37 000). Plus de la moitié des personnes inscrites dans une des écoles de l'esc suit des études d'architecture (tableau 1). Ainsi, les 20 écoles nationales supérieures d'architecture et l'École de Chaillot (qui forme les architectes du patrimoine) accueillent 19 500 étudiants, soit un effectif relativement stable par rapport aux trois années précédentes. Parmi les écoles de l'esc, 44 % enseignent les disciplines des arts plastiques et réunissent près d'un tiers de l'ensemble des étudiants de l'esc (11 200).

Les écoles spécialisées dans les domaines du patrimoine ainsi que celles enseignant le cinéma et l'audiovisuel comptent moins d'étudiants. Chacune de ces disciplines est enseignée dans deux écoles, avec des effectifs beaucoup plus importants pour le patrimoine (1 900 étudiants contre 300 dans les

écoles de cinéma et d'audiovisuel). Le spectacle vivant (ou l'une ou plusieurs de ses disciplines) fait l'objet d'une formation dans 33 établissements de l'enseignement supérieur Culture, à destination de 4 000 étudiants (tableau 1).

61 % d'étudiantes en moyenne dans les écoles de l'enseignement supérieur Culture

À l'exception du spectacle vivant où l'on compte 49 % de femmes, toutes les disciplines de l'enseignement supérieur Culture sont majoritairement suivies par des femmes, qui représentent 61 % des effectifs étudiants en 2020-2021. Au sein des différentes disciplines, la part des femmes augmente légèrement dans les écoles d'architecture (58 % de femmes en 2018-2019, 61 % en 2020-2021), ainsi que dans les écoles de cinéma et d'audiovisuel (51 % en 2018-2019, 56 % en 2020-2021). Elle reste stable dans les autres disciplines par rapport aux trois années précédentes, les cursus supérieurs les plus féminisés restants ceux du patrimoine (80 %) et des arts plastiques (68 %).

Une proportion d'étrangers stable parmi les étudiants de l'enseignement supérieur Culture

En 2020-2021, les étudiants étrangers représentent 14 % des inscrits dans l'enseignement supérieur Culture, ce chiffre est stable sur les trois dernières années. C'est dans les écoles relevant du domaine du spectacle vivant que la part d'étudiants étrangers est la plus importante (20 %) et dans les écoles de patrimoine et de cinéma et audiovisuel qu'elle est la plus faible (respectivement 4 % et 6 %).

215 écoles supérieures spécialisées hors esc pour 51 600 élèves

Par ailleurs, un certain nombre d'écoles (publiques, associatives, ou, le plus souvent, privées à but lucratif) délivrant des diplômes supérieurs dans le domaine artistique et culturel ne relèvent pas de l'enseignement supérieur Culture. Les écoles d'arts plastiques et d'arts appliqués sont les plus nombreuses et représentent 40 % de ces écoles. Un quart de ces écoles (56) délivrent un enseignement pluridisciplinaire. On compte un peu moins d'écoles relevant du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia (34 écoles) que d'écoles formant aux disciplines du spectacle vivant (37 écoles) (tableau 2).

Établissements supérieurs spécialisés hors esc : des femmes majoritaires, à l'exception des écoles de cinéma, d'audiovisuel et de multimédia

La part des femmes dans les écoles hors esc (57 %) est proche de celle qu'on observe dans les écoles de l'esc (61 %). Dans les écoles hors esc, elle est, comme dans l'esc, particulièrement forte dans les écoles relevant des arts plastiques et des arts appliqués (70 % d'étudiantes). Elle est la plus faible dans les écoles de cinéma, d'audiovisuel et de multimédia (41 %), où les femmes sont minoritaires. Elles sont majoritaires dans les écoles d'architecture (51 %), dans les écoles de spectacle vivant (60 %) et les écoles pluridisciplinaires (59 %).

Les étudiants étrangers représentent 10 % des effectifs de l'ensemble des écoles spécialisées culture hors esc, avec des variations notables selon les spécialisations des écoles : 32 % des personnes suivant un cursus dans une des deux écoles privées d'architecture sont étrangères, les personnes de nationalité étrangère représentent 16 % des effectifs dans les écoles relevant du spectacle vivant. Elles sont moins présentes dans les écoles d'arts plastiques (10 %), les écoles pluridisciplinaires (8 %) et celles relevant du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia (6 %).

Une insertion professionnelle différente selon les filières

Parmi les diplômés 2018 de l'esc, 87 % exercent une activité trois ans après leur entrée sur le marché du travail, tandis que 10 % sont en recherche d'emploi (graphique 1). La plupart des actifs en emploi déclarent exercer une activité dans le champ de leur diplôme (83 %). Le taux d'insertion varie cependant selon la filière suivie. Les diplômés de l'architecture sont ainsi les plus nombreux à être en emploi trois ans après leur sortie (91 %), pour la plupart dans le champ de leur diplôme (87 %). Les

diplômés des arts plastiques connaissent une insertion professionnelle plus difficile que les diplômés des autres filières. Ainsi seuls 78 % d'entre eux sont en emploi au moment de l'enquête et 70 % parmi ces actifs en emploi déclarent exercer une activité dans le domaine de leur diplôme. Le taux d'insertion professionnelle des diplômés du spectacle vivant s'établit à 86 % avec une proportion élevée de ceux exerçant un métier en rapport avec leur diplôme (87 %). Les diplômés du patrimoine connaissent une insertion professionnelle similaire, 86 % d'entre eux étant en emploi trois ans après l'obtention de leur diplôme et 86 % des actifs en emploi exerçant une activité en lien avec leur diplôme.

La transition entre emploi et formation a été rapide pour les diplômés en 2018 de l'enseignement supérieur Culture : près de la moitié de ceux ayant exercé au moins une activité depuis l'obtention du diplôme l'ont fait immédiatement après le diplôme et 73 % en moins de six mois (graphique 2), avec des taux d'accès au premier emploi en moins d'un an qui varient entre 95 % pour les diplômés de l'architecture et 79 % pour ceux des arts plastiques. Ces derniers comptent parmi eux une part élevée de diplômés n'ayant jamais obtenu d'emploi (11 %).

La moitié des diplômés sont pluriactifs et plus d'un quart sont indépendants

Les diplômés de l'esc en emploi sont majoritairement salariés du secteur privé (55 %) (graphique 3), avec des proportions qui varient entre 73 % pour les jeunes architectes à 31 % pour les diplômés des arts plastiques. Les indépendants représentent plus d'un quart des diplômés de l'esc et sont particulièrement présents parmi les diplômés des arts plastiques si l'on prend en compte ceux se déclarant artistes-auteurs (53 %).

La moitié des diplômés actifs en emploi déclarent exercer plusieurs activités professionnelles (graphique 4). Certaines filières sont particulièrement concernées : le spectacle vivant (90 %) ou les arts plastiques (63 %).

Les actifs salariés occupent le plus souvent un emploi stable : 55 % sont en CDI et 7 % sont titulaires de la fonction publique. Les diplômés en architecture salariés ont des formes d'emploi plus stables que les autres diplômés de l'esc. Ils sont pour la plupart sous contrat à durée indéterminée (69 %). À l'inverse, les diplômés du patrimoine salariés occupent moins souvent que les actifs des autres filières un emploi à durée indéterminée (33 %). Les diplômés salariés du spectacle vivant comptent parmi eux la plus forte proportion de salariés intermittents (22 %). Ils sont également nombreux à être agents de la fonction publique, en tant que titulaires (20 %) ou contractuels (37 %).

Pour ce qui concerne les actifs exerçant en tant qu'indépendants, ce sont les statuts d'artiste-auteur (38 %) ou de micro-entrepreneur (33 %) qui sont les plus déclarés par les diplômés. Parmi les diplômés en arts plastiques indépendants, plus de 75 % se déclarent artistes-auteurs. 51 % des diplômés en architecture indépendants exercent en tant que micro-entrepreneur, tout comme 32 % des diplômés du patrimoine indépendants.

En ce qui concerne le revenu, on constate ici aussi des disparités entre les filières (graphique 5). Les jeunes architectes bénéficient des conditions de rémunération les plus avantageuses, 44 % d'entre eux gagnant entre 15 000 et 30 000 euros net par an trois ans après leur diplôme. Pour les diplômés des arts plastiques, la majeure partie gagnent moins de 15 000 euros net par an trois ans après leur entrée sur le marché du travail (53 %).

Tableau 1 – Répartition des étudiants des écoles de l'enseignement supérieur Culture, année universitaire 2020-2021

En unités et %

Domaine	Nombre d'établissements	Nombre d'élèves	Part des femmes (%)	Part des élèves étrangers (%)
Architecture	21	19 500	61	15
Arts plastiques	44	11 200	68	13
Cinéma et audiovisuel	2	300	56	6
Patrimoine	2	1 900	80	4
Spéciale vivant	33	4 000	49	20
Total*	102	36 900	61	14

* Trois écoles pluridisciplinaires apparaissent à la fois dans le domaine du spectacle vivant et des arts plastiques. Le nombre total d'écoles est de 99.

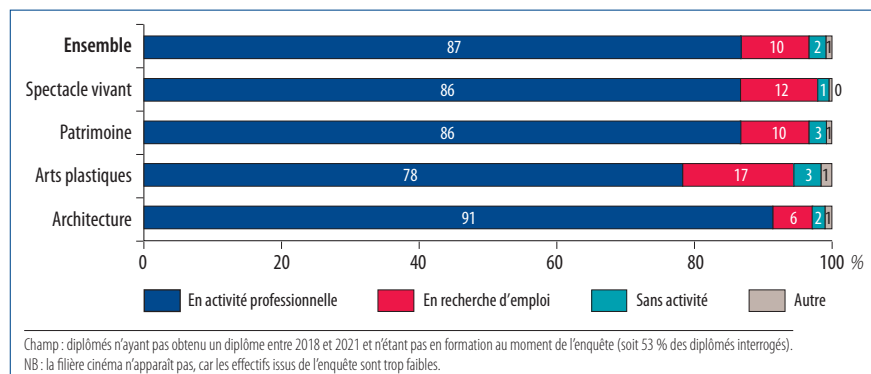
Source: MESRI - SIES/Système d'information sur le suivi de l'étudiant (Sise), DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 2 – Répartition des étudiants des écoles spécialisées culture hors enseignement supérieur Culture, année universitaire 2020-2021

En unités et %

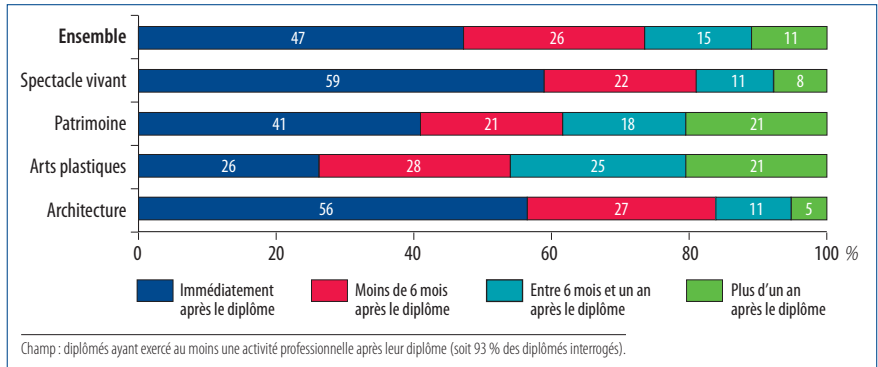
Domaine	Nombre d'établissements	Nombre d'élèves	Part des femmes (%)	Part des élèves étrangers (%)
Architecture	2	800	51	32
Arts plastiques, arts appliqués	86	13 200	70	10
Cinéma, audiovisuel et multimédia	34	10 400	41	6
École pluridisciplinaire	56	22 000	59	8
Spéciale vivant	37	5 200	60	16
Total	215	51 600	57	10

Source: MESRI - SIES/Système d'information sur le suivi de l'étudiant (Sise), DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 1 – Taux d'insertion professionnelle des diplômés 2018 de l'enseignement supérieur Culture trois ans après l'obtention du diplôme, selon la filière

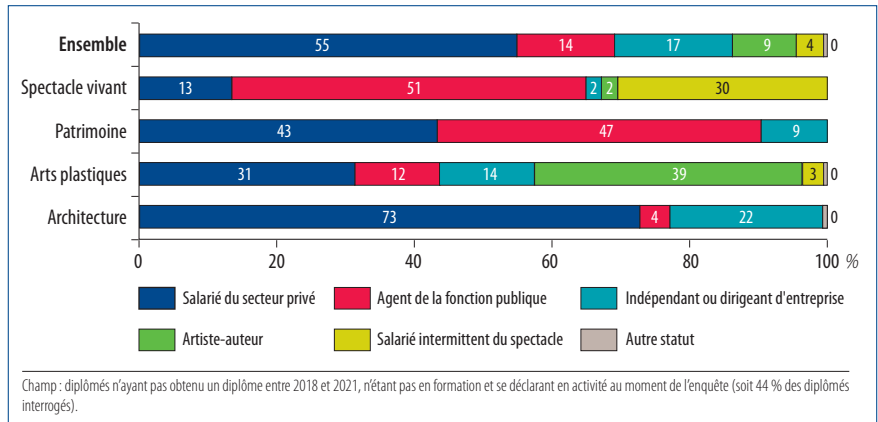
Source: Enquête sur l'insertion professionnelle à trois ans des diplômés 2018 de l'enseignement supérieur Culture (AESC), DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 2 – Répartition des diplômés 2018 de l’enseignement supérieur Culture ayant exercé au moins une activité professionnelle par délai d’accès au premier emploi

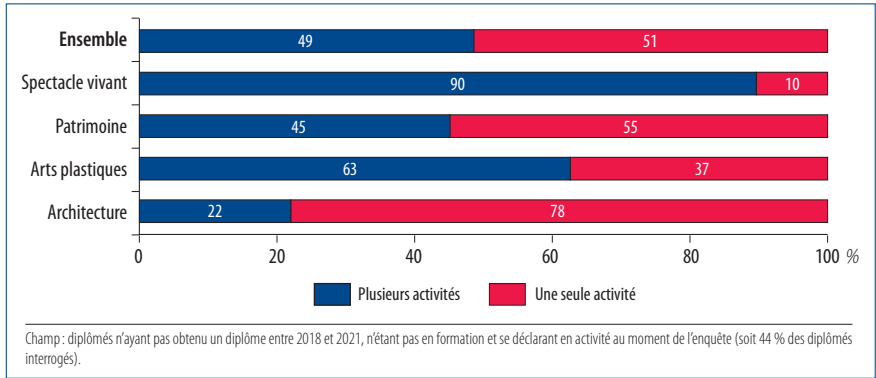


Source : Enquête sur l'insertion professionnelle à trois ans des diplômés 2018 de l'enseignement supérieur Culture (DESC), DEPS, Ministère de la Culture, 2022

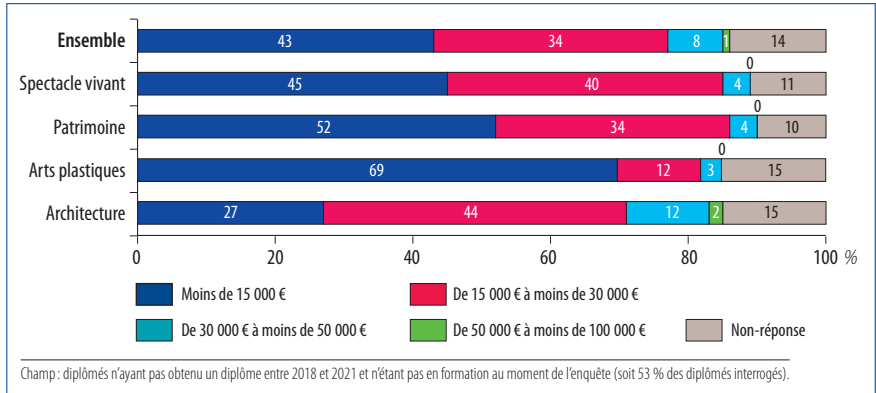
Graphique 3 – Répartition des diplômés 2018 de l’enseignement supérieur Culture par statut professionnel, selon la filière



Source : Enquête sur l'insertion professionnelle à trois ans des diplômés 2018 de l'enseignement supérieur Culture (DESC), DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 4 – Répartition des diplômés 2018 de l'enseignement supérieur Culture en activité, selon le nombre d'activités exercées

Source : Enquête sur l'insertion professionnelle à trois ans des diplômés 2018 de l'enseignement supérieur Culture (DESC), DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 5 – Répartition des diplômés 2018 de l'enseignement supérieur Culture selon le revenu

Source : Enquête sur l'insertion professionnelle à trois ans des diplômés 2018 de l'enseignement supérieur Culture (DESC), DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Égalité entre femmes et hommes

Cette fiche synthétise les derniers résultats de l'Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication¹. Si des progrès vers une meilleure représentation des femmes dans les différentes facettes de la vie culturelle peuvent s'observer, ils ne sont pas homogènes. Concernant l'accès des femmes aux métiers de la culture, de l'entrée dans la vie active à la reconnaissance de leur talent, la déperdition reste forte.

62 % de femmes sur les bancs des écoles de l'enseignement supérieur Culture

Depuis plus de dix ans, date de début de la série d'observation, les filles sont majoritaires parmi les étudiants dans l'enseignement supérieur Culture, qui rassemble une centaine d'établissements placés sous la tutelle du ministère de la Culture. Elles comptent pour presque deux tiers des effectifs, soit plus que dans l'enseignement supérieur en général (56 %). Elles sont nettement plus nombreuses dans les filières du patrimoine (81 %) et des arts plastiques (68 %), et aussi nombreuses que les garçons dans celle du spectacle vivant (49 %). Dans les filières de l'architecture, les écoles se sont féminisées au fil du temps. En 2019-2020, les filles représentaient 59 % des effectifs de ces écoles. Dans les filières du cinéma et de l'audiovisuel, une féminisation a eu lieu au cours des années 2010, puis après une période de régression, les filles redeviennent majoritaires : la part des étudiantes dans ces écoles est en effet de 56 % en 2019-2020.

Un accès au premier emploi peu différencié selon le sexe

D'après l'enquête annuelle conduite en 2021 auprès de la population des diplômés 2017 des établissements d'enseignement supérieur placés sous tutelle du ministère de la Culture, le taux d'insertion professionnelle des diplômés de ces établissements est de 82 % pour les femmes et de 86 % pour les hommes ; l'écart est plus notable en arts plastiques (- 6 points pour les femmes).

Quatre personnes sur dix en emploi dans les professions culturelles sont des femmes

Les femmes restent légèrement minoritaires dans les professions culturelles, où elles forment 45 % des effectifs actifs en 2019, soit qu'elles restent moins longtemps en emploi dans la profession de leur diplôme, soit qu'elles renoncent à exercer la profession artistique ou culturelle pour laquelle elles ont été formées. Si la part des femmes architectes et photographes a quasiment doublé en vingt ans, elles demeurent cependant fortement minoritaires dans ces métiers historiquement très masculins. La part des femmes dans les professions du spectacle est restée stable et elle aussi, très minoritaire. La part des femmes parmi les journalistes et les cadres de l'édition a progressé et s'approche de la parité (48 %), tandis qu'elle reste assez élevée au contraire parmi les professeurs d'art et dans les métiers de la documentation et de la conservation, traditionnellement féminisés (respectivement 61 % et 74 % de femmes).

1. Ouvrage disponible ici : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-d-ouvrages/Observatoire-de-l-egalite-entre-femmes-et-hommes-dans-la-culture-et-la-communication/Observatoire-2022-de-l-egalite-entre-femmes-et-hommes-dans-la-culture-et-la-communication>

Des inégalités de rémunération persistantes dans l'administration et dans les secteurs culturels

En 2020, le ministère de la Culture emploie directement environ 7 700 agents, les femmes représentent 60 % des effectifs. Certains corps sont très majoritairement féminins : les adjointes administratives d'État, les secrétaires administratives, les chargées d'études documentaires, les bibliothécaires représentent plus des deux tiers des effectifs de leurs corps. Au contraire, moins d'un adjoint technique d'État sur cinq est une femme. Au 1^{er} janvier 2022, la parité est observée au niveau des chefs de bureau mais les femmes restent sous-représentées pour les postes supérieurs : 38 % pour les postes de chefs de départements, même si l'on observe une progression très nette pour ceux de sous-directeurs où les femmes sont 41 %.

En 2021, dans le spectacle vivant, le revenu moyen pour une contribution par répertoire dans les droits d'auteur perçus par la SACD est nettement inférieur (- 38 %) pour les femmes que pour les hommes, comme en 2019, mais 2021 a vu une diminution plus nette des montants perçus par les hommes. Les droits d'auteurs perçus auprès de la Société civile des auteurs multimédia (SCAM) en 2020 sont légèrement inférieurs pour les femmes (- 5 %). Cet écart est le plus faible sur une période de plus de dix ans ; il était de - 20 % en 2009.

Accès aux postes de direction de l'administration culturelle et de ses opérateurs

Au 1^{er} janvier 2022, la situation est moins favorable aux postes de direction de l'administration culturelle centrale que l'année précédente (30 % de femmes, graphique 1) après s'être améliorée en 2020 et 2021 avec toutefois une présence des femmes surtout à des postes d'adjointes. Aux postes du haut encadrement, les femmes sont moins présentes sauf aux postes de chef de service : 50 %.

La part des femmes s'établit à 41 % aux postes de directeur régional des affaires culturelles (DRAC) au 1^{er} janvier 2022, soit une progression de plus de dix points de pourcentage sur un an. Dans ces établissements, les femmes en haut de la hiérarchie ont longtemps été à des postes d'adjointes. Elles sont très nettement majoritaires aux postes de secrétaire général (77 %).

La situation s'était améliorée dans les établissements publics : alors que les femmes ne représentaient qu'un quart des dirigeants au 1^{er} janvier 2014, elles étaient 43 % au 1^{er} janvier 2021 ; cette proportion est redescendue à 38 % au 1^{er} janvier 2022 (graphique 1).

Les femmes sont majoritaires aux directions générales des 41 musées nationaux qui ont un directeur général nommé au 1^{er} janvier 2022 (68 %, tableau 1). Les directions des 26 établissements correspondants sont occupées à 58 % par des femmes. Ce sont les plus fortes proportions de femmes observées depuis 2014.

En archéologie préventive, la part des femmes parmi les chefs de service territorial reste stable autour de 32 %. Dans les services des archives départementales, les postes de direction sont occupés pour moitié par des femmes.

La part des femmes dirigeant les musées de France (hors musées nationaux) est quasiment stable depuis cinq ans, à un peu moins de la moitié des postes.

Audiovisuel public : les femmes en tête aux postes de direction

Au 1^{er} janvier 2022, les femmes occupent trois des cinq postes de présidence des entreprises de l'audiovisuel public (graphique 1). Les comités de direction de ces entreprises de l'audiovisuel public sont composés pour quasiment la moitié par des femmes, avec des disparités selon les groupes : l'Institut national de l'audiovisuel affiche ainsi une part de femmes moins importante dans ces instances (4 femmes pour 11 membres en 2022). S'agissant de la direction des antennes de l'audiovisuel public, les femmes occupent tous les postes à France Médias Monde mais sont minoritaires à Radio France.

En comparaison, au sein des 100 premières entreprises des secteurs culturels en termes de chiffre d'affaires en 2019, hors établissements publics et entreprises de l'audiovisuel public, on trouve moins d'une femme pour 6 hommes aux postes de président, directeur général ou, le cas échéant, gérant, au 1^{er} janvier 2022. C'est dans le secteur de l'audiovisuel que ce ratio est le plus faible (1 pour 20), et dans celui de la publicité qu'il est le plus élevé (un peu moins d'une sur 3).

La part des femmes aux postes de direction des structures culturelles soutenues par le ministère de la Culture progresse

Au 1^{er} janvier 2022, la part des femmes aux postes de direction des structures culturelles soutenues par le ministère de la Culture progresse. Fonds régionaux d'art contemporain, centres d'art, centres de développement chorégraphique, scènes nationales, centres chorégraphiques nationaux, orchestres, scènes de musiques actuelles, pôles cirque, centres dramatiques nationaux et régionaux, opéras, centres nationaux de création musicale, centres nationaux des arts de la rue... : les structures labellisées dans le cadre du programme Création artistique (programme 131), hors structures nationales, connaissent une proportion de femmes à leur tête de 36 % en moyenne en 2022 (graphique 1). Après une progression lente mais quasi constante depuis 2013, la proportion de femmes se tasse cette année puisque les femmes étaient 38 % à ces postes de direction au 1^{er} janvier 2022. La présence des femmes est particulièrement faible à la direction des centres chorégraphiques nationaux et à la direction administrative des opéras.

Enfin, dans les établissements de l'enseignement supérieur Culture, les femmes restent minoritaires (37 %, chiffre stable sur un an) parmi les directeurs, surtout dans les écoles d'architecture (33 % en 2022).

Accès aux moyens de production : un montant moyen des aides accordées souvent plus faible pour les femmes

En 2020, les commissions d'attribution d'aides à la création artistique du ministère de la Culture comprennent autant de femmes que d'hommes. Sur la danse, le montant des aides accordées est relativement égalitaire (46 % pour les femmes). Mais pour la musique la différence est très nette : les femmes représentent 21 % des bénéficiaires des aides pour la musique mais 17 % des montants.

Le Centre national du livre recense la part des demandes d'aide effectuées par les auteurs au titre du soutien à la création et à la traduction littéraire par domaine éditorial. En 2021, la part des femmes demandant des aides est de 47 % et elles sont 46 % à en recevoir. Elles reçoivent des aides d'un montant inférieur à celles des hommes (- 17 %).

Dans le domaine du cinéma, en 2020, les avances sur recettes avant réalisation du Centre national du cinéma et de l'image animée pour mener à bien leur projet ont été attribuées, pour 40 % d'entre elles, à des femmes réalisatrices. Ce taux est stable sur un an (- 1 point).

Mais en 2020, le devis moyen des films d'initiative française réalisés par des femmes était de 2,2 millions d'euros, soit 41 % de moins que le devis moyen des films réalisés par des hommes (3,8 millions d'euros).

Présence des femmes dans les programmations artistiques et dans les médias : les œuvres des femmes restent moins visibles, moins acquises et moins programmées que celles des hommes

Au cours de la saison 2021-2022, dans le secteur du spectacle vivant et de la danse, les femmes réalisent en moyenne 42 % des représentations programmées (graphique 2), qu'elles interviennent en termes d'écriture, d'adaptation, de scénographie, de mise en scène, de chorégraphie ou de traduction. Ce taux est en augmentation depuis au moins deux ans. Les œuvres programmées écrites par une femme sont moins présentes (31 %) et c'est dans les fonctions de chorégraphe qu'elles sont le plus représentées (46 %).

Dans la programmation des théâtres nationaux, la part des autrices progresse vite mais reste faible : 34 % en 2021-2022, contre moitié moins en 2017-2018.

Sur environ 330 spectacles d'opéra, un sur quatre est mis en scène par une femme au cours de la saison 2021-2022, un taux légèrement plus élevé que lors des quatre saisons précédentes (graphique 3).

Dans les théâtres nationaux, les centres dramatiques nationaux, etc., les créations féminines figurent davantage dans le répertoire destiné au jeune public (33 %). Les femmes sont très minoritaires dans la direction musicale, l'écriture des livrets et surtout dans la composition.

L'observation de quelques grandes expositions au cours de 2021 montre que la parité est atteinte parmi les commissaires de ces expositions.

En 2020, dans le secteur du cinéma, les femmes réalisatrices de longs-métrages restent minoritaires, les trois quarts des films étant réalisés par des hommes (graphique 3). Cette part évolue peu depuis dix ans. Les femmes sont plus nombreuses en proportion à réaliser des courts-métrages (38 % en 2020, une part en augmentation sur dix ans).

À la radio, les femmes sont peu présentes à l'antenne aux heures de forte audience (38 %, graphique 3) en 2020. À la télévision, toujours aux heures de forte audience, les femmes sont également sous-représentées (40 % sur la tranche 18 h-20 h et 42 % sur la tranche 21 h-23 h). Par type de programme télévisé, la présence des femmes s'approche de l'égalité dans le divertissement (46 %) ; elle est la plus éloignée de l'égalité dans le sport (12 %).

Consécration artistique : peu de femmes primées

Depuis 1976, seulement 9 % des films primés aux Césars ont été réalisés par des femmes, mais aucun depuis 2010. La proportion de courts-métrages réalisés par des femmes et primés est plus importante (30 %). Signalons l'attribution en 2021 de la Palme d'or à une femme ; seconde femme à obtenir cette récompense depuis 1970.

La situation est peu favorable dans le domaine de la musique également : 9 % d'artistes femmes seulement ont été primées aux Victoires de la musique du meilleur album depuis 1985. La situation est plus favorable dans la musique classique, où un tiers de femmes ont été primées (34 %). Le jazz quant à lui se situe à un niveau intermédiaire entre le classique et la variété avec 14 % de femmes primées aux Victoires du jazz depuis 2002.

Dans le domaine de l'architecture, les récompenses sont nettement orientées vers les hommes puisqu'ils sont lauréats de 79 % des prix emblématiques. Rappelons que les hommes représentent 62 % des actifs dans la profession d'architecte.

Dans le domaine de la photographie, de 2012 à 2019, un tiers des lauréats de quinze prix de la photographie emblématiques sont des femmes, un chiffre en hausse en 2021 (58 %).

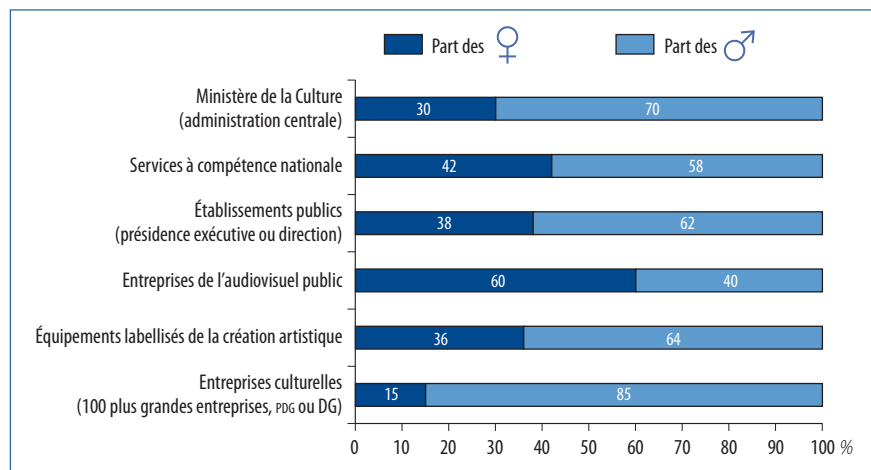
Le livre est un autre des rares secteurs où l'on s'approche de l'égalité sous certains aspects. Les jurys des prix littéraires demeurent assez masculins (56 % d'hommes en 2021). Sur une sélection de neuf des prix littéraires emblématiques (Goncourt, Renaudot, Femina, Interallié, etc.), les femmes représentent 38 % des sélectionnés pour la période 2012-2021. Sur cette même période et pour ces mêmes neuf prix, 39 % d'entre eux ont été attribués à des femmes. Il ne semble donc pas y avoir de discrimination des écrivaines entre la sélection et l'obtention des prix. On compte 46 % de femmes parmi les lauréats de quelques grands prix prestigieux au cours des années 2020-2021.

Mais elles sont minoritaires dans les Académies française, des inscriptions et des belles-lettres, et des beaux-arts (respectivement 17 %, 9 % et 16 % au 1^{er} janvier 2022).

Tableau 1 – Part des femmes à la direction des musées nationaux, 2016-2022

	Part des femmes au 1 ^{er} janvier (%)				Au 1 ^{er} janvier 2020			
	2016	2017	2018	2019	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Direction de l'établissement*	35	35	42	40	10	15	25	40
Direction du musée national**	41	47	53	41	14	20	34	41

* L'établissement est la structure juridique ou administrative (établissement public ou service à compétence nationale), il peut réunir plusieurs musées nationaux. L'établissement public du Louvre regroupe par exemple le Musée du Louvre et le Musée Eugène Delacroix.
** Il y a 41 musées nationaux relevant du ministère de la Culture au titre de la liste des musées nationaux fixée par les articles R 421-1 à R 421-4 du Code du patrimoine. Ces musées peuvent être autonomes, ou dépendre d'un établissement public ou d'un service à compétence nationale.

Graphique 1 – Répartition des femmes et des hommes dans les emplois de direction au 1^{er} janvier 2022

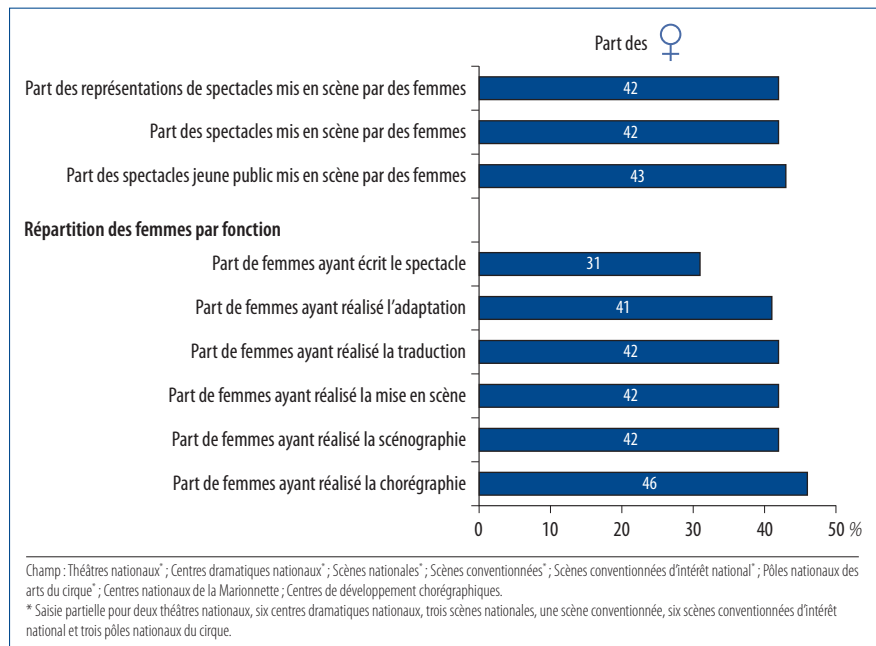
Source : Insee/Ministère de la Culture, Service des ressources humaines, DEPS, 2022

En unités et %

Au 1 ^{er} janvier 2021				Au 1 ^{er} janvier 2022			
Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
15	11	26	58	15	11	26	58
27	13	40	68	28	13	41	68

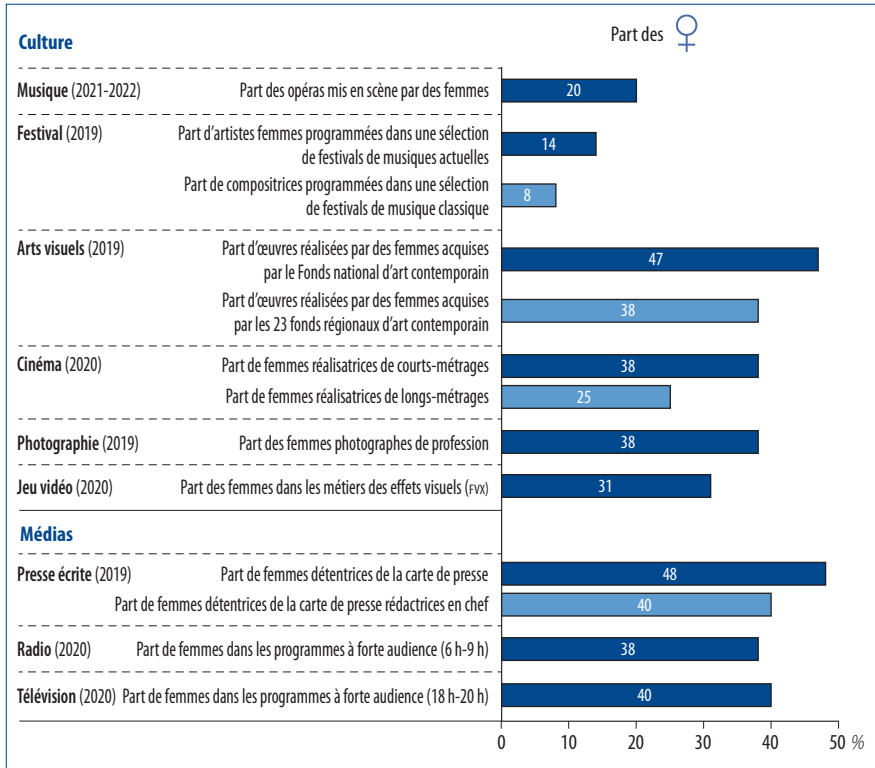
Source : Ministère de la Culture, Direction générale des patrimoines, Service des musées de France, 2022

Graphique 2 – Répartition des spectacles programmés selon le sexe de la personne les ayant écrits, adaptés, traduits, mis en scène, scénographiés et chorégraphiés, saison 2021-2022



Source : Les Archives du spectacle/Ministère de la Culture, DEPS, 2022

Graphique 3 – Programmation artistique et présence des femmes dans les médias



Source : Les Archives du spectacle/CNC/Observatoire des métiers de la presse/Ministère de la Culture, DGCA, DEPS, 2022

Géographie des activités culturelles

Approche géographique de l'offre culturelle	108
Tourisme et culture	118
Festivals	130

Approche géographique de l'offre culturelle

L'approche territoriale, un enjeu d'observation culturelle

Les territoires sont plus que jamais un enjeu de politique publique, à mesure que les équilibres territoriaux sont redessinés à la faveur de l'acte III de la décentralisation au cours de la dernière décennie. De plus, le mouvement des Gilets jaunes, à partir de novembre 2018 et à travers les revendications des classes moyennes et populaires souvent éloignées des centres-villes urbains, a remis sur le devant de la scène la question des territoires centraux et périphériques. Le glissement de focale du territoire national aux territoires, de l'unicité de la nation à la diversité des territoires, est le signe d'une volonté de saisir les dynamiques spatiales, d'approcher leurs caractéristiques particulières afin de mieux articuler des enjeux locaux aux politiques publiques nationales. Dans cette perspective, la connaissance de l'offre territorialisée permet de mesurer les disparités territoriales qui s'observent encore, en dépit de la politique d'aménagement culturel du territoire menée depuis plus de cinq décennies. L'*Atlas Culture* permet de contribuer à cette connaissance (voir encadré). Les zones rurales bénéficient d'une couverture grandement améliorée par rapport à la fin des années 1990, où l'*Atlas des activités culturelles* évoquait la « diagonale aride » traversant le territoire métropolitain de la Meuse, au nord-est, aux Landes, au sud-ouest. Mais la polarité des centres urbains, et en premier lieu des plus grands d'entre eux, les métropoles régionales, s'observe encore, pour une partie de l'offre.

Atlas Culture



L'*Atlas Culture* est un outil numérique de cartographie et de datavisualisation dynamiques. Il permet d'articuler un grand nombre d'indicateurs à des échelles territoriales fines afin de donner à voir de façon précise les disparités territoriales en matière d'offre et d'activités culturelles, ainsi que les politiques publiques mises en place pour en favoriser l'accès. Les données propres au champ culturel sont replacées dans leur contexte démographique, social, économique, touristique, etc. (Atlas Culture : <https://atlasculture.fr/>).

La bibliothèque, premier équipement culturel en France (carte 1)

Avec près de 15 700 bibliothèques et points d'accès au livre, l'omniprésence sur l'ensemble du territoire français des équipements de lecture publique témoigne de la politique d'aménagement culturel du territoire, mise en œuvre avec volontarisme à partir des années 1970 et portée par l'État et les collectivités territoriales. Ainsi le rapport annuel des données d'activités des bibliothèques municipales et intercommunales pour l'année 2018 rappelait-il que neuf Français sur dix résident désormais dans une collectivité (commune ou groupement de communes) offrant l'accès à au moins un lieu de lecture publique¹. Ces équipements, toutefois, diffèrent

1. *Bibliothèques municipales et intercommunales. Données d'activités 2018, synthèse nationale*, Ministère de la Culture, Service du livre et de la lecture, Paris, 2021.

par leur taille, leur rayonnement, le nombre de personnels qualifiés et la variété de l'offre mise à disposition de la population. En 2015, un rapport de l'inspection générale des bibliothèques pointait certaines inégalités territoriales : le nombre de communes dépourvues d'un établissement de lecture publique varie d'un département à l'autre, et dans cinq départements, la part de la population non desservie atteint 30 %. En outre, l'effet de taille des collectivités territoriales reste un critère discriminant et les plus petites communes disposent de l'offre de lecture publique la plus faible.

Concernant la répartition régionale des équipements de lecture publique, Auvergne-Rhône-Alpes rassemble 17 % de l'ensemble de ces lieux. La Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie en rassemblent chacune 12 %, tandis que Provence-Alpes-Côte d'Azur n'en compte que 5 %, alors que la région figure le plus souvent parmi les plus dotées selon d'autres indicateurs culturels comme l'emploi ou le nombre d'entreprises culturelles. Ce sont les plus petits points d'accès au livre, nombreux, qui font la richesse du tissu de la lecture publique sur l'ensemble du territoire : en Auvergne-Rhône-Alpes, en Occitanie, dans le Centre-Val de Loire, en Bretagne et en Aquitaine, au moins 80 % des lieux de lecture publique sont situés dans des communes de moins de 5 000 habitants, et cela concerne même 90 % des points de lecture publique en Bourgogne-Franche-Comté. En Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans les Pays de la Loire, la distribution est moindre dans les petites communes : les deux tiers des points d'accès au livre se situent dans des communes de moins de 5 000 habitants, mais près d'un lieu de lecture sur cinq se situe dans une commune de 10 000 à 100 000 habitants en Provence-Alpes-Côte d'Azur, et cela concerne un lieu de lecture sur huit dans les Pays de la Loire.

Si l'on observe la répartition des points d'accès au livre selon la grille communale de densité, on observe aussi cette répartition relativement égalitaire de l'offre sur le territoire hors métropoles : les zones rurales autonomes peu denses rassemblent un quart de l'offre, les zones rurales sous forte influence d'un pôle, situées en périphérie d'une zone urbaine, 20 % de l'offre, tandis que les zones urbaines denses (9 %) et intermédiaires (18 %) concentrent au total un peu plus du quart de l'offre. À l'inverse, les métropoles, qui bénéficient d'un effet de concentration de la population et de l'offre culturelle, ne comptent pas un nombre d'équipements par habitant plus élevé mais disposent d'équipements permettant une offre plus importante et plus qualifiée : surface plus grande des bâtiments, horaires d'ouverture plus amples, qualification des personnels, fonds plus riche.

Enfin, douze villes de plus de 100 000 habitants, souvent métropoles régionales, dont certaines sont aussi des métropoles comme Marseille, Nice, Montpellier ou encore Toulouse, sont équipées d'une bibliothèque municipale à vocation régionale : un équipement construit au cours des années 1990, possédant un fonds de plus de 250 000 volumes, qui joue un rôle de tête de réseau à l'échelle régionale. Enfin, la dernière loi relative à la lecture publique, votée en décembre 2021², conforte les bibliothèques et médiathèques communales et intercommunales dans leur rôle et leur mission de développement de la lecture publique et leur fonction territoriale de mise en réseau.

Géographie du cinéma : plus de 2 000 cinémas actifs en France (carte 2)

En France en 2021, on compte 2 050 cinémas actifs – dont 2 030 sur le territoire métropolitain –, pour près de 6 260 écrans – dont 6 200 en métropole. Les multiplexes, qui comptent huit écrans ou plus, forment 12 % du parc cinématographique, les mono-écrans 55 % du parc et les établissements de deux et trois écrans 21 % de l'ensemble. La répartition régionale du nombre de cinémas rappelle une distribution déjà observée en matière d'offre culturelle : en peloton de tête des régions les plus richement pourvues figurent l'Auvergne-Rhône-Alpes

2. Loi 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044537514>

et l'Île-de-France avec plus de 300 cinémas, deux régions comptant plus de 200 cinémas, la Nouvelle-Aquitaine (230) et l'Occitanie (220). Au total, ces quatre régions rassemblent un peu plus de la moitié des cinémas actifs. On trouve ensuite un groupe de régions intermédiaires dotées de 100 à 200 cinémas, puis deux régions comptant entre 70 et 100 cinémas (Centre-Val de Loire et Bourgogne-Franche-Comté) et, enfin, la Corse et les régions ultramarines, moins dotées que toutes les autres régions.

Rapportée au nombre d'habitants, cependant, la répartition régionale diffère : c'est la Corse qui s'avère la mieux dotée avec 5 cinémas pour 100 000 habitants, devant Auvergne-Rhône-Alpes, la Nouvelle-Aquitaine, l'Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Bretagne (4 cinémas pour 100 000 habitants). Les régions Normandie, Centre-Val de Loire et Bourgogne s'avèrent légèrement mieux pourvues que l'Île-de-France. Les régions ultramarines demeurent les moins dotées, avec un établissement pour 100 000 habitants, à l'exception de la Guadeloupe qui en compte 2 pour 100 000 habitants.

Près de 6 300 écrans en France

Pour mieux qualifier l'offre cinématographique territorialisée, le nombre d'écrans renseigne sur la capacité de diffusion des établissements. Avec près de 1 200 écrans, l'Île-de-France rassemble 57 % de l'offre, suivie d'Auvergne-Rhône-Alpes, de la Nouvelle-Aquitaine, de l'Occitanie et de Provence-Alpes-Côte d'Azur, quatre régions qui comptent entre 550 et 850 écrans. Les quatre régions ultramarines (hors Mayotte) et la Corse restent les moins dotées (de 9 à 31 écrans). Si l'on rapporte le nombre d'écrans à la population, la Nouvelle-Aquitaine, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes sont les régions les mieux dotées avec 11 écrans pour 100 000 habitants, mais les écarts sont assez ténus d'une région à l'autre : de 7 à 10 écrans pour 100 000 habitants en France métropolitaine, et une offre bien moindre dans les régions ultramarines où l'on compte 3 à 4 écrans pour 100 000 habitants en Guyane, à La Réunion, en Martinique et en Guadeloupe.

Géographie du patrimoine (carte 3)

En France, la protection du patrimoine bénéficie d'une historicité longue : l'intervention de l'État en la matière, qui est l'une des missions fondatrices du ministère de la Culture, est bien antérieure à sa création. Des institutions géraient déjà le patrimoine royal sous la monarchie, Bibliothèque royale et archives, et le premier Muséum central des arts est né juste après la Révolution française en 1793. La protection du patrimoine par l'État s'est largement diversifiée au cours des dernières décennies, s'étendant progressivement de la protection du bâti au patrimoine floral (l'art des jardins) et au patrimoine immatériel. La politique ministérielle de protection du patrimoine et la liste des labels³ qui en relèvent sont inscrites dans la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (dite loi LCCap) : architecture contemporaine remarquable, domaines nationaux, sites patrimoniaux remarquables. Les sites et lieux patrimoniaux protégés rassemblent patrimoine bâti, végétal et paysager : édifices muséaux, édifices classés pour leur intérêt architectural et patrimonial, sites naturels protégés.

Ainsi, 45 500 monuments historiques sont inscrits, classés ou partiellement classés. Quelque 1 400 édifices de moins de 100 ans présentant un intérêt architectural sont labellisés « Architecture contemporaine remarquable ». Parmi les musées, 1 200 établissements se sont vus attribuer l'appellation nationale « Musée de France », et plus de 200 microfolies ont été ouvertes fin 2021. Les monuments nationaux rassemblent une centaine de châteaux, remparts, sites mégalithiques, édifices religieux ainsi que le domaine national de Chambord. On

3. Depuis la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016, les labels du patrimoine sont fixés par le décret 2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables.

recense plus de 800 sites archéologiques, des lieux de mémoire labellisés (dont 245 maisons des Illustres), 450 jardins labellisés « Jardin remarquable » et des sites naturels classés dont certains sont inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco⁴. Enfin, près de 800 services communaux, départementaux et régionaux des archives maillent l'ensemble du territoire⁵.

La part écrasante qu'occupent les monuments historiques au sein des patrimoines s'explique par l'héritage d'une longue histoire d'élaboration de la protection qui a abouti, à la fin du XIX^e siècle, à la loi du 30 mars 1887 pour la conservation des monuments historiques. Depuis sa création en 1837, la Commission des monuments historiques accomplit un travail d'inventaire et de classement des monuments jugés intéressants. Cette loi donne à ce classement une portée juridique. En distinguant monuments inscrits et monuments classés, elle définit des niveaux de protection plus ou moins importants, dont découlent des droits et des devoirs pour leur propriétaire. Près de 45 500 immeubles sont protégés au titre de monument historique et près d'un tiers d'entre eux sont classés. Compte tenu de leur nombre, ces monuments historiques sont présents sur l'ensemble du territoire et dans toutes les régions. Avec plus de 6 200 monuments protégés, la Nouvelle-Aquitaine est la région qui en compte le plus grand nombre et les Pays de la Loire celle qui en compte le moins (2 100), devant la Corse et les territoires ultramarins particulièrement sous-dotés par rapport au territoire métropolitain.

L'observation du maillage territorial révèle des zones de densité liées à l'héritage historique dans le Bassin parisien par exemple, mais aussi le long des côtes bretonne, normande et méditerranéenne, tout au long du sillon lorrain et d'un axe qui relie Dijon à Lyon et Marseille. Une concentration de monuments s'observe autour de la métropole bordelaise, sans doute renforcée par un effet de contraste avec le département des Landes particulièrement clairsemé. Enfin, il faut souligner la ligne dessinée par la chaîne des Puys, seul relief qui présente une densité importante de monuments historiques. Cette large couverture du territoire, à tout le moins métropolitain, ne permet pas d'identifier une caractéristique urbaine ou rurale des territoires qui accueillent ces monuments protégés : 30 % sont situés en zone urbaine de densité intermédiaire, 22 % en zone rurale peu dense et 20 % en zone dense.

Les 1 200 musées bénéficiant de l'appellation « Musée de France » semblent relativement bien répartis dans l'ensemble des régions, avec un poids plus important de la région francilienne. Les Jardins remarquables, maisons des Illustres, centres culturels de rencontre sont implantés aussi bien en zone urbaine que dans les espaces ruraux, offrant ainsi une répartition équilibrée entre territoires.

Au total, les lieux et édifices patrimoniaux sont situés, pour plus d'un tiers d'entre eux, dans des espaces urbains de densité intermédiaire, un quart sont en zones denses, dans des agglomérations plus ou moins denses et des métropoles, et près d'un sur cinq (22 %) dans des zones rurales autonomes peu denses, éloignées des centres urbains mais néanmoins pourvues d'une offre culturelle en matière de patrimoine.

Géographie du spectacle vivant (carte 4)

Tout comme le patrimoine, le spectacle vivant bénéficie de la politique de labellisation de l'État inscrite dans la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine. Le spectacle vivant est le domaine culturel comptant non pas le plus grand nombre de lieux mais la plus grande diversité de labels : scènes nationales, scènes de musiques actuelles, pôles nationaux du cirque, centres dramatiques et centres chorégraphiques nationaux, opéras nationaux en région, centres nationaux des arts de la rue et, depuis novembre 2021, centre

4. Pour une description exhaustive des patrimoines et de leur fréquentation, voir *Patrimostat. Édition 2021*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, 2021.

5. Pour une description exhaustive des patrimoines, leur répartition territoriale et leur fréquentation, voir *Patrimostat*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese/Patrimostat>

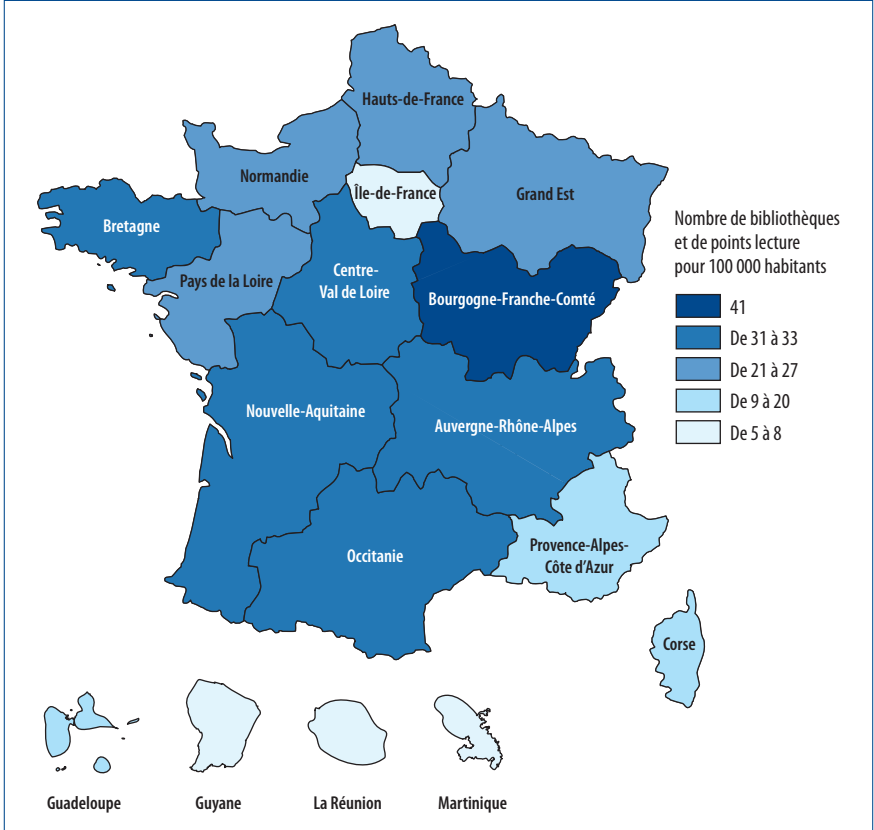
national de la marionnette. L'obtention d'un label, le plus souvent pluriannuelle, conditionne le soutien de l'État aux lieux dédiés à la création et à la diffusion du spectacle vivant et s'assortit d'un certain nombre d'obligations en matière d'exigence artistique et d'accueil des publics.

Moins nombreux que les établissements patrimoniaux ou de lecture publique, les lieux de spectacle vivant sont bien plus souvent situés en zones urbaines : près de la moitié d'entre eux (49 %) sont situés en zone urbaine dense, et près d'un quart (23 %) en zone urbaine de densité intermédiaire. Moins d'un sur cinq est situé en zone rurale, autonome ou sous l'influence d'un pôle. La présence d'équipements de spectacle vivant labellisés est donc particulièrement conditionnée par la dimension urbaine des territoires et les espaces ruraux apparaissent significativement peu pourvus au regard des indicateurs cartographiés dans *l'Atlas Culture*. Faut-il en déduire que les espaces ruraux sont particulièrement démunis en la matière ? Pour apporter une réponse précise à cette question, encore faudrait-il ajouter les réseaux, comme celui des foyers ruraux, encore absents de *l'Atlas Culture*, qui contribuent à diffuser des spectacles itinérants dans les salles polyvalentes ou salles des fêtes des villages. La cartographie des festivals de spectacle vivant permet toutefois de nuancer cette image d'un spectacle vivant institué synonyme d'urbanité (voir fiche « Festivals »).

Pour en savoir plus

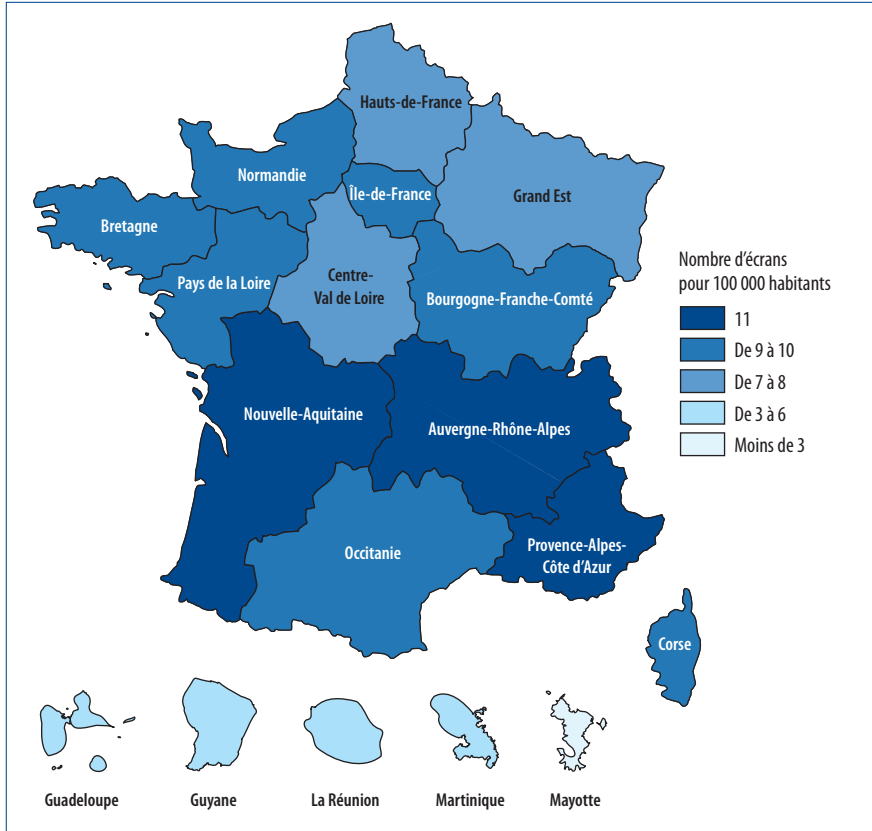
- Edwige MILLERY, Jean-Cédric DELVAINQUIÈRE, Ludovic BOURLÈS et Sébastien PICARD, *Atlas Culture : dynamiques et disparités territoriales culturelles en France*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2022-3, mars 2022
- Atlas Culture : <https://atlasculture.fr/>

Carte 1 – Nombre de bibliothèques et de points lecture pour 100 000 habitants en 2020



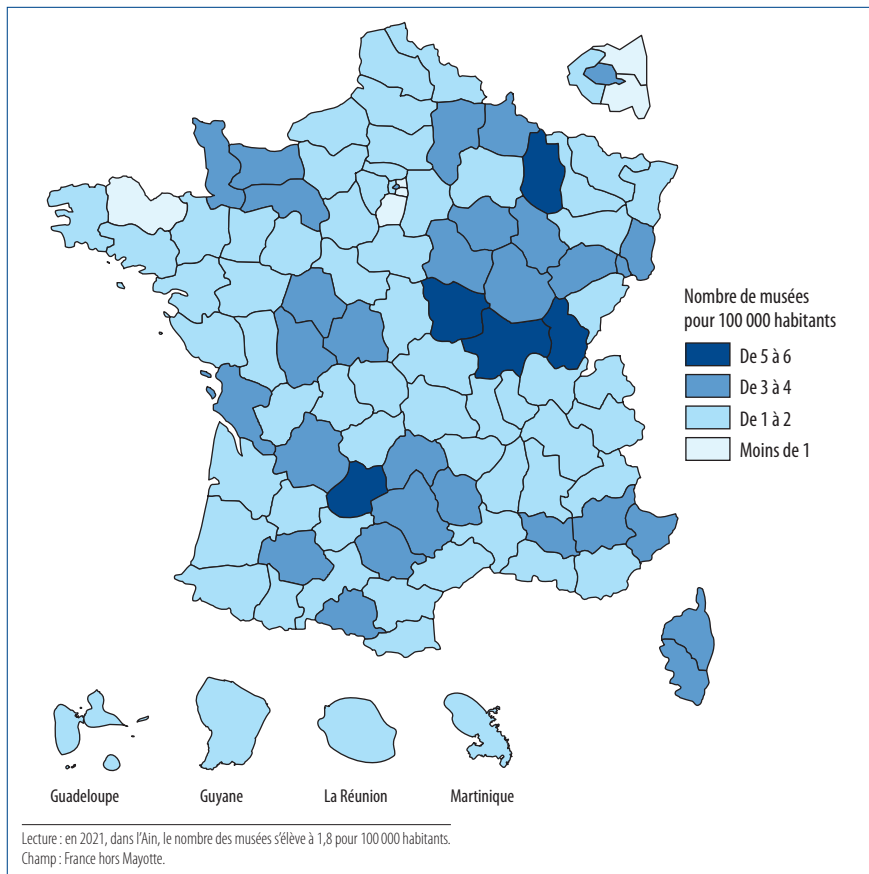
Source : Service du livre et de la lecture, DGMI/C/Basilic, DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Carte 2 – Nombre d'écrans pour 100 000 habitants en 2021



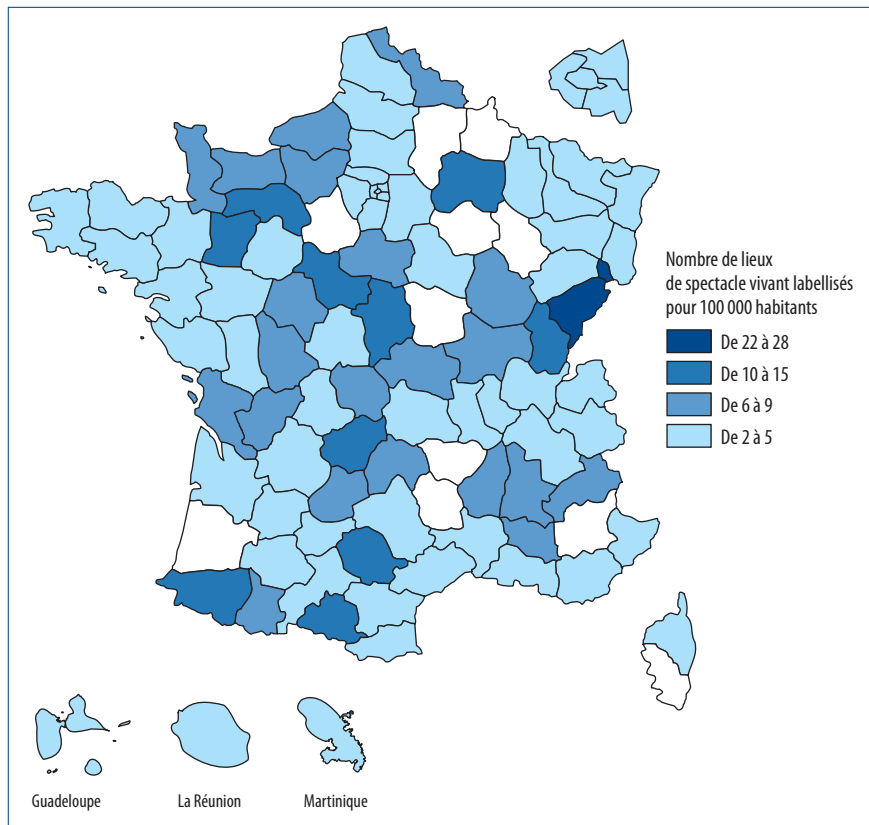
Source : Centre national du cinéma et de l'image animée/Basilic, DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Carte 3 – Offre muséale pour 100 000 habitants en 2021



Source : Insee, estimations de population/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Carte 4 – Nombre de lieux de spectacle vivant labellisés pour 100 000 habitants en 2021



Source : Basilic, DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tourisme et culture

Une part de l'activité des secteurs culturels est dépendante du tourisme : un touriste étranger sur deux effectue une visite culturelle pendant son séjour sur le territoire français par exemple, près d'un sur trois expérimente la gastronomie et l'œnologie (source : enquête EVE, voir encadré). Les visites patrimoniales sont habituellement le fait d'un quart des touristes nationaux ; les vacances conduisent à l'intensification des visites pour les publics réguliers et occasionnels. Selon l'enquête Pratiques culturelles (voir « Sources et définitions »), plus de sept visiteurs de monuments, musées et expositions sur dix effectuent ces visites hors de leur région de résidence, donc dans un contexte touristique. Ainsi, la conjoncture touristique influe directement sur la fréquentation des activités culturelles, et réciproquement : les patrimoines (musées, monuments et sites culturels), les événements (spectacles, festivals) ainsi que les activités culturelles relevant de l'art de vivre à la française (gastronomie, œnologie, etc.) participent de l'attractivité touristique nationale et contribuent à générer des flux touristiques de pratiquants d'activités culturelles et de visiteurs des musées, expositions, monuments ou autres lieux patrimoniaux.

On observe ainsi une saisonnalité comparable des activités touristiques et des visites patrimoniales (graphique 1). Les événements culturels, et tout particulièrement les festivals, s'inscrivent d'emblée dans une telle saisonnalité, caractérisée par une offre bien plus nombreuse durant l'été (voir fiche « Festivals »). Les visites patrimoniales augmentent au fil des mois, comme le nombre de voyages des résidents, jusqu'au pic du mois d'août, avant leur décroissance à partir de septembre. La progression des visites survient à partir du mois de mars, un mois plus tôt que celle des voyages, et atteint très vite un plateau de fréquentation élevée d'avril à août. Les mois de septembre et d'octobre sont caractérisés par un niveau de visites patrimoniales intermédiaires, alors que celui des voyages a déjà nettement chuté. Sans doute, les visites patrimoniales sont-elles moins tributaires du climat estival et s'inscrivent-elles facilement dans le cadre des courts séjours de l'avant et de l'après-saison estivale. Elles ne connaissent pas le rebond de fin d'année, à la différence des voyages, qui incluent les nombreux voyages à l'occasion des fêtes.

Au-delà de la saisonnalité, l'enquête du suivi de la demande touristique de l'Insee permet de constater que la culture et le patrimoine sont des motifs de visite répandus dans toutes les tranches d'âge des touristes nationaux, même si cette appétence se tourne ensuite plus vers l'étranger que la France pour les 60 ans et plus.

Un retour partiel à la normale en 2021

Les activités touristiques comme les activités culturelles ont repris en 2021, après le coup d'arrêt de la crise sanitaire à partir de mars 2020, mais sans retrouver le niveau de 2019, qui reste la dernière année de référence en matière de fréquentation culturelle. Le premier semestre de l'année 2021 a en effet connu certaines mesures de restriction des déplacements, couvre-feu et confinement (avril), des fermetures (totales ou partielles) et des limitations des jauges d'accueil.

En 2021, la fréquentation touristique a atteint 75 % de son niveau d'avant-crise

Pour l'année 2021, l'activité touristique n'a véritablement repris qu'à partir du mois de mai lorsque les restrictions de déplacement ont été allégées ; le suivi de la fréquentation des hébergements collectifs de tourisme montre que ce n'est qu'après l'été que l'activité revient presque à son niveau d'avant-crise. Ainsi, 324 millions de nuitées marchandes ont été comptabilisées en 2021, soit 118 millions de nuitées de moins qu'en 2019. Ce déficit est imputable aux six premiers mois de 2021. Un peu plus du tiers (36 %) de ces nuitées sont le fait des clientèles étrangères.

Ce sont surtout les espaces touristiques du littoral, de la montagne et en zone rurale qui ont retrouvé leur niveau d'activité d'avant-crise, mais ce n'est pas le cas des espaces urbains. Les lieux et sites patrimoniaux (musées, monuments ouverts à la visite et autres sites patrimoniaux) situés dans les grandes villes, tout comme les événements culturels qui s'y organisent, ont pu ainsi pâtir d'une reprise plus modérée de la fréquentation touristique, en particulier des visiteurs internationaux (- 50 % en Île-de-France en 2021 par exemple).

Les clientèles touristiques lointaines, d'Amérique et d'Asie en particulier, toujours significativement moins présentes en 2021

En 2021, le nombre de touristes étrangers en France a atteint 45 millions, contre 40 millions en 2020 et 90 millions en 2019. En 2021, le Brexit s'est ajouté aux effets de la crise sanitaire et a fait chuter les nuitées des Britanniques de 66 % au cours des six derniers mois de l'année 2021, par rapport à la même période en 2019. Avec le retour limité de la clientèle américaine (- 56 % de nuitées en 2021 par rapport à 2019) et la quasi-absence des clientèles asiatiques, seules quelques clientèles européennes de proximité retrouvent, en 2021, un niveau de nuitées proche, voire supérieur à celui enregistré en 2019. C'est le cas des Belges (- 2 %) et des Néerlandais (+ 5,5 %), qui deviennent les premières clientèles étrangères, le nombre de nuitées de la clientèle allemande ayant nettement baissé (3 millions de nuitées, contre 4 millions avant la pandémie).

Les clientèles lointaines, qui comptent une part élevée de primo-visiteurs, sont plus enclines aux visites des lieux culturels incontournables, qui ont donc vu leur fréquentation plus touchée par leur retour limité. La nature des séjours en France des clientèles de proximité belge, néerlandaise ou allemande est plus variée, parce que ce sont des clientèles plus familières de la destination et souvent plus régulières. De ce fait, les visites culturelles peuvent être plus diversifiées et concerner des lieux de moindre notoriété.

En 2021, reprise des déplacements touristiques des résidents français, au bénéfice des destinations nationales

Huit résidents français sur dix ont effectué au moins un voyage pour motif personnel, en 2021 comme en 2019, contre 73 % en 2020 (15 ans et plus, France métropolitaine). Les deux tiers (67 %) des Français de 15 ans et plus résidant en France métropolitaine ont effectué au moins un séjour dit de loisirs en 2021 (courts et longs séjours, marchands, comme à l'hôtel, ou non, chez un proche par exemple) contre 60 % en 2020. La grande majorité des voyages des résidents sont domestiques : 85 % des nuitées totales (marchandes et non marchandes) des voyages pour motif personnel s'effectuaient sur le territoire national (contre 77 % en 2019 et 81 % en 2020). Ces indicateurs témoignent de la reprise des activités touristiques en France de la part des résidents : elle s'est amorcée à la fin du printemps 2021 et a permis de rattraper le niveau d'avant-crise. Le nombre de voyages à l'étranger des résidents est resté très en deçà du niveau d'avant-crise (- 65 %), au bénéfice des destinations nationales. En France métropolitaine, seule l'Île-de-France n'a pas retrouvé, en 2021, son niveau de nuitées des résidents français pour motif personnel de 2019 (- 20 %). La relance des activités culturelles peut-être plus lente et les préférences de court terme des touristes nationaux pour les espaces naturels et les activités de plein air ont cependant pesé sur la fréquentation des lieux culturels et la participation aux événements culturels, qui n'ont pas retrouvé leur niveau d'avant-crise.

En 2021, la fréquentation des lieux et des événements culturels reprend à un rythme modéré, pour les résidents comme pour les non-résidents

La provenance géographique des visiteurs des sites culturels ou des participants aux événements culturels permet de distinguer les visiteurs touristes ou excursionnistes des autres visiteurs, qui ne voyagent pas hors de leur lieu de résidence. La provenance géographique n'est toutefois pas toujours renseignée pour les visiteurs résidents, si bien que les données sur les visiteurs non-résidents, étrangers pour la plupart, sont plus précises pour appréhender l'attractivité touristique des sites et événements culturels. Après la chute drastique des visites des touristes internationaux en 2020, leur part dans les entrées totales a peu augmenté en 2021 (graphique 2). Cette dernière est très variable selon les établissements ou les sites culturels (tableau 1, graphique 3), et d'autre part certains établissements reçoivent essentiellement des visiteurs résidents. En 2021, la progression des entrées des visiteurs non-résidents n'a pas compensé, à quelques exceptions près, la chute de leur fréquentation par rapport à 2019 (graphique 4).

En dépit de leur reprise, les événements culturels, expositions temporaires et festivals culturels en particulier, ont moins joué comme facteur d'attractivité touristique, y compris pour les résidents, et souvent, moins rempli leurs objectifs de fréquentation. La comparaison de la fréquentation des quinze expositions les plus visitées en Île-de-France en 2019 et en 2021 en donne une illustration : alors qu'en 2019, elles totalisaient près de 8,5 millions d'entrées pour près de 2 800 jours calendaires, soit 3 400 entrées par jour en moyenne, les quinze expositions les plus fréquentées en 2021 ont enregistré 3,5 millions d'entrées pour un peu plus de 1 100 jours calendaires, soit moins de 1 700 entrées par jour en moyenne (tableau 2). Même en ne considérant que les expositions ayant réalisé moins d'un million d'entrées en 2019, et en tenant compte du fait que les expositions prises en compte pour 2021 se sont toutes tenues à partir de mai au plus tôt (après les périodes de fermeture et de restriction des déplacements), on observe une diminution du nombre d'entrées par jour, qui passe de près de 2 700 en 2019 à un peu plus de 1 100 en 2021.

Un contexte défavorable aux activités culturelles en partie liées au tourisme

Quatre facteurs pourraient ainsi s'être conjugués en 2021 : une préférence pour les activités touristiques en lien avec les espaces naturels ou de plein air ; le retour limité des clientèles internationales ; la reprise progressive des activités culturelles qui, après une cessation totale, peinent à retrouver immédiatement le niveau d'offre, quantitatif et qualitatif ; la progression d'activités culturelles numériques en ligne, permise par une offre numérique accrue dans les domaines patrimoniaux et pour les activités de spectacle (diffusion des captations, événements en ligne, etc.). Ces quatre facteurs pourraient expliquer l'absence d'effet de rattrapage après la levée des restrictions et le rebond modéré des activités culturelles en partie liées au tourisme.

Le ministère de la Culture contribue pour plus de deux milliards d'euros à l'effort financier de l'État en faveur du tourisme, soit près 30 % de l'effort total

La participation des différents ministères à la politique de soutien au tourisme, décrite dans le document de politique transversale « Politique du tourisme » de la loi de finances, inclut celle du ministère de la Culture visant à la valorisation touristique du patrimoine de la France et de sa culture et à son rayonnement. L'effort global de l'État en faveur du tourisme a atteint près de 8 milliards d'euros en 2021 (5,5 milliards d'euros en 2019 ; 5,7 milliards d'euros en 2020, hors dépenses fiscales). La forte progression des crédits comptabilisés pour le soutien au tourisme s'explique non seulement par l'ajout des crédits de deux programmes du ministère de la Culture, Création et transmission des savoirs et Démocratisation culturelle (respectivement 1 milliard d'euros et 123 millions d'euros en 2021), mais aussi par les crédits des mesures d'urgence et du plan de relance, du plan tourisme en particulier (18 milliards d'euros), mobilisés par l'État en

2021. Dans le cadre du plan France Relance présenté par le Premier ministre en septembre 2020, un fonds dédié au tourisme durable a par ailleurs été doté de 50 millions d'euros, afin d'accompagner la transition durable des activités touristiques. Les crédits du programme consacré aux Jeux olympiques et paralympiques 2024 sont également passés de 65 millions d'euros en 2019 à près de 130 millions d'euros en 2020 et à 225 millions d'euros en 2021.

Pour 2021, les crédits de paiement du ministère de la Culture comptabilisés au titre des dépenses de l'État concourant à la politique du tourisme se sont élevés à près de 2,3 milliards d'euros, soit 30 % du total des dépenses de l'État pour le tourisme (hors dépenses fiscales). Ces crédits relèvent essentiellement du programme consacré aux patrimoines (programme 175 : 1,1 milliard d'euros en 2021), et concernent l'entretien et la restauration des monuments historiques, le fonctionnement du Centre des monuments nationaux, Chambord et Versailles, les secteurs sauvegardés et sites patrimoniaux remarquables, les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, les villes et pays d'art et d'histoire ainsi que le fonctionnement de la Cité de l'architecture et du patrimoine et l'ensemble des crédits consacrés aux musées et à Universcience.

D'autres acteurs publics contribuent également au financement de la politique du tourisme, tels que les collectivités territoriales et leurs opérateurs institutionnels locaux : comités régionaux et départementaux du tourisme, offices du tourisme ou syndicats d'initiatives. Au nombre de ces autres acteurs publics également : l'Union européenne, qui dispose d'une base juridique propre pour le tourisme, mais pas de ligne de financement autonome dans le cadre financier européen 2021-2027. Elle intervient dans ce domaine *via* ses autres programmes d'action en faveur de l'emploi, de la croissance et du développement régional (tel Interreg), et au moyen des fonds européens de cohésion, Fonds européen de développement régional (FEDER) ou Fonds social européen par exemple.

Pour en savoir plus

- *Le Tourisme des Français*, Atout France, synthèse, n° 1, 7 juin 2021 : https://www.atout-france.fr/sites/default/files/imce/synthese_tourisme_des_francais.pdf
- Odile DANGERFIELD et Alice MAINGUENÉ, « En 2021, malgré l'embellie estivale dans les campings, la fréquentation touristique baisse d'un quart par rapport à 2019 », *Insee Première*, n° 1901, mai 2022 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6444623>
- *Note de conjoncture de l'économie touristique*, Atout France, juillet 2022 : https://www.atout-france.fr/sites/default/files/imce/note_conjoncture_juillet_2022.pdf
- « Fort rebond des déplacements touristiques en 2021 mais les déplacements professionnels ou à l'étranger restent très en deçà de l'avant-crise », *Insee Focus*, n° 276, octobre 2022 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6539505>
- *Patrimostat 2021. Fréquentation des patrimoines*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, 2022 : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese/Patrimostat/Patrimostat-edition-2021>
- Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, Politique du tourisme, Document de politique transversale, annexe au projet de loi de finances pour 2023 : <https://www.budget.gouv.fr/documentation/file-download/19029>

Évolutions des dispositifs de suivi de la fréquentation touristique

L'enquête mensuelle de fréquentation touristique conduite par l'Insee a été suspendue en mars 2020 compte tenu de la crise sanitaire. Un mode d'enquête allégé a été instauré à partir d'avril jusqu'en juin, dans le cadre du premier confinement et reconduit en novembre et décembre à la suite du deuxième confinement. En mode allégé, les questions sur la provenance géographique de la clientèle (résidente et non résidente) ne sont plus posées.

L'enquête auprès des visiteurs venant de l'étranger (EVE) est désormais du seul ressort de la Banque de France. En raison de la crise sanitaire, l'enquête n'a pas pu être reconduite en 2020 et 2021. Les données recueillies sur les activités, culturelles en particulier, déclarées par les visiteurs étrangers (non-résidents) durant leur séjour en France, n'ont pas pu être recueillies.

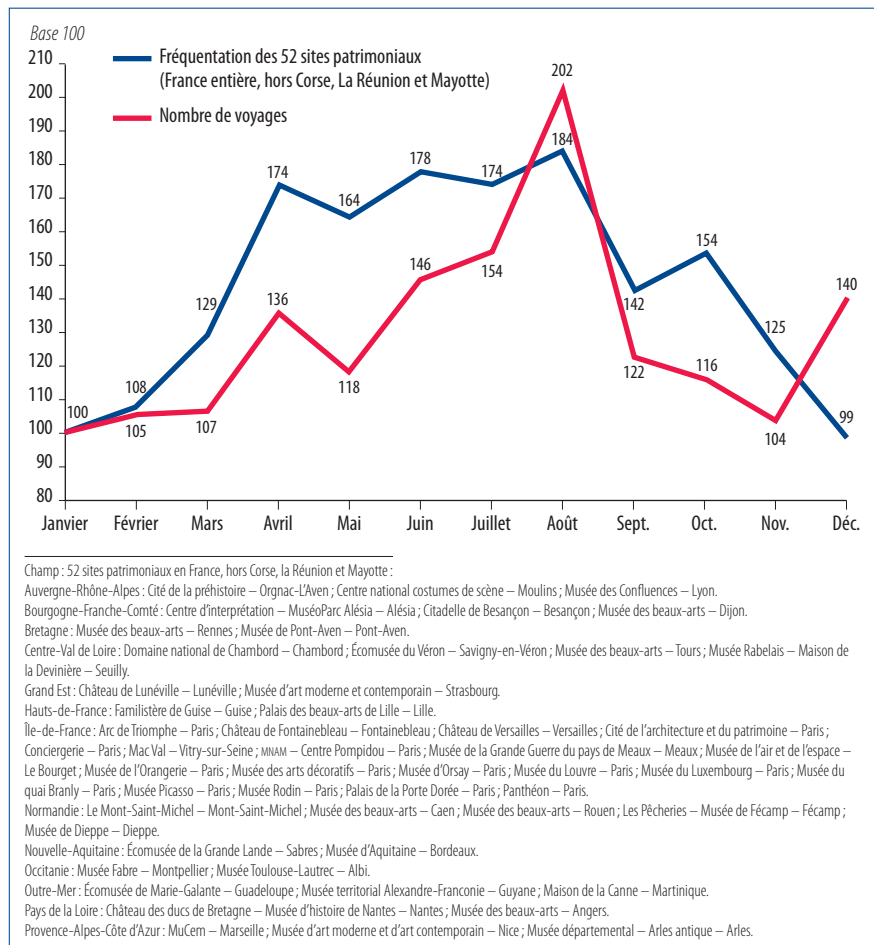
La connaissance des touristes étrangers qui fréquentent les sites et les événements culturels peut toujours être alimentée par leur dénombrement, établi à partir de l'identification de leur origine géographique (pays), remontant des établissements culturels. Il en va de même pour les touristes et excursionnistes résidents, à partir de l'identification de leur région ou de leur département de résidence (code postal).

Seule une partie des établissements culturels réalise toutefois de tels dénombrements. Ces derniers nécessitent la mobilisation des personnels d'accueil et peuvent ne pas couvrir la totalité des visiteurs (billets groupés ou passes, visiteurs exonérés non comptabilisés, achats en ligne, jours de gratuité générale, etc.).

L'information à partir de la billetterie peut s'avérer inopérante pour des lieux ou événements ouverts et gratuits (en l'absence de contremarques). Des estimations peuvent également être produites à partir d'enquêtes par sondage auprès des visiteurs. Cette pluralité des systèmes de comptage rend l'agrégation des données délicate.

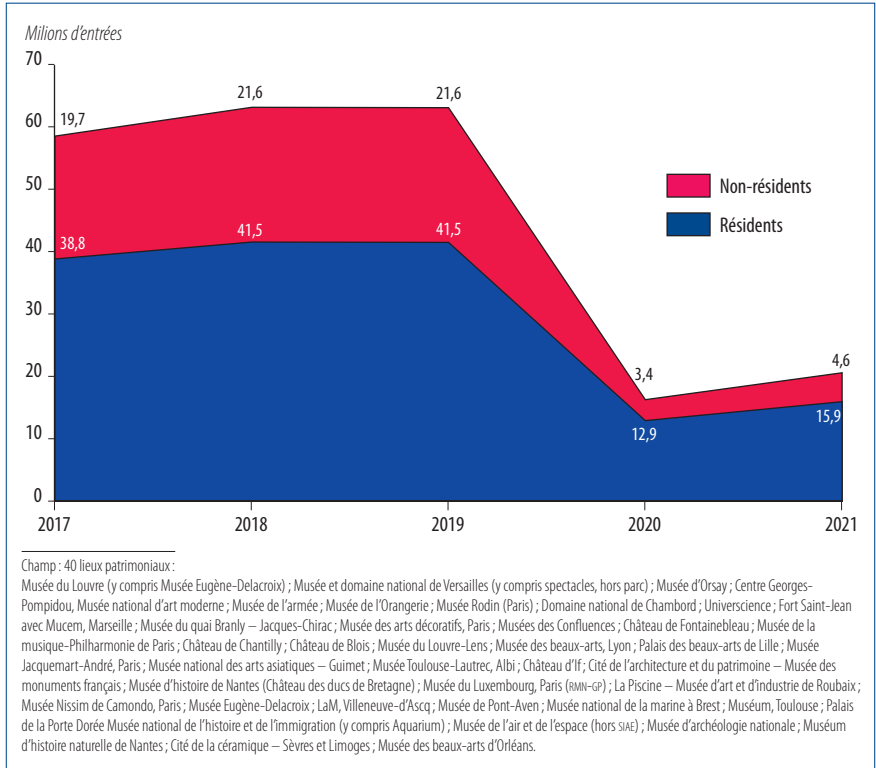
Les autres méthodes de comptabilisation ou d'estimation, à partir des informations de géolocalisation automatique des mobiles téléphoniques par exemple (plus que des autres traces électroniques issues de l'utilisation de certaines applications mobiles), restent utilisées de manière parcimonieuse. Elles requièrent toujours d'être croisées avec les données issues des sources plus traditionnelles afin de corriger les différents biais qu'elles comportent.

Graphique 1 – Indices mensuels de fréquentation des lieux patrimoniaux et du nombre de voyages des résidents en France, en 2019



Source : Patrimostat/Suivi de la demande touristique, Insee, 2022/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 2 – Nombre d’entrées de visiteurs résidents et non-résidents dans les musées et sites patrimoniaux en France, de 2017 à 2021



Source : Patrimostat/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 1 – Nombre d'entrées de visiteurs non-résidents et part des non-résidents dans les entrées totales de 25 établissements culturels pour lesquels ces données sont disponibles de 2019 à 2021 et évolution du nombre d'entrées des visiteurs non-résidents en 2021 par rapport à 2019

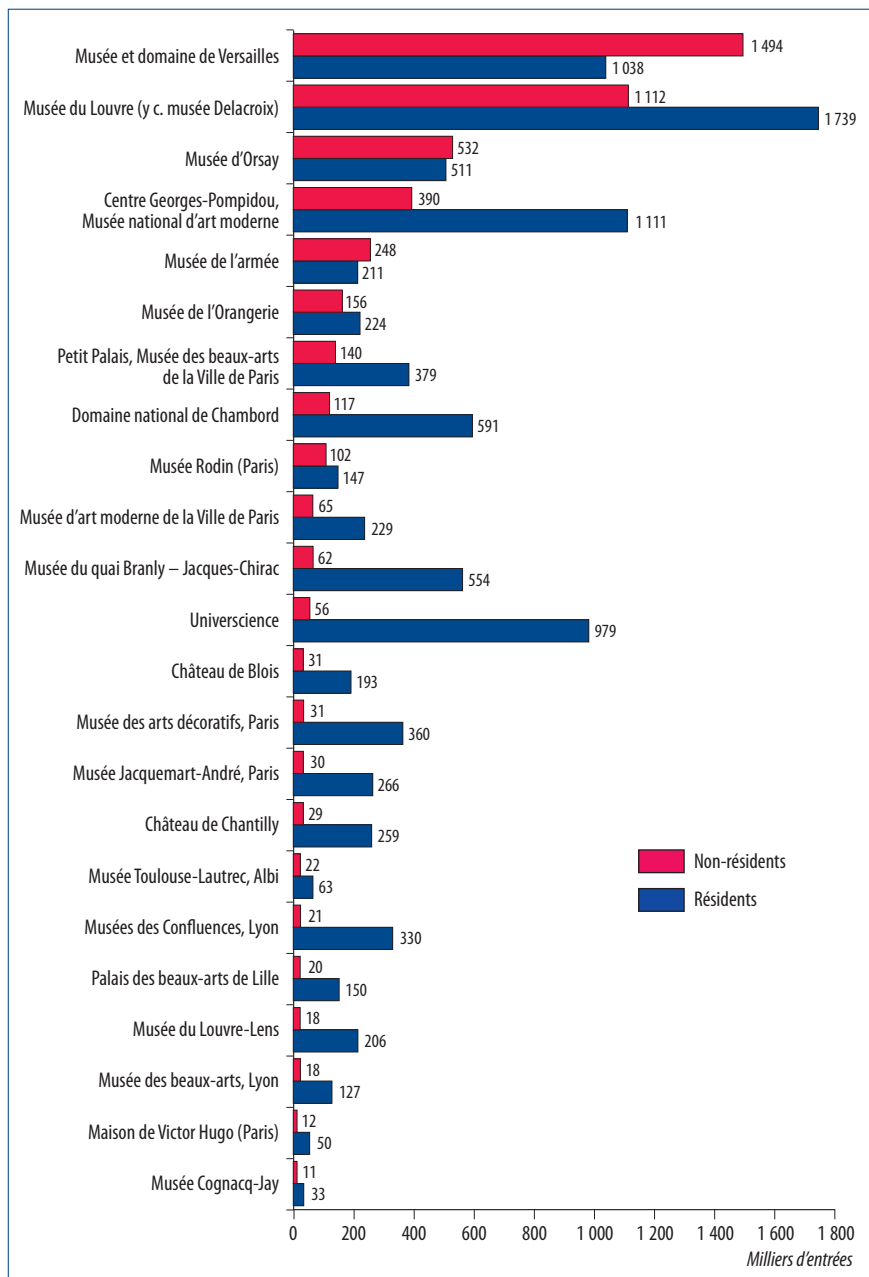
En unités et %

Établissements culturels	2019		2020		2021		2021/2019	
	Entrées de visiteurs non-résidents	Part des visiteurs non-résidents (%)	Entrées de visiteurs non-résidents	Part des visiteurs non-résidents (%)	Entrées de visiteurs non-résidents	Part des visiteurs non-résidents (%)	Évolution des entrées des non-résidents (%)	Déficit d'entrées des non-résidents
Musée du Louvre (y compris Musée Eugène-Delacroix)	6 812 334	71	1 060 164	39	1 111 856	39	-84	-5 700 479
Musée et domaine national de Versailles (y compris spectacles, hors parc)	6 642 000	81	780 000	39	1 493 607	59	-78	-5 148 393
Musée d'Orsay	2 373 550	65	424 964	49	531 989	51	-78	-1 841 562
Centre Georges-Pompidou, Musée national d'art moderne	1 221 000	37	228 250	25	390 270	26	-68	-830 730
Musée de l'armée	876 400	70	160 650	51	247 687	54	-72	-628 713
Musée de l'Orangerie	587 057	57	117 890	51	155 860	41	-73	-431 197
Musée Rodin (Paris)	435 005	79	22 921	15	102 256	41	-76	-332 748
Univscience	348 000	12	39 650	5	55 890	5	-84	-292 110
Domaine national de Chambord	385 000	35	74 880	13	116 820	17	-70	-268 180
Musée du quai Branly – Jacques-Chirac	200 236	18	74 597	17	61 580	10	-69	-138 657
Musée des arts décoratifs, Paris	163 030	55	62 243	30	31 310	8	-81	-131 720
Musées des Confluences	134 200	20	16 592	6	21 089	6	-84	-113 111
Château de Chantilly	106 250	25	42 300	20	28 800	10	-73	-77 450
Château de Blois	106 056	30	27 774	14	31 352	14	-70	-74 704
Musée du Louvre-Lens	74 620	14	21 600	10	17 914	8	-76	-56 706
Musée des beaux-arts, Lyon	70 920	25	12 517	8	17 623	12	-75	-53 298
Cité de l'architecture et du patrimoine – Musée des monuments français	42 545	19	5 893	5	6 052	6	-86	-36 493
Musée du Luxembourg, Paris (RMN-GP)	32 269	9	4 147	5	2 252	1	-93	-30 017
Musée Jacquemart-André, Paris	56 800	16	14 377	8	29 600	10	-48	-27 200
Musée Toulouse-Lautrec, Albi	47 541	27	8 734	12	22 207	26	-53	-25 334
Musée de Pont-Aven	17 052	18	4 026	9	5 908	12	-65	-11 144
Musée national de la marine à Brest	13 651	17	3 129	10	4 520	9	-67	-9 131
Palais de la Porte Dorée Musée national de l'histoire et de l'immigration (y compris Aquarium)	10 492	2	4 394	2	2 483	1	-76	-8 009
Musée d'archéologie nationale	7 711	7	1 386	3	1 890	5	-75	-5 821
Musée des beaux-arts d'Orléans	4 794	12	1 379	6	1 837	6	-62	-2 957
25 établissements	20 768 515		3 214 457		4 492 652		-78	16 275 863

Champ : 25 lieux patrimoniaux pour lesquels les données sont disponibles sur les trois années.

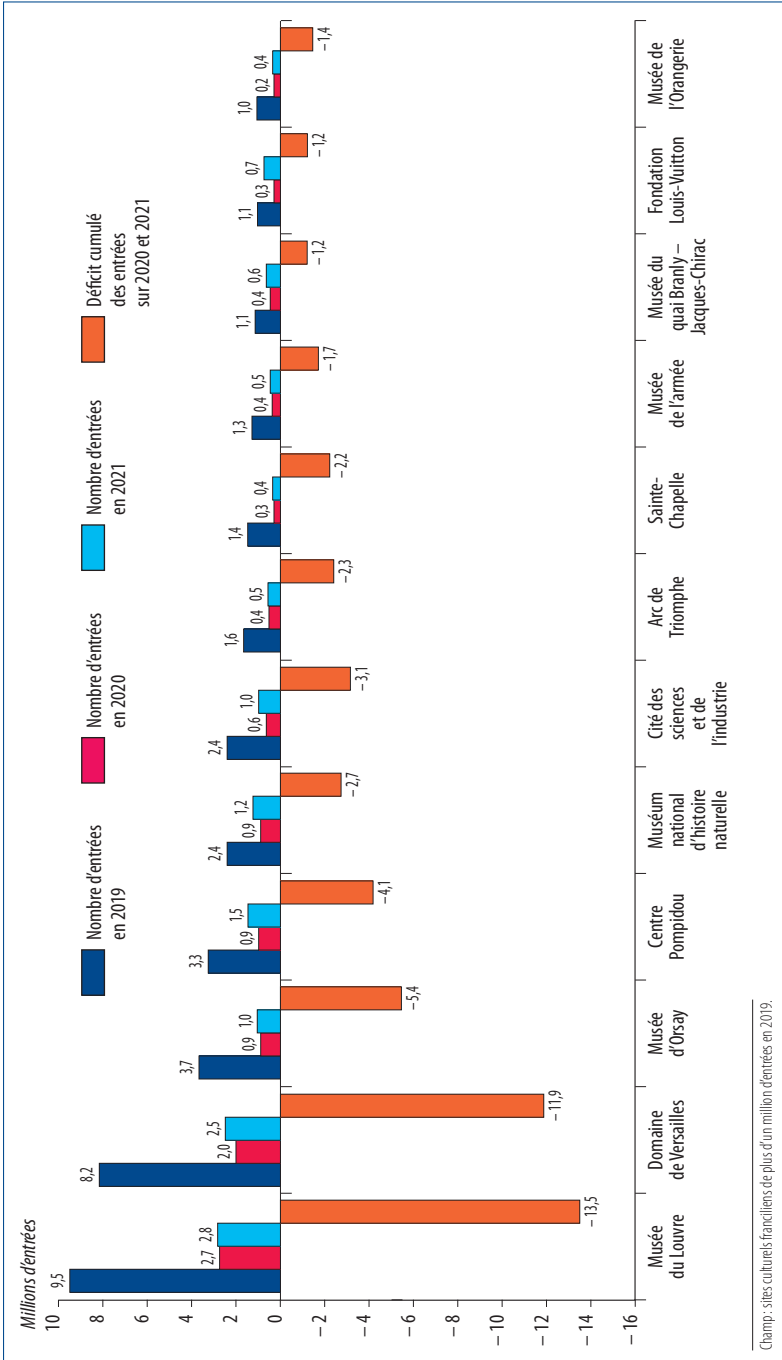
Source : Patrimostat/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 3 – Nombre d’entrées de visiteurs résidents et non-résidents d’établissements culturels ayant reçu plus de 10 000 visites de non-résidents en 2021



Source : Patrimostat/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 4 – Fréquentation 2019, 2020 et 2021 des sites culturels franciliens de plus d'un million d'entrées en 2019 et variations absolues cumulées sur 2020 et 2021



Champ : sites culturels franciliens de plus d'un million d'entrées en 2019.

Source : Patrimostat/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 2 – Les quinze expositions les plus fréquentées en Île-de-France commencées en 2019 et en 2021

En unités

	Nombre d'entrées	Durée (en jours calendaires)
Expositions 2019 (+/- 3 mois)		
Toutânkhamon. Le trésor du pharaon (La Villette)	1 423 170	183
Van Gogh. La nuit étoilée (Atelier des Lumières)	1 392 310	317
Corps et sport (Cité des sciences et de l'industrie)	610 000	446 ¹
La collection Courtauld / La collection de la fondation L. Vuitton	582 000	187
Degas à l'Opéra (Musée d'Orsay)	564 960	148
Le modèle noir de Géricault à Matisse (Musée d'Orsay)	505 700	117
Poison (Palais de la découverte)	465 000	305
Berthe Morisot (1841-1895) (Musée d'Orsay)	413 460	96
Francis Bacon (Centre Pompidou – Musée national d'art moderne)	408 770	131
Robots (Cité des sciences et de l'industrie)	404 000	278
Le cubisme (Centre Pompidou – MNAM)	400 915	131
Franz Marc/August Macke (Musée de l'Orangerie)	355 820	92
Vasarely (Centre Pompidou – MNAM)	348 980	89
Le Greco (Galeries nationales du Grand Palais)	296 970	117
Préhistoire, une aventure moderne (Centre Pompidou – MNAM)	288 935	131
Total 2019	8 460 990	2 768
<i>Moyenne 2019</i>	<i>564 066</i>	<i>166</i>
Total des moins de 1 million d'entrées (13)	5 645 510	2 268
<i>Moyenne (- de 1 million d'entrées)</i>	<i>403 250</i>	<i>162</i>
Expositions 2021 (+/- 3 mois)		
Signac collectionneur (Musée d'Orsay)	356 145	124
Jean-Michel Othoniel. Le théorème de Narcisse (Petit Palais)	300 080	103
Georgia O'Keeffe (Centre Pompidou – MNAM)	297 900	89
Napoléon. L'exposition (La Villette)	275 500	210
Botticelli. Artiste et designer (Musée Jacquemart-André)	265 000	136
Les Lalanne à Trianon (Musée et domaine national de Versailles)	258 800	113
Baselitz (Centre Pompidou – MNAM)	225 740	138
Chaim Soutine/Willem de Kooning, la peinture incarnée (Musée de l'Orangerie)	217 630	117
Picasso-Rodin (Musée Picasso)	215 780	291
Enfin le cinéma ! Arts, images et spectacles en France (Musée d'Orsay)	211 680	110
Cartier et les arts de l'Islam. Aux sources de la modernité	207 780	122
Les animaux du roi (Musée et domaine national de Versailles)	192 200	124
Picasso-Rodin (Musée Rodin)	183 945	228
Vivian Maier (Musée du Luxembourg)	179 330	123
Elles font l'abstraction (Centre Pompidou – MNAM)	159 825	96
Total 2021	3 547 355	2 124
<i>Moyenne 2021</i>	<i>236 490</i>	<i>142</i>

1. Les expositions prises en compte peuvent commencer jusqu'à trois mois avant le début de l'année considérée (à partir d'octobre de l'année précédente) et se terminer jusqu'à trois mois après (jusqu'à mars de l'année suivante).

Source : Repères de l'activité touristique, Paris Région, Comité régional du tourisme, 2020 et 2022/Patrimostat, DEPS, Ministère de la Culture

Festivals

Une cartographie nationale de près de 7 300 festivals en 2019

En 2022, on recense près de 7 300 festivals ayant connu une édition en 2019. S'il n'existe pas de définition officielle du festival, trois critères cumulatifs ont été retenus pour établir cette recension : avoir eu lieu en 2019 (ou en 2018 pour les biennales), avoir connu au moins deux éditions, proposer au moins cinq représentations, concerts, animations ou projections. L'ensemble de ces critères ne constitue pas une définition officielle du festival mais a permis d'établir une liste nationale harmonisée¹. Tout l'enjeu de cette cartographie nationale est de disposer d'une connaissance de la population des festivals en France juste avant la crise sanitaire de 2020. En matière de culture, 2019 devient en effet l'année de référence à partir de laquelle pourront être commentés les évolutions des différents secteurs et l'impact de la pandémie de Covid-19 sur leur activité.

Ces 7 300 festivals sont de taille et d'envergure très différentes : certains comptent plusieurs dizaines de propositions différentes, quand d'autres relèvent de la fête de village avec une dimension artistique ou culturelle. Cette grande diversité forme la richesse du fait festivalier, qui s'est développé à la faveur de la politique menée à partir de 1981 en mettant à l'honneur la dimension événementielle et son aspect festif.

Héliotropisme : le sud de la France richement pourvu en festivals

Avec chacune plus de 900 festivals sur leur territoire, les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie rassemblent plus du tiers des 7 300 festivals : 13 % des festivals ont lieu en Auvergne-Rhône-Alpes, 13 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur et 12 % en Occitanie. Avec la Nouvelle-Aquitaine qui compte près de 830 festivals sur son vaste territoire, ces quatre régions rassemblent la moitié des festivals recensés à l'échelle nationale, mais 37 % de l'ensemble de la population (carte 1).

Rapportée à la population régionale, la carte de la répartition des festivals dessine toutefois une réalité différente : la Corse devient la région la plus riche en matière de festivals avec 20 festivals pour 100 000 habitants, suivie de Provence-Alpes-Côte d'Azur (19 festivals pour 100 000 habitants) – venant ainsi confirmer l'influence héliotrope – et de deux régions plus modestes en termes d'aire géographique et de population, la Bretagne et la Bourgogne-Franche-Comté, qui comptent respectivement 18 et 16 festivals pour 100 000 habitants. Autre région plus modeste en termes de population, le Centre-Val de Loire s'avère doté de 14 festivals pour 100 000 habitants. Enfin, il faut souligner la densité de l'offre festivalière en Guadeloupe, seule collectivité d'outre-mer qui compte plus de 10 festivals pour 100 000 habitants (carte 2).

38 % des festivals se déroulent pendant la saison estivale

En moyenne, 38 % des festivals du territoire métropolitain² ont lieu pendant la saison estivale, bornée par convention entre le premier jour de l'été et les premiers jours de la rentrée

1. Les saisons proposées par certaines institutions culturelles, par exemple, n'ont pas été retenues dans ce champ.
2. La saisonnalité des territoires ultramarins n'est pas un concept opérant pour la plupart d'entre eux dans la mesure où celle-ci a été pensée à partir de la position géographique de la métropole. L'analyse de la saisonnalité n'est donc pas appliquée aux territoires ultramarins.

scolaire (21 juin-5 septembre). Dans les régions du Sud de la France comme la Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie, plus de quatre festivals sur dix ont lieu au cours de cette saison (carte 3). On observe ainsi un effet de saisonnalité manifeste : festival rime avec saison estivale. La douceur du climat, qui autorise les directeurs et directrices à programmer plus facilement des événements dans l'espace public extérieur plutôt qu'en intérieur, et l'attractivité touristique de ces régions qui accueillent chaque été des milliers de touristes étrangers et des excursionnistes français expliquent en grande partie ce phénomène de polarité du Sud, mais aussi d'une région littorale comme la Bretagne en matière de festivals estivaux.

À l'inverse, l'Île-de-France, par exemple, ne compte qu'un festival sur cinq programmé pendant la saison estivale, tandis que 44 % des festivals de cette région sont programmés en avant-saison. C'est le cas également dans les Hauts-de-France où 25 % des festivals seulement ont lieu au cours de la saison estivale et 42 % en avant-saison.

En moyenne, sur l'ensemble du territoire, les festivals sont programmés au cours de la saison estivale (38 %) ou en avant-saison (35 %), mais moins souvent au cours des quatre derniers mois de l'année (27 % entre le 6 septembre et le 31 décembre).

Près de la moitié des festivals ont été créés au cours de la dernière décennie

Certains festivals, considérés comme emblématiques dans leur domaine de programmation selon la typologie des sept familles de festivals établie par Aurélien Djakouane et Emmanuel Négrier (voir *infra*, Pour en savoir plus), existent depuis plusieurs décennies et doivent leur caractère emblématique à leur notoriété et à leur place dans l'histoire culturelle. C'est, par exemple, le cas des Chorégies d'Orange pour l'opéra et la musique classique, créées en 1869 et relancées en 1971, du festival de Cannes pour le cinéma, fondé en 1939, du festival d'Avignon pour le théâtre, créé en 1947 ou encore des Rencontres européennes de la photographie d'Arles qui fêtaient cette année leur cinquante-troisième édition.

On observe ainsi des effets de génération dans la dynamique de création des festivals : certains festivals historiques sont liés à la décentralisation théâtrale mise en œuvre à la fin de la Seconde Guerre mondiale, d'autres à l'élargissement des esthétiques en matière de musique (Jazz à Vienne, créé en 1981), de spectacle vivant (Chalon dans la rue, dédié aux arts de la rue, fondé en 1987) ou d'arts visuels (Rencontres de la photographie fondées en 1970).

Même s'ils bénéficient d'une large notoriété, seuls 3 % des festivals ayant connu une édition en 2019 ont été créés avant 1980, tandis que 49 % ont été créés au cours de la dernière décennie et que les trois quarts ont été créés depuis 2000 (carte 4). Ce résultat témoigne d'un fort effet de renouvellement en matière de création de festivals.

Plus de quatre festivals sur dix sont des festivals de musique

La musicalisation croissante observée depuis le début des années 1980 s'illustre dans la place particulière que prennent les festivals de musique dans l'ensemble des festivals : 44 % des festivals sont des festivals de musique (carte 5). Dans le Centre-Val de Loire (57 %) et en Bretagne (53 %), cela concerne plus de la moitié des festivals. Cette prédominance des festivals musicaux pose notamment des enjeux en matière de concentration économique. Interrogée par la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation de l'Assemblée nationale sur l'existence d'un phénomène de concentration touchant le secteur des musiques actuelles, sur le risque d'émergence d'acteurs en position dominante et sur l'enjeu de cette position dominante pour la diversité culturelle et artistique en France, l'Autorité de la concurrence a rendu, en mai 2021, un avis sur ce risque. S'il est effectivement constaté un phénomène d'intégration croissante des différentes activités des acteurs et le développement d'un modèle de développement dit « 360° », l'Autorité estime disposer des moyens et des outils nécessaires pour assurer le fonctionnement concurrentiel du secteur à travers ses outils d'intervention *ex ante* au titre du contrôle des concentrations mais aussi *ex post*, à travers la répression des pratiques anticoncurrentielles.

En moyenne sur l'ensemble du territoire, les festivals de spectacle vivant (théâtre, danse, arts de la rue, arts du cirque, marionnettes) comptent pour 22 % de l'ensemble des festivals. Dans certaines régions et départements ultramarins, et contrairement à la tendance générale observée, ce sont les festivals de spectacle vivant qui prédominent : ils représentent plus de la moitié des festivals en Martinique (53 %), et 44 % d'entre eux à Mayotte.

Les festivals de livre et littérature (12 %), de cinéma (9 %), pluridisciplinaires (6 %) et d'arts visuels et numériques (5 %) sont moins nombreux, même si dans chacun de ces domaines, on compte des festivals historiques, à la notoriété nationale et internationale, comme Étonnants voyageurs à Saint-Malo, le festival du court-métrage à Clermont-Ferrand, les Nuits de Fourvière à Lyon ou encore les Promenades photographiques en Centre-Val de Loire.

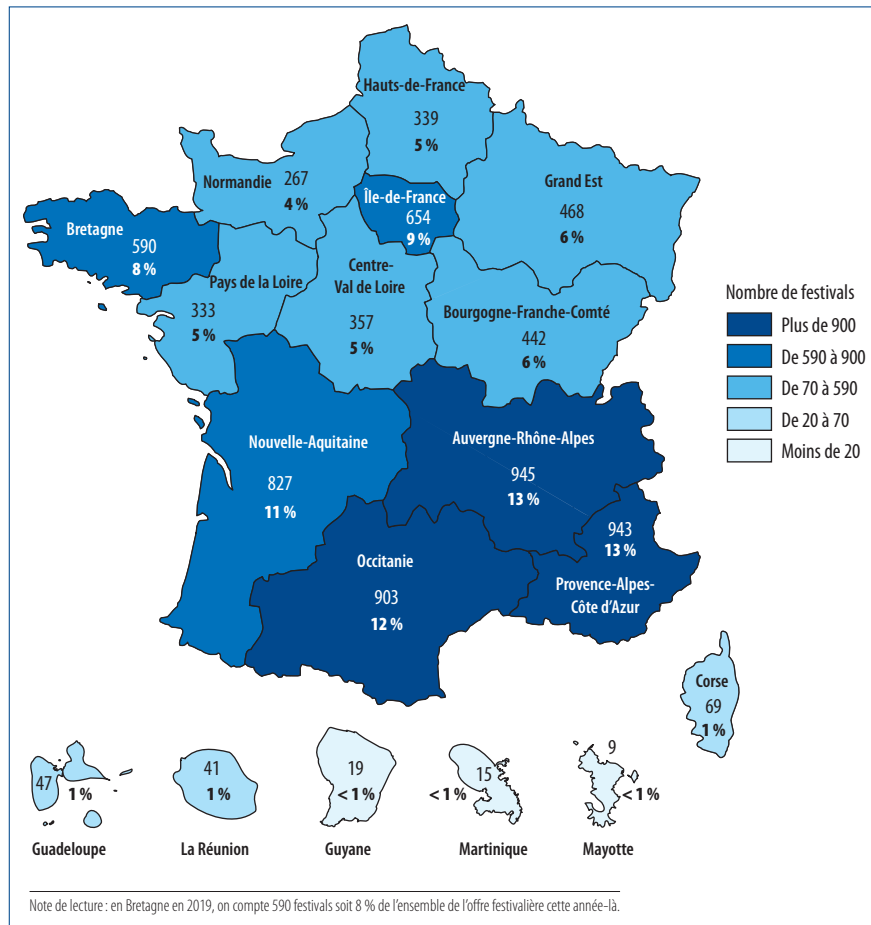
Certains territoires ont fait du livre et de la littérature une thématique dominante : ainsi, près d'un tiers des festivals des Alpes-de-Haute-Provence sont des festivals du livre, 29 % des festivals dans le Cantal, un quart dans la Drôme, le Lot-et-Garonne, la Haute-Loire, la Haute-Vienne. Ces festivals s'appuient sur un réseau de lecture publique fort qui maille des territoires ruraux et impulse une dynamique entre acteurs culturels locaux. Le moment festivalier, par nature éphémère, n'est ici possible que parce que des institutions et des équipes permanentes œuvrent au quotidien.

Pour en savoir plus

- Atlas Culture : <https://atlasculture.fr/>
- Aurélien DJAKOUANE et Emmanuel NÉGRIER, *Festivals, territoire et société*, coll. « Questions de culture », Ministère de la Culture, DEPS/Presses de Sciences Po, 2021
- Autorité de la concurrence, Avis 21-A-08 du 27 mai 2021 : https://www.autoritedelaconcurrence.fr/sites/default/files/integral_texts/2021-05/21a08_couverture.pdf

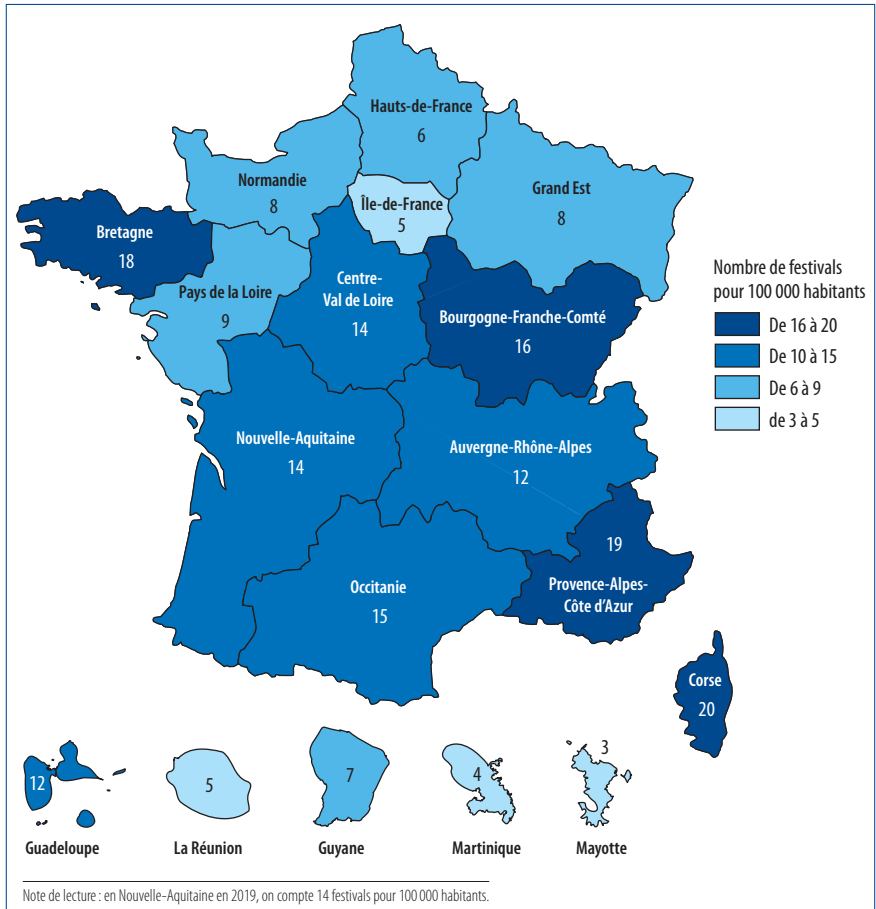
Carte 1 – Nombre de festivals en 2019

En unités et %

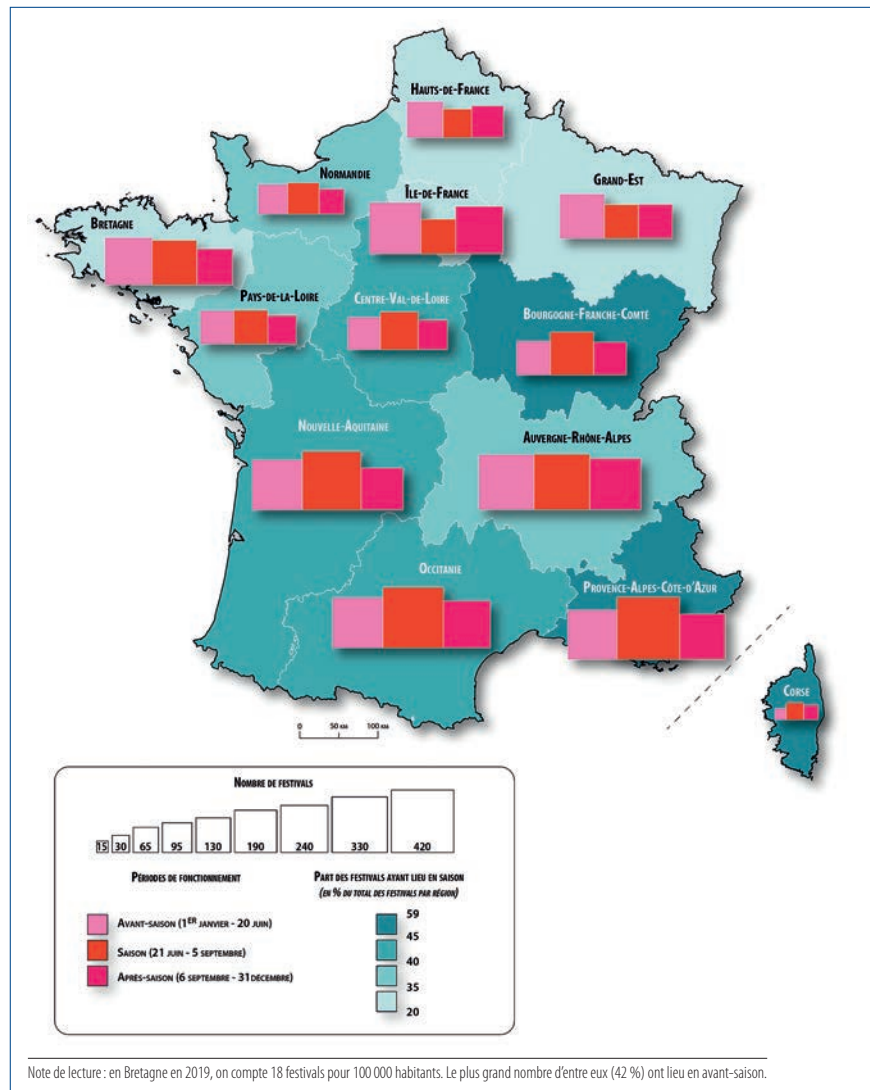


Source : France festivals/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Carte 2 – Densité des festivals rapportée à la population régionale

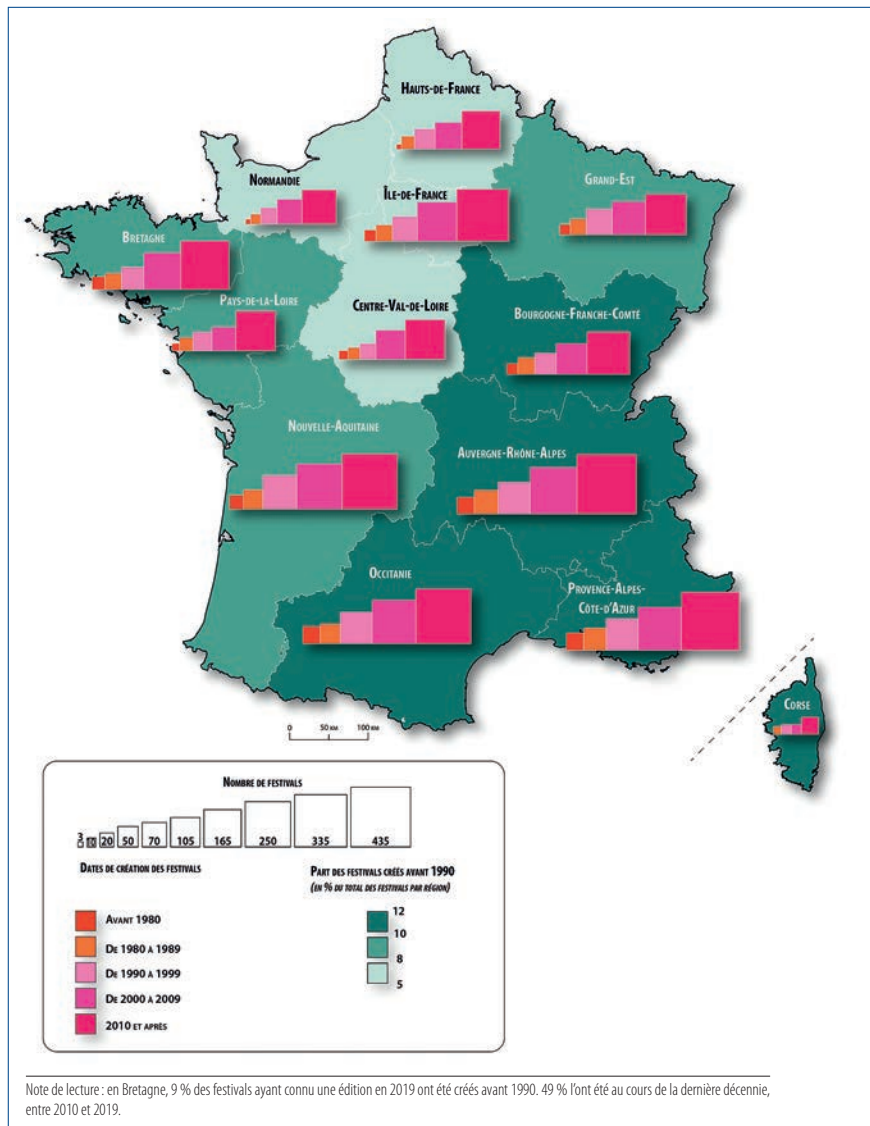


Carte 3 – Saisonnalité des festivals

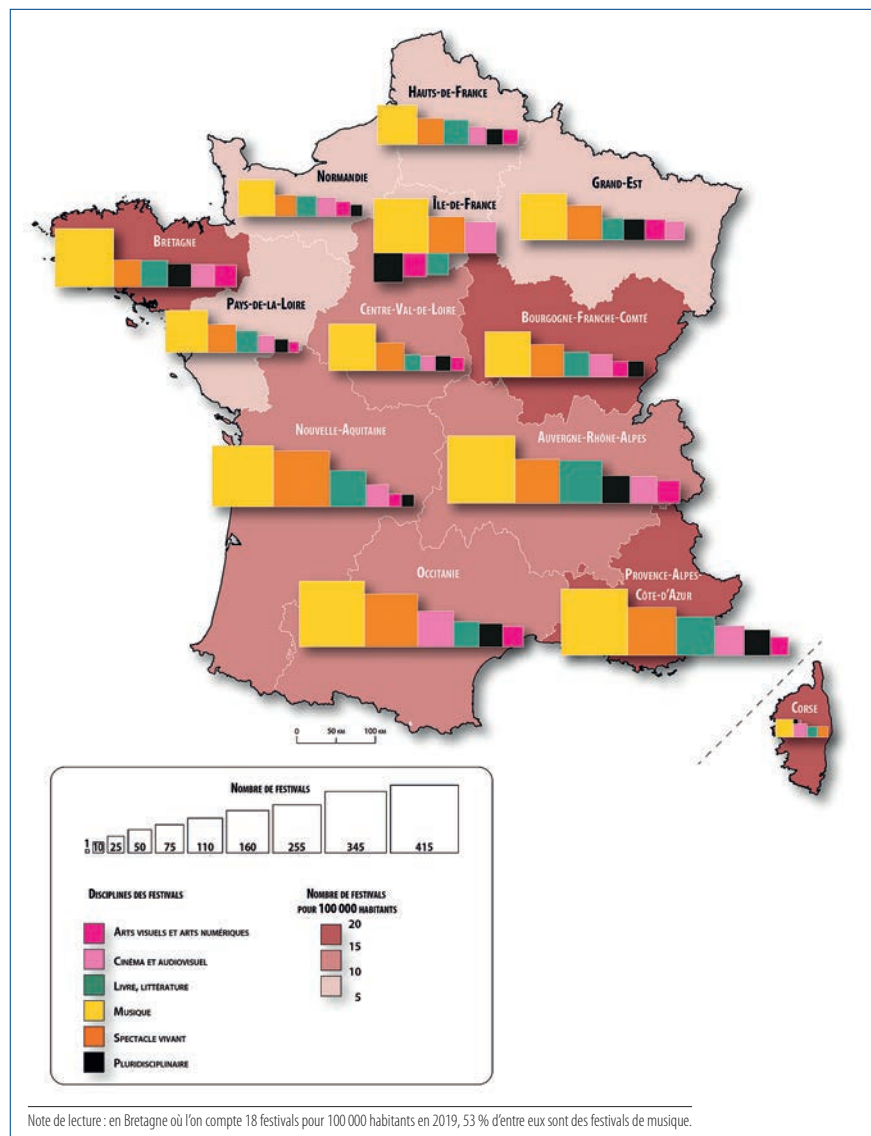


Source : CNRS Cepel/France festivals/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Carte 4 – Décennie de création des festivals



Carte 5 – Discipline dominante



Pratiques, usages et consommations

Pratiques culturelles	140
Pratiques culturelles dans les territoires ultramarins	148
Diffusion des pratiques en amateur au sein de la population	152
Langues et usages des langues en France	156
Les enfants et les écrans numériques durant les six premières années de leur vie	160

Pratiques culturelles

L'enquête Pratiques culturelles menée tous les dix ans depuis le début des années 1970 constitue le principal baromètre de suivi des comportements culturels des Français de 15 ans et plus. Elle a été reconduite en 2018. L'examen des informations recueillies lors des six éditions successives de l'enquête sur les pratiques culturelles ainsi qu'une attention plus particulière portée aux dix dernières années font apparaître six tendances permettant de qualifier près d'un demi-siècle de culture en France.

Une place croissante de la culture dans le quotidien des Français

Dans la plupart des secteurs culturels, les séries historiques fournies par près de cinquante ans d'observation des pratiques culturelles de la population confirment un développement et une diversification des pratiques quels que soient l'âge, le milieu social et le type de territoire.

Télévision et radio restent largement prisées par l'ensemble de la population : 94 % des 15 ans ou plus déclarent regarder la télévision (78 % tous les jours ou presque) et 82 % écouter la radio (60 % tous les jours ou presque). L'écoute de musique enregistrée connaît un véritable essor au cours de la dernière décennie : 57 % des 15 ans ou plus écoutent de la musique quotidiennement (hors radio) alors qu'ils étaient 34 % à le faire en 2008 (tableau 1). Si la télévision et la radio sont toujours très présentes dans le quotidien des Français, ces médias connaissent malgré tout un léger recul au cours de la période récente (respectivement – 4 points de pourcentage et – 5 points de pourcentage entre 2008 et 2018), lié à une concurrence accrue des contenus numériques, en particulier pour les moins de 35 ans.

Ce succès des consommations audiovisuelles et numériques se combine à un développement de la fréquentation des lieux culturels. Les sorties au cinéma ou au spectacle, les visites de musées, d'expositions ou de monuments historiques sont de plus en plus fréquentes dans des catégories toujours plus diversifiées de publics.

L'essor considérable, en dix ans, des pratiques culturelles numériques

Au cours de ces dix dernières années, l'essor de l'écoute de musique doit beaucoup à la diffusion croissante des usages numériques au sein de la population, qui s'appuie aussi sur la généralisation de l'équipement et de l'accès au haut débit. La diffusion des usages numériques favorise également la consultation de vidéos en ligne, notamment pour les plus jeunes : 59 % des 15-24 ans regardent quotidiennement des vidéos en ligne.

Les jeux vidéo se sont quant à eux progressivement imposés au sein de la population française avec 44 % des personnes âgées de 15 ans et plus qui déclarent jouer aux jeux vidéo en 2018 contre 36 % en 2008, touchant un public toujours plus large avec le vieillissement des premières générations de joueurs. Jouer à des jeux vidéo, écouter de la musique et consulter des vidéos en ligne sont désormais des pratiques majoritairement répandues chez les jeunes, mais aussi parmi les premières générations natives du numérique, désormais adultes.

Des Français plus nombreux à fréquenter les lieux culturels, surtout après 40 ans

Les 15 ans et plus sont de plus en plus nombreux à sortir et à fréquenter, au moins occasionnellement, les lieux et équipements culturels : en 2018, 63 % d'entre eux sont allés au cinéma au moins une fois dans l'année, 43 % ont assisté à un spectacle vivant et 44 % ont visité un musée ou un monument historique.

La diffusion de ces pratiques de sortie s'explique essentiellement par le développement des pratiques de visite et de sortie au-delà de 40 ans : par exemple, 49 % des 40-59 ans ont assisté à un spectacle vivant en 2018 alors qu'ils étaient 41 % en 2008. Les jeunes adultes restent ceux qui fréquentent le plus le cinéma : en 2018, 84 % d'entre eux sont allés au cinéma au moins une fois dans l'année. Mais cette pratique est devenue courante aux âges intermédiaires et surtout plus élevés : la part des 40-59 ans et des 60 ans et plus ayant vu un film au cinéma dans l'année a ainsi augmenté de 10 et 11 points de pourcentage entre 2008 et 2018 (respectivement de 55 % à 65 % et de 31 % à 42 %). Tout comme le spectacle vivant, les secteurs patrimoniaux (musées, monuments historiques) ont bénéficié de cette propension croissante des plus âgés aux sorties culturelles.

La réduction de certains écarts territoriaux et, dans certains cas, sociaux

La massification de certaines pratiques, notamment audiovisuelles, numériques ou encore cinématographiques, va de pair avec une réduction notable des écarts de pratique entre les populations des grandes villes et celles des espaces ruraux ou encore entre les milieux sociaux, tout au long des cinquante ans d'observation des pratiques culturelles. Elle est particulièrement frappante dans le cas de l'écoute de musique enregistrée : en 2018, l'écoute quotidienne de musique concerne 58 % des habitants, que ce soit parmi les populations rurales (communes de moins de 2 000 habitants) ou dans les grandes agglomérations (plus de 100 000 habitants) alors que ces derniers étaient 1,4 fois plus nombreux que les premiers en 2008, et 3,2 fois plus nombreux en 1973.

Cette dynamique historique de réduction des écarts selon les catégories de population s'observe également pour la fréquentation des bibliothèques et des lieux de diffusion de spectacle vivant, en particulier de théâtre : en 2018, 26 % des habitants des grandes agglomérations sont allés au théâtre au moins une fois dans l'année contre 16 % des habitants des communes rurales, soit 1,6 fois plus, alors que l'écart était nettement plus marqué en 1973 puisque les premiers étaient en proportion 7 fois plus nombreux que les seconds à fréquenter les théâtres (respectivement 20 % contre 3 %).

Pourtant, malgré cette réduction significative, les écarts subsistent encore en 2018 : les plus diplômés et les catégories socioprofessionnelles supérieures continuent de fréquenter plus souvent ces équipements. Si certaines dynamiques de réduction des écarts entre milieux sociaux apparaissent pour les pratiques les plus répandues (écoute de musique, fréquentation des cinémas) ou pour celles qui ont connu le développement spécifique d'un public jeune (bibliothèques), la fréquentation des lieux patrimoniaux (musées, expositions, monuments) connaît quant à elle un creusement de ces écarts : les plus diplômés et les catégories socio-professionnelles supérieures sont aujourd'hui plus encore qu'hier susceptibles de s'adonner à ces visites. En effet, les diplômés du supérieur étaient 3,8 fois plus nombreux que les peu diplômés à avoir visité un musée ou un monument au cours des douze derniers mois en 2018 alors qu'ils étaient 3,4 fois plus nombreux en 2008 et 2,8 fois plus en 1973.

La singularité culturelle des générations récentes

La dernière décennie a vu la montée en puissance des usages numériques qui se sont massifiés au sein de la population française. Cela redéfinit profondément le paysage culturel des générations les plus récentes.

Phénomène émergent à la fin de la décennie 2000, devenu pratique de masse à la fin de la décennie suivante, les usages numériques sont ainsi devenus majoritaires dans le quotidien des jeunes, qu'il s'agisse de l'écoute de musique en ligne, de la consultation quotidienne de vidéos en ligne, des réseaux sociaux ou encore des jeux vidéo. Pour cette génération née entre 1995 et 2004, les contenus issus des médias traditionnels, en particulier de la radio, perdent de leur centralité tandis que les réseaux sociaux sont devenus une source d'information incontournable.

Cette irruption des usages numériques n'efface pour autant pas, chez les jeunes, le goût des sorties : en 2018 comme auparavant, les jeunes (15-24 ans) fréquentent assidûment les lieux culturels, qu'il s'agisse des cinémas, des lieux de spectacle, des bibliothèques ou même des sites patrimoniaux (musées, expositions ou monuments historiques). En effet, bien que la hausse de fréquentation présentée plus haut soit essentiellement portée par les publics plus âgés, les niveaux de participation de la jeunesse à ces propositions culturelles sont structurellement élevés tout au long de la période.

Le déclin de pratiques associées à la génération du baby-boom

Deuxième phénomène générationnel notable, la trajectoire culturelle des baby-boomers (nés entre 1945 et 1954) apparaît comme un facteur structurant du paysage culturel de ces cinquante dernières années.

Cette génération se distingue en effet par une participation culturelle particulièrement développée, à la différence des générations antérieures comme postérieures : ses membres ont en particulier beaucoup lu de livres et continuent de le faire, ils ont été nombreux à fréquenter les lieux culturels, notamment les plus patrimoniaux (musées et salles de concerts de musique classique notamment). Cette génération, qui compte un nombre important d'individus, a ainsi longtemps contribué à garantir un public fourni pour ces formes culturelles. Le vieillissement de cette génération et la moindre fréquence de ces pratiques au sein des générations suivantes, participent toutefois à l'érosion de la participation à certaines activités culturelles. Prolongeant un mouvement observé dès le début des années 1990, la lecture de livres diminue durablement au sein de la population ; les publics de la musique classique peinent à se renouveler et un risque d'affaiblissement de la fréquentation des sites patrimoniaux (musées, expositions ou monuments historiques) apparaît au cours des dix dernières années.

Encadré sur les 40 ans de la Fête de la musique

Créée en 1982, la Fête de la musique a fêté ses 40 ans d'existence en 2022. À cette occasion, et grâce à l'exploitation de l'Enquête sur les pratiques culturelles¹ (en France métropolitaine et dans les territoires ultramarins), un focus sur les pratiques culturelles liées à la musique a été réalisé.

Une écoute quotidienne en forte hausse au cours de la dernière décennie

92 % des résidents de France métropolitaine écoutent de la musique en 2018, 81 % en écoutent en dehors de la radio, soit autant qu'en 2008, et plus que lors des enquêtes antérieures. Les résultats sont proches dans les territoires ultramarins : 93 % des Guadeloupéens, 91 % des Martiniquais et des Réunionnais, 89 % des Guyanais et 73 % des Mahorais écoutent de la musique en 2018.

1. Source : Enquête sur les pratiques culturelles des Français 2018, DEPS, Ministère de la Culture ; Enquête sur les pratiques culturelles des Français dans les territoires ultramarins (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion et Mayotte) 2019, DEPS, Ministère de la Culture. Lors de la tenue du colloque sur les 40 ans de la Fête de la musique, les données pour Mayotte et La Réunion n'étaient pas encore disponibles.

L'écoute quotidienne de musique est en forte hausse entre 2008 et 2018 : en 2018, 57 % des résidents de France métropolitaine écoutaient de la musique (hors radio) tous les jours ou presque, ils étaient 34 % dans ce cas en 2008. L'écoute de musique quotidienne est plus élevée à La Réunion (59 %), en Martinique (60 %), et en Guadeloupe (73 %), moins à Mayotte (33 %) et en Guyane (50 %).

L'utilisation des supports numériques (plateformes spécialisées, plateformes non spécialisées et fichiers MP3) concerne 54 % des personnes résidant en France métropolitaine et qui écoutent de la musique. Elle est plus fréquente que celle des supports physiques (CD, vinyles, cassettes) (41 %). Néanmoins, les médias traditionnels restent en tête : télévision et radio sont utilisées pour écouter de la musique par 82 % des personnes écoutant de la musique en France métropolitaine (graphique 1).

Une fréquentation des concerts globale en hausse, mais qui se tasse parmi les plus jeunes

En France métropolitaine, 34 % des 15 ans et plus se sont rendus à un concert dans l'année. Ils étaient 32 % dans ce cas en 2008 et 29 % en 1997. Selon les territoires ultramarins observés, la fréquentation des concerts est différente : elle est plus élevée en Guadeloupe qu'en métropole (44 % des Guadeloupéens ont assisté à un concert dans l'année), plus faible en Martinique (23 % de la population a assisté à un concert durant l'année) et similaire à La Réunion, à Mayotte et en Guyane (32 % des Réunionnais, 35 % des Mahorais et 36 % des Guyanais ont assisté à un concert dans l'année). Ce sont les concerts de musique caribéenne qui sont privilégiés par celles et ceux qui assistent à des concerts dans ces territoires.

Les 15-24 ans, qui étaient les plus nombreux à se rendre à des concerts en 1997 (40 % d'entre eux), sont 37 % dans ce cas en 2018, année où ce sont les 40-59 ans qui ont été les plus nombreux à s'y rendre. Sans que la baisse de fréquentation des concerts chez les 15-24 ans soit forte, la diminution progressive de leur présence aux concerts (40 % en 1997, 39 % en 2008, 37 % en 2018) interroge sur le rapport des plus jeunes à cette pratique.

Un affaissement des pratiques musicales en amateur

Au cours de leur vie, un tiers des résidents de France métropolitaine se sont adonnés en 2018 à une pratique musicale en amateur (chanter ou jouer d'un instrument de musique). On constate néanmoins un affaissement de la pratique musicale en amateur : 11 % de pratiquants au cours de l'année 2018 (chant ou musique, seul ou en groupe), contre 16 % en 2008, 18 % en 1997 et 20 % en 1988 (année où elle est la plus élevée de toutes les enquêtes sur les pratiques culturelles). On arrive presque en 2018 au niveau de pratique observé en 1973 (9 %).

En moyenne, les personnes qui pratiquent la musique ou le chant en amateur en 2018 ont commencé à pratiquer à 17 ans. La moitié d'entre elles ont débuté cette pratique avant 10 ans. Elles ont en moyenne 48 ans : les pratiquants de musique en amateur toujours en activité la pratiquent en moyenne depuis trente et un ans.

Parmi les personnes pratiquant la musique et/ou le chant en amateur dans l'année, 24 % ont également pris des cours, ce qui signifie donc que les trois quarts de ces pratiquants en amateur ne prennent pas de cours (mais ils ont pu en prendre par le passé). Parmi ceux qui prennent des cours, 38 % les suivent dans une structure spécialisée, 26 % à domicile et 36 % sur Internet, ces modalités n'étant pas exclusives les unes des autres.

En 2018, 42 % des pratiquants actifs ont déjà joué de la musique classique au cours de leur vie, alors que ce genre musical est écouté par 34 % des personnes écoutant de la musique. Les musiques traditionnelles, jouées par 29 % des amateurs, sont écoutées par 24 % des personnes écoutant de la musique. Il s'agit des deux seuls genres musicaux davantage pratiqués qu'écoutés en 2018 (graphique 2).

Les sorties culturelles des Français après deux années de Covid-19

Depuis le mois de mars 2020 et le premier confinement lié à la pandémie de Covid-19, les Français vivent au rythme des vagues épidémiques successives. Ils ont connu des bouleversements de leur vie quotidienne dans toutes ses dimensions (santé, travail, sociabilité, loisirs, etc.) et dû modifier certaines de leurs pratiques, notamment culturelles.

À l'occasion d'un sondage réalisé du 31 août 2021 au 3 septembre 2021 par l'institut Harris Interactive, puis de l'enquête Conditions de vie et aspirations des Français, réalisée du 21 décembre 2021 au 14 janvier 2022 par le Crédoc, les Français âgés de 15 ans et plus ont été interrogés sur leurs pratiques culturelles récentes. Des questions leur ont été posées à propos des effets du contexte sanitaire sur leurs intentions de sorties culturelles, tant à très court terme qu'à plus long terme.

En janvier 2022, au cœur de la cinquième vague épidémique, plusieurs facteurs contiennent de limiter les sorties culturelles : la préférence pour les activités de plein air (pour 66 % des Français), la peur de contracter le virus ou de le transmettre (56 %) et, dans une moindre mesure, la réticence à porter un masque (35 %) ou à présenter un passe sanitaire (19 %). D'autres facteurs, indirectement liés au contexte sanitaire, affectent également la fréquentation des lieux culturels ou de spectacle, parmi lesquels le télétravail, qui s'est généralisé notamment chez les cadres, ou le développement des loisirs numériques, nouvelles pratiques répandues chez les jeunes et les couples avec enfants.

Malgré ces multiples freins, en janvier 2022, 56 % des Français de 15 ans et plus déclarent avoir effectué au moins une sortie culturelle depuis le 1^{er} septembre 2021 et 71 % émettent le souhait d'en effectuer une au cours du premier semestre 2022. À plus long terme, même si l'incertitude continue de peser, près de huit Français sur dix estiment que leur fréquentation des lieux culturels ne sera pas affectée par la pandémie.

Tableau 1 – Évolution des pratiques culturelles, 1973-2018

En % et en heures par semaine

	1973	1981	1988	1997	2008	2018
Écoute de la musique (hors radio)	66	76	73	76	81	81
<i>dont : tous les jours ou presque</i>	9	19	21	27	34	57
Regarde la télévision	93	95	95	94	98	94
<i>dont : tous les jours ou presque</i>	65	69	73	77	87	78
<i>dont : 20 heures ou plus par semaine</i>	29	35	43	46	43	40
Durée moyenne d'écoute (en heures par semaine)	16	17	20	22	21	19
Jouent aux jeux vidéo	n.d.	n.d.	n.d.	19	36	44
<i>dont : tous les jours ou presque</i>	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	6	15
Écoute la radio	88	89	85	88	87	82
<i>dont : tous les jours ou presque</i>	72	72	66	69	67	60
Durée moyenne d'écoute (en heures par semaine)	17	16	17	17	15	12
Ont lu au moins un livre (hors bande dessinée)	69	72	73	71	67	62
1 à 9	24	32	34	37	39	34
10 à 19	17	18	17	17	14	14
20 et plus	28	23	22	18	14	15

	1973	1981	1988	1997	2008	2018
Ont lu une bande dessinée	n.d.	n.d.	41	33	29	20
Ont fréquenté une bibliothèque	n.d.	n.d.	23	31	28	27
Sont inscrits dans une bibliothèque	13	14	17	21	19	15
Sont allés au cinéma	52	49	49	49	57	63
1 à 2 fois	14	12	15	13	16	15
3 à 11 fois	23	22	20	23	27	30
12 fois et plus	15	15	14	14	13	17
Ont assisté à un spectacle¹	33	33	36	39	42	43
<i>dont : spectacle de danse</i>	6	5	6	8	8	9
<i>dont : spectacle de théâtre</i>	12	10	14	16	19	21
<i>dont : concert de musique classique</i>	7	7	9	9	7	6
<i>dont : concert de rock ou de jazz²</i>	7	10	13	13	14	11
<i>dont : concert de rock</i>	n.d.	n.d.	10	9	10	8
<i>dont : concert de jazz</i>	n.d.	n.d.	6	7	6	4
<i>dont : spectacle de variété</i>	12	10	10	10	11	15
<i>dont : spectacle de cirque</i>	11	9	9	13	14	11
Ont assisté à un festival³	8	7	n.d.	n.d.	16	19
Ont visité un musée, une exposition ou un monument historique	41	40	39	42	39	44
<i>dont : musée ou exposition</i>	28	29	30	33	30	29
<i>dont : monument historique</i>	32	31	28	30	29	34
Ont pratiqué en amateur	30	37	44	47	50	39
Musique ou chant (seul-e ou en groupe)	9	18	20	18	16	11
Une activité autre que musicale	26	28	36	42	43	35
<i>dont : écriture de poèmes, nouvelles, etc.</i>	3	4	6	6	6	4
<i>dont : peinture, gravure, sculpture</i>	4	4	6	10	9	8
<i>dont : dessin</i>	n.d.	n.d.	14	16	14	12
<i>dont : poterie</i>	2	2	3	4	4	2
<i>dont : théâtre</i>	1	1	2	2	2	1
<i>dont : danse</i>	2	2	6	7	8	7
<i>dont : photographie</i>	18	19	19	21	24	19

Champ : personnes âgées de 15 ans ou plus, vivant en ménage ordinaire - France métropolitaine.

Note : les résultats concernent la pratique au cours des douze derniers mois.

1. L'édition 2018 de l'enquête prévoit un plus grand nombre de modalités que les précédentes pour décrire les spectacles auxquels les répondants ont pu se rendre au cours des douze derniers mois. En ajoutant les concerts de musiques du monde, de musiques traditionnelles, de RnB, de musiques électroniques, techno, de hip-hop, rap, de metal, hard rock et l'opéra, ce taux de pratique devient de 49 % en 2018, soit 6 points supplémentaires. La structure sociodémographique des publics, avec ou sans ces modalités supplémentaires, reste sensiblement la même.

2. Les concerts de rock et de jazz étaient réunis sous la même catégorie « concerts de musique pop ou de jazz » en 1973 et « concerts de musique pop, de folk, de rock ou de jazz » en 1981.

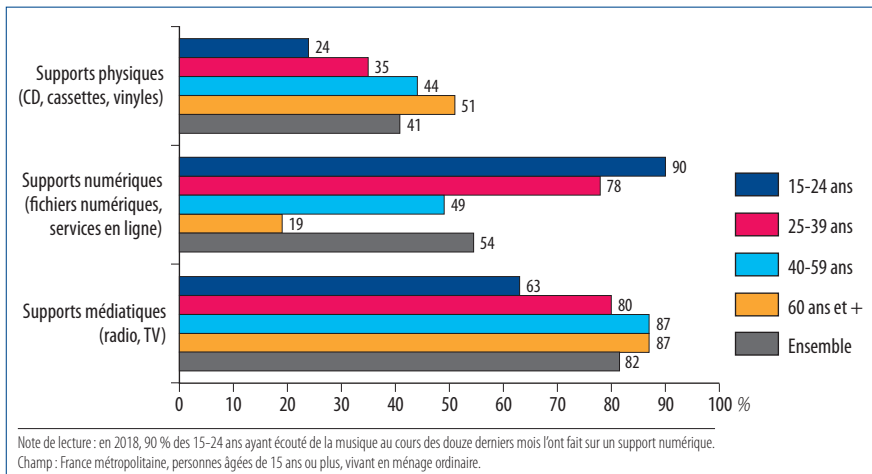
3. Seules les éditions 1973, 1981, 2008 et 2018 de l'enquête proposent cette modalité dans leurs questionnaires. La question porte sur les festivals en général, quel que soit leur domaine artistique (musique, spectacle vivant, photographie ou autre).

Source : Enquête sur les pratiques culturelles 1973-2018, DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Pour en savoir plus

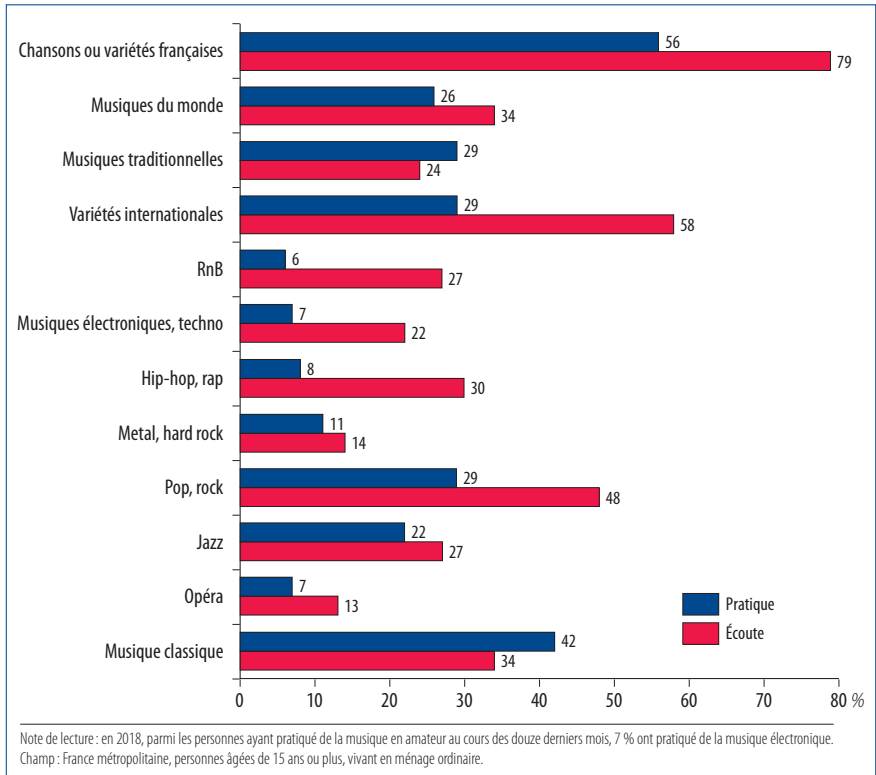
- Philippe LOMBARDO et Loup WOLFF, *Cinquante ans de pratiques culturelles en France*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Cultures études », 2020-2, juillet 2020
- Amandine LOUGUET, Antonin CREIGNOU et Baptiste RAIMBAUD, *En Guadeloupe, l'écoute de la musique et des informations à la radio sont les pratiques culturelles les plus répandues*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2021-2, octobre 2021
- Amandine LOUGUET, Antonin CREIGNOU et Baptiste RAIMBAUD, *En Martinique, les traditions, la musique et le créole fédèrent les générations*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2021-3, octobre 2021
- Amandine LOUGUET, Antonin CREIGNOU et Baptiste RAIMBAUD, *Information, musique, télévision, lecture : la diversité linguistique marque chaque pan de la culture en Guyane*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2021-4, octobre 2021
- Marylise DEHON et Amandine LOUGUET, *Mayotte, un territoire riche de ses langues et de ses traditions*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2022-4, juillet 2022
- Marylise DEHON et Amandine LOUGUET, *Une large diffusion de la langue créole et des musiques réunionnaises sur l'île*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2022-5, juillet 2022
- Jörg MÜLLER et Amandine SCHREIBER, *Les Sorties culturelles des Français après deux années de Covid-19*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2022-6, juillet 2022
- Stéphanie MOLINERO et Julien M'BARKI, « L'évolution des pratiques musicales au prisme de l'enquête sur les pratiques culturelles », Actes du colloque 40 ans de Fêtes de la musique, Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture, 2022 (à paraître)

Graphique 1 – Supports d'écoute de musique regroupés par types selon l'âge en 2018



Source : Enquête sur les pratiques culturelles 2018, DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 2 – Genres musicaux pratiqués et écoutés en 2018



Source : Enquête sur les pratiques culturelles 2018, DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Pratiques culturelles dans les territoires ultramarins

Si la Martinique, la Guadeloupe, La Réunion, la Guyane et Mayotte se caractérisent par des spécificités culturelles, certains résultats de l'enquête sur les pratiques culturelles montrent des dynamiques communes à l'ensemble de ces territoires ultramarins. Globalement, les pratiques d'écoute de la télévision, de la radio et de musique se rapprochent de ce qui est constaté en France métropolitaine. Concernant les pratiques de lecture et de sortie, ces dernières sont proportionnellement moins importantes dans les départements et régions d'outre-mer (DROM).

La télévision et la radio au cœur des pratiques culturelles au quotidien dans les DROM

Dans l'ensemble des territoires ultramarins, comme en France métropolitaine, une majorité d'habitants regardent la télévision et écoutent la radio. En effet, près de neuf Guadeloupéens, Martiniquais, Réunionnais et Guyanais sur dix déclarent regarder la télévision et les Mahorais sont plus de huit sur dix à déclarer cette pratique. Concernant la radio, cette dernière est écoutée par 87 % des 15 ans et plus en Guadeloupe, 79 % à La Réunion, 73 % en Martinique, 67 % en Guyane et 60 % à Mayotte. Dans certains territoires, l'écoute quotidienne de ces deux médias est proportionnellement moins importante. Par exemple, à Mayotte, 54 % des 15 ans et plus disent regarder la télévision au quotidien et 28 % écouter la radio tous les jours. *A contrario*, la télévision et la radio sont davantage présentes dans le quotidien des Guadeloupéens : 79 % d'entre eux regardent la télévision tous les jours et 73 % déclarent écouter la radio quotidiennement. On observe aussi que le temps d'écoute hebdomadaire varie en fonction des territoires. Si les Guadeloupéens, les Martiniquais, les Réunionnais et les Guyanais regardent la télévision au moins 12 heures par semaine, cette durée est moins importante à Mayotte (8 heures). Pour ce qui est de la radio, le temps d'écoute hebdomadaire est par exemple plus de trois fois plus important en Guadeloupe (21 heures) qu'en Guyane ou à Mayotte (6 heures). Dans les territoires ultramarins, les chaînes télévisées et les stations de radio locales sont très écoutées. Par exemple, parmi les téléspectateurs guadeloupéens, la chaîne la plus plébiscitée est *Guadeloupe la 1^{re}* (34 %) et *Guyane la 1^{re}* est la chaîne la plus regardée par les téléspectateurs guyanais (57 %).

L'écoute de musique très présente chez les habitants des territoires ultramarins

Comme pour l'écoute de la télévision et de la radio, une majorité des habitants des territoires ultramarins écoutent de la musique. En Guadeloupe, en Martinique, à La Réunion et en Guyane, près de neuf habitants sur dix déclarent écouter de la musique, comme en France métropolitaine. À Mayotte, la part de ceux qui écoutent de la musique est moins importante. En effet, 73 % des enquêtés déclarent cette pratique. L'écoute quotidienne de musique varie en fonction des territoires : si 73 % des Guadeloupéens, 59 % des Martiniquais et des Réunionnais disent écouter de la musique quotidiennement, les Guyanais et les Mahorais sont respectivement 51 % et 33 % à écouter de la musique tous les jours. Par ailleurs, dans les territoires ultramarins, les musiques locales sont très écoutées. À La Réunion par exemple, les styles musicaux des Mascareignes (notamment le séga et le maloya) sont les plus plébiscités : ils sont écoutés par 82 % de ceux qui déclarent écouter de la musique. En ce qui concerne Mayotte, les styles musicaux traditionnels de l'île et de l'océan Indien (musiques de Madagascar, des Comores, de la côte est africaine et de La Réunion) sont écoutés par plus de la moitié des Mahorais écoutant de la musique quotidiennement.

La lecture de livre et la fréquentation des bibliothèques moins importantes dans les territoires ultramarins qu'en France métropolitaine

Si en France métropolitaine 70 % des enquêtés déclarent lire des livres, cette pratique est moins présente dans l'ensemble des territoires ultramarins. En effet, 54 % des Guadeloupéens et des Mahorais déclarent lire des livres et cette part s'élève à 43 % en Martinique, 42 % à La Réunion, et 40 % en Guyane. Ces écarts peuvent en partie s'expliquer par un taux d'illettrisme plus important dans les Outre-mer par rapport à ce que l'on observe en France métropolitaine. Par exemple, en 2011, 23 % des Réunionnais âgés de 16 à 65 ans, ayant été scolarisés en France, étaient en situation d'illettrisme. Par ailleurs, ces difficultés vis-à-vis de la lecture semblent perdurer. En 2020, les tests de lecture organisés dans le cadre des Journées défense et citoyenneté ont montré que 25 % des Réunionnais âgés de 16 à 25 ans ont des difficultés de lecture. Concernant la fréquentation des bibliothèques – même si ces dernières sont les équipements culturels les plus présents dans les territoires numériquement – les enquêtés des DROM sont proportionnellement moins nombreux que ceux de France métropolitaine à s'y rendre. En effet, seuls 9 % des Martiniquais, 15 % des Guadeloupéens et 18 % des Réunionnais se sont rendus dans une bibliothèque. En Guyane et à Mayotte, la part d'habitants fréquentant les bibliothèques est celle qui se rapproche le plus de celle observée en France métropolitaine (21 % dans les deux départements contre 27 %). En plus des difficultés vis-à-vis de la lecture, la lecture publique souffre encore d'un manque de moyens. Par exemple, en Martinique, les budgets d'acquisition sont notablement bas par rapport à d'autres territoires (sur un panel de seize établissements représentatifs, trois n'ont aucun budget et six disposent d'un budget inférieur à 0,50 € par habitant). Aussi, parmi les lecteurs – notamment Mahorais et Guyanais –, certains lisent dans une autre langue que le Français. En Guyane, un habitant sur dix lit des livres dans une autre langue que le français (dont 3 % en anglais, 4 % en portugais, 2 % en créole guyanais et 3 % en créole haïtien). Toutefois, l'offre en littérature dans une langue étrangère est rare dans les bibliothèques et librairies.

Les pratiques de sortie pénalisées par une moindre présence d'équipements culturels

Que cela concerne les cinémas, les musées ou les théâtres, les habitants des territoires ultramarins sont proportionnellement moins nombreux que ceux de France métropolitaine à fréquenter ces équipements. En effet, si 62 % des enquêtés en France métropolitaine déclarent être allés au cinéma en 2018, ce taux s'élève à 44 % à La Réunion, 43 % en Martinique, 40 % en Guadeloupe, 38 % en Guyane et 9 % à Mayotte. Les écarts sont encore plus importants concernant les sorties au musée (par exemple 12 % des Guadeloupéens et 4 % des Mahorais, contre 29 % en France métropolitaine) et au théâtre (3 % des Guyanais et 6 % des Martiniquais, contre 21 % en France métropolitaine). Ces différences peuvent en partie s'expliquer par la moindre dotation en équipements culturels des Outre-mer et la concentration des cinémas, des musées, des salles de spectacles et autres infrastructures culturelles dans certaines parties de ces territoires. Par exemple, concernant l'offre cinématographique, Mayotte n'avait aucun cinéma en activité au moment de l'enquête. En 2017, La Réunion comptait un siège pour 102 habitants contre un siège pour 58 habitants en France métropolitaine. En Martinique, les habitants de la communauté d'agglomération du centre de la Martinique sont proportionnellement plus nombreux que les autres à être allés au cinéma, cela s'expliquant par la présence d'un cinéma sur la commune de Schœlcher.

Quand les pratiques de sortie ne nécessitent pas forcément d'équipements, les écarts avec la France métropolitaine se réduisent, voire, dans certains cas, les pratiques des habitants des territoires ultramarins sont plus importantes. En effet, 35 % des Mahorais, 36 % des Guyanais et 44 % des Guadeloupéens disent avoir assisté à un concert (contre 34 % en France métropolitaine). Pour ce qui est des spectacles de danse, si 13 % des enquêtés en France métropolitaine disent avoir assisté à ce type de spectacle, cette pratique est présente chez 10 % de la population en Guyane, 14 % en Guadeloupe et 3 % en Martinique.

Pour en savoir plus

- Philippe MOUTY, *Enquête information et vie quotidienne: l'illettrisme, un problème préoccupant en Guadeloupe*, Paris, Insee, coll. « Premiers résultats », juillet 2010
- Fabrice MICHAÏLESKO et Hervé LE GRAND, *116 000 personnes en situation d'illettrisme en 2011 à La Réunion*, Paris, Insee, coll. « Insee Partenaires », octobre 2013
- Insee Guyane, *Enquête information et vie quotidienne. Lire, écrire, compter: des savoirs fragiles en Guyane*, Paris, Insee, coll. « Premiers résultats », novembre 2013
- Philippe CLARENC, « Amélioration sur le front de l'illettrisme », *Insee Analyses Martinique*, n° 14, décembre 2016
- Philippe LOMBARDO et Loup WOLFF, *Cinquante ans de pratiques culturelles en France*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2020-2, juillet 2020
- Léa CHABANON, « Journée défense et citoyenneté 2020 : près d'un jeune Français sur dix en difficulté de lecture », Paris, Ministère de l'Éducation nationale, Depp, note d'information, juin 2021
- Amandine LOUGUET, Antonin CREIGNOU et Baptiste RAIMBAUD, *En Guadeloupe, l'écoute de la musique et des informations à la radio sont les pratiques culturelles les plus répandues*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2021-2, octobre 2021
- Amandine LOUGUET, Antonin CREIGNOU et Baptiste RAIMBAUD, *En Martinique, les traditions, la musique et le créole fédèrent les générations*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2021-3, octobre 2021
- Amandine LOUGUET, Antonin CREIGNOU et Baptiste RAIMBAUD, *Information, musique, télévision, lecture: la diversité linguistique marque chaque pan de la culture en Guyane*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2021-4, octobre 2021
- Marylise DEHON et Amandine LOUGUET, *Mayotte, un territoire riche de ses langues et de ses traditions*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2022-4, juillet 2022
- Marylise DEHON et Amandine LOUGUET, *Une large diffusion de la langue créole et des musiques réunionnaises sur l'île*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2022-5, juillet 2022

Tableau 1 – Les pratiques culturelles dans les DROM et en France métropolitaine

En % et heures par semaine

	Guadeloupe	Martinique	La Réunion	Guyane	Mayotte	France métropolitaine
Regardent la télévision	92	88	91	90	85	94
<i>dont tous les jours ou presque</i>	79	70	68	51	54	78
Durée moyenne d'écoute (en heures par semaine)	15	11	18	12	8	19
Écoutent la radio	87	73	79	67	60	82
<i>dont tous les jours ou presque</i>	73	53	50	38	28	60
Durée moyenne d'écoute (en heures par semaine)	21	9	10	6	6	10
Écoutent de la musique	93	91	91	89	73	92
<i>dont tous les jours ou presque</i>	73	59	59	51	33	65
Lisent des livres	54	43	42	40	54	70
Ont fréquenté une bibliothèque durant l'année	15	9	18	21	21	27
Pratiques de sortie						
Sont allés au cinéma dans l'année	40	43	44	38	9	62
Sont allés au musée dans l'année	12	4	8	5	4	29
Sont allés au théâtre dans l'année	16	6	7	3	2	21
Sont allés à un spectacle de danse dans l'année	14	3	6	10	9	13
Sont allés à un concert dans l'année	44	23	32	36	35	34

Champ : personnes âgées de 15 ans et plus. France entière. 2022

Source : enquêtes Pratiques culturelles en France métropolitaine (2018) et dans les territoires ultramarins (2019-2020)/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Diffusion des pratiques en amateur au sein de la population

23 millions de personnes âgées de 15 ans ou plus pratiquent une activité en amateur en 2018

En 2018, en France métropolitaine, 23,4 millions de personnes âgées de 15 ans ou plus ont pratiqué en amateur au moins une activité de loisir créatif, artistique ou scientifique au cours des douze derniers mois. Ils sont encore plus nombreux à avoir pratiqué une telle activité au moins une fois au cours de leur vie : 70 % ont joué de la musique, écrit, peint, dessiné, photographié, fait du théâtre, de la danse, effectué des recherches généalogiques ou pratiqué des activités scientifiques techniques (tableau 1). La moitié des amateurs ne pratiquent qu'une seule activité en 2018, un quart en pratiquent deux, et un autre quart en mènent trois ou plus de front.

La photographie est la plus répandue avec 19 % des 15 ans ou plus qui l'ont pratiquée au cours de l'année. Sa pratique résiste aussi mieux au temps : seulement 21 % des personnes qui en ont fait au cours de leur vie n'en font plus en 2018. Elle est par ailleurs la plus pratiquée à l'exclusion de toute autre pratique : parmi les amateurs qui ne déclarent qu'une seule activité, 31 % citent la photographie.

La musique est l'activité la plus pratiquée au cours de la vie : en 2018, 33 % des 15 ans ou plus ont déjà pratiqué le chant ou joué d'un instrument de musique au moins une fois dans leur vie. Mais c'est aussi l'une des activités dont l'érosion de la pratique est la plus forte au fil de l'avancée en âge : deux tiers des personnes qui ont joué de la musique ou chanté au cours de leur vie ne le font plus en 2018, si bien que la musique est moins pratiquée en 2018 (11 %) que la photographie. Jouer d'un instrument est plus courant que chanter (22 % contre 16 % au cours de la vie), mais l'abandon est également plus fréquent (68 % contre 63 %).

Les activités scientifiques – recherches généalogiques ou historiques et activités scientifiques et techniques, comme l'observation des étoiles – sont moins partagées au sein de la population que les activités précédemment citées : 11 % des 15 ans ou plus en pratiquent en 2018 et 18 % en ont pratiqué au cours de leur vie. Ce loisir a ainsi le plus faible taux d'érosion après la photographie (six amateurs sur dix pratiquent toujours).

L'écriture, qui rassemble la rédaction de romans, de nouvelles ou de poèmes ainsi que la tenue d'un journal intime, est également moins pratiquée au cours de la vie que les activités précédemment citées. Elle subit, de plus, une assez forte érosion : 21 % des 15 ans ou plus ont écrit pour le loisir au moins une fois dans leur vie, mais 62 % ont abandonné ensuite. En 2018, 8 % des 15 ans ou plus ont pratiqué cette activité au cours de l'année.

La danse compte 7 % de pratiquants amateurs parmi les 15 ans ou plus en 2018. Elle est aussi souvent abandonnée : 70 % des 15 ans ou plus ont dansé dans le passé mais ne pratiquent plus en 2018. Les autres pratiques en amateur du spectacle vivant sont nettement plus rares : en 2018, le théâtre comme le cirque attirent respectivement 1 % seulement des personnes de 15 ans ou plus.

Pratique en amateur rime avec jeunesse

Si les activités en amateur séduisent des publics variés, à commencer par les plus jeunes, les hommes et les femmes sont autant engagés, mais choisissent des activités différentes.

Quelle que soit l'activité de loisir pratiquée en amateur, les pratiquants restent en moyenne plus jeunes que l'ensemble de la population : 42 % des amateurs ont entre 15 et 40 ans, contre 37 % des 15 ans ou plus dans la population générale. Parmi les moins de 40 ans et à autres caractéristiques sociodémographiques identiques¹, quelle que soit la famille de pratiques observée, les jeunes de moins de 20 ans ont une probabilité beaucoup plus forte de pratiquer une activité en amateur par rapport aux personnes âgées de 25 à 39 ans, dans des rapports allant de 2,1 pour l'audiovisuel à 4,1 pour la pratique musicale.

Si les hommes et les femmes s'engagent dans les mêmes proportions dans la pratique en amateur, les arts graphiques et manuels, l'écriture et le spectacle vivant sont plus féminisés que les autres activités : 61 % des personnes qui pratiquent un art graphique ou manuel sont de sexe féminin, plus particulièrement pour la poterie (78 %). L'écriture séduit aussi davantage les femmes (64 %), en particulier lorsqu'il s'agit de la tenue d'un journal intime (72 %) et, enfin, les femmes sont majoritaires parmi les danseurs amateurs (71 %). En revanche, les activités scientifiques et techniques sont plus masculinisées : les hommes y sont davantage représentés (61 %), et plus particulièrement au sein d'activités techniques comme observer les étoiles, faire des recherches historiques, etc. (66 %).

Le numérique offre de multiples usages pour les pratiques en amateur

En 2018, la pratique en amateur² toutes activités confondues s'essouffle par rapport à 2008 : hors activités scientifiques, 39 % des 15 ans ou plus s'y adonnent en 2018, contre 50 % en 2008. Ce recul est particulièrement fort parmi les plus jeunes, qui sont traditionnellement davantage représentés parmi les amateurs.

Dans le même temps, l'appropriation des outils numériques (ordinateurs, smartphones, tablettes) change la façon de pratiquer ces activités, facilitant en particulier le partage de créations personnelles, grâce à l'émergence de plateformes numériques reposant sur ce principe, mais aussi l'apprentissage et la création. Parmi les amateurs de 15 ans ou plus pratiquant l'une des activités pour lesquelles l'utilisation des outils numériques³ est mesurée dans l'enquête de 2008 comme celle de 2018 (créer, diffuser ou partager des contenus pour les pratiques d'écriture, du dessin, de la musique, de la photographie et du montage audio et vidéo), la part de ce ceux qui y ont recours a fortement augmenté, passant d'un tiers des pratiquants en 2008 à la moitié en 2018. Cette progression s'explique certainement par la diffusion massive des smartphones, des tablettes et des réseaux sociaux, mais aussi celle d'Internet au cours de la dernière décennie : en 2018, 89 % des foyers avaient accès à Internet contre seulement 56 % en 2008.

En 2018, 61 % des amateurs (pratiques artistiques et scientifiques confondues) ont recours aux outils numériques pour créer, diffuser ou partager des contenus dans le cadre de leurs activités⁴, ou encore se former. Les amateurs dont la pratique favorite consiste à réaliser des

1. Des régressions qualitatives sont réalisées sur chacune des six familles de pratiques en amateur pour mesurer, toutes choses égales par ailleurs, les effets des caractéristiques sociodémographiques sur la probabilité de pratiquer en 2018. Sept critères sont pris en compte : l'âge du répondant, son sexe, son lieu de résidence, son niveau de diplôme, son groupe socioprofessionnel et celui de chacun de ses parents.

2. Hors activités scientifiques. L'enquête de 2008 ne portait pas sur ces activités scientifiques qui doivent donc être exclues du champ pour mesurer l'évolution des pratiques en amateur.

3. L'acte de se former grâce au numérique n'est mesuré qu'à partir de l'enquête 2018.

4. Tel qu'il est construit, le questionnaire ne permet pas de s'assurer que les outils numériques ont été utilisés pour une activité en particulier plutôt qu'une autre, ce qui pose une difficulté d'interprétation lorsque le répondant a déclaré s'adonner à plusieurs activités en amateur. La description par activité présentée ici attribue l'usage du numérique à l'activité qualifiée de plus importante, en faisant l'hypothèse que cela reflète bien le comportement de l'amateur.

montages audiovisuels ou à faire de la photo utilisent le plus massivement ordinateurs, smartphones ou tablettes (respectivement 86 % et 76 %). Pour ces amateurs, l'outil numérique est plébiscité pour créer (66 % pour créer ou produire du contenu audiovisuel et 55 % pour réaliser ou éditer des photos) mais aussi pour diffuser leurs créations (respectivement 50 % et 40 %).

La dernière édition de l'enquête sur les pratiques culturelles, menée en 2018, a été étoffée sur de nombreux points, en particulier la pratique en amateur. Les pratiques en amateur sont au nombre de quatorze dans l'enquête, regroupées en six familles : pratiques musicales (instrument ou chant), écriture (romans/poèmes/nouvelles ou journal intime), arts graphiques et manuels (peinture/sculpture, dessin ou poterie), arts du spectacle vivant (théâtre, danse ou cirque), audiovisuel (photographie ou montages audio et vidéo) et activités scientifiques (recherches généalogiques/historiques ou activités techniques). Les répondants déclarent s'ils ont pratiqué chaque activité au cours de leur vie, ainsi qu'au cours des douze derniers mois, puis sont invités à donner des détails quant à leur pratique : l'âge qu'ils avaient lorsqu'ils ont débuté et l'âge qu'ils avaient lorsqu'ils ont, le cas échéant, arrêté de pratiquer l'activité, la prise de cours ou encore le recours aux outils numériques dans le cadre de la pratique. Certaines de ces questions avaient été introduites de façon partielle dans l'édition de 2008, ce qui permet de mesurer quelques évolutions au cours de la décennie.

Pour en savoir plus

- Philippe LOMBARDO et Loup WOLFF, *Cinquante ans de pratiques culturelles en France*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2020-2, juillet 2020
- Philippe LOMBARDO, « 23 millions d'amateurs pratiquent une activité de loisir créatif, artistique ou scientifique en 2018 », dans Insee, *France, portrait social*, éd. 2022.

Tableau 1 – Caractéristiques des personnes pratiquant une activité en amateur en 2018

En %

	Pratiquants		Taux d'abandon ¹	Part des femmes parmi les pratiquants
	au cours de leur vie	au cours des 12 derniers mois		
Pratiques musicales	33	11	67	47
Instrument	22	7	68	36
Chant	16	6	63	61
Écriture	21	8	62	64
Écriture (romans, poèmes, nouvelles)	12	4	67	59
Journal intime	15	5	67	72
Arts graphiques et manuels	33	15	55	61
Peinture, sculpture	21	8	62	65
Poterie	10	2	80	78
Dessin	23	12	48	59
Arts du spectacle vivant	32	8	75	69
Danse	23	7	70	71
Théâtre	14	1	93	63
Cirque	4	1	75	n.s.
Audiovisuel	32	24	25	45
Montages audiovisuels	17	9	47	37
Photographie	24	19	21	47
Activités scientifiques	18	11	39	39
Recherches généalogiques, historiques	10	5	50	45
Activités scientifiques techniques	11	7	36	34
Ensemble	70	45	36	53

n.s. : résultat non significatif.

1. Personnes déclarant avoir pratiqué l'activité en amateur au cours de leur vie, mais qui ne la pratiquent plus au cours des 12 derniers mois en 2018. Au niveau des familles d'activités, il s'agit de l'abandon de toutes les activités de la famille. *Idem* pour l'ensemble.

Lecture : en 2018, 45 % des 15 ans ou plus déclarent avoir pratiqué une activité en amateur au cours des 12 derniers mois.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 15 ans ou plus, vivant en ménage ordinaire.

Source : enquête sur les pratiques culturelles 2018, DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Langues et usages des langues en France

La France est en droit un pays monolingue, l'article 2 de la Constitution stipule que « la langue de la République est le français ». Dans les faits, la population mobilise des répertoires linguistiques d'une grande diversité, en France métropolitaine¹ et dans les Outre-mer. L'édition 2018 de l'enquête Pratiques culturelles, étendue en 2019 et 2020 aux territoires ultramarins (la Guadeloupe, la Martinique, La Réunion, la Guyane et Mayotte) permet d'en comparer les usages dans les consommations culturelles.

Les répertoires linguistiques en France

Le monolinguisme en langue française concerne 54 % de la population en France métropolitaine (tableau 1). Maîtriser une autre langue que le français signifie principalement maîtriser une langue étrangère (44 % des cas), notamment l'anglais (31 % de la population de France métropolitaine déclare maîtriser cette langue), qui supprime largement les autres langues d'Europe. L'espagnol (11 %), l'allemand (4 %), l'italien (4 %) et le portugais (2 %) correspondent à une immigration ancienne et/ou bénéficient d'un enseignement scolaire bien implanté. L'arabe (6 %) correspond à une immigration plus récente et bénéficie d'un enseignement rare. Enfin, seuls 2 % de la population de France métropolitaine maîtrise une ou plusieurs langues régionales.

Les choses sont tout autres dans les Outre-mer. D'abord, le monolinguisme en langue française ne concerne qu'une minorité de la population (entre 3 % et 26 % de la population selon les territoires). Par ailleurs, la maîtrise des langues des Outre-mer est très répandue. Ainsi, 90 % des Martiniquais, 88 % des Guadeloupéens et 80 % des Réunionnais maîtrisent le créole. C'est aussi le cas d'un peu moins de la moitié des Guyanais. En Guyane, 7 % de la population parlent au moins une autre langue des Outre-mer de Guyane², ainsi qu'au moins une des langues étrangères, liées à la présence d'immigrés et de descendants d'immigrés, originaires notamment du Brésil, dont la langue maternelle est le portugais (13 % des Guyanais le maîtrisent). À Mayotte, le shimaoré et le kibushi sont aussi maîtrisés par une part importante de la population (respectivement 62 % et 18 % des Mahorais). Dans tous les cas, les habitants des territoires ultramarins sont proportionnellement entre deux et quatre fois moins nombreux à maîtriser une langue étrangère (entre 11 % et 22 % de la population) qu'en France métropolitaine.

Usages des langues dans les consommations culturelles

Ces répertoires linguistiques sont-ils mobilisés dans la consultation d'information, les consommations de contenus télévisuels, de films, de séries, de musique enregistrée et la lecture de livres ?

En France métropolitaine (tableau 2), l'usage d'autre(s) langue(s) que le français est très répandu dans le secteur de l'écoute musicale (83 % des répondants écoutent de la musique dans une autre langue que le français). Cela correspond à des effets d'offre : à la domination de la musique anglophone s'ajoute la préférence pour l'usage de l'anglais pour des produits à ambition internationale issus d'autres aires géographiques. Mais cela correspond aussi aux modalités de réception : l'écoute

1. Ce terme désigne ici le territoire hexagonal et la Corse.

2. Les langues des Outre-mer de Guyane regroupent ici le srna tongo, l'aluku tongo, le saramanca, le djuka, le palikur, le wayampir et le kalina.

de musique s'accommode d'une réception « globale » dans laquelle la musicalité de la langue tient un rôle parfois aussi (voire plus) important que la compréhension des textes. Tout autre est la situation de la lecture de livres ou du fait de s'informer sur l'actualité, qui mobilisent des compétences linguistiques plus exigeantes, ce qui en réduit la diffusion dans la population : l'usage d'autres langues que le français en matière de lecture de livres, d'audience télévisée ou de consultation d'informations ne concerne ainsi respectivement que 13 %, 16 % et 21 % de la population de France métropolitaine. Le visionnage de films ou de séries occupe une place intermédiaire (respectivement 32 % et 24 %), le recours au sous-titre venant soutenir une consommation en langue originale, notamment parmi ceux qui sont à l'aise avec l'écrit (quelle que soit la langue).

Dans les Outre-mer, les consommations culturelles réalisées dans une autre langue que le français concernent également majoritairement l'écoute de musique. En effet, si 88 % des Guadeloupéens déclarent écouter de la musique dans une langue des Outre-mer (principalement en créole) ou dans une langue étrangère, ils ne sont que 17 % à regarder des films et 9 % à lire des livres dans une autre langue que le français. Néanmoins, dans certains domaines, les habitants des territoires ultramarins sont proportionnellement plus nombreux que les habitants de France métropolitaine à utiliser une langue étrangère ou régionale pour leurs consommations culturelles. Par exemple, 40 % des Mahorais et 25 % des Guyanais déclarent s'informer dans une autre langue que le français, alors que cette pratique ne concerne que 21 % de la population en France métropolitaine. Enfin, les ultramarins sont proportionnellement plus nombreux à regarder des chaînes dans une autre langue que le français (58 % en Guadeloupe, 56 % à La Réunion, 39 % à Mayotte, 29 % en Martinique et 22 % en Guyane contre 16 % en France métropolitaine).

Pour en savoir plus

- François HÉRAN, Alexandra FILHON et Christine DEPREZ, « La dynamique des langues en France au fil du xx^e siècle », *Population et sociétés*, n° 376, février 2002
- Cécile LEFÈVRE et Alexandra FILHON (sous la dir. de), *Histoires de familles, histoires familiales. Les résultats de l'enquête Famille 1999*, huitième partie : « La transmission familiale des langues », Paris, Ined, coll. « Les cahiers de l'Ined », 2005
- Stéphanie CONDON et Corinne RÉGNARD, « Les pratiques linguistiques : langues apportées et langues transmises », dans Cris BEAUCHEMIN, Christelle HAMEL et Patrick SIMON (sous la dir. de), *Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France*, Paris, Ined, 2016, p. 117-144
- Baptiste BECK, « La transmission des langues en Martinique, en Guadeloupe et à La Réunion », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 46, n° 2, 2017, p. 241-262
- Amandine LOUGUET, Antonin CREIGNOU et Baptiste RAIMBAUD, *En Guadeloupe, l'écoute de la musique et des informations à la radio sont les pratiques culturelles les plus répandues*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2021-2, octobre 2021
- Amandine LOUGUET, Antonin CREIGNOU et Baptiste RAIMBAUD, *En Martinique, les traditions, la musique et le créole fédèrent les générations*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2021-3, octobre 2021
- Amandine LOUGUET, Antonin CREIGNOU et Baptiste RAIMBAUD, *Information, musique, télévision, lecture : la diversité linguistique marque chaque pan de la culture en Guyane*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2021-4, octobre 2021
- Marylise DEHON et Amandine LOUGUET, *Mayotte, un territoire riche de ses langues et de ses traditions*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2022-4, juillet 2022
- Marylise DEHON et Amandine LOUGUET, *Une large diffusion de la langue créole et des musiques réunionnaises sur l'île*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2022-5, juillet 2022

Tableau 1 – Maîtrise du français et des autres langues en France

En %

	France métropolitaine	Guadeloupe	Martinique	La Réunion	Guyane	Mayotte
Maîtrise uniquement le français	54	5	4	11	26	3
Maîtrise une ou plusieurs autres langues régionales de France	2	88	90	82	59	82
Créoles ¹	n.s.	88	90	80	47	n.s.
Autres langues des Outre-mer de Guyane ²	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	7	n.s.
Shimaoré	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	62
Kibushi	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	18
Maîtrise une ou plusieurs langues étrangères	44	20	11	14	22	15
Anglais	31	17	9	9	6	2
Espagnol	11	5	2	2	3	< 0,5
Arabe	6	< 0,5	n.s.	1	< 0,5	< 0,5
Allemand	4	< 0,5	n.s.	1	n.s.	n.s.
Italien	4	< 0,5	n.s.	< 0,5	< 0,5	< 0,5
Portugais	2	< 0,5	< 0,5	n.s.	13	n.s.
Russe	< 0,5	n.s.	< 0,5	n.s.	n.s.	n.s.
Malgache	n.s.	n.s.	n.s.	2	n.s.	4
Comorien	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	10

1. Créole guadeloupéen en Guadeloupe, créole martiniquais en Martinique, créole réunionnais à La Réunion et créole guyanais en Guyane.
2. Cet item comprend le sma-tongo, l'aluku-tongo, le djuka, le taki-taki, le kalif'na, le palikur et le saramanca.
Champ : personnes âgées de 15 ans et plus, vivant en ménage ordinaire. France entière.
Note de lecture : en France métropolitaine, 54 % de la population déclare ne maîtriser que le français, 2 % déclarent maîtriser aussi une langue régionale et 44 % aussi une langue étrangère.
n.s. : non significatif.

Source : enquêtes Pratiques culturelles en France métropolitaine (2018) et dans les territoires ultramarins (2019-2020)/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 2 – Langues utilisées dans les consommations culturelles

En %

	France métropolitaine	Guadeloupe	Martinique	La Réunion	Guyane	Mayotte
Consultation d'informations						
Ne consultent pas les informations	3	3	7	13	12	25
Consultent les informations uniquement en français	76	80	86	77	63	35
Consultent les informations également dans une ou plusieurs autres langues que le français	21	17	7	10	25	40
Audience télévisée						
Ne regardent pas la télévision	6	8	12	9	11	15
Regardent uniquement des chaînes francophones	77	34	59	35	67	46
Regardent des chaînes de télévision également dans une ou plusieurs autres langues que le français	16	58	29	56	22	39
Lecture de livres						
Ne lisent pas	30	46	58	58	63	46
Lisent uniquement en français	57	45	38	38	26	23
Lisent des livres également dans une ou plusieurs autres langues que le français	13	9	4	4	11	31
Visionnage de films						
Ne regardent pas de films	7	14	24	12	25	32
Regardent des films uniquement en français	61	69	66	71	54	45
Regardent des films également dans une autre langue que le français	32	17	10	17	21	23
Visionnage de séries						
Ne regardent pas de séries	21	26	48	31	44	48
Regardent des séries uniquement en français	55	52	46	59	42	41
Regardent des séries également dans une ou plusieurs autres langues que le français	24	22	6	10	14	11
Écoute de musique enregistrée						
N'écoutent pas de musique	8	7	10	9	11	27
Écoutent de la musique uniquement en français	10	5	9	14	19	9
Écoutent de la musique également dans une ou plusieurs autres langues que le français	83	88	81	77	70	64

Champ : personnes âgées de 15 ans et plus, vivant en ménage ordinaire. France entière.

Note de lecture : 76 % des personnes interrogées en France métropolitaine déclarent suivre l'actualité uniquement en français et 21 % le faire en français et dans une ou plusieurs autres langues.

Source : enquêtes Pratiques culturelles en France métropolitaine (2018) et dans les territoires ultramarins (2019-2020)/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Les enfants et les écrans numériques durant les six premières années de leur vie

Les normes institutionnelles concernant les relations des enfants en bas âge avec les écrans sont principalement placées sous les auspices de la prévention des risques : la règle du « pas d'écran avant 3 ans », puis celle d'un usage très limité et accompagné jusqu'à 6 ans prévalent, que ce soit dans l'avis de l'Académie des sciences, *L'Enfant et les écrans* (2013), dans celui des Académies de médecine, des sciences et des technologies, *L'Enfant, l'adolescent, la famille et les écrans* (2019), au conseil de l'Éducation nationale, qui édite le *Guide de la famille tout écran* depuis 2017, ou encore dans les campagnes « Enfants et écrans », menées depuis 2008 par le Conseil supérieur de l'audiovisuel. Ces avis reprennent la règle dite « 3-6-9-12 » (pas d'écrans avant 3 ans puis à chaque âge ses appropriations). Le suivi de la cohorte Elfe (voir encadré) permet de décrire les trajectoires de consommation des écrans numériques (tablettes et ordinateur) durant les six premières années de la vie de l'enfant.

Une insertion précoce dans le quotidien des enfants

La part des enfants utilisateurs des écrans numériques (ordinateurs et tablettes) augmente au cours des six premières années de la vie (graphique 1). À 2 ans, les enfants non utilisateurs – qu'ils ne soient pas équipés à domicile ou qu'ils n'y aient pas accès – sont largement majoritaires (73 %). Cette proportion se réduit ensuite à 58 % à 3 ans et demi, pour atteindre 46 % à 5 ans et demi. À cet âge, plus d'un enfant sur cinq est un utilisateur modéré des écrans numériques, y consacrant entre 10 et 30 minutes par jour en moyenne, un sur six est un fort utilisateur (entre 30 et 60 minutes) et un sur dix un très fort utilisateur (plus d'une heure). Entre 2 ans et 5 ans et demi, la part des forts utilisateurs est multipliée par 4, passant de 4 % à 16 %, et celle des très forts utilisateurs par 10, passant de 1 % à 10 %.

Six types de trajectoires d'usage quotidien se dégagent durant les six premières années de vie de l'enfant : une trajectoire de *non-usage* (absence d'usage des écrans de 2 ans à 5 ans et demi), trois trajectoires de *découverte* (enfants non utilisateurs à 2 ans, développant ensuite des usages à un rythme différent), une trajectoire d'*intensification des usages* (avec un usage dès 2 ans qui s'accroît par la suite) et enfin, une trajectoire de *baisse des usages* (avec un usage à 2 ans qui diminue ensuite) (graphique 2).

Près de deux enfants sur cinq empruntent une trajectoire de non-usage des écrans numériques

La *trajectoire de non-usage* des écrans numériques est la plus fréquente : 38 % des enfants sont maintenus à l'écart des écrans numériques, ordinateur ou tablette, durant leurs six premières années de vie, bien que la plupart d'entre eux vivent dans des foyers qui en sont équipés. Ces enfants ne se reportent pas sur le smartphone, puisqu'à 5 ans et demi, 81 % n'en utilisent jamais (comme écran ou pour téléphoner), contre 75 % des enfants en moyenne. De plus, leur durée d'utilisation de la télévision est légèrement plus faible que celle de la moyenne des enfants : 42 minutes par jour à 2 ans et 60 minutes à 5 ans et demi (contre respectivement 47 et 65 minutes).

Les trois trajectoires de découverte rassemblent plus d'un enfant sur trois

Les trois trajectoires de découverte numérique regroupent 35 % des enfants, non-utilisateurs à 2 ans et qui intègrent de manière plus ou moins progressive l'usage des tablettes et ordinateurs dans leurs loisirs au fil de l'avancée en âge.

La *trajectoire de découverte à pente douce*, vers un usage faible à 5 ans et demi, rassemble 4 % des enfants. À 3 ans et demi, ils consacrent en moyenne entre 5 et 6 minutes par jour aux écrans numériques, durée qui n'augmente que d'une minute dans les deux années suivantes : ils y consacrent entre 6 et 7 minutes par jour à l'âge de 5 ans et demi¹ (graphique 3). Ces enfants sont les moins utilisateurs parmi les enfants qui ont inséré les écrans numériques dans leurs loisirs. Ils sont également les moins consommateurs de télévision : en moyenne 34 minutes par jour à 2 ans et 44 minutes à 5 ans et demi. Néanmoins, 24 % de ces enfants utilisent un smartphone quotidiennement à 5 ans et demi, ce qui les situe dans la moyenne.

La *trajectoire de découverte à pente modérée*, vers un usage modéré à 5 ans et demi, rassemble 15 % des enfants. À 3 ans et demi, ces enfants utilisent ordinateurs et tablettes en moyenne 11 minutes par jour, puis leur consommation double durant les deux années suivantes, et atteint 21 minutes par jour à 5 ans et demi. Cependant, ils consacrent un peu moins de temps que la moyenne des enfants à la télévision : en moyenne 45 minutes à 2 ans et 55 minutes à 5 ans et demi. À 5 ans et demi, 23 % d'entre eux utilisent un smartphone, ce qui les situe dans la moyenne.

Enfin, la *trajectoire de découverte à pente raide*, vers un usage élevé ou très élevé à 5 ans et demi, rassemble 16 % des enfants. Ces derniers, eux aussi non-utilisateurs d'écrans numériques à 2 ans, y consacrent déjà 25 minutes par jour en moyenne à 3 ans et demi et 72 minutes par jour par jour à 5 ans et demi (près de trois fois plus). Au final, ils deviennent les enfants les plus utilisateurs des écrans numériques, avec 22 minutes d'utilisation quotidienne de plus que les enfants qui suivent une trajectoire d'intensification des usages (*infra*), et onze fois plus que ceux de la trajectoire de découverte en pente douce. Leur utilisation en forte progression des tablettes et ordinateurs s'accompagne d'une utilisation quotidienne du smartphone plus fréquente : à 5 ans et demi, 31 % y recourent, contre 25 % en moyenne. Les enfants qui empruntent cette trajectoire sont également en moyenne les plus consommateurs de télévision : 61 minutes par jour à 2 ans et 79 minutes à 5 ans et demi.

Un enfant sur six suit une trajectoire d'intensification des usages

Les deux autres trajectoires concernent des enfants qui, à la différence des précédents, étaient déjà consommateurs d'écrans numériques à l'âge de 2 ans.

La *trajectoire d'intensification des usages* rassemble 16 % des enfants². Leur durée d'utilisation moyenne est de 21 minutes par jour à 2 ans et atteint 50 minutes par jour trois ans et demi plus tard, soit plus du double. Ils deviennent ainsi les plus utilisateurs après les enfants suivant une trajectoire à pente raide. Ces enfants sont par ailleurs les plus gros utilisateurs de smartphone, puisque, à 5 ans et demi, 35 % l'utilisent tous les jours et 8 % y consacrent plus de 30 minutes en moyenne, temps qui s'ajoute à ceux des autres écrans. Cette forte consommation des écrans numériques ne s'accompagne cependant pas d'une forte consommation de télévision : ils y consacrent 49 minutes par jour à 2 ans et 65 minutes à 5 ans et demi, soit des durées proches de la moyenne (respectivement 47 minutes et 65). Pour ces enfants, l'intensification reste donc centrée sur les usages numériques.

1. Les trajectoires « stables » de faible utilisation (1 % des enfants) sont classées dans les trajectoires de découverte à pente douce, au regard du peu de temps passé sur les écrans à 2 ans (4 minutes en moyenne). Ces enfants conservent sur la période une durée moyenne d'utilisation inférieure à 10 minutes par jour, passant à 7 minutes à 5 ans et demi.

2. Les enfants qui ont eu une trajectoire « stable » d'utilisation moyenne (2 %) ou très élevée (2 %) sont classés dans la trajectoire d'intensification des usages, dans la mesure où leur durée d'utilisation augmente avec l'âge : pour les premiers, d'une durée moyenne de 19 minutes à 2 ans à 21 minutes à 5 ans et demi ; pour les seconds, de 66 minutes à 2 ans à 71 minutes à 5 ans et demi.

Un enfant sur dix suit une trajectoire de baisse des usages

La dernière trajectoire est plus atypique. Elle concerne des enfants forts consommateurs à 2 ans (23 minutes en moyenne par jour) qui réduisent leur durée d'utilisation par la suite. Cette *trajectoire de baisse des usages* des écrans numériques n'est pourtant pas exceptionnelle : elle rassemble 11 % des enfants. Ces enfants réduisent leur utilisation des écrans numériques essentiellement au moment de l'entrée à l'école. En effet, à 3 ans et demi, ils ne consacrent déjà plus que 16 minutes en moyenne par jour aux tablettes et ordinateurs, puis 15 minutes à 5 ans et demi. Ces enfants deviennent ainsi en moyenne moins consommateurs d'écrans numériques à 5 ans et demi que ceux de la plupart des autres trajectoires. La réduction de leur durée d'utilisation des tablettes et ordinateurs ne s'accompagne pas d'un report vers les smartphones, puisqu'ils ne les utilisent pas plus que la moyenne des enfants à 5 ans et demi (un quart d'entre eux en utilise un quotidiennement). L'audience télévisée quant à elle ne diminue pas : ces enfants y consacrent en moyenne 47 minutes par jour à 2 ans et 60 minutes à 5 ans et demi, soit des durées proches de la moyenne.

La cohorte Elfe

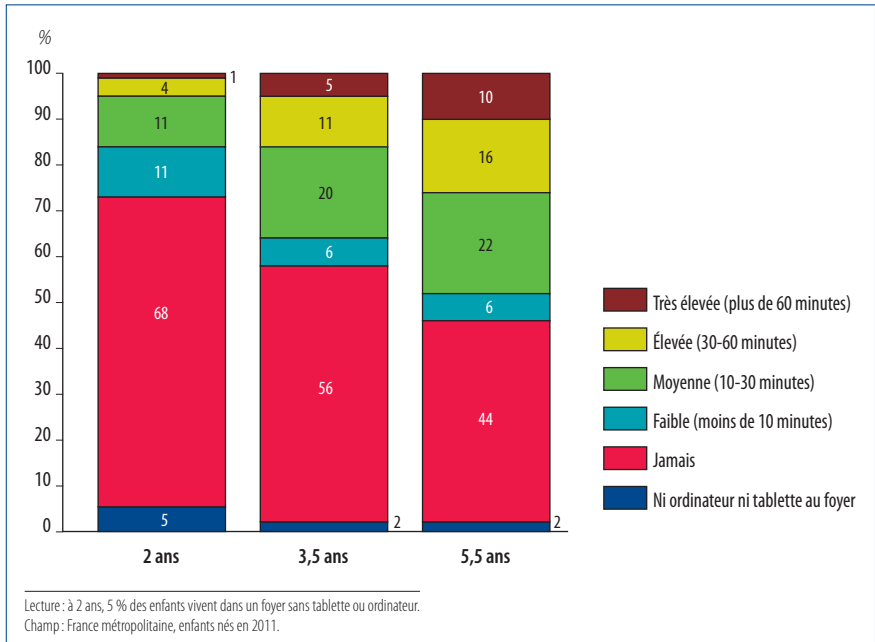
Cette étude s'appuie sur les données de l'étude longitudinale française depuis l'enfance (Elfe), réalisée par l'Ined et l'Inserm. Les enfants Elfe ont été recrutés à la naissance et choisis, après accord de leurs parents, selon leur date et leur maternité de naissance. Pour obtenir une représentativité de la démographie des naissances, le processus de choix a été le suivant : quatre périodes de l'année 2011 ont été sélectionnées pour représenter chaque saison (du 1^{er} avril au 4 avril, du 27 juin au 4 juillet, du 27 septembre au 4 octobre et enfin du 28 novembre au 5 décembre) et tous les enfants nés pendant ces périodes dans l'une des maternités métropolitaines associées à Elfe ont pu participer à l'étude. Ont été exclus les enfants nés avant 33 semaines d'aménorrhée, les naissances multiples de plus de deux enfants, les enfants nés de parents mineurs ou n'étant pas en mesure de donner un consentement éclairé, les enfants dont les familles ne résident pas en France métropolitaine ou ayant prévu de déménager dans les trois ans. La sélection des maternités est issue d'un tirage aléatoire stratifié en France métropolitaine, proportionnelle à la taille des maternités (en fonction du statut juridique, du niveau et de la région des maternités) : au total 349 maternités ont été retenues sur les 544 existants au moment du démarrage de l'enquête. L'enquête est réalisée en français, arabe, turc ou anglais, langues qui sont le plus souvent parlées par les mères étrangères accouchant en France. Les données sont collectées à plusieurs reprises au cours de la vie de l'enfant.

Les résultats présentés dans cette étude utilisent un échantillon de 9 798 enfants dont les référents ont répondu entièrement aux trois vagues d'enquêtes à 2 ans, 3 ans et demi et 5 ans et demi. Les données sont pondérées longitudinalement (pondération calculée par l'équipe Elfe).

Pour en savoir plus

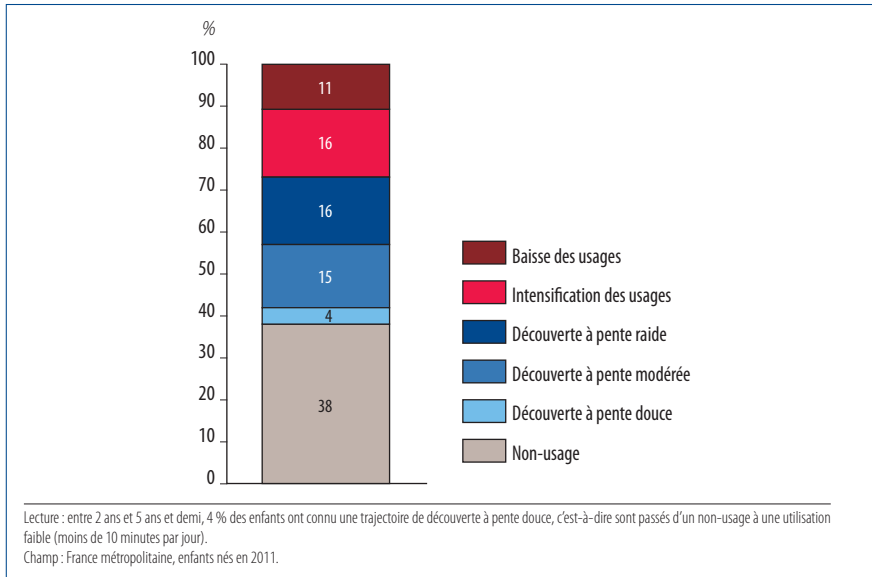
- Dominique PASQUIER, *L'Internet des familles modestes. Enquête dans la France rurale*, Paris, Presses des Mines, 2018
- Serge TISSERON, *3-6-9-12. Apprivoiser les écrans et grandir*, Toulouse, Érès, 2018
- Nathalie BERTHOMIER et Sylvie OCTOBRE, *Enfants et écrans de 0 à 2 ans à travers le suivi de la cohorte Elfe*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2019-1, septembre 2019
- Nathalie BERTHOMIER et Sylvie OCTOBRE, *Primo-socialisation culturelle par les climats familiaux*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2019-2, septembre 2019
- Kevin DITER et Sylvie OCTOBRE, « Les enfants de moins de 6 ans et les écrans numériques : à chacun son rythme, d'après l'enquête Elfe », *France, portrait social*, 2022
- Kevin DITER et Sylvie OCTOBRE, *Enfants et écrans durant les six premières années de la vie à travers le suivi de la cohorte Elfe*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2022-7, novembre 2022

Graphique 1 – Durée d'utilisation quotidienne des écrans numériques (ordinateurs et tablettes) selon l'âge de l'enfant



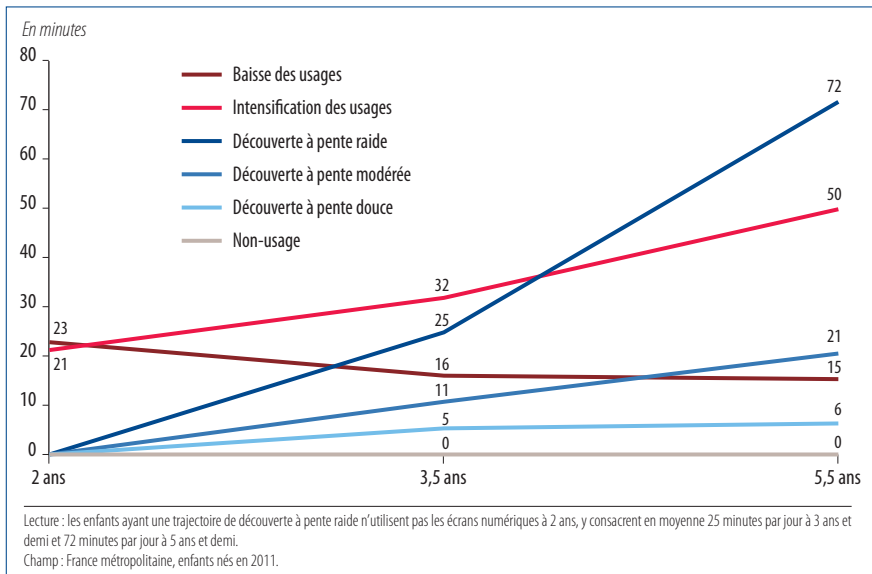
Source : Ined-Inserm, étude longitudinale française depuis l'enfance (Elfe) ; calculs DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 2 – Répartition des trajectoires d'utilisation des écrans numériques (ordinateurs et tablettes) durant les six premières années de vie



Source : Ined-Inserm, étude longitudinale française depuis l'enfance (Elfe); calculs DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 3 – Durée d'utilisation quotidienne moyenne des écrans numériques (ordinateurs et tablettes) selon l'âge de l'enfant et sa trajectoire d'utilisation



Source : Ined-Inserm, étude longitudinale française depuis l'enfance (Elfe); calculs DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Patrimoines

Archéologie	166
Architecture	170
Archives	176
Musées	182
Monuments historiques et sites patrimoniaux	190

Archéologie

Objets, artefacts, voies, monuments et vestiges sont autant de traces qui témoignent des modes de vie et de l'organisation des civilisations qui nous ont précédés. L'archéologie étudie ces civilisations à partir de leurs cultures matérielles, mobilisant de nombreux savoirs et savoir-faire, de l'observation à l'interprétation, en passant par la restitution et l'enregistrement. En France, l'activité archéologique est réglementée par l'État qui mène des opérations d'inventaire, d'étude, de prospection et de valorisation du patrimoine archéologique, et de contrôle des fouilles préventives ou programmées. Prescrites et autorisées par l'État, les opérations d'archéologie préventive visent à préserver le patrimoine préalablement à tout chantier d'aménagement ou d'infrastructure (urbanisme, voie ferrée, route, etc.), tandis que l'archéologie programmée répond à des objectifs de recherche scientifique indépendants des contraintes extérieures.

L'archéologie sous-marine

Le Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (Drassm), établi à Marseille, est chargé de mettre en œuvre la législation relative aux biens culturels maritimes, c'est-à-dire d'identifier et de préserver tout bien présentant un intérêt préhistorique, archéologique ou historique gisant au fond des 11 millions de kilomètres carrés du territoire maritime placé sous juridiction française – le deuxième plus vaste espace maritime du monde après celui des États-Unis. Le Drassm assure une mission de conseil et de contrôle scientifique et technique sur les chantiers archéologiques sous-marins, mais aussi dans les domaines fluvial et lacustre.

En plus de cinquante ans, le Drassm a piloté des actions sur plus de 1 600 sites archéologiques subaquatiques et sous-marins, en France métropolitaine comme à l'étranger, et particulièrement en outre-mer. En effet, 95 % des territoires marins gérés par le Drassm se situent dans les territoires ultramarins. Depuis les années 2000, ces territoires font l'objet de programmation de fouilles systématiques.

En 2018, près de 200 000 biens culturels maritimes, répartis dans plus de 200 musées, sont placés sous la tutelle du Drassm.

210 chantiers de fouilles menés par l'Inrap en 2020

Chargé par le ministère de la Culture d'assurer la mission d'archéologie préventive, l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) est un opérateur de l'État doté d'un budget de 175 millions d'euros, et emploie 2 286 personnes fin 2020. Avec 1 842 diagnostics terrestres et subaquatiques réalisés en 2020, l'activité de diagnostics est en hausse par rapport à l'année précédente (3 %) (tableau 1). Le total de ces diagnostics réalisés représente 69 700 journées de travail. La consolidation de l'activité de fouilles se poursuit avec 210 chantiers de fouilles menés en 2020 (contre 227 en 2019), représentant 130 600 journées de travail consacrées à ces fouilles (contre 129 900 en 2019).

D'autres opérateurs agissent également pour les travaux de diagnostics et de fouilles. Un certain nombre de diagnostics sont traités par les services archéologiques des collectivités territoriales (communes, groupements de communes ou départements) pour environ 20 % du total et comptabilisent une vingtaine d'opérations d'archéologie préventive et une trentaine

de fouilles programmées en 2019. Les fouilles peuvent aussi être opérées par treize entreprises privées ou associations, agréées par le ministère de la Culture conformément au Code du patrimoine (article L. 523-8). Leur activité représente environ 40 % du total des fouilles nationales.

2021, une année ponctuée de découvertes remarquables

En 2021, la reprise des opérations de terrain a permis d'alimenter les connaissances par de nombreuses découvertes remarquables. On compte notamment parmi elles la fouille de l'habitat et des nécropoles associées de Saint-Sauveur dans la Somme ayant livré un important trésor monétaire de la période protohistorique. Pour la période de l'Antiquité, on peut noter la singularité des recherches menées sur les aménagements en bois du port de l'estuaire de la Loire du 1^{er} siècle sur le site antique de Rezé (Loire-Atlantique). Pour la période contemporaine, l'archéologie des conflits est évoquée par la découverte à Bondoufle (Essonne) des soutes à munitions à proximité de l'aérodrome de Brétigny-sur-Orge, alors réquisitionné comme base de bombardiers durant la Seconde Guerre mondiale. Sur le territoire ultramarin, la période pré-colombienne en Guadeloupe a fait l'objet de découvertes exceptionnelles de sépultures associées à de riches vestiges d'habitat et d'activités domestiques attribués à l'âge céramique récent.

2020, une chute de la fréquentation sur site...

En 2020, les activités de valorisation des découvertes archéologiques, par des médiations développées sous diverses formes (expositions, visites de sites et chantiers, ateliers, conférences, événements) ont été limitées en raison de la crise sanitaire. Dans l'ensemble, près de 630 000 personnes ont pu assister à des événements en présentiel, contre 2,4 millions en 2019 (- 74 %). La fréquentation des expositions a accusé la plus forte baisse, avec une diminution de plus de moitié par rapport à 2019 (- 53 %). La fréquentation des conférences et des visites de chantier a également subi les effets de la crise sanitaire avec une chute de 44 % et 42 % respectivement. Cette baisse de la fréquentation est la conséquence directe des périodes de confinement, de la fermeture des institutions accueillant du public et du moindre nombre d'activités in situ ayant pu être organisées durant l'année. Ainsi, en 2020, le nombre de conférences coproduites a baissé de 37 %, les visites de chantier de 17 %, et 22 expositions ont été ouvertes au public contre 24 en 2019, parmi lesquelles on peut retenir notamment l'exposition « Ô Moyen Âge! Les Mérovingiens en pays chartrains » au musée des Beaux-Arts de Chartres (3 octobre 2020-7 mars 2021) ou encore l'exposition « Wisigoths. Rois de Toulouse » au musée Saint-Raymond de Toulouse (27 février-27 septembre 2020).

... compensée par des initiatives de valorisation numérique

Pour s'adapter à ce contexte de fermeture des institutions, l'Inrap a développé sa programmation scientifique et culturelle par le biais de nombreuses actions numériques : webinaires scientifiques, partage élargi de ressources documentaires grand public et spécialisées, production de nouveaux contenus multimédias... S'inscrivant dans la dynamique #culturecheznous initié par le ministère de la Culture durant les confinements, l'Inrap a pu partager des contenus scientifiques et culturels en ligne. Les Journées européennes de l'archéologie ont également eu lieu en un format numérique par l'événement dématérialisé #Archeorama qui a répertorié plus de 1 000 activités en ligne (rencontres en direct sur les réseaux sociaux, publication de vidéos inédites, visites virtuelles d'expositions, modélisations 3D d'objets ou de sites archéologiques, etc.). L'engagement de l'Institut pour l'accès à du contenu numérique s'est poursuivi par l'enrichissement de sa galerie muséale numérique avec l'ajout de nouvelles fonctionnalités et de plusieurs centaines d'objets. Le site internet Inrap.fr a ainsi battu des records de consultation en 2020 avec 1,5 million de vues uniques en 2020, contre 960 000 en 2019 (+ 51 %).

Pour en savoir plus

- L'archéologie en France : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Archeologie/L-archeologie-en-France>
- Institut national des recherches archéologiques préventives : www.inrap.fr

Tableau 1 – Évolution du nombre de diagnostics et de fouilles réalisés, 2010-2020*En unités*

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Diagnostics											
Prescriptions enregistrées	2 435	2 484	2 607	2 255	1 969	2 196	2 427	2 396	2 649	2 820	2 518
Diagnostics réalisés	1 638	1 827	1 865	1 786	1 752	1 656	1 844	1 865	1 934	1 788	1 842
Rapports de diagnostics remis à l'État	1 641	1 916	1 839	1 871	1 658	1 724	1 838	2 020	1 994	1 951	1 733
Fouilles											
Prescriptions enregistrées	348	374	445	403	367	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Fouilles réalisées	263	252	285	261	222	224	213	212	225	227	210
Rapports de fouilles remis à l'État	213	288	223	259	259	289	242	266	248	183	187

Source : DGPA, Service de l'archéologie/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

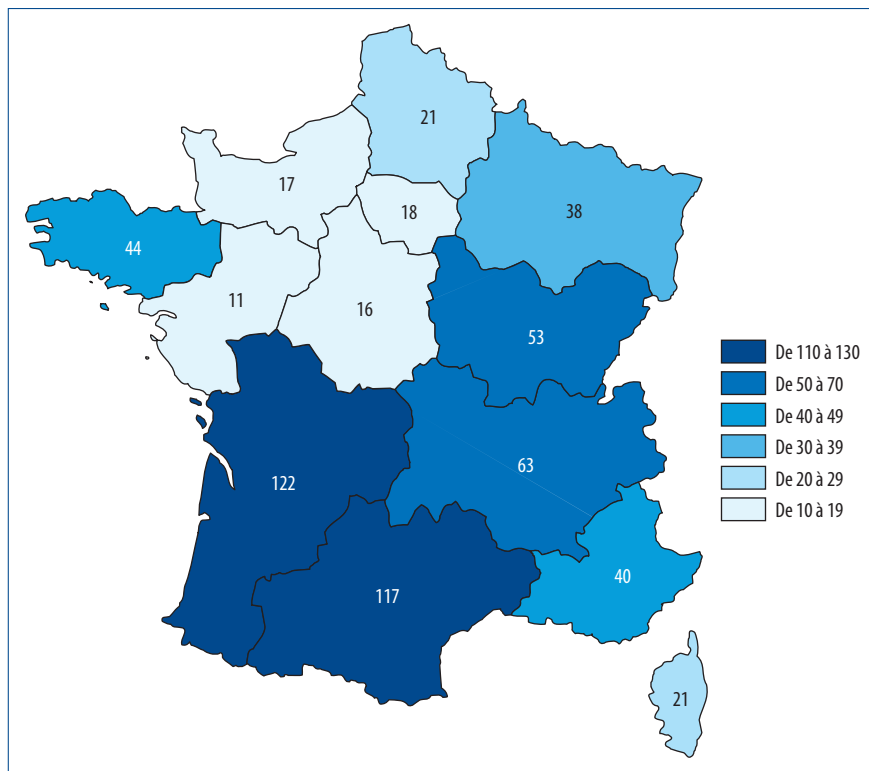
Tableau 2 – Actions de valorisation conduites par l'Inrap, 2012-2020*En unités*

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'expositions coproduites	29	40	34	34	31	52	31	24	22
Fréquentation des expositions	644 245	255 613	404 636	361 953	361 400	853 000	968 220	1 116 000	526 000
Nombre de conférences	176	203	260	240	213	159	124	134	84
Fréquentation des conférences	10 153	11 908	13 101	14 430	17 900	9 700	9 633	8 000	4 500
Visites de chantiers	353	262	323	256	313	222	222	205	171
Fréquentation des visites de chantiers	19 764	25 517	30 955	n.d.	30 900	23 000	31 000	8 600	5 000
Nombre de journées de travail*	3 610	4 260	4 318	4 331	3 875	3 667	4 025	4 031	2 334

* Journées de travail dévolues aux actions de valorisation (visites de sites, Journées nationales de l'archéologie, Journées européennes du patrimoine, Fête de la science, expositions, conférences, etc.).

Source : Inrap/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Carte 1 – Nombre de sites archéologiques recensés en 2018



Source: Inrap/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Architecture

Un effectif stable d'étudiants dans les écoles nationales supérieures d'architecture

Le réseau des vingt écoles nationales supérieures d'architecture sous tutelle du ministère de la Culture forme chaque année près de 20 000 étudiants qui se destinent aux métiers de l'architecture : architecte, paysagiste, *designer*, urbaniste ou encore programmiste. Durant l'année universitaire 2020-2021, les écoles nationales supérieures d'architecture comptent 61 % d'étudiantes et 15 % d'élèves étrangers parmi leurs effectifs.

Les études d'architecture dans ces écoles nationales supérieures sont organisées en trois cycles. En 2020-2021, le premier cycle de trois ans qui conduit au diplôme d'études en architecture était suivi par plus de 9 000 étudiants ; le deuxième cycle de deux ans qui conduit au diplôme d'État d'architecte était suivi par 7 200 étudiants. À l'issue de ce deuxième cycle, une formation complémentaire professionnalisante, d'une durée d'un an et pouvant être suivie à tout moment de la carrière professionnelle de l'architecte, conduit à l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMOP) et permet l'inscription au tableau de l'Ordre des architectes. En 2020-2021, 1 700 personnes suivaient cette formation. D'autres formations post-deuxième cycle étaient suivies par 350 personnes en 2020-2021, et mènent à des diplômes de spécialisation et d'approfondissement, avec quatre mentions : maîtrise d'ouvrage (formulation de la commande et conduite de projet), projet urbain, risques majeurs et architecture et patrimoine.

Un accès rapide au premier emploi pour les diplômés d'architecture

La transition entre l'obtention du diplôme supérieur et le premier emploi s'avère relativement rapide en architecture, davantage que dans d'autres domaines de l'enseignement supérieur Culture. En 2021, trois ans après l'obtention de leur diplôme, près de 91 % des diplômés en architecture sont en activité. Ils sont 83 % à accéder à leur premier emploi en moins de six mois, dont 56 % décrochent leur premier travail sans aucun délai après l'obtention de leur diplôme¹. Cela concerne 95 % des hommes et 94 % des femmes. On observe un accès à l'emploi plus rapide chez les diplômés d'une habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre que chez les détenteurs d'un diplôme d'État (voir fiche « Enseignement supérieur artistique et culturel et insertion professionnelle »).

Les jeunes diplômés exercent principalement dans les deux domaines suivants : la conception architecturale (82 %) et la réhabilitation et l'entretien des bâtiments (48 %). Près des trois quarts (74 %) des jeunes diplômés insérés dans le domaine de l'architecture, du patrimoine bâti, de l'urbanisme et du paysage déclarent exercer leur activité principale en tant que salarié tandis que 22 % l'exercent en tant qu'indépendants. Une part plus importante de femmes se tournent vers un exercice en tant que salariées (77 % des femmes contre 69 % des hommes).

Les jeunes diplômés déclarent majoritairement (43 %) un revenu annuel compris entre 20 000 et moins de 30 000 euros annuels, dans une proportion équivalente qu'ils soient diplômés d'État ou architectes habilités à l'exercice en leur nom propre. Pour les plus bas revenus, on observe que 20 % des diplômés d'une habilitation et 21 % des diplômés d'État disposent d'un revenu annuel inférieur à 15 000 euros (graphique 1).

1. Enquête Diplômés de l'enseignement supérieur Culture (DESC) 2021.

Des profils d'architectes différents selon le statut sous lequel ils exercent leur profession

L'architecture renvoie d'abord au métier d'architecte, qui se divise en deux catégories socio-professionnelles distinctes en fonction du statut d'emploi : salarié ou indépendant. Les architectes libéraux (code 312F de la nomenclature des professions) regroupent les professionnels diplômés, travaillant seuls ou en groupe sous statut d'indépendant, chargés de concevoir des édifices, d'en dresser les plans et d'en organiser la construction et l'aménagement, en conformité avec les règlements de construction et d'urbanisme. Ils contrôlent l'exécution des travaux et assistent le maître d'ouvrage lors de la réception et du règlement. Les maîtres d'œuvre et urbanistes sont également inclus dans cette classe s'ils sont indépendants.

Les architectes salariés (code 382B de la nomenclature des professions) sont employés dans le secteur privé, exercent leur activité auprès d'un confrère, au sein d'une agence d'architectes ou d'une entreprise. Leur activité est d'assurer ou de participer à la conception des travaux, de réaliser la surveillance de l'exécution de ces derniers, puis d'assister le client (ou le responsable des questions immobilières de leur entreprise) dans la réception de l'ouvrage. Les professions d'architecte d'intérieur, d'architecte décorateur, de géomètre et d'urbanistes – s'ils sont salariés – sont également incluses dans cette classe.

En 2019, près de 64 500 actifs se déclarent architectes (voir fiche « Emploi culturel »). Parmi eux, 52 % sont architectes libéraux (code pcs 312F) et 48 % architectes salariés (code pcs 382B). Ces derniers sont plus jeunes : 70 % d'entre eux ont moins de 40 ans contre seulement 28 % des architectes libéraux (tableau 1). La part de femmes architectes est plus élevée parmi les salariés (45 %) que parmi les indépendants (31 %).

Plus de 30 000 architectes inscrits à l'Ordre des architectes exercent en France en 2021

Les architectes inscrits à l'Ordre des architectes sont les seuls professionnels habilités à porter le titre d'architecte et à exercer la maîtrise d'œuvre selon l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture. Depuis 2010, la population des architectes inscrits à l'ordre est relativement stable, autour de 30 000 actifs, même si l'on observe une légère érosion des effectifs inscrits depuis 2009. En 2021, on compte 1 500 nouveaux inscrits. Depuis 2010, l'écart entre les entrées et les sorties de l'ordre s'est resserré et l'on compte même un solde négatif certaines années, qui trouve plusieurs explications : un contexte économique plus tendu à la fin des années 2000 à la suite de la crise économique de 2008, mais aussi la diversification des métiers de la maîtrise d'œuvre. S'ajoutent également les difficultés économiques croissantes que rencontrent les jeunes architectes, qui les amènent à exercer d'autres fonctions avant l'inscription à l'Ordre, tandis que, par un effet générationnel, le nombre de sorties a augmenté du fait du vieillissement croissant de la population des architectes appartenant à la génération des *baby-boomers*. Depuis 2000, on observe un vieillissement de la population des architectes, comparable à la tendance nationale au vieillissement de la population. Entre 2018 et 2019, l'âge moyen des architectes inscrits à l'Ordre a gagné 0,2 an, tandis que l'âge moyen de la population française a également progressé de 0,2 an en 2019 (données provisoires) par rapport à l'année 2018.

L'Île-de-France et le Sud attirent les architectes

Selon l'observatoire de la profession d'architecte 2020, les architectes inscrits à l'ordre des architectes sont concentrés en Île-de-France et dans la moitié sud de la France. L'Île-de-France regroupe un tiers (9 460 architectes) de l'ensemble des inscrits sur le territoire français et représente ainsi le pôle le plus important, suivie de la région Auvergne-Rhône-Alpes (3 620 architectes). Viennent ensuite l'Occitanie (2 810 architectes), Provence-Alpes-Côte d'Azur (2 660 architectes) et la Nouvelle-Aquitaine (2 400 architectes). En revanche, le Centre-Val de Loire (470 architectes), la Bourgogne-Franche-Comté (560 architectes) et la Normandie (790 architectes) ont les plus faibles effectifs d'inscrits, à l'exception des départements d'outre-mer et de la Corse. La

répartition des architectes inscrits sur le territoire est corrélée à celle de la population française, ce qui explique les effectifs très faibles dans les cinq départements d'outre-mer. Toutefois, le sud de la France semble plus attractif avec une forte densité d'inscrits par habitant. La France compte 45 architectes pour 100 000 habitants, contre 98 en moyenne dans l'ensemble de l'Union européenne. À titre de comparaison, l'Allemagne compte 133 architectes pour 100 000 habitants. Ainsi, le nombre d'architectes par habitant demeure relativement faible en France.

Femmes architectes : une part de plus en plus importante mais des salaires toujours inférieurs à ceux de leurs homologues masculins

Selon Archigraphie, la part des femmes au sein de la profession d'architecte augmente depuis près de deux décennies. Alors qu'elles représentaient seulement 17 % des inscrits à l'Ordre en 2000, leur part s'élève à 34 % en 2020, soit une augmentation de 3 points par rapport à 2019. De plus en plus présentes au sein des jeunes générations, elles représentent 42 % des architectes salariés pour 31 % en moyenne dans l'ensemble de la profession d'architecte. La part des femmes architectes est la plus élevée chez les fonctionnaires depuis 2013 : cette part a été multipliée par plus 2 depuis 2001 (51 % de femmes architectes fonctionnaires en 2019 contre 22 % en 2001).

Les revenus des femmes architectes restent inférieurs à ceux des hommes, notamment pour les architectes qui exercent leur profession sous un statut libéral, même si cette différence tend à se réduire. Ainsi, en 2018, le revenu des femmes architectes indépendantes représente 61 % du revenu des hommes contre seulement 50 % en 2008. De 2000 à 2010, le revenu moyen des femmes exerçant l'architecture en libéral a progressé au même rythme que celui des hommes. Néanmoins depuis 2010, le revenu moyen des femmes architectes indépendantes croît plus vite que celui des hommes, ce qui contribue à la réduction des écarts de revenu entre hommes et femmes. Le revenu moyen des femmes travaillant en libéral a augmenté de 22 % entre 2008 et 2018 alors que celui des hommes exerçant sous le même statut a progressé de seulement 1 % sur la période. Ces disparités en matière de revenu sont dues à plusieurs facteurs pouvant se combiner : les femmes inscrites au sein de l'Ordre des architectes sont plus jeunes que les hommes, ce qui explique en grande partie le fort écart de revenu observé entre les hommes et les femmes au sein de la profession. D'autres facteurs, comme la parentalité, le recours au temps partiel, la répartition du travail domestique au sein des ménages, peuvent également expliquer les différences de salaires entre hommes et femmes.

L'effet générationnel du départ à la retraite de la génération des *baby-boomers* devrait continuer à faire reculer le revenu moyen des hommes et donc à réduire l'écart de salaire moyen entre femmes et hommes. En effet, ces derniers, qui ont des revenus supérieurs, sont plus nombreux dans la tranche des 55 à 64 ans, les femmes représentant seulement 23 % de cette catégorie en 2019.

54,8 milliards d'euros de travaux suivis par les architectes en 2020

En 2020, le montant des travaux suivis par les architectes pour les maîtres d'ouvrage s'élève à 54,8 milliards d'euros, soit un repli de 6 % par rapport à 2019 en euros courants (3 % en euros constants) ; 73 % de ces travaux le sont pour un maître d'ouvrage privé. En dix ans, le montant des travaux suivis par un architecte pour un maître d'ouvrage public a significativement reculé (- 32 % en euros constants 2021), tandis que ceux suivis pour un maître d'ouvrage privé ont progressé (+ 7 %) (graphique 2).

Près de 74 % des travaux suivis par les architectes en 2020 sont des travaux de construction neuve, et près de 21 % sont des travaux d'entretien et de réhabilitation, les 5 % restants étant un ensemble varié d'autres activités. Cette année-là, les logements, individuels ou collectifs représentent près de la moitié des travaux engagés par les architectes (48 %), devant les bureaux (16 %) et les travaux liés à l'enseignement (12 %).

La répartition régionale des travaux réalisés en 2020 montre qu'à l'exception de la Corse, toutes les régions métropolitaines enregistrent une réduction de leur volume d'activité (source : Archigraphie, voir « Pour en savoir plus »). Les proportions diffèrent toutefois. En Auvergne Rhône Alpes et en Normandie, la réduction est contenue à 1,2 %. En Île-de-France, l'activité est amputée de 2,4 % par rapport à 2019. En Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Bourgogne-Franche-Comté, dans le Grand Est et dans les Hauts-de-France, la chute est supérieure à 10 %. Dans les territoires ultramarins, si la tendance générale indique une baisse de 2,5 %, l'activité en Guyane a crû de 35,1 %, quand celle de Guadeloupe diminuait de 20,2 %.

Les activités d'architecture représentent 7,8 % du poids économique de la culture

Le secteur « Activités d'architecture » (71.11Z de la nomenclature d'activités françaises) comprend la conception de projets architecturaux, de bâtiments et d'établissement de plans architecturaux, l'urbanisme, l'architecture paysagère et les activités de conseil en matière d'architecture. En 2020, le montant total de la valeur ajoutée des activités d'architecture s'élève à 3,6 milliards d'euros, soit 7,8 % de l'ensemble des branches culturelles (voir fiche « Poids économique direct de la culture »). En volume, la valeur ajoutée de la branche architecture a reculé de 9 points entre 2019 et 2020.

Le chiffre d'affaires de l'architecture se contracte en 2020

Orienté à la hausse depuis 2016, le montant des travaux déclarés par les architectes se contracte de 6 % par rapport à 2019, à 54,81 milliards d'euros. Dans le même temps, le secteur du bâtiment enregistre une chute brutale de son activité : - 15,3 %.

Le chiffre d'affaires des activités d'architecture a atteint un point bas après le confinement : en mai 2020, l'activité était inférieure de 25 % à celle de mai 2019 où elle atteignait près de 600 millions d'euros. Les activités d'architecture se seraient poursuivies à distance pendant le confinement, tout en subissant des annulations, des arrêts de chantiers et des reports du travail sur site. Post-confinement, l'activité d'architecture est restée en recul sur l'année 2020.

L'équerre d'argent distingue deux équipements de services publics en 2022 et 2021

2022 : la 40^e Équerre d'argent récompense la Médiathèque Charles-Nègre à Grasse, un projet développé par les agences Beaudouin et Ivry Serres et qualifié d'une « poésie folle » par les membres du jury. Le bâtiment est salué par sa capacité à s'intégrer dans le contexte dense de la vieille ville.

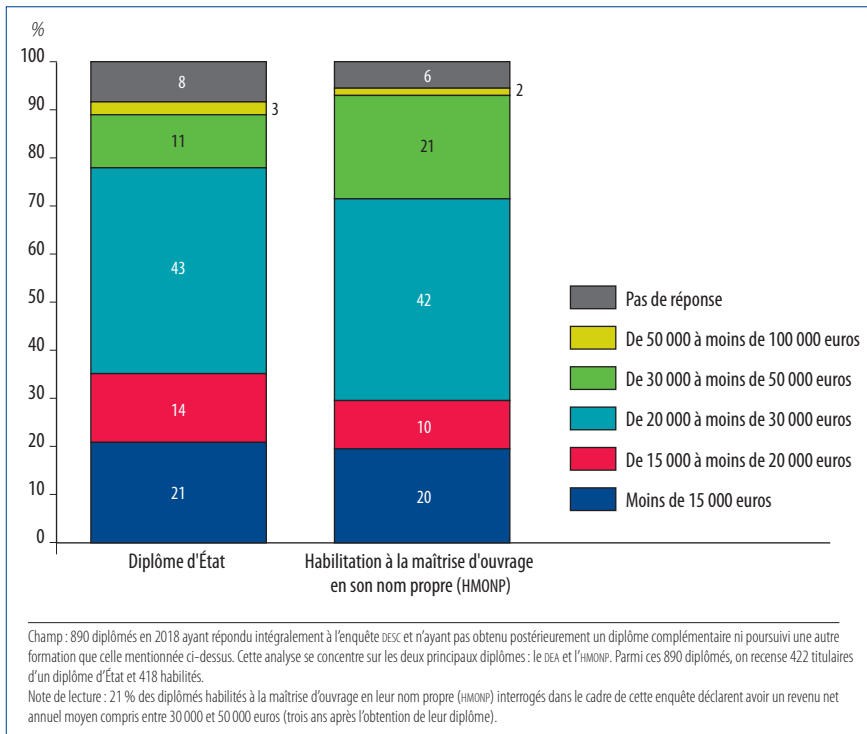
2021 : les équipements de services publics à Neuvecelle (Haute-Savoie), conçus par Atelier PNG associé à l'Atelier Julien Boidot et Émilien Robin architecte, avec les paysagistes de l'Atelier des Cairns, remportent le prix de l'Équerre d'argent 2021. Le jury a souhaité récompenser la qualité de la réalisation en plusieurs bâtiments qui s'intègre avec pertinence dans le paysage urbain, face au lac Léman.

Grand prix national d'architecture 2022 : Atelier d'architecture Philippe Prost et Renée Gailhoustet, prix d'honneur pour l'ensemble de son œuvre.

Pour en savoir plus

- Nathalie LAPEYRE, « Les femmes architectes : entre créativité et gestion de la quotidienneté », *Empan*, vol. 53, n° 1, 2004
- Guy TAPIE (sous la dir. de), *La Culture architecturale des Français*, Paris, Ministère de la Culture/Presses de Sciences Po, DEPS, coll. « Questions de culture », 2018
- Archigraphie, Observatoire de la profession d'architecte, 2020
- Crédoc, Les femmes au sein de la profession d'architecte, 2020
- Les chiffres MAF (Mutuelle des architectes français), édition 2022

Graphique 1 – Distribution des revenus nets annuels des architectes selon le diplôme en 2021



Source : enquête Diplômés de l'enseignement supérieur Culture (DESC), DEPS, Ministère de la Culture, 2022

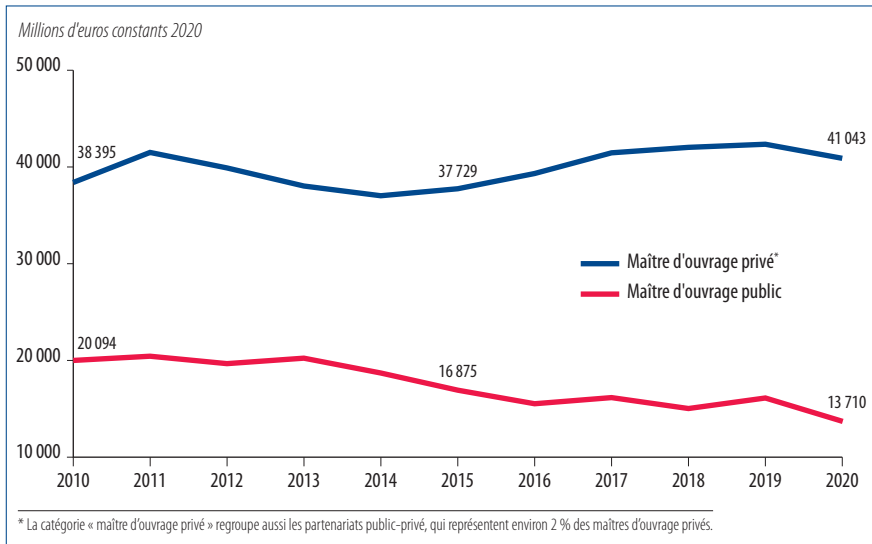
Tableau 1 – Caractéristiques de la profession d'architecte en 2018

En unités et %

	Effectifs	Caractéristiques socio-démographiques (%)				Caractéristiques de l'emploi (%)		
		Femmes	Moins de 40 ans	Bac + 3 ou plus	Résidents en Île-de-France	Non-salariés	Parmi les salariés :	
						CDD et autres formes de contrats temporaires	Travail à temps partiel	
Architectes libéraux (PCS 312F)	33 800	31	28	84	31	100	//	//
Architectes salariés (PCS 382B)	30 600	45	70	98	52	0	16	11
Ensemble des professions culturelles	656 200	45	45	52	40	39	29	24

Source : Insee, enquêtes Emploi 2016 à 2018 pour la France/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 2 – Évolution des montants totaux de travaux par type de maître d'ouvrage, 2010-2020



Source : Archigraphie 2022/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Archives

Les archives sont l'ensemble des documents et données produits ou reçus dans l'exercice de son activité par une personne physique ou morale ou par tout organisme public ou privé, et ce, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support. Elles peuvent être publiques (archives procédant de l'activité de l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics et des autres personnes morales de droit public) ou privées (archives des particuliers, des familles, des associations, des entreprises privées).

L'accès gratuit aux archives publiques est garanti à tous : chercheurs, étudiants, scientifiques, généalogistes ou usagers recherchant un document dans le cadre d'une démarche administrative.

Chaque année, le Service interministériel des archives de France réalise une enquête statistique auprès du réseau des services publics d'archives (Archives nationales, régionales, départementales et communales). Les principales données issues de cette enquête sont publiées en ligne sur le portail FranceArchives et librement disponibles sur le site des données ouvertes du ministère de la Culture. Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et celui des Armées disposent de leur propre réseau d'archives.

Une collecte de fonds d'archives freinée par la situation sanitaire

Les Archives nationales sont constituées de trois services à compétence nationale. Le premier, les Archives nationales, est généraliste, les deux autres sont spécialisés : les Archives nationales d'outre-mer (Aix-en-Provence) et les Archives nationales du monde du travail (Roubaix).

Malgré une réorganisation du travail des agents des archives en période de crise de Covid-19, la collecte des archives papier et numériques a réussi à se maintenir à un niveau annuel satisfaisant. Au total, les Archives nationales conservent 460 kilomètres linéaires d'archives, avec un accroissement de 3,18 kilomètres linéaires en 2020 (+ 0,7 %), dont 2,9 kilomètres linéaires d'archives publiques. Cette collecte de 2020 a permis d'accueillir de nouveaux fonds exceptionnels, comme le fonds photographique du journal quotidien *Le Monde* de 1970 à 2009, le fonds de l'École pratique des hautes études, ou encore le fonds photographique de l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers du ministère de la Culture qui couvre la période de 1983 à 1999.

En 2020, les services d'archives départementales conservent 2 635 kilomètres linéaires d'archives, soit près des deux tiers des fonds conservés par les services d'archives (tableau 1). Cette situation s'explique par la structuration historique de ces services d'archives : créées par la loi du 5 Brumaire an V (26 octobre 1796), les archives départementales conservent les archives des services du conseil départemental, des services déconcentrés de l'État et des établissements publics dont le siège est situé dans le département, les archives des notaires établis dans le département, certaines archives communales (notamment pour les petites communes) ainsi que les archives privées remises en don ou en dépôt.

En 2020, l'ensemble des cent services d'archives départementales comptabilise un accroissement de leurs fonds de 31,94 kilomètres linéaires (contre + 45,44 kilomètres linéaires en 2019)

soit une baisse de 3 % du métrage conservé. Ils représentent toutefois la part la plus importante de l'enrichissement des fonds en mètres linéaires sur l'ensemble des services d'archives. La baisse d'accroissement des fonds s'explique par un arrêt de la collecte des archives entre mars et mai 2020 pour l'ensemble des services d'archives. Le caractère inédit du confinement a cependant réorienté le travail de collecte, répondant au besoin de documentation sur la période. À l'initiative des archives des Vosges et de Beaune, l'appel à témoignages #mémoires-deconfinement a été repris par de nombreux services d'archives pour mener une collecte liée à la mémoire du confinement.

Enfin, près de 700 communes et intercommunalités disposent d'un service d'archives. Ces services ont pour mission principale d'archiver les documents produits par la collectivité, en particulier l'état civil. En 2020, ils conservent 776 kilomètres linéaires d'archives et réalisent un accroissement de leurs fonds d'archives de 32 kilomètres linéaires, comme en 2019. En moyenne, ces services ont collecté 75,2 mètres linéaires d'archives publiques papier, mais cinq services ont collecté plus de 500 mètres linéaires.

De nombreux services d'archives départementales et communales ont collecté des sources relatives à l'environnement et à l'aménagement du territoire, tels que les archives d'Ille-et-Vilaine qui ont fait de l'environnement une priorité pour leurs actions de collecte et de traitement.

Un niveau de collecte des archives numériques qui se maintient malgré une baisse prévisible

Les archives nativement numériques correspondent à des exports d'applications, des données d'enquêtes statistiques, des messageries, des fichiers issus d'applications bureautiques, photographiques ou audiovisuelles. Elles relèvent du patrimoine archivistique, au même titre que les archives sur support traditionnel. Le volume des fonds nativement numériques est mesuré en gigaoctets (Go) ou en téraoctets (To) de données.

En 2020, l'activité des agents en télétravail a été réorientée vers l'amélioration d'instruments de recherche et le traitement des archives numériques. Au cours de l'année, près de 27 260 Go d'archives numériques ont été collectés (- 29 % par rapport à 2019) pour une volumétrie totale de près de 300 To. Les archives départementales ont collecté 31 % de ces archives électroniques, avec 8 555 Go de données numériques; les archives régionales près de 7 880 Go; les archives communales et intercommunales conservent près de 6 110 Go; et les Archives nationales 4 710 Go.

La priorité donnée au développement de l'archivage numérique dans le Cadre stratégique commun de modernisation des archives (2015-2019) a facilité des avancées considérables de passage à l'échelle de l'archivage numérique, tant pour la collecte que pour l'amélioration de l'accès du citoyen aux archives. Le nouveau cadre stratégique commun (2020-2024) s'inscrit dans le prolongement du précédent par l'intensification et l'adaptation de la collecte et de l'accès aux archives nativement numériques. Il affiche également des ambitions nouvelles en termes de politique culturelle et patrimoniale proche des territoires et de leurs habitants, en plaçant l'usager au cœur des dispositifs.

Numérisation des fonds d'archives : 27,8 millions de pages numérisées par les Archives nationales en 2020

En 2020, le total des fonds numérisés depuis le début des opérations de numérisation s'élève à près de 556 millions de documents textuels et iconographiques (tableau 2). Les trois services à compétence nationale des Archives nationales totalisent 19,9 millions de pages et d'images numérisées, soit une augmentation de 14 % par rapport à 2019. Les archives régionales comptent 303 135 pages et images numérisées. Quant aux services départementaux, ils enregistrent un total de 497 millions de documents numérisés, dont 22 millions en 2020. Bien que ces opérations soient en baisse de 44 % par rapport à 2019 en raison d'un changement du type

de comptage des numérisations¹, en plus du contexte sanitaire, les archives départementales restent les services ayant réalisé le plus grand nombre de pages et d'images numérisées. Les archives municipales comptent près de 39 millions de pages et images numérisées, dont 61 % sont disponibles en ligne. La part des fonds numérisés disponibles en ligne atteint 88 % pour les archives départementales, 63 % pour les Archives nationales ; elle est de 2 % seulement pour les archives régionales.

Une fréquentation des services d'archives diminuée de moitié en 2020...

Comme l'ensemble des structures accueillant du public, l'activité des services d'archives a été marquée, en 2020, par la crise sanitaire. La fermeture des salles de lecture et des expositions et le confinement des personnels décidé au printemps 2020, à l'exception de quelques missions essentielles relatives notamment à la sécurité et à la maintenance des sites, a ensuite évolué vers une reprise progressive d'activité selon différentes variations liées aux mesures successives de confinement.

En 2020, la fréquentation *in situ* des services d'archives s'élève à près de 604 000 visites (séances en salle de lecture, publics des expositions et des autres activités culturelles), soit une chute de 57 % par rapport au 1,4 million de visites en 2019. Précipité par les mesures de confinement, le recul de la fréquentation en salle poursuit une tendance à la baisse de la fréquentation ces dernières années. Le nombre de séances de travail en salle de lecture affichait un recul progressif, passant de 512 600 séances en 2012 à 371 600 en 2019, soit une baisse de 28 % (tableau 3). En 2020, le nombre de séances de travail en salle de lecture est de 180 500, soit moitié moins qu'en 2019. Les archives départementales ont accueilli près de 357 800 visiteurs, les services d'archives municipales et intercommunales 185 400, les trois services d'Archives nationales 60 500 et les archives régionales près de 300.

... au profit d'une forte augmentation des visites sur les sites web d'archives

Les archives conservées ont vocation à être consultées par le public. En 2020, si la crise sanitaire a freiné la fréquentation des salles de lectures, la consultation des archives en ligne a su répondre à la demande avec 475 millions de documents consultables en ligne et 1,9 milliard de pages vues sur les sites des services d'archives, soit 11 % d'augmentation de pages vues par rapport à 2019.

En 2020, le portail FranceArchives a agrégé près de 20 millions d'unités de description d'archives et près de 7 000 ressources éditoriales. Des utilisateurs ont été directement associés à cette entreprise *via* une enquête auprès de vingt utilisateurs aux profils variés : citoyen, curieux du patrimoine, généalogiste, amateur d'histoire locale, universitaire, archiviste... Cette opération a permis de dégager trois axes de travail visant à améliorer la compréhension du site et à proposer une navigation plus efficace, ainsi qu'un meilleur accompagnement de l'utilisateur afin d'imaginer un site plus facile à utiliser par tous les publics.

1. En 2020, la politique de numérisation des services d'archives a appliqué un changement du principal indicateur utilisé par les Archives de France pour quantifier les actions de numérisation : au lieu de compter les pages numérisées, les services compilent les images numérisées (une image pouvant concerner deux pages d'un registre, par exemple). Cette évolution, destinée à faciliter le recueil des informations et leur comparaison avec d'autres secteurs culturels ou scientifiques, interdit toute comparaison du volume et de la répartition des données produites en 2020 avec les années antérieures.

Pour en savoir plus

- Archives nationales, rapport d'activité 2020
- *Des archives en France, 2020. L'activité des services d'archives*, Paris, Service interministériel des archives en France, 2020, et rapports des années précédentes (depuis 1961) : <https://francearchives.fr/article/37979>
- Cadre stratégique commun de modernisation des archives (2020-2024) : <https://www.gouvernement.fr/cadre-strategique-commun-de-modernisation-des-archives-3042>
- FranceArchives, « Deux milliards de clics. Enquête sur les usagers en ligne des archives », 2021 : <https://francearchives.fr/fr/article/339905146>
- Chiffres clés publiés sur la plateforme data.culture.gouv.fr : <https://data.culture.gouv.fr/explore/dataset/activite-des-services-darchives-en-france/information/>

Tableau 1 – Croissance annuelle des fonds d'archives en 2020

En km linéaires et Go

	Archives nationales	Archives régionales*	Archives départementales	Archives municipales et intercommunales	Ensemble
Métrage total des fonds papier conservés (km linéaires)	459,28	124,23	2 635,51	775,94	3 994,96
Accroissement des archives papier en 2020 (km linéaires)	3,18	2,85	31,94	32,36	70,33
dont archives publiques	2,9	2,8	28,6	31,3	65,6
dont archives privées	0,28	0,05	3,57	1,06	4,96
Accroissement des archives électroniques en 2020 (Go)	4 711,00	7 879,87	8 555,20	6 110,40	27 256,47

* Champ : France entière.

Source: Service interministériel des archives de France/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 2 – Mise à disposition de fonds d'archives en ligne, 2018-2020

En unités

	2018	2019	2020
Nombre total de documents textuels et iconographiques numérisés	565 732 178	605 529 647	555 969 845
Nombre total de documents textuels et iconographiques disponibles en ligne	441 035 913	471 168 721	475 017 287

Source: Service interministériel des archives de France/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 3 – Action culturelle et scientifique des services d'archives, 2012-2020

En milliers d'unités

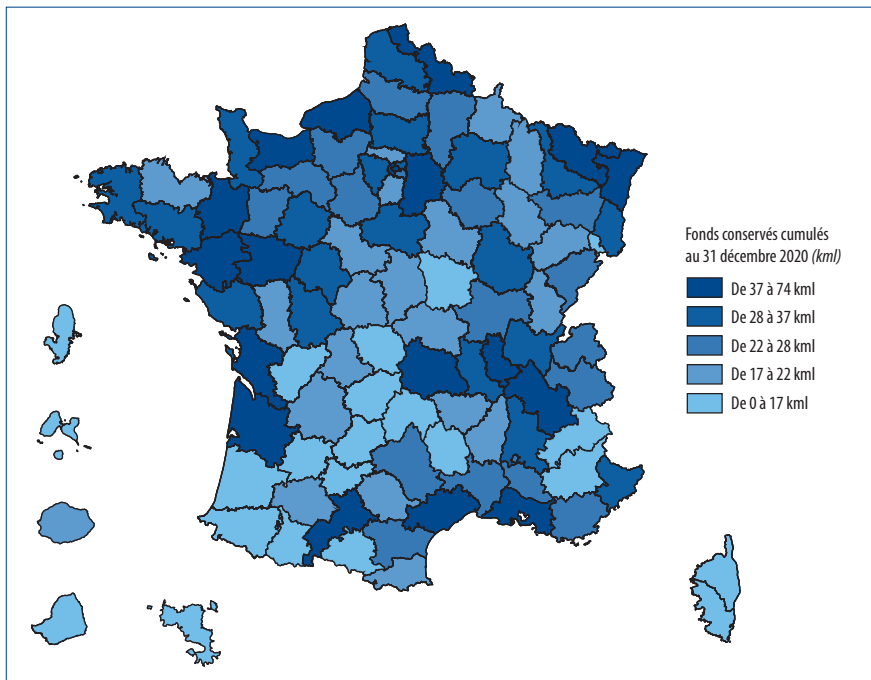
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de lecteurs	178	182	183	169	169	170	168	160	80
Séances de travail	513	486	487	451	438	426	402	372	180
Consultations sur place*	2 183	2 367	2 217	1 980	1 934	1 932	1 751	1 660	882
Consultations en ligne (millions)**	2 070	2 245	2 430	225	2 137	1 917	1 866	1 743	1 941
Expositions (unités)	550	531	611	484	468	526	551	528	586
Visiteurs des expositions fixes	740	853	1 028	542	633	767	801	490	212
Scolaires accueillis dans les services	220	229	291	242	239	255	263	276	130
Fréquentation totale des services	1 055	1 744	2 033	1 468	1 505	1 708	1 661	1 421	604

* Nombre d'articles communiqués.
** Nombre de pages vues.

Source : Service interministériel des archives de France/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Carte 1 – Fonds occupés dans les archives départementales en 2020

En km linéaires



Source : Service interministériel des archives de France/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Musées

Plus de 1 200 musées de France

Instaurée par la loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, l'appellation « Musée de France » peut être accordée aux musées appartenant à l'État ou à des personnes morales de droit public ou privé à but non lucratif. Est considérée comme un musée « toute collection permanente composée de biens dont la conservation et la présentation revêtent un intérêt public et organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public ».

Si tous les musées sur le territoire national ne font pas partie du réseau des « Musées de France », à ce jour, 1 215 musées disposent de l'appellation et un peu plus de 1 000 d'entre eux sont ouverts au public. Huit musées de France sur dix relèvent des collectivités territoriales, 61 musées appartiennent à l'État, dont 39 musées nationaux dépendent directement du ministère de la Culture.

Dans le cadre du mouvement de déconcentration de l'administration culturelle, l'octroi et le retrait d'appellation ont été réformés par le décret n° 2020-1371 du 10 novembre 2020. Ces compétences ont été transférées à l'échelon territorial régional. Ainsi, l'attribution et la gestion de l'appellation « Musée de France » relèvent, depuis fin 2020, du préfet de région.

Les musées d'art concentrent les deux tiers de la fréquentation des musées de France

En 2020 sur l'ensemble des musées de France ouverts à la visite, un peu plus d'un tiers d'entre eux sont des musées d'art (35 %), près d'un tiers des musées d'histoire (32 %), un peu moins d'un quart des musées de société et de civilisation (23 %), tandis qu'un musée de France sur dix est un musée scientifique (nature, sciences et techniques) (graphique 1). En matière de fréquentation, les musées d'art attirent un peu plus de la moitié de la fréquentation globale, suivis des musées d'histoire (21 %), des musées de société et de civilisation (12 %) puis de ceux de nature, sciences et techniques (10 %).

Une baisse historique de la fréquentation des musées de France de 64 % en 2020

Avec une estimation à plus de 24,5 millions d'entrées en 2020, la fréquentation des musées de France a chuté de manière spectaculaire par rapport à 2019. On observe un repli de 64 % de la fréquentation, principalement en raison de la fermeture des établissements durant la pandémie de Covid-19. Ce fléchissement historique touche l'ensemble des régions, mais est plus marqué en Île-de-France (- 70 %) qui demeure cependant la région qui a rassemblé le plus d'entrées (47 % de l'ensemble, contre 57 % en 2019).

Si, avant la crise sanitaire, sept établissements, tous franciliens, étaient les plus visités avec une fréquentation supérieure au million d'entrées (le Musée du Louvre, le Musée national d'art moderne-Centre Georges-Pompidou, le Musée du quai Branly-Jacques-Chirac, le Musée d'Orsay et le Musée de l'Orangerie, le Musée de l'armée, le domaine national de Versailles), en 2020, seuls le Louvre et le domaine national de Versailles ont atteint le seuil du million de visiteurs. La fréquentation cumulée de ces grands établissements atteint un volume de 7,5 millions d'entrées en 2020, contre plus de 28 millions en 2019, soit un repli de 73 %. La situation diffère selon les établissements : - 61 % pour le Musée du quai Branly-Jacques-Chirac, - 72 % pour les Musées

du Louvre et de l'armée ou – 73 % pour le Musée national d'art moderne-Centre Georges-Pompidou, – 75 % pour le domaine national de Versailles à – 76 % pour le Musée d'Orsay, et – 78 % pour le Musée de l'Orangerie.

Baisse de la fréquentation des musées de France hors Île-de-France de 55 % en 2020

Avec 13 millions d'entrées en 2020, contre 30 millions en 2019, la fréquentation des musées de France, hors Île-de-France, connaît un fléchissement de 55 % en un an (graphique 2). Le contexte sanitaire a entraîné une baisse de fréquentation dans les régions, qui va de – 35 % en Guyane, la moins touchée, à – 88 % à Saint-Pierre-et-Miquelon et – 87 % à Mayotte ou encore – 66 % en Corse (tableau 1).

Par rapport à 2019, sur le territoire métropolitain, ce sont les régions de Normandie, du Grand Est et la collectivité de la Corse qui ont été les plus touchées, avec un repli de l'ordre de 60 %. Quatre régions connaissent un repli de 56 % (Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Pays de la Loire et Provence-Alpes-Côte d'Azur), légèrement plus élevé que celui mesuré dans les musées de Bourgogne-Franche-Comté, des Hauts de France (– 51 %), de la Nouvelle-Aquitaine (– 50 %), de la Bretagne et du Centre-Val de Loire (– 49 %).

En Normandie, on observe une diminution de la fréquentation des musées de Caen (– 60 %), de Rouen (– 62 %) et de ceux du Havre (– 61 %). Dans la région du Grand Est, les musées de Nancy enregistrent une baisse modérée (– 35 %) en raison de la réouverture du Musée-Aquarium de Nancy, qui a accueilli plus de 70 000 visiteurs (+ 51 % par rapport à 2019). La fréquentation des musées de Strasbourg marque une baisse de 64 %, ceux de Mulhouse de 62 % et ceux de Colmar de 65 %. En Auvergne-Rhône-Alpes, les musées de Lyon affichent, quant à eux, un repli de 50 % par rapport à 2019, avec un peu plus de 581 000 visiteurs accueillis. Avec 1,7 million d'entrées, la région concentre 7 % de la fréquentation totale. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les musées de Marseille ont accueilli 444 000 visiteurs en 2020, soit 54 % de moins que l'année précédente et les musées de Nice, 271 000 visiteurs (– 66 % par rapport à 2019). En Bourgogne-Franche-Comté, les musées de Dijon affichent un repli de 58 % lié pour partie à la fermeture partielle du musée archéologique en 2020 (– 63 % par rapport à 2019). En Nouvelle-Aquitaine, les musées de Bordeaux avec 336 000 visiteurs enregistrent un repli de la fréquentation globale de 50 % en 2020.

En Outre-mer, la baisse est plus importante à Saint-Pierre et Miquelon (– 88 %) et à Mayotte (– 87 %), tandis que la Guadeloupe (– 60 %), la Martinique (– 53 %) et la Guyane (– 35 %) enregistrent un repli plus modéré.

2021, une reprise progressive de la fréquentation des musées nationaux et des lieux d'expositions

En 2021, malgré la fermeture des établissements patrimoniaux durant près de cinq mois et la mise en place de mesures sanitaires renforcées pour le reste de l'année, c'est une fréquentation à la hausse qui s'observe sur l'ensemble de l'année par rapport à 2020. Ainsi, les musées nationaux sous tutelle du ministère de la Culture (Galeries nationales du Grand Palais¹ et Musée du Luxembourg inclus) ont enregistré 11,7 millions d'entrées en 2021, soit une augmentation de 23 % de la fréquentation par rapport à 2020, sans pour autant atteindre le niveau de 2019 (– 65 % par rapport à 2019) (tableau 2). La fréquentation globale des musées situés en Île-de-France connaît une augmentation de 26 % par rapport à 2020, mais un repli de 64 % par rapport à 2019. En région, la progression est un peu plus importante (+ 35 % en 2021 mais – 45 % par rapport à 2019).

Ainsi, si la plupart des établissements ont vu leur fréquentation augmenter par rapport à 2020, certains lieux patrimoniaux se démarquent même par une hausse significative du nombre de leurs visiteurs liée à l'organisation d'expositions, à l'instar du Musée des arts décoratifs qui

1. Fermeture de ses portes au public en mars 2021 pour des travaux jusqu'aux jeux olympiques et paralympiques de 2024.

a connu une fréquentation exceptionnelle: + 87 % par rapport à 2020 et + 32 % par rapport à 2019 grâce à l'exposition consacrée à Thierry Mugler; du Musée de la musique: + 100 % par rapport à 2020 et – 45 % par rapport à 2019 (« Renaud putain d'expo » et « Salgado Amazônia », ainsi que le début de « Hip Hop 360 » avec deux semaines en décembre); du Musée national d'art moderne du Centre Georges-Pompidou: + 64 % par rapport à 2020 et – 54 % par rapport à 2019 (Georgia O'Keeffe); et du Mucem: + 64 % par rapport à 2020 et – 34 % par rapport à 2019 (Jeff Koons).

2021, une reprise de la fréquentation pour les deux collections nationales situées en région, avec une augmentation de 17 % de la fréquentation d'ensemble

Le Centre Pompidou-Metz a accueilli 165 000 visiteurs en 2021 en sept mois d'ouverture, soit une augmentation de 45 % par rapport à 2020 et un repli de 46 % par rapport à 2019. Cette progression s'explique par la mise en place d'un programme d'expositions, telles « Chagall. Le passeur de lumière » présentée du 21 novembre 2020 au 30 août 2021 qui a accueilli 79 000 visiteurs, et « Face à Arcimboldo » présentée du 29 mai au 22 novembre 2021, qui a enregistré 129 000 visiteurs. Par ailleurs, en lien avec l'association Festival, deux week-ends « Renaissance », série d'événements artistiques et multidisciplinaires, les 29 et 30 mai et les 18 et 19 septembre 2021 ont réuni plus de 7 000 visiteurs. Depuis son ouverture au public, en mai 2010, ce sont plus de 4,2 millions de visiteurs qui ont été accueillis au Musée du Centre Pompidou-Metz.

Le Louvre-Lens a accueilli 224 000 visiteurs sur 195 jours d'ouverture en 2021, soit une augmentation de 4 % et un repli de 58 % par rapport à 2019. L'exposition consacrée à Picasso, organisée du 13 octobre 2021 au 6 février 2022, a accueilli 100 000 visiteurs sur l'ensemble de la période. Depuis son ouverture en 2012, 4,6 millions de visiteurs ont franchi les portes du musée.

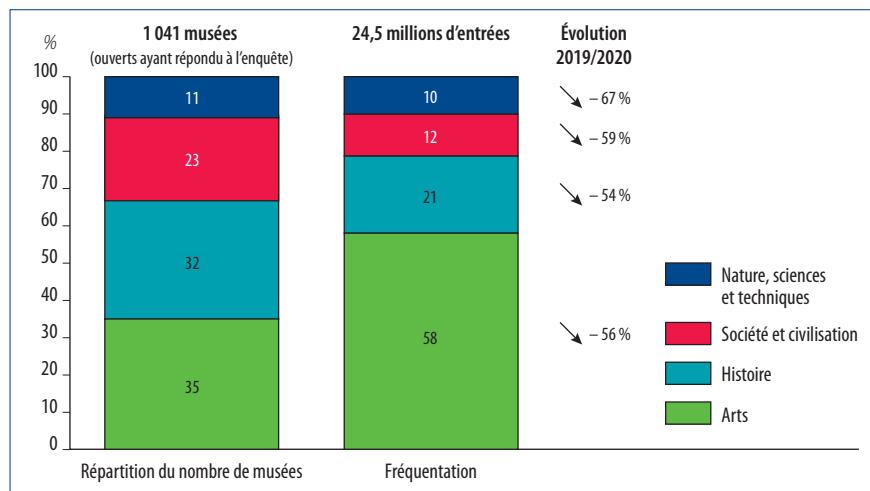
Les expositions temporaires en 2021

En dépit des restrictions dues à la pandémie, de la mise en place du passe sanitaire et de l'absence de touristes nationaux et étrangers, certaines expositions ont tout de même réussi à retrouver une fréquentation comparable à celle d'avant la pandémie. Dans cette situation encore fragile, certaines expositions obtiennent des chiffres prometteurs (tableau 2). Au Musée des arts décoratifs, l'exposition consacrée à Thierry Mugler, organisée du 30 septembre 2021 au 24 avril 2022, a enregistré plus de 423 000 visiteurs, dont plus de 178 000 en 2021. Au Petit Palais, musée des beaux-arts de la ville de Paris, l'exposition « Jean-Michel Othoniel. Le Théorème de Narcisse » organisée du 28 septembre 2021 au 9 janvier 2022 a franchi la barre des 300 000 entrées. Au Centre Georges-Pompidou, l'exposition consacrée à la rétrospective « Georgia O'Keeffe » organisée du 8 septembre au 6 décembre 2021 a attiré près de 300 000 visiteurs. À la grande Halle de la Villette, l'exposition consacrée à Napoléon qui s'est tenue du 28 mai au 24 décembre 2021 a accueilli 275 500 visiteurs. Les dix premières expositions recensées ont attiré près de 2,6 millions de visiteurs.

Pour en savoir plus

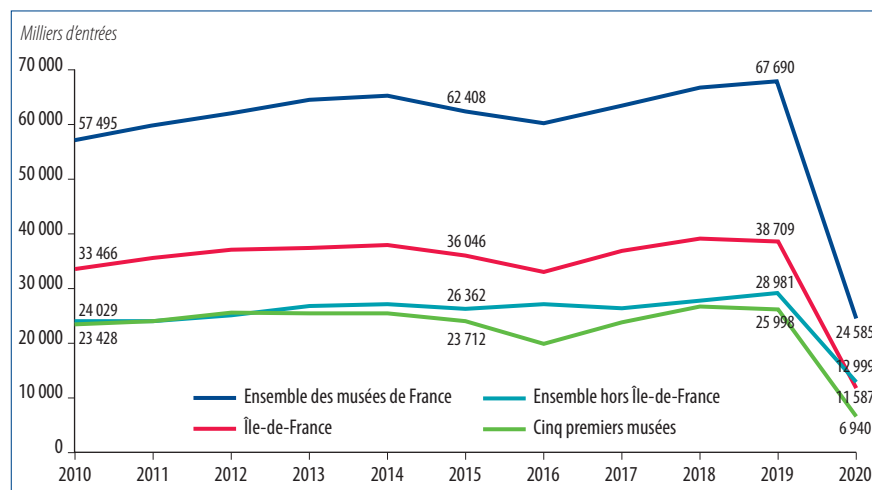
- <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Musees-V2/Actualites/Nouvelle-liste-officielle-des-musees-de-France>
- *Patrimostat 2020 – Fréquentation des patrimoines*, Ministère de la Culture, septembre 2021 : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese/Patrimostat/Patrimostat-edition-2020>
- *Patrimostat 2021 – Fréquentation des patrimoines*, Ministère de la Culture, juillet 2022 : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese/Patrimostat/Patrimostat-edition-2021>

Graphique 1 – Répartition et fréquentation des musées par type de collection en 2020



Source : DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 2 – Évolution de la fréquentation des musées de France, 2010-2020



Source : DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 1 – Fréquentation des musées de France par région, 2016-2020

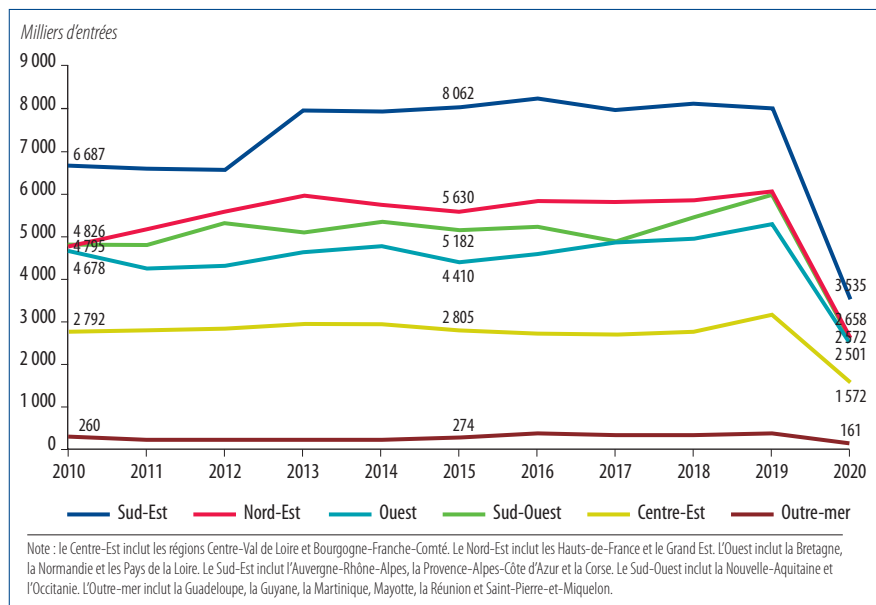
En milliers d'entrées et %

	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution 2019/2020 (%)
Auvergne-Rhône-Alpes	3 992	3 855	3 808	3 820	1 691	- 56
Bourgogne-Franche-Comté	1 731	1 673	1 724	2 095	1 021	- 51
Bretagne	1 120	1 215	1 231	1 447	740	- 49
Centre-Val de Loire	998	1 007	1 047	1 080	551	- 49
Corse	300	301	312	312	107	- 66
Grand Est	3 191	3 249	3 237	3 230	1 272	- 61
Guadeloupe	58	62	58	60	24	- 60
Guyane	22	18	20	18	11	- 35
Hauts-de-France	2 661	2 547	2 633	2 848	1 386	- 51
Île-de-France	33 207	36 862	39 198	38 709	11 587	- 70
Martinique	63	53	44	78	36	- 53
Mayotte	0,0	0,0	6,2	6,6	0,9	- 87
Normandie	2 077	2 132	2 532	2 907	1 107	- 62
Nouvelle-Aquitaine	1 959	2 074	1 983	2 362	1 192	- 50
Occitanie	3 286	2 840	2 982	2 946	1 309	- 56
Pays de la Loire	1 407	1 529	1 715	1 650	725	- 56
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 975	3 840	4 024	3 908	1 737	- 56
Réunion	224	207	194	211	88	- 58
Saint-Pierre-et-Miquelon	4,2	4,7	3,6	4,3	0,5	- 88
Total hors Île-de-France	27 067	26 606	27 556	28 981	12 999	- 55
Total	60 274	63 468	66 755	67 690	24 585	- 64

Note : certains chiffres ont dû être redressés par manque de réponse d'un ou plusieurs musées.

Source : DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 3 – Évolution de la fréquentation des musées de France, par grande zone géographique hors Île-de-France, 2009-2019



Source : DEPS, Ministère de la Culture, 2022

**Tableau 2 – Fréquentation des expositions temporaires parisiennes
ayant attiré plus de 100 000 visiteurs en 2021-2022**

Exposition	Dates
<i>Thierry Mugler, Couturissime</i>	30 septembre 2021 au 24 avril 2022
<i>Signac collectionneur</i>	12 octobre 2021 au 13 février 2022
<i>Jean-Michel Othoniel. Le Théorème de Narcisse</i>	28 septembre 2021 au 09 janvier 2022
<i>Georgia O'Keeffe</i>	08 septembre au 06 décembre 2021
<i>Napoléon</i>	28 mai au 24 décembre 2021
<i>Botticelli</i>	10 septembre 2021 au 24 janvier 2022
<i>Les Lalanne à Trianon</i>	19 juin au 10 octobre 2021
<i>Baselitz - La rétrospective</i>	20 octobre 2021 au 07 mars 2022
<i>Une histoire de la mode. Collectionner</i>	02 octobre 2021 au 26 juin 2022
<i>Chaim Soutine/ Willem de Kooning</i>	15 septembre 2021 au 10 janvier 2022
<i>Picasso Rodin</i>	19 mai 2021 au 06 mars 2022
<i>Vivian Maier</i>	14 septembre 2021 au 16 janvier 2022
<i>Enfin le cinéma ! Arts, images et spectacles en France</i>	28 septembre 2021 au 16 janvier 2022
<i>Les animaux du Roi</i>	12 octobre 2021 au 13 février 2022
<i>Picasso Rodin</i>	19 mai 2021 au 02 janvier 2022
<i>Elles font l'abstraction</i>	19 mai au 23 août 2021
<i>Ultime combat. Arts martiaux d'Asie</i>	28 septembre 2021 au 16 janvier 2022
<i>Paris - Athènes. Naissance de la Grèce moderne (1675-1919)</i>	30 septembre 2021 au 07 février 2022
<i>Dessins pour Versailles. Vingt ans d'acquisitions</i>	01 juin au 07 novembre 2021
<i>Ilya Répine, peindre l'âme russe</i>	05 octobre 2021 au 23 janvier 2022
<i>Henri Cartier-Bresson, Revoir Paris</i>	15 juin au 31 octobre 2021
<i>Le peuple de demain</i>	25 septembre 2021 au 09 mai 2022
<i>L'heure bleue de Peter Severin Kroyer</i>	16 mai au 26 juin 2021
<i>Cartier et les arts de l'Islam</i>	20 octobre 2021 au 20 février 2022
<i>Salgado Amazônia</i>	20 mai au 31 octobre 2021

En unités

Musée	Fréquentation
Musée des arts décoratifs - MAD	423 368
Musée d'Orsay	356 142
Petit Palais - Musée des beaux-arts de la ville de Paris	300 084
Musée national d'art moderne (Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou)	297 893
Grande Halle de la Villette	275 500
Musée Jacquemart-André	265 000
Établissement public du musée et du domaine national de Versailles	258 800
Musée national d'art moderne (Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou)	225 743
Palais Galliera, Musée de la mode de la Ville de Paris	221 000
Musée de l'Orangerie	217 628
Musée Picasso	215 778
Musée du Luxembourg	212 363
Musée d'Orsay	211 675
Établissement public du musée et du domaine national de Versailles	192 200
Musée Rodin	183 946
Musée national d'art moderne (Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou)	159 822
Musée du quai Branly-Jacques-Chirac (Exposition organisée dans le cadre de l'Olympiade culturelle de Paris 2024)	149 831
Musée du Louvre	136 616
Établissement public du musée et du domaine national de Versailles	134 200
Petit Palais - Musée des beaux-arts de la ville de Paris	130 021
Musée Carnavalet - Histoire de Paris	126 250
Musée national d'art moderne (Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou)	116 823
Musée Marmottan	110 886
Musée des arts décoratifs - MAD	110 164
Musée de la musique	105 017

Source : DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Monuments historiques et sites patrimoniaux

« Monument historique », « Patrimoine européen », « Architecture contemporaine remarquable », « Site patrimonial remarquable », « Jardin remarquable », « Maisons des Illustres », « Villes et pays d'art et d'histoire », etc. : existants depuis le début du XIX^e siècle ou créés par le ministère de la Culture et inscrits dans la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016, ces protections juridiques, labels et appellations ont pour objectif la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel dans toute sa diversité, bâti ou paysager, sur l'ensemble du territoire français. L'animation des monuments et sites contribue à leur offrir une meilleure visibilité afin de permettre à tous les publics de découvrir et d'approfondir leur connaissance du patrimoine.

Un fort ancrage territorial des monuments historiques

La réflexion sur la protection et la conservation des monuments historiques s'est développée tout au long du XIX^e siècle et a abouti à la loi du 30 mars 1887 pour la conservation des monuments historiques, qui a notamment fixé des critères et une procédure de classement, puis à la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, qui a posé les bases de la réglementation actuelle. La protection a pour objectif d'assurer la conservation du patrimoine immobilier et mobilier et peut être de deux sortes : le classement ou l'inscription à l'inventaire au titre des monuments historiques, ce qui détermine les niveaux d'obligation de protection et de restauration. Depuis la création en 1837 de la commission des monuments historiques, plus de 45 400 immeubles sont protégés au titre des monuments historiques en France et près d'un tiers d'entre eux sont classés (tableaux 1 et 2). Les architectures domestiques et religieuses sont les plus nombreuses, respectivement un tiers chacune.

La région Nouvelle-Aquitaine compte le plus grand nombre d'immeubles protégés au titre des monuments historiques (14 % du total). Les régions Occitanie (11 %), Auvergne-Rhône-Alpes (11 %) et Grand Est (10 %) sont également bien pourvues avec plus de 4 500 immeubles protégés sur leur territoire. Cet ancrage territorial est d'autant plus marqué que 43 % de l'ensemble des monuments français appartiennent aux communes et intercommunalités, quand 45 % sont des propriétés privées (tableaux 1 et 2).

Les objets mobiliers peuvent également être protégés au titre des monuments historiques : on en recense environ 261 000 en 2020. Il s'agit principalement de sculptures (près de 40 % des objets mobiliers), d'objets religieux et de peintures ; on compte, par exemple, 1 600 orgues classés ou inscrits.

Reprise de la fréquentation des monuments nationaux en 2021

Le Centre des monuments nationaux (CMN) est un établissement public à caractère administratif chargé au nom de l'État de la conservation et de l'ouverture au public d'un réseau d'une centaine de monuments nationaux, parmi lesquels l'Arc de triomphe de l'Étoile, l'abbaye du Mont-Saint-Michel, la Conciergerie, la Sainte-Chapelle du palais de justice de Paris, le Panthéon, l'hôtel de la Marine et la cité de Carcassonne qui illustrent, par leur diversité, la richesse du patrimoine français.

Malgré un contexte toujours très difficile (fermeture pendant près de cinq mois, jauges réduites, instauration du passe sanitaire et faible présence des touristes internationaux), le Centre des monuments nationaux a accueilli 4,7 millions de visiteurs en 2021, soit une progression de 35 % par rapport à 2020, mais un repli de 53 % par rapport à 2019. Si la fréquentation n'est pas revenue à un niveau comparable à celle enregistrée en 2019, des records de visites ont néanmoins été observés pour certains sites en 2021, notamment ceux situés en zones rurales, à l'instar de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, de l'abbaye de la Sauve-Majeur ou des sites archéologiques de Glanum ou de Sanxay.

La fréquentation du CMN a aussi été portée par l'organisation d'événements qui ont su attirer leur public. Parmi ceux-ci, on peut citer l'ouverture au public de l'hôtel de la Marine, l'empaquetage de l'Arc de triomphe par Christo et Jeanne-Claude, l'accueil des œuvres d'Ousmane Sow à la citadelle de Mont-Dauphin, ou encore l'installation de celles d'Anselm Kiefer et de Pascal Dusapin au Panthéon. L'année 2021 est également marquée par la panthéonisation de Joséphine Baker, sixième femme à faire son entrée au Panthéon. Cette artiste engagée à la personnalité charismatique a attiré de nombreux visiteurs venus lui rendre hommage au cours de deux journées exceptionnellement gratuites d'ouverture au public au mois de décembre 2021. Enfin, l'exposition commémorant l'anniversaire de l'abolition de la peine de mort qui s'est également tenue au Panthéon du 8 octobre 2021 au 9 janvier 2022 a attiré des milliers de visiteurs. Ces deux événements ont permis au Panthéon d'enregistrer 368 000 entrées au cours de l'année 2021, soit une augmentation de 65 % par rapport à 2020 (tableau 3).

Enfin, il faut noter que l'hôtel de la Marine, qui a ouvert ses portes au public pour la première fois au mois de juin 2021, après une importante campagne de restauration et de remeublement et dont les espaces dédiés à la découverte des trésors de la collection Al Thani sont accessibles depuis le mois de novembre dernier, a, quant à lui, déjà reçu plus de 210 000 visites, confirmant l'intérêt des publics nationaux et internationaux pour ce type de monuments.

Les monuments nationaux en région ont attiré plus de 2,8 millions de visiteurs en 2021

Si la fréquentation n'a pas retrouvé son niveau d'avant la crise sanitaire (2,8 millions de visiteurs en 2021 contre plus de 7 millions de visiteurs en 2019), la quasi-totalité des monuments a connu, en 2021, une hausse sensible par rapport à 2020. L'abbaye du Mont-Saint-Michel (608 420 entrées, + 22 %) est le monument national le plus visité en région. C'est également le cas de nombreux autres monuments tels que l'abbaye de Montmajour (39 990 entrées, + 96 %), le château de Voltaire à Ferney (21 850 entrées, + 70 %), le monastère royal de Brou (62 710 entrées, + 43 %), le château de la Motte-Tilly (10 460 entrées, + 58 %) et le château d'Aulteribe (6 260 entrées, + 53 %). C'est aussi le cas de monuments qui avaient connu des périodes de fermeture plus longues et des jauges plus restreintes en 2020 en raison de leur exigüité : les tours de la cathédrale de Bourges (8 320 entrées, + 304 %), la grotte de Font-de-Gaume (18 180 entrées, + 192 %), la grotte de Pair-non-Pair (6 330 entrées, + 114 %), les tours de la cathédrale d'Amiens (5 020 entrées, + 98 %) ou la tour Pey-Berland (22 770 entrées, + 90 %).

En 2021, certains monuments ont même enregistré une fréquentation supérieure à celle de 2019. Ainsi, en Occitanie, le château de Gramont et son exposition « Costumer la Renaissance » (6 340 entrées contre 3 570 en 2019, soit une progression de 78 %), en Provence-Alpes-Côte d'Azur, la place forte de Mont-Dauphin, qui accueille l'ensemble de sculptures « Little Bighorn » d'Ousmane Sow depuis le 6 juillet et pour une durée de dix ans (14 320 entrées contre 11 660 en 2019, + 23 %) ou encore de la colonne de la Grande Armée à Wimille en Haut-de-France (5 040 entrées contre 4 690 en 2019, soit + 8 %).

Une importante fréquentation des sites internet

Les sites internet des monuments ont connu aussi une forte fréquentation (12 millions de pages vues en 2021, soit + 41 % par rapport à 2020 – et 9,8 millions d'utilisateurs uniques –

+ 46 %), grâce notamment à la réouverture des monuments, à l'intérêt renouvelé des Français pour leur patrimoine et à deux temps forts de la saison culturelle : l'inauguration de l'hôtel de la Marine et l'installation de Christo et Jeanne-Claude à l'Arc de triomphe. Le CMN a également continué à développer sa communication sur les réseaux sociaux en pérennisant ses visites de monuments sur Facebook (100 500 abonnés, + 2,6 %), et en étendant sa présence auprès de nouveaux publics avec son arrivée sur Tik Tok et LinkedIn en 2021.

Les domaines nationaux : « un lien exceptionnel avec l'histoire de la Nation »

Le décret n° 2017-720 du 2 mai 2017 a défini une première liste de six domaines nationaux : domaine de Chambord, domaine du Louvre et des Tuileries, domaine de Pau, château d'Angers, palais de l'Élysée, palais du Rhin, ainsi que le périmètre qui leur est associé en application de l'article L. 621-35 du Code du patrimoine. Le décret du 10 septembre 2021 a complété cette liste avec l'ajout de cinq ensembles immobiliers, dont la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture a reconnu « le lien exceptionnel avec l'histoire de la Nation ». Ces cinq ensembles immobiliers sont le Palais-Royal, le palais de la Cité à Paris, le château de Vincennes en Île-de-France, ainsi que les châteaux de Coucy et de Pierrefonds dans les Hauts-de-France. Enfin, le décret du 17 juin 2022 a créé cinq nouveaux domaines nationaux : les domaines de Meudon, du château de Malmaison et de Saint-Cloud en Île-de-France, le domaine du château de Villers-Cotterêts et le domaine du château de Compiègne dans les Hauts-de-France. Au terme de l'année 2022, le nombre de domaines nationaux s'élevé donc à seize. La propriété de ces domaines nationaux relève en totalité ou pour l'essentiel de l'État.

En 2021, année anniversaire de ses 200 ans d'ouverture au public, et en dépit de sa fermeture au cours des cinq premiers mois de l'année, le domaine national de Chambord a enregistré 708 000 entrées, soit une augmentation de 23 % par rapport à 2020 mais un repli de 37 % par rapport à 2019.

La fréquentation du château d'Angers connaît une progression de 22 % par rapport à 2020 avec plus de 154 000 entrées mais un repli de 38 % par rapport à 2019. Le château de Vincennes a enregistré plus de 58 000 visiteurs, soit une progression de 22 % par rapport à 2020 mais un repli de 56 % par rapport à 2019. Au château de Coucy dans l'Aisne, on note un repli de 3 % par rapport à 2020 et de 34 % par rapport à 2019. Le château de Pierrefonds dans l'Oise connaît une progression de 15 % par rapport à 2020 et un repli de 42 % par rapport à 2019. Par ailleurs, le château de Pau compris dans le domaine a enregistré 43 640 entrées, soit un repli de 7 % par rapport à 2020 et de 54 % par rapport à 2019.

Le financement de la conservation des monuments historiques : des dispositifs innovants

Afin de compléter les financements de l'État en faveur des monuments historiques, deux dispositifs innovants, soutenus par le ministère de la Culture, ont été créés en 2018. Le premier est la mission Patrimoine en péril confiée à Stéphane Bern par le président de la République, et soutenue par la Fondation du patrimoine et la Française des jeux. Le loto du Patrimoine rencontre un succès populaire qui ne se dément pas : plus de 100 millions d'euros ont été collectés au titre des quatre éditions. Cette somme a été complétée par 56 millions d'euros de crédits exceptionnels accordés par le ministère de la Culture pour les projets protégés au titre des monuments historiques et par 15 millions d'euros de dons et de mécénats d'entreprises. Depuis 2018, la mission Patrimoine s'est engagée dans la restauration de 627 sites. 154 opérations sont d'ores et déjà achevées. Ces édifices, protégés ou non au titre des monuments historiques, sont répartis sur tout le territoire de la France métropolitaine (un édifice par département) et des collectivités d'outre-mer, dans les espaces urbains comme dans les zones rurales, et représentent la diversité patrimoniale : édifices religieux, industriels et techniques, habitations, châteaux, maisons d'artistes, bibliothèques, moulins, jardins, etc.

Le second dispositif est spécifiquement consacré aux monuments historiques des petites communes, qui concentrent sur leur territoire la majorité des monuments historiques sans, le plus souvent, disposer de ressources suffisantes pour en assurer seules l'entretien, la restauration et la mise en valeur. Le Fonds incitatif et partenarial (FIP), doté de 61 millions d'euros depuis 2018, permet au ministère de la Culture, sous réserve d'un engagement minimum du propriétaire et du conseil régional, de renforcer son taux de subventionnement pour les projets sélectionnés.

Depuis 2018, ce fonds a permis le lancement de 576 opérations qui, le plus souvent, n'auraient pu démarrer faute de financements suffisants. Plus des trois quarts des projets concernent des communes de moins de 2 000 habitants.

Des labels récents valorisant le lien entre patrimoine bâti et histoire

Au cours des vingt dernières années, des labels comme « Architecture contemporaine remarquable », « Maisons des illustres » ou « Patrimoine européen », ont été créés pour valoriser le lien entre le patrimoine bâti et l'Histoire.

Le label « Architecture contemporaine remarquable » est attribué depuis 2016 aux immeubles, ensembles architecturaux, ouvrages d'art et aménagements faisant antérieurement l'objet du label « Patrimoine du xx^e siècle », créé en 1999 : ce label concerne des œuvres qui ne sont pas protégées au titre des monuments historiques, parmi les réalisations de moins de cent ans. Il vise la sensibilisation à l'architecture moderne, souvent méconnue du grand public, et son inscription dans l'histoire urbaine.

Créé en 2011, le label « Maisons des illustres », attribué pour cinq ans renouvelables, signale quant à lui des lieux conservant la mémoire de personnalités qui se sont illustrées dans l'histoire politique, sociale et culturelle de la France. Six nouvelles maisons ont rejoint le réseau qui compte 251 maisons en 2021 réparties sur l'ensemble des régions de France dont quatre situées à l'étranger (Guernesey, Le Maine et la Nouvelle-Orléans aux États-Unis, Maroc), et un jumelage en Chine (tableau 4). C'est en Île-de-France que l'on comptabilise le plus de maisons (40), suivie de la Nouvelle-Aquitaine (28), de l'Occitanie (24) et du Grand Est (22). Le réseau a enregistré plus de 33,4 millions de visiteurs depuis la création du label, mais subit une importante chute de sa fréquentation en 2020 en raison de la crise sanitaire, avec 1,7 million de visiteurs enregistrés (- 61 % par rapport à 2019).

Enfin, le label « Patrimoine européen » a été créé en 2005 par plusieurs États membres de l'Union européenne, sur proposition de la France. Depuis 2013, l'Union européenne décerne le label aux biens culturels, monuments, sites culturels, lieux de mémoire, etc., qui font revivre le récit européen et l'histoire qui le sous-tend. À ce jour, 48 sites européens ont été labellisés dont 5 français : l'abbaye de Cluny (Bourgogne), la maison de Robert Schuman (Lorraine), le quartier européen de Strasbourg (Alsace). L'ancien camp de concentration de Natzweiler (Alsace) et ses camps annexes, dont la candidature a été portée par la France et l'Allemagne, a reçu le label en 2018. En 2020, c'est le lieu de mémoire du Chambon-sur-Lignon (Haute-Loire) qui a été labellisé.

Des labels et des dispositifs de protection valorisant des territoires urbains et paysagers

Le label des « Villes et pays d'art et d'histoire », créé en 1985, est attribué aux communes ou groupements de communes qui s'engagent dans une politique de démocratisation culturelle et de sensibilisation du citoyen à son cadre de vie. La valorisation du paysage, de l'architecture du xx^e siècle et de l'art contemporain fait partie des priorités inscrites dans les conventions « Villes et pays d'art et d'histoire » signées par les collectivités, qui s'inscrivent ainsi dans une démarche de promotion culturelle de leur territoire et de développement durable. Ce label compte en 2021 205 villes et pays d'art et histoire, dont 81 pays et 124 villes. Il a fait l'objet d'une déconcentration

en région fin 2019. La Commission régionale du patrimoine et de l'architecture a ainsi repris les attributions de l'ancien Conseil national des villes et pays d'art et d'histoire en 2016 ; elle examine les dossiers de labellisation à ce titre depuis 2020.

Créé par la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, le dispositif « Site patrimonial remarquable », qui crée une servitude d'utilité publique, a lui aussi pour objectif de protéger et de mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager des territoires. Ce classement se substitue aux aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, et aux secteurs sauvegardés. On dénombre près de 945 sites patrimoniaux remarquables sur le territoire.

Enfin, le label « Jardins remarquables », mis en place en 2004 pour une durée de cinq ans renouvelables, distingue des jardins et des parcs ouverts au public, présentant un intérêt culturel, esthétique, historique ou botanique, qu'ils soient publics ou privés. À la fin de 2021, on compte 456 jardins labellisés « Jardin remarquable » : ils sont présents dans l'ensemble des régions de France, à l'exception de la collectivité de Guyane et de Mayotte (tableau 5). On trouve le plus grand nombre de jardins remarquables en Nouvelle-Aquitaine (58), en Provence-Alpes-Côte d'Azur (49) et dans le Grand Est (47). À l'échelle de la superficie des régions, ce sont l'Île-de-France, la Guadeloupe et la collectivité de la Martinique qui présentent la plus forte densité de jardins remarquables.

Patrimoine mondial de l'Unesco en 2021

Le patrimoine mondial désigne un ensemble de biens culturels et naturels présentant un intérêt exceptionnel pour l'héritage commun de l'humanité. Sa liste est actualisée chaque année depuis 1978 par l'Unesco. Parmi les 1 154 biens inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco en 2021, 49 sont français : on compte 42 biens et paysages culturels, 6 biens naturels et un bien mixte. En 2021, la France se classe au quatrième rang du classement (ex aequo avec l'Espagne) derrière l'Italie (58), la Chine (56) et l'Allemagne (51) (graphique 1). En 2021, la France a enregistré trois nouvelles inscriptions : le phare de Cordouan en Gironde, la ville de Vichy dans l'Allier, au titre des grandes villes d'eau d'Europe, et Nice dans les Alpes-Maritimes en qualité de ville de la villégiature d'hiver de riviera.

Une inscription multinationale au patrimoine immatériel de l'humanité en 2021

Le patrimoine culturel immatériel rassemble l'ensemble des pratiques, expressions ou représentations qu'une communauté humaine reconnaît comme contribuant à son identité. Traditions orales, musicales, chorégraphiques, langues, jeux et sports traditionnels, savoir-faire artisanaux, etc. participent du patrimoine culturel immatériel. La sauvegarde du patrimoine culturel immatériel fait partie des politiques culturelles de la France depuis qu'elle a ratifié en 2006 la convention de l'Unesco de 2003. Sur les 631 pratiques et expressions culturelles inscrites sur les listes du patrimoine culturel immatériel et le registre des bonnes pratiques de sauvegarde de l'Unesco par 140 pays, on en dénombre 23 qui concernent la France dont 9 issues de candidatures multinationales.

En 2021, la France a inclus 17 nouveaux éléments à son inventaire national du patrimoine culturel immatériel en vue de leur sauvegarde : les pêches traditionnelles en Basse-Loire aval (Pays de La Loire), les festivals de Tango en France (France), la pêche au carrelet sur l'arc atlantique (Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire, Bretagne), le Seloo ou Selo, chants polyphoniques de Hnyei laai-Ouvea, (Îles Loyauté, Nouvelle-Calédonie).

En 2021, la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat a réalisé une mission d'information sur le patrimoine culturel immatériel. Près de vingt ans après l'adoption de la convention de l'Unesco pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, le rapport de mission souligne le rôle déterminant des collectivités territoriales dans la politique

publique du patrimoine immatériel. Il s'agit d'un véritable enjeu pour les politiques publiques à destination des territoires car le patrimoine culturel immatériel permet de « redonner leurs lettres de noblesse à des pratiques populaires longtemps déconsidérées » et favorise la diversité culturelle à l'échelon territorial. Ce rapport évoque le patrimoine culturel immatériel en tant que levier de cohésion sociale et intergénérationnelle ; il rappelle que le patrimoine n'est pas un label, mais une catégorie d'action publique visant la sauvegarde des pratiques culturelles identifiées, à l'initiative et avec des communautés patrimoniales.

Cette même année, la France s'est engagée dans une candidature multinationale qui a été couronnée de succès. Ainsi, la fauconnerie, un patrimoine humain vivant porté par de nombreux pays (Émirats arabes unis, Autriche, Belgique, Croatie, Tchéquie, France, Allemagne, Hongrie, Irlande, Italie, Kazakhstan, république de Corée, Kirghizistan, Mongolie, Maroc, Pays-Bas, Pakistan, Pologne, Portugal, Qatar, Arabie saoudite, Slovaquie, Espagne et République arabe syrienne) a été inscrite sur la liste représentative.

Pour en savoir plus

- *Présentation de la mission Bern « Patrimoine en péril »*, Ministère de la Culture, mai 2018 : <http://www.culture.gouv.fr/Presse/Communique-de-presse/Presentation-de-la-mission-Bern-Patrimoine-en-peril>, <https://www.missionbern.fr/>
- *Patrimostat, édition 2019*, Ministère de la Culture, juillet 2020 : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Connaissance-des-patrimoines/Connaissance-des-publics/Publics-et-patrimoines/PatrimoStat/Patrimostat-2019>
- *Patrimostat, édition 2020*, Ministère de la Culture, septembre 2021 : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese/Patrimostat/Patrimostat-edition-2020>
- Rapport annuel d'activité, Centre des monuments nationaux, 2020
- *Patrimostat, édition 2021*, Ministère de la Culture, juillet 2022 : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese/Patrimostat/Patrimostat-edition-2021>
- Philippe BÉLAVAL, *La Stratégie et les projets de l'établissement pour 2021*, CMN, février 2021 : <https://presse.monuments-nationaux.fr/view/pdf/9955316>
- <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Protections-labels-et-appellations>
- Unesco : <https://whc.unesco.org/fr/list/>
- Rapport d'activité 2018-2021 : mission patrimoine « ensemble, sauvons notre patrimoine! »

Tableau 1 – Répartition des monuments historiques (immeubles) par type de propriétaire en 2020

En unités et %

Type de propriété	Nombre de monuments historiques	% du total
Privée	20 357	45
Commune ou communauté de communes	19 476	43
État	1 680	4
Mixte publique/privée	1 082	2
Département	651	1
Autre propriété publique	367	1
Liée à un culte*	241	1
Mixte publique	197	> 1
Région	49	> 1
Autre**	26	> 1
Non renseigné	1 289	3
Total	45 415	100

* Propriété diocésaine ou autre culte. Lié ou non à une propriété privée ou publique.
 ** Banque de France, Office national des forêts, organisme professionnel ou État étranger.

Source : Direction générale des patrimoines et de l'architecture, Service des monuments historiques/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 2 – Répartition des monuments historiques (immeubles) classés et inscrits par région en 2020

En unités et %

	Monuments classés	Monuments inscrits	Total	% du total
Auvergne-Rhône-Alpes	1 477	3 376	4 853	11
Bourgogne-Franche-Comté	1 136	2 514	3 650	8
Bretagne	1 150	1 981	3 131	7
Centre-Val de Loire	851	1 952	2 803	6
Corse	142	189	331	1
Grand Est	1 672	2 871	4 543	10
Hauts-de-France	1 143	2 008	3 151	7
Île-de-France	1 154	2 713	3 867	9
Normandie	975	2 031	3 006	7
Nouvelle-Aquitaine	1 876	4 352	6 228	14
Occitanie	1 488	3 404	4 892	11
Pays de la Loire	667	1 465	2 132	5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	898	1 397	2 295	5
Outre-mer	128	405	533	1
Total	14 757	30 658	45 415	100

Source : Direction générale des patrimoines et de l'architecture, Service des monuments historiques/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 3 – Fréquentation des dix premiers monuments nationaux en nombre de visites, 2018-2021

En unités et %

Ville	Site	2019	2020	2021	Évolution 2021/2020 (%)	Évolution 2021/2019 (%)
Paris	Arc de triomphe	1 606 710	428 640	510 340	19	- 68
Mont-Saint-Michel	Abbaye	1 479 290	497 000	608 420	22	- 59
Paris	Sainte-Chapelle	1 375 610	296 430	373 330	26	- 73
Paris	Panthéon	875 670	223 220	368 080	65	- 58
Carcassonne	Château et remparts	621 150	266 750	316 400	19	- 49
Paris	Tours de la cathédrale Notre-Dame	*	*	*		
Paris	Conciergerie	455 910	137 070	163 340	19	- 64
Azay-le-Rideau	Château	310 320	149 070	180 460	21	- 42
Angers	Château	247 740	126 480	154 330	22	- 38
Aigues-Mortes	Tours et remparts	191 600	110 920	145 940	32	- 24
Saint-Cloud	Domaine national	144 340	83 770	158 630	89	10
Total top 10		7 308 340	2 321 370	2 981 290	28	- 61
Total monuments nationaux		10 068 640	3 502 560	4 739 030	35	- 51

* Les tours de la cathédrale Notre-Dame sortent du top 10, en raison de leur fermeture au public suite à l'incendie d'avril 2019.

Source : Direction générale des patrimoines et de l'architecture, Centre des monuments nationaux/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 4 – Répartition des maisons des illustres en 2021

En unités et %

	Nombre de maisons des illustres	% du total
Île-de-France	40	16
Nouvelle-Aquitaine	28	11
Occitanie	24	10
Grand Est	22	9
Auvergne-Rhône-Alpes	19	8
Bourgogne-Franche-Comté	19	8
Normandie	19	8
Centre-Val de Loire	20	8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	17	7
Hauts-de-France	10	4
Bretagne	8	3
Pays de la Loire	7	3
Guadeloupe	4	2
Étranger	4	2
Corse	3	1
Guyane	3	1
Martinique	2	1
Polynésie française	1	0
Jumelage	1	0
Mayotte	0	0
Réunion	0	0
Total	251	100

N.B. : le label compte un jumelage en Chine.

Source : DEPS, Ministère de la Culture, 2022

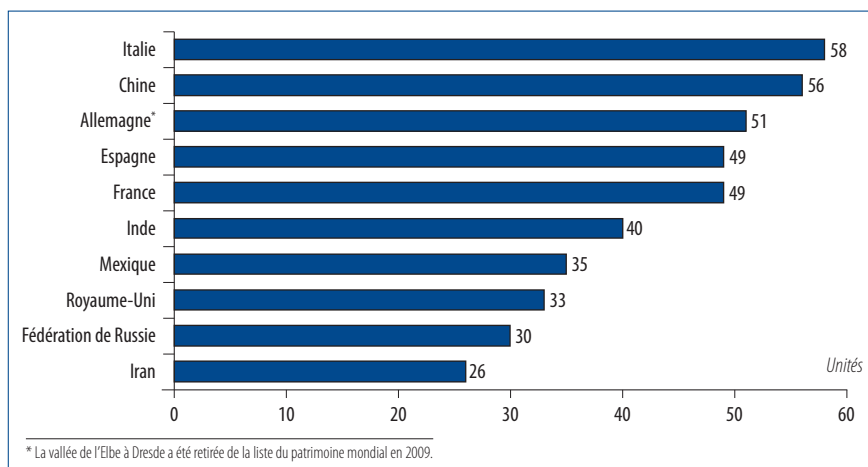
Tableau 5 – Répartition régionale des jardins remarquables en 2021

En unités et %

	Nombre de jardins	% du total
Nouvelle-Aquitaine	58	13
Provence-Alpes-Côte d'Azur	49	11
Grand Est	47	10
Île-de-France	40	9
Occitanie	39	9
Normandie	37	8
Auvergne-Rhône-Alpes	31	7
Centre-Val de Loire	31	7
Hauts-de-France	34	7
Bourgogne-Franche-Comté	31	7
Bretagne	25	5
Pays de la Loire	21	5
Guadeloupe	5	1
Martinique	4	1
Corse	2	0
Réunion	2	0
Guyane	0	0
Mayotte	0	0
Total	456	100

Source : DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 1 – Les dix pays comptant le plus de biens inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco en 2021



Source : DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Création artistique et diffusion

Arts visuels	200
Danse	210
Musique	218
Théâtre et arts associés	222
Pluridisciplinaire	228

Arts visuels

La création dans les arts visuels rassemble les professionnels de plusieurs disciplines : les arts plastiques (peinture, sculpture, dessin...), la photographie, l'art vidéo, les performances artistiques et les arts appliqués (stylisme, design...), les métiers de création d'art (gravure, œuvres textiles, vitraux, mosaïque, céramique...) et de création de mode.

Répartition des labels des arts visuels sur le territoire

Au nombre de 22, les Fonds régionaux d'art contemporain (Frac) constituent des outils de « soutien à la création, d'aménagement culturel du territoire et de sensibilisation du public ». Créés en 1982, à l'initiative du ministère de la Culture sur la base d'un partenariat État-régions, ils sont notamment chargés de diffuser des œuvres, de les faire circuler à travers des expositions, des actions de médiation ou des publications. Ils contribuent, de ce fait, à la diffusion de la création artistique auprès de tous les publics et au rayonnement international de la culture française. Depuis 2017, les Frac bénéficient d'un label du ministère de la Culture qui à la fois constitue une reconnaissance et permet une protection des collections au titre du Code du patrimoine. Ce label consacre les missions des Frac en matière de soutien à la création contemporaine, de transmission et de médiation pour le réel accès de tous à l'art contemporain.

En 2022, les collections des Frac rassemblent plus de 35 000 œuvres de 6 000 artistes de toutes nationalités. Certains établissements possèdent des collections spécialisées, à l'instar du Frac Centre-Val de Loire, qui traite plus particulièrement de l'architecture, ou du Frac Picardie, qui explore plus spécifiquement les pratiques du dessin. Les collections des Frac, essentiellement nomades, sont amenées à voyager en France comme à l'international. Les Frac sont présents dans les treize régions métropolitaines, ainsi que sur l'île de La Réunion (carte 1).

Les Centres d'art contemporain d'intérêt national (Cacin) sont pour le secteur des arts plastiques des acteurs essentiels de la création contemporaine. Lieux de production et de diffusion de l'art contemporain, ils entretiennent des rapports privilégiés avec la création artistique vivante et se tiennent au plus près de l'actualité artistique. Conçus comme des lieux d'expérimentation, leurs activités se déploient à travers un programme annuel d'expositions, des éditions et un travail de médiation auprès des publics. Les centres d'art n'ont pas pour vocation de constituer des collections. Certains d'entre eux sont néanmoins à la tête de collections d'œuvres. Si la plupart des centres d'art ont une approche généraliste de l'art contemporain, certains se sont spécialisés dans la photographie, le design, l'art imprimé ou la mode. Répartis sur l'ensemble du territoire, ils permettent ainsi à de nouveaux publics de rencontrer l'art de leur temps (carte 2).

Le Centre national des arts plastiques : plus de 3 millions pour soutenir la création artistique

Le Centre national des arts plastiques (CNAP) a pour mission de soutenir et de promouvoir la création contemporaine dans sa diversité, tant du point de vue des disciplines que des parcours professionnels. Il gère un ensemble de dispositifs qui contribuent au financement de projet d'artistes et de photographes documentaires, qui soutiennent les activités des restaurateurs d'œuvres d'art, des théoriciens et des critiques d'art, et qui aident des structures privées (galeries

d'art, maisons d'édition et maisons de production) à agir en faveur de la création contemporaine. Le CNAP a adapté le fonctionnement de ses treize dispositifs de soutien pour faire face à la crise sanitaire. En 2020, il a soutenu 1 751 professionnels (un nombre multiplié par 6 par rapport à 2019) pour un budget de plus 3,5 millions euros (montant triplé par rapport à 2019) dont 76 % étaient des primo-bénéficiaires (tableau 1).

Des acquisitions nationales en hausse et renforcées en raison de la crise sanitaire

En 2020, le CNAP a consacré 1,78 million d'euros à l'enrichissement du Fonds national d'art contemporain dont il a la garde, avec l'acquisition de 623 œuvres de 203 artistes. Presque la moitié des œuvres acquises l'ont été pour la collection arts décoratifs, design et métiers d'art ; près de 35 % d'entre elles viennent compléter la collection arts plastiques (graphique 1).

Les Frac acquièrent également des œuvres d'art. En 2020, ils ont dépensé 4,05 millions d'euros pour acquérir 1 113 œuvres auprès de 469 artistes différents (un budget en hausse de 8 % par rapport à 2019). Le nombre d'œuvres acquises par les Frac a augmenté de près de 40 % par rapport à 2019. Leurs collections rassemblent aujourd'hui plus de 35 000 œuvres de 6 000 artistes de toutes nationalités.

Diffusion des œuvres : près de 7 000 œuvres prêtées ou déposées en 2020

En plus de leurs propres œuvres, les Frac et les centres d'art reçoivent en dépôt ou en prêt des œuvres de la collection du CNAP afin de les valoriser et de les promouvoir auprès du public. Cette diffusion de la collection nationale profite aussi aux musées, administrations, centres culturels, fondations ou associations culturelles. Malgré les contraintes liées à la crise sanitaire et malgré la préparation de son déménagement qui paralyse une part des collections, le CNAP a maintenu son activité de diffusion. En 2020, 894 œuvres ont été prêtées pour 111 projets d'exposition (tableau 2).

Les Frac ont prêté, déposé et diffusé près de 5 800 œuvres en 2020 auprès des institutions et administrations en France et à l'étranger et pour des expositions (ce nombre a chuté de 35 % par rapport à 2019 en raison de la conjoncture) (tableau 3).

L'art contemporain : sa fréquentation très fortement affectée par la crise sanitaire

La fréquentation dans les grands établissements parisiens d'art moderne ou contemporain a été fortement impactée par la crise sanitaire de 2020. En 2020, le Musée national d'art moderne a accueilli seulement 913 000 visiteurs, soit une baisse de 72 % par rapport à 2019 (graphique 2). Au Palais de Tokyo, le nombre d'entrées diminue de moitié par rapport à 2019 pour atteindre 137 500 entrées. À la galerie du Jeu de Paume, la fréquentation s'effondre de presque 80 % et ne concerne que 62 000 visiteurs (graphique 3).

En 2020, les Frac ont accueilli près de 560 000 de visiteurs, soit une perte de 67 % de leur fréquentation. Le nombre de visiteurs dans les 54 centres d'art diminue lui aussi. Il atteint 803 000 visiteurs en 2020, en baisse de 38 % par rapport à 2019 (graphique 3).

Malgré la crise sanitaire, le Frac de Midi-Pyrénées, qui est à la fois un Frac et un musée de France, reste le plus visité avec près de 78 000 visiteurs en 2020, suivi par le Frac Nouvelle-Aquitaine (56 700 visiteurs) et le Frac Languedoc-Roussillon (53 000 visiteurs). Mais c'est le Frac d'Île-de-France qui a reçu le plus de visites scolaires (35 500 en 2020).

Une répartition différenciée des subventions publiques en fonction des Frac et des CAC

Les pouvoirs publics sont très présents dans les financements des structures dédiées aux arts visuels, Frac et centres d'art contemporain (CAC). En 2020, le budget global des 22 Frac s'élevait à plus de 36 millions d'euros. Les subventions des régions représentaient 50 % des subventions publiques, celles de l'État (dont le ministère de la Culture) 33 % et les autres (dont

les ressources propres) s'élevaient à 13 %. Quant aux CAC, la répartition des recettes est un peu différente : pour un budget de plus de 33 millions d'euros, 25 % proviennent de l'État (dont le ministère de la Culture), 22 % des municipalités, 15 % des régions, et 32 % proviennent d'autres sources (dont les ressources propres) (graphique 4).

Montants records pour les œuvres d'art et objets de collection adjugés aux enchères

Le montant total adjugé aux enchères, tous secteurs confondus¹, progresse de près de 40 % en 2021 par rapport à 2020 et franchit la barre des 4 milliards d'euros, un montant jamais atteint en France, et une progression plus forte qu'en 2019, avant la crise sanitaire (+ 20 %). Une progression qui est d'autant plus remarquable que l'année 2019 était déjà celle du précédent record. Cette hausse touche principalement le secteur « Arts et objets de collection », qui s'établit à 1,86 milliard d'euros (+ 54 % par rapport à 2020) (graphique 5). Pour autant, le nombre de ventes « Arts et objets de collection » baisse, passant de 6 303 en 2020 à 5 321 en 2021. Le montant adjugé moyen de vente augmente et passe de 191 000 euros en 2020 à 349 000 euros en 2021.

Le tournant historique pris en direction des ventes électroniques en 2020 se confirme en 2021. Le montant des ventes électroniques s'élève à plus de 3 milliards d'euros (dont 1,33 milliard pour le secteur « Arts et objets de collection »). Par ailleurs, l'internationalisation des ventes se poursuit. Le montant des ventes adjugé à des acheteurs étrangers s'élève à 1,3 milliard d'euros, soit 32 % du montant total des ventes aux enchères en France.

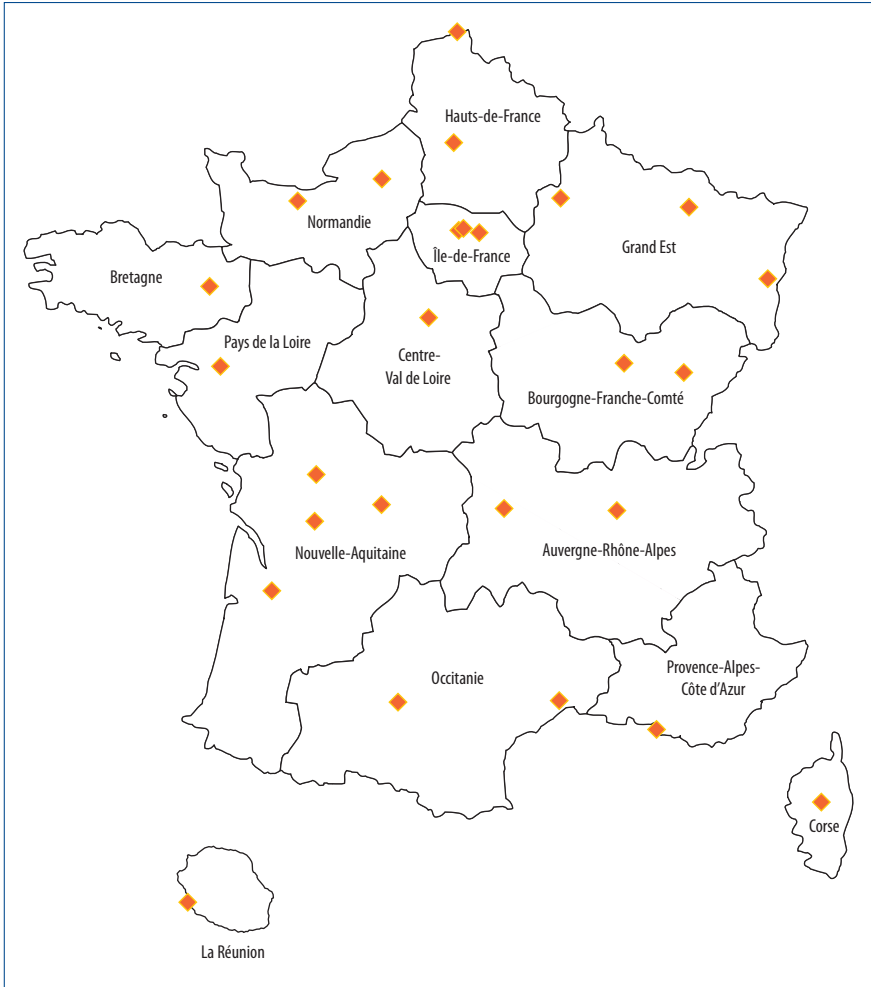
Cette progression masque pourtant des performances différenciées au sein du secteur « Arts et objets de collection² ». Le sous-secteur « Arts et antiquités », qui avait subi la plus forte baisse de montant en 2020, est celui qui progresse le plus en 2021 : + 71 %. Il représente les deux tiers du montant des ventes du secteur en 2020. Au sein du sous-secteur « Art et antiquités », toutes les catégories connaissent une évolution positive. La catégorie « Mobilier et objets d'arts du xx^e siècle », via une progression de 160 % du montant de ses ventes, prend la première place en 2021, devant les « Tableaux, sculptures impressionnistes et modernes » et « Arts d'après-guerre et contemporain ». La catégorie « Tableaux anciens, sculptures anciennes et du xix^e siècle », qui avait le plus pâti du contexte sanitaire en 2020, enregistre une hausse de près de 50 % du montant de ses ventes (graphique 6).

Pour en savoir plus

- *Bilan d'activité 2020*, Centre Pompidou, Paris
- *Rapport d'activité 2020*, Centre national des arts plastiques
- *Rapport d'activité 2021*, Conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques en France

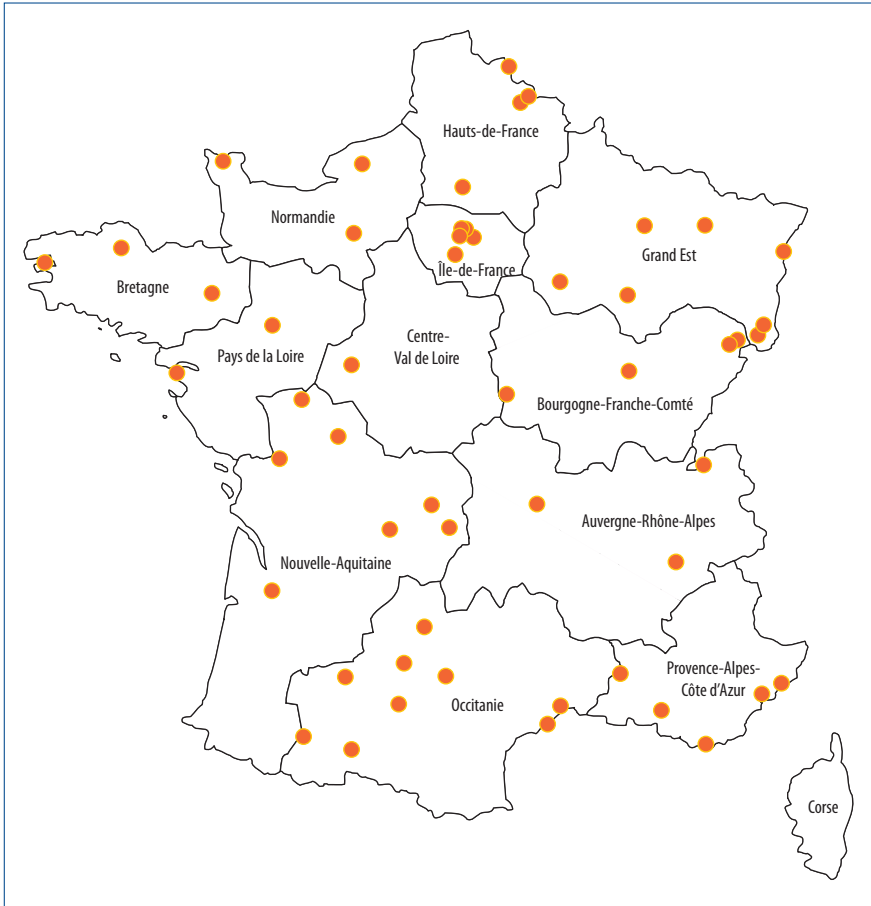
1. Trois secteurs composent les ventes aux enchères : le secteur « Arts et objets de collection », le secteur « Véhicules d'occasion et matériel industriel » et le secteur « Chevaux ».

2. Le secteur « Arts et objets de collection » comporte différents sous-secteurs : « Arts et antiquités », « Autres objets de collection », « Joaillerie et orfèvrerie », « Vins et alcools » et « Ventes courantes ».

Carte 1 – Répartition des Fonds régionaux d'art contemporain (Frac) au 1^{er} janvier 2022

Source : DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Carte 2 – Répartition des établissements labellisés Centres d'art contemporain d'intérêt national (Cacin) au 1^{er} janvier 2022



Source : DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 1 – Répartition des aides aux professionnels accordées par le Centre national des arts plastiques en 2020

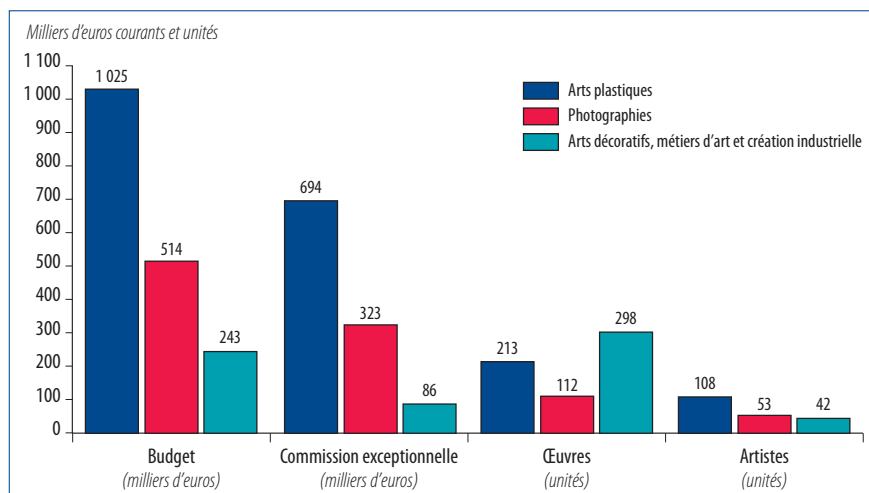
En unités et euros

	Nombre de demandes	Nombre de projets soutenus	Montants (€)
Fonds d'urgence	940	822	1 513 689
Secours exceptionnel	836	725	725 000
Soutien aux éditeurs (aide à l'édition imprimée et numérique et aide pour la participation à un salon)	153	51	269 314
Soutien aux maisons de production (aide « Image/mouvement »)	119	21	210 000
Soutien à un projet artistique	152	28	200 000
Soutien à la photographie documentaire contemporaine	99	30	200 000
Avance remboursable pour la production d'une œuvre originale	5	4	161 528
Soutien aux galeries pour la participation à une foire à l'étranger	34	24	110 000
Soutien aux galeries (1 ^{re} exposition et 1 ^{er} catalogue)	47	31	91 000
Soutien aux commissaires, théoriciens et critiques d'art	17	8	58 000
Soutien à l'accueil en résidence des commissaires d'exposition*	57	5	30 000
Soutien pour le développement d'un partenariat avec des galeries étrangères*	3	1	11 686
Soutien aux restaurateurs professionnels	1	1	4 000
Total	2 463	1 751	3 584 217

* Dispositif créé en 2020 (partenariat avec la Cité internationale des arts).

Source : CNAF/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 1 – Acquisitions à titre onéreux du Centre national des arts plastiques par commission en 2020



Source : CNAF/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 2 – Nombre d'œuvres prêtées ou déposées par le Centre national des arts plastiques, 2011-2020

En unités

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Prêts	1 474	1 059	1 441	991	1 442	1 795	1 564	1 181	1 317	894
Dépôts	500	339	403	650	508	615	888	442	318	167
Total	1 974	1 398	1 844	1 641	1 950	2 410	2 452	1 623	1 635	1 061
France										
Prêts	854	706	1 140	889	1 271	1 425	1 229	976	1 207	831
Dépôts	450	315	386	649	507	605	869	421	307	166
Total	1 304	1 021	1 526	1 538	1 778	2 030	2 098	1 397	1 514	882
Étranger										
Prêts	620	353	301	102	171	370	335	205	110	63
Dépôts	50	24	17	1	1	10	19	21	11	1
Total	670	377	318	203	172	380	354	226	121	64

Prêts et dépôts des collections du Fonds national d'art contemporain (Fnac) auprès des institutions culturelles et administrations en France et à l'étranger et pour expositions.

Source : CNAP/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 3 – Nombre d'œuvres prêtées, déposées et diffusées par les Frac

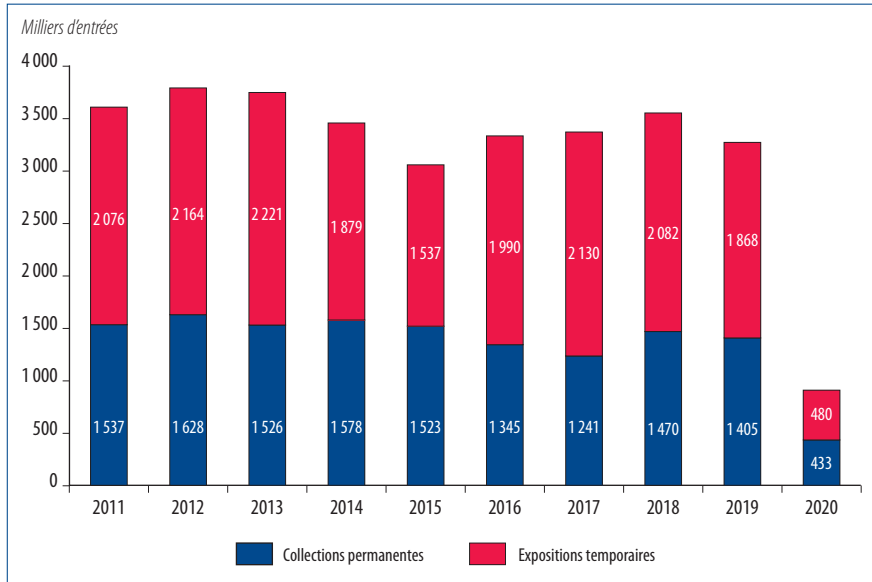
En unités

	2017	2018	2019	2020
Diffusées	4 398	4 863	6 454	3 745
Prêts	2 575	3 001	1 567	1 003
Dépôts	1 707	1 674	939	1 034
Total	8 680	9 538	8 960	5 782

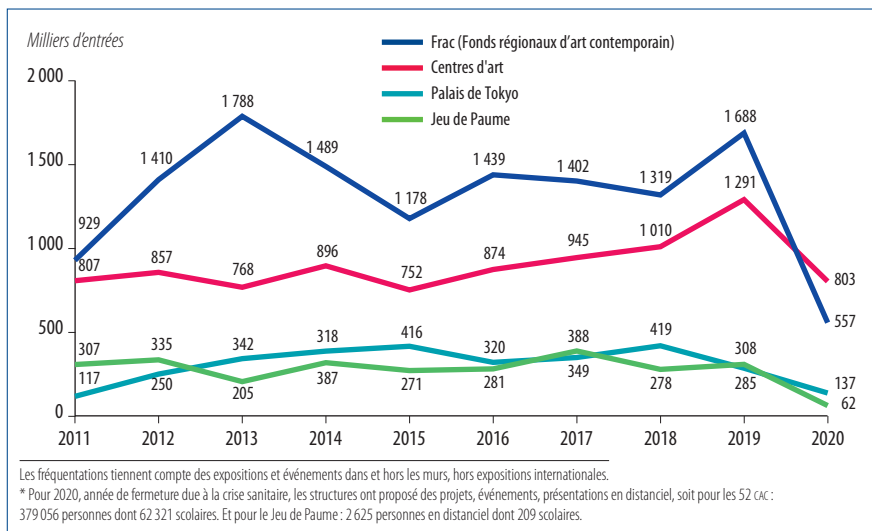
Prêts, dépôts et diffusions des collections des Fonds régionaux d'art contemporain (Frac) auprès des institutions culturelles et administrations en France et à l'étranger et pour expositions.
Prêts : il s'agit de prêts secs sans intervention du Frac dans la diffusion de l'œuvre.
Diffusées : quand le prêt est accompagné d'actions du Frac.

Source : DGCA/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

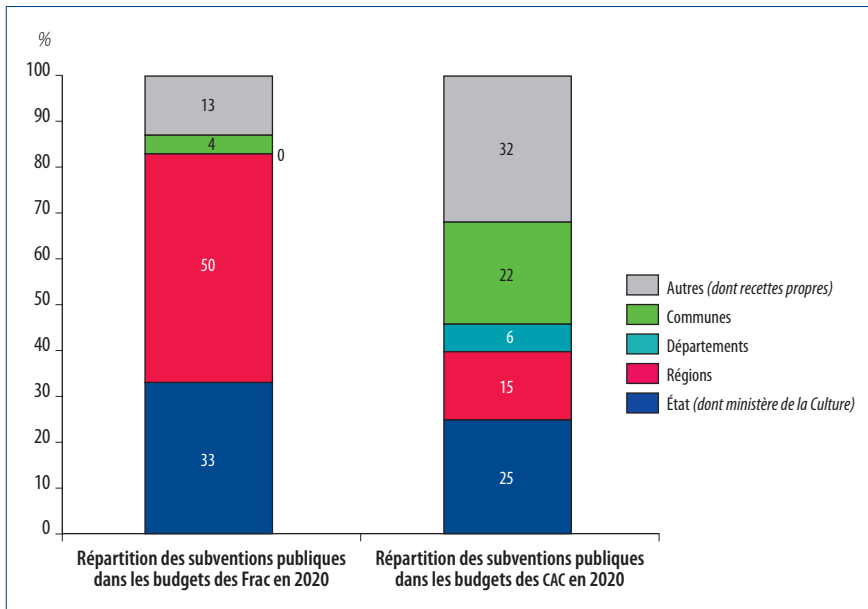
Graphique 2 – Évolution de la fréquentation du Musée national d'art moderne, 2011-2020



Graphique 3 – Évolution de la fréquentation des structures d'art contemporain soutenues par le ministère de la Culture, 2011-2020

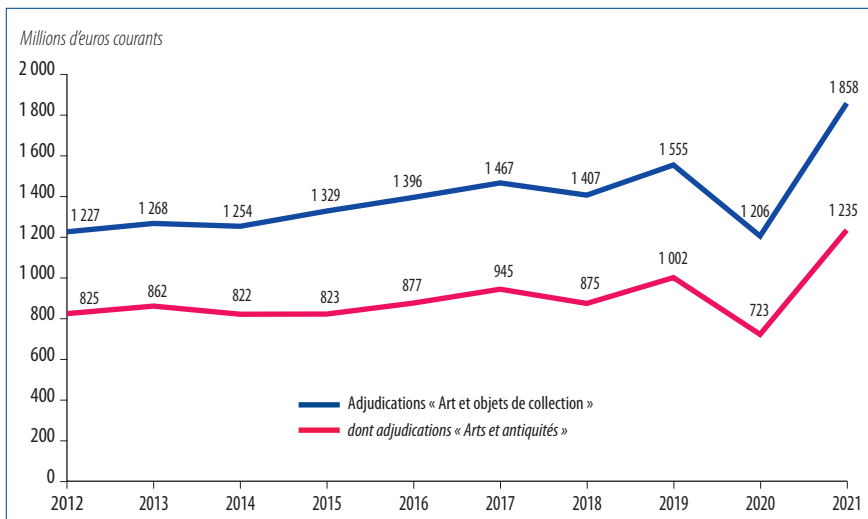


Graphique 4 – Répartition des subventions publiques dans les budgets des Frac et des CAC en 2020



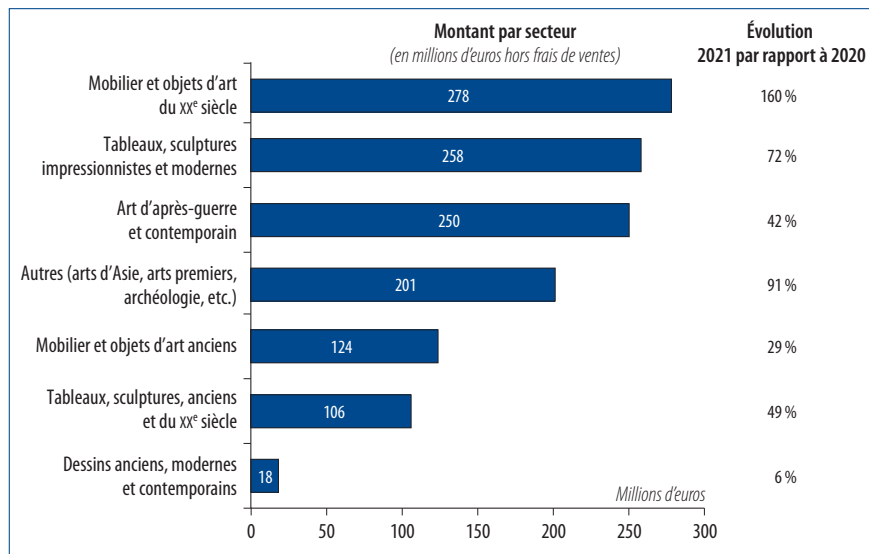
Source : DGCA/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 5 – Évolution du montant d’adjudication des ventes « Art et objets de collection », 2012-2021



Source : cw/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 6 – Répartition des ventes au sein du secteur « Art et antiquités »



Source : cvv/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Danse

Centres chorégraphiques nationaux (CCN) et centres de développement chorégraphiques nationaux (CDCN) maillent les territoires

Le ministère de la Culture soutient la création dans le domaine de la danse et sa diffusion, notamment par l'implantation et le cofinancement avec les collectivités territoriales de structures labellisées dédiées à cette pratique artistique : les centres chorégraphiques nationaux (CCN) et les centres de développement chorégraphique nationaux (CDCN) (carte 1).

Représentatifs d'une grande diversité de langages et de formes de la danse, dix-neuf CCN sont répartis dans douze régions françaises pour mettre en œuvre l'activité de création du ou des artistes qui en assurent la direction, ainsi que la diffusion de leurs créations chorégraphiques, et des activités connexes liées à ces dernières et dédiées aux professionnels et aux habitants. Ainsi ces centres ont également pour mission d'accompagner des artistes et des compagnies indépendantes dans le cadre de l'accueil-studio et de résidences dites artistes associés. Enfin, les CCN développent une politique en matière de transmission de la culture chorégraphique et d'éducation artistique et culturelle et assurent un rôle de lieu ressource pour la danse sur leur territoire.

Les CDCN contribuent également à structurer l'activité chorégraphique au niveau national, avec la mission spécifique d'assurer une diffusion des différentes esthétiques de la danse dans les territoires. Ces centres ont pour mission de soutenir la création et la recherche, en aidant notamment au repérage et à l'accompagnement des artistes émergents, en particulier dans le cadre de dispositifs de résidence (accueil-studio ou artistes associés). Ils mettent en œuvre des outils pédagogiques et des projets d'action culturelle visant à favoriser le développement de la culture chorégraphique et son appropriation par un large public. On compte aujourd'hui treize CDCN, répartis dans neuf régions françaises, dont deux en Île-de-France et un en Guyane. Le dernier labellisé, en 2020, est celui de Falaise, en Normandie.

Une diminution nette de la fréquentation des deux grands établissements parisiens et dans les structures labellisées en raison de la crise sanitaire

En raison de la crise sanitaire, les structures du spectacle vivant ont été contraintes d'annuler une partie de leur programmation en 2020 et 2021 et de fonctionner parfois avec des jauges réduites, ce qui a fortement réduit l'activité et la fréquentation des lieux de spectacles.

En 2020, l'Opéra national de Paris a programmé 4 spectacles chorégraphiques pour 47 représentations. Le nombre de spectateurs ayant assisté à un spectacle chorégraphique s'élève à 72 550 personnes. On recense de même 20 044 spectateurs de danse dans l'ensemble des établissements lyriques dotés du label Opéra national en région (ils disposent d'un ballet permanent ou d'un accord de partenariat privilégié avec ce dernier) (tableau 1), alors que pour la saison 2018-2019, il y avait eu 14 ballets pour 177 représentations chorégraphiques totalisant près de 357 000 entrées.

À Chaillot – Théâtre national de la danse, 17 spectacles ont été programmés pendant la saison 2020-2021 pour 141 représentations et 76 500 spectateurs. Lors de la saison 2018-2019, 37 spectacles avaient eu lieu pour 219 représentations et 131 000 spectateurs (tableau 2).

Concernant les structures labellisées, en 2020, les ccn ont présenté au public 168 spectacles pour 817 représentations, dont 93 à l'international, et qui ont été vues par près de 213 000 spectateurs, contre 255 spectacles, 1 442 représentations, dont 298 à l'international, et 575 500 spectateurs en 2019. En 2020, on note en revanche par rapport à 2019 une augmentation des résidences avec soutien en coproduction, en réplique à la crise sanitaire : 182 résidences, de type accueil-studio, ont été enregistrées contre 175 en 2019.

Quant aux CDCN, en 2020, 215 spectacles et événements ont eu lieu, dont plus de la moitié en itinérance (57 %) ; 38 300 spectateurs ont vu 386 représentations. En 2019, 437 spectacles et événements avaient eu lieu pour 940 représentations et près de 131 000 spectateurs. On note, par ailleurs, près de 130 résidences avec soutien en coproduction, soit 13 % de plus qu'en 2019 (112 résidences) (tableau 3).

Le ministère de la Culture accompagne les équipes chorégraphiques indépendantes

La création dans le domaine de la danse et sa diffusion reposent aussi sur les compagnies chorégraphiques indépendantes. Le ministère de la Culture les soutient par différentes aides. L'aide au projet est ponctuelle et attribuée pour soutenir une nouvelle création, pour en prolonger la présentation au public ou pour permettre la reprise d'un spectacle ; l'aide à la structuration permet quant à elle de soutenir sur deux années consécutives des compagnies proposant une démarche cohérente sur les plans artistique, économique et social et dont les capacités de diffusion dépassent le cadre régional. Enfin, des compagnies confirmées sur le plan artistique et dont les créations sont reconnues à l'échelle nationale ou internationale peuvent solliciter trois années consécutives un conventionnement qui soutient leur activité de création et de diffusion, mais également développe leurs actions auprès de publics sur un territoire.

Le dispositif d'aides aux équipes artistiques du spectacle vivant a été profondément renouvelé en 2021 pour mieux accompagner le parcours des artistes, la globalité de leur activité au-delà de la seule production et le renouvellement des équipes aidées. Parallèlement aux aides conjoncturelles liées à la crise sanitaire (notamment le Plan de relance), 1,60 million d'euros supplémentaires (900 k€ en 2021 et 670 k€ en 2022) ont pu bénéficier aux équipes chorégraphiques.

Au total, les aides déconcentrées allouées par le ministère de la Culture aux équipes chorégraphiques ont représenté un peu plus de 11 millions d'euros en 2021, soit une augmentation majeure de 13 % par rapport à 2020. En 2021, 313 aides ont été attribuées, dont 140 aides au projet, 95 aides à la structuration, 78 aides aux compagnies conventionnées (graphique 1). À ces aides déconcentrées aux équipes du spectacle vivant (ADSV), s'ajoute 1,7 million d'euros d'autres aides pour des activités de création et des actions culturelles et de transmission. Par ailleurs, en raison de la crise sanitaire, 149 aides exceptionnelles ont été versées aux équipes chorégraphiques dans le cadre du Plan de relance ou de crédits obtenus sur le programme Création (131), qui représentent plus de 1,5 million d'euros (tableau 4).

Le Centre national de la danse (CND), centre de ressources pour toutes les danses

Créé en 1998, le CND est le centre de ressources au service des professionnels et du public implanté sur deux sites, à Pantin en Île-de-France et à Lyon. Ses missions s'articulent autour de trois axes. Il est tout d'abord au service de l'accompagnement et de la formation des danseurs professionnels. En 2020, 1 057 professionnels ont suivi 2 904 heures de formation. Cette même année, 762 danseurs ont profité de 348 heures d'entraînement régulier. En outre, 252 compagnies chorégraphiques ont bénéficié d'un prêt de studio grâce au CND (tableau 5).

Par ailleurs, le CND assure la conservation et la diffusion du patrimoine chorégraphique. Il développe la culture chorégraphique par des programmes d'éducation artistique et par une politique d'expositions et de publications autour de la Cinémathèque de la danse et d'une médiathèque spécialisée. En 2020, le portail documentaire de celle-ci a vu sa fréquentation fortement augmenter avec 109 000 visiteurs (contre 53 158 en 2019) pour un total de près de 135 000 visites en ligne (près de 1,25 million de pages visitées).

Plus de 650 étudiants se destinent aux métiers de la danse

Au cours de l'année universitaire 2020-2021, 665 étudiants étaient en formation dans les établissements de l'enseignement supérieur du ministère de la Culture (esc) délivrant des diplômes nationaux de danse (tableau 6). La part des femmes, égale à 63 %, y est légèrement plus élevée que dans l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur du ministère de la Culture (61 %). 56 % de ces étudiants préparent le diplôme national supérieur professionnel de danseur, suivis par ceux qui préparent le diplôme d'État de professeur de danse (32 %). Les caractéristiques des étudiants varient selon le diplôme préparé (tableau 7). La part de femmes est la plus élevée parmi les inscrits au diplôme d'État de professeur de danse (89 %) et la plus faible parmi les inscrits au diplôme national supérieur professionnel de danseur (58 %). Ces derniers ont en moyenne 19 ans, alors que l'âge moyen des inscrits au certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse est de 40 ans et celui des candidats au diplôme de notateur du mouvement est de 32 ans. Enfin, 31 % des inscrits au diplôme de notateur du mouvement et 22 % des inscrits au diplôme national supérieur professionnel de danseur sont de nationalité étrangère.

Tableau 1 – Activités des ballets permanents au sein des maisons d'opéras labellisées et de l'Opéra national de Paris en 2020

En unités

	Établissements dotés du label Opéra national en région et disposant d'un ballet permanent*	Opéra national de Paris
Nombre de danseurs permanents	144	154
Nombre de spectacles chorégraphiques	12	4
Nombre de représentations chorégraphiques	70	47
Nombre de spectateurs de spectacles chorégraphiques	20 044	72 550

* Opéras nationaux en région (ONR) de Bordeaux, Lyon, Nancy, Strasbourg-Mulhouse-Colmar, Toulouse. Trois autres opéras en région, non dotés du label national, disposent également de ballets permanents à Avignon, Metz, Nice (soit 54 danseurs). Et cinq centres chorégraphiques nationaux implantés à Aix, Biarritz, Marseille, Mulhouse (33 danseurs de l'ONR de Strasbourg-Mulhouse-Colmar) et Nancy (21 danseurs) disposent de 127 danseurs permanents.

Source : rapports d'activité, DGCA/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 2 – Activités de programmation de Chaillot – Théâtre national de la danse (par saison), 2014-2021

En unités et %

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Variation entre 2020-2021 et 2018-2019* (%)
Nombre de spectacles	38	37	35	42	37	17	17	54
Nombre de représentations	282	260	209	277	219	61	141	36
Nombre de spectateurs	130 531	113 068	138 762	155 701	131 000	102 248	76 501	42

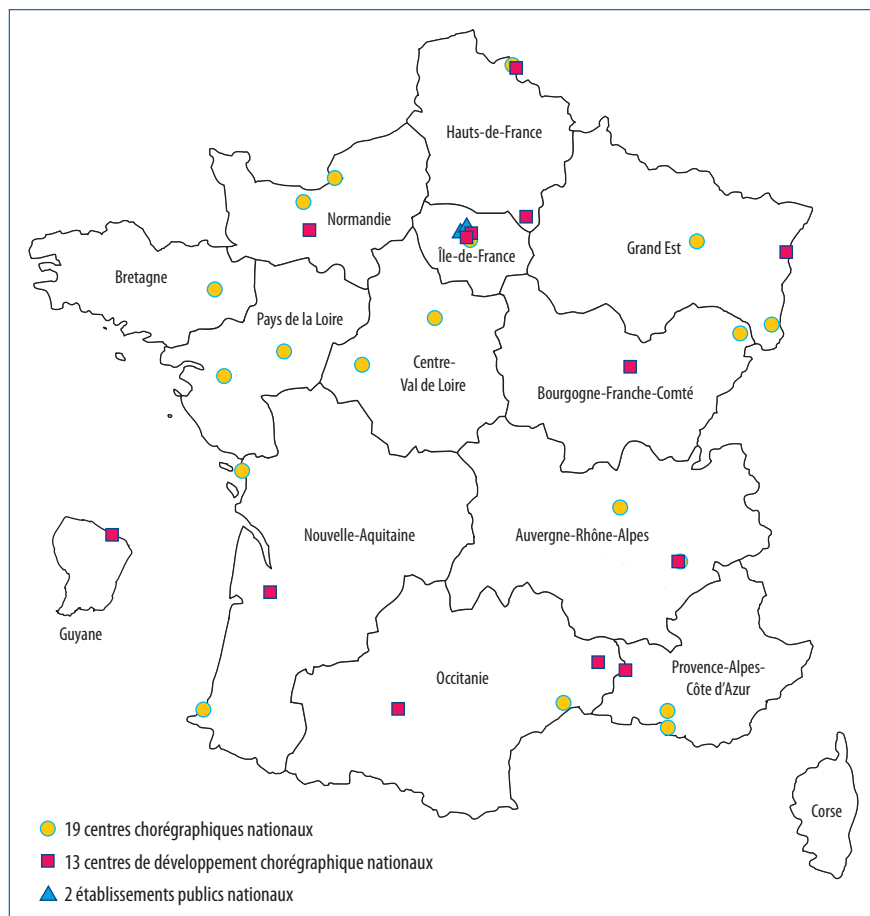
* En raison de la fermeture des salles et restrictions de jauge dans le cadre de la crise sanitaire.

Source : Enquête ROF, DGCA/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Pour en savoir plus

- *Rapport d'activité 2021* Centre national de la danse
- Réforme du dispositif des Aides déconcentrées au spectacle vivant : décret n° 2021-1608 du 8 décembre 2021 modificatif, arrêté du 16 décembre 2021 et circulaire du 1^{er} mars 2022

Carte 1 – Répartition des établissements de création et de diffusion en danse, publics ou labellisés par le ministère de la Culture au 1^{er} janvier 2022



Source : DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 3 – Activité des structures labellisées danse en 2019 et 2020

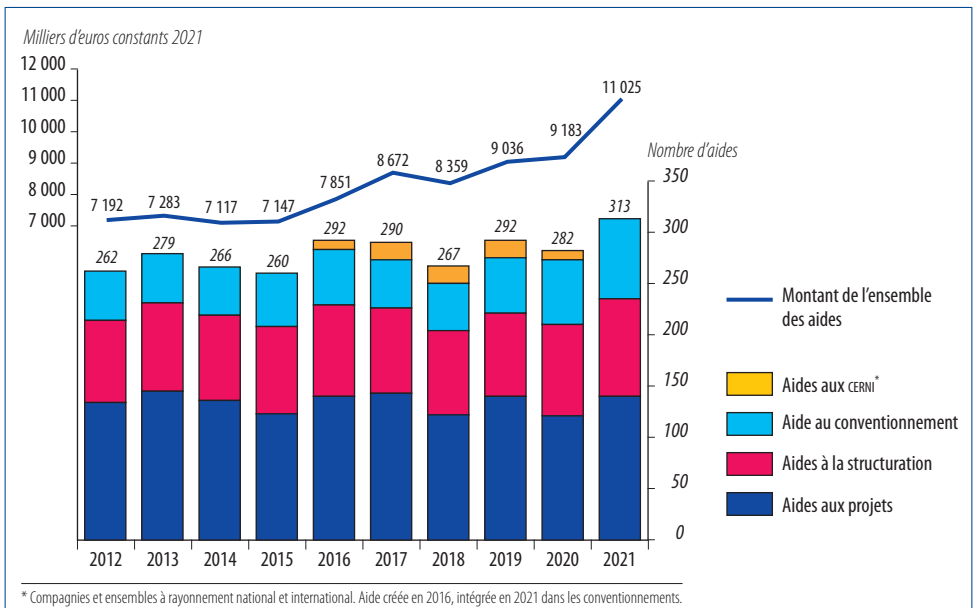
En unités et %

	2019	2020	Variation 2019/2020 (%)	
Centres chorégraphiques nationaux (CCN)				
Nombre de résidences du type accueil-studio*	175	182	+ 4	
Activités de diffusion des productions des CCN, au siège, en itinérance et en tournée	Nombre de spectacles	255	- 34	
	Nombre de représentations	1 442	817	- 43
	<i>dont en France</i>	1 144	724	- 37
	<i>dont à l'international</i>	298	93	- 69
Fréquentation des productions du CCN	575 522	212 853	- 63	
Centres de développement chorégraphique nationaux (CDCN)				
Nombre de résidences du type accueil-studio**	112	127	+ 13	
Activités de programmation des CDCN dans leurs salles et celles de leurs partenaires dans leur territoire	Nombre de spectacles et événements	437	- 50	
	<i>Au siège</i>	162	92	- 41
	<i>En itinérance</i>	275	123	- 55
	Nombre de représentations	940	386	- 59
Nombre de spectateurs**	130 880	38 296	- 71	

* Le total des CCN ci-dessus n'inclut pas les données suivantes, non disponibles : fréquentations 2019 et 2020 du CCN-Angers/CDCN, accueil-studio de 2019 et 2020 du CCN-Mulhouse/BONR.
** Le total des CDCN ci-dessus n'inclut pas les données du CDCN d'Uzès, non disponibles.

Source : DGCA/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 1 – Aides déconcentrées au spectacle vivant pour la danse, 2012-2021



Source : DGCA/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 4 – Aides aux équipes chorégraphiques indépendantes en 2021

En unités, % et euros

	Dispositif Aides déconcentrées au spectacle vivant (AOSV) [*]				Autres crédits pour des activités de création		Autres crédits pour des actions culturelles et de transmission		Montant total aides aux équipes		Aides exceptionnelles liées à la crise sanitaire ^{**}	
	Nombre d'équipes	Montant (€)	Rappel crédits 2020	Variation 2020/2021 (%)	Nombre d'équipes	Montant (€)	Nombre d'équipes	Montant (€)	Montant total aides aux équipes	Nombre d'équipes aidées	Total crédits exceptionnels (€)	
Aide au projet	140	1 472 950	1 265 000	16	3	33 000	11	110 660	1 616 610	22	152 500	
Aide à la structuration – 2 ans	95	2 636 760	2 325 456	13	2	20 000	17	165 784	2 822 544	45	422 700	
Conventionnement – 3 ans	78	6 895 588	6 106 500	13	13	883 170	20	267 650	8 046 408	47	697 516	
Autres aides	-	-	-	-	8	220 000	3	36 500	256 500	35	281 000	
Total	313	11 005 298	9 696 956	13	26	1 156 170	51	580 594	12 742 062	149	1 553 716	

* Le dispositif des Aides déconcentrées aux équipes de spectacle vivant (AOSV) est le dispositif de droit commun qui encadre les aides accordées par le ministère de la Culture aux équipes. Elles peuvent être aidées (de manière cumulative ou non) par d'autres dispositifs dans le cadre d'appels à projets spécifiques.

** Aides exceptionnelles versées aux équipes artistiques dans le cadre du Plan de relance ou de crédits exceptionnels obtenus sur le programme Création (131).

Source : DGCC/DGFS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 5 – Activité du Centre national de la danse, 2011-2020

En unités

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Heures de formation dispensées aux professionnels	3 601	2 919	3 062	2 250	2 807	3 100	3 210	2 836	2 910	2 904
Nombre de stagiaires	422	428	427	386	928	821	824	1 038	772	1 057
Heures d'entraînement régulier du danseur et cartes blanches*	913	861	819	808	741	680	593	567	636	348
Nombre de stagiaires	1 332	895	898	964	1 023	859	874	896	983	762
Compagnies chorégraphiques ayant bénéficié d'un prêt de studio	241	409	445	472	489	448	438	536	475	252

* Workshops inclus à partir de 2019.

Source : Centre national de la danse/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 6 – Effectifs des formations en danse dans les établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes nationaux de danse, 2020-2021

En unités

	2020-2021
Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMD)	155
École de danse de l'Opéra national de Paris	66
Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (CNSMD)	133
Pôle national supérieur de danse de Marseille*	74
Pôle d'enseignement supérieur de la musique et de la danse de Bordeaux Aquitaine (PESMD)	41
Pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant Bretagne/Pays de la Loire « Le Pont supérieur » – Nantes	53
Institut supérieur des arts de Toulouse (ISDAT)	49
École du Centre national de danse contemporaine d'Angers – Théâtre Le Quai	17
Pôle d'enseignement supérieur Paris Boulogne-Billancourt (PSPBB)	23
École supérieure des arts de Lorraine (ESAL)	28
École supérieure musique et danse Hauts-de-France	26
Total	665

* À partir de l'année 2019-2020, le PMSO de Marseille regroupe toutes les formations supérieures. Le Centre international de danse Rosella Hightower (CIDRH) s'occupe des formations pour les jeunes amateurs.

Source : Enquête SISE Inscriptions 2020-2021, SISE, Ministère de l'Enseignement supérieur/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 7 – Caractéristiques des étudiants en danse dans les établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes nationaux de danse, 2020-2021

En unités et %

	Effectifs	Part (%)	Nombre de femmes		Nombre d'étrangers		Âge moyen
			Effectifs	Part (%)	Effectifs	Part (%)	
Diplôme d'État de professeur de danse	215	32	191	89	17	8	24
Certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse	18	3	13	72	3	17	40
Diplôme national supérieur professionnel de danseur	373	56	218	58	83	22	19
Diplôme de notateur du mouvement du CNSMD Paris (1 ^{er} et 2 ^e cycles)	59	9	44	75	18	31	32
Total « établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes nationaux de danse »	665	100	416	63	108	16	22
Total « établissements d'enseignement supérieur Culture »	36 900	2	22 800	62	5 300	14	23

Source : Enquête SISE Inscriptions 2020-2021, SISE, Ministère de l'Enseignement supérieur/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Musique

Plus de 120 établissements de création et de diffusion publics ou labellisés par le ministère de la Culture en 2022

Présents sur l'ensemble du territoire, 3 établissements publics nationaux¹ et 123 établissements labellisés par le ministère de la culture contribuent à la création et à la diffusion de la musique : 14 orchestres permanents labellisés, 6 opéras nationaux en région, 4 théâtres lyriques d'intérêt national, 7 centres nationaux de création musicale (CNCM) et 92 scènes de musiques actuelles (SMAC) (carte 1).

L'activité des établissements publics nationaux et des labels dans le champ musical très fortement affectée par la crise sanitaire

La saison 2020-2021 a été très largement impactée par la crise sanitaire. Du fait de la fermeture des lieux culturels entre novembre 2020 et mai 2021, l'activité des établissements publics nationaux dans le champ musical s'est effondrée. Le nombre de spectacles pour la saison 2020-2021 a chuté de 76 % par rapport à la saison 2018-2019, celui des représentations de 52 % et celui des spectateurs de 87 % (tableau 1).

Les établissements labellisés du ministère de la Culture ont également été fortement touchés par la crise sanitaire. En 2020, le nombre de spectacles a baissé de 49 % dans les opéras et de 65 % dans les SMAC, le nombre de représentations a chuté de 42 % pour les opéras, de 65 % pour les SMAC par rapport à 2019. Sur cette même période, le nombre de spectateurs a reculé de 62 % pour les opéras et, du fait de l'interdiction des concerts en jauge debout, de 70 % pour les SMAC (tableau 2).

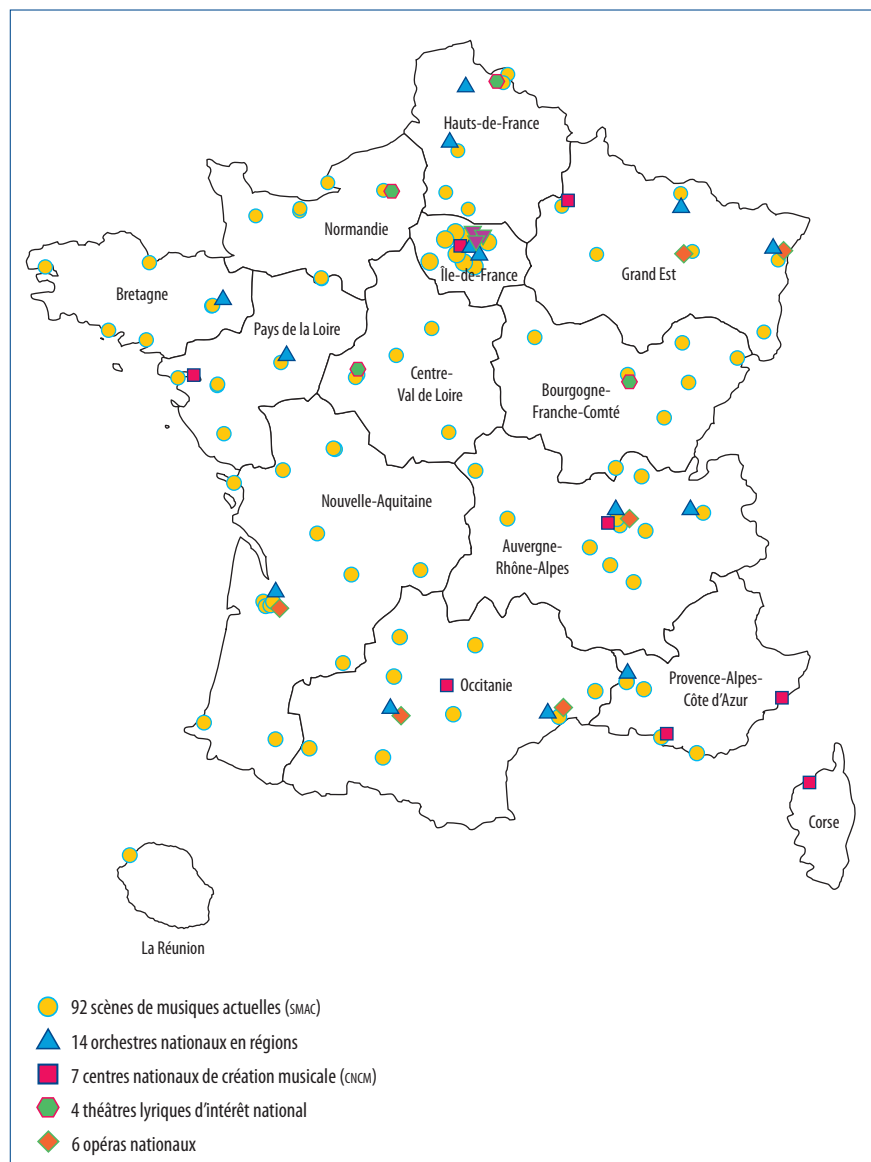
Un soutien aux ensembles musicaux accru et renouvelé

Les ensembles musicaux peuvent solliciter différentes aides auprès du ministère de la Culture : aide au projet ponctuelle pour la création d'un spectacle musical ou conventionnement pluriannuel pour aider le développement d'une équipe artistique et ses projets dans le temps. Le dispositif d'aides aux équipes artistiques du spectacle vivant a été renouvelé en 2021 pour mieux accompagner le parcours des artistes et le renouvellement des équipes aidées.

Au total, les aides allouées par le ministère de la Culture aux ensembles musicaux s'élevaient à près de 17,7 millions d'euros en 2021, soit une augmentation de près de 8 % par rapport à 2020. En 2021, 375 aides ont été attribuées, dont 120 aides aux projets, 126 aides à la structuration, 129 aides aux ensembles conventionnés. À ces aides déconcentrées aux équipes du spectacle vivant (ADSV), s'ajoutent plus de 1,6 million d'euros d'autres aides attribuées pour des activités de création et pour des actions culturelles et de transmission. Par ailleurs, en raison de la crise sanitaire, 293 aides exceptionnelles ont été versées aux ensembles musicaux dans le cadre du Plan de relance ou de crédits obtenus sur le programme Création (131), ce qui représente près de 3,8 millions d'euros (tableau 3).

1. Les trois établissements publics nationaux sont l'Opéra national de Paris, l'Opéra-Comique et la Philharmonie de Paris.

Carte 1 – Répartition des établissements de création et de diffusion en musique, publics ou labellisés par le ministère de la Culture au 1^{er} janvier 2022



Source : Direction générale de la création artistique/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 1 – Activité des établissements publics nationaux dans le champ musical, saison 2014-2015 à 2020-2021

En unités et %

	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	Variation entre 2020-2021 et 2018-2019* (%)
Nombre de spectacles	375	416	376	382	402	239	98	- 76
Opéra national de Paris	31	35	35	35	37	17	7	- 81
Opéra-Comique	24	1	23	27	19	9	14	- 26
Cité de la Musique Philharmonie de Paris	320	380	318	320	346	213	77	- 78
Nombre de représentations	902	882	966	922	496	507	237	- 52
Opéra national de Paris	455	528	501	480	513	209	106	- 79
Opéra-Comique	67	4	93	86	78	46	33	- 58
Cité de la Musique Philharmonie de Paris	380	350	372	356	441	252	98	- 78
Nombre de spectateurs	1 182 801	1 163 194	1 314 047	1 246 519	1 488 171	708 777	189 524	- 87
Opéra national de Paris	822 425	820 592	856 333	811 532	875 439	357 133	94 504	- 89
Opéra-Comique	50 524	1 670	58 219	52 386	46 972	15 305	19 956	- 58
Cité de la Musique Philharmonie de Paris	309 852	340 932	399 495	382 601	565 760	336 339	75 064	- 87

* En raison de la fermeture des salles et restrictions de jauge dans le cadre de la crise sanitaire.

Source : Direction générale de la création artistique/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 2 – Activité des structures labellisées musique en 2019-2020

En unités et %

	2019	2020	Variation 2019/2020 (%)
Nombre de spectacles	6 445	2 346	- 64
Scènes de musiques actuelles (SMAC)	5 986	2 112	- 65
Opéras	459	234	- 49
Nombre total de représentations	8 185	3 211	- 61
Scènes de musiques actuelles (SMAC)	5 986	2 112	- 65
<i>Dont hors les murs</i>	1 043	431	- 59
Opéras	1 156	668	- 42
Nombre de spectateurs	2 246 136	732 821	- 67
Scènes de musiques actuelles (SMAC)	1 609 766	488 487	- 70
Opéras	636 370	244 334	- 62

Données récoltées auprès de 83 SMAC (sur 88 en 2019-2020) et 6 opéras en région et 2 théâtres lyriques d'intérêt national, hors TLN Tours et Rouen où les données étaient partielles ou non disponibles.

Source : ROF, FEDLIMA, Direction générale de la création artistique/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 3 – Aides aux ensembles musicaux indépendants en 2021

Unités, % et euros

	Dispositif Aides déconcentrées au spectacle vivant (ASV)*				Autres crédits pour des activités de création		Autres crédits pour des actions culturelles et de transmission		Montant total aides aux équipes exceptionnelles)		Aides exceptionnelles liées à la crise sanitaire**	
	Nombre d'équipes	Montant (€)	Rappel crédits 2020 (€)	Variation 2020/2021 (%)	Nombre d'équipes	Montant (€)	Nombre d'équipes	Montant (€)	Montant total aides aux équipes exceptionnelles) (€)	Nombre d'équipes aidées	Total crédits exceptionnels (€)	
Aide au projet	120	1 269 500	1 235 652	3	5	65 000	12	90 640	1 425 140	39	277 580	
Aide à la structuration – 2 ans	126	3 177 544	2 929 750	-	4	42 413	25	250 380	3 470 337	76	719 843	
Conventionnement – 3 ans	129	13 261 393	12 290 650	8	11	388 580	40	636 020	14 285 993	96	2 020 937	
Autres aides	-	-	-	-	11	146 200	5	32 720	178 920	82	753 300	
Total	375	17 708 437	16 456 052	8	31	642 193	82	1 009 760	19 360 390	293	3 771 660	

* Le dispositif des Aides déconcentrées aux équipes de spectacle vivant (ASV) est le dispositif de droit commun qui encadre les aides accordées par le ministère de la Culture aux équipes. Elles peuvent être aidées (de manière cumulative ou non) par d'autres dispositifs dans le cadre d'appels à projet spécifique.

** Aides exceptionnelles versées aux équipes artistiques dans le cadre du Plan de relance ou de crédits exceptionnels obtenus sur le programme Création (131). Ne sont pas intégrées les aides aux équipes versées par le biais du Centre national de la musique.

Source : Direction générale de la création artistique/DGPS, Ministère de la Culture, 2022

Théâtre et arts associés

Une offre publique s'appuyant notamment sur plus de 70 équipements labellisés

Aux quatre théâtres nationaux¹ subventionnés exclusivement par l'État, s'ajoute un vaste réseau de lieux dédiés à la création et à la diffusion du théâtre, du cirque, des arts de la rue et de la marionnette. Soutenu par l'intervention conjointe de l'État et des collectivités territoriales, ce réseau s'appuie notamment sur des labels qui structurent les missions et les moyens de ces institutions : 38 centres dramatiques nationaux (CDN), 13 centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public (CNAREP), 13 pôles nationaux du cirque (PNC) (carte 1). La création d'un label « Centre national de la marionnette » (CNMA), attribué en octobre 2022 à six structures, contribue au renforcement du soutien de l'État à la diversité des esthétiques des arts de la scène.

Deux saisons bouleversées par la crise sanitaire pour le théâtre et les arts associés

La crise sanitaire et son impact sur l'ouverture, la capacité d'accueil et la fréquentation des lieux culturels se répercutent fortement sur les saisons 2019-2020 et 2020-2021.

Dans les quatre théâtres nationaux, 28 spectacles et 403 représentations ont été programmés durant la saison 2020-2021, pour près de 110 000 spectateurs, soit une baisse de 85 % de ceux-ci par rapport à la saison 2018-2019 (tableau 1).

En 2020, les structures labellisées du secteur du théâtre et des arts associés ont accueilli au total près de 4 800 représentations pour près de 1 500 spectacles et 594 000 spectateurs alors qu'avaient eu lieu, en 2019, plus de 9 300 représentations, près de 2 900 spectacles pour plus de 2,15 millions de spectateurs accueillis. Dans les centres dramatiques nationaux, plus de 3 500 représentations ont eu lieu (2 638 au siège et 883 en itinérance²) pour près de 850 spectacles dont plus de 80 % ont eu lieu au siège. En 2020, les représentations au siège ont baissé de 45 % alors que celles en itinérance, encouragées notamment dans le cadre de l'été culturel ou du « Plan théâtre », ont augmenté de 6 % par rapport à 2019. Les pôles nationaux du cirque ont été plus touchés dans leur activité d'itinérance (- 64 % de spectacles et - 67 % de représentations en 2020 par rapport à 2019) que dans leur activité au siège, en raison de l'interdiction des représentations sous chapiteau pendant la crise. Quant aux centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public, leur activité au siège a augmenté par rapport à 2019. En effet, 119 spectacles ont eu lieu au siège (+ 23 %) pour 174 représentations (+ 41 %). Mais leur activité d'itinérance suit la même tendance que pour les autres labels avec un effondrement des spectacles (- 82 %) et des représentations (- 87 %) (tableau 2).

Le théâtre privé, également très affecté par la crise sanitaire

Les salles de théâtre privé, c'est-à-dire non subventionné par les pouvoirs publics, bénéficient d'un fonds de soutien financé par une taxe sur la billetterie (3,5 % sur le prix de vente du

1. Les quatre théâtres nationaux d'art dramatique sont : la Comédie-Française, le Théâtre national de l'Odéon-Théâtre de l'Europe, le Théâtre national de la Colline et le Théâtre national de Strasbourg. Il en existe un cinquième, le Théâtre national de Chaillot, qui est consacré à la danse.

2. Sont considérées comme « au siège » les représentations dans les bâtiments de la structure labellisée. Les représentations « en itinérance » sont programmées par la structure mais chez des lieux partenaires du territoire.

billet) et des subventions de l'État et de la Ville de Paris. Le fonds, géré par l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP), compense en partie les pertes en cas d'insuccès et finance la production de nouveaux spectacles. Le théâtre privé connaît, lui aussi, une baisse de son activité en raison de la crise sanitaire et de ses conséquences : érosion du public traditionnel de ses salles – public majoritairement âgé et plus volontiers touristique –, faiblesse du renouvellement des publics, et réouverture tardive des théâtres en septembre-octobre 2021, alors même que les représentations dans les salles de spectacles étaient possibles dès le 19 mai 2021. En 2021, le nombre de représentations, éligibles à la taxe ASTP, est d'environ 23 800, soit une baisse de 43 % par rapport à 2019. Le nombre de spectacles est d'un peu plus de 4 600, soit 40 % de moins par rapport à 2019. Le prix moyen du billet, de 27,30 euros en 2021, subit une légère baisse de 1 % par rapport à 2019 (tableau 3).

Un soutien aux compagnies accru et renouvelé

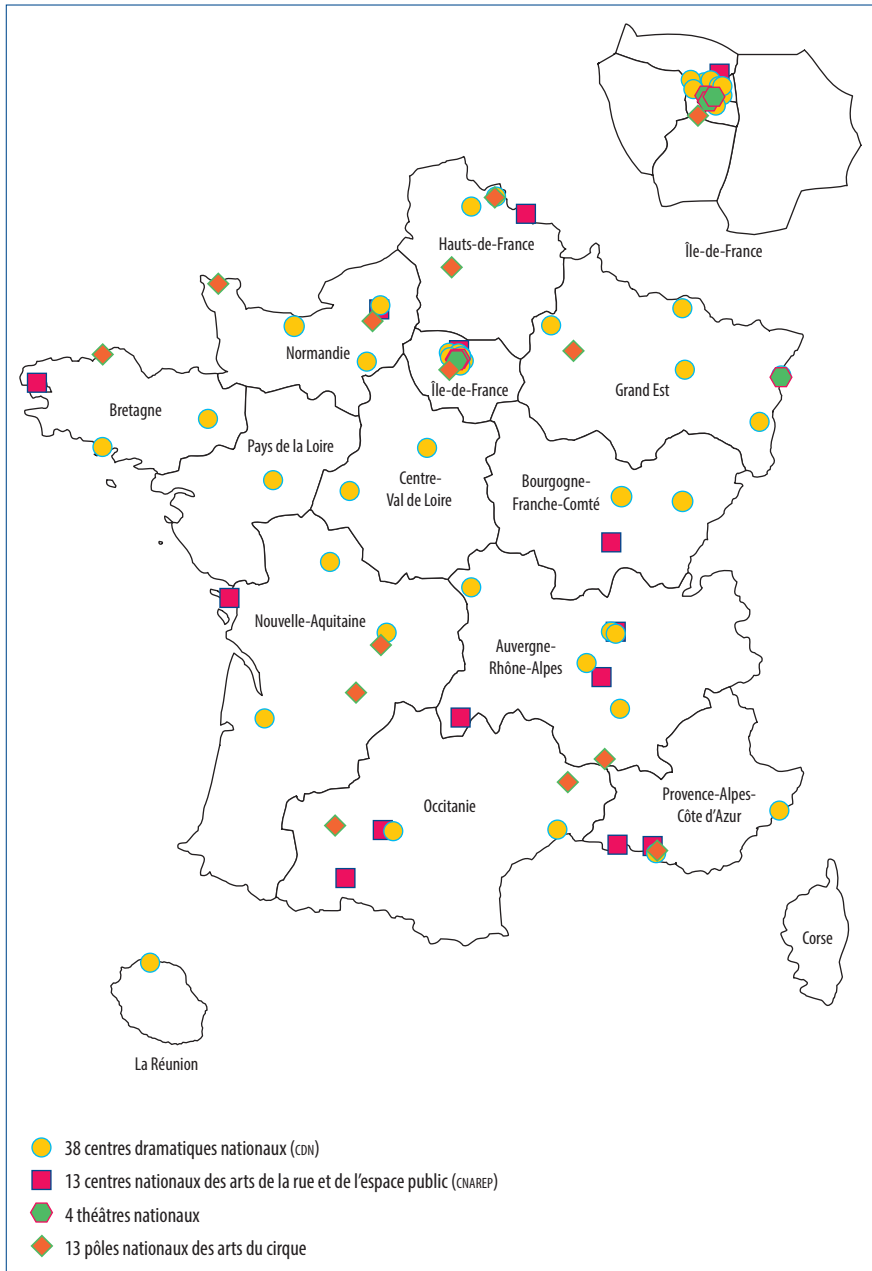
Les compagnies de théâtre, marionnettes, cirque et arts de la rue peuvent solliciter différentes aides auprès du ministère de la Culture : aide au projet ponctuelle pour la création d'un spectacle ou conventionnement pluriannuel pour aider le développement d'une équipe artistique et ses projets dans le temps. Le dispositif d'aides aux équipes artistiques du spectacle vivant a été profondément renouvelé en 2021 pour mieux accompagner le parcours des artistes et le renouvellement des équipes aidées. Parallèlement aux aides conjoncturelles liées à la crise sanitaire (notamment le Plan de relance), 3,80 millions d'euros supplémentaires (2,25 M€ en 2021 et 1,54 M€ en 2022) ont pu bénéficier aux équipes théâtre, marionnettes, cirque et arts de la rue. Ces crédits nouveaux ont contribué à accélérer un rééquilibrage en faveur des équipes dirigées par des femmes et à une plus grande diversité des esthétiques et des formes (cirque, arts de la rue, marionnettes). Pour exemple, entre 2018 et 2021, les soutiens aux équipes dirigées par des femmes ont progressé de 39 % et celles de cirque de 36 %.

Au total, en 2021, les aides allouées par le ministère de la Culture aux compagnies du secteur s'élevaient à un peu plus de 27,5 millions d'euros, soit une augmentation de 9 % par rapport à 2020. En 2021, 724 équipes ont été soutenues, dont 370 par une aide au projet, 41 par une aide à deux ans et 313 par un conventionnement d'une durée de trois ans. À ces aides, s'ajoutent plus de 8,7 millions d'euros attribués pour des activités de création et des actions culturelles et de transmission. Par ailleurs, en raison de la crise sanitaire, 383 aides exceptionnelles ont été versées aux compagnies de théâtre et arts associés dans le cadre du Plan de relance ou de crédits obtenus sur le programme Création (131), ce qui représente plus 4,2 millions d'euros (tableau 4) et a permis de préserver l'emploi artistique et la pérennité des équipes.

Pour en savoir plus

- *Rapport d'activité 2021*, Association pour le soutien au théâtre privé. www.astp.asso.fr

Carte 1 – Répartition des établissements de création et de diffusion du théâtre et arts associés, publics ou labellisés par le ministère de la Culture au 1^{er} janvier 2022



Source : Direction générale de la création artistique/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 1 – Activité des théâtres nationaux*, saisons 2014-2015 à 2020-2021

En unités et %

	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	Variation entre 2020-2021 et 2018-2019** (%)
Nombre de spectacles	63	71	75	65	64	42	28	- 56
Comédie-Française***	26	26	26	23	23	12	12	- 48
Théâtre national de la Colline	13	18	18	14	13	10	4	- 69
Théâtre national de l'Odéon	10	11	15	12	13	8	6	- 54
Théâtre national de Strasbourg	14	16	16	16	15	12	6	- 60
Nombre de représentations	1 593	1 529	1 614	1 457	1 473	836	403	- 73
Comédie-Française***	770	766	775	749	765	393	208	- 73
Théâtre national de la Colline	302	297	361	267	275	203	62	- 77
Théâtre national de l'Odéon	375	292	297	279	287	134	94	- 67
Théâtre national de Strasbourg	146	174	181	162	146	106	39	- 73
Nombre de spectateurs	725 925	746 900	672 597	671 550	709 954	336 657	109 979	- 85
Comédie-Française***	376 838	379 342	359 041	373 599	413 406	194 341	62 772	- 85
Théâtre national de la Colline	97 003	112 643	95 165	91 668	92 682	55 723	12 036	- 87
Théâtre national de l'Odéon	196 579	193 218	159 189	158 940	155 386	45 935	28 972	- 81
Théâtre national de Strasbourg	55 505	61 697	59 202	47 343	48 480	40 658	6 199	- 87

* Hors Chaillot-Théâtre national de la danse, dont l'activité est prise en compte dans le chapitre Danse.
** En raison de la fermeture des salles et restrictions de jauge dans le cadre de la crise sanitaire.
*** Salle Richelieu, Théâtre du Vieux-Colombier et Studio-Théâtre (à partir de 2014-2015).

Source : Direction générale de la création artistique/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 2 – Activité des structures labellisées théâtre, cirque et arts de la rue en 2019-2020

En unités et %

	2019	2020	Variation 2019/2020 (%)
Nombre de spectacles	2 866	1 477	- 48
Centres dramatiques nationaux (CDN)[*]			
au siège ^{***}	1 319	696	- 47
en itinérance ^{***}	214	151	- 29
Pôles nationaux cirque (PNC)^{**}			
au siège	367	308	- 16
en itinérance	246	88	- 64
Centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public (CNAREP)^{**}			
au siège	97	119	23
en itinérance	623	115	- 82
Nombre de représentations	9 354	4 775	- 49
CDN			
au siège	4 835	2 638	- 45
en itinérance	835	883	6
PNC			
au siège	755	571	- 24
en itinérance	728	241	- 67
CNAREP			
au siège	123	174	41
en itinérance	2 078	268	- 87
Nombre de spectateurs	2 150 578	594 068	- 72
CDN	1 152 039	427 488	- 63
PNC	413 028	109 365	- 74
CNAREP	585 511	57 215	- 90

^{*} 37 structures (hors Tréteaux de France).
^{**} 13 structures.
^{***} Sont considérées comme « au siège » les représentations dans les bâtiments de la structure labellisée. Les représentations « en itinérance » sont programmées par la structure, mais chez des lieux partenaires du territoire.

Source : Direction générale de la création artistique/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 3 – Activité des spectacles privés en 2018-2021

En unités, euros et %

	2018	2019	2020	2021	Variation 2019/2021 (%)
Nombre de spectacles privés [*]	7 236	7 686	5 080	4 613	- 40
Nombre de représentations	38 706	41 998	16 612	23 798	- 43
Nombre de spectateurs	6 280 523	6 755 506	2 439 760	2 635 866	- 61
Prix moyen (en euros)	27,10	27,70	26,10	27,30	- 1

^{*} Un spectacle est considéré comme « privé » dès lors qu'il est produit ou coproduit par un entrepreneur de spectacles vivants privé non subventionné.

Source : Direction générale de la création artistique/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 4 – Aides aux compagnies de théâtre et arts associés en 2021

En unités, % et euros

	Dispositif Aides déconcentrées au spectacle vivant (ADSV)**				Autres crédits pour des activités de création		Autres crédits pour des actions culturelles et de transmission		Montant total aides aux équipes exceptionnelles)		Aides exceptionnelles liées à la crise sanitaire**	
	Nombre d'équipes	Montant (€)	Rappel crédits 2020 (€)	Variation 2020/2021 (%)	Nombre d'équipes	Montant (€)	Nombre d'équipes	Montant (€)	Montant (€)	Nombre d'équipes aidées	Total crédits exceptionnels (€)	
Aide au projet	370	4 637 968	3 943 342	18	33	488 364	38	301 832	5 428 164	53	458 300	
Conventionnement à 2 ans (préfiguration)	41	1 059 000	-		11	224 000	2	14 800	1 297 800	9	108 050	
Conventionnement - 3 ans	313	21 820 284	21 275 189	3	116	5 359 000	46	529 160	27 708 444	178	2 219 465	
Autres aides	-	-	-	-	67	1 734 052	11	87 800	1 821 852	143	1 421 058	
Total	724	27 517 252	25 218 531	9	227	7 805 416	97	933 592	36 256 260	383	4 206 873	

* Le dispositif des Aides déconcentrées aux équipes de spectacle vivant (ADSV) est le dispositif de droit commun qui encadre les aides accordées par le ministère de la Culture aux équipes. Elles peuvent être aidées (de manière cumulative ou non) par d'autres dispositifs dans le cadre d'appels à projets spécifiques.

** Aides exceptionnelles versées aux équipes artistiques dans le cadre du Plan de relance ou de crédits exceptionnels obtenus sur le programme Création (131). Ne sont pas intégrées les aides aux équipes versées par le ministère de la Culture par le biais de l'ASTY (3 MG).

Source : Direction générale de la création artistique/DEPS, Ministère de la Culture, 2022.

Pluridisciplinaire

Le ministère de la Culture soutient des lieux de diffusion artistique pluridisciplinaires dont l'Établissement public du parc et de la Grande Halle de la Villette (EPPGHV), les établissements labellisés « scène nationale » (SN) et les scènes conventionnées d'intérêt national (SCIN) (carte 1).

Établissement public du parc et de la Grande Halle de la Villette (EPPGHV)

L'Établissement public du parc et de la Grande Halle de la Villette (EPPGHV), dans le 19^e arrondissement de Paris, est un lieu de vie faisant dialoguer arts et société. Le parc de la Villette couvre une étendue de 55 hectares où la Grande Halle et la Halle aux cuirs côtoient la Cité des sciences et de l'industrie, la Géode, le Zénith de Paris, le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris, le théâtre Paris-Villette et la Cité de la musique-Philharmonie de Paris.

Tout en apportant son soutien aux compagnies émergentes *via* des résidences d'artistes, la Villette assure la programmation des différents espaces de diffusion dont elle a la responsabilité, en particulier la Grande Halle et l'Espace chapiteaux. La création contemporaine est présentée sous toutes ses formes (musique, danse, théâtre, cirque, arts visuels et cinéma) et l'établissement bénéficie d'une notoriété au niveau local, national et international grâce à une expertise reconnue en matière de médiation et d'éducation artistique, de cultures urbaines (hip-hop, slam, musique électronique...) et de propositions autour d'arts populaires en plein renouveau comme le cirque ou la magie nouvelle. L'établissement coordonne également le déploiement du programme des Micro-Folies et son animation en France et à l'international.

En 2021, malgré les contraintes sanitaires, l'EPPGHV a réussi à composer une saison d'ampleur ainsi qu'à maintenir la dynamique de son projet en adaptant ses propositions au contexte de crise.

L'établissement a accueilli plus de 900 000 spectateurs et visiteurs (soit une baisse de 68 % par rapport à 2019) dont un tiers pour des expositions. 150 000 spectateurs ont par ailleurs assisté à 58 spectacles pour 190 représentations, ce qui marque une diminution de 35 % de la fréquentation, mais avec une très nette reprise par rapport à l'année 2020 (tableau 1). Trois cents levers de rideaux ont eu lieu avec la programmation d'événements phares (*Age of Rage* d'Ivo van Hove), de sorties de résidences (145 équipes accueillies en résidence en 2021). En réponse à la fermeture des salles, 86 représentations de Pop-up Spectacles dans 56 lieux pour 4 337 bénéficiaires ont eu lieu au sein des établissements scolaires et structures du champ social. Le parc a pu rester totalement ouvert et accessible aux publics en 2021, contrairement à 2020, irrigué tout l'été par les « ZUT » (Zones d'urgence temporaires artistiques).

Par ailleurs, l'établissement enregistre, en 2021, 472 jours d'ouverture d'expositions (contre 314 en 2019), avec notamment le succès de l'exposition « Napoléon » (2^e exposition la plus fréquentée à Paris en 2021).

Scènes nationales et scènes conventionnées d'intérêt national maillent le territoire français

Rassemblant les anciennes maisons de la culture (début des années 1960), les centres d'action culturelle (à partir de 1967) et les centres de développement culturel (à partir de 1975), le réseau des scènes nationales a été unifié en 1991 par ce label attribué par le ministère de la Culture. Elles sont aujourd'hui 77, réparties sur l'ensemble du territoire national, en grande majorité dans des villes moyennes de 50 000 à 200 000 habitants (carte 1).

Les scènes nationales proposent au public une programmation pluridisciplinaire dans le domaine du spectacle vivant, des arts plastiques et du cinéma. Elles offrent aux artistes des moyens pour mener à bien leur travail de recherche et de création et proposent à la population de la zone d'implantation de l'établissement une action culturelle diversifiée.

En 2020, les scènes nationales ont accueilli 2 505 spectacles pour un peu plus de 5 900 représentations, soit une baisse de 48 % par rapport à 2019. Cette même année, si le nombre d'expositions a baissé de 17 %, par rapport à 2019, une diminution de 40 % du nombre de jours d'expositions des scènes nationales est constatée. Quant au cinéma, en 2020, le nombre de films diffusés par les scènes nationales a chuté de 50 % (2 650 films en 2020 contre un peu plus de 5 300 en 2019) (tableau 2). La fréquentation totale des activités artistiques marque le pas avec une baisse de 56 % entre 2019 et 2020 (1,8 million de spectateurs et visiteurs en 2020 contre plus de 4 millions en 2019).

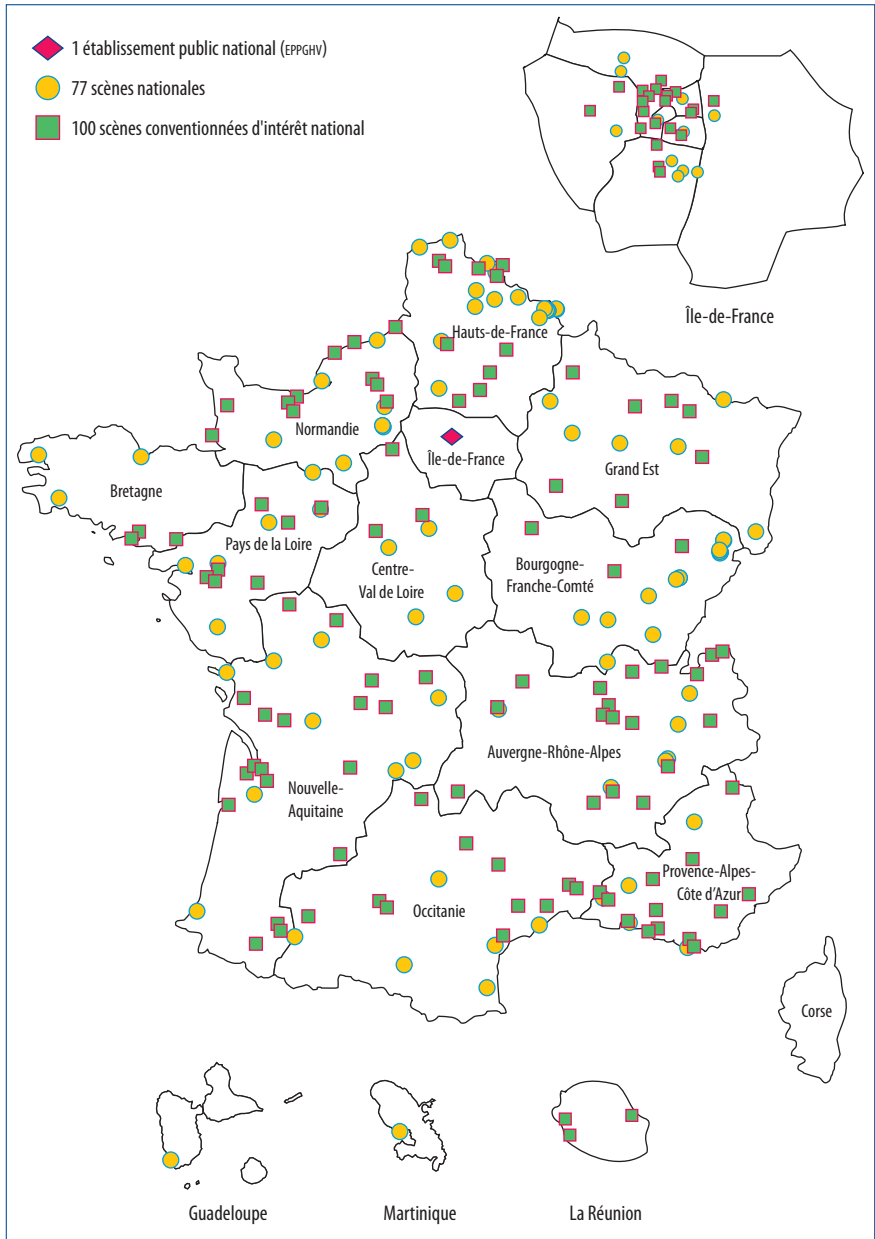
L'appellation « scène conventionnée d'intérêt national » s'inscrit dans la redéfinition des labels et du conventionnement du spectacle vivant opérée par le ministère de la Culture en 2017 à l'appui des dispositions de la Loi création, architecture et patrimoine (LCAP) promulguée en 2016. Elle est attribuée (pour quatre ans renouvelables) à une structure au titre d'un programme d'actions artistiques et culturelles. À date du 31 décembre 2021, 100 structures étaient officiellement conventionnées au titre des trois mentions suivantes (graphique 1) :

- 70 structures conventionnées « Art et création », pour des actions durables d'accompagnement des artistes et de facilitation de leur création ;
- 16 structures conventionnées « Art en territoire » pour des actions mettant l'accent sur des activités artistiques et culturelles allant à la rencontre des populations sur un territoire élargi (résidences de création territoriales, diffusion itinérante, etc.) ;
- 14 structures conventionnées « Art, enfance, jeunesse » pour des actions exemplaires en faveur de l'accompagnement de la création destinée au jeune public, sa diffusion, sa médiation.

Pour en savoir plus

- *Rapport annuel d'activité 2021*, EPPGHV
- *Scènes nationales 2021 - Trente ans de création et de partage avec les publics sur les territoires*, publication de l'Association des Scènes nationales

Carte 1 – Répartition des établissements de création et de diffusion publics ou bénéficiant d'un label ou d'une appellation attribué par le ministère de la Culture au 1^{er} janvier 2022



Source : Direction générale de la création artistique/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 1 – Activité de l'Établissement public du parc et de la Grande Halle de la Villette (EPPGHV), 2016-2021

En unités et %

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2019-2021 (%)
Nombre de spectacles vivants	102	106	116	123	43	58	- 53
Nombre de représentations de spectacles vivants	359	425	295	333	130	190	- 43
Nombre de jours d'expositions*	296	369	489	314	308	472	+ 50
Nombre total de spectateurs et visiteurs	1 028 804	1 141 787	1 520 066	2 910 237	519 461	931 262	- 68
<i>Dont spectacle vivant</i>	182 544	209 107	241 430	231 119	29 557	151 218	- 35
<i>Dont expositions</i>	118 081	147 043	436 912	1 515 418	8 464	302 696	- 80
<i>Dont cinéma et animation de plein air</i>	34 691	94 219	118 680	86 100	44 077	23 855	- 72
<i>Dont événements, salons et colloques</i>	313 895	324 282	267 990	399 352	201 812	124 024	- 69
<i>Dont Ateliers Villette</i>	103 783	171 030	160 610	208 990	81 337	109 128	- 48
<i>Dont jeux et équipements en libre accès</i>	275 810	196 106	294 444	469 258	154 214	220 341	- 53

* Le nombre de jours d'expositions correspond à la somme du nombre de jours d'ouverture de toutes les expositions de l'année. Il peut donc être supérieur à 365 jours, quand plusieurs expositions ont eu lieu en même temps.

Source : Direction générale de la création artistique/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 2 – Activité des scènes nationales en 2019-2020

En unités et %

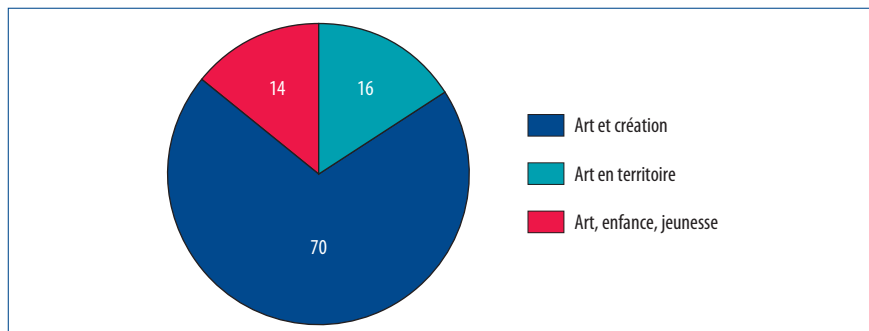
	2019	2020	Évolution 2019-2020 (%)
Nombre de spectacles	4 841	2 505	- 48
Nombre d'expositions	150	124	- 17
Nombre de films diffusés	5 344	2 646	- 50
Nombre de représentations	11 254	5 907	- 48
<i>Dont dans les murs</i>	8 385	3 898	- 54
Nombre de jours d'expositions	5 065	3 032	- 40
Nombre de séances	34 615	14 162	- 59
Fréquentation totale	4 143 140	1 822 940	- 56

En 2020, les scènes nationales sont au nombre de 76, intégrant le théâtre de Beauvais, labellisé en décembre 2019, et le Carré-Colonnes à Saint-Médard-en-Jalles labellisé en janvier 2020. Les chiffres du tableau correspondent à l'activité de 73 scènes nationales ayant répondu à l'enquête sur les données 2020. Les baisses constatées en 2020 sont liées à la crise sanitaire.

Source : Direction générale de la création artistique/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 1 – Répartition des scènes conventionnées d'intérêt national selon les trois mentions de l'appellation au 31 décembre 2021

En unités



Source : Direction générale de la création artistique/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Médias et industries culturelles

Cinéma	234
Internet	244
Jeu vidéo	250
Livre et lecture publique	258
Musique enregistrée	268
Presse écrite	274
Radio	284
Télévision	290
Vidéo	298

Le rebond de la production est un effet de rattrapage

En 2020, la suspension des tournages et les contraintes de déplacements à l'étranger durant plusieurs mois en raison de la crise sanitaire ainsi que les incertitudes sur l'ouverture des salles et la fréquentation du public ont entraîné une baisse de la production cinématographique. Ces contraintes et ces incertitudes ont perduré en 2021 si bien que seulement 135 films d'initiative française, c'est-à-dire à financement majoritairement français, sont réalisés. Il s'agit du plus bas niveau enregistré depuis au moins dix ans. En revanche, la production incluant les films en cours ou à venir a enregistré un net rebond en 2021. Le nombre de films agréés par le CNC pour bénéficier du soutien à l'industrie cinématographique¹ s'est élevé de 237 en 2020 à 340 en 2021, dont 265 films d'initiative française. Cette très forte progression (43 %) qui survient après la chute de 2020 (- 21 %), traduit un effet de rattrapage.

Toutefois, le rattrapage de la production n'est pas achevé. Si l'on prend pour référence la période 2017-2019 durant laquelle la production totale est restée quasi stable sur un palier de 300 films agréés par an, le recul dû à la crise sanitaire est encore perceptible : le nombre moyen de films agréés en 2020 et 2021 est de 289, inférieur de 4 % à celui des trois années précédentes (graphique 1). Cet écart tient aux films de fiction et aux films documentaires (respectivement - 5 % et - 7 %). En revanche, les films d'animation n'ont pas pâti de la crise. Leur nombre est de 11 en moyenne en 2020-2021 au lieu de 7 par an en moyenne au cours des trois années antérieures. Enfin, le rebond de 2021 ne profite pas aux nouveaux réalisateurs. Parmi les films d'initiative française, la part de premières œuvres fléchit de 31 % en 2020 à 25 % en 2021.

Les coûts, les budgets et les financements, hors aides exceptionnelles de l'État, sont en baisse mais les investissements en hausse

Pour les films d'initiative française qui constituent près de 80 % des films agréés, la crise a entraîné un glissement des productions à budget élevé vers des productions plus modestes. Celles dont le devis dépasse 5 millions d'euros voient leur nombre se réduire de 24 % entre la période 2017-2019 et les années 2020-2021, tandis que le nombre de films au devis compris entre 2 et 5 millions d'euros augmente de 20 %. Les plus petites productions, d'un devis inférieur à 2 millions d'euros, sont à peine moins nombreuses, à hauteur de - 3 %.

Cette évolution des devis prolonge la baisse du coût moyen des films d'initiative française réalisés (graphique 2), - 23 % à euros constants en 2020-2021 par rapport aux trois années antérieures, qui ne résulte pas seulement de l'absence de superproductions à plus de 30 millions d'euros, mais d'une réduction plus globale des dépenses. Celle-ci s'inscrit dans un contexte de baisse tendancielle des financements définitifs par film réalisé, qui est à l'œuvre depuis une dizaine d'années et que la crise a renforcée. Ainsi les financements nationaux par film d'initiative française ont-ils diminué de 21 % en euros constants de 2012 à 2019 puis de 20 % de 2019 à

1. Ce sont les films ayant reçu l'agrément d'investissement, facultatif selon la nature des financements, ou, à défaut, l'agrément de production qui intervient une fois le film réalisé. Il se passe en moyenne dix-huit mois entre les deux agréments. En 2021, 340 films ont reçu l'un des deux agréments du CNC, dont 135 l'agrément de production.

2021. Durant ces deux mêmes périodes, les financements étrangers à une coproduction majoritairement française ont diminué de 4 % puis de 15 %.

Les chaînes de télévision et plus encore les sociétés françaises mandatées pour l'achat de droits dans les circuits de distribution réduisent leur apport à un film durant les deux années de crise et prolongent ainsi la tendance à la baisse observée au cours des années 2010. Mais l'inflexion majeure concerne le financement public définitif par film (graphique 3), hors mesures exceptionnelles consécutives à la crise sanitaire (encadré). Alors qu'il était orienté à la hausse de 2012 jusqu'en 2020 (+ 35 % en euros constants par film d'initiative française entre ces deux dates), il diminue de 29 % en 2021, pour les deux tiers en raison de l'affaiblissement du crédit d'impôt qui résulte de la baisse du coût moyen d'un film. Aux 115 millions d'euros de financements publics définitifs en 2021 s'ajoutent les mesures exceptionnelles de l'État affectées directement à la production cinématographique. Elles représentent 17,2 millions d'euros après 5,1 millions d'euros en 2020.

Par ailleurs, si les financements définitifs sont en recul en 2021, les investissements nationaux sont en revanche en nette progression et ils font plus qu'épouser le rebond de la production. En effet, en 2021, ces investissements par film d'initiative française augmentent de 26 % en euros courants par rapport à 2020. Cet effort financier tient principalement aux producteurs (8 points), aux pré-achats des diffuseurs (6 points) et à la participation française dans les mandats étrangers pour la vente de films en dehors des pays coproducteurs (5 points). À l'inverse, les investissements étrangers par coproduction majoritairement française déclinent encore de 22 % en 2021 après une chute de 34 % en 2020.

L'offre cinématographique et la fréquentation des salles demeurent réduites

Compte tenu des délais entre la production et les investissements d'un côté, et l'exploitation de l'autre, le retour en salle de films d'initiative française reste limité en 2021. Il profite toutefois du déstockage de films n'ayant pu sortir sur les écrans en 2020 en raison des confinements. Le nombre de films d'initiative française exploités en première exclusivité est ainsi passé de 195 en 2020 à 247 en 2021, soit une progression de 35 %, mais il demeure nettement inférieur à son niveau d'avant crise, à savoir 391 films en 2019 (- 37 %). Le nombre de films inédits américains augmente bien plus fortement, de 63 %, mais l'écart à son niveau de 2019 est encore de - 40 %. Au total, toutes nationalités confondues, l'écart est proportionnellement quasi identique (- 39 %) entre les 455 films inédits de 2021 et les 746 de 2019 (graphique 4). Enfin, bien que les sorties dans les salles de films d'art et essai aient progressé de 31 % en 2021 par rapport à 2020, elles sont encore inférieures de 36 % à leur niveau de 2019.

La fermeture des salles de cinéma (138 jours en 2021 contre 162 en 2020) ou les conditions restrictives de leur ouverture en raison de la crise sanitaire ont conduit les exploitants à réduire fortement le nombre de films et de séances : 6 184 films sont projetés en 2021, davantage certes que les 5 743 en 2020, mais bien en deçà des 8 207 en 2019 (- 25 %). En 2021, les exploitants ont réduit drastiquement, de 37 % par rapport à 2019, le nombre de séances par film sorti les années précédentes. Ils ont privilégié les films en première exclusivité dans leur programmation. Le nombre de séances par film inédit a progressé, mais il demeure à un faible niveau, laissant supposer une courte durée de vie en salle. En revanche, ces films sortis en salle en 2021, moins nombreux qu'avant la crise, ont gagné en visibilité sur les écrans en début d'exploitation. Le nombre d'établissements où ils sont projetés en première semaine est en nette augmentation (graphique 5).

La fréquentation a suivi une évolution similaire à celle de l'offre cinématographique : elle enregistre une reprise qui la laisse toutefois très en retrait de son niveau d'avant-crise. Avec 95,5 millions d'entrées, tirée par les films en première exclusivité mais affaiblie par les films plus anciens, elle rebondit de 46 % par rapport au très bas niveau de 2020 (65,3 millions d'entrées). Mais elle demeure inférieure de 55 % aux 213,2 millions d'entrées de 2019 (graphique 6).

Le rebond de la fréquentation profite bien davantage aux films américains qu'aux films français en première exclusivité. De 2020 à 2021, le nombre moyen d'entrées par film s'accroît de 37 % pour les premiers, de 8 % pour les seconds. Par ailleurs, la reprise de la fréquentation en 2021 ne bénéficie pas aux films d'art et essai en première exclusivité. Leur nombre moyen d'entrées diminue de nouveau en 2021, de 16 % par rapport à l'année précédente après avoir reculé de 35 % en 2020, et se situe 45 % en deçà du niveau de 2019 (graphique 7).

Les spectateurs habitués des salles de cinéma sont moins nombreux et n'ont pas retrouvé leurs habitudes d'avant la crise

En 2021, un peu plus d'un Français sur deux (32,7 millions) au lieu de deux Français sur trois avant la crise (plus de 40 millions) sont allés au cinéma. La crise en éloigne non plus les spectateurs occasionnels comme en 2020, mais les habitués qui s'y rendent au moins une fois par mois. Leur proportion dans le public, supérieure à 30 % avant la crise, qui avait culminé à 47 % en 2020, chute à 27 % en 2021. Le prolongement de la crise semble avoir eu raison de la pratique cinématographique de nombreux actifs dont la part dans les habitués recule de 51 % en 2020 à 43 % en 2021. Et si les spectateurs habitués intensifient leur fréquentation des salles de cinéma en 2021 par rapport à 2020, ils ne recouvrent pas pour autant leur assiduité d'avant la crise (graphique 8).

La désaffection du public, plus marquée dans les tranches d'âge intermédiaires (25-49 ans) en 2020, concerne désormais les seniors, c'est-à-dire les personnes âgées d'au moins 50 ans. Ils représentent seulement 30 % du public en 2021 au lieu de 34 % en 2020 et 32 % en 2019, alors que leur poids démographique, en augmentation régulière, atteint 42 % de la population en 2021. Ils concentrent toutefois 42 % des entrées et cette part, qui ne dépassait pas 37 % en 2019, s'est accrue durant la crise. En effet, s'ils sont moins nombreux à se rendre dans les salles de cinéma, ils s'y rendent cependant plus souvent que les autres : 4,1 entrées en moyenne en 2021 contre 2,4 pour les moins de 50 ans (graphique 9).

La projection cinématographique est le secteur culturel le plus éprouvé par la crise

En 2021, 46 % des établissements connaissent une faible activité en réalisant moins de 10 000 entrées. C'est toutefois une amélioration par rapport à l'année 2020 où la proportion était de 54 %, mais une situation encore bien dégradée en comparaison de l'année 2019 où elle ne dépassait pas 22 %. Malgré un léger redressement en 2021, le chiffre d'affaires de la projection cinématographique n'en est pas moins réduit de moitié par rapport au niveau de 2019 (graphique 10). La perte atteint 952 millions d'euros en 2021 après s'être élevée à 1,13 milliard d'euros en 2020. Au premier trimestre 2022, le chiffre d'affaires demeure inférieur de 36 % à son niveau d'il y a trois ans. La projection cinématographique est le secteur culturel le plus éprouvé par la crise. Une amélioration se dessine toutefois au deuxième trimestre 2022. La perte de chiffre d'affaires au regard du même trimestre de 2019 est de 12 %, la plus faible jamais enregistrée depuis le début de la crise sanitaire.

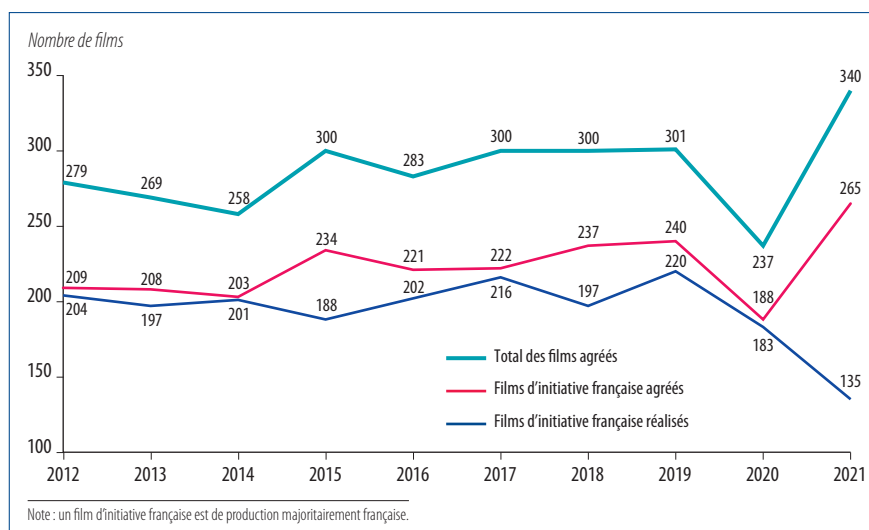
Les aides exceptionnelles de l'État consécutives à la crise sanitaire

Le secteur cinématographique bénéficie de mesures exceptionnelles de l'État. Au total, elles atteignent un montant de 277 millions d'euros (elles étaient de 147 millions d'euros en 2020). Elles comprennent une dotation de 165 millions au titre du plan de relance, un accompagnement du secteur cinématographique de 80 millions lors de la réouverture des salles en mai 2021, enfin un dédommagement de 32 millions des effets du passe sanitaire sur la fréquentation des salles.

Pour en savoir plus

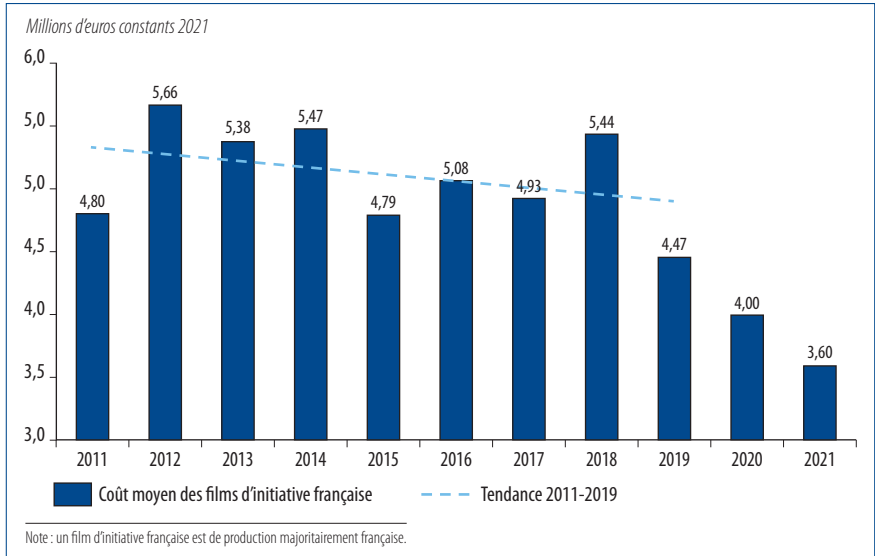
- « La production cinématographique en 2021 », *Les Études du CNC*, mars 2022
- « Les coûts de production des films en 2021 », *Les Études du CNC*, mars 2022
- « Bilan 2021 du CNC », mai 2022
- « Le public du cinéma en 2021 », *Les Études du CNC*, septembre 2022
- Ludovic BOURLES et Yann NICOLAS, *Analyse conjoncturelle du chiffre d'affaires de la culture au 2^e trimestre 2021*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, octobre 2022

Graphique 1 – Nombre de films réalisés ou agréés, 2012-2021



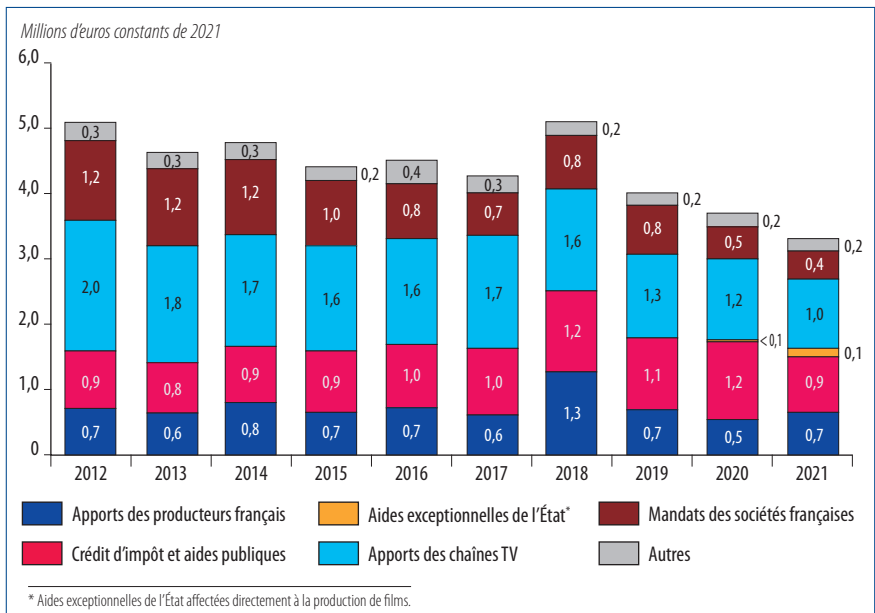
Source : CNC/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 2 – Coût moyen des films d'initiative française, 2011-2021



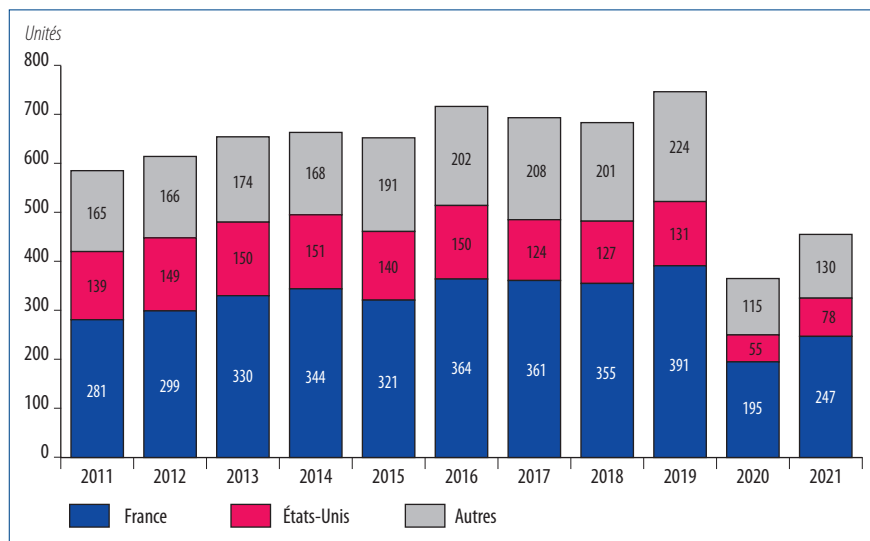
Source : CNC/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 3 – Financements français par film réalisé, 2012-2021



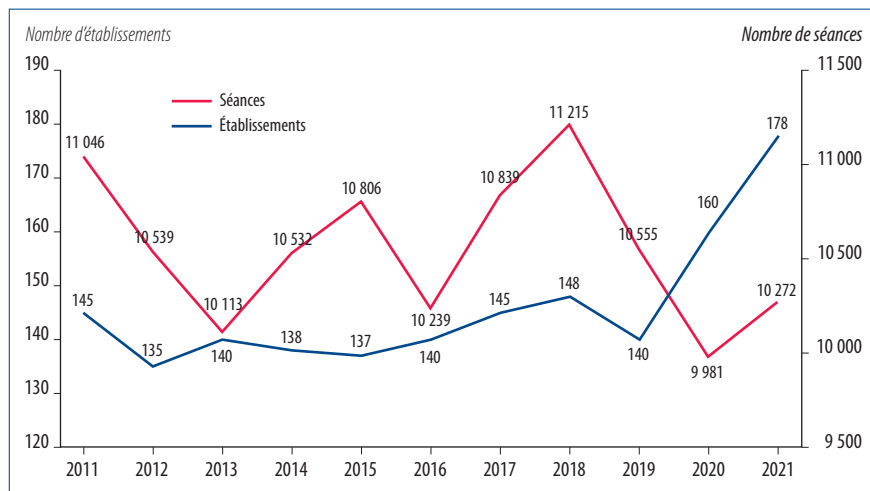
Source : CNC/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 4 – Nombre de films par nationalité exploités en première exclusivité, 2011-2021



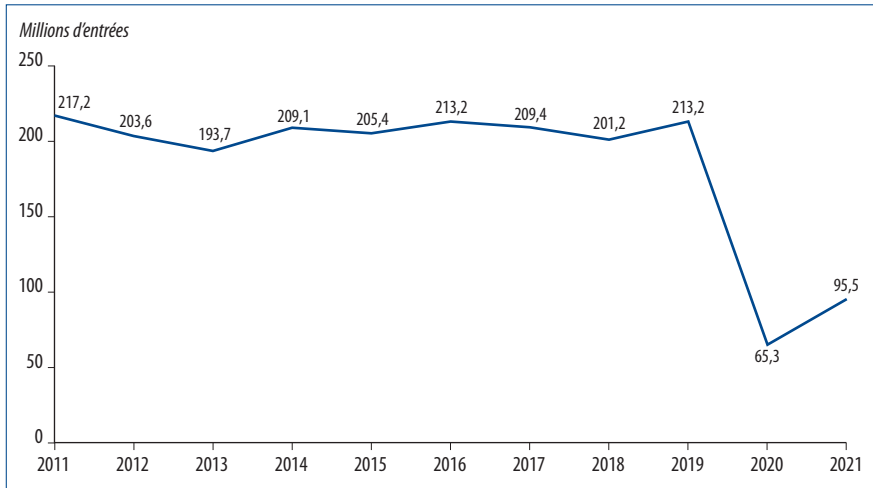
Source : CNC/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 5 – Nombre d'établissements en première semaine et nombre moyen de séances par film en première exclusivité, 2011-2021



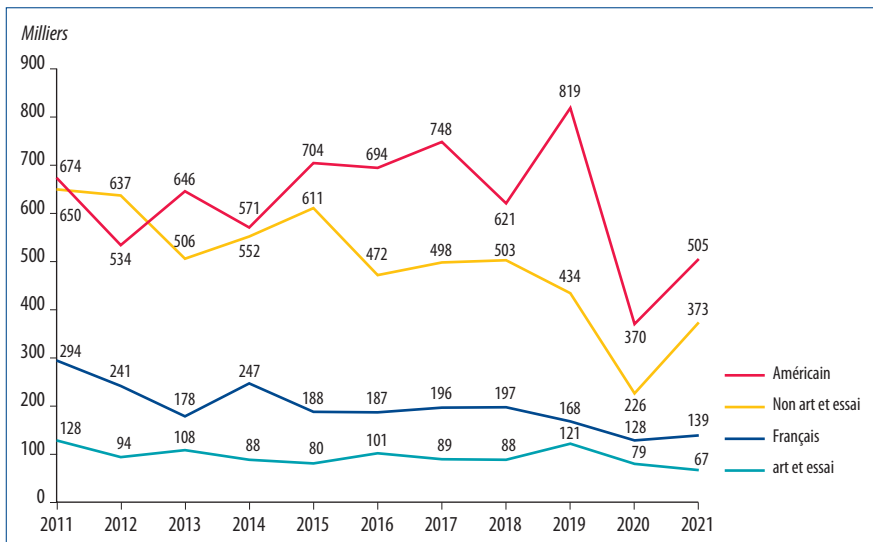
Source : CNC/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 6 – Fréquentation des salles de cinéma, 2011-2021



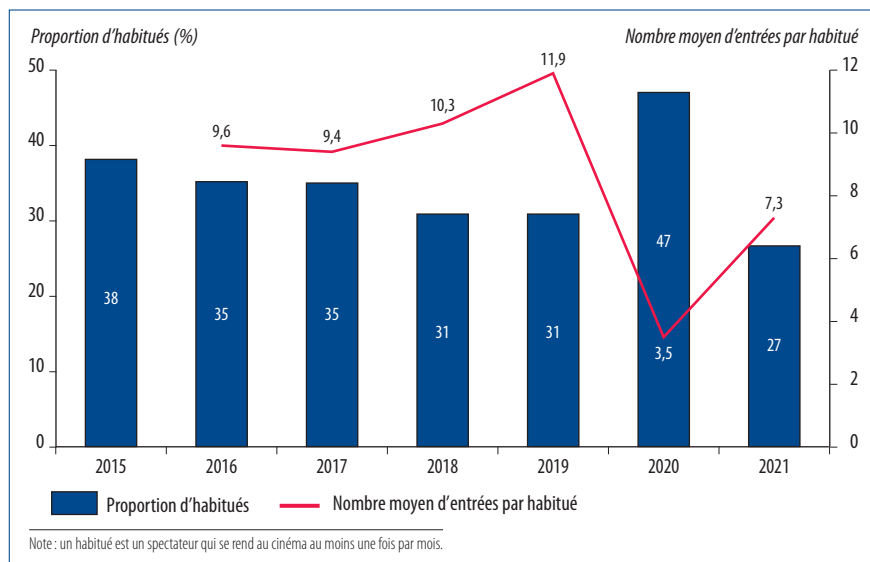
Source : CNC/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 7 – Fréquentation par film français ou américain, par film classé ou non art et essai, 2011-2021



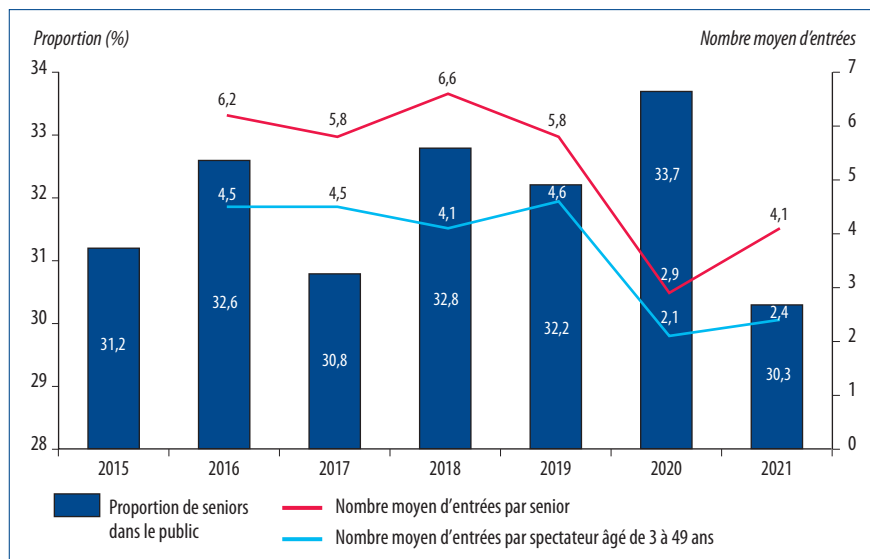
Source : CNC/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 8 – Proportion d’habitué dans le public et nombre moyen d’entrées par habitué, 2015-2021



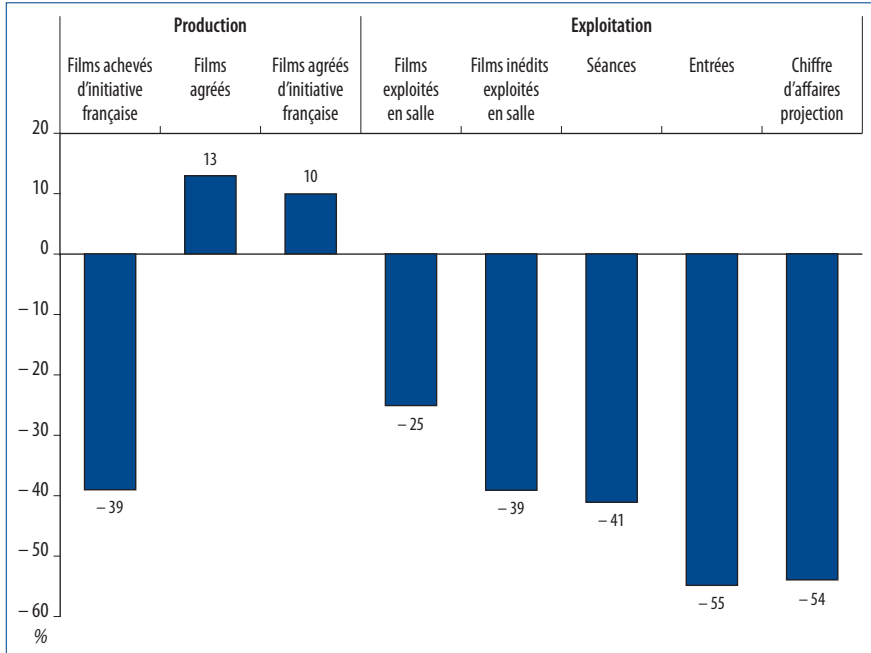
Source : CNC – Vertigo, enquête Cinexpert/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 9 – Proportion de seniors dans le public et nombre moyen d’entrées par senior et par spectateur âgé de 3 à 49 ans, 2015-2021



Source : CNC – Vertigo, enquête Cinexpert/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 10 – Écart de production et d'exploitation des films en 2021 par rapport à 2019



Source : CNC/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Internet

La crise sanitaire : coup d'accélérateur à la digitalisation

En 2020, la société française a été bouleversée en profondeur par la crise sanitaire et par la mise en place de mesures inédites pour endiguer l'épidémie (confinements, couvre-feux, arrêts de pans entiers de l'économie, etc.). Télétravail, école à distance, courses en ligne, consultations médicales en visio, loisirs au domicile... sont les pans de la vie quotidienne où les pratiques digitales sont devenues la norme. Les équipements et usages digitaux, qui pour certains commençaient à marquer le pas, connaissent un renouveau, ou voient leur progression s'accroître.

93 % d'internautes en France en 2021

D'après le baromètre de la consommation des biens culturels dématérialisés, la proportion d'internautes continue d'augmenter et atteint 93 % en 2021 (+ 1 point par rapport à 2020) et celle des internautes quotidiens (83 %, + 5 points) repart à la hausse.

En 2021, plus de neuf Français sur dix sont internautes (93 %), soit un total de près de 52 millions d'individus (graphique 1). L'augmentation du nombre d'internautes depuis 2011 s'est accompagnée d'un développement de l'Internet haut et surtout très haut débit. Au total, au 31 mars 2021, près de 31 millions des abonnements à Internet correspondent à des abonnements à haut ou à très haut débit. Les abonnements à très haut débit atteignent la moitié du nombre total d'abonnements à Internet (réseau fixe). Cette transition vers le très haut débit a ainsi permis un accès à un Internet plus fluide, plus rapide, réduisant les délais de téléchargements et de chargements des contenus proposés en streaming. Cette progression de la qualité du débit a ainsi accompagné le développement des offres en ligne et de la consommation des biens culturels dématérialisés.

Le smartphone : l'équipement désormais le plus utilisé pour accéder à Internet

Selon le *Baromètre du numérique 2021* du Crédoc, le smartphone progresse comme équipement privilégié des Français pour se connecter à Internet (84 % en 2020, + 7 points en un an). En moins de 10 ans, cet objet est devenu incontournable. Les tablettes sont également en forte progression lors de cette année 2020. Le taux d'équipement progresse de 14 points alors qu'il semblait avoir atteint un palier ces deux dernières années. Plus d'une personne sur deux (56 %) est équipée d'une tablette en 2020 (graphique 2). Les périodes de confinement et de restrictions de sorties ont, sans nul doute, favorisé ces équipements. Le multi-équipement (parmi ordinateur, tablette et smartphone) concerne aujourd'hui 73 % des Français.

À domicile, l'ordinateur redevient à l'honneur

Dans une société de la mobilité, les terminaux portables avaient le vent en poupe. Les périodes de confinement et les restrictions de déplacement, en limitant notamment les temps de transport, ont fait légèrement baisser l'usage des téléphones mobiles. La question du confort d'usage s'est aussi posée, compte tenu des multiples obligations (scolaires, professionnelles, administratives...) qui se sont déportées dans l'univers numérique. L'usage déclaré de l'ordinateur à un rythme quotidien a ainsi fortement augmenté par rapport à 2019 (66 %, + 19 points),

même si le smartphone reste l'équipement le plus utilisé (78 %, – 4 points). L'ordinateur passe même, pour la première fois, devant le smartphone comme équipement utilisé le plus souvent pour se connecter à Internet (43 % vs 41 % pour le smartphone).

83 % des internautes consomment des biens culturels en ligne

En 2021, 83 % des internautes français de 15 ans et plus ont consommé au moins un bien culturel dématérialisé parmi neuf catégories de biens observés¹, soit près de 43 millions de consommateurs. Ce taux de consommation culturelle s'est stabilisé après la progression enregistrée en 2020, portée d'une part par la crise sanitaire et le développement de l'offre en réponse à la fermeture de divers lieux culturels (salles de spectacles, musées, stades...), et d'autre part, le lancement concomitant d'offres phares de services en ligne, telles que Salto et Disney+.

Les biens culturels qui ont connu la plus forte progression de leur consommation en dix ans sont : les films (+ 18 points), les séries TV (+ 17 points) et les jeux vidéo (+ 17 points). Viennent ensuite la musique (+ 10 points, avec une stabilisation ces dernières années), les livres numériques (+ 9 points), la photo (+ 8 points) et enfin les logiciels (+ 5 points). Le trio de tête des biens les plus consommés n'évolue pas depuis 2014 : en 2021, plus d'un internaute sur deux consomme des films (52 %), de la musique (51 %) et des séries TV (48 %). Après un rebond en 2020 de la consommation des films et des séries en lien avec la crise sanitaire et les périodes de confinement, leur consommation se stabilise en 2021. La musique se place à la seconde place, après avoir dominé le classement jusqu'en 2019. Les photos (38 %), les jeux vidéo (38 %) et la presse (33 %) arrivent ensuite. Touchant une plus faible proportion d'internautes, les livres numériques et les logiciels représentent un quart des internautes (respectivement 25 % et 24 %) (graphique 3).

Au regard de la fréquence de consommation, les biens observés peuvent être classés en trois catégories distinctes : la musique, les séries TV et les films sont les plus consommés, et ce, le plus fréquemment ; la presse et les jeux vidéo, et dans une moindre mesure les photographies, concernent une plus faible proportion d'internautes mais sont consommés de manière très intensive ; et enfin, les logiciels, les retransmissions sportives et les livres numériques sont consommés par une plus faible proportion des internautes et l'intensité de leurs usages est également plus faible par rapport aux autres biens.

Les biens culturels dématérialisés sont largement consommés quel que soit le profil des internautes. Pour autant, les hommes, les jeunes, les catégories socioprofessionnelles supérieures et les Franciliens sont des publics presque systématiquement plus consommateurs des produits culturels sur Internet que l'ensemble : 87 % des hommes (contre 79 % des femmes), 96 % des 15-24 ans (contre 77 % des 40 ans et plus), 90 % des catégories socioprofessionnelles supérieures (contre 80 % des inactifs et des ouvriers et employés) et 89 % des Franciliens consomment au moins un bien culturel de manière dématérialisée contre 83 % en moyenne pour l'ensemble des internautes.

La consommation de spectacle vivant dématérialisé s'est développée pendant la crise sanitaire

En réponse aux mesures de confinement mises en place avec la crise sanitaire, dès le printemps 2020, des offres de spectacle vivant se sont développées en ligne, permettant de continuer de toucher le public malgré la fermeture des salles de spectacles. Ainsi, d'après l'Hadopi²,

1. L'Hadopi (Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet) recense neuf catégories de biens culturels en ligne : musique, films, séries TV, jeux vidéo, livres, photos, logiciels, retransmissions sportives en direct et presse.

2. Le 1^{er} janvier 2022, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet (Hadopi) sont devenus l'Arcom : l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique.

en 2021, 39 % des internautes de 15 ans et plus déclarent avoir regardé des spectacles vivants de manière dématérialisée au cours des 12 derniers mois. Les concerts sont les plus consommés : 26 % des internautes en ont visionné sur des sites spécialisés (chaînes de TV ou site internet des salles de concerts) et 25 % sur les comptes des artistes sur les réseaux sociaux. Puis viennent les pièces de théâtre ou les spectacles d'humoristes, consommés par 27 % des internautes. Les représentations de cirque ou arts de la rue sont visionnées par 15 % des internautes et 14 % de ceux-ci ont visionné des opéras et des ballets. Le replay est le mode de consommation privilégié par les internautes pour ces contenus : 30 % d'entre eux ont regardé au moins un spectacle vivant en replay, contre 21 % en direct. Enfin, 24 % des internautes ont déjà payé pour assister, en ligne, à un spectacle vivant.

Les abonnements occupent une place de plus en plus importante dans la consommation de biens culturels dématérialisés

Le nombre d'internautes français ayant accès à au moins un abonnement payant au sein de leur foyer continue de progresser en 2021 et concerne désormais près des deux tiers d'entre eux (65 %). Cela correspond à près des trois quarts (72 %) des consommateurs de biens culturels ainsi abonnés au sein de leur foyer à au moins une offre de vidéo à la demande par abonnement (VàDA), de chaînes de télévision payante ou de musique. L'abonnement à des chaînes de TV payantes concerne 22 % des internautes, un chiffre stable depuis 2018, la concurrence de la VàDA pouvant contraindre leur développement. Les offres de musique progressent : 21 % des internautes ont aujourd'hui accès à un abonnement de musique contre 19 % en 2020 et 15 % en 2019. Cette progression a pu être favorisée par la fermeture des salles de spectacles incitant davantage à une consommation de musique enregistrée, et sous format dématérialisé notamment (graphique 4).

En moyenne, les abonnés ont accès à 2,8 plateformes ou services, un nombre qui tend à augmenter chaque année (il était de 2,4 en 2019 et 2,7 en 2020). La majorité des internautes abonnés à une offre payante se contentent d'un seul type d'abonnement, le plus souvent des offres de VàDA. En 2021, seuls 23 % des internautes disposent d'au moins deux types d'abonnements : les multi-abonnés combinent en général une offre de VàDA avec une offre de musique ou de chaînes TV payantes.

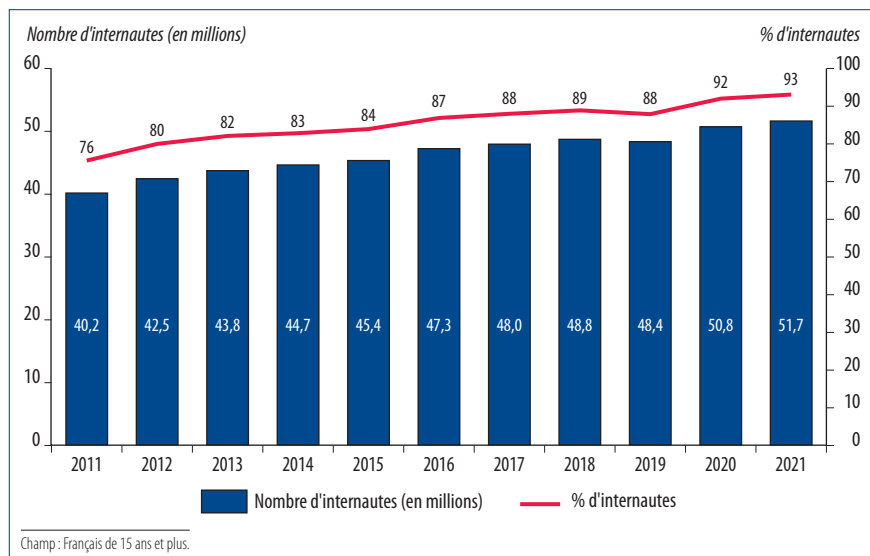
La consommation illicite de biens culturels dématérialisés encore marquée par la crise sanitaire en 2021

En 2021, 27 % des internautes français déclarent avoir consommé au moins un bien culturel dématérialisé de manière illicite, soit un tiers des consommateurs de biens culturels dématérialisés. Si les films, les séries et la musique demeurent les biens les plus consommés de manière illicite par les internautes (avec une augmentation pour la musique cette année), les retransmissions sportives correspondent au bien le plus sujet à des pratiques illicites chez ses consommateurs pour près d'un tiers d'entre eux, taux en forte hausse avec la reprise des compétitions sportives depuis le deuxième semestre 2020.

Pour en savoir plus

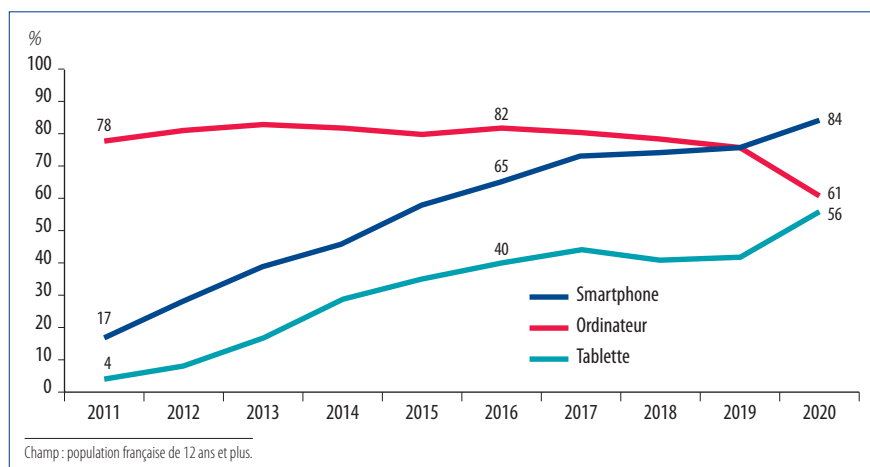
- « Baromètre de la consommation 2020 : 62 % des internautes ont accès à un abonnement payant », *Les Études de l'Hadopi en 10 minutes chrono*, n° 25, février 2021
- *Baromètre du numérique 2021. Enquête sur la diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française*, Crédoc, 2021
- *Baromètre de la consommation de biens culturels dématérialisés 2021*, Hadopi, 2021

Graphique 1 – Évolution du nombre d'internautes en France depuis 2011



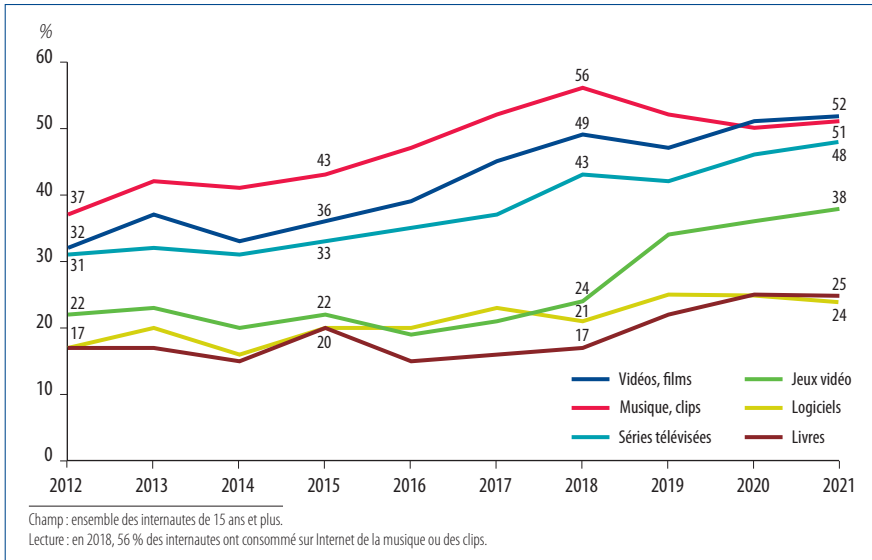
Source : données Arcep, *Baromètre du numérique de 2011 à 2020*/Estimation 2021 Hadopi du nombre d'internautes sur une base 15 ans et plus/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 2 – Évolution du taux d'équipement par terminal, 2011-2020



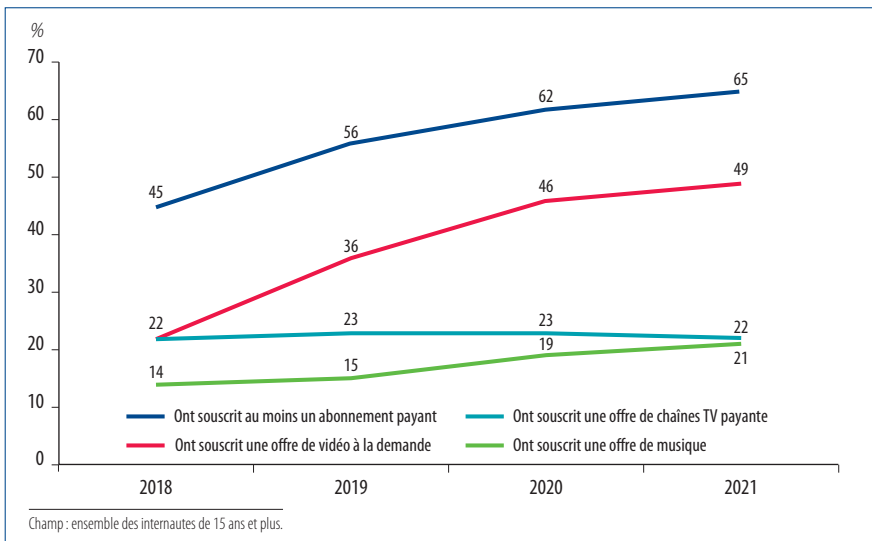
Source : Arcep, *Baromètre du numérique*/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 3 – Consommation des biens culturels en ligne au cours des douze derniers mois, 2012-2021



Source : Hadopi/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 4 – Évolution des abonnements payants à des offres de chaînes de TV payantes, de vidéos à la demande et de musique, 2018-2021



Source : Hadopi, Baromètre des usages 2018 et Baromètres de la consommation 2019 à 2021/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Jeu vidéo

Le secteur du jeu vidéo connaît une nouvelle année de croissance en 2021, malgré un recul de l'édition des jeux vidéo

Le secteur de l'édition de jeux vidéo en France, mesuré dans les statistiques de l'Insee à travers l'activité économique « Édition de jeux vidéo¹ », représente en 2021 un chiffre d'affaires marchand de 2,6 milliards d'euros². Il recule de 8 % en volume par rapport à l'année 2020, année florissante pour ce secteur qui avait alors progressé de 21 %.

Ce chiffre d'affaires n'inclut pas toutefois certaines activités liées aux jeux vidéo, notamment leur commerce de détail, le matériel et les périphériques de jeux, ainsi que la distribution numérique. Il n'inclut pas non plus les activités liées aux jeux vidéo des entreprises dont l'activité principale relève de la programmation informatique.

En retenant un périmètre plus large incluant notamment matériels et périphériques³, le Syndicat des éditeurs de logiciels de loisirs (Sell) évalue le chiffre d'affaires du secteur des jeux vidéo dans son ensemble à 5,7 milliards d'euros en 2021, en hausse de 2 % par rapport à 2020 et de 14 % sur deux ans (graphique 1).

Cette croissance est principalement portée par le segment matériel du secteur

Le segment matériel des supports PC et consoles connaît une très forte progression de son chiffre d'affaires qui atteint 1,8 milliard d'euros en 2021, en hausse de 22 % sur l'année (graphique 2). Cela s'explique principalement par l'arrivée des nouvelles consoles de jeux à la fin de l'année 2020 (PS5 et Xbox Series X). Cependant, la vente des jeux vidéo, toutes plateformes confondues (PC, console et mobile), connaît un recul d'environ 7 %⁴. Il s'agit d'un rééquilibrage de marché après la forte croissance de 2021, mais ce recul provient également des difficultés d'approvisionnement et des retards de lancement durant l'année. La vente de logiciels domine celles de matériels, des accessoires et des jeux pour mobile, même si l'écart diminue avec l'augmentation des ventes de matériels en 2021.

En 2021, le chiffre d'affaires de l'écosystème PC (1,5 Md€) progresse plus vite que celui des consoles (2,7 Md€), soit respectivement de 5 % et de 1 %. Le jeu mobile (1,4 Md€) connaît de son côté un recul de ses recettes de 1 %, mais qui fait suite à une hausse de 16 % en 2020 (graphique 1).

En France, le chiffre d'affaires des consoles s'explique principalement par la vente des logiciels de jeux plutôt que par la vente des consoles et des accessoires (graphique 3). 64 % de son chiffre d'affaires est dématérialisé, dont 35 % issus de jeux complets (graphique 4). En 2021, le

1. Code NAF 58.21Z.

2. Ludovic BOURLÈS et Yann NICOLAS, *Analyse conjoncturelle du chiffre d'affaires de la culture au 4^e trimestre 2020*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Note de conjoncture », mars 2021.

3. Le code APE sur l'édition de jeux électronique n'inclut pas le volet matériel. Par exemple, la fabrication de consoles de jeux est en APE 2640Z - Fabrication de produits électroniques grand public. De plus, les données du Sell se basent sur les ventes réalisées en France dans le secteur des jeux vidéo, incluant donc celles réalisées par des entreprises étrangères qui ne sont pas enregistrées en France sous un code APE.

4. Chiffre d'affaires des logiciels (PC + mobiles) et mobiles (graphique 2). L'évolution issue de la source Sell apparaît ici en cohérence avec le recul observé sur l'édition de jeux vidéo avec la source Insee.

chiffre d'affaires de jeux de consoles recule de 6 % en 2021 (graphique 3); seul le chiffre d'affaires des abonnements (11 % du total) progresse (+ 13 %).

Cette dynamique annuelle s'inscrit plus largement dans une croissance structurelle de long terme du secteur, grâce à une consommation en constante augmentation qui touche tous les âges

La croissance survenue en 2020 confirme une tendance de fond sur plusieurs années. En effet, la valeur ajoutée de l'édition de jeux électroniques a été multipliée par 2,7 entre 2010 et 2020 en euros constants, avec un taux de croissance annuel moyen de 10,6 % (graphique 5).

Cette dynamique provient notamment d'une appétence de plus en plus marquée pour les jeux vidéo qui s'observe sur longue période. Selon l'enquête Pratiques culturelles des Français (voir fiche sur les pratiques culturelles), 19 % des Français âgés de plus de 15 ans ont joué aux jeux vidéo en 1997, 36 % en 2008 puis 44 % en 2018; 15 % ont déclaré jouer quotidiennement en 2018 (tableau 1). Le développement technologique des jeux vidéo s'est accru au fil des années (puissance graphique, modernisation des consoles, offres mobile et en ligne, etc.) et a permis un élargissement et une diversification des usages. Parmi les utilisateurs, les jeunes générations sont particulièrement consommatrices de jeux vidéo : 93 % des hommes et 74 % des femmes issus des générations nées entre 1985 et 2004 ont joué aux jeux vidéo au cours de l'année. Cependant, la hausse de la consommation de jeux vidéo concerne les Français de plus de 25 ans : selon le Sell et Médiamétrie, entre 2017 et 2021, si elle diminue légèrement pour les 15-24 ans (89 % en 2021, - 3 points), elle augmente de 17 points pour les 25-34 ans (90 % en 2021), de 8 points pour les 35-44 ans (78 %), de 12 points pour les 45-54 ans (63 %) et de 1 point pour les plus de 55 ans (47 %) (graphique 6). Les joueurs jouent principalement sur smartphone (51 %), console de jeux TV (49 %) et ordinateur (43 %) (graphique 7). Les jeux d'action sont les plus achetés en termes de chiffre d'affaires par les joueurs de console, et ceux de stratégie par les joueurs sur PC (graphique 8).

Enfin, le secteur du jeu vidéo dispose de débouchés importants à l'international puisque la part des recettes issues des exportations est de 36 % en 2020 selon le Syndicat national du jeu vidéo (SNJV).

Le marché dématérialisé progresse contrairement au marché physique

La part du chiffre d'affaires des jeux vidéo en support physique diminue de façon continue d'année en année : elle passe de 31 % en 2017 à 18 % en 2021, celle du support dématérialisé progressant donc de 69 % en 2017 à 82 % en 2021 (graphique 9). Les revenus issus des jeux dématérialisés sur console sont multipliés par deux sur la période (graphique 3), et ceux issus des jeux mobiles par 1,8 (graphique 1). En effet, le support dématérialisé est porté par des innovations technologiques, notamment le développement de plateformes de vente en ligne (dont Steam pour les jeux sur ordinateur), du *cloud gaming* (jeux pratiqués directement par lecture en continu ou streaming), d'abonnements, et d'extensions payantes téléchargeables (DLC pour *downloadable content*).

Au niveau mondial, la chaîne de valeur des jeux vidéo est structurée autour de grands groupes

Plusieurs grandes entreprises réalisent des chiffres d'affaires en augmentation constante au niveau mondial, que ce soient les constructeurs de consoles de jeux vidéo, les éditeurs ou les plateformes de téléchargement de jeux vidéo pour mobile sur applications (principalement Apple et Google), qui prélèvent ainsi des commissions sur les transactions. Parmi les dix plus grandes entreprises de jeux vidéo au niveau mondial (126 Md€, + 11 % entre 2020 et 2021), les éditeurs asiatiques (Tencent, NetEase, Sea Limited) réalisent un chiffre d'affaires (46 Md€ en 2021) plus important que les éditeurs américains (Activision Blizzard et Electronic Arts, 18 Md€).

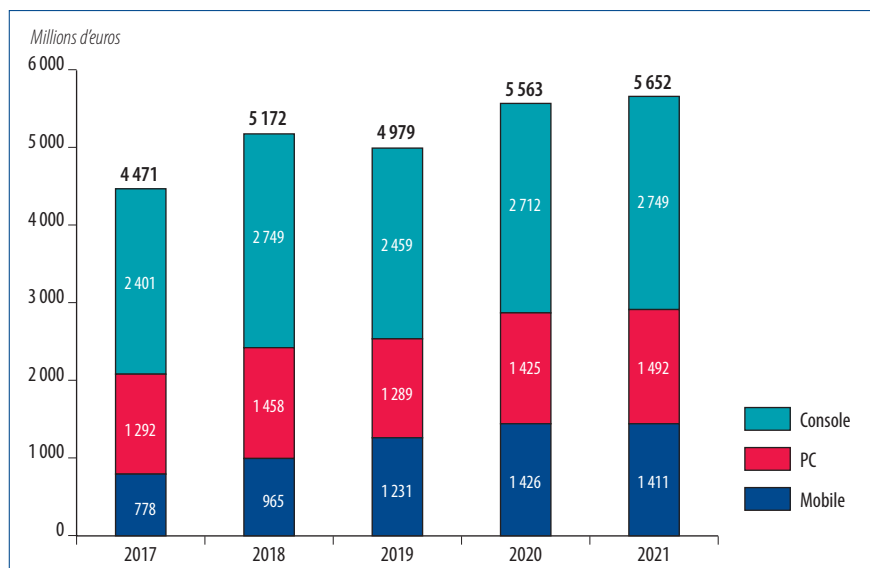
Les constructeurs de consoles de jeux (Sony, Microsoft, Nintendo) réalisent quant à eux près de 39 milliards d'euros de chiffre d'affaires, montant qui s'élève à 26 milliards d'euros pour les plateformes Google et Apple dans le secteur (graphique 10).

En ce qui concerne les meilleures ventes, toutes plateformes confondues, le top 10 des ventes de jeux vidéo physiques et dématérialisés en volume sont principalement des franchises, avec notamment *FIFA*, *Mario Kart*, *Call of Duty* ou *GTA* (tableau 2)

Pour en savoir plus

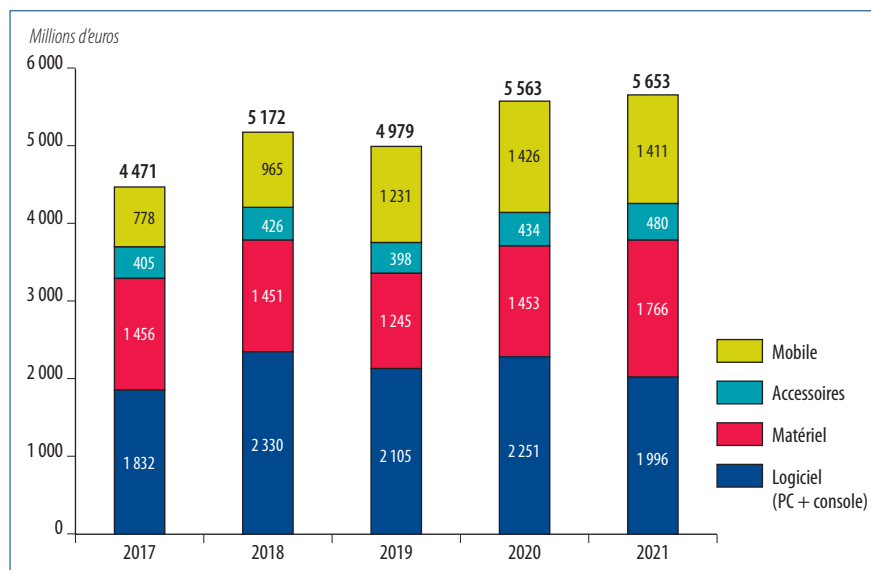
- Pierre-Jean BENGHOZI et Philippe CHANTEPIE, *Jeux vidéo, l'industrie culturelle du XXI^e siècle ?*, Paris, Ministère de la Culture/Presses de Science Po, coll. « Questions de culture », octobre 2017
- Loup WOLFF et Philippe LOMBARDO, *Cinquante ans de pratiques culturelles en France*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2020-2, juillet 2020
- *Baromètre annuel du jeu vidéo en France, édition 2021*, Syndicat national du jeu vidéo (SNJV)
- *L'Essentiel du jeu vidéo, édition 2021*, Syndicat des éditeurs de logiciels de loisirs (Sell), mars 2021
- Ludovic BOURLÈS et Yann NICOLAS, *Analyse conjoncturelle du chiffre d'affaires de la culture au 4^e trimestre 2020*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Note de conjoncture », mars 2021
- Nicolas PIETRZYK, *Le Poids économique direct de la culture en 2020*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2022-1, mai 2022

Graphique 1 – Chiffre d'affaires total du marché du jeu vidéo selon le support, 2017-2021

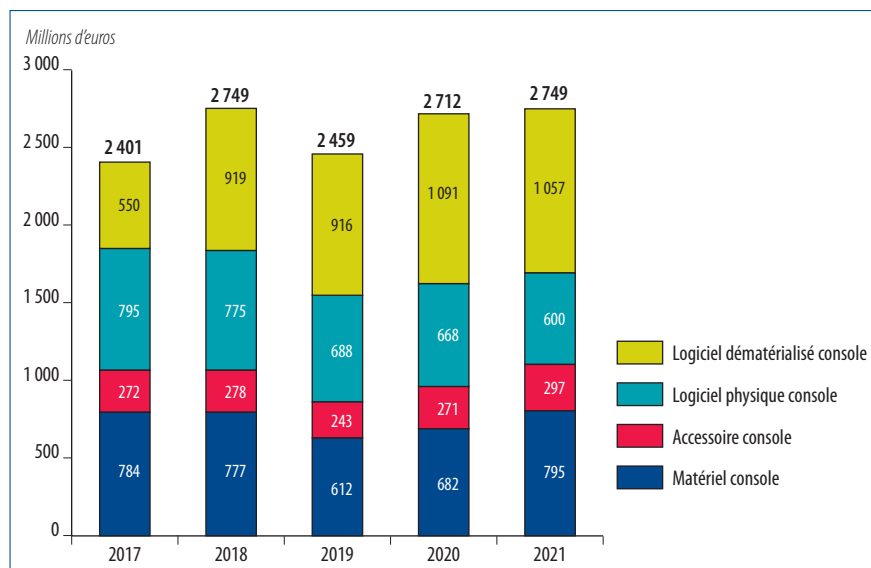


Source : Sell – GSD, GameTrack, App Annie/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

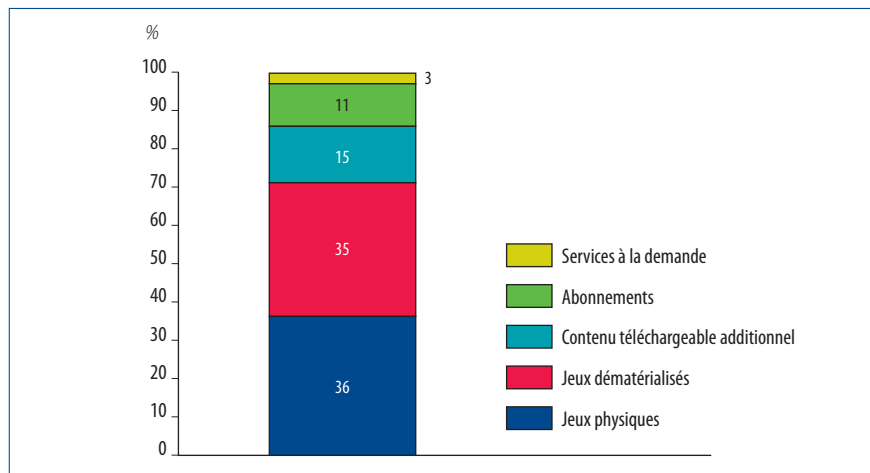
Graphique 2 – Répartition du chiffre d'affaires par segment de marché, 2017-2021



Graphique 3 – Chiffre d'affaires du marché du jeu vidéo console selon le segment, 2017-2021

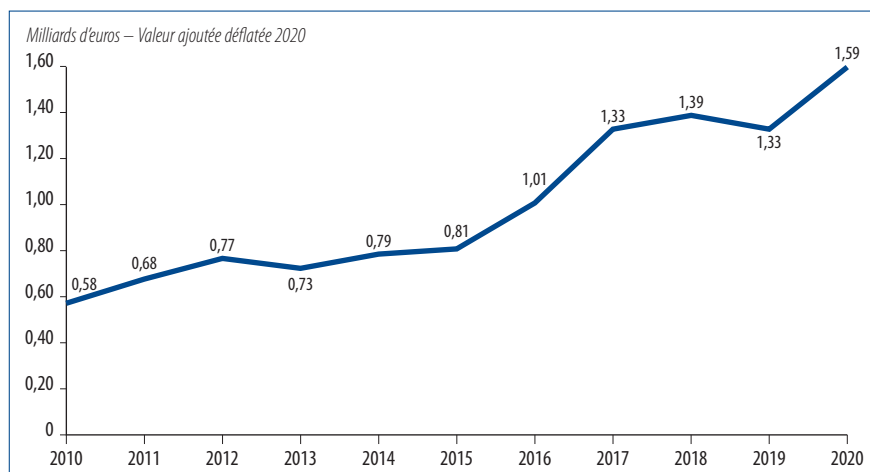


Graphique 4 – Répartition du chiffre d'affaires issu des jeux pour console en France en 2021



Source : Sell – cgd, GameTrack, App Annie/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 5 – Valeur ajoutée de l'édition de jeux électroniques (code NAF 58.21Z), 2010-2020



Source : Insee, comptes nationaux – base 2014/Traitements DEPS, Ministère de la Culture, 2021

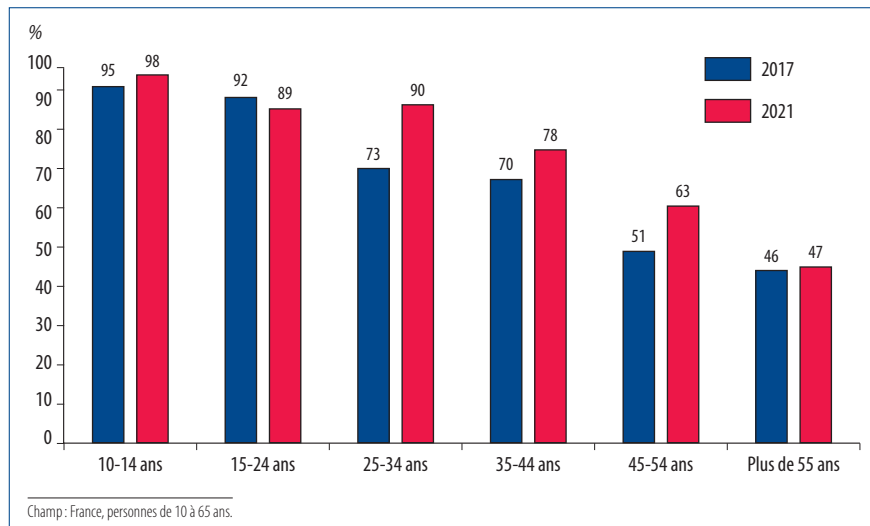
Tableau 1 – Pratiques culturelles relatives aux jeux vidéo, 1997-2018

En %

Sur 100 personnes	1997	2008	2018
Ont joué aux jeux vidéo au cours des douze derniers mois	19	36	44
Dont tous les jours au presque		6	15

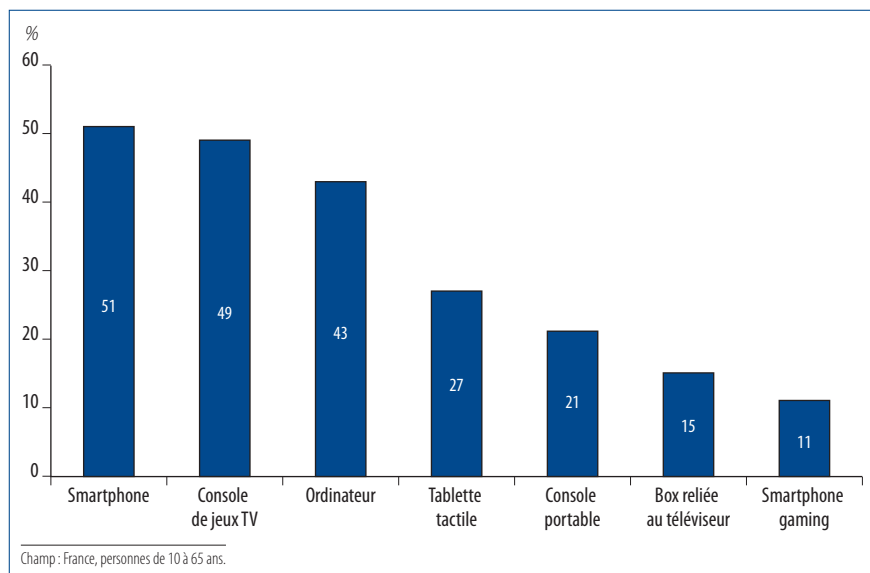
Source : DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 6 – Part des joueurs par tranche d'âge en 2017 et en 2021



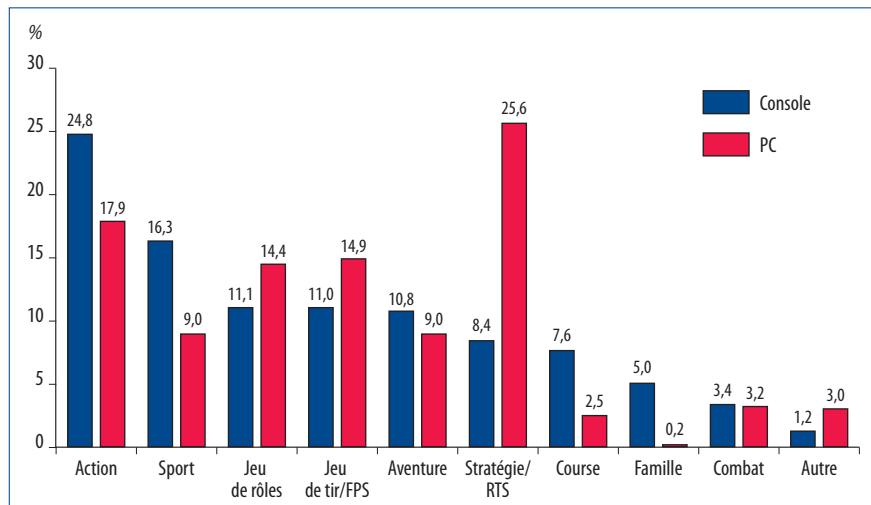
Source : Sell-Médiamétrie, 2017 et 2021/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 7 – Proportion de joueurs par plateforme en 2021



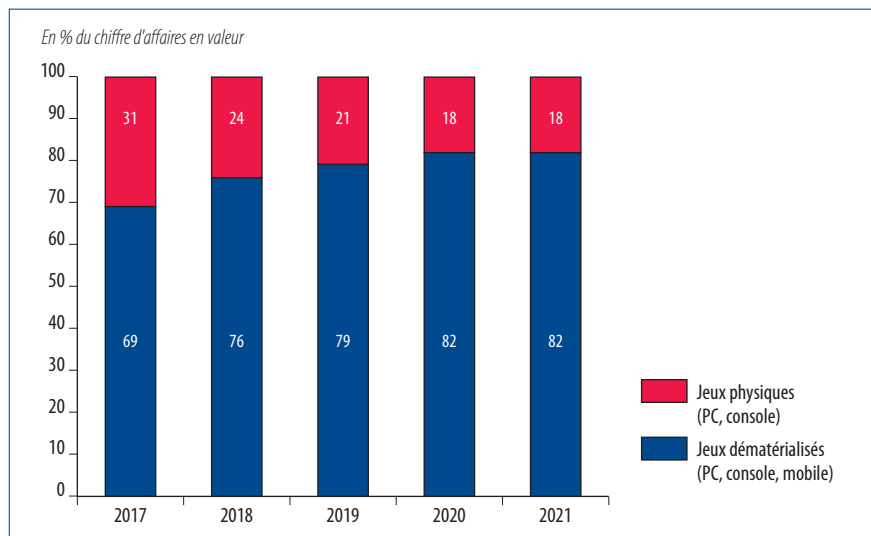
Source : Sell-Médiamétrie 2021/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 8 – Parts de marché des jeux vidéo console et PC selon le genre en 2021



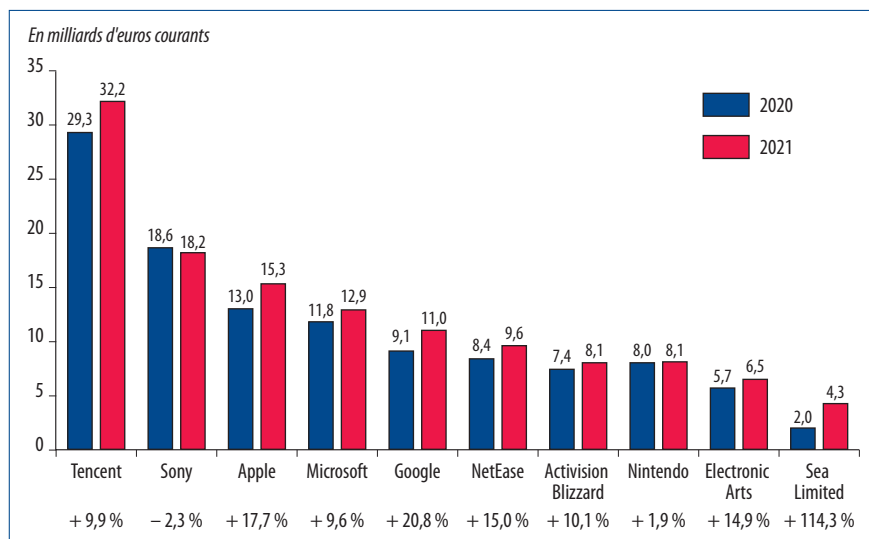
Source : Sell – GSD, GameTrack, App Annie/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 9 – Répartition du chiffre d'affaires entre jeux vidéo physique et dématérialisé, 2017-2021



Source : Sell – GSD, GameTrack, App Annie/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 10 – Dix principales entreprises selon le chiffre d'affaires issu des jeux vidéo au niveau mondial en 2020 et 2021



Source : Newszoo Global Game Market/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 2 – Top 10 des ventes de jeux sur le marché physique et dématérialisé toutes plateformes confondues en 2021

En unités

<i>FIFA 22</i>	Electronic Arts	1 592 206
<i>Mario Kart 8 Deluxe</i>	Nintendo	503 150
<i>FIFA 21</i>	Electronic Arts	501 483
<i>Call of Duty: Vanguard</i>	Activision Blizzard	486 957
<i>GTA V</i>	Take-Two Interactive	469 634
<i>Super Mario 3D World + Browser's Fury</i>	Nintendo	437 432
<i>Animal Crossing: New Horizons</i>	Nintendo	433 286
<i>Pokémon Diamant Étincelant</i>	Nintendo	375 371
<i>Minecraft: Nintendo Switch Edition</i>	Microsoft	301 907
<i>Call of Duty: Black Ops Cold War</i>	Activision Blizzard	287 912

Note : n'inclut pas les ventes dématérialisées Nintendo.

Source : Sell-gsd, GameTrack, App Annie/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Livre et lecture publique

Plus de 5 000 auteurs, illustrateurs et traducteurs aux profils très différents selon la profession

En 2019, selon l'enquête Emploi, 9 300 auteurs littéraires, scénaristes et dialoguistes et 21 100 traducteurs et interprètes déclaraient cette profession au titre de leur activité principale (voir fiche « Emploi culturel »). Plus de huit auteurs, scénaristes et dialoguistes sur dix (84 %) exercent leur profession en tant que non-salariés, un statut qui concerne sept traducteurs sur dix (72 %).

La profession recouvre toutefois des situations très différentes d'un auteur à l'autre. On peut estimer que ceux qui font le choix de s'affilier au régime social des auteurs sont ceux qui tirent principalement et de façon régulière leurs revenus de l'activité de création. En 2018, la population des auteurs de l'écrit affiliés à l'Agessa, organisme de gestion du régime social des auteurs, rassemblait 5 400 affiliés. Près de la majorité sont des écrivains (2 600), près d'un tiers, illustreurs de l'édition (1 700) et un cinquième, traducteurs (1 100) (voir fiche « Artistes-auteurs »).

Le profil des professionnels varie selon la profession exercée : les écrivains et auteurs d'œuvres dramatiques ont en moyenne 52 ans, la part des moins de 40 ans parmi eux est faible (14 %), la moitié d'entre eux résident en Île-de-France (51 %) et la profession est parfaitement mixte. Les illustreurs de l'édition, en revanche, sont légèrement plus jeunes (46 ans en moyenne) et les moins de 30 ans représentent près d'un tiers des affiliés (30 %). Ils sont un peu plus d'un quart à résider en Île-de-France et on compte parmi eux plus d'hommes que de femmes (39 %). Les traducteurs sont, à l'inverse, plus souvent des femmes (68 %), d'un âge moyen proche de celui des écrivains (49 ans) et résidant à Paris pour la moitié d'entre eux.

En 2021, les éditeurs ont versé 556,5 millions de droits aux auteurs, contre 482,3 millions d'euros en 2020. La Sofia, organisme de gestion du droit de prêt en bibliothèque, a, quant à elle, reversé des droits à 66 700 auteurs et à 2 600 éditeurs.

Concentration des éditeurs et poids de l'auto-édition dans les dépôts effectués au titre du dépôt légal

En 2021, 88 000 livres imprimés ont été déposés au titre du dépôt légal à la Bibliothèque nationale de France, soit un rebond (+ 37 %) par rapport à l'année 2020, marquée par un recul de 19 % du nombre d'ouvrage déposés, lié non pas à une moindre activité éditoriale, mais à la fermeture exceptionnelle des services au printemps 2020 et aux délais de traitement allongés pour la collecte et l'enregistrement des livres. En une décennie, le nombre de livres imprimés déposés au titre du dépôt légal a progressé de 26 % (graphique 1).

Inscrit comme une obligation légale depuis 1537 pour figurer dans la *Bibliographie nationale française*, le dépôt légal rassemble une grande diversité de documents, représentative de la variété des circuits de production et de diffusion de l'imprimé : du groupe de dimension internationale à la société d'amis d'un auteur qui publie au titre d'association. En 2020, on compte un peu plus de 7 300 déposants dont la moitié n'a déposé qu'un seul titre au cours de l'année. Le dépôt légal reflète deux caractéristiques du secteur du livre : sa concentration d'une part, et la montée en puissance de l'auto-édition de l'autre. En effet, un nombre restreint d'éditeurs concentre une large part des dépôts : sur les 7 300 déposants, 96 déposants (soit 1 %

de l'ensemble) sont à l'origine de près de la moitié des dépôts (47 %), tandis que la moitié des déposants n'ont effectué qu'un seul dépôt, soit 6 % de l'ensemble des livres déposés.

En 2020, un tiers des déposants sont des auteurs auto-édités dont près de la moitié sont de nouveaux déposants. Parmi les cinquante principaux déposants, Books on Demand, à la deuxième place avec 1 700 dépôts, est une plateforme numérique qui s'est spécialisée dans l'auto-édition et CreateSpace (1 357 dépôts), à la quatrième place, est le prestataire d'auto-édition d'Amazon.

Au total, les éditeurs professionnels concentrent 76 % des dépôts.

Près de 109 500 titres commercialisés et 486 millions d'exemplaires vendus sur un marché en hausse exceptionnelle en 2021

En 2019, 2 750 entreprises d'édition de livres sont regroupées dans la nomenclature d'activité française (NAF) sous le code 58.11Z, hors auto-entrepreneurs. Elles comptent 18 200 salariés en équivalent temps plein et réalisent 17 % de leur chiffre d'affaires à l'export (voir fiche « Entreprises culturelles »). Parmi elles, selon le Syndicat national de l'édition, 1 000 maisons d'édition ont une activité régulière d'édition et plus de 400 une activité significative. Le panel constitué par le Syndicat national de l'édition pour l'enquête de branche rassemble un panel de 160 structures représentant 650 marques, jugées représentatives de l'activité économique des maisons d'édition.

En 2021, ces maisons d'édition ont publié 109 500 titres (dont 36 % de nouveautés et nouvelles éditions et 64 % de réimpressions), ce qui représente une progression exceptionnelle de 12 % par rapport à 2020, une année marquée par la crise sanitaire qui avait incité les éditeurs à différer une partie des sorties prévues cette année-là, notamment en raison de la fermeture des librairies au cours du printemps 2020 (tableau 1). Il s'agit donc là d'un effet de rattrapage plutôt que d'un renversement de tendance.

En dix ans, la progression des titres édités s'explique surtout par celle du nombre de réimpressions (+ 77 %), conséquence directe des progrès des techniques d'impression qui permettent aux éditeurs de réaliser des tirages plus courts et d'ajuster en fonction des ventes réalisées après une première mise sur le marché (graphique 2). Au cours de la même période, la production de nouveautés recule en revanche (- 5 %). En 2021, le nombre de nouveautés publiées par les éditeurs a cependant progressé de 5 % par rapport à 2020, année particulière au cours de laquelle le contexte sanitaire a pesé sur la sortie des titres à partir du mois de mars (deux confinements et un couvre-feu).

486 millions d'exemplaires ont été vendus en 2021, soit plus qu'en 2020 (+ 15 %) mais aussi qu'en 2019 (+ 12 %). Le chiffre d'affaires de l'édition s'élève à 3,1 milliards d'euros (dont 2,9 milliards issus de la vente de livres), en hausse significative de 10 % par rapport à 2020, et de 7 % par rapport à 2019, dernière année de référence avant la pandémie qui a bouleversé l'économie. À valeur d'euros constants, le chiffre d'affaires a reculé de 2 % en une décennie, alors que le nombre d'exemplaires vendus progressait dans le même temps de 8 % (tableau 1).

La fiction : moteur des ventes de livres, en grand format et en livre de poche

Avec un chiffre d'affaires issu de la vente de livres de 2,9 milliards d'euros (+ 12 % en un an), les éditeurs tirent d'abord leurs revenus de la littérature, qui rassemble 21 % du chiffre d'affaires issu des ventes d'ouvrages, devant les bandes dessinées, comics et mangas (17 %), la jeunesse (14 %), les sciences humaines et sociales (13 %), les livres pratiques (13 %) et l'enseignement scolaire (11 %) (graphique 3). La part de l'enseignement scolaire dans le chiffre d'affaires des éditeurs recule en 2021 (- 4 points), en raison de la réforme des programmes pour le baccalauréat.

Le chiffre d'affaires des éditeurs réalisé au format poche s'établit à 421,7 millions d'euros, soit 14 % de leur chiffre d'affaires global, une part stable depuis de nombreuses années. En 2021, le chiffre d'affaires réalisé par le format poche a progressé de 14 %. La fiction reste la principale

source de revenus des éditeurs dans ce format : les ouvrages de littérature générale produisent la moitié du chiffre d'affaires issu des ventes de livres au format poche. Dans ce format poche, le poids de la littérature dans le chiffre d'affaires des éditeurs est sans commune mesure avec l'ensemble des autres secteurs : la jeunesse (18 %), les bandes dessinées, comics et mangas (10 %) et les livres pratiques (9 %) arrivent en deuxième, troisième et quatrième positions, puis tous les autres secteurs pèsent pour moins de 5 % dans le chiffre d'affaires global du format poche.

Relativement contenue, la progression du format numérique varie selon les secteurs

Établis à 273,2 millions d'euros en 2021, les revenus des éditeurs issus de la vente de livres numériques, que ce soit sur support physique ou en ligne (téléchargement ou lecture en flux) représentent 9 % du chiffre d'affaires total issu des ventes. Ils ont progressé de 4 % en un an, soit une croissance bien plus contenue que celle du chiffre d'affaires global des éditeurs (tableau 2). Le support physique (CD, DVD, clé USB) est désormais devenu marginal (2 %), et ce sont les ventes de livres numériques à l'unité (téléchargement ou lecture en flux), d'une part, et les abonnements et ventes de licences, d'autre part, qui se partagent le marché à parts égales.

Les deux tiers de ces revenus numériques sont réalisés par les secteurs professionnels et universitaires (sciences et technique, médecine, gestion, et sciences humaines et sociales), avec une croissance de 4 % en 2021 par rapport à 2020. La part du numérique dans le chiffre d'affaires de ce secteur est en hausse : elle est passée de 36 % en 2017 à 42 % en 2021 (graphique 4). Celle de l'enseignement scolaire a été multipliée par 4 au cours de la même période, mais elle reste bien plus contenue et ne représente que 12 % du chiffre d'affaires de ce secteur, encore largement tourné vers le manuel sur support papier. Au total, et à la différence de toutes les autres industries culturelles, la part du chiffre d'affaires numérique n'a jamais dépassé 10 % de l'ensemble du chiffre d'affaires des éditeurs au cours des cinq dernières années, et le support physique demeure la première source de revenus.

Selon l'enquête sur les pratiques culturelles des Français (voir fiche « Pratiques culturelles »), en 2018, 7 % des Français âgés de 15 ans ou plus déclaraient avoir lu un livre sur support numérique au cours des douze derniers mois. Ce sont les adultes âgés de 25 à 39 ans qui ont le plus recours à ce support (10 % d'entre eux l'ont fait en 2018, contre 4 % des 60 ans et plus). Parmi les lecteurs (62 % de la population), ils sont près d'un sur dix à avoir lu au moins un livre numérique au cours de l'année.

La lecture de livres : une pratique culturelle en recul, plus particulièrement parmi les hommes et les plus jeunes

La lecture de livres et de bandes dessinées est une pratique en recul : en 2018, 62 % de la population âgée de 15 ans et plus déclaraient avoir lu au moins un livre (hors bande dessinée) et 20 % au moins une bande dessinée au cours des douze derniers mois, alors qu'ils étaient respectivement 67 % et 29 % à l'avoir fait en 2008 (voir fiche « Pratiques culturelles »). La baisse est davantage marquée parmi les plus jeunes : les 15-24 ans comptent 59 % de lecteurs en 2018 contre 72 % en 2008, soit un recul de 13 points de pourcentage en dix ans. L'érosion de lecteurs est en revanche plus contenue chez les femmes, si bien que le lectorat continue à se féminiser. En effet, 74 % des femmes avaient lu au moins un livre dans l'année (hors bande dessinée) en 2008, et 70 % en 2018, tandis que 60 % des hommes étaient lecteurs en 2008, contre 52 % en 2018.

Des dépenses des ménages pour le livre qui se contracte en une décennie

En 2021, l'ensemble des ménages français ont dépensé 4,3 milliards d'euros pour le livre. Le poste « Livre » représente un quart de l'ensemble des dépenses réalisées par les ménages en biens et services culturels (graphique 5). Avec les dépenses de presse et de revues, les consommations culturelles pour l'écrit concentrent encore 59 % des dépenses culturelles des ménages.

Les dépenses pour le livre ont reculé de 4 % en une décennie, une fois tenu compte de l'inflation (euros constants). Comparé à l'évolution de la consommation de l'ensemble des biens et services culturels (-25 %) et notamment à celle de journaux, revues et périodiques (-37 %, voir fiche « Consommation culturelle des ménages »), cela représente un recul tout à fait modéré. Au cours de la même période, les prix dans l'ensemble de l'économie ont progressé de 12 %.

Un réseau de près de 3 000 librairies dont près de 480 labellisées, fragilisées par la crise sanitaire

En 2019, 2 800 entreprises (une entreprise peut avoir plusieurs établissements) sont regroupées sous le code d'activité NAF 47.61Z qui rassemble les librairies ayant pour activité principale la vente de livres, un secteur soutenu depuis 2013 par un plan volontariste en faveur de la librairie indépendante initié par le ministère de la Culture. En 2019, les 2 800 entreprises marchandes de librairie (hors auto-entrepreneurs) emploient 11 600 salariés en équivalent temps plein. Elles ont réalisé un chiffre d'affaires de 2,4 milliards d'euros pour une valeur ajoutée de 538 millions d'euros (voir fiche « Entreprises culturelles »).

En 2020, les commerces de librairie ont dû fermer leurs portes au cours des deux confinements (du 17 mars au 11 mai, puis du 30 octobre au 15 décembre) et ont subi le couvre-feu instauré à partir du mois d'octobre, avant que le décret n° 2021-217 du 25 février 2021 ne les inscrive sur la liste des commerces essentiels, autorisés à ouvrir pendant un épisode de confinement. En 2020, la valeur ajoutée du commerce de librairie est de 900 millions d'euros. En dix ans, elle a reculé de 7 % en tenant compte de l'inflation (euros constants).

En 2021, les librairies de niveau 1 réalisent 23 % des ventes de livres, les grandes surfaces spécialisées, 28 %, les librairies de niveau 2 (maisons de la presse vendant des livres) et internet, 36 % et les grandes surfaces alimentaires, 13 %.

Depuis 2009, le label Librairies indépendantes de référence (LIR), étendu aux Librairies de référence (LR) en 2011, est attribué à des librairies menant une politique qualitative de valorisation de la diversité éditoriale et de la création. Il ouvre la possibilité de bénéficier d'une exonération fiscale de la contribution économique territoriale de la part des collectivités. En 2022, 475 librairies bénéficient de ce label attribué pour trois ans. Parmi elles, les trois quarts sont des librairies généralistes, et un quart des librairies spécialisées, dont 75 % en bandes dessinées ou en jeunesse. Un quart des librairies labellisées se trouve en Île-de-France ; Auvergne-Rhône-Alpes (15 %) et l'Occitanie (10 %) sont ensuite les deux régions les mieux pourvues. Rapportée à la population régionale, la répartition territoriale des librairies labellisées s'avère favorable aux régions de densité moyenne avec 9 librairies pour un million d'habitants en Bourgogne-Franche-Comté, 8 en Bretagne et 7 en Normandie, par exemple, tandis que les Hauts-de-France, la Corse, la Martinique et La Réunion en comptent moins de 5 (carte 1).

Concurrencé par les plateformes de vente en ligne depuis une dizaine d'années, le commerce de librairie bénéficie d'une attention particulière en raison de son rôle en tant que commerce de proximité et de centre-ville. La loi du 30 décembre 2021 visant à améliorer l'économie du livre et à renforcer l'équité entre ses acteurs a inscrit le principe d'un prix plancher pour les frais d'envoi des livres achetés en ligne, dans le but de rétablir une concurrence plus équitable entre les commerces de détail et les grandes plateformes en ligne. Le montant de ce tarif plancher sera fixé par l'Autorité de régulation des communications (Arcom) en 2023 à la suite des négociations interprofessionnelles.

Les bibliothèques : le premier équipement culturel de proximité

En 2020, on compte 15 700 bibliothèques et points d'accès au livre. Sur les près de 35 000 communes françaises en métropole et dans les territoires ultramarins, 15 400 sont desservies par une bibliothèque, communale ou intercommunale (soit 43 % des communes), et 7 400 le sont par un point d'accès au livre (21 %). En prenant en compte l'accès général à un

établissement de lecture publique, qu'il s'agisse d'une bibliothèque ou d'un point d'accès au livre et qu'il soit communal ou intercommunal, 22 800 communes sont donc desservies, soit 64 % d'entre elles. Cela fait des bibliothèques le premier équipement culturel de proximité.

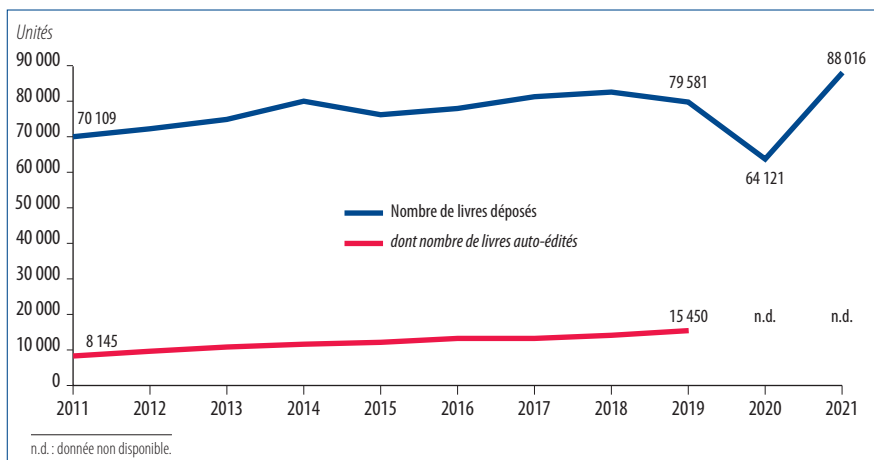
La fréquentation des bibliothèques est restée stable entre 2008 et 2018 : respectivement 28 % et 27 % de la population âgée de 15 ans et plus ont fréquenté une bibliothèque ou une médiathèque au cours des douze derniers mois.

Sur les 13,5 millions d'ouvrages empruntés par les usagers en bibliothèque en 2018, 40 % sont destinées à la jeunesse (hors bandes dessinées), 29 % sont des bandes dessinées, 21 % de la fiction pour adulte, et 10 % des documentaires pour adulte.

Pour en savoir plus

- *Baromètre 2018 des prêts et des acquisitions dans les bibliothèques de lecture publique*, Service du livre et de la lecture, Direction générale des médias et des industries culturelles, Ministère de la Culture, 2018
- *Observatoire du dépôt légal*, Bibliothèque nationale de France, 2019
- *Les Chiffres de l'édition 2019-2020*, Rapport statistique du SNE, Syndicat national de l'édition, 2021

Graphique 1 – Nombre de livres déposés au dépôt légal et nombre de titres auto-édités, 2011-2021



Source : Observatoire du dépôt légal/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

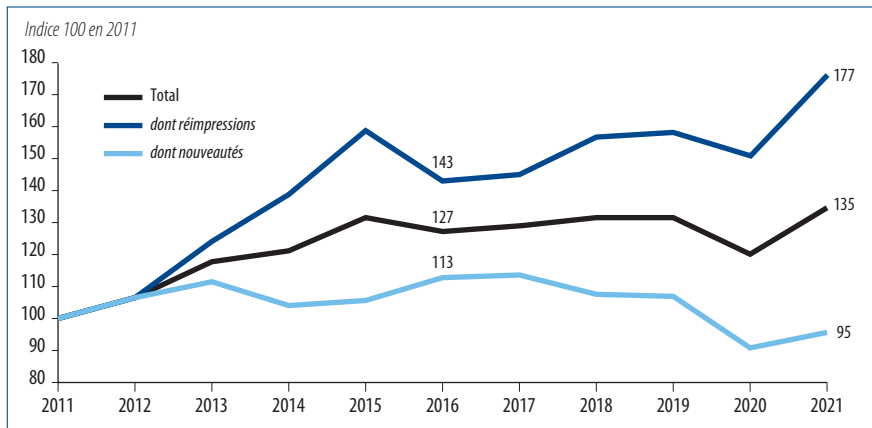
Tableau 1 – Production éditoriale, ventes et chiffre d'affaires des éditeurs français, 2011-2021

En unités, milliers et millions d'euros constants 2021

	2010	2019	2020	2021	Évolution	
					2020/2021 (%)	2011/2021 (%)
Titres édités* (unités)	81 268	107 143	97 326	109 481	12	35
<i>dont nouveautés</i>	41 902	44 660	37 865	39 903	5	-5
<i>dont réimpressions</i>	39 366	62 483	59 461	69 577	17	77
Exemplaires vendus* (milliers)	450 579	435 070	421 593	486 083	15	8
Chiffre d'affaires*						
<i>(millions d'euros constants 2021)</i>	3 139	2 879	2 797	3 079	10	-2
<i>dont cessions de droits</i>	151,1	144,7	136	147	8	-3
<i>dont ventes de livres</i>	2 987,5	2 734,4	2 661	2 932	10	-2

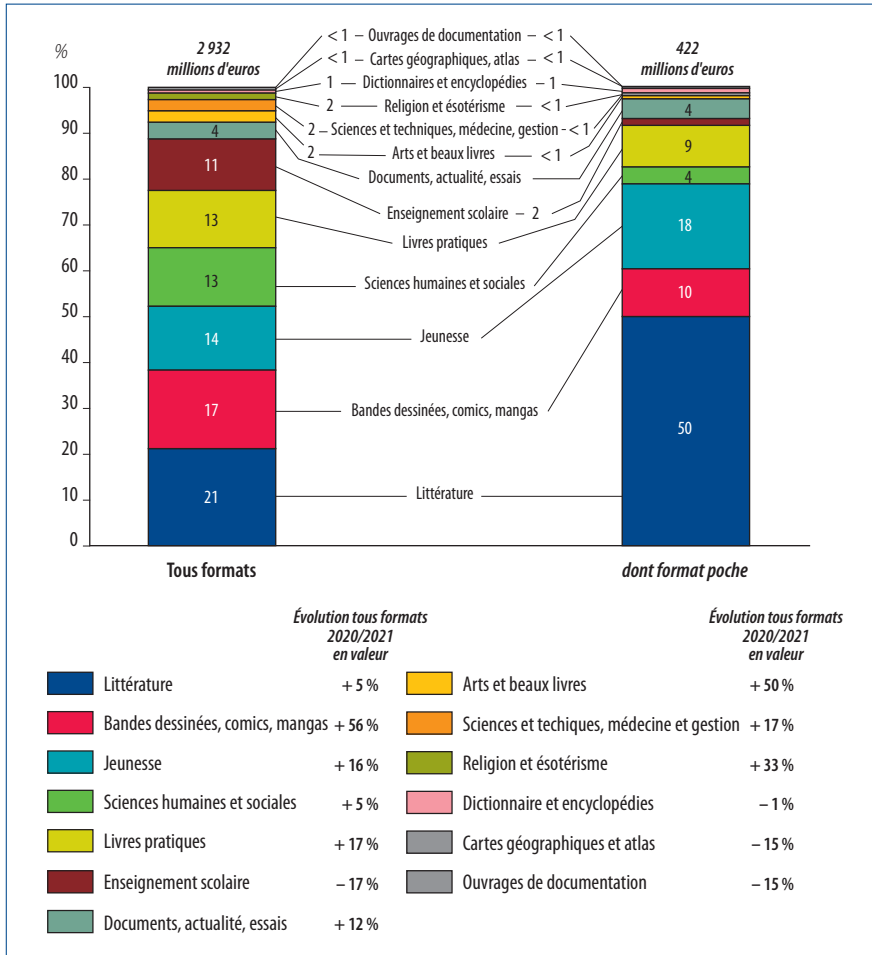
* Total sans encyclopédies en fascicules.

Source : Syndicat national de l'édition/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 2 – Indice d'évolution de la production de titres, nouveautés et réimpressions, 2011-2021

Source : Syndicat national de l'édition/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 3 – Répartition du chiffre d'affaires issu de la vente de livres et évolution par secteur en 2021



Source : Syndicat national de l'édition/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

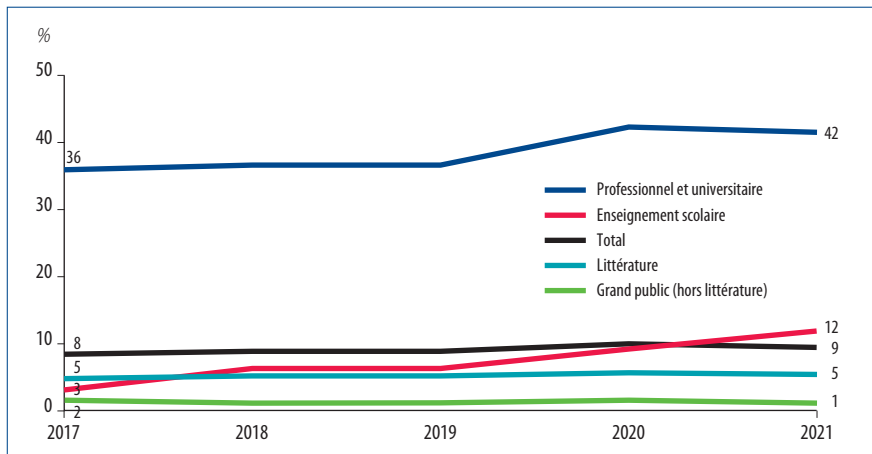
Tableau 2 – Chiffre d'affaires de l'édition numérique en 2021

En milliers d'euros et %

	Enseignement scolaire	Professionnel et universitaire	Littérature	Grand public (hors littérature)	Total
Ventes de livres numériques sur support physique (CD, DVD, clé USB...)	378	3 656	35	1 607	5 676
Ventes de livres numériques à l'unité (téléchargement ou streaming)	24 133	71 925	25 099	12 260	133 417
Ventes d'applications	11	175	-	133	319
Abonnements et ventes de licences d'utilisation de contenus (bouquets, portail)	13 677	108 280	7 852	3 981	133 791
CA numérique 2021	38 199	184 037	32 986	17 981	273 203
Croissance par rapport à 2020 (en %)	+ 7	+ 4	0	+ 4	+ 4
CA 2021 total (tous formats confondus)	321 752	443 403	614 348	1 552 469	2 931 972
Part du CA numérique dans le CA total des éditeurs (en %)	12	42	5	1	9

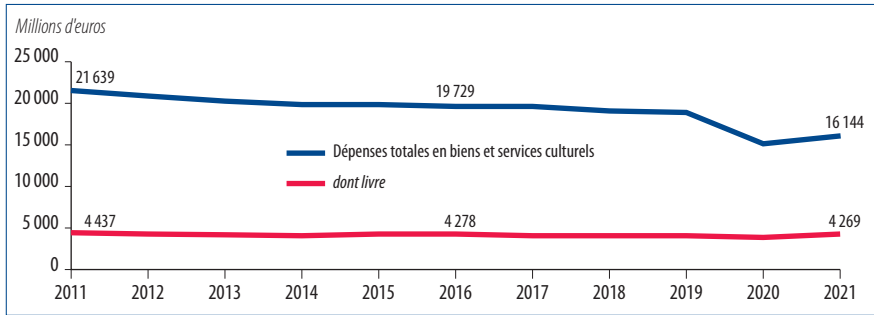
Source : Syndicat national de l'édition/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 4 – Évolution de la part du chiffre d'affaires numérique dans l'ensemble du chiffre d'affaires des éditeurs, 2017-2021



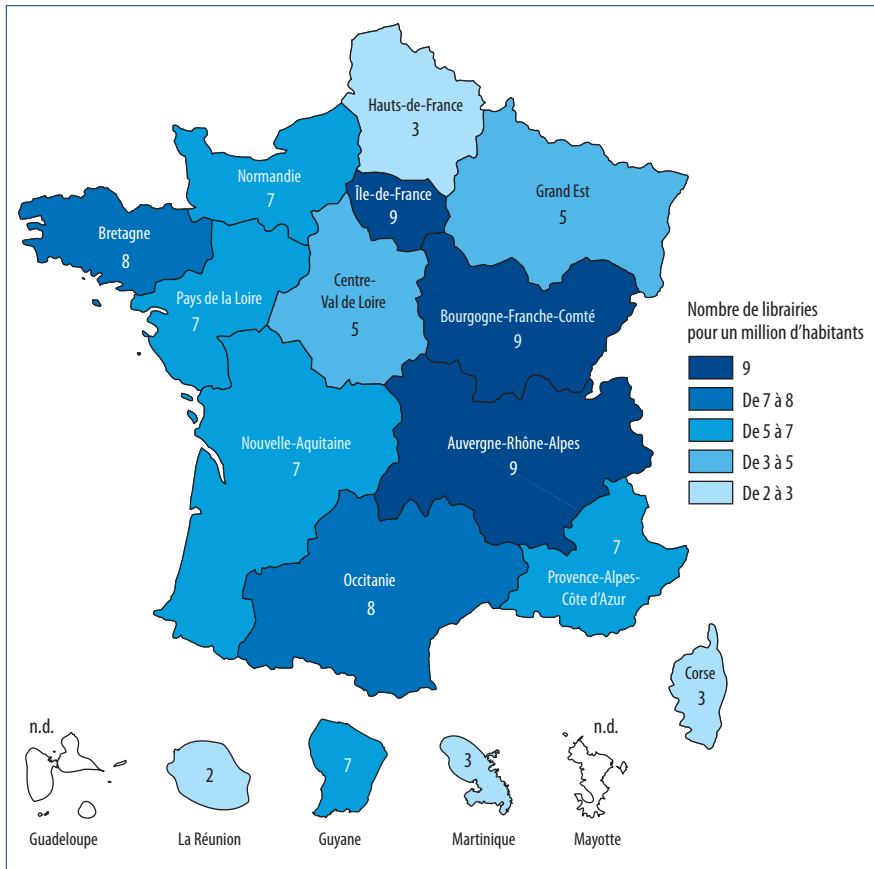
Source : Syndicat national de l'édition/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 5 – Évolution des dépenses des ménages consacrées au livre, 2011-2021



Source : Insee, Comptabilité nationale/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Carte 1 – Nombre de librairies labellisées rapporté à la population régionale en 2019



Source : Centre national du livre/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Musique enregistrée

Le secteur de la musique enregistrée a connu une hausse de 17 % de son chiffre d'affaires en 2021

Le secteur de la musique enregistrée comprend au niveau statistique le commerce de détail de disques en magasin spécialisé, les plateformes d'écoute en continu ou streaming, la production et la diffusion phonographique, et l'édition musicale.

En 2021, le chiffre d'affaires marchand de la musique enregistrée (enregistrement sonore et édition musicale) s'élevait à 2 milliards d'euros. Il progresse de 17 %, du fait d'une hausse soutenue des revenus du streaming et d'une stabilité de ceux issus des supports physiques (CD et vinyles). Cette hausse survient après une baisse de 3 % du chiffre d'affaires du secteur en 2020 du fait notamment de la crise sanitaire.

En 2019, le secteur de la musique enregistrée compte environ 4 900 actifs (voir fiche « Emploi culturel »).

Depuis 2018, le numérique génère plus de revenus que le marché physique, et l'écoute en continu est devenue la première source de chiffre d'affaires du secteur

Le marché de la musique enregistrée connaît une mutation numérique de grande ampleur depuis la « crise du disque » apparue au début des années 2000. En effet, les ventes sur support physique ont fortement décliné au profit du support numérique : entre 2007 et 2021, le chiffre d'affaires du marché physique a diminué en moyenne chaque année de 9 % en euros constants. Le marché numérique a connu quant à lui une croissance annuelle moyenne de ses revenus de 16 % (graphique 1¹) au point de dépasser en volume le marché physique dès 2018.

Le streaming représente la première source de création de valeur dans le secteur de la musique enregistrée : en 2021, 67 % du chiffre d'affaires en provenait – dont 52 % par abonnement et 15 % par les revenus publicitaires – alors que cette part n'était que de 10 % en 2012 et de 42 % en 2017 (graphique 2).

Cette progression de format streaming est un phénomène structurel de transformation de l'industrie musicale au niveau mondial : des vagues d'innovation entraînent une succession de formats d'écoute différents, phénomène amplifié par la révolution numérique. Le format physique (cassettes et CD), d'abord concurrencé par le téléchargement, l'est à présent par le streaming. En 1999, seul le format physique existait et générait 24 milliards de dollars au niveau mondial. Son chiffre d'affaires n'est plus que de 5 milliards de dollars en 2021, alors que celui provenant du streaming s'élève à 17 milliards de dollars. Le téléchargement a connu une hausse de ses revenus entre 2004 et 2013 pour atteindre 4 milliards de dollars avant de redescendre à 1 milliard de dollars en 2021 (graphique 3).

1. Les chiffres du Snep proviennent des données d'un panel auquel est appliqué un taux de couverture des données en volume recensées par OCC, qui succède à GfK à partir de 2021. À cela s'ajoutent des droits voisins et de synchronisation. Les données issues de l'Insee mentionnées précédemment proviennent de données d'entreprises enregistrées au code NAF 59.20 qui incluent l'enregistrement sonore ainsi que l'édition musicale, ce qui en fait un périmètre plus élargi.

On observe toutefois une progression exceptionnelle du marché physique de 21 % en 2021, notamment grâce à un réseau de distribution toujours présent en France et aux ventes en augmentation sur l'e-commerce (+ 14 %).

Les Français écoutent de plus en plus de musique, un phénomène amplifié par un engouement pour le streaming

En 2018, selon l'enquête sur les pratiques culturelles des Français, 81 % des plus de 15 ans ont écouté de la musique durant les douze derniers mois, cette proportion ayant augmenté de 23 points depuis 1973. 57 % des personnes l'ont fait quotidiennement, alors qu'elles étaient seulement 34 % en 2008 (tableau 1). Ce phénomène s'explique par une tendance générationnelle de long terme ainsi que par une pratique de moins en moins distinctive au niveau social. Alors qu'elle était surtout répandue chez les urbains et les plus diplômés, l'écoute quotidienne de musique devient plus largement partagée dans l'ensemble de la population. Les abonnements payants de plateformes de streaming sont déjà très plébiscités par les jeunes de moins de 35 ans, mais également par les adultes de 35-64 ans, ce mode de consommation ayant progressé de 7 points en deux ans. Selon l'étude du Snep, En 2021, on compte 22 millions d'utilisateurs de streaming (payant et gratuit), un nombre en hausse de 10 % par rapport à 2020.

Les Français écoutent en moyenne 16 heures 36 minutes de musique par semaine (22 heures chez les 16-24 ans), et 3 heures de plus qu'en 2019. Cette hausse est notamment liée à de nouveaux modes d'écoute de musique, en particulier sur l'application TikTok.

La progression du vinyle atténue la baisse du marché physique

La baisse des ventes globales du format physique est légèrement atténuée par une multiplication par trois du nombre de dépôts de vinyles entre 2016 et 2022, qui passent de 1,8 million d'unités à 5,3 millions d'unités vendues en France sur la période (graphique 4). Le vinyle intéresse en majorité une clientèle jeune : 51 % des acheteurs ont moins de 35 ans.

La chaîne de valeur du secteur de la musique enregistrée et les genres de musique écoutés sont relativement concentrés

Quelques grandes entreprises et circuits de distribution participent de façon importante à la structure économique du marché. En 2019, les trois majors, Universal, Sony et Warner, représentent près de 77 % du dépôt légal à la BNF de phonogrammes (graphique 5).

L'écoute de musique se concentre principalement en France sur le pop, rock et chanson française, qui représentent 43 % du total des écoutes en streaming audio. Le rap et les musiques urbaines sont également un genre très écouté, à hauteur de 37 % de la totalité des titres, mais également pour 61 % des 200 titres les plus écoutés sur les plateformes². Le volume de titres de musique classique écoutés sur les plateformes de streaming a été multiplié par 10 en 5 ans entre 2017 et 2021, mais leur part reste à moins de 2 % du volume annuel total.

Le streaming est la première source de découverte de nouveautés musicales, mais les médias traditionnels conservent un rôle de prescripteurs important

La prescription de nouveautés musicales provient principalement du streaming audio et/ou vidéo (pour 48 % des Français de 16 à 64 ans), de la radio (47 %) et du bouche-à-oreille (34 %). Pour les moins de 25 ans, le streaming est une source de découverte pour 94 % d'entre eux.

Les radios jouent encore un rôle important. Elles ont signé une convention avec le CSA pour respecter des quotas de diffusion de chanson francophone. Elles peuvent choisir entre la diffusion de 40 % de chanson francophone dont 20 % de nouveaux talents et/ou de nouvelles

2. Source : OCC-IFPI, *Consumer Study 2021*, Français de 16 à 64 ans (cité dans l'étude du Snep).

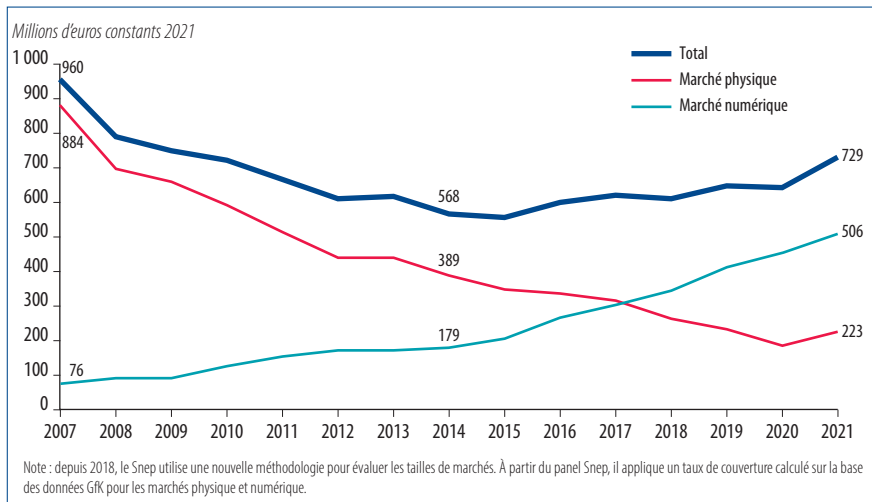
productions, 35 % de chanson francophone dont 25 % de nouveaux talents, ou enfin 15 % de nouveaux talents et/ou nouvelles productions francophones à la condition de diffuser au moins 1 000 titres différents dans le mois avec au moins 50 % de nouveautés, ainsi qu'une rotation maximum ne pouvant excéder 100 diffusions d'un même titre dans le mois.

Ainsi, en 2020, les titres francophones ont globalement représenté 35 % de la diffusion (panel de 42 stations de radio). Plus de la moitié (53 %) des titres diffusés étaient des nouveautés, dont 35 % étaient francophones (tableau 2). Enfin, si l'on observe le top 10 des albums vendus et écoutés en flux (albums en format physique, téléchargement et streaming), 9 sur 10 sont francophones. Le rap et les musiques urbaines sont le genre dominant dans ce palmarès, pour 5 albums sur 10 (tableau 3).

Pour en savoir plus

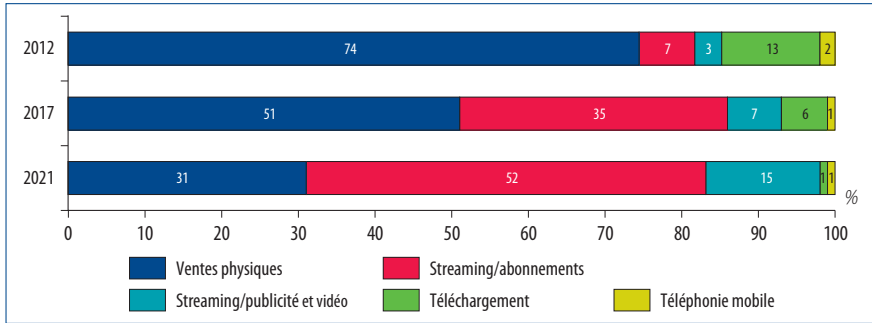
- Loup WOLFF et Philippe LOMBARDO, *Cinquante ans de pratiques culturelles en France*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2020-2, juillet 2020
- *Indicateurs de la diversité musicale dans le paysage radiophonique. Année 2020*, Observatoire de l'économie de la musique/Centre national de la musique, juillet 2021
- « Marché mondial 2021 – Global Music Report », IFPI, Snep, 2022
- Observatoire du dépôt légal, données 2020, Bibliothèque nationale de France, 2022
- « La production musicale française en 2021 », Snep, mars 2022
- Nicolas PIETRZYK, *Le Poids économique direct de la culture en 2020*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2022-1, mai 2022
- Ludovic BOURLÈS et Yann NICOLAS, *Analyse conjoncturelle du chiffre d'affaires de la culture au 2^e trimestre 2022*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Note de conjoncture », octobre 2022

Graphique 1 – Évolution des marchés physique et numérique de musique enregistrée, 2007-2021



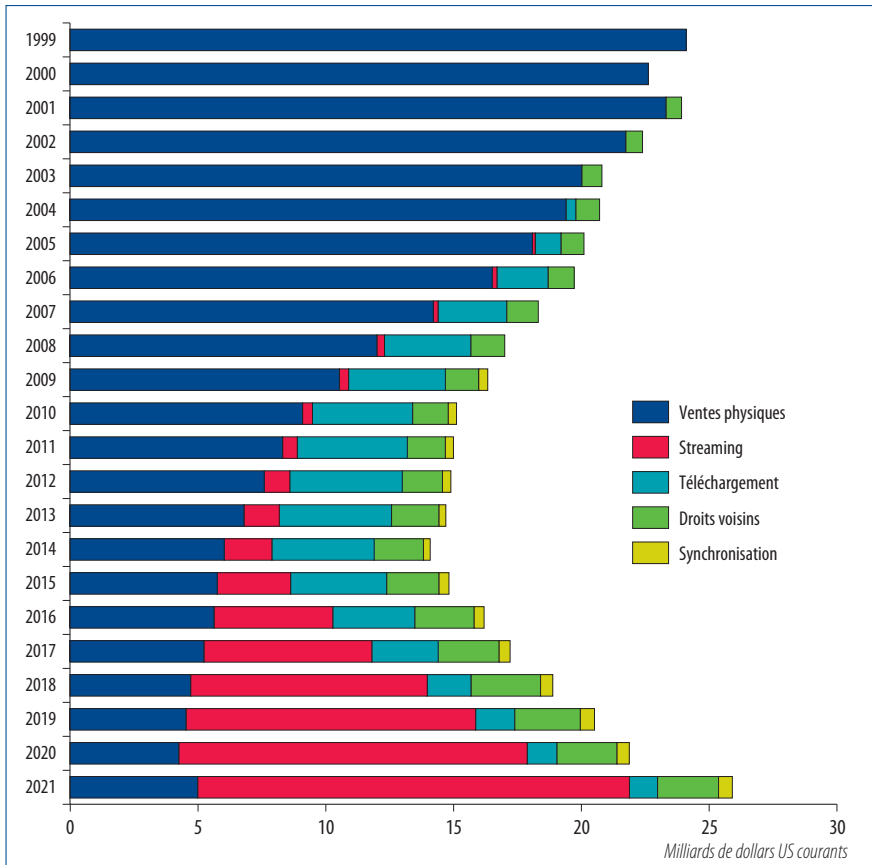
Source : Syndicat national de l'édition phonographique à partir des données GfK/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 2 – Répartition du chiffre d'affaires selon le support de vente, 2012-2021



Source : Syndicat national de l'édition phonographique/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 3 – Revenus de l'industrie mondiale de la musique enregistrée, 1999-2021



Source : Syndicat national de l'édition phonographique/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

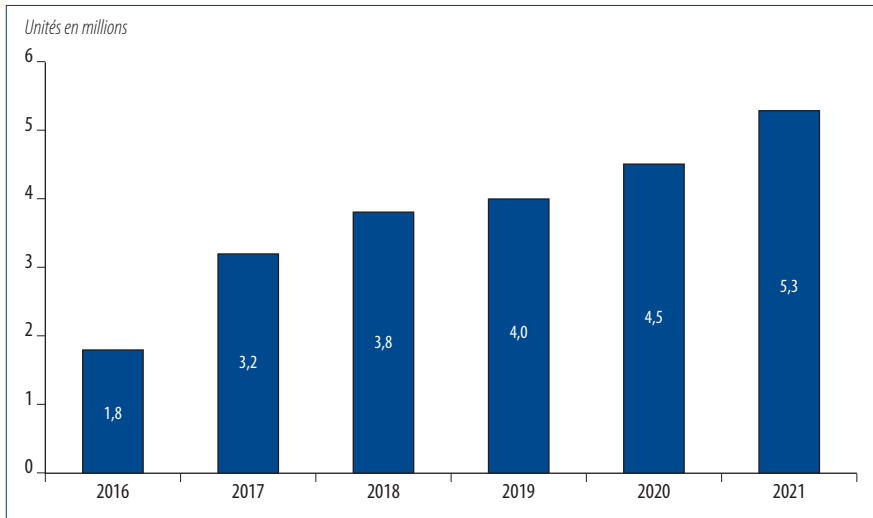
Tableau 1 – Pratiques culturelles : évolution de l'écoute de la musique entre 1973 et 2018

En %

Sur 100 personnes	1973	1981	1988	1997	2008	2018	Évolution 1973-2018
Ont écouté de la musique (hors radio) au cours des douze derniers mois	66	76	73	76	81	81	23
<i>dont tous les jours ou presque</i>	9	19	21	27	34	57	533

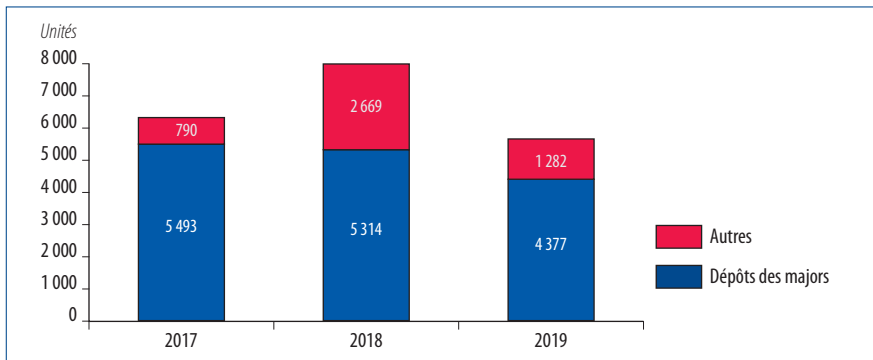
Source : DEPS, Ministère de la Culture, 2021

Graphique 4 – Évolution du volume de vente de vinyles, 2016-2021



Source : Syndicat national de l'édition phonographique/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 5 – Poids des majors dans le dépôt légal de phonogrammes entre 2017 et 2019



Source : Dépôt légal, Bibliothèque nationale de France/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 2 – Diffusion de la musique à la radio en 2020

En unités et %

	Nombre de titres	% du total	Nombre de diffusions	% du total	Nombre d'artistes différents	% du total
Total	135 453	-	4 806 167	-	44 031	-
Francophonie	22 674	17	1 679 349	35	8 434	19
Nouveautés	47 648	35	2 549 662	53		
<i>dont francophones</i>	8 537	18	1 003 768	39		
Diffusées plus de 400 fois	2 023	2	3 226 134	67	1 267	3

Note : panel de 42 stations de radio.

Source : Observatoire de l'économie de la musique – Centre national de la musique/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 3 – Top 10 des ventes et des écoutes en flux, 2021*

Top 10 albums	
Interprète	Album
Orelsan	<i>Civilisation</i>
Grand Corps Malade	<i>Mesdames</i>
Les Enfoirés	<i>Les Enfoirés 2021 - À côté de vous</i>
SCH	<i>JVLIVS II</i>
Damso	<i>QALF</i>
Adele	<i>30</i>
Vianney	<i>N'attendons pas</i>
Jul	<i>Demain ça ira</i>
Vitaa & Slimane	<i>Versus</i>
Soprano	<i>Chasseur d'étoiles</i>

* en CD, vinyle, téléchargement et streaming.
 Note : méthode de conversion streaming/ventes d'albums : les écoutes en streaming de tous les titres d'un album sont additionnées (le titre le plus écouté est divisé par 2) et ce volume total est divisé par 1 500 pour obtenir l'équivalent-ventes.

Source : Snep, GfK/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Presse écrite

Le droit à l'information : une liberté constitutionnelle garantie par l'État

Inscrite dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, la libre communication des pensées et des opinions est un droit de portée constitutionnelle. Depuis la loi du 29 juillet 1881, la presse bénéficie d'un statut spécifique qui reconnaît son rôle éminent pour la vitalité démocratique du pays. Les entreprises de médias sont soumises à des règles particulières et à une régulation dont le principe est inscrit dans la loi 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication. Enfin, la liberté, le pluralisme et l'indépendance des médias sont inscrits dans l'article 11 de la loi constitutionnelle n° 2008-724 du 23 juillet 2008.

Destinée à préserver le pluralisme et à reconstituer les réseaux de presse au sortir de la Seconde Guerre mondiale, la loi du 2 avril 1947 dite « loi Bichet » institue la liberté de la diffusion de la presse et garantit l'impartialité de sa distribution. Le dispositif législatif a été revu à l'automne 2019 pour tenir compte de la baisse de diffusion de la presse papier et moderniser le système de distribution, avec l'adoption, le 18 octobre 2019, de la loi n° 2019-0244. Les kiosques numériques ont notamment été intégrés au dispositif prévu par la loi.

En crise structurelle depuis plusieurs années, la presse écrite, en particulier d'information générale et politique, bénéficie d'un soutien fort de l'État grâce à un dispositif d'aides directes au secteur. Enfin, l'Agence France-Presse, opérateur de l'État, a pour mission de fournir à tout instant une information exacte, impartiale, vérifiée et digne de confiance sur l'actualité du monde entier.

Une population de journalistes en baisse

D'après l'enquête Emploi de l'Insee, 55 000 personnes déclarent être journalistes ou rédacteurs en chef à titre de profession principale en 2019 (code PCS 352A, voir fiche « Emploi culturel »). La profession est presque paritaire : sur les 55 000 journalistes et rédacteurs en chef, 49 % sont des femmes.

La carte de presse est l'un des attributs du statut du journaliste professionnel défini par la loi du 29 mars 1935 qui a posé deux principes complémentaires garantissant l'exercice de la profession : les clauses de conscience et de cession qui permettent au journaliste de quitter de sa propre initiative une entreprise de presse, tout en bénéficiant de ses indemnités de licenciement (article L.7112-5 3° du Code du travail). La carte de presse est délivrée par une commission professionnelle sous condition de diplôme et de ressources dans le secteur (rémunérations issues de publications dans des titres de presse). En 2019, on comptait près de 19 700 journalistes de la presse écrite titulaires de la carte de presse. Les journalistes de la presse écrite restent majoritaires parmi l'ensemble des journalistes titulaires de la carte de presse (57 %). Leur nombre a cependant reculé de 15 % en dix ans (graphique 1). La presse spécialisée est la première concernée et affiche une baisse de 39 % du nombre de titulaires entre 2009 et 2019 ; la presse magazine a également perdu plus d'un tiers de ses effectifs de journalistes (- 35 %). C'est en particulier parmi les jeunes journalistes de 26 à 35 ans que le recul est le plus important : le nombre de premières demandes a reculé de 26 % en dix ans.

Des conditions d'emploi qui se précarisent

Les titulaires de cartes de presse sont à 51 % des hommes et 49 % des femmes. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à effectuer une première demande de carte de presse, mais les hommes plus nombreux à renouveler celle-ci. En 2019, la profession de journaliste de la presse écrite s'exerce majoritairement en contrat à durée indéterminée, pour les trois quarts des titulaires de la carte de presse (76 %), tandis qu'un journaliste sur cinq (20 %) est pigiste.

La profession se précarise : en dix ans, le nombre de journalistes de la presse écrite titulaires de la carte de presse et employés en contrat à durée indéterminée a reculé de 12 % tandis que celui des pigistes a augmenté (+ 11 %). Comme dans bien d'autres secteurs culturels, les femmes subissent plus que les hommes des conditions d'emploi précaires : elles sont majoritaires parmi les pigistes (56 %) et minoritaires parmi les titulaires d'un contrat à durée indéterminée (47 %).

Offre de presse écrite : tirage et audience de la presse

Le nombre de titres de quotidiens d'information générale et politique nationaux et locaux est passé de 203 titres en 1946 à 70 titres en 2021, avec la disparition notamment d'une centaine de titres régionaux. Au cours de la dernière décennie, le nombre de titres de presse quotidienne nationale d'information générale est stable, celui des quotidiens d'information locale est passé de 56 à 51 et le nombre de titres gratuits de 15 à 10. Au cours de la même période, le tirage total moyen est passé sur la période de 1,7 million à 639 milliers pour la presse nationale (- 63 %), de 5,6 à 3,6 millions pour la presse régionale (- 36 %), tandis que le tirage des gratuits, lui aussi, recule continûment (- 56 %) (graphiques 2 et 3). Dans le même temps, la diffusion numérique, mesurée depuis 2011, est passée de 38 000 à 1,6 million de fichiers PDF pour l'ensemble des quotidiens nationaux et locaux.

En 2019, on compte 3 700 titres de presse, dont 9 titres de presse nationale (*Le Monde, Le Figaro, Libération, L'Humanité, La Croix...*), 62 titres de presse quotidienne régionale et départementale, 127 titres de presse nationale d'information générale, 349 titres de presse locale d'information générale. En 2021, les lectures de la presse en version numérique représentent plus de deux tiers des lectures des marques de presse (72 %), le mobile étant utilisé à hauteur de 48 %¹. Les 66 titres de la presse régionale réunissent 43 millions de lecteurs, devant *Le Figaro* (26 millions) et les autres titres de presse.

Presse écrite : un secteur en crise structurelle et conjoncturelle

En 2019, le secteur de la presse rassemble près de 4 200 entreprises d'édition de journaux (code NAF 58.13Z) (17 %), de revues et périodiques (58.14Z) (59 %), et d'agences de presse (63.91Z) (24 %), ainsi que 6 900 entreprises spécialisées dans le commerce de détail de journaux et papeterie (47.62Z) (voir fiche « Entreprises culturelles »), pour un effectif salarié de près de 49 800 équivalents temps plein. Le chiffre d'affaires de l'ensemble de ces entreprises s'élève à 11,3 milliards d'euros.

Au cours de la dernière décennie, la valeur ajoutée de la presse écrite a reculé de 29 %, passant de 6,2 milliards d'euros en 2010 à 4,4 milliards en 2020 (euros constants) (graphique 4). Alors que la branche de la presse écrite était la deuxième branche culturelle en 2000, son poids dans l'ensemble des branches culturelles est passé de 18 % à 14 % en 2020.

Ce recul s'explique en partie par la diminution des recettes publicitaires. La désaffection des lecteurs pour le support papier depuis une dizaine d'années a contribué à la désertion des annonceurs qui se sont reportés sur Internet, majoritairement au bénéfice du trio Google, Facebook et Amazon (Gafam). Avec un chiffre d'affaires de 1,8 milliard d'euros en 2021, les recettes publicitaires de la presse écrite ont reculé de 53 % en euros constants en une décennie, tandis que les dépenses de consommation des ménages pour la presse sont passées de

1. Alliance pour les chiffres de la presse et des médias (ACPM), OneNext 2021 V4.

8,8 milliards d'euros en 2010 à 5,3 milliards dix ans plus tard (graphique 5). Pour compenser la baisse du lectorat, l'article 78 de la loi de finances du 30 décembre 2021 pour 2022 a introduit un crédit d'impôt pour le premier abonnement à un journal, à une publication périodique ou à un service de presse en ligne d'information politique et générale, égal à 30 % des dépenses supportées par le foyer fiscal.

La loi n° 2019-775 du 24 juillet 2019 tendant à créer un droit voisin au profit des agences de presse et des éditeurs de presse en transposant en droit français la directive européenne (UE) 2019/790 a pour but de rééquilibrer le rapport de force financier entre les Gafam et les éditeurs de presse en imposant aux plateformes de verser un droit voisin aux titres de presse qu'elles référencent. En 2021, on estime que le trio Google, Facebook et Amazon capte 67 % des parts du marché de la publicité numérique, en progression de 24 % en une année.

L'abonnement numérique : un enjeu pour les éditeurs de presse

L'enjeu pour les titres de presse est donc de fidéliser les lecteurs par l'abonnement : retenir les abonnés du support papier d'une part, et favoriser l'abonnement numérique d'autre part. Après le leurre de la gratuité des contenus en ligne qui a contribué à la fragilisation du secteur au cours des années 2000, les titres de presse cherchent désormais à monétiser les contenus : offres *premium* ou haut de gamme, *paywall* ou péage de lecture numérique... Les médias de la presse écrite française multiplient les offres numériques payantes, qui représentent désormais leur principal levier de croissance. En 2021, le quotidien d'information générale *Le Monde* compte ainsi 418 400 abonnés en version numérique générant 48 millions de chiffre d'affaires. Les abonnements numériques et papier sont devenus, pour la première fois, la principale source de revenus du quotidien : ils représentent 46 % des revenus du quotidien, la publicité, 25 %, et la vente au numéro, 19 %.

Plusieurs titres de presse nativement numériques nés au cours de la dernière décennie ont assis leur modèle en imposant l'abonnement et en refusant la publicité : c'est le cas des sites *Mediapart* et *Les Jours*. En 2021, le site de *Mediapart* comptait 2 180 000 abonnés, 118 salariés et 175 pigistes, et déclarait un résultat net de 4 millions d'euros après impôt et participation aux salariés. Créé en 2016 par d'anciens journalistes de *Libération*, *Les Jours*, financé par les abonnés, l'apport d'investisseurs privés et du financement participatif, comptait 11 000 abonnés en 2019, avec un objectif de 15 000 pour atteindre l'équilibre économique.

Diffusion et distribution de la presse : une filière en crise

Le secteur connaît une crise structurelle depuis plusieurs décennies. En 2021, on compte près de 20 700 points de vente de la presse, soit 200 de moins qu'en 2020 et une baisse de 27 % depuis 2011. Le réseau traditionnel, composé de tabacs-presse, bars, librairies-papeteries et alimentations, représente les deux tiers de ces diffuseurs. Leur nombre a reculé de 30 % au cours de la décennie (graphique 6).

En dix ans, la valeur ajoutée du commerce de détail de la presse a reculé de 17 %, passant de 570 millions d'euros en 2010 à 470 millions d'euros dix en plus tard (graphique 4).

Conformément à la loi n° 47-585 du 2 avril 1947 relative au statut des entreprises de groupage et de distribution des journaux et publications périodiques dite loi « Bichet », le réseau de distribution de la presse ne peut être assuré que par des sociétés coopératives de messageries de presse soumises aux dispositions de la loi du 2 avril 1947, c'est-à-dire contrôlées majoritairement par des coopératives d'éditeurs, afin de garantir l'égalité de traitement pour tous les titres de presse. Acteur historique de la distribution de la presse, Presstalis, une entreprise née après la Seconde Guerre mondiale qui distribuait 75 % de la presse française, a été placée en redressement judiciaire en mai 2020. Restructurée et rebaptisée France Messagerie en juillet 2020, la société se partage le marché avec les Nouvelles Messageries de la presse parisienne (NMPP), la Société auxiliaire pour l'exploitation des messageries parisiennes Transports Presse (TP) et les Messageries Lyonnaises de presse (MLP).

Aides à la presse : un dispositif de soutien à la diffusion, à la modernisation et au pluralisme

L'État soutient de longue date le secteur de la presse écrite afin de garantir la liberté de la presse, le pluralisme des opinions et l'information du citoyen. Il s'agit à la fois d'aides directes et de dépenses fiscales. Au total, ce sont 179,2 millions d'euros qui sont inscrits en loi de finances initiale pour 2022 (tableau 1). Plus de la moitié du montant de ces aides (101,7 M€) sont destinées à l'aide à la diffusion (aide au transport postal, aide au portage et exonération de charges patronales), 31 % à l'aide à la modernisation et 16 % au soutien au pluralisme. Le total de ces aides a augmenté de 53 % en 2022, en raison de l'attribution, en loi de finances 2022, du montant de l'aide au transport postal au programme 180 « Presse et médias », passé ainsi de 39,4 millions d'euros en 2021 à 101,7 millions d'euros en 2022, tandis que les aides à la modernisation et les aides au pluralisme sont globalement restées stables.

En outre, la presse bénéficie d'un taux super-réduit de TVA (2,1 % en métropole, 1,05 % en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion), une dépense fiscale de l'ordre de 161 millions d'euros en 2022 par rapport à une norme fiscale de référence de 5,5 %. La loi n° 2014-237 du 27 février 2014 a étendu ce dispositif aux services de presse en ligne, un dispositif législatif conforté au niveau communautaire par un accord du Conseil de l'Union européenne du 2 octobre 2018 sur le texte révisant la directive TVA.

Enfin, dans le cadre d'un accord-cadre, la presse bénéficie de tarifs postaux spécifiques et bonifiés.

Concentration, indépendance et pluralisme des médias : un enjeu pour le secteur de la presse écrite

La loi française guidée par des principes de transparence, d'indépendance et de pluralisme des médias s'est dotée d'un dispositif législatif anti-concentration (loi n° 86-897 du 1^{er} août 1986 portant réforme du régime juridique de la presse) qui interdit à tout groupe de dépasser 30 % de la diffusion totale de la presse quotidienne d'information politique générale et de posséder à la fois une télévision, une radio et un quotidien de diffusion nationale. Pourtant, comme d'autres industries culturelles et médiatiques, la presse écrite est caractérisée par une forte concentration monopolistique : un petit nombre de groupes, dont l'activité principale ne relève pas de la presse, possèdent une grande partie des médias français. Ainsi, 5 des 9 titres de la presse quotidienne nationale d'information sont possédés, à des degrés relatifs, par des groupes extérieurs au secteur des médias. Les quotidiens d'information nationale ont été rachetés ces dernières années par des groupes et personnalités notamment issus de l'aéronautique et de la défense, de la finance, des télécoms et des nouvelles technologies. Sur les quatorze premiers groupes français en 2019, six sont adossés à des actionnaires hors médias (EBRA, Les Échos-Le Parisien, CMI, Bolloré, Nice-Matin et Le Monde). En 2021, la vente de Prisma Media au groupe Vivendi a renforcé le poids de ces acteurs hors médias dans le paysage de la presse écrite, déjà marqué par les prises de participation de Dassault au sein du Figaro et d'Altice au sein de Libération.

En 2019, les dix plus importants éditeurs de presse concentrent 30 % du chiffre d'affaires, une part stable en une décennie, qui masque toutefois un renouvellement des acteurs : cinq conservent une position dominante (Bayard Presse, Prisma Media, Le Parisien, Le Figaro, Ouest-France et Sud-Ouest) ; CMI Invest France et Reworld Media, nouveaux arrivants, reprennent respectivement le catalogue des groupes Lagardère (Hachette Filipacchi) et Mondadori, qui figuraient parmi les 10 premiers éditeurs en 2010. Seuls les groupes Le Monde et EBRA font figure de nouveaux acteurs dominants.

Près de 60 titres de la presse quotidienne régionale appartiennent à une dizaine de groupes de presse et les groupes EBRA (18 %) et Sipa-Ouest-France (15 %) représentent à eux deux près du tiers de la diffusion de la presse quotidienne.

Une crise de confiance profonde envers les médias, qui s'atténue pour la presse écrite en 2022

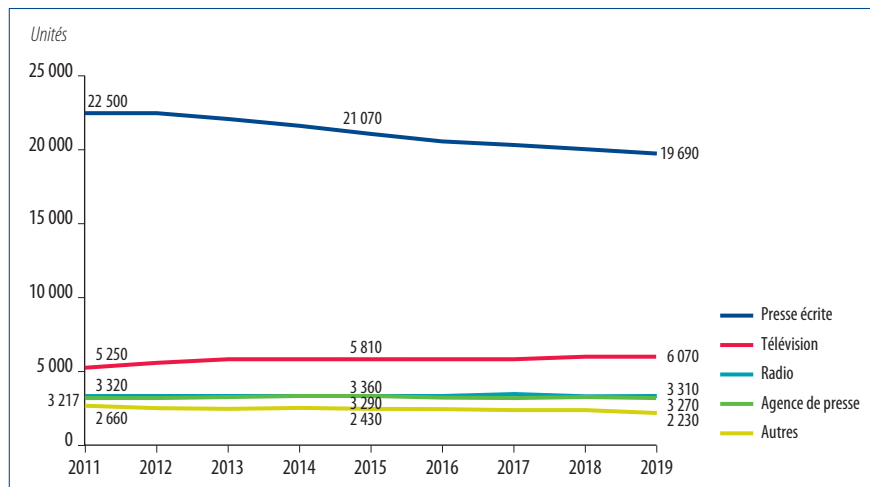
Le 35^e baromètre annuel de confiance dans les médias réalisé en janvier 2022² confirme la crise de confiance des Français envers les différents moyens d'information, notamment la presse écrite. Un peu plus de six Français sur dix (62 %) affirment suivre l'actualité avec intérêt, une baisse de 5 points par rapport à 2021. La crédibilité de la presse écrite (« le journal »), en hausse d'un point, reste assez faible et convainc moins de la moitié de la population (49 %), au même niveau que la radio. Ces deux médias restent les plus fiables en matière de sérieux et de crédibilité des informations aux yeux des sondés. Moins d'un quart de la population (24 %) accorde sa confiance à Internet en matière d'information. Dans un paysage médiatique saturé d'informations, il importe donc de hiérarchiser et de certifier celles-ci. L'enjeu est particulièrement important pour la jeunesse qui s'informe principalement par les réseaux sociaux : cela concerne les deux tiers des moins de 35 ans, qui ne sont que 2 % à déclarer s'informer de l'actualité nationale et internationale par la lecture de la presse écrite.

Pour en savoir plus

- *Observatoire de l'e-pub*, Bilan FY 2021, 27^e édition, 2022 : https://www.sri-france.org/wp-content/uploads/2022/02/27%C2%B0Observatoire-E-Pub-FY-2021_VF030222.pdf
- Observatoire des métiers de la presse : <https://data.metiers-presse.org/>
- *Confiance des Français dans les médias*, Baromètre Kantar Public-Onepoint, *La Croix*, 2022 : <https://www.groupeonepoint.com/fr/notre-actualite/les-resultats-du-barometre-kantar-public-onepoint-la-croix-de-la-confiance-dans-les-medias/>
- Laurent LAFON et David ASSOULINE, *Rapport fait au nom de la commission d'enquête afin de mettre en lumière les processus ayant permis ou pouvant aboutir à une concentration dans les médias en France et d'évaluer l'impact de cette concentration dans une démocratie*, Sénat, n° 593, 29 mars 2022 : <https://www.senat.fr/rap/r21-593-1/r21-593-11.pdf>
- Nicolas PIETRZYK, *Le Poids économique de la culture en 2020*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2022-1, mai 2022

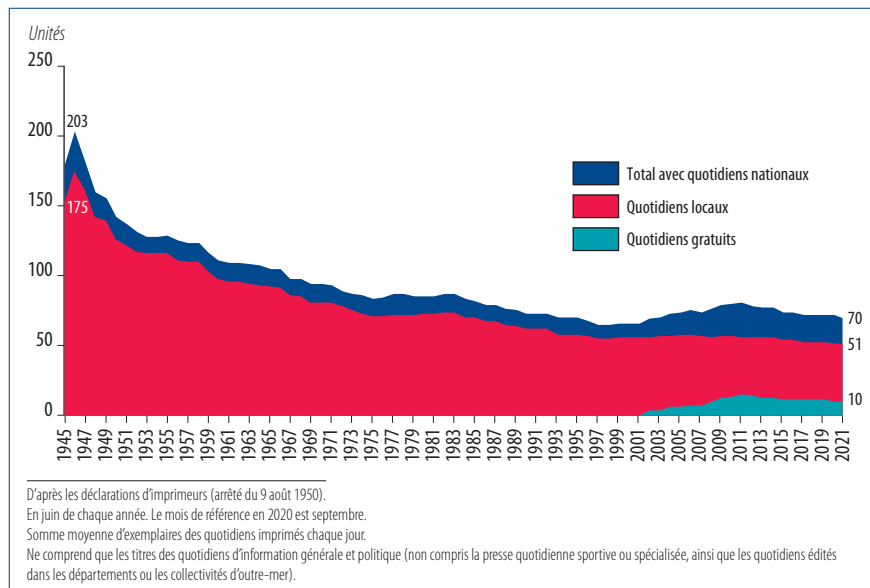
2. Réalisé par Kantar Public-Onepoint pour *La Croix*.

Graphique 1 – Évolution de la population de journalistes titulaires de la carte de presse par média, 2009-2019



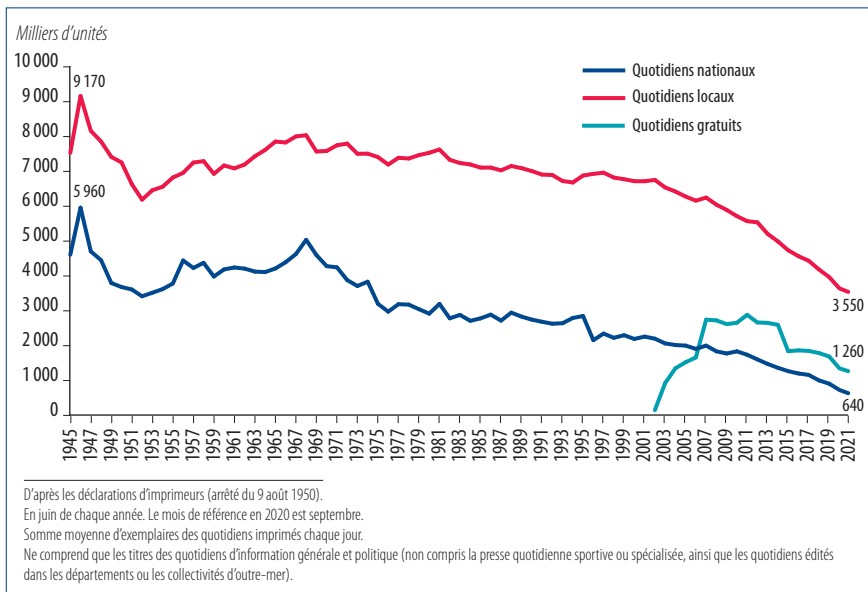
Source : Données Observatoire des métiers de la presse - Afdas/CCIP, DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 2 – Nombre de titres de quotidiens d'information générale et politique, 1945-2021



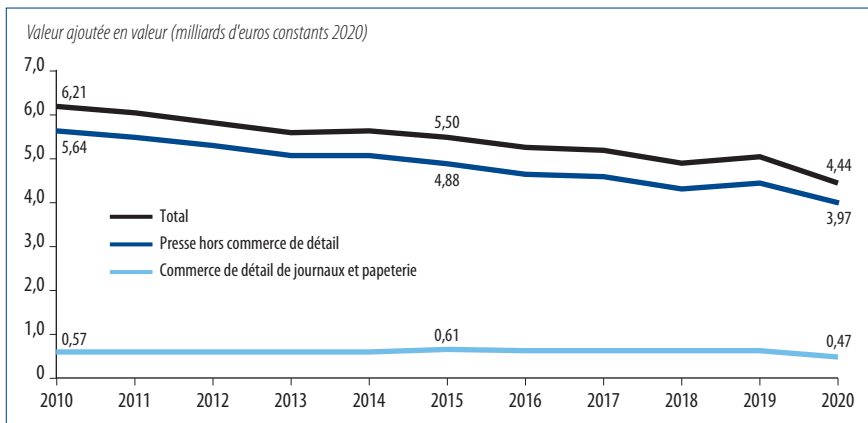
Source : ACPM, DGMI/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 3 – Tirage total moyen journalier des quotidiens d'information générale et politique, 1945-2021



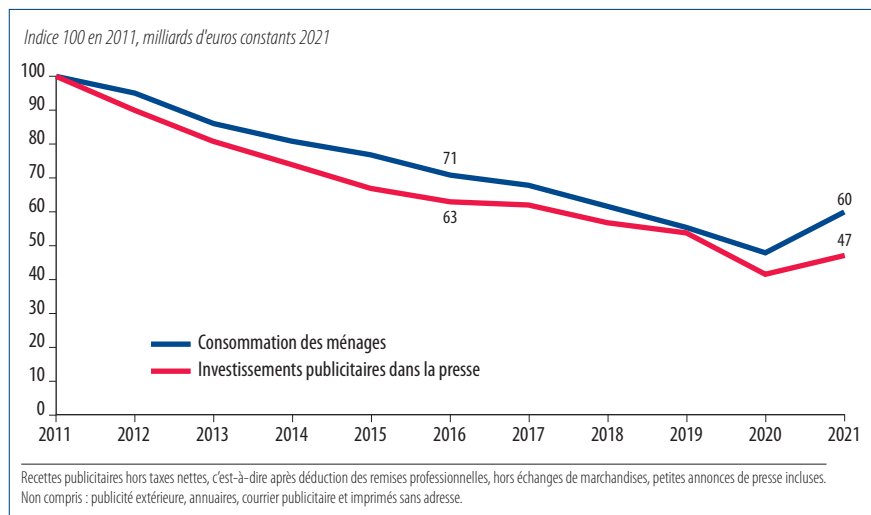
Source : ACPM, DGMIC/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 4 – Évolution de la valeur ajoutée de la presse écrite, 2010-2020



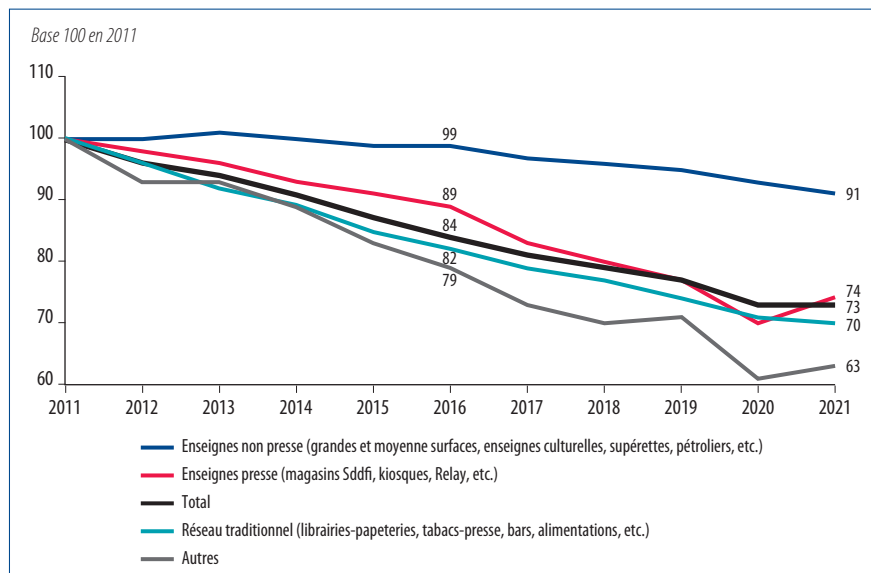
Source : Insee, comptes nationaux – base 2014/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 5 – Indices d'évolution des investissements publicitaires dans la presse écrite et de la consommation des ménages pour les journaux, 2011-2021



Source : Irep/Observatoire de l'e-pub du sr/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 6 – Évolution du nombre de points de vente de la presse, 2011-2021



Source : Commission du réseau de la diffusion de la presse/Presstalis, DGMC/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 1 – Aides directes de l’État à la presse, 2012-2022

En millions d’euros courants

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Total	272,8	396,5	135,1	130,1	128,8	125,9	118,5	113,5	110,9	116,9	179,2
Aides à la diffusion				58,5	57,7			40,9	39,4	39,4	101,7
<i>dont Aide au transport postal de la presse d’information politique et générale*</i>	107,2	249,4	///	///	///	///	///	///	///	///	62,3
Aides au pluralisme				11,5	15,5			16,0	16,0	22,0	22,0
<i>dont Aide aux quotidiens nationaux d’information politique et générale et à faibles ressources publicitaires</i>	9,2	9,2	8,7	8,7	12,7			13,2	13,2	13,2	13,2
Aides à la modernisation				60,1	55,6			56,6	55,5	55,5	55,5
<i>dont Fonds stratégique pour le développement de la presse</i>	38,3	33,5	30,9	30,5	29,7			17,4	16,5	16,5	16,5

Note : d’après les lois de finances initiales (LFI, crédits de paiement).
 * Crédits transférés vers le programme 134 « développement des entreprises et du tourisme ». En LFI 2022, Matignon a arbitré le versement de la dotation sur le programme 180 « Presse et médias ».
 Compensation des missions d’intérêt général à l’Agence France Presse (AFP) : 113,3 millions en 2022, 113,3 millions en 2021, 113,8 millions en 2020, 113,5 millions d’euros en 2019, 110,8 en 2018, 119,6 millions d’euros en 2013, 117,5 millions d’euros en 2012, 115,4 millions d’euros en 2011 et 113,4 millions d’euros en 2010, ainsi que la réserve parlementaire.

Source : Ministère de l’Economie et des Finances/DEPS, Ministère de la Culture – 2022

Radio

Plus de 1 000 radios publiques et privées forment le paysage radiophonique français

En France en 2020, plus d'un millier d'opérateurs privés et publics émettent dans l'Hexagone et en outre-mer, dont plus de 20 % sont des associations.

Trois sociétés assurent la mission radiophonique de service public : Radio France, France Télévision avec les services de radio d'Outre-mer 1^{ère}, et France Médias Monde avec Radio France Internationale. En tant qu'organismes publics, leurs objectifs sont définis avec l'État. Radio France regroupe cinq stations à diffusion nationale (France Inter, France Musique, France Culture, France Info, France Bleu), les 44 stations décentralisées de France Bleu, le programme FIP diffusé depuis dix villes de métropole et Mouv', un programme à destination des jeunes présent dans une trentaine de grandes villes. Outre-mer 1^{ère} est le réseau audiovisuel de l'Outre-mer, présent dans chacun des neuf départements, régions et territoires ultramarins. RFI, filiale de France Médias Monde, a pour mission de promouvoir à l'étranger la langue et la culture françaises, et de diffuser des émissions à l'intention des Français de l'étranger. Ses programmes doivent être le reflet de la vie politique, économique, scientifique et culturelle de la France. La société dessert le continent africain, une partie de l'Europe de l'Est, une partie de l'Amérique du Nord, les Caraïbes, une partie de l'Asie du Sud-Est et le Proche-Orient.

L'année 2021 correspond au 40^e anniversaire de la loi 81-994 du 9 novembre 1981 autorisant les radios libres à émettre sur la bande FM. Près de 4 700 fréquences sont utilisables sur la bande FM qui s'étend de 87,5 MHz à 108 MHz. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) depuis janvier 2022) délivre, avec les comités territoriaux de l'audiovisuel, les autorisations permettant aux opérateurs privés d'émettre (près de 900 radios).

Enfin, il existe plus de 175 webradios qui n'émettent pas par voie hertzienne et bénéficient d'une convention ou d'une déclaration auprès de l'Arcom.

La Fête de la radio a eu lieu les 2 et 3 juin 2022. En 2021, cet événement avait donné lieu à plus de 500 événements organisés par plus de 200 organisateurs partout en France, pour mettre en valeur ce média.

Tous les Français disposent d'un support permettant d'écouter la radio

En 2021, selon les données de l'Arcom, l'ensemble de la population âgée de 13 ans et plus est équipée d'au moins un support permettant d'écouter la radio, que ce soit un support dédié à la radio (autoradio, chaîne hi-fi, radio-réveil, transistor, station d'accueil ou poste DAB+) ou un support multimédia (ordinateur, téléphone mobile, téléviseur, tablette, baladeur, casque ou enceinte connectés) (graphique 1). L'équipement en supports spécifiquement dédiés à l'écoute de la radio ou de musique tend à reculer : - 15 points de pourcentage pour la chaîne hi-fi entre 2016 et 2021, - 9 points pour le transistor par exemple, au profit du téléphone mobile (+ 3 points de pourcentage) et du casque connecté (+ 3 points). Dans la plupart des cas, le multi-équipement est la règle : les individus possèdent en moyenne dix supports permettant d'écouter la radio dont six supports multimédias.

En 2021, 15 % des individus sont équipés d'un poste fixe en DAB+ (*Digital Audio Brand*), mode de diffusion de 25 stations de radio publiques (6) et privées (19) déployé en France métropolitaine, et 11 % d'une enceinte connectée.

Les Français écoutent la radio 2 heures 42 minutes par jour en semaine

En 2021, selon Médiamétrie, près des trois quarts de la population française (73 %) âgée de 13 ans ou plus, soit plus de 40 millions d'auditeurs, écoutent quotidiennement la radio, quel que soit le support utilisé. Les auditeurs écoutent la radio en moyenne 2 heures 42 minutes par jour en semaine. L'audience cumulée (l'ensemble des personnes ayant écouté au moins une fois dans la tranche journalière en part de la population) subit une érosion depuis plusieurs années, que les deux années de crise sanitaire ont amplifiée : depuis 2016, elle a reculé de 7 points de pourcentage. La durée d'écoute par auditeur s'établit à 2 heures 42 minutes, contre 2 heures 52 minutes cinq ans plus tôt (graphique 2).

L'écoute de la radio recule en particulier parmi les plus jeunes : en 2021, l'audience cumulée des 13-24 ans a reculé de 16 points de pourcentage en cinq ans (56 % en 2021), celle des 25-34 ans de 12 points de pourcentage (65 %). Le recul est plus modéré pour les tranches d'âge supérieures (graphique 3).

Ce sont les tranches matinales qui concentrent les plus fortes audiences, en particulier les tranches d'information matinales des stations généralistes. Trois quarts des auditeurs des matinales d'information apprécient avant tout les journaux et les revues de presse. Toutes stations confondues, à 8 heures, 14 millions d'auditeurs sont branchés sur leur poste.

L'écoute sur support numérique se développe

Selon Médiamétrie, près de 8,5 millions de personnes écoutent chaque jour la radio sur des supports numériques au cours du troisième trimestre 2021, soit une progression de près de 650 000 auditeurs en un an. Parmi les supports numériques, le téléphone portable est le principal utilisé avec 5 millions d'utilisateurs quotidiens, devant l'ordinateur (1,4 million d'utilisateurs quotidiens pour l'écoute de radio), l'enceinte à commande vocale ou encore la télévision et la tablette (respectivement 1,1 million, 905 000 et 470 000 auditeurs quotidiens).

Sur support numérique, la durée d'écoute quotidienne s'établit à 2 heures 12 minutes en moyenne. Ce sont plus particulièrement les 24-49 ans (21 % d'entre eux écoutent la radio sur support numérique), les cadres et professions intellectuelles supérieures (23 %) et les Franciliens (21 %) qui ont adopté le support numérique pour l'écoute de radio.

L'écoute sur supports numériques rassemble 17 % du volume d'écoute de la radio.

Financement de la radio : un modèle fragilisé par la perte de ressources publicitaires

L'audiovisuel public était historiquement financé par un impôt sur les ménages imposables et équipés d'un ou plusieurs téléviseurs : la contribution à l'audiovisuel public, d'un montant de 138 euros en France métropolitaine et de 88 euros dans les départements d'outre-mer. En loi de finance initiale pour 2022, le financement de l'audiovisuel public s'élevait à 3,8 milliards d'euros (voir fiche « Financement de la culture »). La loi de finances rectificative n° 2022-1157 du 16 août 2022 a toutefois supprimé la contribution à l'audiovisuel public et prévoit le remboursement des foyers contributeurs. Dans la loi de finances 2021, le programme 843 dédié au financement de Radio France s'établissait à 591 millions d'euros (crédits de paiement), soit une baisse de 3 % par rapport à 2020, et un recul de 13 % au cours de la dernière décennie (en euros constants) (graphique 4).

L'économie de la radio repose également sur un financement privé issu des investissements publicitaires. Avec la montée en puissance du média Internet au cours de la dernière décennie, les investisseurs publicitaires se sont progressivement reportés en ligne, au détriment notamment de la radio. Avec 686 millions d'euros en 2021, les ressources publicitaires ont ainsi

reculé de 18 % en dix ans (en euros constants). En 2020, la crise sanitaire avait accentué cette tendance, mais l'année 2021 renoue avec la croissance avec le retour des annonceurs sur les ondes : les investissements publicitaires progressent de 8 % en un an.

Podcast (ou baladodiffusion) : le retour en grâce du son

Initialement conçu, au milieu des années 2000, comme un programme d'écoute en différé, le podcast est un programme sonore diffusé uniquement en ligne et à la demande. La multiplication de l'offre et de l'écoute de podcasts est l'un des principaux phénomènes de la dernière décennie qui bouleversent l'offre radiophonique. D'une offre de programmes en différé, le podcast est devenu un genre en soi, qui offre une plus grande liberté de format et la possibilité de produire des feuilletons, en libérant les producteurs de la contrainte de la grille de diffusion radiophonique. En 2021, on compte 15 millions d'auditeurs de podcasts par mois, soit une croissance de 20 % en un an. France Inter (45,6 millions), France Culture (36,1 millions), RTL (28 millions), RMC (26,7 millions) et Europe 1 (18,2 millions) figurent au top 5 des éditeurs de podcasts pour le nombre de téléchargements ou d'écoutes au mois de novembre 2021. Chaque mois, les podcasts des sept stations généralistes, thématiques et de proximité de Radio France sont téléchargés plus de 80 millions de fois en moyenne.

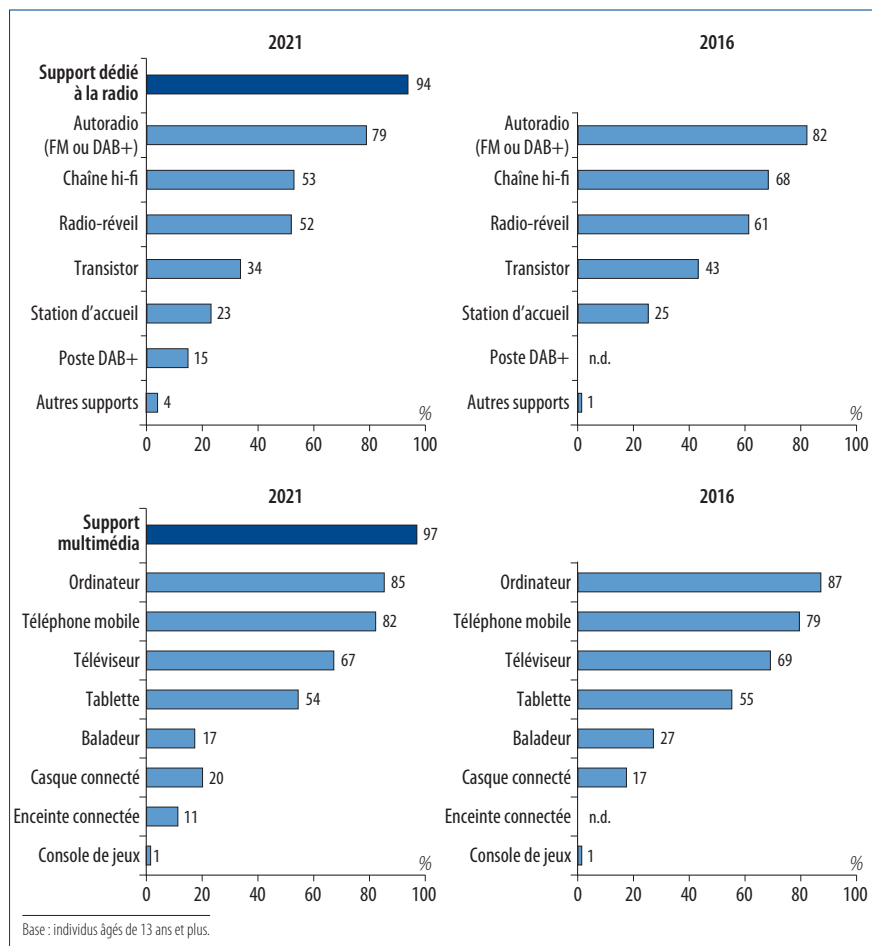
La radio : un média prescripteur pour la chanson francophone grâce à la politique des quotas

En 2021, la radio est un média prescripteur de découvertes musicales pour 47 % des Français âgés de 16 à 64 ans. L'exposition des nouveautés musicales à la radio est donc un facteur important de découvrabilité. Pour la première fois cependant, la radio est devancée par l'écoute en flux (streaming) (48 %). Afin de promouvoir la diversité culturelle, la loi LCAP n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine a renforcé, dans son article 35, les dispositions de la loi n° 86-1067 relative à la liberté de communication en termes de quotas de diffusion de chansons francophones à la radio. Cette loi prévoit notamment un taux minimal de diffusion de chansons francophones et de nouvelles œuvres musicales d'expression française dans l'ensemble de la programmation musicale aux heures significatives d'écoute, une part de nouveaux talents et un nombre maximal de rediffusions d'un même titre. Les obligations de diffusion varient selon la spécialisation de la radio. En 2021, le nombre de titres francophones entrés en *playlist* s'établit à 1 470, stable par rapport à 2020 mais en progression de 84 % par rapport à 2016. Près de 7 000 artistes francophones ont été diffusés à la radio en 2021, soit une progression de 50 % par rapport à 2016.

Pour en savoir plus

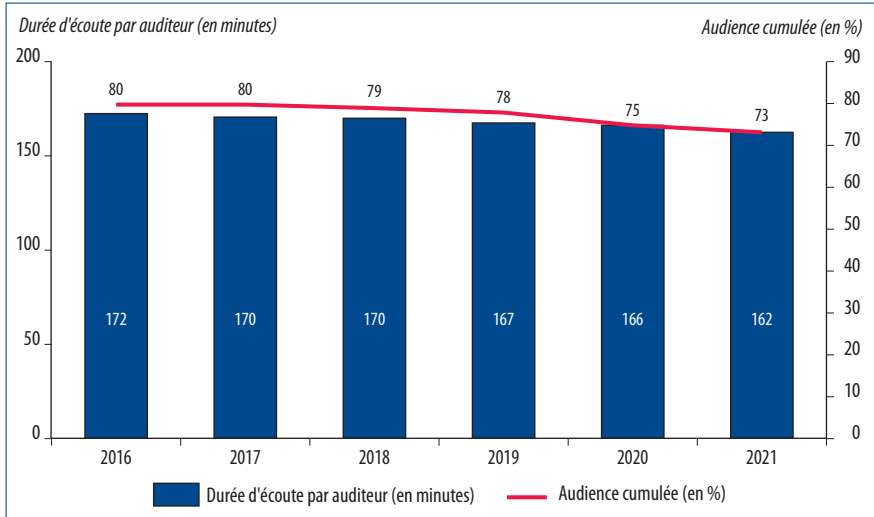
- *Observatoire de l'équipement audiovisuel des foyers de France métropolitaine, Résultats pour l'année 2021 pour la radio*, Arcom, 2022
- *Rapport annuel 2021*, Conseil supérieur de l'audiovisuel, 2022
- Médiamétrie, www.mediametrie.fr
- *La Production musicale française en 2021*, Syndicat national de l'édition phonographique, 2022
- Loi de finance initiale 2022, <https://www.budget.gouv.fr/budget-etat/mission>

Graphique 1 – Équipement de la population en supports radiophonique et multimédia pour écouter la radio en 2021



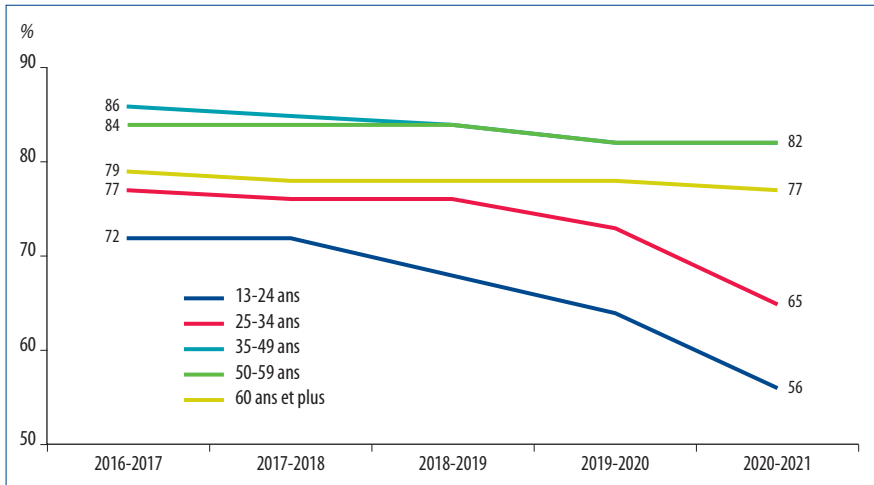
Source : Base Médiamétrie pour l'Arcom/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 2 – Audience cumulée de la radio et durée d’écoute par auditeur, 2016-2021



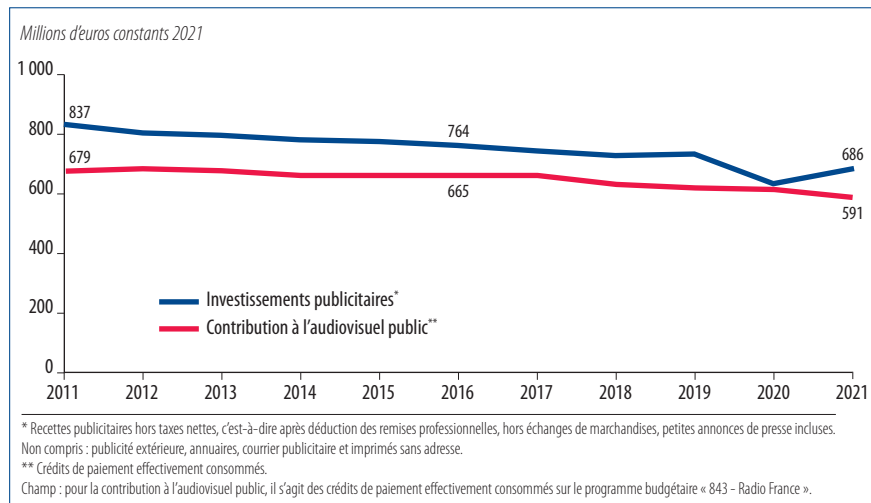
Source : Médiamétrie, enquête 126 000 Radios/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 3 – Audience cumulée selon l’âge des auditeurs, 2016-2021



Source : Médiamétrie, enquête 126 000 Radios/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 4 – Financement de la radio, 2011-2021



Source : Irep/Observatoire de l'e-pub du sri/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Télévision

Chaînes publiques et privées composent le paysage télévisuel français en 2021

Au 31 décembre 2021, trente services de télévision à vocation nationale étaient diffusés en métropole par voie hertzienne terrestre. Parmi eux, vingt-cinq sont accessibles gratuitement et cinq sont diffusés sous condition d'accès ; vingt-huit de ces chaînes sont diffusées en haute définition.

Quarante-trois services de télévision à vocation locale (dont un du service public, Via Stella) sont autorisés à diffuser leurs programmes par voie hertzienne terrestre sur le territoire métropolitain, contre quarante-deux en 2020, et quatorze sur les territoires ultramarins, contre treize en 2020. Au 31 décembre 2021, trois groupes d'opérateurs peuvent être distingués :

- les opérateurs du secteur public : groupe France Télévisions, Arte France, LCP-Assemblée nationale et Public Sénat ;
- les opérateurs privés historiques : groupe TF1, groupe M6 et groupe Canal Plus ;
- les opérateurs privés non adossés à une chaîne historique : groupe NextRadioTV (BFM TV, RMC Découverte et RMC Story), NRJ Group (NRJ 12 et Chérie 25) et groupe Amaury (L'Équipe).

Les trois opérateurs privés historiques détiennent conjointement le plus grand nombre de chaînes sur la télévision numérique terrestre (TNT) nationale. Ils contrôlent l'intégralité des chaînes payantes (quatre pour le groupe Canal Plus et une pour le groupe M6) et 12 des 26 chaînes gratuites qui se répartissent de la façon suivante : cinq sont détenues par le groupe TF1, quatre par le groupe M6 et trois par le groupe Canal Plus. Au total, 17 des 30 chaînes que compte la TNT sont détenues par des opérateurs privés historiques, soit plus de la moitié d'entre elles (7 pour le groupe Canal Plus, 5 pour le groupe TF1 et 5 pour le groupe M6). Les opérateurs publics et les opérateurs privés non adossés à une chaîne historique diffusent un nombre de services proche (respectivement 5 et 6), tous gratuits.

Dans chaque territoire ultramarin où une offre TNT est disponible, sont proposées une chaîne locale du service public (« La 1^{ère} ») et, le cas échéant, jusqu'à trois autres chaînes locales hertziennes. Parmi elles :

- 2 sont éditées par des sociétés d'économie mixte (Calédonia et Tahiti Nui Télévision) ;
- 4 sont éditées par des associations (Chiconi FM TV, NC9, KMT et KTV) ;
- 8 sont éditées par des sociétés privées (Alizés Guadeloupe, Antenne Réunion, Canal 10, Éclair TV, IO TV, Kwezi TV, ViàATV Martinique et Zitata TV).

Enfin, au 31 décembre 2021, 283 chaînes (hors services de télévision destinés aux informations locales, qui sont traités dans une partie spécifique plus bas) étaient conventionnées ou déclarées pour une diffusion en France ou en Europe sur les réseaux n'utilisant pas de fréquence assignée par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (câble, satellite, ADSL, mobile, Internet).

Équipement en téléviseur : plus de neuf foyers sur dix en sont équipés, et huit sur dix ont un téléviseur connecté

En 2021, 91 % des foyers sont équipés d'un téléviseur, une part en léger recul depuis quatre ans (– 2 points). La télévision reste le premier écran au sein des foyers, devant l'ordinateur (86 %) et la tablette (46 %). La part de foyers français disposant d'un téléviseur et d'une

connexion à Internet et équipés de téléviseurs connectés est de 81 %. Parmi les foyers non équipés d'un téléviseur, les personnes vivant seules, les catégories sociales supérieures et les habitants des villes de plus de 200 000 habitants sont surreprésentés. La part des jeunes âgés de 15 à 24 ans et celle des habitants de l'agglomération parisienne progressent parmi les foyers non équipés de téléviseurs (tableau 1).

Enfin, au quatrième trimestre 2021, on compte en moyenne 5,7 écrans par foyer : 1,5 téléviseur, 1,6 ordinateur, 2 téléphones mobiles dont 1,6 smartphone, et moins d'une tablette tactile (0,6).

La réception se fait principalement par télévision numérique terrestre (TNT, 22 % des foyers équipés) et par Internet (39 %) ou par un mixte des deux modes (graphique 1). Au cours de la dernière décennie, la part de la réception par Internet a évolué : la part de la réception par TNT a reculé de 20 points tandis que celle par Internet a progressé (+ 24 points).

Audience de la télévision : 3 heures 41 minutes par jour en 2021

En 2021, selon Médiamétrie, la durée d'écoute individuelle moyenne de la télévision des individus de 4 ans et plus équipés d'un téléviseur atteint 3 heures 41 minutes, soit un recul significatif par rapport à l'année 2020, une année exceptionnelle en raison de la pandémie mondiale de Covid-19 et des épisodes successifs de confinement et de couvre-feu, au cours de laquelle les Français avaient regardé la télévision 18 minutes de plus qu'en 2019. La durée individuelle d'écoute retrouve donc son niveau de 2019, qui tend à se contracter au cours de la dernière décennie, et ce même en intégrant la mesure de l'écoute en différé (graphique 2).

La consommation télévisuelle baisse en particulier chez les plus jeunes : leur durée individuelle d'écoute a reculé de près de 50 minutes en sept ans, pour passer d'1 heure 58 minutes en 2014 à 1 heure 10 minutes en 2021. À l'inverse, les seniors, âgés de 50 ans ou plus, regardent plus la télévision au quotidien : leur temps d'écoute a progressé de 36 minutes au cours de la même période (tableau 2). Les catégories socioprofessionnelles supérieures, qui tendaient à regarder de moins en moins la télévision (2 h 50 en 2018 et 2 h 40 en 2019), voient en revanche leur consommation progresser de 16 minutes en 2021 par rapport à l'avant-pandémie.

Les chaînes nationales historiques représentent 60 % de l'audience télévisuelle en 2021

Les parts d'audience des chaînes nationales historiques et de l'ensemble des autres chaînes gratuites lancées à partir de 2005 sont relativement stabilisées quinze ans après le démarrage de la TNT. En 2021, la part d'audience des chaînes nationales historiques (TF1, France 2, France 3, Canal+, France 5, M6, Arte) s'établit à 60 %, en très légère hausse par rapport à 2020 (+ 1 point de %). Les autres chaînes de la TNT et TNT haute définition rassemblent 30 % de parts d'audience. Enfin, les chaînes thématiques réalisent 10 % de parts d'audience. En 2021, TF1 est la première chaîne nationale en termes d'audience (20 %) devant France 2 (15 %), France 3 (9 %), M6 (9 %), France 5 et Arte (3 %). En agrégeant l'audience des chaînes nationales par groupe, le groupe France Télévisions (stable à 29 % de parts d'audience) demeure le premier groupe audiovisuel français en 2020 devant le groupe TF1 (27 %), le groupe M6 (14 %), le groupe Canal+ (7 %), Altice (7 %) et le groupe NRJ (2 %). Les chaînes gratuites rassemblent 90 % de l'audience de la télévision, contre 10 % pour les chaînes payantes (Canal+ inclus).

La fiction est le premier genre de programmes consommés à la télévision

En 2021, la fiction (fictions télévisuelles, 19 %, et films cinématographiques, 3 %) est le premier genre de programmes proposés sur les chaînes nationales : elle représente 22 % de l'offre en volume horaire (tableau 3). Les programmes dits de stock ou de catalogue (fictions, films de cinéma, documentaires et programmes pour la jeunesse) forment près de la moitié de l'offre télévisuelle (48 %) sur les chaînes nationales et 40 % des programmes consommés, tandis que

ceux dits de flux (destinés à être diffusés une seule fois comme les compétitions sportives, les bulletins d'information, de météo, les émissions de plateau) rassemblent plus de téléspectateurs.

En 2021, le marché publicitaire reprend de la vigueur (+ 2 points en termes d'offre et de part d'audience) après une année 2020 marquée par la crise sanitaire et le retrait des investissements publicitaires. Enfin, la part d'audience des films cinématographiques, dont les règles de diffusion ont été assouplies depuis le décret 2020-984 du 5 août 2020 limitant les restrictions de diffusion au samedi, a progressé : ils représentent 3 % de l'offre pour 6 % de la consommation. En 2021, *Le Sens de la fête*, diffusé pour la première fois en clair sur TF1, a rassemblé 7,5 millions de spectateurs.

La diffusion de films de cinéma (selon l'article 2 du décret n° 90-66 du 17 janvier 1990) à la télévision est soumise à plusieurs critères, de délai de diffusion par rapport à leur date de sortie en salles d'une part, et de nombre de films diffusés dans l'année d'autre part : moins de 200 films dans l'année pour les chaînes gratuites, dont 75 % aux heures de grande écoute (20 h 30-22 h 30). Un quota supplémentaire est accordé pour les films classés « art et essai ». Les chaînes thématiques de cinéma, payantes et accessibles par abonnement, sont autorisées à diffuser 500 films par an et à multidiffuser. En 2021, 2 336 œuvres cinématographiques différentes ont été diffusées pour plus de 5 600 diffusions (tableau 4). C'est moins qu'en 2020, année de pandémie et de confinement, au cours de laquelle les chaînes avaient augmenté leurs propositions cinématographiques. Canal+ demeure la première chaîne nationale en matière de diffusion d'œuvres cinématographiques avec 417 films diffusés en 2021, et Arte la première chaîne gratuite pour le cinéma avec 448 films diffusés, en volume comme en diversité d'offre, avec trois cases régulières hebdomadaires en première partie de soirée (lundi, mercredi et dimanche).

Télévision de rattrapage (TVR) : 7,3 milliards de vidéos vues en 2021

Au deuxième semestre 2021, 57 % des programmes diffusés sur les chaînes nationales sont disponibles en télévision de rattrapage, un mode de consommation dit « délinéarisé ». Sur les chaînes nationales historiques (TF1, France 2, France 3, Canal+, France 5, M6, Arte), 71 % des programmes sont disponibles en télévision de rattrapage, contre 48 % pour les chaînes privées de la TNT (C8, W9, TMC, TFX, NRJ12, LCP-Public Sénat, France 4, CStar, Gulli, TF1 Séries Films, 6ter, RMC Story, RMC Découverte, Chérie 25).

En 2021, sur un panel composé de 37 chaînes (6 chaînes nationales historiques, 11 chaînes TNT/TNT haute définition, 20 autres chaînes) 7,3 milliards de vidéos ont été visionnées en télévision de rattrapage. C'est significativement moins qu'en 2020 (- 19 %) (tableau 5). Les programmes dits de stock (fiction, cinéma, documentaire et programmes pour la jeunesse) représentent 46 % de l'offre de télévision en ligne et rassemblent 65 % de la consommation. La fiction est le genre le plus vu (38 % des vidéos) devant les programmes pour la jeunesse (20 %), le divertissement (13 %), le cinéma (6 %), l'information (2 %), le sport (2 %) et le documentaire (2 %).

Les écrans mobiles (téléphone et tablette) concentrent plus de la moitié de la consommation de programmes télévisuels en ligne (54 %), contre 28 % sur téléviseur et 18 % sur ordinateur.

Baisse du financement par les chaînes de la production audiovisuelle et cinématographique en 2021

Les chaînes de télévision, en particulier hertziennes, ont plusieurs obligations en matière de diffusion d'œuvres cinématographiques, mais aussi de contribution à la production audiovisuelle et cinématographique : une obligation globale de contribution à la production d'œuvres audiovisuelles, et une obligation patrimoniale de contribution à la production d'œuvres audiovisuelles patrimoniales. Une part des dépenses des chaînes doit être consacrée à la production d'œuvres indépendantes. En 2021, les chaînes de télévision ont contribué au financement de 221 films, soit 65 % des films agrés, un record depuis 2010, et à près des trois quarts des films d'initiative française (196 films).

En 2021, la part des financements des chaînes de télévision dans les plans de financement des films d'initiative française ayant obtenu l'agrément de production s'établit à 30 %, soit une légère baisse de 1 point par rapport à 2020.

Financement de la télévision : des ressources publicitaires en hausse en 2021

En 2021, les ressources publicitaires de la télévision s'élèvent à 3,5 milliards d'euros, soit une hausse de 17 % par rapport à l'année 2020 marquée par un recul des investissements publicitaires dans les médias historiques (– 12 % par rapport à 2019) (voir fiche « Financement de la culture »). En 2021, le marché publicitaire bénéficie donc du retour des annonceurs et la télévision reste, avec 25 % de parts de marché, le deuxième média privilégié par les annonceurs après Internet.

L'audiovisuel public était historiquement financé par un impôt sur les ménages imposables et équipés d'un ou plusieurs téléviseurs : la contribution à l'audiovisuel public, d'un montant de 138 euros en France métropolitaine et de 88 euros dans les départements d'outre-mer. En loi de finance initiale pour 2022, le financement de l'audiovisuel public s'élevait à 3,8 milliards d'euros (voir fiche « Financement de la culture »). La loi de finances rectificative n° 2022-1157 du 16 août 2022 a toutefois supprimé la contribution à l'audiovisuel public et prévoit le remboursement des foyers contributeurs.

Poids économique de la télévision : 8,1 milliards d'euros de chiffre d'affaires

En 2020, selon les données du CSA, le chiffre d'affaires de l'ensemble des chaînes nationales gratuites (hors Arte et les chaînes parlementaires Public Sénat et LCP-AN) et payantes (78 chaînes payantes dont Canal+) s'élève à 8,1 milliards d'euros, soit un recul de 19 % en une décennie (euros constants) (graphique 3). Dans le contexte de la crise sanitaire et, dans le domaine audiovisuel, du retrait des annonceurs, le recul est le plus fort pour les chaînes privées qui voient leur chiffre d'affaires reculer de plus d'un quart en une décennie, tandis que le recul est plus modéré pour les chaînes publiques (– 14 %). En 2020, année marquée par la crise sanitaire et, dans le domaine de l'audiovisuel, par le retrait des annonceurs, la baisse de chiffres d'affaires a été plus prononcée pour les chaînes publiques (– 7 %) que pour les chaînes privées (– 1 %).

Pour en savoir plus

- *La Production cinématographique en 2020*, Centre national de la cinématographie et de l'image animée, 2021
- *L'Année TV 2021. Télévision : média singulier, écran pluriel*, Médiamétrie, janvier 2022
- *Médiamat annuel 2021. Audience en jour de vision*, Médiamétrie, janvier 2022
- *Observatoire de l'équipement audiovisuel des foyers de France métropolitaine, résultats des 3^e et 4^e trimestres 2021 pour la télévision*, Arcom, 2022
- *Rapport annuel d'activité 2021*, Conseil supérieur de l'audiovisuel, 2022
- *Bilan 2021*, Centre national de la cinématographie, 2022
- *L'Économie de la télévision de rattrapage en 2021*, Centre national de la cinématographie et de l'image animée, 2022

Tableau 1 – Caractéristiques des foyers équipés et non équipés en téléviseurs au quatrième trimestre 2021

En %

	Foyers équipés	Foyers non équipés
Taille du foyer*		
1 personne	35	57
2 personnes	34	21
3 ou plus	31	23
Âge du chef de famille		
15-24 ans	3	18
25-34 ans	11	22
35-49 ans	24	30
50 ans et plus	62	29
CSP du chef de famille		
CSP +	31	47
CSP –	31	23
Étudiants	1	13
Inactifs	37	17
Lieu de résidence		
< 20 000 habitants	41	30
20 000 à 200 000 habitants	18	16
> 200 000 habitants	25	33
Agglomération parisienne	16	21

* Depuis le 1^{er} janvier 2021, la personne désignée comme « la personne de référence au sein d'un foyer » n'est plus l'homme actif le plus âgé du foyer, mais la personne active la plus âgée et ce, quel que soit son sexe.
Base : ensemble des foyers.

Source : données Médiamétrie pour l'Arcom/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 2 – Évolution de la durée d'écoute individuelle quotidienne de la télévision sur un téléviseur selon l'âge et la catégorie socioprofessionnelle, 2014-2021

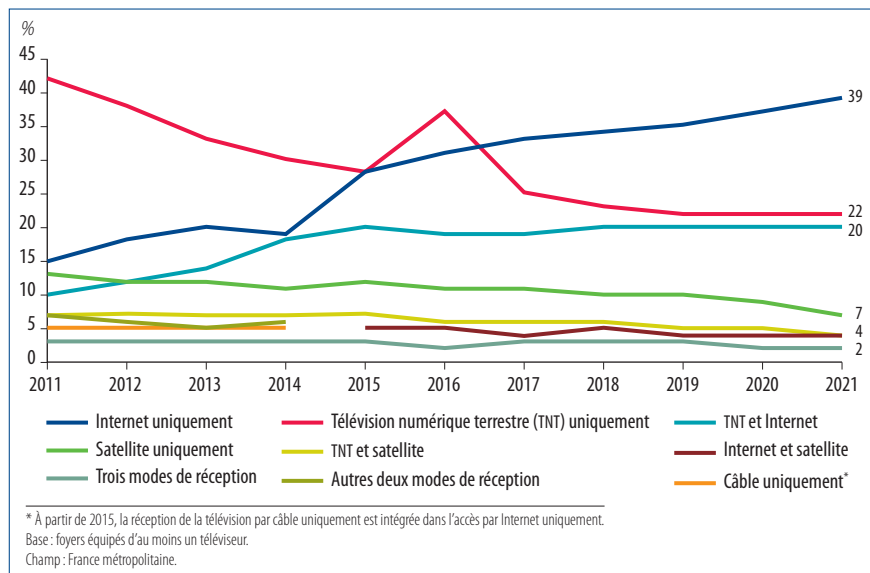
En heures et minutes

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Ensemble	03:41	03:44	03:43	03:42	03:36	03:40	03:58	03:41
4-14 ans	01:58	01:56	01:53	01:46	01:39	01:28	01:28	01:10
15-34 ans	02:26	02:21	02:19	02:11	01:56	01:43	01:47	01:38
35-49 ans	03:03	03:02	03:01	02:54	02:42	n.d.	n.d.	n.d.
15-49 ans	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	02:46	02:30	02:25
50 ans et +	05:02	05:07	05:07	05:12	05:13	05:12	05:46	05:38
CSP +	03:01	03:03	03:05	03:00	02:50	02:40	03:14	02:56

Note : jour moyen lundi-dimanche, de 3 heures à 3 heures.
Depuis le 30 mars 2020, le Médiamat intègre pour les individus de 15 ans et plus toute l'audience des programmes de télévision regardés en dehors du domicile et en mobilité sur téléviseur, ordinateur, smartphone et tablette.
Base : individus âgés de 4 ans et plus ; audience en jour de vision du 4 janvier 2021 au 2 janvier 2022.
Champ : France métropolitaine.

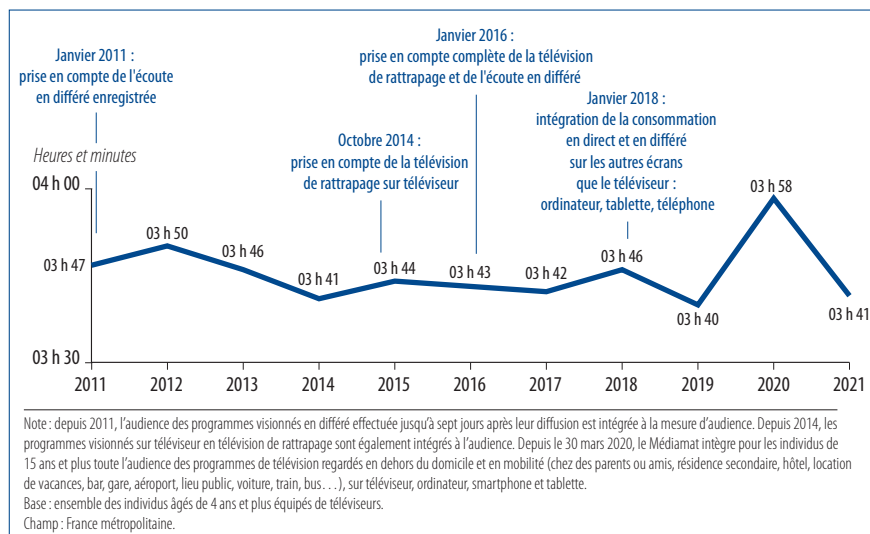
Source : Médiamétrie, Médiamat/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 1 – Évolution des modes de réception de la télévision, 2011-2021



Source : Médiamétrie pour le Conseil supérieur de l'audiovisuel, la Direction générale des médias et des industries culturelles et l'Agence nationale des fréquences/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 2 – Durée d'écoute individuelle de la télévision, 2011-2021



Source : Médiamétrie, Médiamat/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 3 – Offre et consommation télévisuelle par genre de programmes en 2021

En %

	Offre	Consommation
Fictions télévisuelles	19	22
Magazines	20	17
Journaux télévisés	2	13
Publicité	11	11
Documentaires	17	10
Jeux	3	9
Films cinématographiques	3	6
Sport	1	4
Variétés	7	3
Programmes pour la jeunesse	9	2
Autres	7	3

Champ : chaînes nationales (TF1, France 2, France 3, Canal+ en clair, France 5, M6, Arte, C8, W9, TFX, NRJ12, France 4, Cstar, Gulli, TF1 séries films, 6ter, RMC Story, RMC Découverte, Chérie 25).
Base : individus âgés de 4 ans et plus.

Source : Médiamétrie, Médiamat/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 4 – Films diffusés à la télévision, 2019-2021

En unités

	Nombre de films [*]			Nombre de diffusions		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Groupe Canal+	606	636	613	2 094	2 218	2 263
Arte	432	452	448	754	785	752
Groupe TF1	398	432	410	736	782	922
Groupe M6	345	369	377	673	803	867
France Télévision	415	466	344	570	599	379
NRJ Group	184	166	173	360	324	348
La Chaîne l'Équipe	5	17	36	10	46	54
LCP-AN	0	7	15	0	18	31
Groupe Next Radio TV**	42	2	0	76	2	0
Total	2 322	2 432	2 336	5 273	5 577	5 616

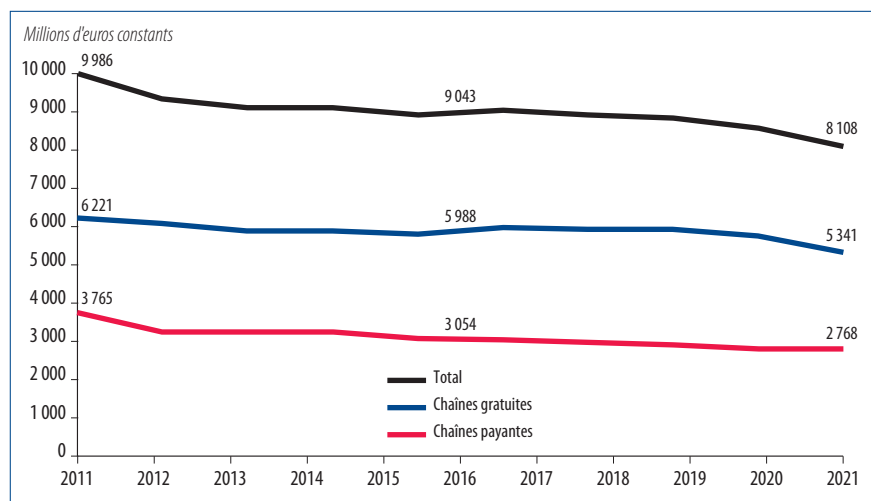
N.B. : total hors double compte.
* Les films diffusés sur des chaînes différentes la même année sont comptabilisés plusieurs fois. Si un film est diffusé sur la même chaîne plusieurs fois au cours d'une même année, il est comptabilisé une seule fois.
** Arrêt de la diffusion de la chaîne le 23/08/2020.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 5 – Consommation de télévision de rattrapage : nombre de vidéos vues, 2016-2021*En millions*

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Consommation totale	6 461,5	6 888,6	8 090,5	9 290,5	9 093,6	7 337,5
Consommation moyenne mensuelle	538,5	574,0	674,2	774,2	757,8	611,5
Consommation moyenne quotidienne	17,7	18,9	22,2	25,5	25,3	20,1

Source: NPA – GfK – Canal+ Régie – France Télévisions Publicité – M6 Publicité Digital – TF1 Publicité Digital – Lagardère Publicité/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 3 – Évolution du chiffre d'affaires de la télévision, 2011-2021

Source: Conseil supérieur de l'audiovisuel, bilans financiers des chaînes gratuites et payantes/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Vidéo

Le marché de la vidéo comprend un marché physique, avec la vente principalement de DVD et de Blu-ray, et un marché dématérialisé avec la vidéo à la demande

Le chiffre d'affaires de l'ensemble du marché de la vidéo est évalué à 2 milliards d'euros en 2021, selon le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC)¹. Le secteur de la vidéo physique représente 12 % de ce dernier, et la vidéo à la demande 88 %.

Le secteur de la vidéo physique compte 467 entreprises et emploie 562 salariés en équivalents temps plein en 2019

La filière marchande de la vidéo physique est répartie sur trois activités de la nomenclature statistique² : édition et distribution vidéo, location de vidéocassettes et disques vidéo, commerce de détail d'enregistrements musicaux et de vidéos en magasin spécialisé. En 2019, selon les dernières données disponibles de l'Insee, elle compte près de 467 entreprises et 562 salariés en équivalents temps plein.

Le marché de la vidéo a connu une croissance de son chiffre d'affaires en 2021, en particulier grâce au dynamisme de la vidéo à la demande

La crise sanitaire survenue en 2020 a pénalisé les ventes de vidéos sur support physique, qui ont reculé de 28 % en volume du fait notamment de la fermeture des commerces de détail lors des confinements. L'année 2021 reste en recul, avec une nouvelle baisse de 19 % sur un an des ventes de vidéos sur support physique.

La vidéo physique connaît également une forte concurrence de la vidéo à la demande. En effet, le chiffre d'affaires de la vidéo à la demande progresse de 10 % en 2021, dans le contexte d'une croissance de son marché qui s'est accélérée depuis 2017 en raison de la percée des plateformes (graphique 1) : + 58 % en 2018, + 38 % en 2019, et + 41 % en 2020.

Ainsi, en 2021, le chiffre d'affaires total du marché de la vidéo physique et à la demande progresse de 5 % en volume pour atteindre 2 milliards d'euros.

Le marché de la vidéo connaît une mutation numérique de grande ampleur, avec le remplacement progressif des ventes de DVD et de Blu-ray par la vidéo à la demande

Les deux courbes de chiffres d'affaires du marché de la vidéo physique et de la vidéo à la demande présentent un « effet ciseau » sur dix ans (graphique 1). En effet, entre 2011 et 2021, le chiffre d'affaires en euros constants des DVD et Blu-ray diminue chaque année en moyenne

1. Les données CNC sur la vidéo sont évaluées par l'institut GfK à partir des ventes réalisées dans les grandes surfaces alimentaires, les grandes surfaces spécialisées, par correspondance et sur Internet. Ces chiffres n'incluent pas les ventes en kiosques ni dans les stations-service. Ils excluent également le segment de la location. Pour la vidéo à la demande (VàD), les dépenses sont évaluées pour la VàD à l'acte (location et vente) à partir des données de consommation réelles collectées auprès d'un panel d'acteurs du marché (distributeurs et services de VàD) et par le CNC pour la VàD par abonnement notamment sur la base des données publiques publiées par les sociétés et d'enquêtes réalisées auprès du public.

2. Les codes de la nomenclature d'activité française (NAF) correspondants sont respectivement 59.13B, 77.22Z et 47.63Z.

de 16 %, passant de 1,4 milliard d'euros à 245 millions d'euros³. On ne constate cependant pas jusqu'ici une baisse de l'équipement des Français en lecteurs de DVD et de Blu-ray (tableau 1). Sur la période, le chiffre d'affaires de la vidéo à la demande connaît une croissance annuelle moyenne de 22 %, passant de 246 millions d'euros en 2011 à 1,7 milliard d'euros en 2021. Ainsi, alors que la vidéo à la demande ne représentait que 15 % du chiffre d'affaires total de la vidéo en 2011, cette part est devenue largement dominante puisqu'elle atteint 88 % du total en 2021.

L'évolution du chiffre d'affaires total de la vidéo n'est donc pas linéaire sur la période. D'abord orienté à la baisse, passant de 1,6 milliard d'euros en 2011 à 1 milliard d'euros en 2016 (- 36 %), il repart à la hausse en 2019 pour retrouver un montant quasi identique à celui de 2011, grâce au dynamisme de la vidéo à la demande.

Les utilisateurs de vidéo à la demande sont plutôt jeunes : en 2021, un utilisateur sur deux a entre 3 et 34 ans alors que cette tranche d'âge représente seulement 37 % de la population. On compte également une grande proportion d'étudiants parmi les utilisateurs de vidéo à la demande, à hauteur de 36 %, alors qu'ils constituent 8 % de la population française (tableau 2). Selon le CNC, 16 % des Français de plus de 15 ans ont utilisé quotidiennement un service payant de vidéo à la demande en septembre 2021, soit 8,7 millions de Français⁴.

La dynamique forte de la vidéo à la demande s'explique principalement par le développement de l'abonnement

Le chiffre d'affaires de la vidéo à la demande en 2021 provient à 88 % d'abonnements. Entre 2012 et 2021, sa progression s'explique quasi intégralement par le recours à cette pratique : le chiffre d'affaires provenant du paiement à l'acte (vente et location) diminue de 12 % alors que celui de l'abonnement est multiplié par 52 sur la période (graphique 2).

L'attrait des plateformes offrant de la vidéo à la demande par abonnement est en effet important. Selon un sondage mené au début de l'année 2022⁵, 61 % des Français se sont abonnés à un service de vidéo à la demande par abonnement (SVOD).

La vidéo à la demande s'impose au niveau européen et mondial

Ce fort dynamisme de la vidéo à la demande est une tendance européenne et mondiale. Le chiffre d'affaires des plateformes de vidéo à la demande est presque multiplié par 5 entre 2013 et 2019 dans l'Union européenne⁶. Il subsiste de plus une marge de progression de la vidéo à la demande en France, puisque son taux de pénétration de 66 % est plus faible que celui de l'Allemagne (67 %), de l'Italie (75 %), de l'Espagne (80 %), de la Grande-Bretagne (81 %) et des États-Unis (84 %) (graphique 3).

Les plateformes américaines Netflix, Amazon Prime Video et Disney+ occupent une place centrale au sein des plateformes payantes de vidéo à la demande

Le marché de la vidéo à la demande payante est actuellement dominé par les plateformes américaines (tableau 3). Selon le CNC, 64 % des utilisateurs de SVOD ont déclaré utiliser Netflix, 36 % Amazon Prime Video et 26 % Disney+ (apparu en 2020). Ces taux sont en progression importante de 2016 à 2021 (respectivement + 36 points, + 35 points et + 26 points). Netflix compte 223 millions d'abonnés dans le monde en 2022, Amazon Prime 200 millions en 2021 (l'offre vidéo est incluse dans d'autres services). En 2022, Disney+ compte 152 millions d'abonnés après un peu plus de deux ans d'existence. Ces plateformes proposent des productions

3. Selon les données du CNC.

4. CNC, *Observatoire de la vidéo à la demande*, décembre 2021.

5. Bearing Point, *Submix 2022. Dynamiques d'abonnement des foyers français aux offres culturelles numériques payantes*, 2022.

6. EY, *Rebuilding Europe: The cultural and creative economy before and after the Covid-19 crisis*, janvier 2021.

diffusées exclusivement sur leur site de streaming et des catalogues issus notamment de partenariats (Sony avec Netflix) ou de rachats (MGM par Amazon Prime en 2021, 21st Century Fox par Disney en 2019, etc.). Les dix programmes les plus consommés sur les plateformes payantes de vidéo à la demande en France proviennent majoritairement de Netflix, les trois premiers étant en 2021 *Lucifer*, *Lupin* et *La Casa de papel* (tableau 4).

Ces plateformes sont actuellement plus utilisées que leurs concurrentes françaises en recul comme Orange (- 12 points entre 2016 et 2020), MyTF1 (- 15 points), Arte (- 1 point), Canal VOD (- 11 points). En outre, le marché est en pleine expansion avec l'apparition récente d'autres nouvelles plateformes comme Salto, HBO Max ou Apple TV+.

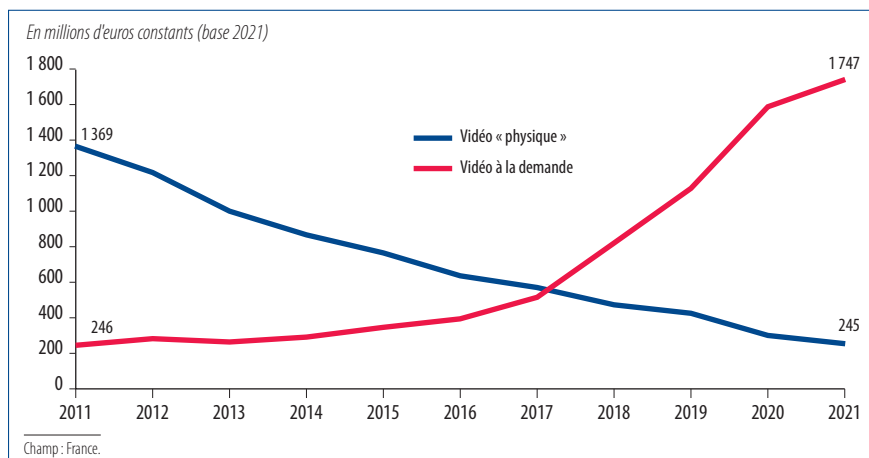
En vidéo physique ou vidéo à la demande sans abonnement, la part de marché des films français augmente de 2018 à 2021

Si les films français représentaient, en 2018, 20 % du chiffre d'affaires des ventes de DVD et Blu-ray et 35 % du chiffre d'affaires de la location et vente de vidéo à la demande à l'unité, ces proportions augmentent en 2021, pour atteindre respectivement 23 % et 37 % (graphique 4). Dans le même temps, les films américains progressent dans les ventes de vidéo à la demande à l'acte (+ 3 points) et reculent dans celles de DVD et de Blu-ray (- 3 points).

Pour en savoir plus

- CNC, *Observatoire de la vidéo à la demande*, décembre 2021
- EY, *Rebuilding Europe: The cultural and creative economy before and after the Covid-19 crisis*, janvier 2021
- Bearing Point, *Submix 2022. Dynamiques d'abonnement des foyers français aux offres culturelles numériques payantes*, 2022
- *Bilan 2021 du CNC*, mai 2022
- Ludovic BOURLÈS et Yann NICOLAS, *Analyse conjoncturelle du chiffre d'affaires de la culture au 2^e trimestre 2022*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Note de conjoncture », octobre 2022

Graphique 1 – Évolution du chiffre d'affaires de la vidéo, 2011-2021



Source : CNC – GfK (AQOA dès 2018 pour la V&D)/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 1 – Taux d'équipement multimédia des foyers en 2008 et 2021

En %

	2008	2021
Télévision	98	93
Télévision connectée		39
Lecteur de DVD de salon	87	40
Lecteur de support Blu-ray*		25
Lecteur de Blu-ray		18
Magnétoscope	60	
Home cinéma	12	6

* Équipement en matériels permettant la lecture du support Blu-ray : lecteur Blu-ray, console PS3, box Internet de dernière génération.
Champ : France.

Source : CNC – GfK – Référence des équipements connectés (REC)/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 2 – Profil sociodémographique des consommateurs de vidéo à la demande en 2021

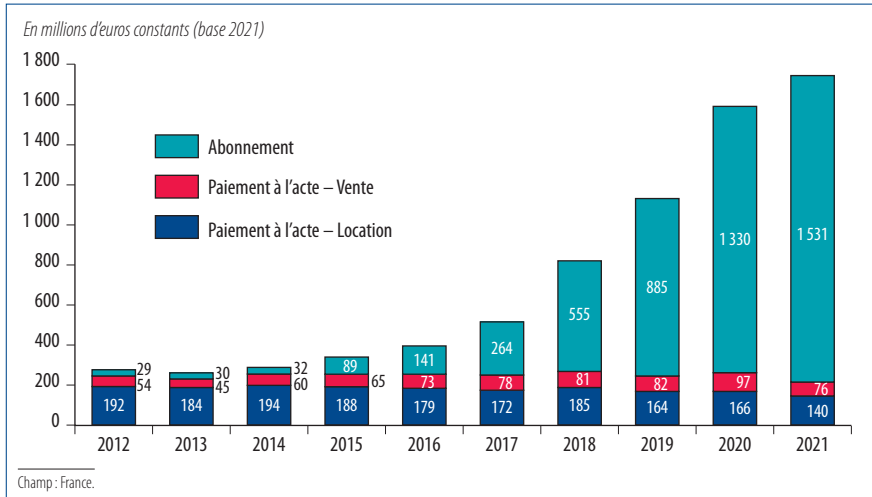
En %

	Consommateurs de vidéo à la demande	Population française
Hommes	52	48
Femmes	48	52
3-14 ans	17	14*
15-24 ans	17	12
25-34 ans	16	12
35-49 ans	22	19
50 ans et +	28	40
Catégories socioprofessionnelles supérieures	26	28
Catégories socioprofessionnelles inférieures	24	26
Inactifs	50	46
dont étudiants	36	8

* 17 % en comptant la catégorie 0-2 ans.

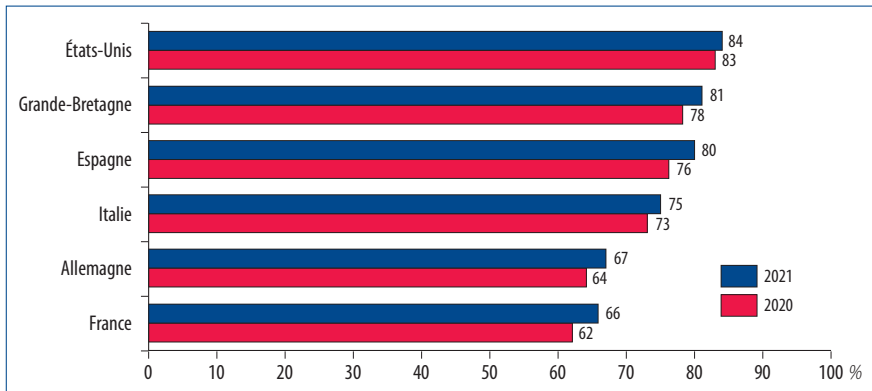
Source : CNC – Harris interactive, Vertigo – Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil réalisées fin novembre 2021 / DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 2 – Évolution du chiffre d'affaires de la vidéo à la demande payante selon le type d'achat, 2012-2021



Source : CNC/GfK – AQA/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 3 – Taux de pénétration de la vidéo à la demande par pays en 2020 et 2021



Source : CNC – Observatoire de la vidéo à la demande en 2020 et 2021 – Ampere Analysis – Consumer (sondage auprès de 2 000 à 4 000 personnes par pays)/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 3 – Évolution de l'utilisation entre 2016 et 2021 des dix plateformes payantes de vidéo à la demande les plus utilisées en 2021

En %

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Netflix	27,1	33,0	48,0	58,1	61,9	63,6
Amazon Prime Video	0,6	8,2	13,4	19,8	30,1	36,1
Disney+					23,4	26,1
Orange	29,0	27,2	23,6	20,8	19,0	16,6
MyTF1 VOD	29,9	25,7	19,5	18,3	18,5	14,5
Arte	14,4	12,4	12,0	12,8	14,8	12,9
Canal VOD	22,9	20,2	14,6	15,0	14,0	11,3
SFR Play	9,9	12,2	10,4	8,9	10,3	9,8
Google Play	15,3	13,5	11,2	10,3	10,2	8,8
Cinéma[s] @ la demande	12,2	9,9	8,3	8,3	8,4	8,7

Champ : France, personnes de 15 ans et plus, internautes déclarant avoir payé pour visionner des films de cinéma ou des programmes TV en vidéo à la demande.

Source : CNC – Vertigo/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

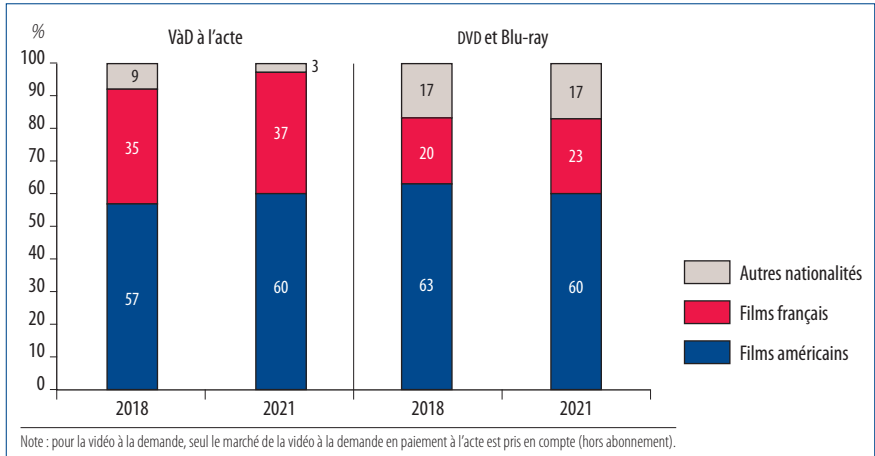
Tableau 4 – Les dix meilleures ventes en France de vidéo physique en valeur et les dix programmes les plus consommés en vidéo à la demande par abonnement en 2021

Vidéo physique		Vidéo à la demande par abonnement		
Titre	Nationalité	Titre	Plateforme	Nationalité
<i>Harry Potter et les reliques de la mort - Partie 2</i>	Grande-Bretagne	<i>Lucifer</i>	Netflix	États-Unis
<i>Kamelott - Premier volet</i>	France	<i>Lupin : dans l'ombre d'Arsène</i>	Netflix	France
<i>Les Enfoirés 2021 - Les Enfoirés à côté de vous</i>	France	<i>La Casa de papel</i>	Netflix	Espagne
<i>Raya et le dernier dragon</i>	États-Unis	<i>Squid Game</i>	Netflix	Corée du Sud
<i>Wonder Woman 1984</i>	États-Unis	<i>Grey's Anatomy</i>	Prime Video, Salto, Disney +	États-Unis
<i>Fast and Furious 9</i>	États-Unis	<i>Vikings</i>	Netflix, Prime Video	Canada/Irlande
<i>Soul - 2020</i>	États-Unis	<i>Les 100</i>	Netflix Prime Video	États-Unis
<i>La Reine des neiges 2</i>	États-Unis	<i>You</i>	Netflix	États-Unis
<i>Black Widow - 2021</i>	États-Unis	<i>Qui a tué Sara ?</i>	Netflix	Mexique
<i>Luca - 2021</i>	États-Unis	<i>Élite</i>	Netflix	États-Unis

Champ : France, personnes de 15 ans et plus.

Source : GfK pour le physique ; Baromètre de la consommation SVOD – Harris Interactive pour la V&D/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 4 – Répartition des chiffres d'affaires des films en vidéo physique et en vidéo à la demande par nationalité en 2021



Source : CNC – GfK (AQOA dès 2018 pour la VàD)/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Annexes

Calendrier législatif et réglementaire 2021¹

Administration générale – Fonction publique

Généralités

JO n° 1 du 1^{er} janvier 2021 : décret n° 2020-1831 du 31 décembre 2020 modifiant le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication

Arrêté du 31 décembre 2020 relatif aux missions et à l'organisation de la délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle

Arrêté du 31 décembre 2020 relatif aux missions et à l'organisation du secrétariat général

JO n° 117 du 21 mai 2021 : décret n° 2021-621 du 20 mai 2021 relatif à l'entrée en vigueur immédiate d'un arrêté (« pass Culture »)

Décret n° 2021-624 du 20 mai 2021 instituant une aide à la reprise visant à soutenir les entreprises ayant repris un fonds de commerce en 2020 et dont l'activité est particulièrement affectée par l'épidémie de Covid-19

Décret n° 2021-628 du 20 mai 2021 relatif au « pass Culture »

Arrêté du 20 mai 2021 portant application du décret n° 2021-628 du 20 mai 2021 relatif au « pass Culture »

JO n° 139 du 17 juin 2021 : arrêté du 10 juin 2021 modifiant l'arrêté du 11 mars 1993 portant création d'un comité d'histoire du ministère de la Culture

JO n° 260 du 7 novembre 2021 : décret n° 2021-1453 du 6 novembre 2021 relatif à l'extension du pass Culture aux jeunes en âge d'être scolarisés au collège et au lycée

Arrêté du 6 novembre 2021 portant application du décret n° 2021-1453 du 6 novembre 2021 relatif à l'extension du pass Culture aux jeunes en âge d'être scolarisés au collège et au lycée

JO n° 287 du 10 décembre 2021 : arrêté du 7 décembre 2021 modifiant la liste des services statistiques ministériels (pour Le ministère de la Culture : département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation du secrétariat général)

Création artistique

Généralités

JO n° 1 du 1^{er} janvier 2021 : arrêté du 31 décembre 2020 relatif aux missions et à l'organisation de la direction générale de la création artistique

JO n° 162 du 14 juillet 2021 : arrêté du 30 juin 2021 relatif à la date limite de dépôt ou de validation de la déclaration sociale de revenus des artistes-auteurs au titre de l'année 2020

JO n° 221 du 22 septembre 2021 : décret n° 2021-1208 du 21 septembre 2021 modifiant le décret n° 2011-2074 du 30 décembre 2011 relatif à la gouvernance des régimes d'assurance

1. Avertissement : le calendrier législatif et réglementaire présenté ici a été élaboré en début d'année 2022. Si des changements législatifs sont intervenus depuis sur les éléments présentés ici, ils ne seront pas pris en compte.

vieillesse complémentaire des artistes et auteurs relevant de l'article L. 382-1 du Code de la sécurité sociale

JO n° 224 du 25 septembre 2021 : **arrêté du 21 septembre 2021** modifiant l'arrêté du 12 novembre 2019 pris pour l'application de l'article 6 du décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement

JO n° 225 du 26 septembre 2021 : **décret n° 2021-1229 du 25 septembre 2021** relatif à l'établissement public de l'Académie de France à Rome

JO n° 234 du 7 octobre 2021 : **arrêté du 22 septembre 2021** portant approbation des modifications apportées au règlement du régime des artistes auteurs professionnels (RAAP), au règlement du régime de retraite des auteurs et compositeurs lyriques (RACL), au règlement du régime de retraite des auteurs et compositeurs dramatiques et auteurs de films (RACD) ainsi qu'aux statuts de l'Institution de retraite complémentaire de l'enseignement et de la création

JO n° 259 du 6 novembre 2021 : **décret n° 2021-1445 du 4 novembre 2021** portant modification du décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques

Arts plastiques – Métiers d'art – 1 % culturel

JO n° 27 du 31 janvier 2021 : **arrêté du 19 janvier 2021** portant attribution du label Centre d'art contemporain d'intérêt national au CAPC-Musée d'art contemporain de Bordeaux

Arrêté du 27 janvier 2021 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2016 pris pour l'application au corps des chefs de travaux d'art des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État

JO n° 85 du 10 avril 2021 : **arrêté du 1^{er} avril 2021** modifiant l'arrêté du 23 mai 2012 modifié relatif à l'élection des représentants du personnel au conseil d'administration de l'Établissement public Cité de la céramique-Sèvres et Limoges

JO n° 90 du 16 avril 2021 : **arrêté du 12 avril 2021** relatif aux modalités de mise en dépôt des productions de l'établissement public Cité de la céramique-Sèvres et Limoges

JO n° 135 du 12 juin 2021 : **arrêté du 8 juin 2021** portant attribution du label Centre d'art contemporain d'intérêt national à La Galerie, centre d'art contemporain de Noisy-le-Sec

JO n° 140 du 18 juin 2021 : **décret n° 2021-774 du 16 juin 2021** portant renouvellement du Conseil national des œuvres dans l'espace public dans le domaine des arts plastiques

JO n° 174 du 29 juillet 2021 : **arrêté du 21 juillet 2021** portant attribution du label Centre d'art contemporain d'intérêt national à la structure Triangle France-Astérides

JO n° 218 du 18 septembre 2021 : **arrêté du 15 septembre 2021** portant attribution du label Centre d'art contemporain d'intérêt national à la structure 3 bis f-lieu d'arts contemporains

JO n° 236 du 9 octobre 2021 : **arrêté du 30 septembre 2021** portant radiation de l'inventaire et déclassement de biens appartenant aux collections du Mobilier national

JO n° 272 du 23 novembre 2021 : **arrêté du 15 novembre 2021** portant attribution du label Centre d'art contemporain d'intérêt national à la Galerie Duchamp, centre d'art contemporain de la ville d'Yvetot

JO n° 303 du 30 décembre 2021 : **décret n° 2021-1890 du 29 décembre 2021** portant création de l'établissement public Mobilier national – Manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie – Ateliers-conservatoires d'Alençon et du Puy-en-Velay

Musique – Danse – Théâtre – Spectacles

JO n° 1 du 1^{er} janvier 2021 : **décret n° 2020-1830 du 31 décembre 2020** modifiant le décret n° 2020-1049 du 14 août 2020 adaptant pour les discothèques certaines dispositions du décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et

sociales de la propagation de l'épidémie de Covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation

JO n° 24 du 28 janvier 2021 : arrêté du 7 janvier 2021 portant attribution du label Scène de musiques actuelles (SMAC) à l'association IMAJ (Information musique innovation jeunesse) pour le projet du Cri'Art

JO n° 100 du 28 avril 2021 : décision du 22 avril 2021 portant attribution du conventionnement Théâtre lyrique conventionné d'intérêt national à la structure dénommée Opéra de Dijon

JO n° 101 du 29 avril 2021 : décret n° 2021-511 du 27 avril 2021 portant abrogation du décret n° 2016-1422 du 21 octobre 2016 instituant une aide à l'innovation et à la transition numérique de la musique enregistrée

JO n° 121 du 27 mai 2021 : décret n° 2021-655 du 26 mai 2021 relatif au crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques prévu à l'article 220 *sexdecies* du Code général des impôts

JO n° 133 du 10 juin 2021 : décret n° 2021-736 du 9 juin 2021 relatif au dispositif d'aide financière à destination des cirques animaliers et de tout autre établissement apparenté du fait de leur fermeture administrative

JO n° 163 du 16 juillet 2021 : décret n° 2021-937 du 13 juillet 2021 pris pour l'application des articles 21 et 23 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 (crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques et du crédit d'impôt pour dépenses de création, d'exploitation et de numérisation d'un spectacle vivant musical ou de variétés)

Arrêté du 29 juillet 2021 fixant le siège du Centre national de la musique

JO n° 185 du 11 août 2021 : décret n° 2021-1066 du 9 août 2021 modifiant le décret n° 2019-1011 du 1^{er} octobre 2019 relatif au Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle (FONPEPS)

JO n° 241 du 15 octobre 2021 : décret n° 2021-1340 du 13 octobre 2021 relatif aux déclarations uniques et simplifiées réalisées auprès du guichet unique pour le spectacle vivant

JO n° 250 du 26 octobre 2021 : arrêté du 15 octobre 2021 portant attribution du label Scène de musiques actuelles (SMAC) à l'association Oc'Live pour le projet du Club

JO n° 255 du 31 octobre 2021 : arrêté du 20 octobre 2021 portant attribution du label Opéra national en région au Théâtre du Capitole

JO n° 269 du 19 novembre 2021 : arrêté du 10 novembre 2021 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label Centre national de la marionnette

JO n° 287 du 10 décembre 2021 : décret n° 2021-1608 du 8 décembre 2021 modifiant le décret n° 2015-641 du 8 juin 2015 relatif à l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant

JO n° 302 du 29 décembre 2021 : arrêté du 16 décembre 2021 relatif aux conditions d'attribution et aux modalités de présentation des demandes d'aides déconcentrées au spectacle vivant

Langue française et langues de France

JO n° 13 du 15 janvier 2021 : vocabulaire des actifs numériques (liste de termes, expressions et définitions adoptés)

JO n° 18 du 21 janvier 2021 : vocabulaire de l'assurance, de l'économie et de la finance (liste de termes, expressions et définitions adoptés)

JO n° 26 du 30 janvier 2021 : vocabulaire de l'hydrogène (liste de termes, expressions et définitions adoptés)

JO n° 30 du 4 février 2021 : vocabulaire de la biologie (liste de termes, expressions et définitions adoptés)

- JO n° 58 du 9 mars 2021** : [vocabulaire de l'informatique](#) (liste de termes, expressions et définitions adoptés)
- JO n° 64 du 16 mars 2021** : [vocabulaire de l'éducation et de l'enseignement supérieur](#) (liste de termes, expressions et définitions adoptés)
- JO n° 67 du 19 mars 2021** : [vocabulaire de la chimie et des matériaux](#) (liste de termes, expressions et définitions adoptés)
- JO n° 119 du 23 mai 2021** : [loi n° 2021-641 du 21 mai 2021](#) relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion
- JO n° 121 du 27 mai 2021** : [vocabulaire de l'agriculture et de la pêche](#) (liste de termes, expressions et définitions adoptés)
- JO n° 131 du 8 juin 2021** : [vocabulaire l'aménagement, de l'habitat et de la mobilité](#) (liste de termes, expressions et définitions adoptés)
- JO n° 158 du 9 juillet 2021** : [vocabulaire de la culture](#) (liste de termes, expressions et définitions adoptés)
- JO n° 163 du 16 juillet 2021** : [vocabulaire de l'environnement](#) (liste de termes, expressions et définitions adoptés)
- JO n° 175 du 30 juillet 2021** : [vocabulaire des télécommunications](#) (liste de termes, expressions et définitions adoptés)
- JO n° 207 du 5 septembre 2021** : [vocabulaire du nucléaire](#) (liste de termes, expressions et définitions adoptés)
- JO n° 214 du 14 septembre 2021** : [vocabulaire du droit](#) (liste de termes, expressions et définitions adoptés)
- JO n° 275 du 26 novembre 2021** : [vocabulaire du pétrole et du gaz](#) (liste de termes, expressions et définitions adoptés)

Médias et des industries culturelles

Généralités

- JO n° 1 du 1^{er} janvier 2021** : [arrêté du 31 décembre 2020](#) relatif aux missions et à l'organisation de la direction générale des médias et des industries culturelles

Audiovisuel – Cinéma – Presse – Communication – Multimédia – CNIL

- JO n° 24 du 28 janvier 2021** : [décret n° 2021-73 du 26 janvier 2021](#) fixant le délai prévu à l'article 28 de l'ordonnance n° 2020-1642 du 21 décembre 2020 pour la conclusion d'un nouvel accord rendu obligatoire portant sur les délais applicables aux différents modes d'exploitation des œuvres cinématographiques
- JO n° 83 du 8 avril 2021** : [arrêté du 30 mars 2021](#) modifiant la liste des organismes constituant des agences de presse au sens de l'ordonnance n° 45-2646 du 2 novembre 1945 portant réglementation des agences de presse
- JO n° 103 du 2 mai 2021** : [décret n° 2021-540 du 29 avril 2021](#) pris pour l'application de l'article 4 de la loi n° 47-585 du 2 avril 1947 modifiée relative au statut des entreprises de groupage et de distribution des journaux et publications périodiques
- JO n° 157 du 8 juillet 2021** : [arrêté du 28 juin 2021](#) modifiant la liste des organismes constituant des agences de presse au sens de l'ordonnance n° 45-2646 du 2 novembre 1945 portant réglementation des agences de presse
- JO n° 197 du 25 août 2021** : [arrêté du 2 août 2021](#) modifiant la liste des organismes constituant des agences de presse au sens de l'ordonnance n° 45-2646 du 2 novembre 1945 portant réglementation des agences de presse

- JO n° 199 du 27 août 2021 : arrêté du 26 juillet 2021** pris en application de l'article 2 du décret n° 2017-380 du 22 mars 2017 portant dispositions relatives aux conventions de mandat conclues par l'État (gestion du dispositif d'aide à la modernisation des diffuseurs de presse)
- JO n° 203 du 1^{er} septembre 2021 : arrêté du 27 juillet 2021** pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 86-616 du 12 mars 1986 modifié instituant une aide aux publications nationales d'information politique et générale à faibles ressources publicitaires
- JO n° 269 du 19 novembre 2021 : arrêté du 10 novembre 2021** modifiant la liste des organismes constituant des agences de presse au sens de l'ordonnance n° 45-2646 du 2 novembre 1945 portant réglementation des agences de presse
- JO n° 277 du 28 novembre 2021 : arrêté du 19 novembre 2021** relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales
- JO n° 282 du 4 décembre 2021 : décret n° 2021-1565 du 2 décembre 2021** pris pour l'application du II de l'article 15 de la loi n° 47-585 du 2 avril 1947 relative au statut des entreprises de groupage et de distribution des journaux et publications périodiques
- JO n° 292 du 16 décembre 2021 : arrêté du 14 décembre 2021** relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences
- JO n° 298 du 23 décembre 2021 : décret n° 2021-1746 du 21 décembre 2021** modifiant le Code des postes et des communications électroniques, le Code général des impôts et le décret n° 2009-1340 du 29 octobre 2009 pris pour l'application de l'article 1^{er} de la loi du 1^{er} août 1986 portant réforme du régime juridique de la presse
- JO n° 299 du 24 décembre 2021 : loi n° 2021-1755 du 23 décembre 2021** visant à renforcer la régulation environnementale du numérique par l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
- JO n° 304 du 31 décembre 2021 : décret n° 2021-1922 du 30 décembre 2021** pris pour l'application de l'article 60 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication et fixant les principes généraux applicables aux communications commerciales audiovisuelles fournies sur les plateformes de partage de vidéos
- Décret n° 2021-1923 du 30 décembre 2021** relatif à la procédure de suspension provisoire de la retransmission de certains services de télévision et de médias audiovisuels à la demande et à la procédure visant à empêcher le contournement par ces services de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication
- Décret n° 2021-1924 du 30 décembre 2021** relatif à la contribution cinématographique et audiovisuelle des éditeurs de services de télévision distribués par les réseaux n'utilisant pas des fréquences assignées par l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique
- Décret n° 2021-1925 du 30 décembre 2021** portant modification du décret n° 2006-1084 du 29 août 2006 pris pour l'application de l'article 17-1 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 et relatif à la procédure de règlement de différends par le Conseil supérieur de l'audiovisuel
- Décret n° 2021-1926 du 30 décembre 2021** relatif à la contribution à la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles des services de télévision diffusés par voie hertzienne terrestre
- Décret n° 2021-1927 du 30 décembre 2021** relatif aux éditeurs de services de radio distribués par les réseaux n'utilisant pas des fréquences assignées par l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique
- Décret n° 2021-1928 du 30 décembre 2021** modifiant le décret n° 2020-1794 du 30 décembre 2020 portant création d'un fonds d'indemnisation pour interruption, report ou abandon des tournages de programmes de flux liés à l'épidémie de Covid-19
- Arrêté du 28 décembre 2021** modifiant l'arrêté du 9 mai 2017 fixant le salaire minimum des journalistes professionnels auteurs d'images fixes rémunérés à la pige

Livre – Lecture – Édition – Bibliothèque – Documentation

- JO n° 255 du 31 octobre 2021 : arrêté du 25 octobre 2021** déterminant pour l'année 2021 le nombre d'usagers inscrits dans les bibliothèques accueillant du public pour le prêt et le montant de la part de la rémunération au titre du prêt en bibliothèque à la charge de l'État
- JO n° 285 du 8 décembre 2021 : arrêté du 24 novembre 2021** relatif à l'élection des représentants du personnel au conseil d'administration de l'établissement public Bibliothèque publique d'information
- JO n° 297 du 22 décembre 2021 : loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021** relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique
- JO n° 304 du 31 décembre 2021 : loi n° 2021-1901 du 30 décembre 2021** visant à conforter l'économie du livre et à renforcer l'équité et la confiance entre ses acteurs

Patrimoines et architecture

Généralités

- JO n° 1 du 1^{er} janvier 2021 : arrêté du 31 décembre 2020** relatif aux missions et à l'organisation de la direction générale des patrimoines et de l'architecture
- JO n° 26 du 30 janvier 2021 : loi n° 2021-85 du 29 janvier 2021** visant à définir et protéger le patrimoine sensoriel des campagnes françaises
- JO n° 27 du 31 janvier 2021 : arrêté du 28 janvier 2021** modifiant l'arrêté du 5 juillet 2005 relatif aux attributions et à la composition du Conseil national des villes et pays d'art et d'histoire
- JO n° 171 du 25 juillet 2021 : décret n° 2021-979 du 23 juillet 2021** relatif à la procédure de déclassement de biens mobiliers culturels et à la déconcentration de décisions administratives individuelles dans le domaine de la culture
- JO n° 176 du 31 juillet 2021 : décret n° 2021-1000 du 30 juillet 2021** portant diverses dispositions d'application de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique et de simplification en matière d'environnement
- JO n° 182 du 7 août 2021 : arrêté du 3 août 2021** relatif à l'approbation du cahier des charges des appels à projets « Expérience augmentée du spectacle vivant » et « Numérisation du patrimoine et de l'architecture »
- JO n° 304 du 31 décembre 2021 : décret n° 2021-1914 du 30 décembre 2021** portant diverses mesures d'application de l'ordonnance n° 2021-1843 du 22 décembre 2021 portant partie législative du Code des impositions sur les biens et services et transposant diverses normes du droit de l'Union européenne

Archéologie

- JO n° 158 du 9 juillet 2021 : décret n° 2021-907 du 7 juillet 2021** relatif aux règles de conservation, de sélection et d'étude du patrimoine archéologique mobilier et au rapport d'opération et portant diverses mesures relatives à l'archéologie

Archives

- JO n° 60 du 11 mars 2021 : arrêté du 25 février 2021** modifiant l'arrêté du 24 septembre 2020 portant agrément pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires
- JO n° 82 du 7 avril 2021 : arrêté du 6 avril 2021** portant ouverture d'archives relatives au Rwanda entre 1990 et 1994
- JO n° 89 du 15 avril 2021 : arrêté du 9 avril 2021** relatif à l'organisation du service à compétence nationale Archives nationales
- JO n° 156 du 7 juillet 2021 : arrêté du 6 juillet 2021** portant ouverture d'archives relatives au Rwanda entre 1990 et 1994

JO n° 168 du 22 juillet 2021 : arrêté du 1^{er} juillet 2021 portant agrément pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires (rectificatif de l'arrêté ministériel du 24 octobre 2019, NOR: MICC1931451A)

Arrêté du 2 juillet 2021 portant agrément pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires (rectificatifs des arrêtés du 20 décembre 2019 NOR: MICC1937104A, du 3 décembre 2018 NOR: MICC1833530A et du 3 décembre 2018 NOR: MICC1833527A)

JO n° 298 du 23 décembre 2021 : arrêté du 22 décembre 2021 portant ouverture d'archives relatives à la guerre d'Algérie

Monuments historiques – Monuments nationaux – Immobilier domanial – Sites patrimoniaux remarquables :

JO n° 1 du 1^{er} janvier 2021 : arrêté du 31 décembre 2020 modifiant les modalités de déclaration des conditions d'ouverture au public des monuments historiques

JO n° 30 du 4 février 2021 : arrêté du 1^{er} février 2021 relatif au modèle de demande d'auto-
risation ou de déclaration préalable de travaux sur monuments historiques, de demande
de subvention pour étude ou travaux sur monuments historiques et à leur enregistrement

JO n° 36 du 11 février 2021 : arrêté du 8 février 2021 portant classement du site patrimonial
remarquable d'Ax-les-Thermes

JO n° 112 du 15 mai 2021 : liste des immeubles protégés au titre des monuments historiques
en 2020

JO n° 129 du 5 juin 2021 : loi n° 2021-710 du 4 juin 2021 visant à moderniser les outils et la
gouvernance de la Fondation du patrimoine

JO n° 133 du 10 juin 2021 : décret n° 2021-739 du 9 juin 2021 relatif à la durée du mandat du
président du Centre des monuments nationaux

JO n° 152 du 2 juillet 2021 : décret n° 2021-881 du 30 juin 2021 modifiant l'article D. 631-5 du
Code du patrimoine relatif à la commission locale des sites patrimoniaux remarquables

JO n° 174 du 29 juillet 2021 : arrêté du 22 juillet 2021 portant classement du site patrimonial
remarquable de Domfront-en-Poiraie

JO n° 175 du 30 juillet 2021 : arrêté du 22 juillet 2021 portant classement du site patrimonial
remarquable d'Alençon

JO n° 180 du 5 août 2021 : décret du 3 août 2021 portant classement au titre des monuments
historiques de la chapelle Saint-Jacques à Bordeaux (Gironde)

JO n° 213 du 12 septembre 2021 : décret n° 2021-1174 du 10 septembre 2021 complétant la
liste de l'article R. 621-98 du Code du patrimoine et délimitant le périmètre de domaines
nationaux

JO n° 219 du 19 septembre 2021 : arrêté du 14 septembre 2021 relatif au contenu de la
demande d'autorisation d'affichage sur les immeubles classés ou inscrits au titre des monu-
ments historiques accueillant des compétitions faite au profit des partenaires de marketing
olympique pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024

JO n° 227 du 29 septembre 2021 : arrêté du 24 septembre 2021 portant classement du site
patrimonial remarquable de Mâcon

Arrêté du 24 septembre 2021 portant classement du site patrimonial remarquable de Puycelis
et de Larroque

JO n° 277 du 28 novembre 2021 : arrêté du 17 novembre 2021 portant classement du site
patrimonial remarquable de Saint-Mihiel

JO n° 300 du 26 décembre 2021 : arrêté du 22 décembre 2021 portant classement du site
patrimonial remarquable de Moret-Loing-et-Orvanne

Arrêté du 22 décembre 2021 portant classement du site patrimonial remarquable de Rabastens

Arrêté du 22 décembre 2021 portant modification du périmètre du site patrimonial remar-
quable de Bonifacio

Musées – Lieu d'expositions

JO n° 175 du 30 juillet 2021 : décret n° 2021-994 du 28 juillet 2021 modifiant la dénomination de l'Établissement public du Musée d'Orsay et du Musée de l'Orangerie

JO n° 205 du 3 septembre 2021 : arrêté du 23 août 2021 modifiant l'arrêté du 17 septembre 2003 attribuant l'appellation « musée de France » en application des dispositions de l'article 18-II de la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002

Propriété intellectuelle

JO n° 103 du 2 mai 2021 : décret n° 2021-539 du 29 avril 2021 relatif à la commission prévue aux articles L. 132-44 et L. 218-5 du Code de la propriété intellectuelle

JO n° 159 du 10 juillet 2021 : arrêté du 24 juin 2021 portant inscription sur la liste mentionnée au 1° de l'article L. 122-5-1 du Code de la propriété intellectuelle

JO n° 174 du 29 juillet 2021 : arrêté du 9 juillet 2021 portant renouvellement de l'agrément du Centre français d'exploitation du droit de copie en vue de la gestion du droit de reproduction par reprographie

JO n° 204 du 2 septembre 2021 : décret du 1^{er} septembre 2021 portant convocation du Parlement en session extraordinaire (le lundi 20 septembre 2021, notamment pour la poursuite de l'examen du projet de loi relatif à la régulation et à la protection de l'accès aux œuvres culturelles à l'ère numérique)

JO n° 216 du 16 septembre 2021 : arrêté du 30 août 2021 portant renouvellement de l'agrément de la Société des éditeurs et auteurs de musique en vue de la gestion du droit de reproduction par reprographie

JO n° 246 du 21 octobre 2021 : décret n° 2021-1369 du 20 octobre 2021 portant modification du Code de la propriété intellectuelle et relatif à certains fournisseurs de services de partage de contenus en ligne

Arrêté du 20 octobre 2021 pris pour l'application du décret n° 2021-1369 du 20 octobre 2021 portant modification du Code de la propriété intellectuelle et relatif à certains fournisseurs de services de partage de contenus en ligne

JO n° 250 du 26 octobre 2021 : loi n° 2021-1382 du 25 octobre 2021 relative à la régulation et à la protection de l'accès aux œuvres culturelles à l'ère numérique

JO n° 266 du 16 novembre 2021 : loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France

JO n° 286 du 9 décembre 2021 : arrêté du 17 novembre 2021 portant inscription sur la liste mentionnée au 1° de l'article L. 122-5-1 du Code de la propriété intellectuelle

JO n° 301 du 28 décembre 2021 : décret n° 2021-1823 du 24 décembre 2021 modifiant le décret n° 2010-236 du 5 mars 2010 relatif au traitement automatisé de données à caractère personnel autorisé par l'article L. 331-29 du Code de la propriété intellectuelle dénommé Système de gestion des mesures pour la protection des œuvres sur internet

JO n° 302 du 29 décembre 2021 : décret n° 2021-1853 du 27 décembre 2021 relatif aux compétences et à l'organisation de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique en matière de protection du droit d'auteur et des droits voisins

Sources et définitions

Approche géographique de l'offre culturelle

L'appellation « musées de France » est attribuée en application de l'article 18 de la loi n° 2002-5 modifiée du 4 janvier 2002 et peut être accordée aux musées appartenant à l'État, à une autre personne morale de droit public ou à une personne morale de droit privé à but non lucratif. Les musées de France comprennent les musées nationaux, les musées de l'État dont le statut est fixé par décret, les musées classés en application des lois et règlements en vigueur antérieurement à la nouvelle loi et les musées précédemment contrôlés par le ministre chargé de la Culture ou le ministre chargé de la Recherche sous réserve des dispositions prévues par la loi.

Les lieux de lecture publique sont recensés tous les ans par l'Observatoire de la lecture publique, dans le cadre d'une enquête très fournie qui fait le point sur l'activité de ces lieux au cours de l'année écoulée. En particulier, elle permet de classer ces lieux en bibliothèques ou points d'accès aux livres en fonction de critères sur les horaires d'ouverture, la formation du personnel, la superficie du lieu et le budget d'acquisition.

Les différents labels relatifs au spectacle vivant du ministère de la Culture ont vocation à développer la production et la diffusion de la création artistique, dans toute sa diversité.

Les cinémas actifs correspondant aux cinémas ayant effectué au moins une projection au cours de l'année et envoyé un bordereau de recettes au Centre national du cinéma et de l'image animée.

Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) – www.cnc.fr

Ministère de la Culture, Direction générale de la création artistique (MCC/DGCA), Direction générale des patrimoines (MCC/DGP), Direction générale des médias et des industries culturelles (MCC/DGMIC)

Ministère de la Culture, Département des études, de la prospective et des statistiques – www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Etudes-et-statistiques

<https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Protections-labels-et-appellations/Appellation-Musee-de-France>

Observatoire de la lecture publique, Ministère de la Culture – <http://www.observatoirelecturepublique.fr>

Bibliothèques municipales et intercommunales. Données d'activités 2018, synthèse nationale, Ministère de la Culture, Service du livre et de la lecture, 2021

Edwige MILLERY, Jean-Cédric DELVAINQUIÈRE, Ludovic BOURLÈS et Sébastien PICARD, *Atlas Culture : dynamiques et disparités territoriales municipales en France*, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2022-3, mars 2022

Atlas Culture : <https://atlasculture.fr/>

Archéologie

Les résultats des missions confiées au ministère de la Culture dans le domaine de l'archéologie (recensement, étude, protection des gisements et vestiges archéologiques, contrôle de la recherche archéologique, prescription en archéologie préventive) sont intégrés par les services régionaux de l'archéologie et le Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM) dans l'application informatique nationale (Patriarche) ; ces données (entités archéologiques, opérations, protections, sources, répertoires) fondent la « carte archéologique nationale » dont l'élaboration est réglementée. Les références de toutes les sources de connaissance du patrimoine archéologique national sont ainsi conservées.

Depuis 2001, l'entité archéologique est devenue l'unité documentaire de la carte archéologique et s'est substituée à la notion de site archéologique. Un site archéologique est constitué d'une ou plusieurs « entités archéologiques » caractérisées par une interprétation, une chronologie et une localisation.

Dans la recherche archéologique de terrain, on distingue les opérations qui s'inscrivent dans une programmation scientifique développée sans contrainte extérieure à l'archéologie et celles qui relèvent de la recherche archéologique préventive, également liée à la programmation scientifique, mais déclenchée par des travaux d'aménagement du territoire (urbanisme, routes, voies ferrées, carrières, etc.) (loi n° 2003-707 du 1^{er} août 2003 modifiant la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive codifiée par le Code du patrimoine, livre V, titre II).

Les opérations de recherche archéologique programmée sont autorisées par les préfets de région après avis des commissions interrégionales de la recherche archéologique. Les opérations de recherche archéologique préventive (diagnostics, fouilles) sont prescrites par les préfets de région ; elles sont réalisées par un opérateur agréé ou par l'Institut national de recherches en archéologie préventive (Inrap) et le préfet de région désigne le responsable scientifique de l'opération de recherche archéologique.

Ministère de la Culture, Direction générale des patrimoines, Service du patrimoine, Sous-direction de l'archéologie
Institut national de recherches archéologiques préventives – www.inrap.fr

Musée d'archéologie nationale, domaine national de Saint-Germain-en-Laye – <http://musee-archeologienationale.fr/>
L'archéologie en France – <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Archeologie/L-archeologie-en-France>

Architecture

Les architectes inscrits à l'Ordre des architectes sont les seuls professionnels légalement habilités à porter le titre d'architecte et à exercer la maîtrise d'œuvre (à l'exception des maisons individuelles de moins de 150 m²) suivant la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine. Cependant, des diplômés en architecture ne sont pas inscrits à l'Ordre du fait de la diversification des missions (aménagement urbain, assistance à la maîtrise d'œuvre, conseil et expertise divers) ou de leur statut (fonctionnaire, salarié).

Les données sur les entreprises dont l'activité principale exercée est l'activité d'architecture (poste 71.11Z de la NAF rév. 2) proviennent du dispositif Esane de l'Insee qui remplace le précédent système composé des enquêtes annuelles d'entreprises (EAE) et du Système unifié de statistiques d'entreprises (SUSE). Ce système est fondé sur les déclarations annuelles de bénéficiaires, les données annuelles de données sociales (DADS) et les données obtenues à partir d'un échantillon d'entreprises enquêtées par un questionnaire spécifique (enquête annuelle sectorielle, ESA).

La Mutuelle des architectes français assurances (MAF) permet aux architectes d'exercer leur métier en garantissant leur responsabilité professionnelle, elle compte 24 000 adhérents. La souscription d'une assurance de responsabilité professionnelle des architectes est rendue obligatoire par la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture et la loi n° 78-12 du 4 janvier 1978 relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction.

De fait, pour être inscrit au tableau de l'Ordre, l'architecte doit être assuré pour tous les actes professionnels qu'il est susceptible d'effectuer dans le cadre de son activité.

Conseil national de l'ordre des architectes (CNOA) – www.architectes.org

Institut national de la statistique et des études économiques – www.insee.fr

Mutuelle des architectes français assurances (MAF) – www.maf.fr

Observatoire de la profession d'architecte, Archigraphie, 2018

Nathalie LAPEYRE, « Les femmes architectes : entre créativité et gestion de la quotidienneté », *Empan*, vol. 53, n° 1, 2004

Guy TAPIE, *la Culture architecturale des Français*, Presses de Sciences Po/DEPS, Ministère de la Culture, coll. « Questions de culture », 2018

Les Femmes au sein de la profession d'architecte, Credoc, 2020

Archives

Les statistiques sur les archives régionales, départementales et communales sont issues des rapports annuels que les collectivités territoriales adressent à la Direction générale des patrimoines, Service interministériel des archives de France, dans le cadre du contrôle scientifique et technique exercé par cette direction sur les services d'archives. Elles sont redressées par le Département des études, de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture pour compenser la non-réponse d'environ 230 services d'archives communaux ou intercommunaux.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, les Archives nationales sont constituées de trois services à compétence nationale, dénommés : Archives nationales (sites de Paris, Fontainebleau et Pierrefitte-sur-Seine), Archives nationales du monde du travail (site de Roubaix) et Archives nationales d'outre-mer (site d'Aix-en-Provence).

Ministère de la Culture, Direction générale des patrimoines, Service interministériel des archives de France –

<https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Organisation-du-ministère/Le-secretariat-general/>

[Mission-des-archives-du-ministère-de-la-Culture-et-de-la-Communication](#)

Rapport d'activité 2020, Archives nationales

Des Archives en France, 2020. L'activité des services d'archives, Paris, Service interministériel des Archives en France, 2020, et rapports des années précédentes (depuis 1961) – <https://francearchives.fr/article/37979>

Cadre stratégique commun de modernisation des archives (2020-2024) – <https://www.gouvernement.fr/>

[cadre-strategique-commun-de-modernisation-des-archives-3042](#)

Chiffres-clés publiés sur la plateforme data.culture.gouv.fr – <https://data.culture.gouv.fr/explore/dataset/activite-des-services-darchives-en-france/information/>

Arts visuels

Les centres d'art sont des lieux de production et de diffusion de l'art contemporain. Bien que certains soient à la tête de fonds d'œuvres permanents, ils n'ont pas pour vocation de constituer des collections. La majorité des centres d'art ont une approche généraliste de l'art contemporain, certains sont cependant spécialisés dans la photographie, le design ou la mode.

Les fonds régionaux d'art contemporain (Frac) résultent d'une initiative de l'État qui a proposé aux régions de mettre en commun des crédits pour constituer au niveau régional des collections d'art contemporain et de mener des actions de sensibilisation. Des associations servent en général de support aux actions des Frac. Les Frac de Midi-Pyrénées et de Rhône-Alpes sont actuellement associés à des centres d'art.

Les données de fréquentation du Musée national d'art moderne proviennent de son bilan d'activité annuel.

Le Centre national des arts plastiques a pour mission de soutenir et de promouvoir la création contemporaine dans tous les domaines liés aux arts visuels. Il est chargé, pour le compte de l'État, d'acquisitions d'œuvres après avis de trois commissions consultatives. Il est également chargé de leur diffusion dans les musées et les institutions culturelles en France et à l'étranger. Ces achats sont portés à l'inventaire du Fonds national d'art contemporain (Fnac) dont il assure la garde et la gestion. Il met en œuvre la politique de la commande publique nationale qui contribue à l'enrichissement du patrimoine et à l'embellissement des espaces publics par des commandes à des artistes sur un thème ou pour un

lieu déterminé. Depuis 1992, les commandes liées à un lieu proviennent de la demande de partenaires, généralement des collectivités territoriales. Après une étude préalable financée par l'État et commandée à l'artiste, la réalisation est cofinancée par les différents partenaires et peut faire appel au mécénat.

Depuis 2003, le marché des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques s'est développé dans le cadre défini par la loi n° 2000-242 du 10 juillet 2000. C'est le Conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques, autorité de régulation, qui rend compte de cette activité dans son rapport annuel. La catégorie « Art et objets de collection » comprend : art et antiquités, joaillerie et orfèvrerie, vins et alcools, ventes courantes et autres objets de collection.

Centre national des arts plastiques (Cnap) – www.cnap.fr

Collections des Frac consultables en ligne – <http://www.lescollectionsdesfrac.fr/>

Bilans annuels d'activité, Centre Pompidou – <https://www.centrepompidou.fr/fr/Le-Centre-Pompidou/Les-bilans-d-activite>

Conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques (cvv) – www.conseildesventes.fr

Enquête Fréquentation des sites culturels parisiens en 2020, Observatoire économique du tourisme parisien, 2021.

Frédérique PATUREAU et Jérémy SINIGAGLIA, *Artistes plasticiens : de l'école au marché*, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Questions de culture », 2020

Cinéma

Les données sur la production de films, la fréquentation du cinéma et l'équipement cinématographique sont produites par le CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée) à partir de son activité réglementaire.

La production de films porte sur ceux qui ont obtenu dans l'année l'agrément d'investissement ou l'agrément de production. L'agrément d'investissement donne au producteur l'accès au soutien financier de l'État, il est demandé avant le début des prises de vues. L'agrément de production est accordé, après l'obtention du visa d'exploitation, aux films ne faisant pas appel à des financements encadrés.

Les statistiques relatives à l'exploitation des films en salles proviennent de l'exploitation des déclarations de recettes transmises au CNC par les exploitants de salle. Ces déclarations permettent le contrôle des recettes, leur répartition aux ayants droit et le calcul de la taxe spéciale additionnelle (TSA) qui alimente le Fonds de soutien au cinéma, à l'audiovisuel et au multimédia. Les salles qui ont effectué au moins une projection au cours de l'année et renvoyé un bordereau au CNC sont dites « actives ».

Les informations relatives au public du cinéma proviennent de l'enquête CinExpert réalisée par l'institut Vertigo, en partenariat avec l'institut TNS Sofres, pour le CNC, Médiavision et Canal+ Régie ; elles concernent la population des 3 ans et plus.

Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC)

Médiamétrie – www.mediametrie.fr

Ludovic BOURLÈS et Yann NICOLAS, *Analyse conjoncturelle du chiffre d'affaires de la culture au 2^e trimestre 2022*, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Note de conjoncture », 2022-4, octobre 2022

« Le public du cinéma en 2021 », *Les Études du CNC*, septembre 2022

Bilan 2021, CNC, mai 2022

« La production cinématographique en 2021 », *Les Études du CNC*, mars 2022

« Les coûts de production des films en 2021 », *Les Études du CNC*, mars 2022

Commerce extérieur

Les statistiques sur les importations et exportations des biens culturels font partie des statistiques du commerce extérieur établies par la Direction générale des douanes et des droits indirects. Elles ne concernent que les échanges de marchandises et non les services. La valeur des échanges est prise en compte au passage de la frontière. Cette comptabilisation est dite Caf/Fab : pour les importations, coût, assurance et frais compris jusqu'à notre frontière nationale, pour les exportations, franco à bord à notre frontière. Depuis 2016, on considère que le commerce est équilibré quand le rapport des importations aux exportations est de 0,967 (taux de passage de valeur Caf en valeur Fab des importations). Sont exclus des statistiques les échanges de faible valeur :

– extracommunautaires, les échanges à la fois inférieurs à 1 000 euros et à 1 000 kg en masse jusqu'en 2009. À partir de cette date, ces seuils ont été supprimés ;

– intracommunautaires, les échanges d'opérateurs non soumis à l'obligation statistique (de 2006 à 2010, moins de 150 000 euros par an d'échanges, ce seuil est relevé à 460 000 euros en 2011) et ceux des particuliers.

Les données sont disponibles en valeur (millions d'euros).

Les statistiques des cessions et acquisitions de droits littéraires proviennent d'une enquête réalisée par la commission internationale du Syndicat national de l'édition et le Bureau international de l'édition française (Bief) auprès des éditeurs ainsi que le département du Dépôt légal de la Bibliothèque nationale de France.

Les données (consolidées) sur la diffusion des films français dans le monde sont publiées par Unifrance en novembre ou décembre pour l'année précédente (bilan).

Les données sur les longs-métrages en exploitation en salles par nationalité et sur les ventes de films en vidéo physique par nationalité sont publiées par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC).

Ministère de l'Action et des Comptes publics, Direction générale des douanes et des droits indirects – www.douane.gouv.fr et <http://lekiosque.finances.gouv.fr>

Syndicat national de l'édition (SNE) – www.sne.fr
UniFrance – www.unifrance.org
Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) – www.cnc.fr

Consommation culturelle des ménages

La comptabilité nationale est l'une des sources pour l'étude des dépenses de consommation des ménages. Elle utilise elle-même diverses sources : enquêtes auprès des entreprises, données fiscales et douanières, estimations, etc. Elle fournit annuellement une évaluation de la consommation de l'ensemble des ménages. Il s'agit d'un chiffre unique élaboré par l'Insee dans le cadre des comptes nationaux français établis selon le système européen de comptabilité et qui permet des analyses d'évolution à court et long terme. Les dépenses de consommation totales des ménages utilisées dans cette analyse sont celles qui se limitent aux dépenses que les ménages supportent directement, elles se distinguent de la consommation finale effective des ménages qui comprend les « transferts sociaux en nature des administrations » (remboursements de Sécurité sociale, aides au logement, dépenses de la collectivité en éducation, santé, etc.).

Les données relatives aux achats culturels sur Internet sont issues d'une enquête menée par le Département recherche, études et veille de la Hadopi auprès d'un échantillon représentatif d'internautes dans le but d'étudier les pratiques de consommation sur Internet et leurs liens avec les dépenses culturelles en général. Cette étude a notamment estimé le panier moyen mensuel dédié par les internautes à la consommation de biens culturels.

www.insee.fr > Thèmes > Comptes nationaux > Revenu, pouvoir d'achat et consommation des ménages

Bruno MARESCA, Romain PICARD, Thomas PILORIN, *Dépenses culture-médias des ménages en France au milieu des années*

2000 : une transformation structurelle, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2011-3, septembre 2011
Étude de l'impact économique de la consommation illicite en ligne de contenus audiovisuels et de retransmissions d'événements sportifs, Hadopi, décembre 2020

Baromètre de la consommation de biens culturels dématérialisés, Hadopi, novembre 2021

Danse

Les centres chorégraphiques nationaux (CCN) sont des établissements labellisés par le ministère de la Culture à partir des années 1980 dans le cadre de la décentralisation pour accompagner la création chorégraphique ; depuis, leurs missions ont été élargies à l'accompagnement des artistes indépendants et à la transmission de l'art chorégraphique. Le réseau des centres de développement chorégraphique (CDC) soutenu par l'État et créé à partir de 1995 permet le développement de programmes de diffusion, de formation et de culture chorégraphique en particulier par l'accueil de compagnies et le soutien à la création.

Les aides à la création chorégraphique sont gérées par les directions régionales des affaires culturelles (Drac) du ministère de la Culture depuis 1998 avec avis des commissions interrégionales composées de professionnels du secteur. Les compagnies peuvent solliciter différentes aides auprès du ministère de la Culture. L'aide au projet de création est une aide ponctuelle attribuée pour soutenir une nouvelle création, pour prolonger la présentation au public d'une création ou pour permettre la reprise d'un spectacle. Des équipes confirmées sur le plan artistique et dont les créations sont reconnues à l'échelle nationale ou internationale peuvent solliciter durant trois années consécutives un conventionnement leur permettant de soutenir leur activité de création et de diffusion, mais également de développer leurs actions en direction des publics sur un territoire. Depuis 2016, les compagnies et ensembles à rayonnement national et international peuvent obtenir un conventionnement de quatre ans. En 2021, celui-ci a été intégré dans les conventionnements.

Centre national de la danse (CND) – www.cnd.fr

Ministère de la Culture, Direction générale de la création artistique – <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Danse>

Théâtre national de Chaillot – <https://theatre-chaillot.fr>

Opéra de Paris – <https://www.operadeparis.fr>

Droits d'auteur et droits voisins

Les droits d'auteur perçus concernent les sociétés de perception et de répartition du droit d'auteur et des droits voisins gérés collectivement qui ont vocation à procéder à des reversements à des ayants droit (droits primaires). Aux droits perçus directement s'ajoutent les droits qui leur sont versés par une ou plusieurs autres sociétés. Les sociétés intermédiaires reversant exclusivement à d'autres sociétés ne figurent pas dans le tableau 2.

Par ailleurs, il existe des droits d'auteur non gérés collectivement, en particulier dans l'édition et les productions cinématographiques et audiovisuelles.

Les artistes auteurs bénéficient d'un régime spécifique de Sécurité sociale gérée soit par l'Agessa (écrivains, illustrateurs, photographes, auteurs-compositeurs), soit par la Maison des artistes (peintres, graphistes, sculpteurs, etc.). Le nombre de cotisants permet d'avoir une estimation du nombre d'artistes auteurs ; ils peuvent être soit affiliés, c'est-à-dire cotisants et assurés sociaux au titre du régime, soit assujettis, soumis aux cotisations et non assurés sociaux du régime. Les données sont extraites de chacun des rapports d'activité annuels des sociétés de perception et de répartition des droits.

Adami, société civile pour l'administration des droits des artistes et musiciens interprètes – www.adami.fr

Agence nationale de gestion des œuvres audiovisuelles (Angoa)

Agessa – www.agessa.org

Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) – www.cfcopies.com
 Commission permanente de contrôle des sociétés de perception et de répartition des droits (CPCSPRD) – www.ccomptes.fr/fr/CPCSPRD/RapportsAnnuels.html
 Maison des artistes – www.lamaisondesartistes.fr
 Société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques (ADAGP) – www.adagp.fr
 Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) – www.sacd.fr
 Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem) – www.sacem.fr
 Société des auteurs de jeux (Saje) – www.la-saje.org
 Société civile des auteurs multimédia (SCAM) – www.scam.fr
 Sociéte civile des auteurs, réalisateurs et producteurs (L'ARP) – www.larp.fr
 Société civile des éditeurs de langue française (SCELF) – www.scelf.fr
 Société civile des producteurs de phonogrammes en France (SPPF) – www.sppf.com
 Société civile des producteurs phonographiques (SCPP) – www.scpp.fr
 Société des éditeurs et auteurs de musique (SEAM)
 Société française des intérêts des auteurs de l'écrit (Sofia) – www.la-sofia.org
 Société de perception et de distribution des droits des artistes interprètes de la musique et de la danse (Spedidam) – www.spedidam.fr
 Société des producteurs de cinéma et de télévision (Procirep) – www.procirep.fr
 Société des arts visuels et de l'image fixe – <https://www.saif.fr>

Égalité entre femmes et hommes

Depuis 2013, l'*Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication* mesure la place des femmes dans l'administration, les institutions et les entreprises culturelles et médiatiques. Établi à partir de données administratives de l'administration culturelle, des institutions publiques et des organismes professionnels et de gestion collective, l'Observatoire a pour ambition de couvrir la diversité des secteurs qui forment le champ de la culture : patrimoine, création artistique, cinéma et audiovisuel, livre, presse, photographie, jeu vidéo, architecture...
<https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-d-ouvrages/Observatoire-de-l-egalite-entre-femmes-et-hommes-dans-la-culture-et-la-communication/Observatoire-2022-de-l-egalite-entre-femmes-et-hommes-dans-la-culture-et-la-communication>

Emploi culturel

Les statistiques sur les effectifs de l'emploi culturel présentées dans les *Chiffres clés* s'appuient majoritairement sur l'enquête Emploi de l'Insee. La collecte de l'enquête Emploi a lieu en continu toutes les semaines de l'année. Chaque semaine, environ 8 000 individus de 15 ans ou plus répondent à l'enquête. Les personnes enquêtées décrivent précisément leur situation à travers des questions qui permettent de déterminer si elles sont en emploi, au chômage ou inactives au sens du Bureau international du travail (BIT) : une personne est en emploi si, durant une semaine donnée dite « de référence », elle est engagée dans une activité visant à produire des biens ou à fournir des services à destination d'un ou de tiers, en échange d'une rémunération ou d'un profit. Cette définition inclut les personnes « au travail » durant la semaine de référence, c'est-à-dire qui ont travaillé au moins une heure, ainsi que les personnes qui n'étaient pas « au travail » en raison d'une absence temporaire. Par exemple, sont considérées en emploi les personnes dans les cas suivants : congé rémunéré, congé maladie, congé de maternité ou de paternité, aménagement du temps de travail (horaires flexibles, repos compensateur, temps partiel...), formation, etc. (Pour en savoir plus : Insee, « Quelle source choisir pour quel usage ? », *Les Statistiques sur l'emploi*, octobre 2019.) Un même individu est interrogé à six reprises (six trimestres consécutifs) par un enquêteur de l'Insee, en face-à-face pour la première et la dernière interrogation, par téléphone pour les enquêtes intermédiaires. Le questionnaire, déroulé informatiquement, est doté de nombreux filtres et questions qui permettent de limiter les risques d'erreur de saisie et de corriger les déclarations erronées. Le protocole de l'enquête Emploi est ainsi très différent de celui des enquêtes annuelles de recensement de la population, qui interrogent ponctuellement les individus et reposent sur un questionnaire auto-administré (c'est-à-dire sans enquêteur) : les caractéristiques d'emploi (nature de la profession exercée, statut d'emploi) sont par conséquent beaucoup mieux contrôlées par l'enquête Emploi que par le recensement de la population, c'est pourquoi cette source est préférée au recensement. En revanche, le recensement de la population est préféré pour déterminer des indicateurs d'emploi à des niveaux géographiques infranationaux (région, département et zone d'emploi). Cependant, afin de garantir la robustesse et la fiabilité des résultats sur les champs restreints que constituent les professions et secteurs culturels, et de disposer d'effectifs suffisamment importants, les données présentées ici sur une année reposent sur la fusion de trois enquêtes consécutives (2018, 2019 et 2020 : moyenne en 2019).

L'enquête couvre le champ des DOM-TOM depuis 2014 et permet ainsi de produire depuis l'édition 2018 des *Chiffres clés* des statistiques homogènes sur le champ de la France hors Mayotte, avec un détail par profession culturelle. L'approche par secteur économique revêt un intérêt complémentaire à celui de l'approche par les professions. En effet, elle permet de donner des chiffres d'emploi qui peuvent être mis au regard de l'activité économique des secteurs présentés ailleurs dans l'ouvrage. Les données administratives qui s'appuient sur les déclarations sociales réalisées par les employeurs, ou sur celles des travailleurs indépendants (hors artistes-auteurs) sont disponibles uniquement par secteur d'activité et non par profession. Le caractère exhaustif des sources administratives permet d'étudier un

secteur d'activité et un niveau géographique finement. Les pluriactifs, c'est-à-dire les personnes qui occupent plusieurs emplois à une même date (soit parce qu'elles sont salariées et ont plusieurs employeurs, soit parce qu'elles sont à la fois non salariées et salariées), sont saisis par ces sources.

En particulier, la base non-salariés (BNS) produite par l'Insee est alimentée par deux sources administratives (Acos, MSA). Elle permet d'étudier le cumul des emplois salariés et indépendants. Elle ne couvre cependant pas l'ensemble des non-salariés des secteurs culturels : les artistes-auteurs néanmoins indépendants dans le sens où ils ne sont pas liés par un contrat de travail et ne sont subordonnés à aucun employeur sont pour l'instant absents de la base. Cette population est décrite dans la fiche « Les artistes-auteurs en 2018 ».

Enquête Emploi en continu : voir site de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) – <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1223>

Laurent BISAULT et Tristan PICARD, « La culture, une activité capitale », *Insee première*, n° 1644, avril 2017

Marie GOUYON, Frédérique PATUREAU et Gwendoline VOLAT, *La Lente Féminisation des professions culturelles*, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2016-2, novembre 2016

Gwendoline VOLAT, *Auteurs du livre affiliés à l'Agessa : dégradation des perspectives de revenus au fil des générations*, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2016-2, mars 2016

Marie GOUYON et Frédérique PATUREAU, *Vingt ans d'évolution de l'emploi dans les professions culturelles*, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2014-6, octobre 2014

Léa THOLOZAN, *Le nombre de non-salariés dans les activités culturelles a presque doublé entre 2007 et 2016*, Insee, coll. « Insee Références – Emploi et revenus des indépendants », avril 2020

Insee, « Les statistiques sur l'emploi – Quelle source choisir pour quel usage ? », *Les statistiques sur l'emploi*, juillet 2021

Léa THOLOZAN et Claire THOUMELIN, *Les Artistes-auteurs en 2018*, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2022-2, février 2022

L'Emploi intermittent dans le spectacle au cours de l'année 2020, Pôle Emploi, coll. « Statistiques, études et évaluations », janvier 2022, #22.001

Enseignement supérieur artistique et culturel et insertion professionnelle

Les effectifs des établissements d'enseignement supérieur Culture (arts plastiques, spectacle vivant, patrimoine, cinéma et audiovisuel) sont issus d'un nouveau dispositif d'enquête, qui utilise la remontée d'informations SISE (Système d'information sur le suivi de l'étudiant), via une enquête annuelle conjointe auprès des établissements, réalisée par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et le DEPS pour le ministère de la Culture. Cette enquête recense les étudiants inscrits en formation continue diplômante donnant lieu à la délivrance d'un diplôme visé par l'État ou d'un diplôme de l'école au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an.

Les centres de formation des enseignants de la danse et de la musique (CeFEDeM) et les centres d'études supérieures musique et danse (CESMD) ont été créés dans les années 1980. Habilités par le ministère de la Culture pour la formation des enseignants en danse et en musique, ils délivrent le diplôme d'État (DE) de professeur de danse ou de musique. On comptait onze CeFEDeM et CESMD avant la création des Pôles supérieurs d'enseignement artistique qui, pour certains, les ont intégrés et sont désormais habilités à délivrer le DE.

L'enquête relative à l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur Culture a été menée en 2018 par le ministère de la Culture auprès de 6 324 diplômés en 2014 de 92 établissements de l'enseignement supérieur Culture.

Widad MERCHAOU, *L'Inégale Insertion professionnelle des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur culture en 2017*, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2018-5, novembre 2018

Anne DARRAS, *L'Insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur Culture*, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2015-3, décembre 2015

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Département des études statistiques – www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24748/statistiques-analyses.html

Entreprises culturelles

Les données sur les entreprises culturelles proviennent du dispositif Esane (Élaboration des statistiques annuelles d'entreprise) de l'Insee. Depuis 2009, les statistiques structurelles d'entreprise sont produites à partir de l'enquête ESA (Enquête sectorielle annuelle). L'ESA porte sur les secteurs du commerce, des services, des industries agroalimentaires, des exploitations forestières et des scieries, des transports et de la construction dans la France entière. Chaque année, un échantillon d'entreprises est enquêté afin de répondre à un questionnaire portant sur les principales caractéristiques de l'entreprise (économiques, juridiques). Les données de l'enquête viennent compléter les sources administratives sociales et fiscales (déclarations de bénéfices des entreprises au fisc).

La valeur ajoutée commentée dans cette fiche est celle des statistiques d'entreprises. En particulier, elle est mesurée en secteur plutôt qu'en branches et elle se limite au champ marchand (ce qui exclut une grande partie du spectacle vivant et du patrimoine). Par conséquent, elle n'est pas comparable à la valeur ajoutée de la fiche « Poids économique direct de la culture », qui est, elle, basée sur la comptabilité nationale et qui prend notamment en compte l'activité non marchande. L'approche statistique utilisée repose sur la nomenclature d'activités française (NAF) dans laquelle les entreprises sont classées par secteur d'activité selon leur code d'activité principale exercée (APE).

Les micro-entrepreneurs qui ne sont pas retenus ici sont des micro-entreprises au sens fiscal bénéficiant de formalités comptables et fiscales simplifiées (pas de bilan, ni de compte de résultat, ni de liasse fiscale). Ce sont les entreprises ayant choisi les régimes fiscaux micro BIC (bénéfices industriels et commerciaux) ou micro BNC (bénéfices non commerciaux).
 Institut national de la statistique et des études économiques – www.insee.fr
 Eurostat – <https://ec.europa.eu/eurostat/fr>

Festivals

Les données chiffrées sont issues de la plateforme de données ouvertes du ministère de la Culture :
https://data.culture.gouv.fr/explore/dataset/festivals-global-festivals_-_pl/information/

Sont considérés comme festivals les événements qui répondent aux critères suivants :

- avoir eu lieu en 2019 ;
- avoir connu au moins deux éditions en 2019 ;
- se dérouler sur plus d'une journée ;
- compter au moins 5 spectacles, représentations, concerts ou projections.

Le choix a été fait de retenir l'année 2019 qui devient, dans le champ culturel, l'année-repère *ante* pandémie.

Atlas Culture : <https://atlasculture.fr/>

Aurélien DJAKOUANE et Emmanuel NÉGRIER, *Festivals, territoire et société*, coll. « Questions de culture », Ministère de la Culture, DEPS/Presses de Sciences Po, 2021

Financement de la culture

Depuis le 1^{er} janvier 2006, l'ensemble des services de l'État est passé en mode Lolf (loi organique relative aux lois de finances). Le budget de l'État est désormais présenté en missions, programmes et actions.

Suite à la réorganisation et à la redéfinition des missions du ministère de la Culture, en particulier par le rattachement de la Direction du développement des médias (DDM, Premier ministre), le ministère est désormais concerné par trois missions : la mission ministérielle Culture qui se décline en trois programmes (Patrimoines, Création et Transmission des savoirs et démocratisation de la culture), la mission Médias, livres et industries culturelles (subdivisée en deux programmes : Presse et Livre et industries culturelles), ainsi que la mission interministérielle Recherche et enseignement supérieur avec le programme Recherche culturelle et culture scientifique.

La mission est « un ensemble de programmes concourant à une politique définie ». Les programmes sont des regroupements de « crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble d'actions relevant d'un même ministère et auxquels sont associés des objectifs précis, définis en fonction de finalités d'intérêt général, ainsi que des résultats attendus et faisant l'objet d'une évaluation ».

Les actions décrivent le contenu du programme et regroupent des crédits ayant la même finalité.

Les autorisations d'engagement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement. Pour les dépenses de personnel, le montant des autorisations d'engagement ouvertes est égal au montant des crédits de paiement ouverts.

Les dépenses de personnel comprennent : les rémunérations d'activité, les cotisations et contributions sociales, les prestations sociales et allocations diverses ; les dépenses de fonctionnement : les dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel, les subventions pour charges de service public ; les dépenses d'investissement : les dépenses pour immobilisations corporelles de l'État et les dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État ; les dépenses d'intervention : les transferts aux ménages, aux entreprises, aux collectivités territoriales et aux autres collectivités, les appels en garantie. Les opérateurs de l'État font l'objet d'une annexe au projet de loi de finances recensant les subventions qui leur sont versées. Les opérateurs sont des entités dotées de la personnalité morale quel que soit leur statut juridique (établissement public, GIP, association...) qui répondent à trois critères : activité de service public, financement assuré majoritairement par l'État et contrôle direct par l'État.

D'autre part, est recensé annuellement, également dans un document annexé au projet de loi de finances, l'ensemble des concours prévus dans la loi de finances pour des objets culturels (y compris la presse, l'audiovisuel et l'animation culturelle), quel que soit le ministère de tutelle. Ces crédits comprennent les crédits du budget général de l'État, le compte de concours financiers pour l'audiovisuel public, les taxes fiscales affectées et les dépenses fiscales.

Les dépenses culturelles des collectivités territoriales (régions, départements, intercommunalités à fiscalité propre, communes) proviennent des comptes de gestion des collectivités, transmis depuis 2014 de manière dématérialisée *via* le ministère de l'Économie et des Finances (DGFiP). Les comptes des communes de moins de 3 500 habitants ne disposent pas toutes d'une ventilation précise de leurs dépenses et ne sont donc pas pris en compte.

L'objectif de ce dispositif de suivi est de déterminer le montant total des dépenses culturelles locales, de fonctionnement et d'investissement, en valeur absolue et en part du budget général, par type de collectivité, et de connaître les domaines culturels concernés (ou « fonctions ») ainsi que les évolutions.

Les données publiées ici ne peuvent être additionnées directement entre les niveaux de collectivité car elles ne sont pas défalquées des subventions entre collectivités portant sur la culture.

Les dépenses de consommation des ménages proviennent des Comptes de la nation élaborés par l'Insee. La consommation finale des ménages recouvre les dépenses consacrées par les ménages à l'acquisition de biens et services, marchands et non marchands, utilisés pour la satisfaction directe des besoins humains « individuels ». Parmi les postes disponibles, ont été retenus ceux relatifs au secteur culturel mais certaines dépenses comme les dépenses pour l'éducation artistique n'apparaissent pas car elles sont incluses dans des postes plus larges. Le passage à la base 2005 a consisté essentiellement à produire et à publier les comptes dans la nouvelle Nomenclature d'activités française – NAF rév. 2 – d'une part, et à intégrer les résultats du nouveau dispositif d'élaboration des statistiques annuelles d'entreprises (Esane) d'autre part.

L'indice des prix à la consommation est publié depuis 1999 par l'Insee en base 100 en 1998. L'indice reflète la consommation finale effective marchande monétaire des ménages. L'indice général retenu concerne l'ensemble des ménages France entière (métropole et départements d'outre-mer). Sur les 303 postes de données en moyennes annuelles, ont été retenus ceux relatifs aux biens et services culturels et ceux liés à la culture et aux technologies de l'information.

Les données sur les associations sont produites par l'Institut national de la statistique et des études économiques (enquête Associations). Réalisée fin 2014, l'enquête couvre l'ensemble du monde associatif et a les associations comme unités enquêtées. Son objectif est de fournir des données statistiques de cadrage sur l'ensemble des associations relevant de la loi 1901 et assimilées, quel que soit leur domaine d'activité.

Les données sur le financement participatif sont produites par la société KPMG qui réalise chaque semestre pour l'association Financement Participatif France un baromètre du financement participatif sur la base de données d'enquête recueillies auprès de l'ensemble des plates-formes en activité en France.

Les données sur le patrimoine rural non protégé sont issues du rapport d'activité 2017 de la Fondation du patrimoine qui contribue à sa sauvegarde et à sa valorisation. Elle le fait en aidant les propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets, en permettant aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie de leurs travaux, et en mobilisant le mécénat d'entreprise.

L'étude annuelle de l'Institut de recherches et d'études publicitaires permet de connaître l'évolution et la structure du marché publicitaire des grands médias. La publicité extérieure considérée comme média par l'Irep n'a pas été retenue.

Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) – www.insee.fr

Institut de recherches et d'études publicitaires (Irep France Pub) – www.irep.asso.fr

Ministère de l'Économie et des Finances – www.performance-publique.budget.gouv.fr

Fondation du patrimoine – www.fondation-patrimoine.org

Internet

Le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Credoc) réalise une enquête annuelle sur la diffusion des technologies de l'information dans la société française pour l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) et le CGIET (Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies). La Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet (Hadopi) réalise tous les ans un baromètre annuel sur les usages, légaux et illégaux, d'Internet.

Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Credoc) – www.credoc.fr

Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet (Hadopi) – www.hadopi.fr

Baromètre du numérique 2021. Enquête sur la diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française, Crédoc, 2021

Baromètre de la consommation de biens culturels dématérialisés 2021, Hadopi, 2021

Baromètre de la consommation 2020 : 62 % des internautes ont accès à un abonnement payant, Hadopi, coll. « Les études de l'Hadopi en 10 minutes chrono », n° 25, février 2021

Jeu vidéo

Le Syndicat des éditeurs de logiciels de loisirs (S.E.L.L.) réalise tous les ans « L'essentiel du jeu vidéo » dans lequel est réalisé un bilan du marché, de la consommation et des usages. Les statistiques sur les usages sont réalisées dans le cadre d'une enquête réalisée par l'institut GfK « Les Français et le jeu Vidéo ».

Les statistiques sur la consommation de jeux vidéo sur support physique sont publiées par le CNC à partir des données produites par l'institut GfK. Ces données concernent les ventes réalisées dans les grandes surfaces alimentaires, les grandes surfaces spécialisées, la vente par correspondance et les ventes sur Internet, et proviennent d'une enquête réalisée auprès du panel de distributeurs de GfK. Ces données comprennent, entre autres, les volumes de ventes, le chiffre d'affaires, le prix selon le type de console auquel le jeu est destiné, selon la nature du jeu et selon sa classification PEGI. Le CNC effectue également une distinction entre jeux développés en France et à l'étranger à partir de ses données propres.

Le marché du jeu vidéo dématérialisé ne pouvant être mesuré avec précision à ce jour, il fait l'objet d'estimations par l'Idate. L'institut estime les ventes hors taxes de jeux vidéo dématérialisés pour consoles de salon, consoles portables, ordinateurs individuels et terminaux mobiles (*smartphones* et tablettes). L'estimation des ventes de jeux en ligne sur ordinateur et des ventes de jeux pour mobiles inclut les ventes de logiciels dématérialisés ainsi que les revenus issus des pratiques « *in game* » (commerce de biens virtuels, commission sur opérations de change, publicité « *in game* »).

Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) – www.cnc.fr

Syndicat des éditeurs de logiciels de loisirs (S.E.L.L.) – www.sell.fr

Langues et usages des langues en France

Le Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS) a étendu en 2018 aux territoires ultramarins – en Guadeloupe, en Martinique, à La Réunion, en Guyane et à Mayotte – la sixième édition de l'enquête sur les pratiques culturelles. Cette enquête constitue, depuis sa première édition en 1973, le principal instrument de suivi des comportements culturels en France. Elle sert de référence à de nombreuses enquêtes thématiques, monographiques ou territoriales et fait régulièrement l'objet de travaux universitaires. Avec l'extension du champ de l'enquête aux territoires ultramarins, l'édition 2018 est la première à fournir une analyse des pratiques culturelles dans ces territoires et à offrir la possibilité d'analyses régionalisées. Cette enquête a été menée en face-à-face auprès d'un échantillon d'au moins 1 000 personnes âgées de 15 ans et plus dans chacun des territoires et ce, entre février 2019 et juillet 2020.

Les réponses à une enquête déclarative dépendent beaucoup des représentations que les répondants ont des pratiques culturelles et de leurs propres comportements. Si les trois quarts des Guadeloupéens déclarent n'avoir jamais fait de musique, c'est probablement parce que certains enquêtés, ne pratiquant pas la musique dans un cadre institutionnel ou bien n'estimant pas avoir un degré ou niveau de pratique « suffisant », se déclarent non pratiquants.

Amandine LOUGUET, Antonin CREIGNOU et Baptiste RAIMBAUD, *En Guadeloupe, l'écoute de la musique et des informations à la radio sont les pratiques culturelles les plus répandues*, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2021-2, octobre 2021

Amandine LOUGUET, Antonin CREIGNOU et Baptiste RAIMBAUD, *En Martinique, les traditions, la musique et le créole fédèrent les générations*, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2021-3, octobre 2021

Amandine LOUGUET, Antonin CREIGNOU et Baptiste RAIMBAUD, *Information, musique, télévision, lecture : la diversité linguistique marque chaque pan de la culture en Guyane*, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2021-4, octobre 2021

Marylise DEHON et Amandine LOUGUET, *Mayotte, un territoire riche de ses langues et de ses traditions*, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2022-4, juillet 2022

Marylise DEHON et Amandine LOUGUET, *Une large diffusion de la langue créole et des musiques réunionnaises sur l'île*, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2022-5, juillet 2022

Philippe LOMBARDO et Loup WOLFF, *Cinquante ans de pratiques culturelles en France*, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2020-2, juillet 2020

Fabrice MICHAÏLESCO et Hervé LE GRAND, *116 000 personnes en situation d'illettrisme en 2011 à La Réunion*, Insee, coll. « Insee Partenaires », octobre 2013

Léa CHABANON, « Journée défense et citoyenneté 2020 : près d'un jeune Français sur dix en difficulté de lecture », Ministère de l'Éducation nationale, Depp, note d'information, juin 2021

Philippe MOUTY, *Enquête information et vie quotidienne : l'illettrisme, un problème préoccupant en Guadeloupe*, Insee, coll. « Premiers résultats », juillet 2010

Philippe CLARENC, « Amélioration sur le front de l'illettrisme », *Insee Analyses Martinique*, n° 14, décembre 2016

Insee Guyane, *Enquête information et vie quotidienne. Lire, écrire, compter : des savoirs fragiles en Guyane*, Insee, coll. « Premiers résultats », novembre 2013

Les enfants et les écrans numériques pendant les six premières années de leur vie

La synthèse de cette fiche présente un travail qui prolonge de quatre ans l'analyse des temps passés devant les écrans par des enfants en bas âge (de la naissance à l'âge de 2 ans) à partir de la cohorte de naissance de l'étude longitudinale française (Elfe). Constituée d'un panel de 18 000 enfants nés en 2011, elle décrit, à l'échelle nationale, l'équipement des foyers et la fréquence d'exposition des enfants aux différents écrans.

Les données mobilisées sont issues de trois vagues d'enquêtes (2 ans, 3 ans et demi et 5 ans et demi) collectées sur l'échantillon cylindré des questionnaires référents complets, soit 9 798 enfants. Les données sont pondérées longitudinalement (pondération calculée par l'équipe Elfe).

Kévin DITER et Sylvie OCTOBRE, *Enfants et écrans durant les six premières années de la vie à travers le suivi de la cohorte Elfe*, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2022-7, novembre 2022

Livre et lecture publique

Les principales données sur la production commercialisée : titres et exemplaires produits, chiffre d'affaires et quantité de livres vendus des maisons d'édition proviennent de l'enquête annuelle de branche conduite par le Syndicat national de l'édition auprès des éditeurs depuis 1954. Obligatoire pour les éditeurs, elle concerne l'activité d'édition de livres regroupée sous le code NAF rév.2 58.11Z et inclut l'édition de livres audio et celle de contenus éditoriaux multimédias. Elle exclut les activités de diffusion et de distribution. L'enquête annuelle de branche prend en compte uniquement l'activité et la production éditoriale réalisée et vendue en France.

L'échantillon est issu de l'ensemble de la profession (l'appartenance au syndicat n'est pas un critère). Le SNE recense près de 3 000 structures d'édition référant au moins un titre dans le circuit de distribution du livre mais seulement 1 000 ont une activité régulière et 400 une activité significative. Le chiffre d'affaires est net de retours. Le panel d'éditeurs est constitué de 160 éditeurs répondants, représentant près de 650 marques.

Le panel de distributeurs exploité par le DEPS pour aborder la question de la diversité sur le marché du livre a été mis en place.

La répartition des ventes de livres par canaux de distribution provient d'un panel de 3 000 personnes âgées de 15 ans et plus représentatives de la population française métropolitaine interrogées chaque mois par TNS-Sofres sur leurs achats de livres, hors livres scolaires et encyclopédies en fascicules.

Le baromètre des prêts en bibliothèque 2021 est réalisé par le Service du livre du ministère de la Culture à partir d'un échantillon de 164 établissements représentatif de la typologie des bibliothèques françaises ainsi que des volumes de population qu'elles desservent (3,5 millions d'habitants). L'analyse des prêts a été réalisée sur une sélection de données correspondant à 9,74 millions d'enregistrements et à 371 000 acquisitions.

Ministère de la Culture, Département des études, de la prospective et des statistiques –

www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Etudes-et-statistiques

Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles, Service du livre et de la lecture, Observatoire de l'économie du livre – www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Livre-et-lecture2

Syndicat national de l'édition (SNE) – www.sne.fr

Musées

Est considérée comme musée, au sens de la loi, toute collection permanente composée de biens dont la conservation et la présentation revêtent un intérêt public et organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public. L'appellation « musées de France » est attribuée en application de l'article 18 de la loi n° 2002-5 modifiée du 4 janvier 2002 et peut être accordée aux musées appartenant à l'État, à une autre personne morale de droit public ou à une personne morale de droit privé à but non lucratif. Les musées de France comprennent les musées nationaux, les musées de l'État dont le statut est fixé par décret, les musées classés en application des lois et règlements en vigueur antérieurement à la nouvelle loi et les musées précédemment contrôlés par le ministre chargé de la Culture ou le ministre chargé de la Recherche sous réserve des dispositions prévues par la loi.

La fréquentation de ces musées est suivie par le dispositif Patrimostat, anciennement Muséostat, du DEPS.

Les musées nationaux sont les musées dont les collections appartiennent à l'État et qui sont placés sous la tutelle de la Direction générale des patrimoines du ministère de la Culture. Ce sont soit des établissements publics (EP), soit des services à compétence nationale (SCN). Ils font partie des musées de France.

Une modification de la procédure des acquisitions des musées nationaux est entrée en vigueur en 2004. Les acquisitions sont désormais décidées, pour les musées services à compétence nationale, par arrêté du ministre chargé de la Culture, et pour les musées établissements publics, par décision de l'autorité compétente de ces établissements, après avis de leur commission d'acquisition, et, en fonction des valeurs des œuvres, du Conseil artistique des musées nationaux.

<https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Musees-V2/Actualites/Nouvelle-liste-officielle-des-musees-de-France>

<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Musees/Les-musees-en-France/Les-musees-de-France>

Patrimostat 2021 – Fréquentation des patrimoines, Ministère de la Culture, septembre 2021 – <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese/Patrimostat/>

<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese/Patrimostat/>
Patrimostat-edition-2021

Musique enregistrée

Les statistiques des ventes de phonogrammes sont publiées par le Syndicat national de l'édition phonographique (Snep) à partir des données produites par l'institut GfK. Ces données concernent les ventes réalisées dans les grandes surfaces alimentaires, les grandes surfaces spécialisées, la vente par correspondance et les ventes sur Internet, et proviennent d'une enquête réalisée auprès du panel distributeurs de GfK. Il s'agit du chiffre d'affaires au niveau du marché de détail. Comme pour les ventes en format physique, l'institut GfK a constitué un panel de plates-formes de téléchargement et d'écoute en flux, et recense tous les mois les références qui y sont vendues ou écoutées. La répartition par canal de distribution se fonde sur les ventes des majors (EMI, Sony, Universal et Warner) aux enseignes de distribution. Cette étude est également réalisée par GfK mais n'est pas à confondre avec le panel distributeurs qui, lui, se base sur les ventes des enseignes aux consommateurs. Depuis 2018, le Snep utilise une nouvelle méthodologie pour évaluer les tailles de marchés. À partir du panel Snep, il applique un taux de couverture fourni par les données GfK pour les marchés physique et numérique.

Syndicat national de l'édition phonographique (Snep) – www.snepmusique.com

Indicateurs de la diversité musicale dans le paysage radiophonique. Rapport 2019, Observatoire de l'économie de la musique - Centre national de la musique

Observatoire du dépôt légal, données 2020, Bibliothèque nationale de France – <https://www.bnf.fr/fr/lobservatoire-du-depot-legal>

La Production musicale française en 2021, Snep, 15 mars 2022

Marché mondial 2021 – Global Music Report, IFPI, Snep, 2022

Indicateurs de la diversité musicale dans le paysage radiophonique. Année 2020, Observatoire de l'économie de la musique - Centre national de la musique, 5 juillet 2021

Observatoire du dépôt légal. Données 2020, Bibliothèque nationale de France, 2022

Philippe LOMBARDO et Loup WOLFF, *Cinquante ans de pratiques culturelles en France*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Cultures études », 2020-2, juillet 2020

Ludovic BOURLÈS et Yann NICOLAS, *Analyse conjoncturelle du chiffre d'affaires de la culture au 2^e trimestre 2022*, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Note de conjoncture », 2022-4, octobre 2022

Nicolas PIETRZYK, *Le Poids économique direct de la culture en 2020*, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2022-1, mai 2022

Pluridisciplinaire

Le ministère de la Culture soutient des lieux de diffusion artistique pluridisciplinaires dont l'Établissement public du parc et de la Grande Halle de la Villette (EPGPHV), les établissements labellisés « scène nationale » (SN) et les scènes conventionnées d'intérêt national (SCIN)

Scènes nationales 2021. Trente ans de création et de partage avec les publics sur les territoires, Association des scènes nationales, 2021

Revenus d'activité et niveaux de vie des professionnels de la culture

Les données de la fiche sont issues de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) qui permet de produire des statistiques et de réaliser des études en matière de revenus, de niveau de vie, de pauvreté monétaire des ménages résidant en France métropolitaine et ce, à l'aide d'indicateurs usuels d'analyse de la distribution des revenus et d'indicateurs de structure et de composition des ménages. Elle permet ainsi l'analyse des revenus suivant des critères sociodémographiques : catégorie socioprofessionnelle et âge des personnes composant le ménage, activité au sens du BIT (Bureau international du travail) de ces personnes, taille du ménage, etc.

Elle précise également comment se cumulent les divers types de revenus (salaires, chômage, pensions, revenus agricoles, industriels, commerciaux, non commerciaux, etc.) perçus par chaque membre du ménage.

Il ne s'agit pas à proprement parler d'une enquête, puisqu'une partie des données recueillies, celles portant sur les revenus et les prestations sociales, n'est pas collectée par enquête mais par exploitation de sources administratives pour un échantillon représentatif de l'ensemble de la population.

La production de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux se déroule en trois étapes.

La première consiste en un appariement statistique du fichier de l'enquête Emploi en continu (enquête trimestrielle depuis 2003), correspondant aux données de l'enquête du 4^e trimestre de l'année N avec les fichiers fiscaux des revenus de l'année N. Le principe de l'appariement consiste à essayer de retrouver les déclarations fiscales des individus composant les ménages enquêtés à l'enquête Emploi. L'enquête Emploi en continu (EEC) est une enquête par sondage, c'est-à-dire que l'on interroge tous les trimestres un échantillon représentatif de l'ensemble de la population. Elle se déroule tout au long de l'année.

Les données des individus de l'enquête Emploi en continu qui ont été appariés avec les fichiers fiscaux sont dans un deuxième temps complétées par les informations provenant des organismes sociaux : les prestations versées à chaque allocataire l'année N par la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) et la Caisse nationale de la mutualité sociale agricole (CCMSA), et les droits constatés et versés en décembre N par la Caisse nationale de l'assurance vieillesse (CNAV). Dans un troisième temps, les informations sur les revenus non fournies par la source fiscale sont complétées par des estimations réalisées par l'Insee. Cette étape est indispensable pour passer du concept de revenu déclaré (ou revenu fiscal) à des concepts de revenus économiques (revenu disponible, niveau de vie, etc.). Par ailleurs, cette enquête, comme toutes les enquêtes par sondage, fait l'objet de corrections de la non-réponse et d'un redressement afin d'être représentative au niveau de la France métropolitaine.

Ainsi, l'enquête ERFS d'une année donnée fournit une approche du revenu disponible monétaire des ménages pour l'année considérée, enrichie des données de l'enquête Emploi collectées durant le 4^e trimestre de l'année.

Secteurs culturels marchands et crise sanitaire en 2021

Description et analyse de l'évolution du chiffre d'affaires trimestriel des secteurs culturels marchands dans le contexte de la crise économique-sanitaire due à la pandémie de Covid-19, sur la base de la nomenclature *ad hoc* d'activités retenue pour l'étude du DEPS de l'impact de la crise parue l'été 2020.

Ludovic BOURLÈS et Yann NICOLAS, *Analyse conjoncturelle du chiffre d'affaires de la culture au 2^e trimestre 2022*, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Note de conjoncture », 2022-4, octobre 2022

Nicolas PIETRZYK, *Le Poids économique direct de la culture en 2020*, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2022-1, mai 2022

Historique des notes de conjoncture – <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese/Note-de-conjoncture>

Monuments historiques et sites patrimoniaux

Chaque année, de nouveaux arrêtés de classement parmi les monuments historiques et d'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques sont pris conformément à la loi du 31 décembre 1913. Ils sont intégrés à la base documentaire Mérimée des immeubles protégés.

De même, les objets classés au titre des monuments historiques sont répertoriés dans la base de données documentaire Palissy de la Direction générale des patrimoines.

Les monuments classés ou inscrits au titre des monuments historiques sont également répertoriés dans l'application Agrégée, outil de mise en réseau des services régionaux, départementaux et centraux pour la gestion des monuments historiques. Cet outil permet notamment de planifier et de suivre les interventions pour chaque unité de patrimoine. C'est de cette base de données que sont extraits les nombres de monuments inscrits et classés au titre des monuments historiques.

Les entrées dans les monuments nationaux gérés par le Centre des monuments nationaux sont issues des billetteries de chaque établissement ouvert au public. Depuis 2007, les entrées annuelles comprennent les entrées réalisées avec le Paris Museum Pass.

Le label « Villes et pays d'art et d'histoire » est attribué depuis 1985 par le ministère de la Culture, Direction générale des patrimoines. Il garantit, par une convention entre l'État et les collectivités territoriales, une politique d'animation et de valorisation du patrimoine et de l'architecture des villes ou pays concernés. Ce label fait suite à l'ancienne appellation ville d'art, centrée sur le développement touristique. Les labels « Jardin remarquable » et « Maison des illustres » ont été mis en place respectivement en 2004 et en 2011.

Association nationale des villes et pays d'art et d'histoire et des villes à secteurs sauvegardés et protégés – www.an-patrimoine.org

Centre des monuments nationaux (CMN) – www.monuments-nationaux.fr

Comité des parcs et jardins de France – www.parcsetjardins.fr

Patrimostat 2021 – *Fréquentation des patrimoines*, Ministère de la Culture, juillet 2022 – <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese/Patrimostat/Patrimostat-edition-2020>

Patrimostat 2020 – *Fréquentation des patrimoines*, Ministère de la Culture, septembre 2021 – <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese/Patrimostat/Patrimostat-edition-2021>

Rapport annuel d'activité, Centre des monuments nationaux, 2020 – <https://presse.monuments-nationaux.fr/view/pdf/9955316>

<http://www.culture.gouv.fr/Presse/Communique-de-presse/Presentation-de-la-mission-Bern-Patrimoine-en-peril>, <https://www.missionbern.fr/>

<https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Protections-labels-et-appellations>

Unesco : <https://whc.unesco.org/fr/list/>

Rapport d'activité 2018-2021 : Mission patrimoine « Ensemble, sauvons notre patrimoine! »

Poids économique direct de la culture

Le poids économique direct de la culture est mesuré par la valeur ajoutée de l'ensemble des branches culturelles. Son champ statistique se fonde sur une définition harmonisée de la culture, décidée en 2009 de façon conjointe par les différents services statistiques européens de la culture, sous l'égide d'Eurostat, l'Office statistique de l'Union européenne. Il est défini en référence à la nomenclature des activités économiques dans la communauté européenne (NACE), par la sélection de 34 codes parmi les 732 qui composent la déclinaison française de la NACE à son niveau le plus désagrégé, la NAF (voir ci-dessous).

Le champ harmonisé au niveau européen correspond au poids direct des branches culturelles, à l'exclusion des activités indirectement culturelles (l'imprimerie par exemple) et des activités induites par ces branches (la partie du BTP dédiée à la rénovation du patrimoine par exemple).

Le calcul de la valeur ajoutée à ce niveau détaillé de la nomenclature des branches s'appuie sur des valeurs issues de la comptabilité nationale diffusée à un niveau assez agrégé par l'Insee. Ces valeurs sont ventilées à l'aide de clés de répartition issues des enquêtes sectorielles annuelles de l'Insee auprès des entreprises (ESA) pour la partie marchande, et issues de plusieurs sources du ministère de la Culture (enquêtes sur les dépenses culturelles des collectivités territoriales, budget des établissements publics culturels notamment) pour la partie non marchande. L'estimation des années les plus récentes est faite à partir des indices de chiffres d'affaires élaborés par l'Insee à partir des déclarations mensuelles de chiffres d'affaires faites par les entreprises pour le paiement de la TVA (indices CA3).

Activités culturelles

4761Z – Commerce de détail de livres en magasin spécialisé [LIV]

4762Z – Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé [PR]

4763Z – Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéos en magasin spécialisé [AV]

5811Z – Édition de livres [LIV]

5813Z – Édition de journaux [PR]

5814Z – Édition de revues et périodiques [PR]

5821Z – Édition de jeux électroniques [Av]

5911A – Production de films et de programmes pour la télévision [AV]

5911B – Production de films institutionnels et publicitaires [AV]

5911C – Production de films pour le cinéma [AV]

5912Z – Postproduction de films cinématographiques, de vidéos et de programmes de télévision [AV]

5913A – Distribution de films cinématographiques [AV]

5913B – Édition et distribution vidéo [AV]

5914Z – Projection de films cinématographiques [AV]

5920Z – Enregistrement sonore et édition musicale [AV]
 6010Z – Édition et diffusion de programmes radio [AV]
 6020A – Édition de chaînes généralistes [AV]
 6020B – Édition de chaînes thématiques [AV]
 6391Z – Activités des agences de presse [PR]
 7111Z – Activités d'architecture [ARCHI]
 7311Z – Activités des agences de publicité [PUB]
 7410Z – Activités spécialisées de design [ART]
 7420Z – Activités photographiques [ART]
 7430Z – Traduction et interprétation [LIV]
 7722Z – Location de vidéocassettes et disques vidéo [AV]
 8552Z – Enseignement culturel* [EC]
 9001Z – Arts du spectacle vivant [SV]
 9002Z – Activités de soutien au spectacle vivant [SV]
 9003A – Création artistique relevant des arts plastiques [ART]
 9003B – Autre création artistique [ART]
 9004Z – Gestion de salles de spectacles [SV]
 9101Z – Gestion des bibliothèques et des archives [PAT]
 9102Z – Gestion des musées [PAT]
 9103Z – Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires [PAT]

* Le code 8552Z exclut par définition les établissements d'enseignement supérieur, qui sont classés en code 8542Z (Enseignement supérieur). Dans l'estimation du DEPS de la valeur ajoutée de l'enseignement culturel, les établissements supérieurs formant à des métiers artistiques et culturels (une centaine environ) sont ajoutés.

NB : les activités culturelles sont regroupées en neuf domaines : AV : audiovisuel ; SV : spectacle vivant ; PAT : patrimoine ; EC : enseignement culturel ; LIV : livre ; PR : presse ; ART : arts visuels ; ARCHI : architecture ; PUB : agences de publicité.

Valérie DERON, *Conceptualisation statistique du champ de la culture*, Ministère de la Culture et de la Communication, DEPS, coll. « Culture méthodes », 2011-3, décembre 2011

Pratiques culturelles des Français

L'enquête Pratiques culturelles des Français est réalisée par le Département des études, de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture depuis 1973. La dernière édition, réalisée auprès d'un échantillon de plus de 9 200 personnes en France métropolitaine s'est déroulée tout au long de l'année 2018. C'est la sixième édition et elle est destinée à mesurer la participation de la population aux loisirs et à la vie culturelle. Cette édition permet d'observer l'évolution des pratiques culturelles depuis la précédente édition réalisée en 2008 mais aussi depuis la décennie 1970, et offre ainsi un panorama de près d'un demi-siècle des dynamiques des pratiques culturelles de la population âgée de 15 ans et plus. Pour chaque activité, le taux de pénétration est analysé par génération afin de saisir les évolutions de long terme et les effets d'époque, puis étudié selon les caractéristiques sociodémographiques des individus.

Ministère de la Culture, Département des études, de la prospective et des statistiques – www.pratiquesculturelles.culture.gouv.fr

Olivier DONNAT, *Pratiques culturelles 1973-2008. Dynamiques générationnelles et pesanteurs sociales*, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2011-7, décembre 2011

—, *Pratiques culturelles, 1973-2008. Questions de mesure et d'interprétation des résultats*, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture méthodes », 2011-2, décembre 2011

—, *les Pratiques culturelles des Français à l'ère numérique. Enquête 2008*, Paris, DEPS/La Découverte, 2009

Philippe LOMBARDO et Loup WOLFF, *Cinquante ans de pratiques culturelles en France*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Cultures études », 2020-2, juillet 2020

Pratiques culturelles dans les territoires ultramarins

Le Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS) a étendu en 2018 aux territoires ultramarins – en Guadeloupe, en Martinique, à La Réunion, en Guyane et à Mayotte – la sixième édition de l'enquête sur les pratiques culturelles. Cette enquête constitue, depuis sa première édition en 1973, le principal instrument de suivi des comportements culturels en France. Elle sert de référence à de nombreuses enquêtes thématiques, monographiques ou territoriales et fait régulièrement l'objet de travaux universitaires. Avec l'extension du champ de l'enquête aux territoires ultramarins, l'édition 2018 est la première à fournir une analyse des pratiques culturelles dans ces territoires et à offrir la possibilité d'analyses régionalisées. Cette enquête a été menée en face-à-face auprès d'un échantillon d'au moins 1 000 personnes âgées de 15 ans et plus dans chacun des territoires et ce, entre février 2019 et juillet 2020.

Amandine LOUGUET, Antonin CREIGNOU et Baptiste RAIMBAUD, *En Guadeloupe, l'écoute de la musique et des informations à la radio sont les pratiques culturelles les plus répandues*, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2021-2, octobre 2021

Amandine LOUGUET, Antonin CREIGNOU et Baptiste RAIMBAUD, *En Martinique, les traditions, la musique et le créole fédèrent les générations*, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2021-3, octobre 2021

Amandine LOUGUET, Antonin CREIGNOU et Baptiste RAIMBAUD, *Information, musique, télévision, lecture: la diversité linguistique marque chaque pan de la culture en Guyane*, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2021-4, octobre 2021

Marylise DEHON, Amandine LOUGUET, *Mayotte, un territoire riche de ses langues et de ses traditions*, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2022-4, juillet 2022

Marylise DEHON, Amandine LOUGUET, *Une large diffusion de la langue créole et des musiques réunionnaises sur l'île*, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2022-5, juillet 2022

Philippe LOMBARDO, Loup WOLFF, *Cinquante ans de pratiques culturelles en France*, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2020-2, juillet 2020

Fabrice MICHAÏLESKO, Hervé Le GRAND, *116 000 personnes en situation d'illettrisme en 2011 à La Réunion*, Insee, coll. « Insee Partenaires », octobre 2013

Léa CHABANON, « Journée défense et citoyenneté 2020 : près d'un jeune Français sur dix en difficulté de lecture », Ministère de l'Éducation nationale, Depp, note d'information, juin 2021

Philippe MOUTY, *Enquête information et vie quotidienne : l'illettrisme, un problème préoccupant en Guadeloupe*, Insee, coll. « Premiers résultats », juillet 2010

Philippe CLARENC, « Amélioration sur le front de l'illettrisme », *Insee Analyses Martinique*, n° 14, décembre 2016.

Insee Guyane, *Enquête information et vie quotidienne. Lire, écrire, compter : des savoirs fragiles en Guyane*, Insee, coll. « Premiers résultats », novembre 2013

Presse

Les titres de la presse éditeur sont enquêtés chaque année par la Direction générale des médias et des industries culturelles, Sous-direction de la presse écrite et des métiers de l'information, du ministère de la Culture, par l'intermédiaire des sociétés qui les éditent. L'appartenance d'un titre à la presse éditeur est déterminée à partir de plusieurs critères : appartenance syndicale, périodicité de la publication, mode de diffusion, commercialisation, etc. La presse de groupement, administrative, d'entreprise (environ 40 000 titres) n'est pas enquêtée. Les titres sont classés par périodicité et catégorie.

Le chiffre d'affaires comprend les recettes de ventes au numéro et par abonnement, y compris les commissions à la distribution et aux agents de la vente et les recettes de publicité et d'annonces incluant les commissions et rémunérations d'intermédiaires. Il est exprimé hors TVA.

La diffusion totale des journaux et revues comprend les ventes au numéro et par abonnement, payantes et gratuites, en France et à l'étranger. Elle est certifiée par Diffusion contrôle, organisme de contrôle de la diffusion de la presse, qui procède par déclaration sur l'honneur, réalisation d'un contrôle et établissement d'un procès-verbal.

L'étude annuelle de l'Institut Reuters est réalisée par questionnaire en ligne. Elle est menée par YouGov dans 38 pays, dont 24 en Europe, 6 en Amérique du Nord et du Sud, 7 en Asie et un en Afrique.

Le baromètre annuel de confiance dans les médias est réalisé par Kantar pour le quotidien *La Croix*. L'enquête a été réalisée par méthode des quotas. L'échantillon est représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. Les entretiens ont été réalisés en face-à-face.

Alliance pour les chiffres de la presse et des médias (ACPM) – www.acpm.fr

Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles – www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Presse-ecrite2

Observatoire des métiers de la presse – <https://data.metiers-presse.org/>

Observatoire de l'e-pub. *Bilan FY 2021*, 27^e édition, 2022 – https://www.sri-france.org/wp-content/uploads/2022/02/27%20%20Observatoire-E-Pub-FY-2021_VF030222.pdf

Nicolas PIETRZYCK, *Le Poids économique de la culture en 2020*, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2022-1, mai 2022.

Confiance des Français dans les médias, Baromètre Kantar Public, *La Croix*,

One point – <https://www.groupeonepoint.com/fr/notre-actualite/les-resultats-du-barometre-kantar-public-onepoint-la-croix-de-la-confiance-dans-les-medias/>

Laurent LAFON et David ASSOULINE, *Rapport fait au nom de la commission d'enquête afin de mettre en lumière les processus ayant permis ou pouvant aboutir à une concentration dans les médias en France et d'évaluer l'impact de cette concentration dans une démocratie*, Sénat, n° 593, 29 mars 2022 – <https://www.senat.fr/rap/r21-593-1/r21-593-11.pdf>

Radio

Les chiffres d'audience de la radio proviennent de l'enquête 126 000 de Médiamétrie. La 126 000 Radio est la mesure d'audience de référence de la radio en France. L'enquête repose sur 126 000 interviews réalisées auprès de la population âgée de 13 ans et plus. Elle est réalisée depuis les terrains d'enquête de Médiamétrie en France *via* des interviews téléphoniques assistées par ordinateur (système CATI). Les personnes sont interrogées entre 17 h 30 et 21 h 30 sur leur téléphone fixe ou mobile. La représentativité sociodémographique et géographique de l'échantillon est contrôlée au quotidien.

Le module Global Radio est intégré aux vagues janvier-mars et septembre-octobre de l'enquête 126 000 Radio. Il mesure spécifiquement l'audience de la radio sur les supports multimédias et leur contribution à l'écoute globale de la radio. La 126 000 Radio mesure l'audience de la radio en France quels que soient le lieu et le support d'écoute.

La mesure du nombre de programmes téléchargés (*podcasts*) est également réalisée par Médiamétrie. Le comptage est établi à partir d'une technologie consistant à intégrer un tag, invisible et inaudible par l'internaute, dans le lien de téléchargement. Tous les appels de téléchargements des émissions disponibles en *podcasts* à l'unité ou par abonnement sont ainsi comptabilisés.

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) publie chaque année les *Chiffres clés de l'audiovisuel français* regroupant des données relatives à la diffusion et à l'écoute de télévision et de radio ; y figurent les informations relatives à son rôle de régulateur, comme le nombre de fréquences attribuées et le nombre d'opérateurs.

Les recettes publicitaires nettes des radios sont mesurées par l'Institut de recherches et d'études publicitaires (Irep). L'Irep réalise chaque année une mesure du marché publicitaire qui se base sur une enquête conduite auprès de l'ensemble des régies publicitaires (télévision, cinéma, radio, Internet, presse, etc.).

Instauré par le décret 2017-255 du 27 février 2017, l'Observatoire de l'économie de la filière musicale est abrité par le CNM. Il a pour mission de recueillir, rassembler, analyser et diffuser les informations fournies par les organismes représentatifs du secteur et nécessaires à la compréhension de l'économie de la filière. Le rapport sur les indicateurs de diversité musicale dans le paysage radiophonique est réalisé à partir de deux panels, respectivement de 31 et de 42 radios.

Conseil supérieur de l'audiovisuel – www.csa.fr

Institut de recherches et d'études publicitaires – www.irep.asso.fr

Médiamétrie – www.mediametrie.fr

L'Économie de la production musicale, édition 2017, Syndicat national de l'édition phonographique – www.snepmusicque.com

Observatoire de l'équipement audiovisuel des foyers de France métropolitaine, Conseil supérieur de l'audiovisuel, 2019
Transformation des usages médias – <https://www.mediametrie.fr/fr/transformation-des-usages-medias>

Judith VÉRONIQUE, Isabelle Martinéré, *Indicateurs de la diversité musicale dans le paysage radiophonique à partir d'un panel de 42 radios. Rapport 2020*, Centre national de la musique, 2021

Les chiffres du podcast, Harrismedia, 2021

Observatoire de l'équipement audiovisuel des foyers de France métropolitaine. Résultats pour l'année 2021 pour la radio, Arcom, 2022

Rapport annuel 2021, Conseil supérieur de l'audiovisuel, 2022

La Production musicale française en 2021, Syndicat national de l'édition phonographique, 2022

Loi de finance initiale 2022 – <https://www.budget.gouv.fr/budget-etat/mission>

Musique

Le Centre national de la musique (CNM) exploite et analyse les données qu'il recueille à l'occasion de la perception de la taxe fiscale sur la billetterie des spectacles. Cette taxe constitue l'essentiel des recettes de cet établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle du ministère de la Culture.

Les caractéristiques sociodémographiques relatives à la fréquentation des spectacles musicaux proviennent de l'enquête sur les pratiques culturelles des Français réalisée par le Département des études, de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture. Menée auprès d'un échantillon de plus de 9 200 personnes âgées de 15 ans et plus en France métropolitaine, elle s'est déroulée tout au long de l'année 2018.

Les ensembles musicaux peuvent solliciter différentes aides auprès du ministère de la Culture. L'aide au projet de création est une aide ponctuelle attribuée pour soutenir une nouvelle création, pour prolonger la présentation au public d'une création ou pour permettre la reprise d'un spectacle. Des équipes confirmées sur le plan artistique et dont les créations sont reconnues à l'échelle nationale ou internationale peuvent solliciter durant trois années consécutives un conventionnement leur permettant de soutenir leur activité de création et de diffusion, mais également de développer leurs actions en direction des publics sur un territoire.

Centre national de la musique (CNM) – www.cnm.fr

Ministère de la Culture, Département des études, de la prospective et des statistiques – <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese/Culture-etudes-2007-2021/>

Cinquante ans de pratiques culturelles en France-CE-2020-2

Opéra national de Paris (ONP) – www.operadeparis.fr

Télévision

La mesure de référence de l'audience des chaînes de télévision est fournie en France par l'enquête Médiamat de Médiamétrie. Cette enquête porte sur les individus âgés de plus de 4 ans, elle se base sur un panel de 5 000 foyers, soit 11 400 individus, disposant de télévision(s) et équipés d'un audimètre enregistrant leurs utilisations de la télévision.

Depuis janvier 2011, Médiamétrie a intégré dans les audiences des programmes les visionnages en différé effectués jusqu'à 7 jours après leur diffusion, uniquement par enregistrement personnel ou par contrôle du direct. Les résultats d'audience des chaînes comprennent les modes de réception de la télévision par le public : hertzien numérique (NTT), câble, satellite, ADSL ou fibre optique. Depuis octobre 2014, la mesure du direct a graduellement pris en compte les programmes visionnés sur téléviseur en télévision de rattrapage.

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) publie chaque semestre les *Chiffres clés de l'audiovisuel français* regroupant des données relatives à la diffusion et à l'écoute de télévision et de radio ; y figurent les informations relatives à son rôle de régulateur, comme le nombre de chaînes nationales et locales. Ils s'appuient sur l'étude de référence Home Devices réalisée auprès de 10 000 foyers par trimestre, par téléphone et Internet.

Dans le cadre de son rôle de régulation, le CSA enregistre également les grilles de programmes des chaînes de télévision hertziennes. Le CSA dispose ainsi du nombre d'heures consacrées à chaque genre de programme pour chacune des chaînes. L'étude de l'offre de programmes est réalisée par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC).

Les chaînes de télévision sont soumises à des obligations d'investissement dans la production cinématographique française, celles-ci correspondant à des pré-achats de films au niveau du scénario ou de la coproduction. Parallèlement, les chaînes ne peuvent diffuser qu'un certain nombre de films par an, nombre qui va de pair avec leur niveau d'obligation d'investissement. Afin de contrôler le respect de ces obligations, le CNC et le CSA disposent d'une base commune recensant toute une série de données sur la diffusion des films à la télévision comme le nombre de diffusions par chaîne, par case horaire ou par catégorie de film.

Le site sur les programmes télévisés spécialisés en télévision de rattrapage www.tv-replay.fr réalise chaque année une étude pour le CNC. Elle présente l'offre de programmes des chaînes nationales gratuites disponibles en télévision de rattrapage, en nombre de vidéos et en volume horaire. Les sociétés NPA Conseil et GfK réalisent, toujours pour le CNC, une étude annuelle sur la consommation en nombre de vidéos vues. Ils se basent sur les déclarations des régies publicitaires. Les recettes des chaînes de télévision sont estimées par le CNC à partir des comptes annuels publiés par les chaînes.

Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) – www.cnc.fr Conseil supérieur de l'audiovisuel – www.csa.fr Médiamétrie – www.mediametrie.fr

Institut de recherches et d'études publicitaires – www.irep.asso.fr

Syndicat national de l'édition phonographique – www.snepmusique.com

Observatoire de l'équipement audiovisuel des foyers de France métropolitaine. Résultats des 3^e et 4^e trimestres 2021 pour la télévision, Arcom, 2022

Rapport annuel d'activité 2021, Conseil supérieur de l'audiovisuel, 2022

Bilan 2021, Centre national du cinéma et de l'image animée, 2022

L'Année TV 2021. Télévision : média singulier, écran pluriel, Médiamétrie, 19 janvier 2022

Médiamat annuel 2021, Audience en jour de vision, Médiamétrie, 3 janvier 2022

L'Économie de la télévision de rattrapage en 2021, Centre national du cinéma et de l'image animée, 2022

La Production cinématographique en 2020, Centre national du cinéma et de l'image animée, mars 2021

Théâtre et arts associés

Les caractéristiques sociodémographiques relatives à la fréquentation des spectacles musicaux proviennent de l'enquête sur les pratiques culturelles des Français réalisée par le Département des études, de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture. Menée auprès d'un échantillon de plus de 9 200 personnes âgées de 15 ans et plus en France métropolitaine, elle s'est déroulée tout au long de l'année 2018.

Les équipes de théâtre peuvent solliciter différentes aides auprès du ministère de la Culture. L'aide au projet de création est une aide ponctuelle attribuée pour soutenir une nouvelle création, pour prolonger la présentation au public d'une création ou pour permettre la reprise d'un spectacle. Des équipes confirmées sur le plan artistique et dont les créations sont reconnues à l'échelle nationale ou internationale peuvent solliciter durant trois années consécutives un conventionnement leur permettant de soutenir leur activité de création et de diffusion, mais également de développer leurs actions en direction des publics sur un territoire.

Les résultats d'activité des théâtres privés sont établis par l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP), qui prélève la taxe sur les spectacles d'art dramatique, lyrique ou chorégraphique. Cette taxe est l'instrument principal du système de solidarité organisé par l'ASTP pour soutenir la création, la production et la diffusion théâtrale dans le secteur privé. Instaurée au 1^{er} janvier 2004 par le Parlement (loi de finance rectificative du 31 décembre 2003), cette taxe de nature fiscale est un impôt affecté. Elle vise l'ensemble des spectacles issu du secteur théâtral privé, y compris lorsqu'ils sont diffusés par un établissement à statut public ou subventionné. La taxe est perçue au taux de 3,5 % sur la billetterie hors taxe des spectacles d'art dramatique, lyrique ou chorégraphique organisés sur le territoire français, départements d'outre-mer compris. Perçue au profit de l'ASTP, qui en est à la fois l'organisme collecteur et son bénéficiaire, elle alimente divers dispositifs de soutien, dont certains sont réservés aux adhérents de l'Association et d'autres ouverts à tous les redevables de la taxe.

Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP) – www.astp.asso.fr

Ministère de la Culture, Direction générale de la création artistique – <http://www.culturecommunication.gouv.fr/>
Politiques-ministerielles/theatre-spectacles

Tourisme et culture

L'Organisation mondiale du tourisme (OMT, <http://www.unwto.org>), institution spécialisée des Nations unies destinée à promouvoir et à développer le tourisme, définit le tourisme comme « les activités (occupations) déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel, pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs ».

Dans le système d'observation statistique du tourisme :

- un touriste est un visiteur qui passe au moins une nuit (et moins d'un an) hors de son domicile ;
- un excursionniste est un visiteur qui réalise un aller-retour dans la journée à plus de 100 kilomètres de son domicile ; les allers-retours transfrontaliers sont comptés quelle que soit leur distance (hors déplacements domicile-lieu de travail ou lieu d'études, relevant de l'environnement habituel).

L'OMT réalise diverses publications conjoncturelles et structurelles sur le tourisme international bâties en grande partie sur les données qu'elle rassemble auprès des services statistiques nationaux. L'OMT a mis en place des règles communes dans le domaine de l'observation statistique du tourisme ; les normes méthodologiques internationales ont été approuvées par la commission de statistiques des nations unies, à la fois pour le cadre général des statistiques du tourisme et le compte satellite du tourisme.

Le Compte satellite du tourisme (CST) mobilise toutes les sources statistiques disponibles en matière de production et de consommation de produits touristiques. Les règles d'évaluation sont cohérentes avec celles utilisées dans les comptes nationaux ; la consommation touristique intérieure (CTI) mesure la partie de la consommation des visiteurs résidents et non-résidents (touristes et excursionnistes) qui a été acquise par les visiteurs auprès de fournisseurs français de services (et de biens de consommation), au cours ou en vue des voyages qu'ils ont effectués dans l'année considérée, en France ou à partir du territoire français.

Un dispositif statistique national du tourisme fournit données et analyses grâce au partenariat entre l'Insee, la Banque de France (Direction de la balance des paiements) et les partenaires territoriaux.

L'enquête mensuelle de fréquentation touristique conduite par l'Insee a été suspendue en mars 2020 compte tenu de la crise sanitaire. Un mode d'enquête allégé a été instauré à partir d'avril jusqu'en juin, dans le cadre du premier confinement, et reconduit en novembre et décembre à la suite du deuxième confinement. En mode allégé, les questions sur la provenance géographique de la clientèle (résidente et non résidente) ne sont plus posées.

Les données sur l'activité touristique des Français, en France (et à l'étranger) sont issues de l'enquête Suivi de la demande touristique (SDT). Cette enquête mensuelle est réalisée par voie postale auprès d'un panel de 20 000 personnes, âgées de 15 ans ou plus, représentatif de la population résidente (française ou étrangère).

L'enquête auprès des visiteurs venant de l'étranger (EVE) est désormais du seul ressort de la Banque de France. Les données recueillies sur les activités, culturelles en particulier, déclarées par les visiteurs étrangers (non-résidents) durant leur séjour en France, font l'objet d'une expertise méthodologique en cours.

La connaissance des touristes étrangers qui fréquentent les sites et les événements culturels peut toujours être alimentée par leur dénombrement établi à partir de l'identification de leur origine géographique (pays), remontant des établissements culturels. Il en va de même pour les touristes, et excursionnistes, résidents, à partir de l'identification de leur région ou de leur département de résidence (code postal).

Seule une partie des établissements culturels réalisent toutefois de tels dénombrements. Ces derniers nécessitent la mobilisation des personnels d'accueil et peuvent ne pas couvrir la totalité des visiteurs (billets groupés ou passes, visiteurs exonérés non comptabilisés, achats en ligne, jours de gratuité générale, etc.).

Les données de fréquentation des sites culturels (musées et monuments) et la part des entrées des étrangers sont collectées par le Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation du ministère de la Culture (dispositif « Patrimostat ») ainsi que par le Centre des monuments nationaux et Paris musées (Ville de Paris). Atout France, Agence de développement touristique de la France, est l'opérateur de l'État chargé de renforcer le positionnement de la destination France à l'international et d'accompagner le développement de l'offre touristique française. L'Agence met à la disposition des professionnels du tourisme des outils d'observation et de compréhension de la demande touristique : elle entretient un dispositif approfondi et permanent de veille et d'analyse des marchés touristiques, ainsi que de suivi annuel de la fréquentation de quelque 4 000 sites et événements touristiques de plus de 10 000 visites annuelles en métropole.

L'information à partir de la billetterie peut s'avérer inopérante pour des lieux ou événements ouverts et gratuits (en l'absence de contreparties). Des estimations peuvent également être produites à partir d'enquêtes par sondage auprès des visiteurs. Cette pluralité persistante des systèmes de comptage rend l'agrégation des données toujours délicate.

Les autres méthodes de comptabilisation ou d'estimation, à partir des informations de géolocalisation automatique des mobiles téléphoniques par exemple (plus que des autres traces électroniques issues de l'utilisation de certaines applications mobiles), restent utilisées de manière parcimonieuse. Elles requièrent toujours d'être croisées avec les données issues des sources plus traditionnelles afin de corriger les différents biais inhérents à ces autres sources d'information.

« Fort rebond des déplacements touristiques en 2021 mais les déplacements professionnels ou à l'étranger restent très en deçà de l'avant-crise », *Insee Focus*, n° 276, octobre 2022 – <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6539505>

Odile DANGERFIELD et Alice MAINGUENÉ, « En 2021, malgré l'embellie estivale dans les campings, la fréquentation touristique baisse d'un quart par rapport à 2019 », *Insee Première*, n° 1901, mai 2022 – <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6444623>
Le Tourisme des Français, Atout France, juin 2021 – https://www.atout-france.fr/sites/default/files/imce/synthese_tourisme_des_francais.pdf

Note de conjoncture de l'économie touristique, Atout France, juillet 2022 – https://www.atout-france.fr/sites/default/files/imce/note_conjoncture_juillet_2022.pdf

Patrimostat 2021 – Fréquentation des patrimoines, Ministère de la Culture, DEPS, 2022 – <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese/Patrimostat/Patrimostat-edition-2021>
 Anja DIMITRUEVIC, Ata DAGHER et Quentin THOME, *Le Bilan des festivals de l'année 2021*, 29 décembre 2021 – <https://www.touslesfestivals.com/actualites/le-bilan-des-festivals-de-lannee-2021-lannee-des-editions-speciales-060122>

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, Politique du tourisme, Document de politique transversale, annexe au projet de Loi de finances pour 2023 – <https://www.budget.gouv.fr/documentation/file-download/19029>

Vidéo

Les statistiques sur la consommation de vidéos physiques et dématérialisées par les ménages sont publiées par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) à partir des données produites par l'institut GfK. Ces données concernent, pour la vidéo physique, les ventes réalisées dans les grandes surfaces alimentaires, les grandes surfaces spécialisées, la vente par correspondance et les ventes sur Internet et proviennent d'une enquête réalisée auprès du panel distributeurs de GfK. Comme pour la vidéo physique, l'institut GfK a constitué un panel de plates-formes de vidéos à la demande généralistes, et recense tous les mois les références qui y sont vendues ou louées.

Le CNC et Médiavision se sont associés pour mettre en place une enquête sur les publics des cinémas : Publixiné, enquête mise en œuvre par l'institut Harris interactive. Les données concernent les individus âgés de 15 ans et plus qui sont allés au moins une fois au cinéma au cours des douze derniers mois. Cette enquête renseigne notamment sur les pratiques vidéo. Le CNC a également mis en place un baromètre sur les pratiques des internautes en matière de vidéos à la demande. Ces données proviennent d'une enquête en ligne menée par l'institut Harris interactive auprès de 15 000 individus âgés de plus de 15 ans.

Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) – www.cnc.fr

Bilan 2021, Centre national du cinéma et de l'image animée, 2022

Observatoire de la vidéo à la demande, CNC, décembre 2021

Rebuilding Europe: The cultural and creative economy before and after the COVID-19 crisis, EY, janvier 2021

Submix 2022. Dynamiques d'abonnement des foyers français aux offres culturelles numériques payantes, Bearing Point, 2022

Ludovic BOURLÈS et Yann NICOLAS, *Analyse conjoncturelle du chiffre d'affaires de la culture au 2^e trimestre 2022*, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Note de conjoncture », 2022-4, octobre 2022

Index des cartes, tableaux et graphiques

Secteurs culturels marchands et crise sanitaire en 2021

Évolution annuelle des chiffres d'affaires des secteurs culturels marchands, 2019-2021	12
Chiffre d'affaires de l'ensemble du champ culturel, 2019-2021 (<i>graphique</i>)	13
Chiffre d'affaires du secteur de la projection cinématographique, 2019-2021 (<i>graphique</i>)	13
Chiffre d'affaires du secteur du jeu vidéo, 2019-2021 (<i>graphique</i>)	14
Chiffre d'affaires du secteur du spectacle vivant marchand, 2019-2021 (<i>graphique</i>)	14

Poids économique direct de la culture en 2020

Poids des branches culturelles dans l'économie en 2020	18
Évolution comparée de la valeur ajoutée en volume et en valeur des branches culturelles et de l'ensemble des branches de l'économie, 1995-2020 (<i>graphique</i>)	19
Répartition de la production des branches culturelles en 2020	19

Financement de la culture

Budget du ministère de la Culture, 2017-2022	26
Crédits du budget général et budgets annexes des autres ministères, affectés à la culture et à la communication, 2017-2022	27
Financements des établissements publics culturels (« opérateurs »): subventions pour charge de service public et dotations en fonds propres inscrites au projet de loi de finances pour 2022	28
Dépenses culturelles consolidées des collectivités territoriales en 2020 (<i>graphique</i>)	30
Évolution des dépenses culturelles publiques, 2014-2023 (<i>graphique</i>)	30
Répartition sectorielle des dépenses des collectivités territoriales en 2020	31
Dépenses fiscales en matière de culture et de communication, 2019-2023	32
Redevances et taxes fiscales affectées au financement de la culture et de la communication, 2019-2023	33
Recettes publicitaires des grands médias, 2011-2021 (<i>graphique</i>)	34

Consommation culturelle des ménages

Poids des biens et services culturels ou connexes à la culture dans la dépense totale des ménages, 1980-2021 (<i>graphique</i>)	39
Répartition de la consommation des biens et services culturels ou connexes à la culture par postes de dépenses entre 1980 et 2021 (<i>graphique</i>)	39
Consommation des ménages en biens et services culturels ou connexes à la culture en valeur, 1980-2021	40
Consommation des ménages en biens et services culturels ou connexes à la culture en volume, 1980-2021	42

Entreprises culturelles

Caractéristiques économiques des secteurs culturels marchands en 2019	46
Répartition du nombre d'entreprises et du chiffre d'affaires par taille d'entreprise en 2019 (<i>graphique</i>)	48
Répartition de la valeur ajoutée et des effectifs des secteurs culturels marchands en 2019 (<i>graphique</i>)	48
Taux de marge des entreprises culturelles marchandes en 2019 (<i>graphique</i>)	49
Part de la valeur ajoutée des industries culturelles dans le secteur marchand en Europe en 2019 (<i>graphique</i>)	49
Part des pays dans la valeur ajoutée européenne des domaines culturels en 2019 (<i>graphique</i>)	50

Commerce extérieur

Échanges extérieurs de produits culturels en 2021	56
Échanges de biens culturels, 2011-2021 (<i>graphique</i>)	57
Cessions, coéditions et acquisitions de droits de traduction en 2021 (<i>graphique</i>)	58
Diffusion des films français dans le monde, 2011-2021 (<i>graphique</i>)	58

Emploi culturel

Caractéristiques de l'emploi dans les professions culturelles en 2019	64
Caractéristiques de l'emploi dans les secteurs culturels en 2019	66
L'emploi culturel : professions culturelles et secteurs culturels en 2019 (<i>graphique</i>)	68
Évolution des effectifs en emploi des professions culturelles, 2004-2019 (<i>graphique</i>)	68
Évolution des effectifs en emploi dans les secteurs culturels, 2009-2019 (<i>graphique</i>)	69
Part d'actifs dans les secteurs culturels exerçant une profession culturelle en 2019 (<i>graphique</i>)	69
Part de non-salariés pluriactifs dans les secteurs culturels en 2007 et 2016	70

Les artistes-auteurs en 2018

Caractéristiques démographiques des affiliés à l'Agessa et à la MDA en 2018	75
Revenus moyens et médians des affiliés à l'Agessa et à la MDA en 2018	76
Concentration des revenus des artistes-auteurs affiliés à l'Agessa et à la MDA en 2018 (<i>graphique</i>)	76
Revenus moyens et médians en fonction du sexe des affiliés à l'Agessa et à la MDA en 2018	77

Droits d'auteur et droits voisins

Rémunérations perçues par les organismes de gestion collective des droits d'auteur et droits voisins, 1997-2020 (<i>graphique</i>)	82
Flux de rémunération pour copie privée, 1986-2019 (<i>graphique</i>)	83
Origines des droits perçus par la Sacem, 2015-2021	83
Nouvelles œuvres déclarées au répertoire de la SACD, 2013-2021	83
Rémunérations perçues par les organismes de gestion des droits d'auteur et des droits voisins gérés collectivement, 2019-2020	84
Évolution des montants des droits d'auteur versés par les éditeurs de livres, 2011-2021 (<i>graphique</i>)	84

Revenus d'activité et niveaux de vie des professionnels de la culture

Part des actifs en emploi percevant différentes catégories de revenus et montants moyens de ces revenus perçus, 2014-2019 (<i>graphique</i>)	88
Revenus directs d'activité selon la profession culturelle exercée, 2014-2019 (<i>graphique</i>)	89
Dispersion des revenus totaux annuels d'activité selon la profession culturelle exercée, 2014-2019	90

Revenus totaux annuels d'activité des femmes et des hommes selon la profession culturelle exercée, 2014-2019	91
Revenus totaux annuels d'activité des professionnels de la culture et de l'autre (ou des autres) membre(s) du ménage	92
Dispersion du niveau de vie annuel selon la catégorie socioprofessionnelle et la profession culturelle exercée, 2014-2019 (<i>graphique</i>)	93
Niveau de vie des femmes et des hommes selon la profession culturelle exercée, 2014-2019	93

Enseignement supérieur artistique et culturel et insertion professionnelle

Répartition des étudiants des écoles de l'enseignement supérieur Culture, année universitaire 2020-2021	97
Répartition des étudiants des écoles spécialisées culture hors enseignement supérieur Culture, année universitaire 2020-2021	97
Taux d'insertion professionnelle des diplômés 2018 de l'enseignement supérieur Culture trois ans après l'obtention du diplôme, selon la filière (<i>graphique</i>)	97
Répartition des diplômés 2018 de l'enseignement supérieur Culture ayant exercé au moins une activité professionnelle par délai d'accès au premier emploi (<i>graphique</i>)	98
Répartition des diplômés 2018 de l'enseignement supérieur Culture par statut professionnel, selon la filière (<i>graphique</i>)	98
Répartition des diplômés 2018 de l'enseignement supérieur Culture en activité, selon le nombre d'activités exercées (<i>graphique</i>)	99
Répartition des diplômés 2018 de l'enseignement supérieur Culture selon le revenu (<i>graphique</i>)	99

Égalité entre femmes et hommes

Part des femmes à la direction des musées nationaux, 2016-2022	104
Répartition des femmes et des hommes dans les emplois de direction au 1 ^{er} janvier 2022 (<i>graphique</i>)	104
Répartition des spectacles programmés selon le sexe de la personne les ayant écrits, adaptés, traduits, mis en scène, scénographiés et chorégraphiés, saison 2021-2022 (<i>graphique</i>)	105
Programmation artistique et présence des femmes dans les médias (<i>graphique</i>)	106

Approche géographique de l'offre culturelle

Nombre de bibliothèques et de points lecture pour 100 000 habitants en 2020 (<i>carte</i>)	113
Nombre d'écrans pour 100 000 habitants en 2021 (<i>carte</i>)	114
Offre muséale pour 100 000 habitants en 2021 (<i>carte</i>)	115
Nombre de lieux de spectacle vivant labellisés pour 100 000 habitants en 2021 (<i>carte</i>)	116

Tourisme et culture

Indices mensuels de fréquentation des lieux patrimoniaux et du nombre de voyages des résidents en France, en 2019 (<i>graphique</i>)	123
Nombre d'entrées de visiteurs résidents et non-résidents dans les musées et sites patrimoniaux en France, de 2017 à 2021 (<i>graphique</i>)	124
Nombre d'entrées de visiteurs non-résidents et part des non-résidents dans les entrées totales de 25 établissements culturels pour lesquels ces données sont disponibles de 2019 à 2021 et évolution du nombre d'entrées des visiteurs non-résidents en 2021 par rapport à 2019	125
Nombre d'entrées de visiteurs résidents et non-résidents d'établissements culturels ayant reçu plus de 10 000 visites de non-résidents en 2021 (<i>graphique</i>)	126
Fréquentation 2019, 2020 et 2021 des sites culturels franciliens de plus d'un million d'entrées en 2019 et variations absolues cumulées sur 2020 et 2021 (<i>graphique</i>)	127
Les quinze expositions les plus fréquentées en Île-de-France commencées en 2019 et en 2021	128

Festivals

Nombre de festivals en 2019 (<i>carte</i>)	133
Densité des festivals rapportée à la population régionale (<i>carte</i>)	134
Saisonnalité des festivals (<i>carte</i>)	135
Décennie de création des festivals (<i>carte</i>)	136
Discipline dominante (<i>carte</i>)	137

Pratiques culturelles

Évolution des pratiques culturelles, 1973-2018	144
Supports d'écoute de musique regroupés par types selon l'âge en 2018 (<i>graphique</i>)	146
Genres musicaux pratiqués et écoutés en 2018 (<i>graphique</i>)	147

Pratiques culturelles dans les territoires ultramarins

Les pratiques culturelles dans les DROM et en France métropolitaine	151
---	-----

Diffusion des pratiques en amateur au sein de la population

Caractéristiques des personnes pratiquant une activité en amateur en 2018	155
---	-----

Langues et usages des langues en France

Maîtrise du français et des autres langues en France	158
Langues utilisées dans les consommations culturelles	159

Les enfants et les écrans numériques durant les six premières années de leur vie

Durée d'utilisation quotidienne des écrans numériques (ordinateurs et tablettes) selon l'âge de l'enfant (<i>graphique</i>).....	163
Répartition des trajectoires d'utilisation des écrans numériques (ordinateurs et tablettes) durant les six premières années de vie (<i>graphique</i>)	164
Durée d'utilisation quotidienne moyenne des écrans numériques (ordinateurs et tablettes) selon l'âge de l'enfant et sa trajectoire d'utilisation (<i>graphique</i>)	164

Archéologie

Évolution du nombre de diagnostics et de fouilles réalisés, 2010-2020	168
Actions de valorisation conduites par l'Inrap, 2012-2020	168
Nombre de sites archéologiques recensés en 2018 (<i>carte</i>)	169

Architecture

Distribution des revenus nets annuels des architectes selon le diplôme en 2021 (<i>graphique</i>)	174
Caractéristiques de la profession d'architecte en 2018	174
Évolution des montants totaux de travaux par type de maître d'ouvrage, 2010-2020 (<i>graphique</i>)	175

Archives

Accroissement annuel des fonds d'archives en 2020	179
Mise à disposition de fonds d'archives en ligne, 2018-2020	179

Action culturelle et scientifique des services d'archives, 2012-2020	180
Fonds occupés dans les archives départementales en 2020 (<i>carte</i>)	180

Musées

Répartition et fréquentation des musées par type de collection en 2020 (<i>graphique</i>)	185
Évolution de la fréquentation des musées de France, 2010-2020 (<i>graphique</i>)	185
Fréquentation des musées de France par région, 2016-2020	186
Évolution de la fréquentation des musées de France, par grande zone géographique hors Île-de-France, 2009-2019 (<i>graphique</i>)	187
Fréquentation des expositions temporaires parisiennes ayant attiré plus de 100 000 visiteurs en 2021-2022	189

Monuments historiques et sites patrimoniaux

Répartition des monuments historiques (immeubles) par type de propriétaire en 2020	196
Répartition des monuments historiques (immeubles) classés et inscrits par région en 2020	196
Fréquentation des dix premiers monuments nationaux en nombre de visites, 2018-2021	197
Répartition des maisons des illustres en 2021	197
Répartition régionale des jardins remarquables en 2021	198
Les dix pays comptant le plus de biens inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco en 2021 (<i>graphique</i>)	198

Arts visuels

Répartition des Fonds régionaux d'art contemporain (Frac) au 1 ^{er} janvier 2022 (<i>carte</i>)	203
Répartition des établissements labellisés Centres d'art contemporain d'intérêt national (Cacin) au 1 ^{er} janvier 2022 (<i>carte</i>)	204
Répartition des aides aux professionnels accordées par le Centre national des arts plastiques en 2020	205
Acquisitions à titre onéreux du Centre national des arts plastiques par commission en 2020 (<i>graphique</i>)	205
Nombre d'œuvres prêtées ou déposées par le Centre national des arts plastiques, 2011-2020	206
Nombre d'œuvres prêtées, déposées et diffusées par les Frac	206
Évolution de la fréquentation du Musée national d'art moderne, 2011-2020 (<i>graphique</i>)	207
Évolution de la fréquentation des structures d'art contemporain soutenues par le ministère de la Culture, 2011-2020 (<i>graphique</i>)	207
Répartition des subventions publiques dans les budgets des Frac et des CAC en 2020 (<i>graphique</i>)	208
Évolution du montant d'adjudication des ventes « Art et objets de collection », 2012-2021 (<i>graphique</i>)	208
Répartition des ventes au sein du secteur « Art et antiquités » (<i>graphique</i>)	209

Danse

Activités des ballets permanents au sein des maisons d'opéras labellisées et de l'Opéra national de Paris en 2020	212
Activités de programmation de Chaillot – Théâtre national de la danse (par saison), 2014-2021	212
Répartition des établissements de création et de diffusion publics ou labellisés par le ministère de la Culture au 1 ^{er} janvier 2022 (<i>carte</i>)	213
Activité des structures labellisées danse en 2019 et 2020	214
Aides déconcentrées au spectacle vivant pour la danse, 2012-2021 (<i>graphique</i>)	214
Aides aux équipes chorégraphiques indépendantes en 2021	215
Activité du Centre national de la danse, 2011-2020	216
Effectifs des formations en danse dans les établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes nationaux de danse, 2020-2021	216

Caractéristiques des étudiants en danse dans les établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes nationaux de danse, 2020-2021	217
Musique	
Répartition des établissements de création et de diffusion publics ou labellisés par le ministère de la Culture au 1 ^{er} janvier 2022 (<i>carte</i>)	219
Activité des établissements publics nationaux dans le champ musical, saison 2014-2015 à 2020-2021	220
Activité des structures labellisées musique en 2019-2020	220
Aides aux ensembles musicaux indépendants en 2021	221
Théâtre et arts associés	
Répartition des établissements de création et de diffusion publics labellisés par le ministère de la Culture au 1 ^{er} janvier 2022 (<i>carte</i>)	224
Activité des théâtres nationaux, saisons 2014-2015 à 2020-2021	225
Activité des structures labellisées théâtre, cirque et arts de la rue en 2019-2020	226
Activité des spectacles privés en 2018-2021	226
Aides aux compagnies de théâtre et arts associés en 2021	227
Pluridisciplinaire	
Répartition des établissements de création et de diffusion publics ou bénéficiant d'un label ou d'une appellation attribué par le ministère de la Culture au 1 ^{er} janvier 2022 (<i>carte</i>)	230
Activité de l'Établissement public du parc et de la Grande Halle de la Villette (EPPGHV), 2016-2021	231
Activité des scènes nationales en 2019-2020	231
Répartition des scènes conventionnées d'intérêt national selon les trois mentions de l'appellation au 31 décembre 2021 (<i>graphique</i>)	232
Cinéma	
Nombre de films réalisés ou agréés, 2012-2021 (<i>graphique</i>)	237
Coût moyen des films d'initiative française, 2011-2021 (<i>graphique</i>)	238
Financements français par film réalisé, 2012-2021 (<i>graphique</i>)	238
Nombre de films par nationalité exploités en première exclusivité, 2011-2021 (<i>graphique</i>)	239
Nombre d'établissements en première semaine et nombre moyen de séances par film en première exclusivité, 2011-2021 (<i>graphique</i>)	239
Fréquentation des salles de cinéma, 2011-2021 (<i>graphique</i>)	240
Fréquentation par film français ou américain, par film classé ou non art et essai, 2011-2021 (<i>graphique</i>)	240
Proportion d'habités dans le public et nombre moyen d'entrées par habitué, 2015-2021 (<i>graphique</i>)	241
Proportion de seniors dans le public et nombre moyen d'entrées par senior et par spectateur âgé de 3 à 49 ans, 2015-2021 (<i>graphique</i>)	241
Écart de production et d'exploitation des films en 2021 par rapport à 2019 (<i>graphique</i>)	242
Internet	
Évolution du nombre d'internautes en France depuis 2011 (<i>graphique</i>)	247
Évolution du taux d'équipement par terminal, 2011-2020 (<i>graphique</i>)	247
Consommation des biens culturels en ligne au cours des douze derniers mois, 2012-2021 (<i>graphique</i>)	248
Évolution des abonnements payants à des offres de chaînes de TV payantes, de vidéos à la demande et de musique, 2018-2021 (<i>graphique</i>)	248

Jeu vidéo

Chiffre d'affaires total du marché du jeu vidéo selon le support, 2017-2021 (<i>graphique</i>)	252
Répartition du chiffre d'affaires par segment de marché, 2017-2021 (<i>graphique</i>)	253
Chiffre d'affaires du marché du jeu vidéo console selon le segment, 2017-2021 (<i>graphique</i>)	253
Répartition du chiffre d'affaires issu des jeux pour console en France en 2021 (<i>graphique</i>)	254
Valeur ajoutée de l'édition de jeux électroniques (code NAF 58.21Z), 2010-2020 (<i>graphique</i>)	254
Pratiques culturelles relatives aux jeux vidéo, 1997-2018	254
Part des joueurs par tranche d'âge en 2017 et en 2021 (<i>graphique</i>)	255
Proportion de joueurs par plateforme en 2021 (<i>graphique</i>)	255
Parts de marché des jeux vidéo console et PC selon le genre en 2021 (<i>graphique</i>)	256
Répartition du chiffre d'affaires entre jeux vidéo physique et dématérialisé, 2017-2021 (<i>graphique</i>)	256
Dix principales entreprises selon le chiffre d'affaires issu des jeux vidéo au niveau mondial en 2020 et 2021 (<i>graphique</i>)	257
Top 10 des ventes de jeux sur le marché physique et dématérialisé toutes plateformes confondues en 2021	257

Livre et lecture publique

Nombre de livres déposés au dépôt légal et nombre de titres auto-édités, 2011-2021 (<i>graphique</i>)	262
Production éditoriale, ventes et chiffre d'affaires des éditeurs français, 2011-2021	263
Indice d'évolution de la production de titres, nouveautés et réimpressions, 2011-2021 (<i>graphique</i>)	263
Répartition du chiffre d'affaires issu de la vente de livres et évolution par secteur en 2021 (<i>graphique</i>)	264
Chiffre d'affaires de l'édition numérique en 2021	265
Évolution de la part du chiffre d'affaires numérique dans l'ensemble du chiffre d'affaires des éditeurs, 2017-2021 (<i>graphique</i>)	265
Évolution des dépenses des ménages consacrées au livre, 2011-2021 (<i>graphique</i>)	266
Nombre de librairies labellisées rapporté à la population régionale en 2019	266

Musique enregistrée

Évolution des marchés physique et numérique de musique enregistrée, 2007-2021 (<i>graphique</i>)	270
Répartition du chiffre d'affaires selon le support de vente, 2012-2021 (<i>graphique</i>)	271
Revenus de l'industrie mondiale de la musique enregistrée, 1999-2021 (<i>graphique</i>)	271
Pratiques culturelles : évolution de l'écoute de la musique entre 1973 et 2018 (<i>graphique</i>)	272
Évolution du volume de vente de vinyles, 2016-2021 (<i>graphique</i>)	272
Poids des majors dans le dépôt légal de phonogrammes entre 2017 et 2019 (<i>graphique</i>)	272
Diffusion de la musique à la radio en 2020	273
Top 10 des ventes et des écoutes en flux, 2021	273

Presse écrite

Évolution de la population de journalistes titulaires de la carte de presse par média, 2009-2019 (<i>graphique</i>)	279
Nombre de titres de quotidiens d'information générale et politique, 1945-2021 (<i>graphique</i>)	279
Tirage total moyen journalier des quotidiens d'information générale et politique, 1945-2021 (<i>graphique</i>)	280
Évolution de la valeur ajoutée de la presse écrite, 2010-2020 (<i>graphique</i>)	280
Indices d'évolution des investissements publicitaires dans la presse écrite et de la consommation des ménages pour les journaux, 2011-2021 (<i>graphique</i>)	281

Évolution du nombre de points de vente de la presse, 2011-2021 (<i>graphique</i>)	281
Aides directes de l'État à la presse, 2012-2022	282

Radio

Équipement de la population en supports radiophonique et multimédia pour écouter la radio en 2021 (<i>graphique</i>)	287
Audience cumulée de la radio et durée d'écoute par auditeur, 2016-2021 (<i>graphique</i>)	288
Audience cumulée selon l'âge des auditeurs, 2016-2021 (<i>graphique</i>)	288
Financement de la radio, 2011-2021 (<i>graphique</i>)	289

Télévision

Caractéristiques des foyers équipés et non équipés en téléviseurs au quatrième trimestre 2021	294
Évolution de la durée d'écoute individuelle quotidienne de la télévision sur un téléviseur selon l'âge et la catégorie socioprofessionnelle, 2014-2021	294
Évolution des modes de réception de la télévision, 2011-2021 (<i>graphique</i>)	295
Durée d'écoute individuelle de la télévision, 2011-2021 (<i>graphique</i>)	295
Offre et consommation télévisuelle par genre de programmes en 2021	296
Films diffusés à la télévision, 2019-2021	296
Consommation de télévision de rattrapage: nombre de vidéos vues, 2016-2021	297
Évolution du chiffre d'affaires de la télévision, 2011-2021 (<i>graphique</i>)	297

Vidéo

Évolution du chiffre d'affaires de la vidéo, 2011-2021 (<i>graphique</i>)	300
Taux d'équipement multimédia des foyers en 2008 et 2021	301
Profil sociodémographique des consommateurs de vidéo à la demande en 2021	301
Évolution du chiffre d'affaires de la vidéo à la demande payante selon le type d'achat, 2012-2021 (<i>graphique</i>)	302
Taux de pénétration de la vidéo à la demande par pays en 2020 et 2021 (<i>graphique</i>)	302
Évolution de l'utilisation entre 2016 et 2021 des dix plateformes payantes de vidéo à la demande les plus utilisées en 2021	303
Les dix meilleures ventes en France de vidéo physique en valeur et les dix programmes les plus consommés en vidéo à la demande par abonnement en 2021	303
Répartition des chiffres d'affaires des films en vidéo physique et en vidéo à la demande par nationalité en 2021 (<i>graphique</i>)	304

Les Chiffres clés, statistiques de la culture et de la communication présentent une analyse transversale du champ culturel en s'appuyant sur de nombreuses données issues de sources statistiques et administratives. Structuré en sept grands chapitres, l'ouvrage présente la morphologie de la culture (poids économique, entreprises et emploi culturel, etc.) et son financement, fournit des informations sur les représentations et les pratiques culturelles des Français et décrit les trois grandes branches de la culture: patrimoines, création et diffusion, médias et industries culturelles. L'édition 2022 est enrichie de fiches inédites, notamment sur les festivals, les enfants et les écrans numériques, les pratiques culturelles dans les territoires ultramarins, les langues et usages des langues en France dans les consommations culturelles et les pratiques en amateur. Publié chaque année, cet ouvrage répond aux besoins d'information chiffrée des acteurs de la culture et constitue un outil essentiel pour penser les enjeux qui traversent le secteur après deux années de crise sanitaire.

Imprimé en France

ISBN 978-2-11-141021-3

